





THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
RIVERSIDE







Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire de la seconde République française. Deux volumes in-8°.

Histoire du second Empire. Tomes I et II (1852-1859). Deux volumes in-8° avec cartes.

— Tome III (1859-1861). Un volume in-8° avec cartes.

— Tome IV (1861-1866). Un volume in-8° avec cartes.

— Tome V (1866-janvier 1870). Un volume in-8°.

— Tome VI (2 janvier-7 août 1870). Un volume in-8° avec 4 cartes.

— Tome VII (6 août 1870-4 septembre 1870). Un volume in-8° avec 6 cartes

*(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Alfred Née
et grand prix Gobert.)*

Histoire religieuse de la Révolution. Tome I^{er}. Un volume in-8°.

— Tome II. Un volume in-8° avec cartes.

— Tome III. Un volume in-8° avec cartes.

— Tome IV. Un volume in-8°.

— Tome V et dernier. Un volume in-8°.

A LA LIBRAIRIE BLOUD ET GAY

A travers la France chrétienne. Un volume in-12.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1923.

ID = M-254 245

PIERRE DE LA GORCE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME CINQUIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

Tous droits réservés

AC/58.2

LS

1,5

HISTOIRE RELIGIEUSE

DE LA RÉVOLUTION

LIVRE TRENTIÈME

DU 18 BRUMAIRE A MARENGO

SOMMAIRE

- I. — Retour de Bonaparte. — Le Directoire ; l'état de la France. — Conduite habile du général. — Barras et Sieyès. — Comment Bonaparte lie partie avec Sieyès. — Plan de coup d'État. — Le 18 Brumaire (9 novembre 1799),
- II. — Le lendemain du 18 Brumaire : condition des catholiques ; Bonaparte, ses ministres, son entourage. — Arrêté du 8 frimaire an VIII. — Les arrêtés du 7 nivôse (28 décembre 1799), et comment ils marquent pour les catholiques le premier indice d'un état meilleur.
- III. — Politique ondoyante du premier Consul. — Fouché ; comment il tente d'altérer le sens de la promesse de fidélité ; comment et pour quels motifs beaucoup de prêtres hésitent eux-mêmes à souscrire la promesse : de quelques mesures de rigueur. — Comment le premier Consul a besoin d'une nouvelle victoire pour compléter sa puissance.

I

Glissant au milieu des croisières anglaises, Bonaparte, parti d'Égypte, avait traversé la Méditerranée. Le 17 vendémiaire (9 octobre 1799) il avait atteint la plage de Saint-Raphaël. Huit jours plus tard, il était à Paris et, à la nuit

tombante, il rentrait dans le petit hôtel de cette rue Chantierine que les Parisiens avaient jadis, en son honneur, appelée la rue de la Victoire.

Étrange était sa condition. Il revenait à l'improvisiste, sans son armée, sans aucun ordre de son gouvernement, en une telle célérité de course qu'il avait bravé tous les règlements, même ceux qui imposaient aux nouveaux arrivants la quarantaine. A ce retour subit quel nom donner, simple coup de tête ou intense désir d'un rôle agrandi, sollicitude pour le salut public ou violente impatience d'usurper?

Le Directoire aurait pu s'informer, enquêter, peut-être provoquer des rigueurs. Mais, tout le long de la route, la foule s'était pressée, bruyante d'acclamations. *Buona-Parte*, disaient les uns ; *Bonaparte*, répétaient les autres. Quel que fût le nom encore mal connu, de toutes les bouches jaillissait un même cri d'ardente confiance. Décidément, le général était au-dessus des sévérités vulgaires ; et, tout bien pesé, on résolut de faire bon visage à celui qu'on ne pouvait ni disgracier, ni punir, ni rembarquer.

Y avait-il d'ailleurs encore un Directoire ? Au Luxembourg, cinq hauts magistrats, très ornés de titres, très somptueux de résidence, très chamarrés de costume, figuraient une manière de pouvoir exécutif. Mais tous à l'envi laissaient tomber en déshérence l'autorité que leurs mains violentes et débiles ne savaient plus retenir. Depuis le 18 fructidor, nul ordre dans les finances, nulle sécurité sur les routes, nul essor dans les travaux publics, nulle sollicitude efficace pour les établissements de bienfaisance ; en outre, une médiocre sagesse dans le choix des fonctionnaires ; beaucoup d'improbité parmi les traitants ; enfin tout un résidu de jacobins, encombrant les avenues du pouvoir, et tantôt traités en alliés, tantôt vaguement contenus, suivant que les calculs d'une politique misérable conseillaient de les dresser en épouvantail ou de leur montrer quelque rigueur. Les franchises publiques n'étaient pas mieux garanties que les intérêts

matériels ne se trouvaient assurés. Liberté individuelle, liberté électorale, liberté des cultes, le décret du 19 fructidor avait tout anéanti. Par surcroît, une loi récente, dite *loi des otages*, venait de regraver les anciennes suspicions. De la légalité constitutionnelle elle-même, qui eût osé se prévaloir? Depuis deux ans, on ne vivait que de coups d'État. Au 18 fructidor an V, le Directoire avait épuré les Conseils; au 22 floréal an VI, il avait épuré les élections; puis, au 30 prairial an VII, en une obscure intrigue, les Directeurs s'étaient épurés eux-mêmes, en sorte que ceux qui gouvernaient avaient amnistié par avance quiconque entreprendrait de les chasser.

Longtemps, les victoires de nos armées avaient soutenu le régime directorial; et du glorieux traité de Campo-Formio Barras et ses collègues avaient, sans le mériter, recueilli quelques rayons. Une nouvelle coalition s'était formée; et aux avantages avaient succédé les défaites. L'Italie avait été perdue et pareillement la rive droite du Rhin. A la vérité, Brune, en un beau combat près de Bergen, Masséna, en une magnifique bataille près de Zurich, avaient relevé nos chances ébranlées. Mais de ce retour heureux, le Directoire, décidément discrédité, ne profiterait pas. En celui qui venait de débarquer, tous les espoirs se posaient. Il semblait qu'il incarnât en lui la fortune, fidèle à nos armes tant qu'il était demeuré en Europe, puis tout à coup devenue contraire quand il était parti pour l'Orient. Qu'il revint, qu'il reprit sa place de commandement, et tout serait sauvé. Ainsi pensait le peuple, non par humeur belliqueuse, — car il était profondément las de la guerre, profondément las des levées militaires, — mais par conviction que Bonaparte seul pourrait, plus puissant que Jourdan, que Moreau, que Masséna, conquérir, après les succès partiels, la victoire définitive, celle qui assurerait la paix, définitive aussi. La paix, tel était en effet le vœu unanime; et dans le général revenu d'Égypte, les masses acclamaient, non le soldat de

nouvelles luttes, mais le modérateur suprême qui, en désarmant nos ennemis, inaugurerait l'ère propice où l'on ne se battrait plus.

Vers l'hôtel de la rue Chanteraine accoururent, attentifs à prendre date, tous ceux qui, désabusés du Directoire, cherchaient à fixer leur fortune. On vit arriver Talleyrand, Rœderer, Boulay de la Meurthe, Regnault de Saint-Jeand'Angely, Réal. Beaucoup de militaires vinrent pareillement, les uns curieux d'un si haut destin ou enthousiasmés d'un si grand chef, les autres un peu jaloux, mais d'une jalousie qui, le plus souvent, s'amollirait devant la perspective des honneurs ou des profits. Barras parut aussi, jadis patron du général, et maintenant résigné à descendre de son rôle de protecteur, mais gardant avec une fatuité tenace l'espoir d'un partage d'autorité, et d'un partage où il garderait officiellement le premier rang. A Barras se joignirent deux des directeurs : Gohier, qui ne comptait guère, Moulin qui ne comptait pas. Quant à Fouché, le plus important à conquérir, il ne se donna d'abord qu'à demi, d'un ralliement cauteleux, en homme qui ne sait pas bien qui il devra tromper.

On surexcite les désirs en paraissant les ignorer. En cet art, d'une finesse tout italienne, Bonaparte était passé maître. Aux tentateurs, il répondait en termes un peu évasifs, juste assez pour aiguïser les impatiences. Aux militaires, il parlait des injustices du Directoire envers l'armée, puis s'arrêtait en une pensée perfidement inachevée. A ceux qui devaient demeurer en marge de ses desseins, il prodiguait ses plus enlaçantes cajoleries ; et par des imprécisions savantes, il s'appliquait à les endormir, en attendant qu'il éclatât. L'un de ses principaux calculs fut de ne rien tolérer ni en lui ni autour de lui qui parût dédain de l'ordre civil ou omnipotence militaire. Volontiers, en parlant de l'Égypte, il affectait d'en avoir fort étudié les monuments mystérieux et les souvenirs. A d'autres instants, il vantait les douceurs du repos, les beautés de la nature, et en homme tout imprégné

de Rousseau. Deux fois, il assista aux séances de l'*Institut*; avec une bonne grâce presque déférente, il s'entretint avec les savants, les philosophes, affectant de les nommer ses confrères, marquant docilement tout ce qu'il pouvait apprendre d'eux; et ceux-ci demeurèrent charmés du témoignage flatteur que l'homme de génie rendait à leurs lumières. Bientôt dans le monde intellectuel, dans la bourgeoisie libérale, une opinion s'accrédita, toute favorable à Bonaparte. « Quel contraste, disait-on, avec le jacobinisme obtus de Jourdan, les fanfaronnades de Bernadotte, les brutalités soldatesques d'Augereau! » Par un rapprochement discret, un nom se murmura, celui de Washington. Toujours aux écoutes, Bonaparte devina le jugement. Il s'était appliqué à se montrer réservé. Il ne fallait pas qu'il le fût à l'excès, ni surtout qu'on le prit au mot. C'est alors que, s'étant assuré vis-à-vis de ceux qu'il appellerait plus tard les idéologues, il résolut, tout en masquant ses desseins, d'en précipiter l'exécution.

La perfection, ce serait que le Directoire lui-même fût employé à sa propre destruction. Au Luxembourg, on pouvait choisir entre deux complices : Barras, Sieyès. Tout disqualifié de vénalité, tout pourri de débauches, Barras n'était plus qu'un débris déliquescents. Tout autre, en dépit de ses lacunes, apparaissait Sieyès.

De la maison décrépite du Directoire, il songeait justement à s'échapper, les hommes ne lui plaisant guère, et la Constitution moins encore puisqu'elle s'était élaborée sans lui. Son ambition n'était pas de manier le pouvoir, mais de le créer, puis de présider de haut, en une oisiveté méditative et magnifique, au fonctionnement des institutions sorties de son cerveau. Pour son dessein, un militaire lui agréerait assez : il serait, lui, Sieyès, le penseur qui invente, ordonne, fixe les lois organiques; le soldat serait l'homme d'action. Quatre mois plus tôt, il avait songé à Joubert général entreprenant, séduisant et hardi qui, un instant,

avait suscité des espérances. Joubert venait d'être tué à Novi. A défaut de Joubert, Bonaparte ne serait-il pas un instrument propice?

Un instrument ! Bonaparte ne le serait de personne ; et toute puissance qu'il tolérerait à ses côtés ne serait jamais que puissance subordonnée. Les deux hommes se virent et, dit-on, se déplurent, Bonaparte se révoltant contre l'orgueil dogmatique de Sieyès, et Sieyès sondant, sans en découvrir le fond, les ambitions de Bonaparte. Quelles que fussent les antipathies, la communauté des intérêts créa l'association. Tout compte fait, Sieyès avait lieu d'espérer que Bonaparte, absorbé par l'action, lui abandonnerait l'exercice d'un pontificat constitutionnel, à la fois honorifique et bien renté. Quant à Bonaparte, il trouverait profit à masquer ses audacieux desseins sous les formules obscurément équivoques de Sieyès, tout de même qu'on cache sous un fourreau l'éclat trop vif d'une lame d'épée.

Dès les premiers jours de brumaire, tout un plan fut dressé. La Constitution conférait aux *Anciens* le droit de transférer hors de Paris, si l'ordre public l'exigeait, les séances du Corps législatif. Sous prétexte de menées jacobines, une proposition serait faite à cette assemblée, en vue de transporter la représentation nationale à Saint-Cloud. En outre, le commandement supérieur des troupes serait remis à Bonaparte. Sur l'une et l'autre motion, on ne doutait pas du vote, Sieyès et ses amis ayant aux *Anciens* la majorité. Une démission volontaire ou forcée éliminerait Barras ; Roger-Ducos était acquis et suivrait Sieyès ; quant à Gohier, quant à Moulin, on ne s'en inquiétait point. Ainsi se combinerait la première partie et, pour ainsi dire, le premier acte de l'entreprise. Le second jour, à Saint-Cloud, les deux Conseils se réuniraient. Le prestige de Bonaparte, la présence des troupes, la faveur de l'opinion préviendraient — on l'espérait du moins — toute résistance. Sur l'organisation ultérieure, on ne s'expliquait qu'incomplètement. Il y aurait

des consuls : Bonaparte, Sieyès et probablement Roger-Ducos. Le reste fut laissé dans l'ombre, soit que vraiment l'incertitude régnât, soit qu'on craignit, en précisant, de provoquer les divergences. Tel était le programme. A côté de sages dispositions, il comportait un danger très réel, celui de répartir en deux journées l'exécution. L'unité de temps, cette ancienne règle du théâtre, doit être aussi la règle des coups d'État.

La date choisie fut le 18 brumaire (9 novembre 1799). Et tout se déroule d'abord suivant le plan arrêté. Dès l'aube, par les soins des *inspecteurs de la salle*, les *Anciens* sont convoqués à domicile : quelques-uns qu'on croit hostiles sont opportunément omis. Vers les Tuileries, lieu de leurs délibérations, les députés s'acheminent. La séance s'ouvre. L'un des *inspecteurs*, le représentant Cornet, dénonce, en un rapport véhément, les menées jacobines : peu de faits, mais, en revanche, toute la phraséologie révolutionnaire retournée contre ceux qui, tant de fois, s'en sont servis. On écoute, les uns complaisants ou complices, les autres ne demandant qu'à être brusqués. Presque aussitôt, un décret est rendu qui ordonne le transfèrement des *Conseils* à Saint-Cloud et confère à Bonaparte l'autorité militaire. Justement, le général a, comme par hasard, convoqué pour ce matin-là, par rendez-vous individuels, un grand nombre d'officiers. Ceux-ci arrivent, l'entourent, ne sachant rien encore, mais tout prêts, les uns à se donner, les autres à se laisser conquérir, en sorte que Bonaparte, quand le décret lui est notifié, a déjà autour de lui, rue Chantereine, un état-major tout rassemblé. Il faut se défaire de Barras, qui s'est flatté d'être complice et maintenant n'est plus que dupe : un peu d'intimidation, beaucoup d'argent sans doute, et le voici qui, sa démission écrite, s'évade vers son château de Grosbois. Au Luxembourg, Gohier et Moulin sont gardés à vue. L'après-midi s'avance. Tout semble procéder à souhait. Dans les faubourgs, nul indice de réprobation ou de révolte. Bonaparte est aux

Tuileries avec Sieyès, avec Ducos. Les adhésions arrivent. L'une des principales est celle d'Augereau.

On sait comment la seconde journée fut la contre-partie de la première et comment la comédie politique faillit tourner en tragédie. Combien de récits n'ont pas recomposé le décor de la scène : le château de Saint-Cloud aménagé en hâte ; les *Anciens* réunis dans la grande galerie ; les *Cinq-Cents* rassemblés à l'Orangerie ; les curieux, les donneurs d'avis, les quêteurs de fortune se faufilant dans le palais et attentifs à l'issue : au dehors, les troupes, c'est-à-dire la garde des *Conseils* un peu indécise, puis les fantassins tout acquis au général, et les dragons tout prêts à foncer. Et voici maintenant le drame qui se déroule : aux *Anciens*, la minorité contestant le scrutin précipité de la veille et réclamant qu'on prouve le prétendu complot jacobin ; aux *Cinq-Cents*, la colère d'avoir été dupé, les clameurs indignées contre le nouveau Cromwell, et le serment renouvelé par chaque député de demeurer fidèle à la Constitution de l'an III ; pendant ce temps, au premier étage du palais, Bonaparte, tout déconcerté de ce tumulte, à la fois troublé et exaspéré, et se consumant en une attente énermée qui contraste avec son sang-froid dans les camps ; puis, de Paris, des hôtes inquiétants qui arrivent : tel Jourdan, le vieux Jacobin, tel Augereau, l'homme aux grossières finasseries, servile hier en son adhésion, aujourd'hui familier, interrogateur, et déjà avec de vagues aspects de perfidie.

Il n'est que temps d'aviser. Le général compte sur son prestige. La salle des *Anciens* est toute voisine. Il y pousse droit. Un silence déconcertant l'accueille. Il faudrait des paroles nettes qui conquièrent ; il ne trouve, lui de pensée si précise, que quelques vagues déclamations que lui fournit un peu au hasard sa mémoire troublée. Il descend à l'Orangerie, où siègent les *Cinq-Cents*. Là, ce n'est plus le silence improbateur, c'est l'indescriptible tumulte, ce sont les pressions brutales, les voies de fait. Bonaparte pâlit, défaille

presque. Par bonheur, quelques grenadiers l'ont accompagné. Ils lui font rempart, puis l'enlèvent, et l'entraînent hors de l'enceinte.

On s'était flatté d'éviter les violences trop apparentes et de retoucher la Constitution sans paraître ouvertement la violer. Maintenant, qu'on le veuille ou non, c'est l'heure de l'intervention militaire. Réussira-t-elle? Les grenadiers des Conseils sont hésitants, tout troublés de la loi violée. Heureusement, Lucien, le frère de Bonaparte, est le président des *Cinq-Cents*. Si l'on pouvait le montrer aux troupes, tous les scrupules s'apaiseraient à sa voix, puisqu'il serait censé, en sa qualité de président, incarner en sa personne la légalité elle-même. Quelques soldats bien sûrs pénétrèrent jusqu'à lui, l'entourent, l'attirent hors de l'Orangerie. C'est lui qui, une fois délivré, va aux grenadiers des Conseils, les harangue, les invite, au nom même de la loi, à chasser la minorité factieuse qui s'agite dans la salle. Le stratagème réussit. Les grenadiers, tout rassurés, sont conquis; derrière eux l'infanterie se presse, tout électrisée. L'enceinte est envahie. Encore un formidable bruit de clameurs et de protestations; mais devant les baïonnettes, tout cède; et comme la journée s'achève, les députés sont en fuite, l'Orangerie vide, la victoire gagnée.

A travers la révolution parlementaire d'abord menée à souhait, un intermède angoissant s'était intercalé. Toutes choses se pacifiant de nouveau, Bonaparte et ses complices, jaloux de réduire au minimum les violences, eurent à cœur de couvrir d'un vernis civil le brutal coup de force. A cette fin, il fallait replacer sur leur siège, ne fût-ce que pour une heure, ces mêmes députés qu'on venait de chasser. A la suggestion de Lucien, les huissiers, les gens de service, quelques entremetteurs officieux se mirent à la recherche de ceux qui fuyaient. On en retrouva dans les rues de Saint-Cloud, on en découvrit dans les guinguettes, on en rejoignit d'autres qui, déjà en voiture, s'apprêtaient à regagner Paris. Soit

faiblesse ou crainte, soit prestige du succès, beaucoup se laissèrent rabattre vers le château. L'entreprise avait débuté, le premier jour, en une savante mise en scène préparée dans l'assemblée des *Anciens*; puis, le second jour, elle avait failli sombrer en une sorte de brouhaha tragique; elle allait — et ce serait le dernier acte — se terminer en comédie de légalité. En pleine nuit, dans la salle de l'Orangerie, au milieu des banquettes renversées, à la lueur de quelques chandelles, un simulacre d'assemblée entreprit de proclamer un simulacre de droit. Sur l'initiative du représentant Chazal, une commission fut désignée qui proposa la nomination de trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès, Roger-Ducos; les Conseils seraient ajournés jusqu'au 1^{er} ventôse (20 février 1800); à leur place fonctionneraient deux comités législatifs. Boulay de la Meurthe, qui avait l'habitude des coups d'État, fut le rapporteur du projet. Il conclut pour l'adoption qui, incontinent, fut votée. Par un remarquable souci des règles, on voulut que la *résolution* fût sanctionnée par les *Anciens*. Ceux-ci marchandèrent d'autant moins l'approbation que, craignant qu'on ne pût rallier de nouveau les *Cinq-Cents*, ils avaient déjà, à tout événement, adopté une motion pareille. En hâte, ils enregistrèrent tout, en sorte que la Constitution de l'an III, utilisée jusqu'à la fin, rendit le dernier service de couvrir de ses formes l'acte même qui l'abrogeait. Avant l'aube, Bonaparte, décidément rassuré, rentra rue Chantereine. Quelques heures plus tard, devenu l'hôte du Luxembourg en attendant les Tuileries, il s'installa aux lieux mêmes où, pendant quatre années, Barras et ses complices avaient régné.

II

Dans le recul des temps et pour qui voit les choses par masses, le 18 Brumaire marque une nette et brusque cou-

pure entre deux époques : celle où la Révolution a tenté de se gouverner elle-même, celle où, désormais, elle s'absorbe en un chef qui la capte, la discipline et la sauve en l'asservissant. Ces classements systématiques sont, en général, plus commodes pour la mémoire que conformes à l'entière vérité. Si puissants et prestigieux que soient les hommes, il est rare qu'ils interviennent dans les événements avec assez de maîtrise pour discerner d'un seul coup et d'une intelligence souveraine ce qu'ils doivent abandonner ou retenir du passé. Que si, par extraordinaire, ils se haussent jusqu'à cette clairvoyance, ils sont tenus le plus souvent de ménager, au moins pour un temps, même ceux qu'ils ont vaincus. De là des attermoiements, des transactions, des haltes, de passagers retours en arrière, en sorte que la timidité s'insinue à travers l'audace, et que ce qui a éclaté en coup de force se continue à la manière d'une lente et cauteleuse évolution. Cette circonspection se retrouve, au lendemain de Brumaire, dans les actes de Bonaparte. Il se garde de proscrire les anciennes appellations et de sabrer en militaire à travers les lois. Il tient compte des erreurs, des préjugés, des passions, des iniquités même, soit que ces ménagements lui paraissent prudence nécessaire, soit que son âme, peu sensible au droit, ne s'émeuve que tardivement pour la justice. De toute pensée usurpatrice il se défend et, loin qu'il menace la République, il se pique d'en être le protecteur. C'est seulement quand une nouvelle victoire l'aura consacré qu'il osera, désormais hors de pair, prendre les allures d'un chef, en attendant celles d'un maître.

Persécutés par le Directoire, les catholiques ne pouvaient perdre à l'avènement d'un régime nouveau. Mais leur condition changerait-elle? Quelques-uns le crurent d'abord. Bientôt la réflexion tempéra fort les espérances.

On s'enquit de Bonaparte. Pendant la Révolution, il avait recherché plutôt que fui le contact des terroristes. Après le 9 Thermidor, il s'était attaché à Barras. C'était lui qui, au

13 vendémiaire, avait contenu les réactionnaires, écrasé les royalistes. Son nom s'attachait au traité de Tolentino, en sorte qu'à ne consulter que les apparences, il semblait l'un des spoliateurs de la papauté. En 1797, c'était de son armée qu'étaient parties les adresses, insultantes pour les Conseils, violentes contre les modérés, plus violentes encore contre les fanatiques et les prêtres. Enfin, en Égypte, d'où il arrivait, il s'était, disait-on, par goût de popularité, proclamé le disciple du Coran.

Les ministres de Bonaparte inspiraient-ils plus de confiance? Le portefeuille de l'Intérieur fut remis au géomètre Laplace. Le 30 brumaire, en une circulaire à ses agents, il s'exprimait en ces termes : « Ne négligez aucune occasion de prouver que la superstition n'aura pas plus que le royalisme à s'applaudir des changements opérés le 18 Brumaire (1). » A quelque temps de là, Lecouteulx, président de l'administration départementale, tenait un langage à peu près semblable : « Les Français, disait-il, ne se résigneront pas à retomber jamais sous le joug honteux du despotisme nobiliaire et sacerdotal (2). » Cependant Fouché s'était perpétué à la police, et, quoique cet homme fût capable de tout, même du bien, ce nom semblait alors symbole d'intolérance et de servitude.

Ce qu'on savait des amitiés de Bonaparte ne rassurait pas davantage. Qui voyait-on dans l'entourage? Boulay de la Meurthe, l'homme du 18 Fructidor; Réal, l'ancien terroriste; Talleyrand, l'évêque apostat. Ceux dont le général recherchait le plus les bonnes grâces, c'étaient Monge, Berthollet, Volney, tous gens de vaste science, mais incrédules avec ostentation. Au Conseil des *Cinq-Cents*, en ce simulacre de délibération nocturne qui avait tenté de légaliser la violence, l'un des avocats de l'ordre nouveau avait été

(1) *Moniteur*, 6 frimaire an VIII.

(2) Voir LÉON DE LABORIE, *Paris sous le Consulat*, t. 1^{er}, p. 25.

Cabanis, personnage de vie intègre et de profond savoir, mais pénétré d'impiété jusqu'à saturation. La *Décade*, ce journal officiel de l'irrégion, avait non seulement approuvé, mais acclamé le coup d'État (1). Vis-à-vis des philosophes, le premier Consul — car on peut désormais l'appeler de ce nom — poussait l'empressement jusqu'à la coquetterie. A Auteuil, dans la maison de Mme Helvétius, un cénacle dont Cabanis était l'âme gardait pieusement la tradition libre penseuse du dix-huitième siècle. « Notre-Dame d'Auteuil », disaient les initiés en parlant de la maîtresse du logis, respectable d'ailleurs, par l'âge, la bienfaisance, la bonté. En ce sanctuaire philosophique, Bonaparte ne dédaigne pas de porter ses dévotions (2); et on le vit, parmi les habitués de la petite chapelle, aussi à l'aise d'ailleurs que dans les mosquées de l'Orient.

Attentifs à noter tous les indices, les catholiques attendaient avec une impatience déjà fort déçue quelque signe où se marquât l'amélioration de leur sort. Un jour, le 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799), un arrêté consulaire parut qui avait un air d'affranchissement. On lut avec un commencement de joie. Bien vite l'espoir s'abattit. Parmi les prêtres détenus aux îles de Ré ou d'Oléron, on déclarait libérables ceux qui s'étaient mariés, ceux qui s'étaient courbés sous tous les serments, ceux qui jamais n'avaient exercé le culte public. On eût dit que sur les autres nulle clémence ne dût s'étendre, en sorte que le plus fidèle semblait aussi le moins digne de pitié (3).

Près de deux mois s'étaient écoulés depuis le coup d'État, quand enfin, le 7 nivôse (28 décembre 1799), trois arrêtés simultanés parurent inaugurer un esprit nouveau (4). Par le premier, les édifices religieux, dont les communes avaient

(1) *La Décade*, 1^{er} semestre de l'an VIII, p. 378.

(2) GUILLOIS, *le Salon de madame Helvétius*, p. 126.

(3) Voir DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XII, p. 12.

(4) *Id.*, *ibid.*, t. XII, p. 55-56.

encore la jouissance au premier jour de l'an II et qui depuis n'avaient pas été aliénés, étaient rendus au libre exercice du culte. Par le second, les anciens serments étaient remplacés par une simple *promesse de fidélité à la Constitution*. Par le troisième, on annulait les décisions des autorités qui avaient interdit que les églises fussent ouvertes en dehors du décadi. Deux documents vinrent souligner ces actes de tolérance et en marquer la portée. Le premier était une proclamation des consuls aux habitants de l'Ouest. On y affirmait la liberté des cultes ; on y invitait « les ministres du Dieu de paix » à se montrer les artisans de la réconciliation nationale ; on y ajoutait par une allusion très transparente à la tyrannie décadaire : « Aucun homme ne peut dire à un autre homme : « Tu exerceras tel culte ; tu ne l'exerceras qu'à tel jour (1). » Le second document était une note du *Moniteur*, devenu journal officiel, et qui avait pour but d'expliquer le sens de la *promesse* imposée au clergé. Cette promesse, disait-on, n'avait rien qui pût alarmer les consciences : elle ne comportait qu'un engagement civil et ne touchait en rien aux matières religieuses (2).

III

Le 9 nivôse, les feuilles publiques firent connaître les arrêtés des consuls. C'était, suivant l'ancien calendrier, le dernier jour de l'année. Si nous en croyons les rapports de police, l'impression fut profonde parmi les catholiques. On se passait les journaux et à haute voix on les commentait ; puis on se congratulait ; on échangeait des souhaits pour le

(1) *Moniteur*, 9 nivôse an VIII.

(2) *Ibid.*, 10 nivôse an VIII.

siècle nouveau qui, le lendemain, allait s'ouvrir ; et avec émotion, on se serrait les mains en signe de joie. L'allégresse se souligna par le délaissement dédaigneux où s'écoula le *décadi* suivant : beaucoup de boutiques restèrent ouvertes ; quelques ateliers négligèrent de chômer, comme si déjà les réglemens de l'époque directoriale eussent été frappés de caducité.

Était-ce l'affranchissement ? Jamais on ne vit mieux qu'en cette première année du Consulat tout ce que peuvent comporter d'hésitations, de calculs, de tortueux détours, les desseins qui, à distance, s'offrent avec un aspect de vouloir continu et d'unité. Sur les catholiques tombent pêle-mêle, en un désordre apparent, les sévérités, les faveurs. Et il semble que le chef qui vient de saisir le pouvoir ne sache bien à cette heure, ni ce qu'il doit restaurer du culte, ni même s'il doit le rétablir jamais.

Le 9 nivôse, un arrêté consulaire prescrit qu'à Valence, des honneurs funèbres conformes à son rang soient rendus à Pie VI. Dans le même temps, les *Annales catholiques* obtiennent de reprendre leur publication sous le titre d'*Annales philosophiques*. Quelques ecclésiastiques notables reparaissent dans Paris : tel M. de Malaret, l'un des vicaires généraux, M. de Paucemont, ancien curé de Saint-Sulpice, M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul. De l'île de Ré, un certain nombre de prêtres francs-comtois ont, par voie de pétition, sollicité leur délivrance : vingt-huit d'entre eux sont mis en liberté (1).

Quiconque rassemblerait ces indices serait tenté d'espérer. Il n'est point de joie qui ne soit presque aussitôt suivie de déception. Le 22 nivôse, Fouché, en une circulaire d'une âpreté comminatoire, marque où s'arrêtera la bienveillance du gouvernement : on fera rentrer, dit-il, quelques prêtres déportés ; mais jamais on n'autorisera le retour des « réac-

(1) *Annales philosophiques*, t. I^{er}, p. 277. — *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 77.

teurs sanguinaires ou des vengeurs superstitieux, qui jetteraient le trouble dans la patrie. (1) » Les catholiques retrouvent quelques sanctuaires nouveaux, les Blancs-Manteaux, Saint-Louis-en-l'Île, puis Saint-Thomas d'Aquin et Saint-Laurent, fermés sous le Directoire : mais, sur ces entre-faites, le 2 pluviôse, un arrêté les avertit qu'ils doivent se résigner comme jadis à partager les églises avec les sectateurs des autres cultes, et, en particulier, du culte décadair (2). Bien plus, les pouvoirs publics affectent, comme au temps du Directoire, de régler les pompes officielles sans les rehausser par aucun symbole religieux. C'est ainsi que l'église des Invalides, dépouillée de tout emblème chrétien, est proclamée *temple de Mars* : on y honorera la mémoire des guerriers et des grands hommes ; et, en effet, le 20 pluviôse, Fontanes y célèbre Washington qui vient de mourir.

Dans un rapport de police, nous lisons ces lignes : « Les ministres du culte sont tranquilles ; mais ils espéraient beaucoup plus qu'ils n'ont obtenu (3). » Les arrêtés du 7 nivôse ont un instant réconforté. Maintenant les catholiques dressent, non sans mélancolie, le bilan de leurs servitudes. Contre le clergé, en 1792 et en 1793, des lois terribles ont été forgées : ces lois gardent leur empire. Le décret du 19 fructidor a consacré, en matière religieuse, l'intolérance et l'arbitraire : ce décret subsiste. Il y a des prêtres qui, à la Guyane, souffrent, peinent, meurent : nul ne s'inquiète d'eux. Il y a aussi d'autres prêtres à l'île de Ré et à l'île d'Oléron ; il y en a encore dans les prisons ; il y en a enfin dans les maisons de réclusion, où sont enfermés les vieillards et les infirmes.

A travers les obscurités de la politique consulaire, une idée générale se dégage : protection pour les ministres du culte qui souscriront la *promesse de fidélité* ; pour les autres,

(1) *Journal des Débats et Décrets*, nivôse an VIII, p. 220.

(2) DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XII, p. 75.

(3) *Compte rendu du mois de pluviôse an VIII* (AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. I^{er}, p. 167).

étroite surveillance et, s'il est nécessaire, application des lois. Mais ici se dresse un double obstacle : celui qui naît de l'intolérance des agents officiels, celui qui dérive des scrupules des prêtres eux-mêmes.

Au ministère de la police, Fouché veille, attentif à perpétuer l'oppression. Il porte en lui trop de clairvoyance pour se persuader que la nation peut vivre sans culte. Puisqu'il faut au peuple une religion, il la voudrait assez affranchie de l'ancien régime pour que la Révolution n'ait jamais rien à redouter d'elle. Dans cet esprit, quel ne serait pas le bénéfice si l'on pouvait radouber l'Église constitutionnelle et la transformer en une sorte d'Église d'État, bien payée, servile à souhait, et figurant un minimum de catholicisme ! Le moyen le plus sûr de réussir, ce serait de dénaturer la *promesse de fidélité*. On se refuserait à y voir un engagement nouveau à l'usage de tous les prêtres de bonne volonté, et destiné à leur assurer un statut légal. Tout au contraire, par une savante et perfide altération, on feindrait de considérer la récente promesse comme un simple serment surajouté à tous les autres et auquel ne seraient admis que ceux qui auraient prêté tous les serments antérieurs, y compris celui de la Constitution civile. C'est à développer cette glose que Fouché s'appliqua, en une circulaire du 2 floréal an VIII. Que cette jurisprudence soit adoptée, et du même coup, le bien-faisant arrêté du 7 nivôse, au lieu d'être une invitation à la paix, ne sera plus qu'une prime pour l'Église schismatique, seule jugée digne de se dire fidèle. Heureusement, parmi les catholiques, quelques-uns parviennent jusqu'au premier Consul et protestent contre l'imposture. Celui-ci, attentif à se ménager, refuse de désavouer publiquement son ministre ; mais en paroles très nettes, il écarte l'étroite, l'odieuse interprétation (1) ; et, en effet, d'après une pratique assez

(1) Lettre de l'abbé Émery à M. de Bausset, évêque d'Alais, avril 1800 (Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice).

généralement suivie, acceptée bientôt par Fouché lui-même, consacrée plus tard par un arrêté gouvernemental, tous les prêtres, sans distinction d'origine, sont admis à souscrire la *promesse*.

Quand on s'est dégagé des menées de Fouché, il reste à convaincre les prêtres eux-mêmes de l'opportunité du serment. Beaucoup le prêtent — à Paris surtout — par patriotisme et sage désir de conciliation. Combien d'autres ne demeurent pas perplexes ou rebelles ! Avec un morne découragement, ils se remémorent toutes les anciennes formules : celle-là est la cinquième. Rien ne les rassure, pas même le commentaire libéral contenu dans le *Moniteur* du 10 nivôse. Devenus sceptiques à force de mécomptes, ils se rappellent la *loi du 11 prairial* et le langage émollient du *Comité de législation*. Alors aussi on se plaisait à proclamer que les seuls engagements imposés étaient des engagements d'ordre civil. Et toutes ces protestations, si sincères fussent-elles, n'ont empêché ni les ressauts violents de la Convention expirante ni les longues persécutions du Directoire. — Puis une crainte domine, celle que, dans son ignorance, le peuple catholique, dérouté par l'abondance des formules équivoques, ne confonde avec les jureurs schismatiques tous ceux qui se seront liés par un engagement. Et en effet, en certaines provinces reculées, la nouvelle promesse prend, aux yeux des fidèles, un air suspect, en sorte que quiconque est le plus dégagé de serments est aussi le plus respecté.

Cependant, on s'use à pénétrer les intentions de Bonaparte. Où cherche-t-il ses appuis ? A droite ? à gauche ? Qui le sait ? Sur ces entrefaites, quelques actes impitoyables semblent un retour aux mœurs de la Terreur. Le 29 pluviôse, en une petite ville de l'Orne, l'un des chefs chouans, M. de Frotté, est fusillé avec six de ses compagnons : c'est un rebelle, mais jeune et vaillant et, à ce titre, digne de clémence ; puis il a été arrêté, porteur d'un sauf-conduit,

en sorte que la condamnation prend un air de trahison. Dans le même temps, à Paris, est exécuté un jeune émigré rentré, M. de Toustain. D'autres rigueurs suivent à l'égard des insurgés de l'Ouest faits prisonniers. « Tous les jours on fusille ici cinq ou six chouans », écrit Bonaparte à Brune (1).

Avec un frisson de crainte, les catholiques supportent ces sévérités. De nouveau, ils mettent en balance tout ce qui signifie la guerre ou présage la paix. Le Directoire est abattu ; les jacobins sont contenus ; des paroles sages résonnent, inentendues depuis le 18 fructidor ; puis, un à un, des prêtres proscrits reparaissent. Telles sont les raisons de se réjouir. Mais combien de menus faits très suggestifs ne marquent-ils pas la survivance du vieil esprit sectaire ! Dans la Somme, en cet hiver de 1799 à 1800, je note des prêtres enfermés pêle-mêle avec des filles publiques et qui en vain sollicitent leur délivrance (2). Dans la Haute-Garonne, des ecclésiastiques sont pareillement détenus, et quand, enfin, on les élargit, la liberté n'est pour eux qu'une faveur précaire, car on les place sous la surveillance de la municipalité (3). Dans l'Hérault, quatre vieux prêtres qui ont souscrit la promesse du 7 nivôse sont élargis : or, contre cette tolérance Fouché proteste, objectant les lois toujours en vigueur qui ont établi la déportation pour les prêtres valides, la réclusion pour les prêtres infirmes ; et, sur ses ordres, les malheureux sont, à la date du 6 ventôse, réintégrés dans leur prison (4). Les lois de déportation subsistent si bien qu'on les invoque contre un ecclésiastique d'Agen, l'abbé de Malignan, qui vit retiré dans les Landes ; on décide qu'il devra, dans le plus bref délai, être déporté en Espagne.

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 163.

(2) *Archives nationales*, F⁷, 7632.

(3) *Ibid.*, 7685.

(4) SAUREL, *Histoire de la persécution religieuse dans l'Hérault*, t. IV, p. 4-7.

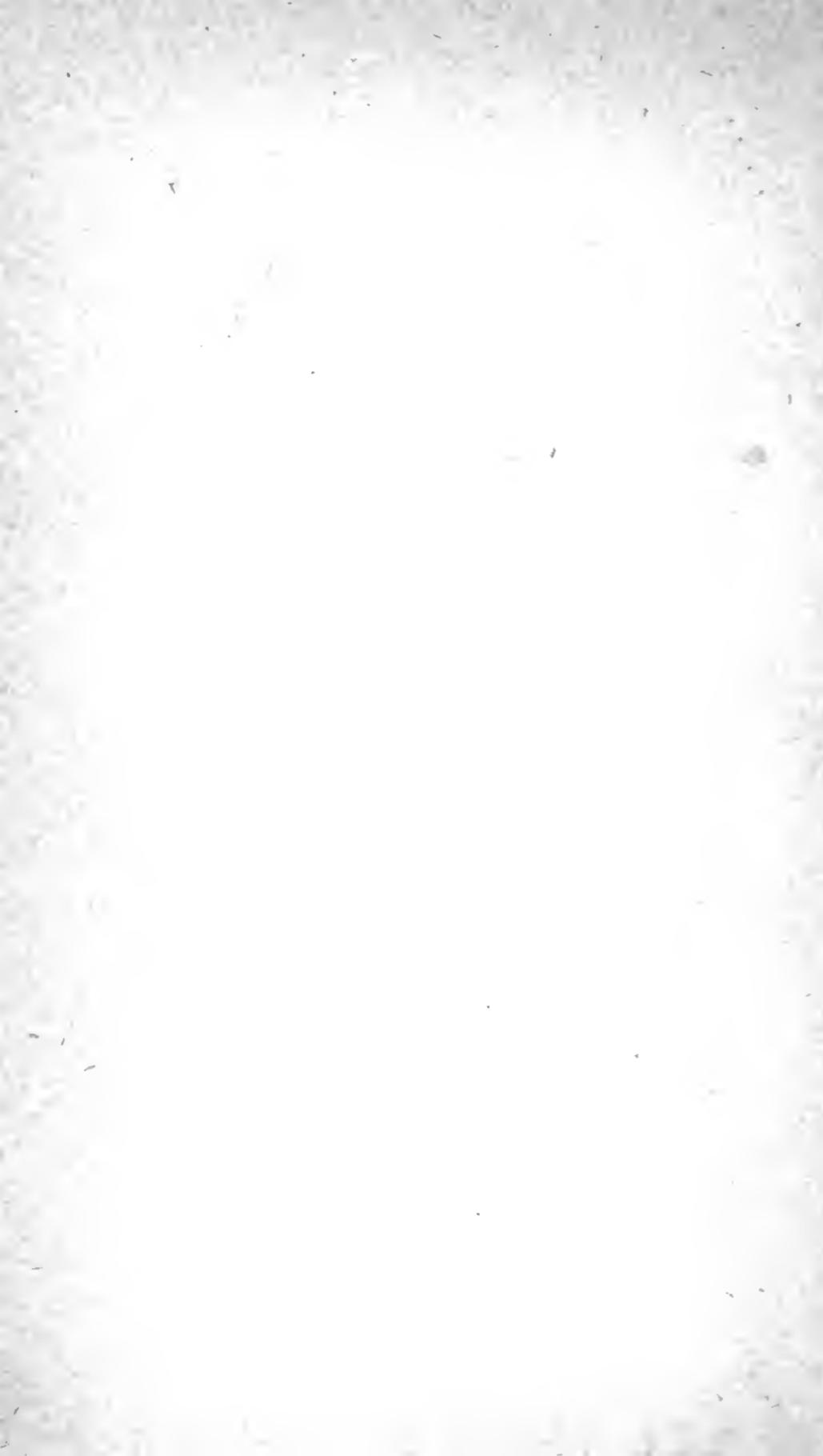
Seulement, à la dernière heure, un certificat médical intervient qui le déclare de santé trop débile pour le voyage (1) ; et en cette débonnaire pratique se révèle le nouveau régime qui, presque partout, adoucit les décrets, mais ne se hausse point jusqu'à les effacer.

C'est qu'en cette première année du Consulat, Bonaparte est tenu à des calculs infinis. Dans la République, il tient le premier rang ; mais devant lui les volontés se sont inclinées plutôt que les intelligences ne se sont soumises. Il doit compter avec Sieyès rentré dans l'ombre, mais demeuré puissant. Il doit compter avec toutes les créatures que Sieyès a poussées comme par fournées dans les assemblées publiques et dans les hauts emplois. Il lui faut ménager encore les savants, les philosophes, tous ceux que, plus tard, il appellera les *idéologues*, gens qui, en adhérant au 18 Brumaire, ont entendu que le nouveau régime fût la Révolution réglée et disciplinée, mais en même temps affermie et solidifiée. Il ne manque ni de jaloux, prêts à épier le premier faux pas, ni de méfiants prêts à dénoncer toute usurpation. Parmi les complices du coup d'État, l'idéal caressé est celui d'un gouvernement fort ; attentif à l'ordre matériel, propice à la science et au progrès, actif et éclairé plus encore que libéral, et s'incarnant dans un chef auquel on n'a pas marchandé les attributions, mais qui n'empiètera pas. Il n'empiètera pas, en restaurant les formes politiques anciennes. Surtout, par-dessus tout, il se gardera de toute complaisance pour le *fanatisme* ; et l'on entend par fanatisme tout ce que la constante tradition des peuples appelle religion.

En ces conjonctures à la fois très brillantes et un peu précaires, une seule chose pourrait élever Bonaparte au-dessus des contestations et des disputes : ce serait une nouvelle victoire. On sait la seconde campagne d'Italie qui s'acheva le 14 juin 1800, dans la journée de Marengo. Jamais bataille

(1) DURENGUES, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 550.

ne fut plus longtemps incertaine en son issue, ni plus féconde en ses conséquences. Bonaparte avait quitté Paris en chef, glorieux sans doute, mais non à l'abri des intrigues ou des crises. Il y rentrait en maître, en maître assez fort pour innover à son gré en matière civile, assez fort aussi pour restaurer — quoique non sans tenaces et subtiles obstacles — ce qu'il lui plairait de rétablir de la religion nationale.



LIVRE TRENTE ET UNIÈME

BONAPARTE ET LE SAINT-SIÈGE

SOMMAIRE

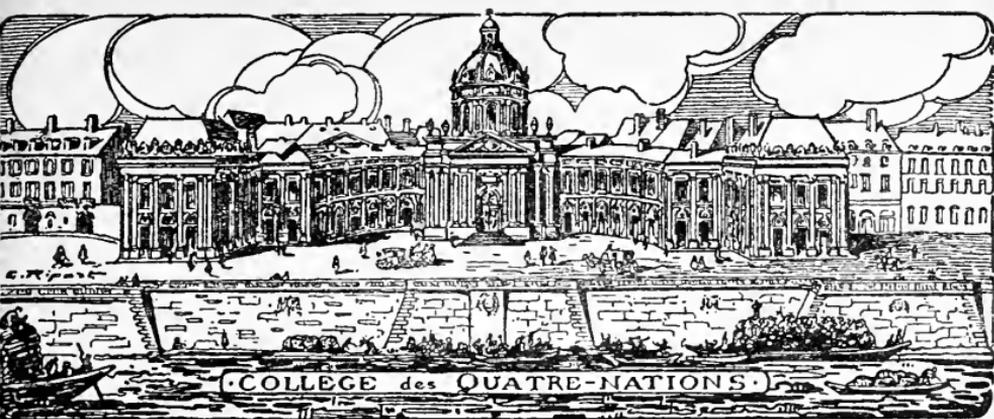
- I. — Église libre et Concordat. — Pour quelles raisons Bonaparte veut que la paix religieuse résulte d'un accord avec le Saint-Siège.
- II. — Y avait-il eu, sous le Directoire, quelque négociation avec Rome? — Les envoyés du pape à Paris après l'*armistice de Bologne*. — Comment le gouvernement directorial prétend imposer au pape Pie VI le désaveu de ses brefs; comment les délégués pontificaux repoussent cette exigence et comment ils sont chassés de France (juillet 1796). — Comment la négociation est reprise à Florence et comment les demandes françaises aboutissent à un nouveau refus (septembre 1796). — Curieuse dépêche où se peignent les dispositions du Directoire vis-à-vis de l'Église romaine.
- III. — Bonaparte : ses dispositions vis-à-vis du Saint-Siège pendant la première campagne d'Italie (1796-1797); sa politique raffinée : mélange de paroles violentes et de procédés bienveillants. — Cacault à Rome. — Avances du général Bonaparte au Saint-Siège (octobre 1796) et comment elles sont négligées. — Invasion des États pontificaux et traité de Tolentino (19 février 1797). — Comment Bonaparte, en démembraut les États pontificaux, entend ménager la papauté. — L'année 1797 : note remarquable de Bonaparte (août 1797). — Comment le coup d'État du 18 Fructidor ajourne tout espoir de paix religieuse.
- IV. — Bonaparte premier Consul, et nouvelle campagne d'Italie : discours au clergé de Milan. — Bataille de Marengo. — *Te Deum* à Milan. — Verceil : entrevue de Bonaparte avec le cardinal Martiniana; et comment en cet entretien sont tracés les premiers linéaments du Concordat (25 juin 1800).
- V. — Pie VII : comment il accueille avec joie, quoique avec un peu de trouble, les nouvelles transmises par le cardinal Martiniana.
- VI. — Comment la négociation, grâce aux dispositions du premier Consul et de Pie VII, paraît en bonne voie. — Quels désaccords intimes de vues et de pensées retarderont la conclusion.
- VII. — Pie VII : quelles arrière-pensées soucieuses se mêlent à sa joie.

- Ses craintes ; les avis dont il est entouré ; une lettre du cardinal Antonelli. — Commission de cardinaux ; vues qui y sont exposées. — Quelle inquiétude naît de l'absence de nouvelles de Paris. — Mgr Spina, désigné pour suivre la négociation, part pour Verceil.
- VIII. — Bonaparte : comment, à son retour à Paris, il paraît hésitant. — Comment il aura à vaincre les résistances de son entourage. — Il décide que la négociation s'ouvrira à Paris. — Mgr Spina y arrive le 5 novembre.
- IX. — Mgr Spina à Paris : ses embarras ; à quel point il se trouve isolé et dépaycé. — Première audience du premier Consul (9 novembre 1800).
- X. — Avec quel délégué français doit s'aboucher Spina : l'abbé Bernier ; sa vie, son passé, son caractère.
- XI. — Les négociations. — Échange de notes ou mémoires : condition générale de la religion catholique en France ; démission des évêques ; les biens nationaux ; la promesse.
- XII. — Comment les entretiens, souvent très prolongés, complètent les notes écrites. — Les deux négociateurs ; avantages de Bernier sur Mgr Spina.
- XIII. — Le premier projet : objections de Spina. — Comment un second projet est rédigé, qui répond moins encore aux vues de la cour de Rome (novembre-décembre 1800).
- XIV. — Attentat de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800). — Comment il est attribué d'abord aux jacobins contre qui Bonaparte se montre fort irrité. — Troisième projet, très favorable aux catholiques, et comment Spina laisse échapper l'occasion.
- XV. — Entretien de Bonaparte et de Spina (8 janvier 1801). — Le quatrième projet, quelles dispositions beaucoup moins bienveillantes l'inspirent. — Anxiété de Spina ; son refus d'adhésion. — Dépêche violente de Talleyrand (21 janvier 1801).
- XVI. — Comment Bonaparte atténue un peu la malveillance de son ministre. — Cinquième projet. — Départ de Cacault pour Rome. — Comment le premier Consul autorise l'envoi d'un courrier à Rome. — Départ du courrier (26 février 1801).

I

J'arrive à la dernière partie de cette histoire, celle où, par un acte de volonté souveraine, la paix religieuse se rétablit.

Pour accomplir ce grand dessein, deux voies s'offraient à Bonaparte. Il pouvait abroger les décrets sur la déportation ecclésiastique, rendre aux fidèles les églises non aliénées,



HISTOIRE DES LETTRES

DEUXIÈME PARTIE

par M. FORTUNAT STROWSKI

Professeur à la Sorbonne

TOME XIII de

L'HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE

publiée sous la direction de

GABRIEL HANOTAUX

de l'Académie Française



Le deuxième et dernier volume de l'*Histoire des Lettres* par M. F. Strowski vient de paraître.

Il va de Ronsard à l'époque contemporaine et comprend même la renaissance littéraire qui a suivi immédiatement la guerre. Il forme ainsi, avec le premier volume, un ouvrage *absolument complet* embrassant non seulement la littérature de langue française, mais la littérature française de *langue latine* et de *langue provençale*. Dès lors, tout ce qui a vibré littérairement en France est relevé et caractérisé dans cet ouvrage, à commencer par l'œuvre des écrivains *gaulois-latins* comme Virgile et Ausone, jusqu'à celle des écrivains de l'expansion coloniale, comme Loti et les frères Tharaud.

Jamais un sujet aussi vaste n'a été ainsi compris et traité. Voilà vraiment la littérature de « la plus grande France » aussi bien dans le temps que dans l'espace ; le génie français sous tous ses aspects. De même que l'art français inclut, nécessairement, la « Maison Carrée », de même la littérature française ne peut ignorer ce qu'il y a eu de latin dans le génie national et dans la pensée universelle influencée par la France. Négliger ces sources, c'est altérer la vérité.

M. Strowski est l'heureux continuateur des Picavet, des Bédier et des Jeanroy. Ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, il a considéré l'histoire littéraire comme facteur et moteur de l'activité nationale. Chez lui, les personnages sont, non pas assis, mais debout. Les hommes de

lettres ne sont pas seulement des écrivains, mais des *hommes*. En un mot, M. Strowski a donné à la littérature, la vie.

A ce volume, il fallait une illustration vivante, elle aussi. M. G. Hanotaux l'a confiée pour les hors-texte en couleurs à M. Marcel Vicaire, jeune artiste plein de charme et d'allégresse, héritier d'un nom aimé des lettres et qui, dans les portraits ou dans les scènes célèbres : la *Bataille d'Hernani*, *Lamartine à l'Hôtel de Ville*, a su montrer ce que la littérature reçoit de force et d'émotion de son contact avec la vie des peuples.

L'illustration en noir est de la main de M. Ripart, qui avait déjà fait ses preuves dans le premier volume et qui a marqué d'une psychologie et d'une intensité profondes les physionomies si variées qui peuplent le livre.

Voici donc toute une nouvelle face et non des moins glorieuses de la civilisation française : l'*Histoire des Lettres* est achevée. La France, fille de la Grèce et fille de Rome, passe le flambeau à la France de l'époque classique et à la France de la libération européenne. C'est une noble personne s'avancant d'un rythme sublime, qui, devant nous, franchit les siècles.



Lamartine âgé.

Ce volume, en souscrivant à l'*Histoire de la Nation française* en 15 volumes, revient à 40 francs broché.

Il est vendu séparément, comme tous les volumes composant cet ouvrage, au prix marqué sur le bulletin de commande ci-dessous :

BULLETIN DE COMMANDE

Veuillez m'envoyer les volumes non barrés.

<i>La Géographie humaine de la France</i> , première partie, broché.. .. .	45 fr.	Relié cuir.	71 fr.
<i>Histoire politique</i> , première partie, broché.. .. .	46 fr.	—	72 fr.
<i>Histoire religieuse</i> , broché	48 fr.	—	74 fr.
<i>Histoire des arts</i> , broché	48 fr.	—	74 fr.
<i>Histoire des lettres</i> , première partie, broché.. .. .	46 fr.	—	72 fr.
<i>Histoire des lettres</i> , deuxième partie, broché. . . .	48 fr.	—	74 fr.

Nom, qualité et adresse

A le 192



LE CHATEAU DE FENÉLON A St Modane.

GABRIEL HANOTAUX

de l'Académie Française

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

des Origines préhistoriques jusqu'à nos jours (1920)

15 volumes in-4° (29×24), de 550 à 600 pages

Nombreuses illustrations dans le texte par les meilleurs artistes

180 planches en couleurs tirées hors texte



Composition de l'ouvrage : *Géographie humaine de la France* : 2 vol. par M. Jean Brunhes ; *Histoire politique* : 3 vol. par MM. P. Imbart de La Tour, Louis Madelin et Gabriel Hanotaux ; *Histoire militaire et navale* : 2 vol. par le général Colin, le colonel Fr. Reboul et le

général Mangin ; *Histoire diplomatique et coloniale* 1 vol. par M. René Pinon ; *Histoire religieuse* : 1 vol. par M. Georges Goyau ; *Histoire économique et sociale* : 1 vol. par M. Henri Moysset ; *Histoire des Arts* : 1 vol. par M. Louis Gillet ; *Histoire des lettres* : 2 vol. par MM. Joseph Bédier, François Picavet, Alfr. Jeanroy, Fortunat Strowski ; *Histoire des sciences* : 2 vol. par MM. H. Andoyer, A. Colson, Charles Fabry, Maurice Caullery, René Lote.

CONDITIONS DE PUBLICATION

L'Histoire de la Nation française formera 15 volumes in-4° (29×24) de 550 à 600 pages chacun, imprimés sur caractères neufs, abondamment illustrés de dessins originaux par des artistes hors pair.

Il paraît deux volumes par année. Au mois de Juin 1923, six volumes ont paru.

Deux tirages de luxe sur papier de fil, dont un réimposé pour les bibliophiles. Conditions et prix sur demande.

On peut acheter séparément les volumes à l'apparition de chacun d'eux. Leur prix, broché, varie de 45 à 48 francs, mais, en souscrivant à l'ouvrage complet en 15 volumes au prix à forfait de 600 francs, le souscripteur ne paie le volume que 40 francs et profite ainsi d'une réduction de plus de 10%; s'il paie comptant avec 10% d'escompte, il obtient plus de 20% de réduction

Les six volumes déjà parus sont envoyés de suite aux souscripteurs.

L'Ouvrage est en vente chez tous les bons Libraires.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné déclare souscrire à l'HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE, en 15 volumes, aux prix à forfait, port compris, de :

(*) 600 francs en volumes brochés;

(*) 990 francs en volumes reliure riche en cuir raciné que je paierai chaque mois par quittances de 20, 30 ou 50 francs;

(*) Ou au comptant moins 10% d'escompte.

Les volumes parus me seront adressés de suite, les suivants au fur et à mesure de l'apparition.

Nom et Prénoms

Qualité ou Profession

Adresse

Gare

A..... le 1923.

SIGNATURE

(*) Biffer les modes non choisis. — Conditions valables seulement pour la France, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Belgique. Pour les autres pays, demander les conditions.

Remplir le bulletin ci-dessus, le remettre à son LIBRAIRE, ou l'adresser à la LIBRAIRIE PLON.

IMPRIMERIE KAPP
PARIS - VANVES

puis, ayant aboli toutes les lois d'exception, laisser le culte se restaurer lui-même, sans salaire, sans aucune prérogative ou prééminence officielle, sous la seule protection du droit commun. Il pouvait aussi négocier avec le Saint-Siège et délimiter avec lui, dans l'intérêt de la France et de la tranquillité future, les droits réciproques de l'Église et de l'État.

Bien que Bonaparte n'ait point toujours livré ses pensées, on peut affirmer sans témérité qu'entre les deux solutions la seconde est la seule qui l'ait attiré.

Plusieurs raisons l'y inclinaient. La Révolution avait hérité de la tradition régaliennne et vivait de l'ancien régime, même après l'avoir abattu. Or, au cours de notre histoire, la société civile et la société religieuse avaient vécu tantôt en accord, tantôt en querelles, mais toujours mêlées, et n'imaginant pas qu'elles pussent se séparer sans que la séparation fût aussitôt violent divorce. — Puis Bonaparte, par tempérament, aspirait à tout absorber. En cette disposition, toute puissance, même de l'ordre moral, qui ne relevait pas de lui, lui semblait suspecte ; et l'Église libre dans l'État libre lui eût paru double hérésie, tant il avait résolu de tenir l'un et l'autre en ses mains. — A ces arguments s'ajoutait une considération très sage. De la Révolution, l'Église sortait divisée en deux : d'un côté les *constitutionnels*, de l'autre, les *insermentés*. La liberté, en laissant à l'esprit de controverse toute licence, eût prolongé, ravivé, envenimé les querelles, au grand détriment de l'unité catholique et de la charité chrétienne. Par goût instinctif de l'ordre, par bon sens aussi, le premier Consul avait décidé de clore ces disputes. Pour les clore, il recourrait au Saint-Siège, et si l'autorité du Saint-Siège ne suffisait pas, il se réservait de réunir, fût-ce par un peu de coercition, ceux qui répugneraient à désarmer.

Donc c'était par un traité avec le pape que Bonaparte entendait ramener la paix. Ce dessein de pacification lui appartenait-il en propre ? Au contraire, une entente avec

Rome avait-elle été, comme on l'a prétendu, plus ou moins ébauchée sous le Directoire? La vérité, c'est qu'une seule fois le gouvernement directorial était entré en pourparlers avec le Saint-Siège sur les matières spirituelles. Ce que furent ces pourparlers, — négociation sincère ou brutal ultimatum, — on en jugera par le court exposé qui va suivre.

II

C'était au mois de juin 1796. Bonaparte venait de conduire victorieusement ses premières opérations en Italie. Il avait abattu le Piémont et était entré dans Milan. C'est alors que le Directoire se souvint d'une vieille injure, le meurtre de Basseville à venger contre Rome (1). L'État pontifical fut envahi. Frappé de terreur, Pie VI se soumit. A Bologne, le 23 juin 1796, un armistice fut conclu : le pape renonçait définitivement au comtat Venaissin, consentait à l'occupation de Bologne et de Ferrare, s'engageait à payer une contribution de guerre et à livrer un grand nombre d'objets d'art ou de tableaux.

Il fallait convertir l'armistice en traité. Pour négocier la paix, le choix du Saint-Père se porta sur l'abbé Pieracchi. C'était, de l'aveu même de ses adversaires, un homme sage, instruit, et qui jadis avait été attaché à la nonciature de France. Il s'adjoignit l'un des employés de la secrétairerie d'État, M. Evangelisti. Les deux envoyés avaient un aspect assez minable pour qui se rappelait l'ancien train de la cour pontificale. Il leur fut prescrit de solliciter, dès leur arrivée à Paris, les bons offices de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis del Campo. Puis, pour rendre M. Pieracchi plus

(1) Voir *supra*, t. IV, p. 354.

décoratif, on lui conféra, sur le conseil du chevalier d'Azara (1), le titre de comte, et, par surcroît, on le revêtit d'habits séculiers, afin qu'il parût le moins ecclésiastique possible.

L'objet apparent de la mission était uniquement d'ordre temporel. La diplomatie française s'appliquait même fort à marquer qu'elle ne reconnaissait dans le Saint-Père que le souverain territorial. « Le prince de Rome », disaient souvent les dépêches, comme pour laïciser la papauté. Mais le mensonge de cette fiction se trahissait par l'affectation même à la répéter. Qu'on le voulût ou non, nul entretien n'était poussé à fond sans que l'intérêt religieux ne dominât tous les autres ; et dans cette condition hors de pair résidaient pour le Souverain Pontife le secret de sa grandeur et ses périls.

Les deux négociateurs se trouvaient à Paris depuis cinq jours à peine, et déjà l'on pouvait pressentir cette déviation des pourparlers. Le ministre des Affaires étrangères était alors M. Delacroix. Le 1^{er} août 1796, en dépouillant son courrier, il put y lire une lettre très suggestive de son collègue de l'Intérieur. Celui-ci marquait quels dissentiments les querelles religieuses entretenaient, surtout dans les provinces de l'Ouest. Le vrai pacificateur serait, s'il s'y prêtait, le Souverain Pontife. Ne serait-il pas possible, continuait la dépêche, « d'amener cette puissance à publier de son propre mouvement ce que les catholiques appellent une bulle, dans laquelle le pape reconnaîtrait que les prêtres qui ont prêté le serment à la Constitution civile sont aussi orthodoxes que les autres, que le prétendu schisme qu'on leur a reproché n'a été que l'effet d'une erreur... et que ceux qui voudraient soutenir le contraire sont les véritables hérétiques. (2) »

Delacroix, régicide obscur et assagi, grandi par caprice

(1) *Spicilegio vaticano di documenti inediti e rari estratti dagli archivi e della biblioteca della Sede Apostolica*, p. 420.

(2) *Archives du ministère des Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 20. f^o 150.

de fortune, portait en lui toute la suffisance de la médiocrité. En sa présomption ignorante, il jugea que rien ne serait plus aisé que d'élargir, fût-ce au prix d'une effraction, l'objet des pourparlers et de décorer, sous un aspect d'arrangement amiable, la capitulation de l'Église. Ce qu'il savait des négociateurs l'encourageait, loin de le troubler. La France gardait encore à Rome un agent subalterne, nommé Bernard fils. Or, ce Bernard, en ses dépêches, dépeignait Pieracchi comme un homme très modéré, jaloux d'éviter à tout prix un échec ; quant à Evangelisti, c'était, disait Bernard, « un bon enfant ». Donc, Delacroix, tout à fait confiant dans le succès, rédigea un projet de traité et le soumit au Directoire qui, en le modifiant légèrement, l'approuva. La plupart des dispositions étaient relatives aux affaires temporelles. Mais, du milieu des stipulations secondaires, un article se détachait qui était ainsi conçu : « Sa Sainteté reconnaît avec le plus vif regret que des ennemis communs ont abusé de sa confiance et surpris sa religion pour expédier, publier et répandre en son nom différents actes dont le principe et l'effet sont également contraires à ses véritables intentions et aux droits respectifs des nations. En conséquence, Sa Sainteté désavoue, révoque et annule toutes bulles, rescrits, brefs, mandements apostoliques, lettres circulaires ou autres, monitoires, instructions pastorales, et généralement tous écrits et actes émanés de l'autorité du Saint-Siège et de toutes autres autorités y ressortissant qui seraient relatifs aux affaires de France, depuis 1789 jusqu'à ce jour (1). »

Il restait à faire accepter l'extraordinaire prétention. Delacroix gardait confiance. Le représentant Salicetti, l'un des commissaires français en Italie, n'avait-il pas, deux mois auparavant, écrit de Florence : « En fait de prières, de bénédictions et de bulles, le pape fera tout ce qu'on pourra

(1) *Archives nationales*, AF^{III}, carton 394, registre 2081.

exiger (1) » Le 12 août, les envoyés romains furent reçus. L'ambassadeur d'Espagne, le marquis del Campo, les accompagnait. Le ministre se persuada que, plus il hausserait le ton, plus il désarmerait les résistances. Si nous en croyons le témoignage du marquis del Campo, il commença par une harangue empreinte d'une pédante rudesse : « La République, dit-il, montre une inappréciable générosité en consentant à traiter avec le pape : elle est maîtresse de l'Italie, peut la découper à son gré et souffler où elle veut la révolution. Elle est disposée pourtant à la paix, mais à la condition qu'un traité clair et précis prévienne tous les troubles dont la religion est le prétexte (2). » Ayant de la sorte bien marqué sa condescendance, Delacroix lut l'étrange article par lequel le Saint-Père désavouait tous les actes de son ministère pendant sept années. Qu'auraient pu répondre les délégués romains ? Les instructions qu'ils avaient reçues à leur départ leur défendaient d'écouter des propositions pouvant porter atteinte à la religion ; car « cet objet était sacré et ne souffrait ni hésitation, ni discussion, ni transaction, alors même qu'il s'agirait d'une question de vie ou de mort. (3) » Cependant, si nous en croyons Delacroix (4), une courte conversation s'engagea. Comme M. Pieracchi se déclarait dépourvu de tout pouvoir pour les matières d'ordre spirituel, le ministre insista : « Si nous demandons la rétractation des bulles, c'est pour assurer la tranquillité intérieure de l'État. Il s'agit donc d'une stipulation qui, à nos yeux, est surtout d'ordre temporel. » Pieracchi ne rompit qu'avec douleur ;

(1) Lettre citée, d'après les archives du ministère de la Guerre, par M. Joseph DU TEIL, dans son excellent livre : *Rome, Naples et le Directoire*, p. 127.

(2) Dépêche du marquis del Campo au chevalier d'Azara, 13 août 1796, citée, d'après les archives espagnoles, par M. Léon SÉCHÉ, *Origine du Concordat*, t. 1^{er}, p. 30-31.

(3) *Archives du Vatican*, secrétairerie d'État, appendice, époque napoléonienne, dossier 281.

(4) Dépêche aux commissaires Garrau et Salicetti, 30 thermidor an IV (*Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 20, n^o 193).

car, par-dessus tout, il souhaitait la paix. Un instant, il garda le silence. « Non, dit-il enfin, je n'ai pas de pouvoirs. » Et l'entretien prit fin.

Tout ce qui était morgue impérieuse dans le Directoire se transformait, chez les représentants du Saint-Siège, en inlinuante douceur. Revenus de leur première surprise, ils ne voulurent point désespérer. Le jour même ou le lendemain, sans qu'on puisse préciser la date, en une note au ministre des Relations extérieures, ils réitérèrent leur demande que s'article sur les matières spirituelles fût omis. Ils proposaient que, pour y suppléer, le Saint-Père se concertât avec le Directoire « pour engager, par les moyens les plus convenables, tous les catholiques français à la soumission et à la paix ». Pour mieux établir encore leur intense désir d'entente, les délégués continuaient en ces termes : « Si, malgré ces observations, le Directoire exigeait que, dans le traité entre le pape et la République française, il y eût un article concernant l'objet en question, le marquis del Campo et le comte Pieracchi croyent qu'on pourrait le rédiger dans les termes ci-après ou autres équivalents : « Sa Sainteté déclare d'avoir été sensiblement affectée des calomnies et des fausses interprétations que des ennemis communs ont prêté à ses intentions. Elle a été très éloignée et même dans des sentiments parfaitement contraires d'avoir voulu contribuer aux troubles qui existaient en France contre la République et son gouvernement. Pour donner une preuve authentique de la pureté de ses intentions, Elle fera tout ce qui dépendra d'Elle pour engager efficacement les citoyens catholiques français à la soumission et obéissance envers la République... Sa Sainteté prendra les mesures les plus convenables, de concert avec le Directoire exécutif, pour parvenir à cet objet qui intéresse non moins la religion que la tranquillité publique (1). »

(1) *Affaires étrangères, Rome, supplément, vol. 20, n° 188.*

Je n'ai pas résisté à citer dans leur français incorrect ces lignes textuelles, tant s'y révèle le contraste : d'un côté, l'humeur commandante toute prête à imposer la servitude ; de l'autre, l'esprit de transaction poussé jusqu'à des paroles humbles et presque humiliées. Et, en tenant ce langage si conciliant, Pieracchi se montrait interprète fidèle ; car, dans le même temps, en un bref qui portait la date du 5 juillet, bref très authentique quoique non rédigé ni notifié suivant les formes canoniques, Pie VI exhortait à l'obéissance envers les autorités constituées ; il rappelait que, suivant la parole de saint Paul, il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu et que résister à cette puissance, c'est résister aux décrets mêmes de Dieu. « Nous vous exhortons, continuait-il, à vous appliquer de toutes vos forces pour prouver votre soumission à ceux qui vous commandent. Par là vous convaincrez vos gouvernants que la vraie religion n'est nullement faite pour renverser les lois civiles. Votre conduite les portera de plus en plus à chérir et à protéger votre culte... Enfin nous vous avertissons de ne donner aucune confiance à ceux qui professeraient une doctrine contraire et la présenteraient comme celle du Saint-Siège apostolique. » Pieracchi avait-il reçu une expédition de ce bref, rédigé après son départ de Rome ? On ne peut en douter ; et, selon toute apparence, il se réservait de s'en autoriser ou de le garder secret, suivant que la tournure des négociations laisserait entrevoir un accord ou découragerait toute espérance.

Dans les conseils du Directoire, ce fut l'intransigeance intolérante qui l'emporta. A maintenir l'article proposé, derechef le gouvernement s'obstina. Non moins ardent à la conciliation, Pieracchi, appuyé par le marquis del Campo, tenta un dernier effort. Le 13 août, en une seconde note au ministre Delacroix, il marqua « son désespoir » de n'avoir pas réussi à formuler une rédaction qui pût satisfaire. En ces circonstances, il recourait à la « générosité du Directoire » et demandait qu'il lui fût loisible d'expédier à Rome un

courrier pour solliciter de nouvelles instructions (1). Le ministre fut-il ému de ces instances? On peut le présumer, d'après les regrets courtois qu'il exprima à M. Pieracchi. Mais le Directoire fut inflexible. En sa séance du 14 août, il décida que les conférences étaient rompues et que M. Pieracchi, ainsi que M. Evangelisti, seraient invités à quitter, dans le plus bref délai, le territoire de la République.

Cette brutale exécution signifiait-elle rupture définitive? Le Directoire se flatta d'obtenir, en Italie même, par un surcroît d'intimidation, le consentement qu'il n'avait pu arracher à M. Pieracchi. Il décida que le projet serait expédié aux représentants Salicetti et Garrau, l'un et l'autre commissaires du gouvernement français. Ceux-ci inviteraient la cour pontificale à leur envoyer de nouveaux délégués, avec mission de signer en bloc le traité, sans aucune faculté de discussion ou d'amendement (2).

On vit alors se déployer à Florence — car telle fut la ville choisie par les Français — le même appareil de pression diplomatique qui s'était déployé dans Paris. Ce fut, d'un côté, la même rudesse péremptoire, de l'autre, le même désir de tout concéder hormis l'essentiel de la doctrine. Loin d'adoucir la rigueur de leur mission, Salicetti et Garrau s'appliquèrent à en souligner l'âpreté. Le 27 août, ils écrivaient à Delacroix : « Notre marche dans cette nouvelle opération... sera digne de la nation française. Les ordres du Directoire seront ponctuellement exécutés (3). » Quel n'était pas le contraste avec le gouvernement pontifical! Pour le représenter à Florence, Pie VI choisit un prélat très réputé pour son expérience des affaires, Mgr Caleppi. En des instructions précises, il lui prescrivit d'employer toute sa puis-

(1) *Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 20, f° 187.

(2) *Ibid.*, f° 193.

(3) *Ibid.*, f° 197.

sance de persuasion pour démontrer aux délégués français l'impossibilité d'adhérer aux exigences formulées naguère. En revanche, le Saint-Siège était disposé à tous les sacrifices conciliables avec les devoirs intangibles de la charge apostolique. Dans cet esprit, l'envoyé romain était autorisé, si les commissaires français s'en contentaient, à produire, en le rendant officiel, le bref du 5 juillet. En outre, s'il trouvait des dispositions conciliantes, il lui était loisible d'accepter une rédaction par laquelle le Saint-Siège se déclarait prêt à recommander, la religion étant sauve, l'entière obéissance aux pouvoirs établis. Que si on demandait davantage ou autre chose, Mgr Caleppi se bornerait à écouter et en référerait à Rome, car « on ne pouvait donner de pleins pouvoirs en matière religieuse. (1) »

Mgr Caleppi était homme de sagesse et d'habileté. La sagesse ne servirait pas, l'habileté non plus. Le 7 septembre, il était à Florence. Sur les instances du pape, le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, avait consenti à accompagner l'envoyé pontifical, mais sans garder d'illusion sur l'issue. « Ce n'est pas, disait-il, un traité que nous sommes appelés à discuter, mais une loi que nous sommes contraints de subir. » En amateur éclairé des arts, et aussi en vieillard trop sceptique pour s'affliger beaucoup, il ajoutait qu'on n'aurait rien autre chose à faire à Florence qu'à visiter la galerie de tableaux.

Il semble pourtant qu'il y ait eu un simulacre de discussion. En une conversation avec le représentant Garrau, Mgr Caleppi entreprit de le fléchir. Il lui démontra combien il était impossible au pape de retirer ses brefs. « Les Français, répliqua Garrau, sont bons catholiques et ne demandent qu'à continuer à l'être. Mais le gouvernement est bien décidé, tout en respectant la liberté de conscience, à ne pas tolérer

(1) *Archives du Vatican, secrétairerie d'État*, appendice, époque napoléonienne, dossier 281.

les luttes religieuses. Ce sont les brefs qui entretiennent les divisions. Nous en voulons le désaveu. — Le Saint-Père, répliqua Caleppi, n'a jamais voulu s'immiscer dans les questions civiles. » Et, par une nouvelle invitation très directe à un concordat, il ajouta, comme l'avait fait Pieracchi : « Si l'on voulait s'entretenir amicalement, l'accord serait aisé (1). » Longtemps il insista, mais tout fut inutile ; et la seule réponse fut l'autorisation d'envoyer un courrier au Saint-Père, avec un délai de six jours pour notifier l'acceptation ou le refus.

Si la passion n'avait pas étouffé la sagesse, combien inopportune et malavisée n'eût pas apparu cette intransigeance ! A Paris, on ne pouvait mettre en doute les dispositions de Pie VI ; car, par la voie de notre agent à Rome, on venait de recevoir le bref si conciliant du 5 juillet (2). Pousser à bout le pape, c'était le rejeter dans les bras de l'Autriche, alors en pleine guerre avec la France. Pour combattre la politique violente du Directoire, les conseils ne manquaient pas. A Florence, M. d'Azara, bien que très pénétré de philosophie libre penseuse, n'était pas tellement absorbé par les tableaux du musée qu'il ne se répandit en sages prévisions : « On pourra, disait-il, détruire le pouvoir temporel du pape, on ne détruira pas la papauté. Ce pape-ci pourra mourir, on en nommera un autre, et le seul résultat sera de rendre odieux ceux qui l'auront persécuté. »

Le 12 septembre, le courrier atteignit Rome. Bien qu'on s'attendit à l'*ultimatum*, l'impression fut « celle d'un coup de foudre (3). » La peur n'abattit pas l'énergie. Le Collège des cardinaux avait déjà été convoqué. Il le fut de nouveau et jugea que, quel que fût le péril, l'intérêt supérieur de l'Église

(1) *Archives du Vatican*, secrétairerie d'État, appendice, époque napoléonienne, dossier 281.

(2) Dépêche au ministre des Affaires étrangères, 16 thermidor an IV (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 921, f° 51).

(3) *Affaires étrangères*, vol. 921, f° 267.

interdisait tout désaveu des brefs. « La conscience de Sa Sainteté, disait le message transmis à Florence, l'oblige à un refus qu'elle serait obligée de soutenir même au péril de sa vie. » Un bulletin fut répandu dans Rome, annonçant la résolution. On y lisait ces mots : « Le Saint-Père veut terminer avec honneur ses derniers jours, et Dieu fera le reste (1). »

Ainsi finirent les pourparlers, si toutefois l'on peut donner ce nom à cette brutale pression du fort sur le faible. En ces conjonctures douloureuses, le pape n'avait pas cédé, et, plus tard, il ne céderait pas davantage. A la fermeté il avait joint la douceur. Qu'on lise le bref du 5 juillet ; qu'on ressaisisse les instructions à M. Pieracchi ou à Mgr Caleppi ; qu'on pèse toutes les rédactions transactionnelles proposées avec une si infatigable persévérance ; et qu'y trouve-t-on, sinon autant d'invites à l'union et, pour tout dire, à un concordat ? Ce fut le mérite du Saint-Siège, même au milieu de ses épreuves, de s'élever au-dessus de toutes ses pertes matérielles pour considérer avant tout la foi chrétienne à garder. Ce fut la mauvaise fortune du Directoire de négliger toutes les suggestions, de prouver sa faiblesse par sa violence même, et de laisser passer à un autre qui déjà grandissait l'honneur de la paix religieuse rétablie. Non seulement il ne poursuivit point la tâche, mais il est douteux qu'il l'ait discernée. En de basses et laides persécutions, Barras et ses complices s'étaient entraînés. Ils en vivaient jusqu'au bout. Entre toutes les dépêches où se peint leur âme, qu'il suffise de citer celle-ci qui demeure déposée aux *Archives* et qui fut écrite à Bonaparte quelques mois après les incidents qu'on vient de raconter. « En portant son attention sur les obstacles qui s'opposent à l'établissement de la Constitution française, le Directoire exécutif a cru s'apercevoir que le culte romain était celui dont les ennemis de la liberté pouvaient faire d'ici longtemps le plus dangereux usage. Vous êtes trop

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 921, f^{os} 281 et 275.

habitué à réfléchir, citoyen général, pour n'avoir pas senti aussi bien que nous que la religion romaine sera toujours l'ennemie irréconciliable de la République... Il est sans doute des moyens à employer à l'intérieur pour anéantir insensiblement son influence, soit par des voies législatives, soit par des institutions qui effaceraient les impressions anciennes en leur substituant des impressions plus conformes à la raison et à la saine morale. Mais il est un fait non moins essentiel pour arriver au but désiré, c'est de détruire, s'il est possible, le centre d'unité de l'Église romaine, et c'est à vous qui avez su réunir jusqu'ici les qualités les plus distinguées du général à celles du politique éclairé, à réaliser ce vœu si vous le jugez praticable (1). »

III

Laissons le misérable Directoire. Celui à qui est adressée la dépêche qu'on vient de lire est le seul qui compte désormais. Comment se développèrent peu à peu en son esprit, à travers toutes sortes de réserves, d'hésitations, de reculs, les pensées d'où sortirait le Concordat? C'est ce qu'il importe de démêler ici.

L'Italie, on l'a dit souvent, fut pour Bonaparte ce que la Gaule avait été pour César, c'est-à-dire le lieu où il conquit la renommée. Cette contrée semblait faite à sa juste mesure pour qu'il y établît sa fortune. Corse d'origine et de naissance, il était familier avec les mœurs, les habitudes, le tempérament, le climat de l'Italie. Il en portait en lui l'esprit subtil, fécond en calculs, tout fait de menaces et de caresses. Par delà son île natale, ses ancêtres avaient essaimé en Toscane ;

(1) Délibérations secrètes du Directoire, 15 pluviôse an V (3 février 1797) (*Archives nationales*, AF^{III}, 20*, fo 87 et suivants).

et dans l'intervalle de ses opérations, il arriva même que passant un jour par Florence, il s'y arrêta pour visiter un vieux chanoine qui portait son nom.

La guerre n'absorbait pas tellement Bonaparte que son regard, déjà tant chargé d'images dominatrices, ne se portât sur l'état de la péninsule. Il y voyait de petits princes faits pour l'abdication ou la servitude. Au milieu d'eux, un autre prince apparaissait, le pape, de puissance non moins fragile et précaire, mais grand par l'empire des âmes autant qu'aucun souverain ne le fut jamais par la maîtrise des territoires. De là pour le général, en gestation de ses desseins futurs, une conception qui serait l'inverse de celle du Directoire : le Directoire méditait d'anéantir la religion : lui, plus avisé, il l'annexerait à son propre Empire.

L'heure n'était pas venue pour une telle conduite, et Bonaparte, tout en calculs, n'était pas homme à compromettre pour des prêtres les débuts de sa fortune. Qu'on rassemble les écrits du général. On y trouvera de quoi rassurer le plus défiant des jacobins. En mai 1796, comme il vient d'entrer à Milan, il annonce, en une proclamation à ses soldats, que bientôt ils seront appelés à « libérer les descendants des Brutus et des Scipions, à rétablir le Capitole, à y placer avec honneur les statues des héros ». Des prêtres, des moines, il parle avec le plus injurieux dédain. « Ces individus », dit-il, « ces gens-là » ! Et de temps en temps, il les accuse « de prêcher l'assassinat, le poignard et le crucifix à la main. (1) » Un jour même, il lui arrive de détailler au Directoire les tortures d'une des victimes du cloître, comme s'il n'avait eu d'autre souci que d'illustrer l'œuvre de Diderot ou de réjouir les lecteurs de *la Décade* (2).

En rééditant les formules âpres ou méprisantes, déjà il médite d'atténuer les desseins. Avec une habileté cauteleuse,

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. 1^{er}, p. 419.

(2) *Ibid.*, p. 462-463.

il s'ingénie à dégrader ou à ajourner les projets qu'il n'ose combattre. De Milan, la route semble ouverte jusqu'à Rome, et volontiers le Directoire l'y pousserait. Rome ! Bonaparte est bien décidé à n'y point aller, d'abord parce qu'en militaire il se flatte de cueillir ailleurs des lauriers plus glorieux ; puis parce qu'en politique, il sent combien le souvenir de la ville pontificale violée par ses troupes pèserait sur son avenir. Mais comme il dissimule la résistance sous l'apparente approbation ! Le 8 juin 1796, il écrit au Directoire : « Si les six mille hommes que commande le général Chateauneuf-Randon arrivent, il n'y a aucun inconvénient à se porter jusqu'à Rome (1). » — « Il me sera facile d'aller jusqu'à Rome », écrit-il encore le lendemain. En même temps, avec une habileté très calculée, il détaille les objections : « l'espace est immense ; le fanatisme est grand, et la grande disproportion des forces rend les hommes hardis... Nous serons bientôt en juillet, et toutes les marches nous vaudront bientôt deux cents malades. » Ainsi s'exprime-t-il en une dépêche à Carnot qu'il sait hostile aux aventures violentes. Et, en d'autres dépêches, il redit les mêmes arguments : la chaleur est excessive, les effectifs limités ; il faut attendre avant de « châtier la ville superbe ». — Cependant sur l'Italie s'abattent toutes sortes d'agents officiels ou officieux, jacobins en quête de place et que le Directoire emploie à l'étranger, n'osant les garder près de lui : contre tous ces exacteurs patentés, contre tous ces professeurs de révolutions, Bonaparte, avec son naturel instinct d'ordre, a peine à cacher son dédain ; et l'un de ses vœux les plus ardents est qu'on le délivre de « tous ces petits directoires ambulants ». Sur les *représentants en mission*, il ne s'exprime pas en meilleurs termes. « J'espère, dit-il, qu'ils ne resteront pas longtemps et surtout qu'on ne m'en renverra pas d'autres (2). » — L'un des moyens les plus

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. 1^{er}, p. 459.

(2) *Mémoires du comte MIOT DE MÉLITO*, t. 1^{er}, p. 86.

efficaces pour maintenir la paix publique, c'est d'éviter, en matière religieuse, les vexations trop choquantes. Soit en Lombardie, soit dans les Légations pontificales qu'il vient d'occuper, Bonaparte pratique la même conduite. Il se montre disposé à frapper sans pitié les prêtres qui fomentent les agitations politiques ou s'y mêlent : « Vis-à-vis d'eux, dit-il un jour en un emphatique grossissement de voix, nous serons *terribles comme l'ange exterminateur*. » En revanche, aux prêtres paisibles il promet protection, sécurité, libre exercice de leur culte. L'été s'écoule. Mgr Caleppi et les commissaires français se rencontrent à Florence. Aux courts et décevants pourparlers, Bonaparte demeure étranger ; et plus tard, il n'hésitera pas à blâmer l'abusives ingérence qui a mêlé les matières spirituelles aux stipulations territoriales ou financières. Dans l'entrefaite, comme, par suite d'un recul des troupes françaises, Ferrare vient d'être évacuée, l'archevêque de cette ville, le cardinal Mattei, tente d'y rétablir les couleurs pontificales. A cette nouvelle, le général mande le prélat, se répand vis-à-vis de lui en paroles terribles, le menace des pires rigueurs. Mais ici se révèle ce mélange d'effrayantes colères et de séduisantes caresses qui est déjà, qui sera surtout plus tard, une des habiletés de Bonaparte. Il s'enquiert de « ce Mattei » : c'est, dit-on, un prêtre, d'humeur paisible à l'ordinaire, de mœurs irréprochables. Et le voici qui, s'adouciissant tout à coup, autorise le cardinal à rentrer dans son diocèse et lui prodigue, quoique sous une forme un peu dédaigneuse, les marques de sa bienveillance (1) ; par là, il le ramène, et à tel point que bientôt il s'en servira pour faire parvenir ses suggestions jusqu'à Pie VI.

En cette évolution savamment ménagée, Bonaparte a l'heureuse fortune de rencontrer, en Italie même, un auxi-

(1) Lettres des 5 et 16 vendémiaire an V (*Correspondance*, t. II, p. 17 et 47).

liaire précieux par la sagesse, l'expérience, l'entière communion de vues avec lui.

Cet auxiliaire est François Cacault. Nous avons déjà prononcé ce nom et, au cours de ce récit, nous le retrouverons bien des fois. A la fin de 1792, François Cacault avait été désigné pour représenter à Rome la République française. A la nouvelle du meurtre de Basseville, il avait rebroussé chemin, mais sans quitter la Péninsule où il avait rempli diverses missions, notamment à Florence et à Gênes. Observateur attentif, voyageur intelligent, amateur éclairé des arts, nul mieux que lui ne connaissait l'Italie. Bien que diplomate d'ancien régime, il s'était approprié tout le jargon révolutionnaire; car il ne portait en lui que cette demi-fermeté qui s'arrête où commence le péril. En revanche, il était avisé, ennemi des solutions extrêmes, et il semblait que les véhémences de son langage ne fussent qu'un manteau destiné à couvrir la sagesse de ses avis. Au début de la campagne de 1796, il s'était d'abord exalté au point de rêver et de conseiller l'entière conquête de l'Italie (1). Bientôt, la raison reprenant son empire, il avait marqué qu'avant toute autre chose, il fallait pousser à fond la guerre avec l'Autriche. A Milan, il avait vu Bonaparte et de suite en avait subi le prestige. Il l'avait revu en juillet 1796 à Castiglione, et son admiration s'était haussée jusqu'à l'enthousiasme. Si Cacault s'était épris de Bonaparte, Bonaparte avait senti l'utilité de Cacault. Au-dessus des misérables agents que lui expédiait le Directoire, cet homme émergeait, de médiocre élévation d'âme, mais d'intelligence assez souple pour évoluer, de jugement assez éclairé pour fournir des informations sûres, d'esprit assez ouvert pour comprendre et aider les grands desseins. A Cacault, le général proposa de se rendre à Rome sous le prétexte d'y surveiller l'exécu-

(1) Dépêche du 27 floréal an IV (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 919, f. 413 et suivants).

tion de l'armistice de Bologne. Et lui, tout joyeux, d'écrire : « Je vas partir tout de suite pour m'y rendre au plus vite (1). »

Le 28 juillet 1796, il était à Rome. Le 30, il fut reçu par le pape. « L'accueil, écrivait-il en rendant compte de l'entretien, a été familial et aisé. » Il ajoutait : « La conversation a été frivole et générale, mais d'un ton de bonhomie et de simplicité qui est tout ce qu'on pouvait imaginer de plus digne dans les dures circonstances où se trouve le pontife (2). » Par malheur, les âpres procédés du gouvernement directorial rendaient bien malaisée l'action conciliante du diplomate. En ces jours-là mêmes, on apprenait à Rome l'échec de la mission Pieracchi ; puis on connut l'ultimatum formulé à Florence : de là, dans les milieux pontificaux, un violent retour d'hostilité contre le Directoire. Si défavorables que fussent les conjonctures, Cacault n'abandonna pas le plan formé par Bonaparte, chaleureusement approuvé par lui-même, et consistant en un arrangement qui sauvegarderait l'autorité spirituelle du Saint-Père, qui lui laisserait même une partie de son domaine territorial. Dans cet esprit, il ne se gênait point pour blâmer le traité « méprisant et terrible » qu'on avait essayé d'imposer au pape. Sentant le danger des mesures extrêmes, il se défendait de vouloir donner « la moindre secousse aux affaires ». Un long séjour dans la Péninsule l'avait édifié sur l'impuissance du parti démagogique ; et, bien qu'il en copiât souvent les formules, tout son effort était de lui barrer la route. Volontiers il eût répété le mot de Mme de Staël : « Il n'y a à Rome de républicain que les statues. »

Cependant le Directoire, tout lassé de l'imbroglio italien, subissait par intervalles l'influence de Carnot, qui souhaitait un accommodement avec Rome. Vers le 20 octobre 1796, après des débats qui, si nous en croyons Barras, furent fort

(1) Dépêche du ministre des Affaires étrangères (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 921, f° 8).

(2) *Affaires étrangères*, vol. 921, f° 27.

orageux, et qui se renouvelèrent dans les temps qui suivirent, il décida de confier à Bonaparte de pleins pouvoirs dans l'ordre diplomatique et militaire. Se sentant enfin les mains libres, le général marqua bien vite, et d'un trait vigoureux, sa politique personnelle. Déjà, par l'intermédiaire du cardinal Mattei, il avait essayé de faire parvenir quelques avis jusqu'à Pie VI. Le 28 octobre, en une dépêche à Cacaault, il s'exprimait en ces termes : « Vous pouvez signifier au pape que, par suite des sentiments de modération qu'a adoptés le gouvernement français, il m'a chargé de terminer avec Rome toute espèce de différend, soit par les armes, soit par une nouvelle négociation. Souhaitant de donner au pape une marque du désir que j'ai de voir cette guerre si longue se terminer... je lui offre une manière honorable de sauver encore son honneur et le chef de la religion. » S'étant exprimé de la sorte, Bonaparte ajoutait sous une forme toute confidentielle : « Vous pouvez assurer le pape de vive voix que j'ai toujours été contraire au projet qu'on lui a proposé et surtout à la manière de négocier... J'ambitionne bien plus le titre de sauveur que de destructeur du Saint-Siège... Moyennant la faculté illimitée que m'a donnée le Directoire, si l'on veut être sage à Rome, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde et tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples (1). »

J'ai tenu à rappeler presque intégralement cette dépêche mémorable où se trouve consigné, en traits fort brefs, mais très nets, le premier dessein du Concordat. Mais, autant elle révélait de sagesse, autant elle survenait en temps inopportun. A Rome, l'exaspération produite par les sommations du Directoire ne s'était point calmée. La colère triomphante de la peur elle-même, on ne parlait que de résister, dût-on faire appel aux armes. L'armistice de Bologne paraissant caduc, on avait suspendu les versements d'argent,

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. II, p. 99-100.

les livraisons d'objets d'art. Une nouvelle armée autrichienne, sous les ordres d'Alvinzi, venait de descendre en Italie ; et, plus que jamais, nos ennemis, devenus nombreux à Rome par l'accumulation de nos fautes, escomptaient nos défaites. C'est en ces circonstances peu propices que Cacault, le 10 novembre, soumit au cardinal Busca, secrétaire d'État du Saint-Père (1), les suggestions de Bonaparte. Le cardinal les écouta avec autant de froideur que jadis il les eût accueillies avec empressement. Il ne repoussa rien, mais répondit en termes évasifs et se déroba à toute audience, comme s'il eût attendu qu'une victoire autrichienne le délivrât des Français en les chassant d'Italie. Impatient comme il l'était déjà, comme il le fut toujours, Bonaparte, se jugeant éconduit, passa de la bienveillance à la colère. En sa correspondance, il s'élève contre « Busca et les autres intrigants qui entourent le pape ». En une dépêche au Directoire, il dénonce « l'imbécillité de la cour de Rome ». Il se contient d'autant moins que la victoire d'Arcole vient d'assurer ses conquêtes en Italie. Sur ces entrefaites, un incident achève de l'exaspérer. Au mois de janvier 1797, une dépêche est saisie, adressée par le cardinal Busca à Mgr Albani et à destination de Vienne : or, cette dépêche établit que la cour de Rome a décidé de traîner en longueur avec la France tant qu'elle conservera l'espoir de l'assistance autrichienne (2).

Une nouvelle victoire, celle de Rivoli, achève de consolider la fortune de Bonaparte. Sans danger, il peut s'avancer jusqu'au cœur de l'État pontifical. Et pourtant, même en ces conjonctures extrêmes, il s'applique à souligner la distinction entre le souverain temporel qu'il combat et le souverain spirituel qu'il entend respecter. En ses lettres au Directoire, il parle de la « folie de ceux qui conduisent la cour de Rome ».

(1) Il avait succédé en août 1796 au cardinal Zelada.

(2) *Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 20, f° 216.

Il flétrit le pouvoir pontifical comme « le plus ridicule des gouvernements ». Mais voici comment se révèle en Bonaparte, même au milieu de ses violences, le dessein de ne pas creuser un abîme infranchissable entre les catholiques et lui. Le jour où de Rome il rappelle Cacaull, il écrit au cardinal Mattei : « Quelle que chose qu'il puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude (1). » En deux arrêtés datés, l'un de Pesaro, l'autre de Macerata, il prescrit que l'exercice du culte soit continué comme à l'ordinaire sans qu'il y soit apporté aucun changement (2). Dans l'État pontifical vivaient un grand nombre de prêtres français réfractaires : le général les autorise à y demeurer et défend sous les peines les plus sévères qu'ils soient molestés. Il ajoute même en l'un de ses arrêtés : « Le général en chef verra avec plaisir ce que les évêques et autres prêtres charitables feront pour améliorer le sort des ecclésiastiques déportés (3). » Telle est la sollicitude de Bonaparte, attentif à maintenir l'espoir de la paix, même à travers les images de la guerre. Il ne se lasse pas de répéter que quiconque est tranquille a droit à sa protection. N'a-t-il pas, un mois auparavant, tenu un langage presque dévot quand, en une de ses lettres, il a loué « la pureté de mœurs, la vie exemplaire » de prêtres tels que le cardinal Mattei, le cardinal-archevêque de Bologne, l'évêque de Modène, l'évêque de Pavie. N'a-t-il pas même ajouté avec un surcroît d'onction : « Je croyais quelquefois, en discourant avec ces personnages respectables, me retrouver aux premiers siècles de l'Église (4). »

En dépit de ces déclarations émoullientes, voici que le général se rapproche de Rome. Il proclame même qu'il ne

(1) Lettre au cardinal Mattei, 22 janvier 1797 (*Correspondance de Napoléon*, t. II, p. 339).

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. II, p. 403 et 432.

(3) *Ibid.*, p. 432.

(4) Lettre à Battaglia, 12 nivôse an V (*Correspondance*, t. II, p. 284).

remettra l'épée au fourreau qu'au Capitole. Mais qui croire, tant se mêlent en son langage les menaces et les caresses? Envahisseur, il l'est; ennemi courroucé, il semble l'être aussi, mais avec des éclaircies où, se dépouillant de ses colères, il se revêt d'un masque inattendu qui est celui d'un protecteur. Chemin faisant, il envoie à Rome un religieux camaldule, le Père Fumée, avec mission de porter au Saint-Père des paroles conciliantes et de l'engager à ne pas quitter sa capitale. « Dites-lui bien, lui répète Bonaparte, que je ne suis pas un Attila (1). »

On sait ce qui suivit : le Saint-Père se résignant à envoyer des plénipotentiaires à Foligno; la paix signée le 19 février 1797 à Tolentino; l'État pontifical mutilé, mais les prérogatives spirituelles du Saint-Siège demeurées sauvées. S'est-on, au cours des négociations, préoccupé des accords possibles qui ramèneraient la paix dans les consciences? « Je n'ai pas parlé de religion », mandait le soir même Bonaparte au Directoire en rendant compte du traité. Est-ce bien exact? Contre Bonaparte, on peut invoquer Bonaparte lui-même. Six mois plus tard, il proclamait qu'à Tolentino, on avait envisagé les chances d'un rapprochement avec le Saint-Siège, en vue de consolider la tranquillité publique (2). La convention une fois signée, Bonaparte eut deux habiletés : la première fut de ne pas se montrer à Rome, où il eût, en déployant trop de courtoisie, ameuté contre lui les jacobins, et, en étalant l'appareil d'un victorieux, indisposé par avance les catholiques français; la seconde fut de déléguer à sa place l'un de ses aides de camp et de lui confier pour le Souverain Pontife une lettre déférente jusqu'à la vénération. On y lisait ces mots : « Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques de Votre Sainteté; la République française

(1) Lettre de Mendizabal au prince de la Paix, 15 février 1797, citée par SÉCHÉ, *les Origines du Concordat*, t. 1^{er}, p. 94-95 (d'après les *Archives d'Espagne*).

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. III, p. 288.

sera, je l'espère, l'une des amies les plus vraies de Rome (1). »

C'est ainsi que le futur premier Consul marquait par traits successifs, quoiqu'en brouillant parfois ses propres traces, l'ébauche du grand dessein qu'il réaliserait dans l'avenir. L'été suivant, il se découvrit par une initiative beaucoup plus osée. Les circonstances paraissaient favorables ; car le Conseil des *Cinq-Cents* venait d'abolir les lois de déportation. Au commencement d'août 1797, Bonaparte, en une note destinée à être mise sous les yeux du Saint-Père, s'exprimait en ces termes :

Le gouvernement français vient de permettre de rouvrir les églises du culte catholique, apostolique et romain, et d'accorder à cette religion tolérance et protection. Le pape, comme chef des fidèles et centre commun de la foi, pensera peut-être qu'il est digne de sa sagesse et de la plus sainte des religions de faire une bulle ou mandement qui ordonne aux prêtres de prêcher obéissance au gouvernement et de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour consolider la Constitution établie. Si cette bulle est conçue dans des termes précis et convenables au grand but qu'elle peut produire, elle sera un grand acheminement vers le bien, et extrêmement avantageuse à la prospérité de la religion. Après cette première opération, il serait utile de connaître les mesures qui pourraient être prises pour réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non constitutionnels, et enfin les mesures que pourrait proposer la cour de Rome pour lever tous les obstacles et qui puissent ramener aux principes de la religion la majorité du peuple français (2).

Cette note, véritable invite à un Concordat, ne laisse pas que de détonner quand on songe qu'à la même époque, de cette même armée d'Italie partaient les adresses furibondes qui dénonçaient les menées ourdies dans le Corps législatif et enveloppaient dans les mêmes malédictions les émigrés, les fanatiques, les prêtres. Mais les contradictions coûtaient peu à Bonaparte, et sans scrupule, il tenait deux langages,

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. II, p. 449-450.

(2) Note de Bonaparte pour le Saint-Siège (*Correspondance de Napoléon*, t. III, p. 289-290).

l'un pour ménager le Directoire ou contenter les soldats, l'autre où il laissait échapper — souvent obscures, mais se clarifiant peu à peu — ses vues d'homme d'État. A cette ouverture, qui n'était pas la seule, — car dans ce temps-là même Camille Jordan suggérait au Saint-Père des pensées à peu près semblables (1), — Pie VI répondit avec cette prudence avisée qui est dans les traditions de la curie romaine. En une note remise à Cacault, le cardinal Doria Pamfili, secrétaire d'État, marquait en ces termes les dispositions du Saint-Siège :

Par les nouvelles publiques, le Saint-Père a été informé que dans le Conseil des Cinq-Cents à Paris, on est actuellement à délibérer la forme de soumission que le gouvernement de la République française doit exiger des prêtres catholiques qui voudront exercer leur ministère. Sa Sainteté ne veut pas prévenir par quelque acte de son autorité apostolique la décision de ce Conseil ; mais elle espère qu'on n'exigera des prêtres catholiques aucun acte qui soit contraire aux doctrines qu'ils professent. Si la chose arrive ainsi, le Saint-Père sera en état de prendre les mesures que son devoir de pasteur lui suggérera pour que les catholiques de France conservent la paix, la charité et la concorde ; et il en informera aussi les évêques pour que tous soient conformes dans leurs sentiments.

Vous pouvez, ajoutait le cardinal, communiquer tout cela au général Bonaparte, en réponse à la note ministérielle qui m'a été adressée par lui (2).

Ainsi s'exprimait Pie VI, favorable mais réservé, et attendant, pour se dévoiler davantage, une plus complète éclaircie. Au lieu d'éclaircie, ce fut la bourrasque qui éclata. On sait comment la détestable entreprise du 18 Fructidor emporta tout espoir d'une république libérale. Désormais, c'est la persécution qui recommence ; et elle se révèle par une double image : d'un côté, les prêtres emprisonnés, déportés, fusillés ; de l'autre, le pape arraché de Rome et traîné de

(1) Voir DUFOURCQ, *le Régime jacobin en Italie*, p. 55.

(2) Note du cardinal Doria Pamfili, 14 août 1797 (*Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 20, f^o 245-247).

prison en prison jusqu'à en mourir. Quant à Bonaparte, il part pour l'Égypte, où il continuera son rôle de protecteur religieux, mais cette fois au profit des musulmans.

IV

Tel est le passé. Maintenant voici qu'après trois années, en ce printemps de 1800, Bonaparte foule de nouveau la terre lombarde. C'est le même théâtre de guerre, le même aspect des choses, le même adversaire. Mais combien lui-même n'est-il pas changé ! Un coup de force heureux a chassé du palais du Luxembourg Barras et ses complices. Chef militaire, il l'est ; chef civil, il l'est pareillement ; et la France qu'il vient de quitter semble s'incarner tout entière en lui.

Elle le reconnaît pour maître, mais à une condition, c'est que la victoire lui demeure fidèle. Avec une activité ardente, il s'applique à l'assurer. En attendant, il faut faire du nouveau. En cette ville de Milan, les pires jacobins se sont succédé, depuis Salicetti, ce commissaire du Directoire, jusqu'à Fouché, naguère accrédité auprès de la République cisalpine. Fonctionnaires concussionnaires, négociateurs interlopes, déclamateurs impies, tous ont rivalisé d'improbité, de laides intrigues, de démonstrations sectaires. A ces excès se sont joints les pillages ou les destructions sacrilèges des soldats. Il faut balayer ce passé. Le 5 juin, Bonaparte reçoit le clergé de Milan. En un langage familier, abrupt, incorrect, que les feuilles publiques dénatureront plus tard en le paraphrasant, il promet toute liberté pour le culte, pour les prêtres : « Les amis naturels des Italiens, ajoute-t-il, ce sont les Français. Que pouvez-vous attendre des hérétiques, des infidèles ? Les Français, au contraire, sont de la même religion que

vous... Nous avons bien eü, continue-t-il, avec une familiarité très apprêtée, quelques disputes ensemble. Mais cela finit par se raccommoier et s'arranger (1). » Ainsi parle Bonaparte avec la prévoyance avisée du politique qui prépare son évolution; peut-être aussi cède-t-il à ce vague instinct, moitié superstition, moitié croyance, qui, aux heures décisives, pousse vers les idées religieuses les moins dévots. En effet, la bataille est proche; et de l'issue dépendra non seulement le triomphe sur l'Autriche, mais la définitive adhésion de la France au régime nouveau.

Après de longues angoisses, la journée de Marengo s'achève en victoire. Bonaparte alors s'enhardit. Le 18 juin, il mande aux deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun : « Aujourd'hui, malgré ce que pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* que l'on chante à la cathédrale de Milan. »

Ce n'étaient que symptômes. Un acte plus décisif allait suivre.

Comme il rentrait en France après avoir signé un armistice avec les Autrichiens, Bonaparte fit halte à Verceil. La petite ville avait alors pour évêque le cardinal Martiniana. C'était un personnage considérable par le rang, par la naissance, par la vénération qui l'entourait. Bien que très attaché à la dynastie de Savoie, il avait toujours, au milieu des vicissitudes de son pays, pratiqué la modération, la douceur, la charité. Sur un seul point, l'éloge demeurait incomplet : quand on avait vanté ses vertus, sur le reste on se taisait.

Déjà, quatre semaines auparavant, en se rendant à l'armée, Bonaparte avait entrevu le cardinal. Il lui parut fait à souhait pour la divulgation de ses desseins. N'était-il pas prince de

(1) Nous empruntons ce texte à Rœderer (*Journal de Paris*, 14 messidor an VIII, *Œuvres de RŒDERER*, t. VI, p. 411). — Dans la *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 426, nous trouvons le texte d'un autre discours, beaucoup plus long, beaucoup plus solennel, qui probablement n'a pas été prononcé et qui a été arrangé après coup.

l'Église, de renom irréprochable et, à ce titre, confident tout désigné pour les matières religieuses? Qu'il fût de perspicacité peu affinée, c'est de quoi le général ne prenait nul souci. Il s'agirait pour Martiniana, non de parler, mais d'écouter. Cette médiocrité d'esprit pourrait même devenir avantage : on n'aurait à craindre ni les objections embarrassantes ni les interrogations indiscrettes ; et si quelque ruse se cachait sous l'abandon des paroles, une pénétration peu en éveil ne la découvrirait pas.

L'entretien eut lieu le 25 juin 1800 dans la soirée. On ne peut douter que Bonaparte n'ait déployé pour attirer et convaincre l'éloquence persuasive et les grâces caressantes qui faisaient de lui un séducteur irrésistible. « Je veux, dit-il, assurer à la France, en même temps que la paix civile, la paix religieuse. » En homme que le temps aiguillonne — car il ne voulait demeurer que quelques heures à Verceil — il découvrit de suite ses pensées maîtresses. Son plan était de faire *table rase* de l'Église gallicane ; en effet, les évêques émigrés ne pouvaient plus convenir à la France ; « quant aux évêques intrus, ajouta Bonaparte, — c'est du moins ce que comprit, crut comprendre Martiniana, — je n'en veux plus entendre parler. » Donc tout un nouvel épiscopat serait créé : la nomination appartiendrait au pouvoir exécutif, l'institution canonique au pape. Parlant des biens ecclésiastiques, le premier Consul déclara très nettement qu'ils ne pouvaient être restitués ; car toute revendication à cet égard n'amènerait que révolte et bouleversements. Jusqu'à ce qu'on pût assurer à chaque évêché une dotation en immeubles, on pourvoirait à la subsistance des évêques, à l'aide d'un traitement prélevé sur le trésor public et qui serait, en argent français, de dix à onze mille francs par an. Enfin, pour ménager toutes choses et en particulier les finances, on réduirait, autant que possible, le nombre des circonscriptions épiscopales.

Ayant jeté ces semences d'espoir, Bonaparte s'éloigna,

laissant Martiniana tout suffoqué d'émotion. Tout aussitôt, en une lettre confidentielle au Saint-Père, l'évêque de Verceil entreprit de rapporter ce qu'il venait d'apprendre. Fut-il un traducteur tout à fait fidèle? Le général avait rehaussé, par quelque coquetterie de paroles, le prix de son bon vouloir : il semble que, dans l'exaltation de sa joie, le prélat ait, à son tour, amplifié un peu les intentions mêmes du premier Consul. « A Bonaparte, disait-il, on ne pouvait contester le titre de grand » ; ses vues étaient « vraiment salutaires, bienfaisantes et sages » ; son dessein était, non seulement de pourvoir aux matières spirituelles, mais encore d'aider à ce que le Saint-Siège recouvrât l'intégrité de ses provinces. Le bon cardinal ne doutait pas qu'il ne fût, pour la suite des pourparlers, le négociateur choisi ; et de cette perspective, sa modestie ne laissait pas que de s'alarmer ; mais il se rassurait par un redoublement de confiance dans les dispositions du premier Consul. Ses pensées, disait-il, sont vraiment sincères, ses exigences très modérées ; et il ajoutait que, quant aux questions de moindre importance qui n'avaient pu être tranchées dans le court entretien, elles s'arrangeraient sûrement « avec la plus grande facilité » (1).

Et le lendemain, à l'un de ses neveux, le comte Alciati, Martiniana confia son message pour le Saint-Père. Ce serait lui qui porterait à Rome la grande nouvelle qu'on avait cessé d'espérer à force de l'attendre, à savoir que la France et l'Église, violemment séparées depuis dix années, allaient peut-être renouveler l'antique pacte d'union.

(1) Lettre du cardinal Martiniana au Saint-Père, 26 juin 1800 (P. RINIERI, *La Diplomazia pontificia del secolo XIX*, t. 1^{er}, p. 16, d'après les *Archives du Vatican*).

V

Un nouveau chef venait de surgir pour la France, un nouveau pontife pour le monde catholique. Quand, le 29 août 1799, Pie VI était mort à Valence, plusieurs avaient jugé la papauté finie. L'événement avait déjoué la prévision. En face de Venise, en l'île San-Giorgio-Maggiore, les cardinaux s'étaient réunis. Trois mois durant, le Conclave s'était traîné. Après de longues obscurités et des négociations qui, plus d'une fois, touchèrent à l'intrigue, la lumière se fit ; et le choix se porta sur le plus modeste, celui à qui personne d'abord n'avait songé et qui n'aspirait lui-même qu'à s'effacer. Le 14 mars 1800, fut élu le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui serait connu sous le nom de Pie VII.

Jamais règne ne s'inaugura en des conjonctures plus précaires. La République romaine était détruite : mais Rome était ruinée. Depuis le 30 septembre 1799, les Napolitains occupaient la ville : mais humiliante était la protection, et un peu suspect — tant on le savait avide — le protecteur lui-même. Cependant, au nord de la Péninsule, tout se remplissait des images de la guerre : ici les armées autrichiennes débordant en Italie ; là, les Français enfermés dans Gênes et y prolongeant une résistance désespérée ; puis Bonaparte s'appêtant à franchir les Alpes. En cet appareil de bataille, pour qui former des vœux ? Sur le premier Consul des propos se répétaient qui autorisaient de grands espoirs. D'un autre côté, le triomphe de la France n'aurait-il pas pour contre-coup la République cisalpine affermie, la République romaine restaurée?... En ces anxiétés, une prière incertaine montait vers Dieu, sans qu'aucune prévoyance pût deviner où résiderait le salut.

Venise n'offrait au pape, aux cardinaux qu'un abri passager. Dans Rome délivrée de la République, il importait de rentrer. Embarqué sur un bâtiment autrichien, Pie VII aborda à Pesaro ; puis, par la voie de terre, il s'achemina vers sa capitale. En route, il apprit la victoire de Marengo. Serait-ce allègement ? Serait-ce aggravation de servitude ? On ne le savait pas. Jadis, les gens des *Marches* avaient parfois murmuré contre la souveraineté ecclésiastique ; mais les maux de l'occupation étrangère et les excès de la République leur avaient enseigné le regret du régime passé. A la vue du pontife, ce qui subsistait en eux de fidélité se réveilla. De vrai, Pie VII portait en lui tout ce qui attire et séduit. Il avait cinquante-huit ans, ce qui, pour un pape, paraissait presque la jeunesse. En son regard se peignait la douceur. Ses lèvres ne s'ouvraient que pour des paroles de mansuétude. De toute sa personne se dégageait une dignité simple, qui commandait le respect sans imposer la crainte. Il priaït avec une ardeur de dévotion qui ravissait. L'expression de tristesse qui, par intervalles, assombrissait sa physionomie, achevait de lui conquérir les cœurs ; car on y lisait les inquiétudes d'une âme humble, recueillie, défiante d'elle-même, qui ne portait qu'avec une résignation pleine de tremblement le poids de la souveraineté.

Chemin faisant et par informations successives, le jugement se compléta. Le nouveau pontife, issu d'une noble famille, était, comme Pie VI, né à Césène, ville de la Romagne. Il avait dans sa jeunesse été bénédictin, et de sa vie monastique avait gardé une simplicité d'habitudes poussée jusqu'à l'ascétisme. La faveur de Pie VI l'avait élevé aux honneurs. Il était devenu évêque de Tivoli, puis évêque d'Imola et cardinal. Ceux qui l'avaient connu en cette dernière ville publiaient ses vertus : il était, disait-on, austère de mœurs, accessible à tous, instruit, sévère pour lui-même, et, pour les autres, indulgent. Quand, en 1796, les Français avait occupé sa ville épiscopale, il était demeuré

au milieu de ses ouailles. L'année suivante, Imola ayant été incorporée à la République cisalpine, il avait, en ministre de paix, prêché la soumission au pouvoir établi. Au mois de janvier 1798, en un mandement à ses diocésains, il s'était même hasardé jusqu'à l'apologie du gouvernement démocratique, et cela en un langage un peu affadi où l'Évangile se diluait en phrases de Rousseau. C'était illusion de générosité ou désir intense de prévenir toute persécution ; ce n'était ni erreur fondamentale de l'esprit ni surtout servilité ; car ceux qui avaient vécu dans l'intimité du prélat le disaient ferme quoique d'apparence timide, et capable, pour la défense de l'Église, d'une énergie d'autant plus grande qu'il aurait tout d'abord poussé plus loin les concessions.

Comme Pie VII allait atteindre Rome, le comte Alciati arrivait de Verceil, porteur du message du cardinal Martiniana. En rentrant dans sa capitale, Pie VII s'y sentit aussitôt submergé sous l'accumulation des embarras : la détresse financière, les ruines amoncelées, en un mot toute la liquidation de ce gouvernement insensé qu'avait été la République romaine. Au milieu de ces tristesses, la lettre de Martiniana fut pour lui la grande, la suprême consolation. Il la lut, la relut en une émotion de sensibilité exaltée, en une véhémence action de grâces à Dieu. La France réconciliée, trente millions d'âmes ramenées dans le bercail de Jésus-Christ, quel n'était pas le rêve ! Ainsi s'exprima-t-il, dès le 10 juillet, en sa réponse au cardinal Martiniana. Il ne méconnaissait point les embarras de la négociation ; mais sur l'heure, il refusait de s'y appesantir. « Que le Ciel, disait-il, bénisse un dessein qui a pour objet sa gloire ! » « La conclusion de cette grande affaire, continuait-il, répond aux désirs les plus ardents de notre cœur. » Et il ajoutait, avec les formes les plus amples de la langue italienne : « Dites au premier Consul que nous nous prêterons à ses vues *volontierissimo*. »

VI

En une magnanime pensée de réconciliation, le premier Consul avait offert à l'Église la paix. Avec une allégresse reconnaissante et émue, Pie VII avait accueilli le précieux gage. Quel n'était point l'espoir ! Entre les deux grands acteurs nulle concurrence, le génie ne pouvant tirer ombrage de la sainteté, ni la sainteté jalouser le génie : à Paris, un chef d'assez haute intelligence pour tout comprendre ; à Rome, un pontife assez pénétré de mansuétude pour sacrifier beaucoup et pour tout oublier ; un passé si chargé de ruines irréparables que les nouveautés, même les plus contraires aux traditions, paraîtraient naturelles, tant il semblait impossible de ressusciter ce qui avait péri ; de part et d'autre, un égal intérêt à s'unir, l'Église ayant besoin de la France et la France de l'Église. En cette disposition réciproque, à cette heure où, dans le rayonnement de la victoire, tout conviait à l'apaisement, le Concordat, œuvre nécessaire, ne s'édifierait-il d'un seul jet, grâce au bon sens génial de Bonaparte, grâce à l'évangélique bonté de Pie VII ?

Tel fut sans doute à Verceil le dessein du premier Consul et, à Rome, l'attente du Saint-Père. C'est, hélas ! au prix de plus d'efforts que la paix religieuse devait s'acheter. Il y a des négociations qui, simples d'abord et, en apparence, d'une terminaison aisée, se couvrent de ténèbres à mesure qu'elles se poursuivent, à la manière de ces journées, claires aux premières heures, mais où les nuages, bientôt s'amoncelant, obscurcissent la sérénité du matin. La négociation, amorcée à Verceil, rencontrera cette mauvaise fortune. Au début, elle se présente avec tous les aspects d'une loyauté réciproque, d'une réciproque confiance, et il semble qu'à

peine commencée, elle touche à la conclusion. A mesure qu'on avancera, les divergences se découvriront. Il y aura des froissements, des heurts, des reculs, et à tel point que, plus d'une fois, on désespérera du succès.

De tous ces à-coups, qui conviendra-t-il d'accuser? Je touche ici à l'obstacle fondamental qu'il faut dès maintenant noter; autrement, tous les pourparlers qui suivront demeureront inintelligibles. Cet obstacle réside dans les différences profondes qui séparent ceux qui bientôt débattront le traité. Romains et Français ont vécu en des milieux si opposés que, même lorsqu'ils s'appliqueront à parler la même langue, les mots ne rendront pas pour eux le même son. C'est qu'en eux, deux mondes se personnifient : d'un côté le monde ancien avec toutes ses survivances; de l'autre le monde nouveau avec toutes ses maximes, d'autant plus orgueilleusement proclamées qu'on redoute davantage les retours offensifs du passé! Ce sont ces deux mondes, tout étonnés de se trouver en présence, tout impuissants à se pénétrer, qui vont s'entre-choquer à l'occasion du Concordat. Entre les délégués du premier Consul et de Pie VII se discuteront, mot par mot, à huis clos et en secret, les articles du traité futur. Quiconque se bornerait à copier les dépêches ou à relater les procès-verbaux, serait un interprète incomplet et souvent infidèle. C'est du dehors qu'il faut étudier le Concordat, en mesurant toutes les influences qui, même dans le silence obligé de la presse, se répercutent sur les gouvernements et règlent le degré des résistances ou des concessions. Bonaparte a eu beau commander le secret : il demeure tributaire d'une opinion publique, à la fois contenue et redoutée, et dont il épie les moindres manifestations, tout en feignant de s'élever au-dessus d'elle. Autour de la table où sont assis les diplomates, on se figure, comme au fond d'une toile, tout un monde d'acteurs secondaires, dissimulés à l'arrière-plan, mais de crédit à peine entamé, et qui réservent contre la religion tout ce qu'ils gardent

d'indépendance. Ce qui ajoute à la confusion, c'est que Rome a ses *zelanti* d'ancien régime, comme Paris a ses tenants de la libre pensée. Là réside l'originalité de la négociation concordataire. Elle marque, je le répète, la rencontre de deux courants qui tantôt luttent avec une obstination sourde à qui l'emportera et tantôt, sous la montée des colères, dressent tout à coup leurs vagues de fond. Et quand enfin le traité se signera, ce sera moins encore par la conciliation des idées et des vues que par l'impossibilité, pour la France et pour l'Église, de vivre plus longtemps séparées.

VII

Dès les premiers jours, on peut noter, soit à Rome, soit à Paris, ces réserves, ces soucis, ces inquiétudes.

Et d'abord à Rome. C'est dans la première effusion de son cœur que le Saint-Père a tracé sa réponse au cardinal Martiniana. Maintenant, à travers la joie, un peu de méfiance se glisse. La nouvelle s'ébruite, et voici que, parmi les familiers du pape, se réveille le souvenir des avanies françaises. En un retour un peu amer, on se rappelle les anciennes injures : l'humiliation de Tolentino ; Pie VI fugitif, puis captif et torturé jusqu'à la mort ; la République romaine proclamée ; les jacobins installés au Capitole ; les biens ecclésiastiques confisqués ; le pillage systématique des églises. Les images se précisant, on revit toutes les dernières années. Combien de cardinaux n'ont-ils pas été emprisonnés, puis obligés de s'exiler ! Quiconque a été fomenteur de troubles ou professeur d'insurrection est devenu magistrat. Sur la ville s'est abattue toute une équipe de pirates patentés, si répugnants par leurs exactions qu'ils ont indigné non seulement les Romains, mais leurs propres compatriotes. Et pen-

dant ce temps, quelques vieux chanoines, blottis dans leur retraite, s'appliquaient à cacher les reliques, tandis que les Transtévérins montaient la garde autour de leurs madones. - Sûrement le premier Consul répudie cet héritage. Mais quelque effort qu'on fasse pour isoler le présent du passé, les esprits ne peuvent se dégager d'importunes réminiscences. Aujourd'hui, le général contient les jacobins : mais c'est par eux et avec eux qu'il a grandi. On peut retrouver de lui des lettres où il s'est déclaré « le meilleur ami de Rome » : mais, le 2 juillet 1798, dans sa proclamation d'Alexandrie, ne s'est-il pas vanté d'avoir « détruit le pape qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans » ? Il y a un mois à peine, il a prononcé le fameux discours au clergé de Milan : mais n'est-ce pas lui qui, quatre ans auparavant, en cette même ville de Milan, a dicté l'ordre du jour où il conviait ses soldats « à libérer les descendants des Brutus et des Scipions » ?

En ces arrière-pensées soucieuses, on épie les moindres indices où se marquera la malveillance ou la protection. Sur ces entrefaites, un incident, très minime en lui-même, ravive l'inquiétude. Dans la délimitation qui a suivi Tolentino, la petite ville de Pesaro a été laissée au pape. Or, vers le milieu de juillet, les troupes françaises en prennent possession. Comme le délégué d'Ancône envoie un courrier pour protester, le général Monnier, qui commande en ces régions, s'irrite : « Tout cela, dit-il en montrant Pesaro et ses environs, appartient à la République cisalpine. » Ayant parlé de la sorte, il ne veut rien entendre, déchire la dépêche, et renvoie le messager avec menace de le fusiller s'il reparait. Bientôt des explications fournies par Masséna atténuent l'impression fâcheuse ; elle subsiste pourtant ; et l'on s'attriste, l'on s'inquiète surtout de ces procédés impérieux qui contrastent avec les récentes paroles de paix.

Un arrière-scrupule ne laisse pas que de troubler l'âme un peu timide de Pie VII. Il vient de se lier à Bonaparte. Après coup, ce gage fourni à l'ordre nouveau ne lui pèse-t-il

pas comme une témérité? Quoique très conciliant par nature, il est demeuré par tradition homme d'ancien régime. Même après son élection à la papauté, c'est à Louis XVIII qu'il a, comme au souverain légitime de la France, notifié son avènement; et Louis XVIII, agissant à son tour en souverain, a désigné le cardinal Maury comme son représentant à Rome. Et voici que le pape suppose avec inquiétude les objections qui viendront de l'exil: il songe au roi, aux conseillers du roi, et bien plus encore à tous les évêques fidèles que peut-être il faudra sacrifier.

L'événement était trop grave pour que Pie VII ne s'entourât point d'avis. En cette saison de l'année, plusieurs cardinaux étaient en villégiature aux environs de Rome. Ils étaient vieux, désabusés, et ayant cruellement souffert de la Révolution française, n'imaginaient guère que, de ce côté, pût venir quelque bien. Une lettre de l'un des plus considérables, le cardinal Antonelli, montre assez bien quelles dispositions régnaient, mêlées de bonne volonté et de méfiance. Le cardinal, en ce moment à Sinigaglia, déclare, en une dépêche à Consalvi, secrétaire d'État du Saint-Père, qu'il obéira aux ordres du Souverain Pontife et se rendra à Rome. Mais il relève de maladie et ne peut voyager qu'à petites journées; en outre, comme il craint la chaleur, il ne voyagera point de jour; et, comme il craint aussi l'obscurité de la nuit, il attendra la pleine lune pour se mettre en route. Dites tout cela au pape, continue-t-il, « en lui demandant sa bénédiction ». Sur les pourparlers eux mêmes, Antonelli ne laisse pas que de demeurer très soucieux. « D'abord, dit-il (et en ce mot se peint son arrière-pensée soupçonneuse), *timeo Danaos et dona ferentes*. En second lieu, combien n'est-il pas cruel pour le chef de l'Église de déposer beaucoup d'évêques, peut-être les plus zélés, et cela pour satisfaire un personnage qui ne peut inspirer que répulsion? En troisième lieu, que dira Louis XVIII, que diront les souverains légitimes? Ce n'est pas tout. Dans quelles conditions la religion sera-

t-elle rétablie en France? Sera-t-elle la religion dominante? Aura-t-elle seule le bénéfice de la publicité du culte? Que sera-t-il décidé pour les prêtres, les religieux, les chapitres, les séminaires, les écoles? Enfin, même en supposant le traité le plus avantageux, qui garantit qu'il sera durable? N'est-on pas à la merci d'une nouvelle guerre qui peut tout bouleverser?» « Il y a en tout cela, poursuit le cardinal, de quoi faire trembler. » Pourtant, après avoir parlé de la sorte, il se ressaisit : « Comme je comprends que le salut de tant de millions d'âmes, que le rétablissement du culte catholique en France soit une œuvre digne d'honorer à jamais le Souverain Pontife (1) ! »

C'était en ce conflit de crainte et d'espoir que Pie VII se préparait à la négociation. Le 28 juillet, il nomma pour l'aider de ses lumières une commission de cinq cardinaux : les cardinaux Albani, Gerdil, Antonelli, Carandini, Della Sommaglia. Cette commission se compléta par l'adjonction de cinq prélats et de quelques théologiens. Le rôle le plus important, celui de rapporteur, fut confié à Mgr di Pietro, prélat instruit, laborieux, expérimenté, et qui, dans la suite des pourparlers, serait le rédacteur habituel des documents pontificaux. Dans la nuit du 9 août, la commission se rassembla au palais du Quirinal. Gerdil, vieillard plus qu'octogénaire, était absent ; en revanche, Antonelli venait d'arriver. Le rapport était achevé depuis cinq jours et avait été distribué. D'un bout à l'autre, ce document était inspiré par une pensée dominante, celle qu'on devait concéder beaucoup, si de ces concessions devait dépendre le rétablissement du culte. Cette pensée, qui était celle du pape, fut aussi, malgré bien des craintes, malgré bien des répugnances plus

(1) Lettre du cardinal Antonelli à Consalvi, 14 juillet 1800 (*Documents relatifs au Concordat*, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, t. III, p. 533-534). — En retraçant la négociation concordataire, je ferai de fréquents emprunts à ce recueil si complet, où M. le comte Boulay de la Meurthe a rassemblé, avec une admirable conscience et avec la plus judicieuse sagesse, la plupart des pièces relatives à cet acte fameux.

ou moins avouées, celle de la majorité des cardinaux. C'est en cet esprit que furent rédigées les instructions qui suivirent. — La déposition en masse des anciens évêques paraissait une mesure exorbitante ; comment punir pour leur fidélité les plus zélés défenseurs de la foi catholique ? Cependant on redoutait que Bonaparte ne s'obstinât en son dessein ; de là l'idée d'une transaction qui serait proposé comme suprême expédient et en désespoir d'un arrangement meilleur : les prélats qui refuseraient leur démission garderaient leur titre épiscopal ; mais un vicaire apostolique serait désigné qui les remplacerait dans l'administration du diocèse. — On se soumettait à un remaniement des circonscriptions diocésaines, sous la seule réserve que le nombre des sièges ne fût pas réduit à l'excès et qu'on procédât par réunion de plusieurs sièges en un seul, non par suppression. — Le langage de Bonaparte ne permettait pas de douter qu'il ne considérât comme définitive la vente des biens ecclésiastiques : quoique le sacrifice parût chose douloureuse, on se résignait à l'idée que le Saint-Père usât de *condescendance* envers les acquéreurs des propriétés sécularisées. — L'idée d'un clergé salarié ne laissait pas que de déconcerter : on l'acceptait pourtant, au moins comme expédient temporaire et sans préjudice de l'avenir. — Le rétablissement du culte serait dérisoire, si les lois persécutrices contre les prêtres demeuraient en vigueur : aussi émettait-on le vœu qu'elles fussent abolies. — Quant à la nomination des évêques par le pouvoir civil, on observait que cette prérogative ne pouvait appartenir qu'à un chef d'État professant la religion catholique, et dans un pays où cette religion serait la religion dominante. Ainsi se posait une question qui serait plus tard longuement et passionnément débattue, celle de la religion d'État et de la publicité du culte (1).

(1) Voir le texte du rapport ou *Votum* de Mgr di Pietro dans BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 538 et suiv.

Pour la grande négociation, quel serait le délégué du Saint-Siège? Le cardinal Martiniana avait reçu les premières confidences. Son rôle n'irait point au delà. Pour représenter les intérêts de l'Église, le choix du Saint-Père s'était porté sur Mgr Spina, archevêque de Corinthe. C'était un personnage instruit, laborieux, d'esprit conciliant. Il avait, en des conjonctures douloureuses, fourni à l'Église la preuve de son dévouement; car il avait suivi Pie VI en sa captivité et l'avait assisté jusqu'à sa dernière heure. De plus, il n'était point absolument inconnu à Bonaparte qui, jadis, l'avait entrevu à Valence. Enfin son rang même, fort honorable sans être éclatant, répondait tout à fait aux vues du Saint-Siège : il était, à la fois, assez constitué en dignité pour qu'on l'écoutât, de condition assez obscure pour qu'en cas d'échec, l'insuccès ne s'ébruitât pas trop. On pourrait à volonté restreindre ou étendre son rôle, le rappeler ou prolonger sa mission; on pourrait aussi lui substituer, à l'heure voulue, un ambassadeur de prestige plus assuré, qui achèverait l'œuvre commencée et présiderait à la réconciliation solennelle de la France et de l'Église.

Cependant Martiniana avait, dès le 19 juillet, transmis à Bonaparte la réponse de Pie VII, et lui avait demandé de lui faire parvenir le plus tôt possible le détail des accords dont on n'avait tracé à Verceil que le plan général. Non sans impatience, on attendait ces éclaircissements. Sur ces entrefaites arriva dans Rome un diplomate qu'on interrogea avec une extrême curiosité, car il venait de Paris et y avait conféré avec le ministre des Affaires étrangères, M. de Talleyrand : c'était M. de Labrador, le nouvel ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège. Ce qu'on recueillit de sa bouche fut plus propre à raviver les craintes qu'à confirmer les espérances, car il se répandit en propos troublants, et se hasarda même, dit-on, jusqu'à laisser entendre que le négociateur envoyé par Bonaparte à Verceil pourrait bien être l'évêque constitutionnel Grégoire. Il annonça d'ailleurs de

nouvelles communications de M. de Talleyrand. Le mois d'août s'écoula sans qu'on reçût aucun message. Bien que le langage de M. de Labrador fût un peu suspect, — car on le savait très pénétré de philosophisme, — l'inquiétude s'accrut. L'évêque de Verceil aurait-il mal interprété les pensées du premier Consul? Le premier Consul lui-même, une fois revenu dans sa capitale, aurait-il changé d'avis? Une dépêche arriva enfin de Martiniana ; elle était du 2 septembre ; mais elle ne réussit qu'à redoubler les perplexités ; car le cardinal était contraint de confesser qu'il demeurait sans nouvelles de Paris et ne savait rien. C'est en ces conjonctures qu'on se décida enfin, vers le milieu de septembre, à faire partir Mgr Spina pour Verceil. Mais avec quel diplomate français le prélat aurait-il à s'aboucher? Trouverait-il même là-bas un négociateur pour entrer en conférence avec lui? La négociation elle-même subsistait-elle? Était-elle au contraire ajournée ou suspendue, oubliée ou abandonnée? Autant de questions troublantes que, dans le silence prolongé du premier Consul, nul n'eût osé résoudre.

VIII

Le lendemain de l'entrevue de Verceil, Bonaparte avait gagné Turin, puis, par la voie du mont Cenis, était rentré en France. Chemin faisant, il avait marqué sa tolérance en élargissant à Saint-Jean-de-Maurienne une dizaine de prêtres et en ouvrant à Dijon les portes de la maison de réclusion (1). Il semblait alors qu'un de ses principaux soucis fût de régler au plus vite les affaires religieuses ; car il avait laissé à

(1) *Annales philosophiques*, t. II, p. 131-132.

Vercell un courrier, afin que la rapidité des communications permit de tout terminer promptement.

Et pourtant plus de deux mois s'écoulèrent en un apparent oubli de la négociation. On eût dit que Bonaparte, une fois revenu d'Italie, se sentait ressaisi par toutes les influences qu'au loin il avait secouées. A Rome, Pie VII, en dépit de ses intenses désirs, tremblait de trop sacrifier aux maximes du siècle : à Paris, le premier Consul, en dépit de son génial bon sens, se prit à craindre pour l'ordre nouveau créé par la Révolution et dont il se jugeait le gardien.

C'est qu'au palais des Tuileries — car, depuis le mois de février, il a quitté le Luxembourg — il se sent seul à vouloir la paix religieuse. En attirant à lui le pouvoir, il a cru opportun de s'orner d'un parlement : or, tout est hostile, et le Sénat trituré par Sieyès, et le Corps législatif composé par le Sénat, et le Tribunat où bouillonne encore ce qui reste de lave révolutionnaire non solidifiée. Dans l'armée, généraux et soldats, tout saturés de déclamations, tout gorgés de sacrilèges pillages, estiment que la guerre aux prêtres est le complément nécessaire du parfait patriotisme. Puis il y a le vieux résidu jacobin, gens muselés plutôt que réduits. Puis encore il y a les corps savants, l'Institut, les philosophes, tous fort désabusés sur la liberté politique, mais retranchés dans l'irrégion comme dans une dernière place de sûreté.

A tous ces tenants de l'impiété, l'orientation nouvelle s'est révélée par degrés. Ils ont connu le discours de Milan, puis le *Te Deum* chanté après Marengo ; bientôt deux ou trois entrefilets des journaux leur ont appris les premiers pourparlers avec le Saint-Siège. Voici maintenant qu'un décret, celui du 7 thermidor, accroît encore leur ombrageuse vigilance : cet arrêté décide que le repos décadaire ne sera désormais obligatoire que pour les fonctionnaires publics. A ce nouvel indice de réaction, une mauvaise humeur éclate qui se contente d'être dédaigneuse, n'osant se montrer hos-

tile. « Bientôt, écrit *la Décade*, les dimanches et fêtes seront célébrés comme ci-devant (1). » Et le *Journal des hommes libres*, qui représente l'irréligion grossière comme *la Décade* l'impiété élégante, renchérit sur ce langage. « On recommence, dit-il en un lourd persiflage, à parler de religion de nos pères ; mais est-ce le culte de Cérès Éleuthère ? Celui de Theutatès ? Celui de Jupiter conservateur (2) ? »

Bonaparte est hardi ; il est timide aussi. Il ne redoute point la résistance ouverte ; car il lui est aisé de la briser. Il se sent déconcerté par la réprobation silencieuse qu'il est condamné à subir, par l'ironie qu'il est impuissant à châtier. Puis, quelle que soit sa grandeur, un singulier respect humain, à la fois subtil et tenace, le travaille ; et par avance, il entend, il croit entendre les propos de ses anciens compagnons d'armes qui vont l'accuser de *capucinade*. Enfin ceux dont il devine les dédains et dont il comprend à demi-mot les épigrammes, ce sont les philosophes, ses amis d'hier, qui l'ont soutenu au jour du coup d'État, qui, le lendemain, ont été ses garants contre tout retour de la contre-Révolution et surtout du *fanatisme*.

Aussi, en cette fin d'été, en cet automne de 1800, comme il s'applique à accommoder ses desseins ! Comme il s'efforce de convaincre son entourage et surtout de transformer son projet de restauration religieuse en une entreprise d'ordre et de sauvegarde sociale ! Le 16 août, au Conseil d'État, il s'exprime en ces termes : « Ma politique est de gouverner les hommes comme le plus grand nombre veut l'être. C'est, je crois, la vraie manière de reconnaître la souveraineté du peuple. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que j'ai gagné les esprits en Égypte. Si je gouvernais un peuple de juifs, je rétablirais le temple de Salomon (3). » Cependant, à la Malmaison, il reçoit Laplace, Chaptal, d'autres encore. Il amène l'entretien

(1) *La Décade*, 4^e trimestre an VIII, p. 444.

(2) *Journal des hommes libres*, 12 thermidor an VIII.

(3) RŒDERER, *Œuvres*, t. III, p. 334.

sur la philosophie : « Les philosophes, dit-il, nous ont conduits trop loin, il faut revenir en arrière. Je veux rendre au peuple la plénitude de ses droits en matière religieuse. Les philosophes en riront, mais la nation me bénira (1). » En d'autres entretiens, il découvre sa politique en des termes réalistes jusqu'à la brutalité : « Il faut, proclame-t-il, être maître des prêtres. Vous dites, vous philosophes, qu'il faut les laisser de côté et ne pas s'occuper d'eux. Non, on ne peut les laisser libres ; car ils mettraient le feu partout. Il faut les tenir par l'intérêt, il faut qu'ils soient payés par l'État (2). »

Même en sécularisant ses pensées, Bonaparte réussira-t-il à convaincre ? Talleyrand, l'évêque apostat, écoute, silencieusement poli, dédaigneusement nonchalant, mais se réservant de brouiller les fils à mesure qu'ils se noueront. Fouché, l'ancien oratorien, n'ose contredire : « C'est un parti pris », dit-il en faisant allusion aux projets de Bonaparte ; mais toute son habileté se dépense à appliquer les lois persécutrices, en sorte qu'on verra deux spectacles contradictoires : Bonaparte négociant avec le pape, le ministre de la police s'obstinant à traquer les prêtres. Quant aux savants, aux philosophes, aux libres penseurs de toute origine, les uns s'indignent, se jugeant joués ; les autres inclinent à une sorte de résignation murmurante et entre eux se disent tout bas qu'il faut bien passer quelques faiblesses à un si grand homme. Cependant les plus attentifs sont les prêtres constitutionnels. L'entente avec Rome, c'est la ruine, à moins que le gouvernement ne stipule pour eux. Auprès du premier Consul, Grégoire s'insinue et lui souffle la méfiance. Moitié consultant laïc, moitié théologien, il développe les maximes fondamentales qui devront guider le gouvernement dans les négociations. Le premier Consul, écrit-il, devra se tenir toujours en garde contre les ruses d'une cour exercée dans l'art

(1) CHAPTAL, *Souvenirs sur Napoléon*, p. 237.

(2) *Œuvres de RŒDERER*, t. III, p. 335.

de feindre. Il aura soin de ne pas trop s'avancer dans les concessions. Il se tiendra à portée de rentrer militairement dans les États pontificaux, et cela jusqu'à ce que le traité soit signé. Quant au traité lui-même, on pourra rendre au pape des hommages purement honorifiques, mais sans aucun préjudice des libertés gallicanes dont on ne devra point sacrifier la moindre partie. Nul délégué du Saint-Siège ne sera admis à intervenir dans les affaires de France. On stipulera le régime de l'élection pour le choix des ministres du culte. Surtout, par-dessus tout, le pape sera tenu de reconnaître la légitimité de tous les serments, de tous les actes de soumission envers le gouvernement français depuis le début de la Révolution ; et cette clause, ajoute Grégoire, « devra être exigée intrépidement » (1).

Nul n'est plus habile que Bonaparte à interpréter les silences, à deviner les dédains, à découvrir sous les hommages les critiques. Puis tout l'étalage de Grégoire ne laisse pas que de l'impressionner ; et quand on lui parle des libertés gallicanes à conserver, des ruses romaines à déjouer, des prétentions ultramontaines à contenir, il dresse l'oreille, en homme bien résolu à ne jamais souffrir d'autres usurpations que les siennes. Ces pensées dicteront sa conduite. Il poursuivra la négociation ; seulement il la déplacera de façon à ce que tous les fils se trouvent à toute heure réunis dans ses mains. La politique de déférence envers le Saint-Siège aurait été d'envoyer à Rome un représentant pour traiter avec les délégués du pape. La politique d'égalité correcte consistait à débattre la grande affaire à Verceil, c'est-à-dire au lieu même où s'étaient amorcés les premiers pourparlers. Bonaparte décida de transporter la négociation à Paris. De la sorte, il communiquerait à l'envoyé du Saint-Siège un aspect de solliciteur. De plus, tenant toutes choses à sa portée, il pourrait à son gré ajouter, effacer, modifier, transformer, con-

(1) Voir GRÉGOIRE, *Histoire des sectes*, t. VI, p. 304 et suiv.

firmer, désavouer, suivant les intérêts de sa politique, les avis de ses conseillers, les impulsions de sa volonté toute-puissante. La décision prise, Talleyrand fut chargé de la notifier. Le 4 septembre, en une dépêche au cardinal Martiniana, il exprima la joie qu'inspiraient au premier Consul les excellentes dispositions du Saint-Père. Puis, sans autre explication, et comme s'il se fût agi d'un changement de médiocre importance, il annonça l'envoi à Mgr Spina de passeports pour Paris.

Mgr Spina était en route pour Verceil quand, à son passage à Florence, un avis de Martiniana lui fit connaître le subit et imprévu changement. Aussitôt le prélat expédia à Rome un courrier pour prendre les ordres du Saint-Père, et se rendit lui-même à Verceil, but primitif de son voyage, afin d'y attendre les nouvelles instructions. À ne considérer que les antiques coutumes de déférence, la brève notification avait de quoi blesser. Mais une longue adversité avait façonné la cour de Rome à la modestie et, si elle remarqua l'infraction aux bienséances traditionnelles, elle se garda sagement de rien manifester. Depuis deux mois d'ailleurs, on attendait des nouvelles de Paris, et avec une grande crainte que le projet ne fût abandonné ; aussi la joie de voir la négociation poursuivie balançait-elle le petit déplaisir. Enfin toute objection eût pu devenir prétexte de rupture ; et c'est de quoi Pie VII ne se fût jamais consolé. Spina reçut donc à Verceil l'ordre de poursuivre sa route. Cependant les allées et venues avaient occasionné quelque retard. Ce fut seulement le 3 novembre que le délégué du Saint-Siège atteignit Paris.

IX

Il s'installa rue Saint-Dominique, en un hôtel modeste qu'on appelait *l'hôtel de Rome*. Chemin faisant, il s'était à Lyon muni d'habits séculiers, en sorte que rien ne décelait

son caractère ecclésiastique. Son seul compagnon était le Père Caselli, général de l'ordre des Servites et théologien très estimé, qui devait l'aider de ses lumières. Sa suite se composait d'un seul domestique et d'un courrier.

Le Saint-Père ne savait des dispositions du premier Consul que ce que lui avait appris la dépêche du cardinal Martinianna. En cette ignorance, toute direction précise eût été malaisée. Mgr Spina était muni de deux sortes d'instructions, les premières rédigées au mois de septembre et qui n'étaient que le résumé de la délibération des cardinaux, les secondes libellées un mois plus tard, et qui marquaient plus spécialement la conduite à tenir à Paris. Le délégué pontifical n'était point investi de pouvoirs explicites pour traiter. Sa mission, très strictement restreinte, se limitait à voir, à entendre, à observer, à rapporter. De cruels mécomptes avaient enseigné la méfiance ; aussi l'envoyé romain appliquerait-il toute sa perspicacité à sonder les intentions, à scruter le fond des âmes : le gouvernement consulaire voulait-il sincèrement l'entente ou ne cherchait-il, par une trompeuse apparence de paix, qu'« à jeter, comme on disait, de la poudre aux yeux des bons Français » ? Le nombre des choses à ménager était infini. La mission, si elle était connue, déplairait aux puissances étrangères et surtout à Louis XVIII : de là la recommandation d'éviter, autant que possible, les cérémonies officielles, les réunions diplomatiques, et de se dérober à tout acte qui paraîtrait reconnaissance de la République française. Si l'envoyé romain était contraint de s'expliquer, il se contenterait de répondre qu'il était un négociateur ecclésiastique chargé de débattre les matières religieuses. Sûrement le nouvel arrivant ne manquerait pas d'être circonvenu par les *intrus* : il les écarterait poliment et n'entreprendrait avec eux d'autres relations que celles qu'exigerait l'urbanité. Parmi les intrus, le principal était Talleyrand. L'intérêt politique, les bienséances même obligeaient à conférer avec lui ; mais on ne l'entreprendrait que

des intérêts généraux sans jamais faire allusion à sa situation personnelle. Même vis-à-vis des catholiques fidèles, l'archevêque de Corinthe pratiquerait la réserve ; c'est pourquoi il s'abstiendrait de les recevoir en groupe et éviterait de se découvrir par des déclarations qui pourraient être publiées. Cependant le principal souci était de savoir ce qu'on pourrait espérer ou craindre du gouvernement français. Quelle serait la condition de la religion catholique ? Le culte serait-il public ? En quels termes serait conçue la promesse de fidélité ? Les exigences pour la démission des évêques seraient-elles susceptibles de quelque tempérament ? Les lois révolutionnaires seraient-elles abolies ? Sur tous ces points, Mgr Spina devait interroger, solliciter, prendre acte des réponses sans s'engager lui-même, noter les impressions, interpréter les silences même ; puis il marquerait en ses rapports ce qu'on pourrait réclamer avec chances de succès, ce qu'il serait au contraire imprudent de revendiquer si l'on ne voulait compromettre toute la négociation.

Je me persuade que Mgr Spina, en méditant ses instructions au cours de son voyage ou en les relisant dans sa chambre d'hôtel, dut se sentir plus effrayé que rassuré. S'il avait le devoir de ne rien signer, il avait la mission de tout débattre, de tout apprécier, de tout rapporter. Or, en une négociation d'une importance si extraordinaire, quelle responsabilité ne s'attacherait point, même à ce rôle d'informateur ! Pendant la halte de Verceil, l'archevêque de Corinthe s'était entretenu avec le cardinal Martiniana, et ces conférences n'avaient pas laissé que d'éveiller en lui quelque appréhension. Le bon cardinal n'avait-il pas capitulé un peu vite devant le premier Consul quand celui-ci avait exigé, paru exiger une démission générale des évêques ? Puis, en affirmant dans sa lettre au pape que le clergé constitutionnel était écarté à tout jamais des combinaisons futures, n'avait-il pas un peu amplifié le langage de Bonaparte ? En notant ses impressions de route, Mgr Spina y puisait d'ailleurs plus de

sujets de se défier que de se réjouir. Chemin faisant, en Italie même, il avait, pour une formalité de passeport, été arrêté à Modène, ville occupée par les autorités françaises, et avait subi quelques vexations. A travers le Piémont, les Alpes et le Dauphiné, partout il avait retrouvé le souvenir du lamentable exode qui avait traîné jusqu'à Valence Pie VI proscrit et mourant. La suite de son voyage avait encore assombri ses pensées. Dans les villes, nulle trace de culte extérieur, nul son de cloche, nul appareil religieux dans les funérailles ; beaucoup d'églises fermées et en ruines ; les autres partagées entre le culte catholique et le culte décadaire, les prêtres se dissimulant sous l'habit laïque ; partout sur les affiches officielles, les supputations du calendrier révolutionnaire. Et ce spectacle avait d'autant plus frappé, que le délégué pontifical, en voyageur qui passe, n'avait pu pénétrer au delà de ces apparences et deviner tout ce que le peuple français, pris dans son ensemble, gardait d'attachement à l'antique foi.

Et maintenant à Paris, l'envoyé romain se sent plus que jamais dépaysé, tant l'atmosphère ambiante lui apparaît chargée d'indifférence ou d'hostilité ! Sûrement la volonté de Bonaparte peut triompher de toutes les résistances. Mais jusqu'où s'étend son bon vouloir ? On ne le sait pas bien, car une seule fois à Verceil il s'est dévoilé.

Le dimanche 9 novembre, Spina fut reçu en audience aux Tuileries. Le premier Consul se montra non seulement courtois, mais empressé. Il parla du Saint-Père en termes pleins de déférence. Toutefois, il exprima doucement le regret qu'il ne lui eût pas notifié son avènement comme il l'avait fait pour le roi d'Angleterre, le roi de Prusse, l'empereur de Russie. L'envoyé pontifical s'excusa de son mieux et ajouta, non sans à propos, que si, comme il l'espérait, la négociation se terminait heureusement, l'accord entre les deux pouvoirs effacerait toute trace du passé. Bonaparte, abordant alors l'objet même des pourparlers, répéta à peu près ce qu'il

avait dit à Verceil. Spina répliqua en faisant valoir la conduite du Saint-Père qui, en l'expédiant à Paris, n'avait point hésité à encourir le blâme des puissances. Puis, avec la réserve qu'exigeait un premier entretien, il hasarda quelques observations, en particulier sur la démission générale des évêques. A ces mots, Bonaparte interrompit en quelques paroles assez vives, quoique exemptes de toute irritation. En revanche, sur d'autres points, il manifesta une volonté moins inflexible et en particulier parut admettre que la religion catholique serait déclarée *dominante*. La conversation se poursuivit sur des matières diverses et sans beaucoup d'enchaînement entre elles, mais toujours avec la même aménité de langage. Au bout d'une demi-heure, Bonaparte congédia l'envoyé. Celui-ci fut d'autant plus charmé qu'il avait craint davantage le premier contact avec le maître redoutable. « J'avoue que j'ai été satisfait au plus haut point, *Soddisfatissimo* », écrivait-il, trois jours plus tard, au cardinal Consalvi (1).

X

Spina était depuis quatre jours à Paris, quand il vit entrer chez lui un personnage, court de taille, rouge de figure, de regard louche et de traits disgracieux. Bien qu'il fût jeune encore, il portait sur son visage un peu ravagé les traces de précoces fatigues. Il était en habit séculier, mais ses vêtements sombres, son manteau à petit collet décelaient, pour tout œil exercé, sa condition ecclésiastique. Quand le nouvel arrivant se mit à parler, sa physionomie s'éclaira d'une telle

(1) Dépêche de Spina à Consalvi, 12 novembre 1800 (voir BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 122-124).

lumière que, dans le pétilllement de l'intelligence, toutes les laideurs se fondirent. Son langage était précis, abondant, coloré. Son instruction qui était réelle paraissait extraordinaire, tant il possédait l'art de mettre en œuvre tout ce qu'il savait ! Il portait en lui l'onction familière aux gens d'Église, mais avec des poussées d'audace et de résolution, à la manière d'un homme qui aurait longtemps vécu bien loin du sanctuaire. Qu'était-il ? Prêtre régulier ? diplomate avisé ? courtier politique ? aventurier ? Peut-être tout cela ensemble. Ses manières étaient subtiles, enlaçantes, avec une souplesse d'esprit prête à s'adapter à tout, peut-être aussi avec une ambition prête à tout convoiter.

Ce visiteur s'appelait l'abbé Bernier. Sur son origine et son passé, Spina n'était qu'incomplètement renseigné ; mais les survivants des guerres de Vendée auraient pu l'instruire.

Il était né au pays des Mauges, de famille modeste. Par travail et intelligence, il avait grandi. La Révolution l'avait trouvé docteur en théologie et curé de Saint-Laud en la ville d'Angers. Bientôt l'ardeur des luttes civiles n'avait plus permis la neutralité. Il fallait choisir. En 1793, Bernier s'était jeté dans l'insurrection. Son éloquence l'avait révélé aux soldats. Par la nette promptitude de ses avis, par sa facilité de plume, il s'était poussé bien vite dans le conseil des chefs. De vrai, l'héroïsme n'était point sa vocation, mais bien plutôt l'art de négocier, dût la négociation se colorer d'intrigue. Jeté dans les périls guerriers, il accepta d'ailleurs bravement son rôle, et vingt fois il risqua sa vie, tout en se sentant mal à l'aise dans l'épopée. Parmi les rebelles, tout le monde le connaissait. On était unanime à louer sa fertilité d'expédients, sa fécondité de ressources. Méritait-il une pleine confiance ? Sur ce point, les plus clairvoyants se taisaient.

A l'époque de la première pacification vendéenne, Bernier parut d'abord opposé à toute entente avec les républicains, puis il se ravisa, et même eut quelques conférences avec le

général Hoche. Celui-ci fut charmé de son esprit délié. « C'est, écrivait-il, un prêtre comme il nous en faudrait beaucoup. » Et il ajoutait dédaigneusement : « La paix dans l'Ouest tient à *ces êtres-là*. » Pour Bernier, l'heure de la paix n'était pas venue ; et les hostilités se rouvrant, de nouveau on le revit parmi les insurgés. Trahit-il, comme on l'a prétendu, Stofflet qui était son chef, et contribua-t-il à le livrer aux *Bleus*? La terrible accusation repose sur des indices plutôt que sur des preuves. Mais c'est déjà trop qu'on ait osé la formuler. Dans les temps qui suivirent, l'abbé correspondit avec les princes, mais avec un espoir de plus en plus affaibli, et déjà avec la pensée de s'évader hors d'un parti sans avenir. Il eût pu quitter la France, car un passeport lui avait été jadis accordé par Hoche. Mais il ne s'en servit pas. Blotti dans le pays des Mauges, il y vivait impénétrable, mystérieux, et suivant, du fond de sa cachette, les derniers soubresauts de la grande insurrection à laquelle son destin l'avait mêlé. Au milieu de toutes ces vicissitudes, il était demeuré prêtre fidèle, et si bien qu'on conserve pieusement, en un château de Vendée où je l'ai vu jadis, le calice d'étain dont il se servait pour la célébration des saints Mystères.

En la profondeur de sa retraite, Bernier connut le 18 Brumaire. Il était d'esprit pénétrant, lassé de fidélité stérile, et devina le dominateur de demain. En homme habile, il ne s'offrit point ; mais, par l'intermédiaire d'un confident qu'il avait à Paris, il laissa discrètement entendre que, si on lui faisait des propositions, on n'aurait point à s'en repentir. Très impressionné par les résistances de l'Ouest, Bonaparte aspirait ardemment à rétablir en ces régions la paix. Ayant lu une lettre de l'abbé, il le jugea bon à employer. « Je le verrai avec plaisir », écrivait-il le 22 janvier 1800 au général d'Hédouville, qui commandait à Angers (1).

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 132.

Bernier n'avait pas attendu l'invitation, et déjà était à Paris, quoique gardant quelque mystère et, par habitude de guerre civile, se cachant sous un faux nom. A la Malmaison, il fut reçu par le premier Consul, et le conquit, comme jadis il avait conquis Hoche. Dès lors, il se découvrit tout à fait et, en homme qui veut pousser jusqu'au bout sa fortune, se donna comme le seul capable de pacifier les esprits en Vendée. Salutaires et sages étaient ses suggestions : il conseillait de procéder par douceur plutôt que par sévérité, de ne pas se montrer trop strict sur le serment des prêtres, et de se contenter qu'ils fussent paisibles ; il lui arriva aussi d'insinuer combien il serait opportun de mettre à profit l'avènement d'un nouveau pape pour conclure un accord avec le chef de l'Église. N'était-ce pas sous ces influences que Bonaparte écrivait au général Bernadotte, le 1^{er} mai 1800 : « Les prêtres paraissent bien se comporter, il faut les contenter le plus possible. Liberté entière du culte. » Il ajoutait : « L'abbé Bernier est un homme fort adroit, qui a beaucoup aidé à la pacification. Montrez-lui de la confiance (1). » Bientôt Bernier repartit pour l'Anjou. Mais, quelques mois plus tard, il fut rappelé à Paris. C'est que, dans la pensée de Bonaparte, il devait être le mandataire choisi pour négocier en son nom le Concordat.

Comment se révélera-t-il en ce rôle tout à coup agrandi ? « J'ai trouvé le prêtre qu'il me faut », avait écrit un jour Bonaparte, après s'être entretenu avec Bernier. Cet homme qui était « le prêtre qu'il fallait » à Bonaparte, serait-il tout à fait le prêtre qu'il fallait à l'Église ? Il avait bravé la mort en Vendée ; aurait-il l'autre courage, celui qui sait au besoin déplaire ? Une longue suite d'aventureuses vicissitudes ne l'avaient-elles pas incliné à certaines déviations de conscience contre lesquelles ne réagiraient qu'imparfaitement son honneur et sa foi ? La suite de ce récit l'apprendra. Trois

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 309.

jours après la première entrevue que nous venons de rapporter, Spina, en une dépêche au cardinal Consalvi, s'exprimait en ces termes : « Le délégué chargé de traiter avec moi les affaires ecclésiastiques est l'abbé Bernier... C'est le même qui, après avoir soutenu la cause du roi et de la religion, a fait l'année dernière sa paix avec Bonaparte. Il semble animé de sentiments irréprochables, *rettissimi sentimenti* ». Ayant parlé de la sorte, l'envoyé pontifical ajoutait : « Ce qu'il est au fond, je ne sais, ne le connaissant pas encore (1). »

XI

Entre le délégué du Saint-Siège et le commissaire français, un échange très actif de vues s'engagea aussitôt. Pour mieux préciser les pensées, on procéda d'abord par notes écrites.

Nul ne surpassait Bernier dans l'art de nuancer les mots, de graduer les expressions, et de glisser, sous l'abondance et l'aménité des formes, la nécessité des plus durs sacrifices. Ainsi se montra-t-il dès son premier mémoire. Il commençait par une profession de foi que la plus chatouilleuse orthodoxie n'eût point désavouée : « Les Français, disait-il, sollicitent en ce moment le retour de la religion de leurs pères, non seulement avec l'intégrité de ses dogmes, mais encore avec la pureté de sa discipline et la légitimité de son sacerdoce. » Il ajoutait : « Le gouvernement français est trop bien-faisant pour ne pas partager ce désir ; il protégera la religion, non seulement comme un moyen politiquement efficace, mais encore comme une institution sainte et sublime, digne de tous nos hommages. » Cet onctueux langage servait de préambule pour aborder le sujet qu'on savait le plus pénible. « Il est, poursuivait Bernier, des prélats sortis de France

(1) Spina à Consalvi, 12 novembre 1800 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 125).

depuis longtemps, contre lesquels une foule de préventions militent, et qui ne pourraient opérer le bien dans leurs diocèses respectifs sans secousse et sans agitation. Leur retour aux fonctions épiscopales replongerait la France en de nouveaux troubles. Le gouvernement français ne veut pas de ce retour. » Ayant bien marqué l'irrévocable décision, Bernier s'efforçait d'atténuer la mesure elle-même. Appelant l'histoire à son aide, il évoquait le souvenir des évêques d'Afrique qui, aux premiers siècles, s'étaient, eux aussi, pour le bien général, démis de leur siège. Avec soin, il écartait les mots irritants, tels que ceux de *destitution* ou de *déposition*, et se contentait de parler « d'un sacrifice indispensable et méritoire » que le Saint-Père demanderait, en vue de l'intérêt universel. La suite du mémoire laissait, au surplus, clairement entendre que, parmi les évêques démissionnaires, les moins compromis pourraient être renommés. Quelles que fussent ces émollientes explications, il importait qu'aucune équivoque ne subsistât. En finissant, l'abbé soulignait derechef le principe d'une démission générale : « Le gouvernement, proclamait-il, ne veut d'autre clergé que celui sur les dispositions duquel il pourra parfaitement compter, et il croit ne pouvoir parvenir à ce but que par la mesure que nous venons d'indiquer (1). »

A cette première note, deux autres succédèrent à peu de jours d'intervalle : l'une insistait sur la nécessité pour le Saint-Siège de reconnaître les aliénations de biens nationaux (2) ; l'autre avait pour objet la promesse de fidélité exigée des ecclésiastiques de tout ordre (3).

Tels furent les mémoires de Bernier. Que répondrait Spina ? Tout de même que Bonaparte tenait par-dessus tout

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 54.

(2) *Ibid.*, f° 59.

(3) Voir BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 648.

à renouveler intégralement l'épiscopat, tout de même Pie VII entretenait, lui aussi, un désir ardent, celui que la religion catholique retrouvât quelque chose de son antique prééminence. Dans sa réplique au commissaire français, Spina lui rendait grâces pour son pieux langage et pour l'assurance que le catholicisme, « honoré comme une institution sainte et divine, serait entouré d'une particulière protection ». Puis, pour transformer en engagement ferme ce qui n'était que formule un peu vague, il ajoutait, non sans habileté : « J'aurais osé vous demander sur cela des notions plus exactes, si le premier Consul, dans l'audience dont il a bien voulu m'honorer, ne m'eût pas assuré que sa volonté est de rétablir en France la religion catholique *dominante*. »

Considérant ce point comme acquis, et croyant ou feignant de croire toute difficulté levée, Mgr Spina arrivait au sujet douloureux, c'est-à-dire la démission de l'épiscopat. Il représentait combien le Saint-Père devait d'égards à des hommes doublement respectables par leurs vertus et leurs malheurs. Il niait que la présence des évêques émigrés pût être pour la France un sujet de trouble ; et, mêlant à des considérations justes des assertions tout à fait inexactes, il ajoutait que la plupart des prélats avaient, du fond de leur exil, prêché la soumission et l'obéissance. Sa Sainteté, poursuivait Mgr Spina, pouvait procéder par exhortation, non par ordre. Quel ne serait pas d'ailleurs dans le monde catholique l'effet moral d'une démission qui semblerait imposée par force ! L'archevêque de Corinthe, en terminant, exprimait la confiance que ses arguments toucheraient le premier Consul. Que si cet espoir était trompé, l'envoyé pontifical proposait comme combinaison extrême un expédient déjà suggéré à Rome par la commission des cardinaux : dans le cas où un évêque, trop compromis pour revenir en France sans péril pour l'ordre public, refuserait sa démission, le pape pourrait, tout en lui gardant son titre épiscopal, le

dépouiller de ses attributions et confier à un administrateur le soin des affaires diocésaines (1).

Mgr Spina était assez perspicace pour comprendre combien il serait malaisé de revenir sur les acquisitions de biens nationaux. Ayant concentré tous ses efforts en vue d'obtenir pour le catholicisme une condition privilégiée, et de sauver, s'il était possible, l'ancien épiscopat, il semble qu'il ait cédé assez vite sur la question des propriétés ecclésiastiques. Il se borna à stipuler quelques avantages en retour d'une renonciation si désintéressée : c'est ainsi que les propriétés non aliénées seraient restituées ; l'État pourvoirait, en outre, à la subsistance non seulement des évêques, mais des curés et de tous les autres ministres inférieurs ; de plus, il serait désirable que le gouvernement français étendît sa sollicitude sur les séminaires, sur les chapitres ; enfin l'archevêque de Corinthe exprima un vœu en faveur des instituts religieux qui avaient rendu, spécialement pour l'instruction populaire, de si grands services (2).

Un autre point tenait au cœur : la promesse de fidélité. Mgr Spina connaissait la pensée du Saint-Père qui, sans s'être prononcé officiellement, inclinait à la condamner. Aussi demandait-il qu'aucun engagement ne fût exigé du clergé (3). Mais, en exprimant ce vœu, il sentait qu'il ne réussirait pas. Aussi toute son ambition était de faire valoir une formule qui serait accompagnée de la réserve suivante : sauf les droits de la religion catholique (4).

(1) Mémoire du 11 novembre (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 920, fo^s 55, 56).

(2) Note du 15 novembre 1800 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, fo^o 60).

(3) Note de Spina à Bernier, 22 novembre 1800 (BOULAY DE LA MEURTHER, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 650).

(4) Spina à Consalvi, 24 novembre (BOULAY DE LA MEURTHER, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 140).

XII

L'étude de ces mémoires n'éclairerait que d'une lumière incomplète la négociation. Aux notes écrites se joignaient les conférences.

Le plus souvent, c'était Bernier qui se rendait à l'hôtel de Rome. Les entretiens, presque quotidiens et parfois très prolongés, se poursuivaient en grand secret. Bernier s'appliquait surtout à tenir à l'écart le Père Caselli, soit par intense désir de tout cacher, soit par crainte de trouver sur ses lèvres des critiques qui échapperaient à Spina. Le Père Caselli ne laissait pas que de ressentir quelque dépit de cet isolement. A quelque temps de là, il écrivait à Mgr di Pietro : « Quand Bernier vient ici, il aimerait — tant il est jaloux — que l'air même ne pût entendre ses discours. »

Entre toutes les questions, la plus débattue était celle de la démission des prélats. Spina n'ignorait point les profondes répugnances de Pie VII. « Vous pouvez imaginer, mandait-il à Consalvi, tout ce que j'ai dit pour démontrer l'iniquité, l'illogisme, l'impossibilité de cette déposition générale. » « L'affaire est bien épineuse », écrivait-il quelques jours plus tard, avec découragement ; et constatant qu'il n'obtenait rien, il ajoutait : « Que Dieu communique au Saint-Père les lumières nécessaires pour surmonter le terrible obstacle. » En revanche, l'envoyé pontifical se flattait que, sur d'autres points, ses vœux étaient mieux écoutés. Il comptait bien que la religion catholique serait déclarée *religion dominante* ; il espérait que la question des biens nationaux recevrait « une solution honorable » ; de plus, en parlant de la nomination aux évêchés, il annonçait que les consti-

tutionnels et les intrus seraient complètement exclus (1).

Ces compensations étaient-elles assurées? De plus en plus apparaissait l'inégalité de condition entre le délégué de Pie VII et celui du premier Consul.

Ce n'était pas sans dessein que Bonaparte avait transféré la négociation à Paris. Bernier se trouvait placé tout près du maître, dont il pouvait à toute heure recueillir les instructions. Tout autre était Spina. Il était un peu plus qu'un agent d'information, beaucoup moins qu'un plénipotentiaire. Son souverain était loin. Avait-il même toute facilité pour communiquer avec sa cour? Auprès de lui, il avait un courrier; mais, par nécessité d'économie et pour ne pas multiplier les voyages, il ne devait le renvoyer à Rome que pour y porter un projet à peu près définitif. Une voie restait : celle de la poste ordinaire; mais on craignait les infidélités. C'était le plus souvent par des moyens détournés que Mgr Spina transmettait ses dépêches. Il lui arriva de les confier au courrier d'Espagne qui les remettrait à la nunciature de Madrid, pour être de là transmises à Rome. Une autre fois, il emprunta le courrier de Parme. En d'autres occasions, il mit à profit les bons offices d'une Génoise très dévouée au pape, la marquise de Brignole. Mais ces communications étaient lentes et subordonnées à des à-coups. Souvent les renseignements cesseraient d'être exacts au moment où ils parviendraient, et les réponses ne viseraient que des situations déjà changées. Ainsi se trouverait-il que cette affaire, où des directions précises seraient plus qu'en toute autre indispensables, serait aussi celle où les instructions manqueraient le plus.

En cette négociation, Bernier portait en lui d'autres supériorités. Ses dons précieux de sang-froid, d'intelligence et de pénétration, qui s'étaient dépensés jusque-là dans la sté-

(1) Spina à Consalvi, 12, 22, 24 novembre 1800 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 125, 136, 140).

rité des luttes civiles, trouvaient ici leur naturel emploi. Du prêtre il tenait l'onction, l'ampleur du langage, et en outre une certaine science théologique qui ne laissait pas que d'impressionner, à la condition qu'on ne la creusât pas trop. Nulle souplesse de rédaction ne lui échappait. Il savait flatter, éblouir, troubler, circonvenir, intimider. Bien qu'il se fût donné complètement à Bonaparte, il s'ornait volontiers d'impartialité, et plus il parlait par ordre, plus il se revêtait d'indépendance. Qui eût pu douter de lui? N'était-il pas ministre de Jésus-Christ, et, à ce titre, si acquis au Saint-Siège, qu'on n'eût pu, sans injure, suspecter son dévouement? Spina se sentait déconcerté par ces formes, tantôt émues et presque caressantes, tantôt impérieuses avec un arrière-goût de menace. Il lui arrivait de s'abandonner jusqu'à l'entière confiance et d'envoyer à sa cour des dépêches d'un étrange optimisme; puis, brusquement, il se ressaisissait en une montée de soupçons, tant il comprenait que pour la finesse, le calcul retors, l'art de se ménager ou de feindre, le véritable Italien n'était pas lui, mais Bernier!

Ce qui ajoutait aux embarras, aux angoisses de Spina, c'était le milieu où il était condamné à se mouvoir. Qui a présidé dernièrement à l'organisation des pouvoirs publics? Sieyès, un prêtre apostat. Qui dirige les Affaires étrangères? Talleyrand, un évêque apostat, qui vit en concubinage public avec une Anglaise divorcée, Mme Grand. Qui tient les fils de la police? Fouché, un ancien oratorien, terroriste et régicide. L'un des consuls, Cambacérès, est imbu jusqu'à saturation de tous les préjugés des légistes contre la cour de Rome. En cet isolement, à qui se confier? « Je mène une vie très retirée, *retiratissima* », écrit Spina au cardinal Consalvi. Parmi les diplomates, le seul à qui il se livre un peu, c'est M. de Musquiz, ambassadeur d'Espagne. Plusieurs des prélats constitutionnels viennent à lui, notamment Royer, évêque de Paris. Mais, autant qu'il le peut, il les évite. Une réserve presque aussi stricte ne préside-t-elle pas, même aux

rapports avec les ecclésiastiques fidèles? Spina redoute les impétueux, les brouillons, les inconsidérés, les ambitieux; il veut surtout se dérober aux entretiens où se traduiraient les doléances des évêques exilés. Il semble que cette cauteleuse prudence s'étende jusqu'à celui qui eût pu être, en l'occurrence, le plus éclairé des conseillers: je veux parler de l'abbé Érnery. Celui-ci écrit à M. de Bausset: « Je ne sache pas que l'archevêque de Corinthe s'ouvre à aucun des membres du clergé. Tout est entre Bernier et lui (1). »

Quelles que fussent les intimes divergences et les arrière-pensées secrètes, la négociation se poursuivait. Le langage de Spina, généralement un peu sombre, s'éclairait, par instants, de confiance et d'espoir. Quant à Bernier, certain de ses avantages, il poussait au dénouement avec une infatigable activité: c'était chez lui docilité, car il savait avec quelle impatience Bonaparte précipitait ses desseins; c'était aussi sagesse, car il sentait que la paix religieuse serait d'autant plus assurée [que la rapidité des pourparlers ne laisserait point aux désaccords le temps ou l'occasion de se révéler.

Aussi comme il se hâte! Comme en ses billets à Talleyrand il prend acte de ce qu'il appelle ses progrès! Persuadé que le meilleur moyen d'atténuer les difficultés est de paraître les ignorer, il ne transmet guère que des informations optimistes. Le 10 novembre, à la suite de la première conférence sur la démission des évêques, il annonce qu'il attend une note de Mgr Spina, et il ajoute: « J'ai tout lieu d'espérer que cette note accordera sinon tout, au moins une partie de ce que nous désirons. » Il mande cinq jours plus tard: « Nos conférences vont au mieux. Demain, je vous porterai du nouveau. » « Je vais, écrit-il le 16 novembre, m'occuper à terminer ce qui nous reste, pour proposer ensuite sur les bases convenues un concordat définitif. » « L'ouvrage avance

(1) Lettre du 23 décembre (Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice).

à grands pas », écrit-il encore le 26 novembre. Et le 30, dans la même correspondance, nous lisons ces lignes : « Je puis vous annoncer avec certitude que tout va au gré de vos désirs (1). »

Comme si la convention était déjà virtuellement conclue, Bernier dresse le tableau des circonscriptions épiscopales : il y aura cinquante évêchés, douze archevêchés. En sa débordante ardeur, ne se hausse-t-il pas jusqu'à une singulière fatuité? Le pape, après la conclusion du Concordat, devra, par une bulle, annoncer le grand événement. Et voici que Bernier en trace le texte qui sera transmis à Spina et sera le brouillon de ce que Pie VII n'aura qu'à copier. Le document reproduisait, comme on ferait en un habile pastiche, les amples formules, les tournures un peu archaïques de la chancellerie romaine. On rappelait les titres antiques de la France à la sollicitude des pontifes ; elle était « la portion fidèle du troupeau de l'Église... le sol des saints, le centre des lumières, le peuple très chrétien ». Un tableau des malheurs de la Révolution servait de transition pour marquer les services de l'homme extraordinaire qui avait rendu à la France l'ordre et la paix. On ne parlait pas encore de Charlemagne, mais déjà de Cyrus et de Zorobabel ; et Pie VII était convié par la plume de Bernier, organe de Bonaparte, à tracer de Bonaparte l'éloge suivant :

Le premier Consul n'a pour but que de rendre à jamais à la France la paix et le bonheur qui, depuis si longtemps, s'étaient éloignés d'elle ; il veut établir l'un et l'autre sur le retour si désiré de la foi dans le cœur des Français, sur les vertus que la religion inspire et la garantie qu'elle offre à tous les gouvernements qui la respectent et qui l'honorent. A ces nobles traits, nous avons reconnu ce conquérant célèbre, qui, prêt à s'emparer de la Ville Sainte, suspendit tout à coup, à la voix du successeur de Pierre, sa marche victorieuse et consentit à lui donner la paix. Élevé par un changement subit, qui tient du prodige, au rang suprême qu'il

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^o 57, 58, 61, 74, 77.

occupe aujourd'hui, il ne s'est servi de l'ascendant que lui donnent ses éclatants succès, que pour en rendre publiquement hommage au Dieu des armées, pour protéger son culte et relever ses autels.

La suite du document marquait avec une extrême précision ce que Pie VII devait prescrire. Il devait interdire à tous toute discussion sur les articles du traité. Il devait commander le même silence sur tout ce qui avait précédé ou suivi la vente des biens ecclésiastiques ; et à cette occasion, on fournissait même au pape le texte de quelques phrases très touchantes sur la pauvreté évangélique. Une recommandation très sage suivait à l'adresse des prêtres français, celle de remplir leurs fonctions sacrées avec cet esprit de prudence et de conciliation qui convient aux ministres d'une religion de paix.

Tel était le canevas à copier. Il fallait s'assurer que le pape ne le changerait pas trop. Aussi une note marginale ajoutait : « Il est convenu qu'avant la publication de la bulle elle sera envoyée au gouvernement français pour qu'il l'approuve ou indique les changements à faire. Il n'y aura que trois cardinaux pour l'examen, savoir Antonelli, Della Somaglia et Gerdil (1). »

XIII

L'abbé Émery, qui était tenu à l'écart des négociations, mais recueillait toutes les rumeurs avec une sollicitude passionnée, écrivait le 17 décembre à M. de Bausset, l'ancien évêque d'Alais : « Je persévère à croire que nous touchons à un dénouement. » Atteindre bien vite au dénouement, telle était l'ardente ambition de Bernier, et aussi, en dépit de

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^o 80 et suiv.

ses déceptions, l'espoir de Spina. Combien cette prévision n'était-elle pas trompeuse ! Pendant plus de sept mois, les pourparlers se traîneront ; et l'on comptera neuf projets successifs avant que se signe la convention.

On ne saurait, sans nombreuses redites, détailler ces projets. On se bornera ici à en extraire ce que l'histoire doit en garder.

Dans le premier projet débattu au commencement de décembre, se marquait, en une formule tout à fait commandante, l'impérieuse volonté du gouvernement français. On y lisait ces lignes : « Les anciens évêques sont réputés démissionnaires. Sa Sainteté leur intimera l'ordre d'abandonner leur siège. » Tel était le texte, d'une rudesse toute militaire. Les évêques seraient nommés par le premier Consul ou par ses successeurs professant la religion catholique ; l'institution canonique appartiendrait au pape. Le Saint-Père ratifierait l'aliénation des biens nationaux et interdirait toute réclamation à cet effet. Les revenus de ceux de ces biens qui n'avaient pas été aliénés serviraient à l'entretien du clergé qui serait d'ailleurs salarié par le gouvernement. Cependant une clause, rejetée tout à la fin de la convention, marquait une concession capitale au vœu de la cour de Rome. Cette clause était ainsi conçue : « Le gouvernement français déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la *religion de l'État* (1). »

Ce premier projet avait été approuvé par le premier Consul. Avec empressement, Mgr Spina prit acte de la déclaration que la religion catholique était la religion de l'État. Toutefois, il fit observer que ce principe devrait être énoncé dès les premières lignes, au lieu d'être relégué un peu honteusement tout à la fin de la convention. Puis il présenta quelques remarques de détail sur les biens non aliénés qui pourraient faire retour pur et simple au clergé, sur les sémi-

(1) Voir le texte de ce projet dans BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 653, 660.

naires et chapitres qu'il conviendrait au moins de mentionner, sur les sièges épiscopaux qu'il faudrait réduire, non par voie de suppression, mais par voie de réunion, de façon à ce que l'espoir de les rétablir subsistât. La principale critique portait sur les démissions forcées des évêques. Mgr Spina s'élevait contre la brutalité de la forme. Il insinuait de nouveau qu'on pourrait substituer à la déposition une simple suspension des pouvoirs épiscopaux, avec la nomination d'un administrateur chargé de gérer les affaires du diocèse. Il ajoutait que, vu ses instructions, il lui était interdit de se prononcer, surtout sur une matière aussi grave, et qu'il ne pouvait que solliciter les directions du Saint-Père.

Si le texte n'agréait pas à Spina, il apparut aussitôt qu'il ne plaisait pas davantage à Talleyrand. Celui-ci, dès qu'il connut ce premier projet, en commanda aussitôt un second à Bernier. Avec un remarquable esprit de discipline, Bernier se prêta docilement à défaire et à refaire son ouvrage. Durant la dernière quinzaine de décembre, une nouvelle rédaction fut arrêtée. Sur quelques points, l'envoyé pontifical obtenait satisfaction. Mais deux changements essentiels marquaient le retour offensif des adversaires du Concordat. Par le premier, le mot « religion de l'État » se trouvait supprimé et ne reparaitrait plus ; on y substituait la simple déclaration que la religion catholique était celle « de la grande majorité des Français ». La deuxième modification, moins remarquée peut-être, mais plus importante, avait pour objet le clergé constitutionnel. Par un captieux artifice de rédaction, on l'assimilait, on semblait l'assimiler à l'autre clergé. Le projet, en effet, s'exprimait en ces termes : « Les évêques, qui ont exercé des fonctions sans institution du Saint-Siège, y seront de plein droit réunis, s'ils se conforment volontairement aux règles du Concordat (1). »

(1) Voir le texte de ce projet dans BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 675.

La religion catholique sera la religion de l'État, la religion dominante : ainsi s'était exprimé Bonaparte au cours de l'audience accordée le 9 novembre à l'envoyé du Saint-Siège. « Des constitutionnels, je ne veux pas entendre parler », avait dit à Verceill le premier Consul, au moins si nous en croyons les souvenirs de Martiniana. Or, voici que la religion catholique n'était plus que la *religion de la majorité*; voici en outre qu'un texte équivoque ménageait une rentrée au clergé assermenté. « Nous marchons à reculons », écrivait tristement Spina à Consalvi.

XIV

On se débattait en ces négociations quand un événement tragique absorba pour quelques jours toutes les pensées.

Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), le premier Consul avait quitté vers huit heures du soir les Tuileries pour se rendre à l'Opéra. Sa voiture était engagée dans la rue Saint-Nicaise, une de ces petites rues étroites et tortueuses qui, en ce temps-là, faisaient communiquer le Carrousel avec la rue Richelieu. Cependant, à l'un des tournants de la rue, des bras criminels avaient disposé, sur une petite charrette soigneusement dissimulée, un baril rempli de poudre et de mitraille. Au passage de la voiture consulaire, l'un des conjurés mit le feu au chargement et s'enfuit. Une explosion suivit, qui remplit la rue de morts et de blessés. Le premier Consul fut sauvé par la dextérité de son cocher qui précipita à propos l'allure de ses chevaux.

Sur l'heure l'attentat fut imputé aux anciens jacobins, à ceux qu'on désignait sous le nom de *terroristes* ou de *septembriseurs*. Seul, Fouché demeurait sceptique et portait ailleurs ses soupçons. Très excité, le premier Consul se ré-

pandit en invectives contre les anarchistes, toujours en révolte contre la société, toujours, disait-il, en *bataillon carré* contre les gouvernements. Comme on lui objectait timidement que l'ordre social comptait en un camp opposé d'autres ennemis : « Non, répondit-il, on ne me donnera pas le change, il n'y a ici ni nobles, ni chouans, ni prêtres. »

Tout entier à son ressentiment, Bonaparte faisait refluer sa colère jusque sur les métaphysiciens, les philosophes, les libres penseurs de toute origine et de toute nuance. Depuis six mois, il se détachait d'eux par degrés. Voici que le refroidissement prenait un aspect subit de rupture. « Les métaphysiciens, disait-il au Conseil d'État, ont tout compromis. » Cependant la religion, par les doctrines qu'elle enseigne, offrait le plus efficace préservatif contre le désordre matériel. Ne recueillerait-elle pas, au moins pour quelques jours, une portion de la faveur qui échappait aux idéologues ?

Spina, n'étant point ministre plénipotentiaire, ne s'était pas joint au corps diplomatique, quand celui-ci s'était rendu aux Tuileries pour féliciter le premier Consul d'avoir échappé à l'attentat. Une heureuse inspiration lui suggéra une lettre où il exprimait son horreur du crime et les vœux que le Souverain Pontife et lui-même formaient pour le chef du gouvernement français. Ce témoignage, tout spontané et d'un accent ému, toucha Bonaparte. « Votre lettre a fait merveille », écrivait Bernier à l'archevêque de Corinthe. Sur ces entrefaites, les vicaires capitulaires de Paris se rendirent aux Tuileries et y exprimèrent, au nom du clergé catholique, les sentiments que Spina avait déjà si bien traduits. Que se passa-t-il les jours suivants ? Bernier ne portait point en lui l'indépendance qui se hausse jusqu'aux résistances viriles : mais s'il pouvait, en contentant le premier Consul, contenter pareillement le pape, quelle ne serait pas sa joie ! Ne mit-il pas à profit le passager retour aux influences religieuses pour effacer quelques-unes des dispositions irritantes qu'il avait, en secrétaire docile, introduites dans le

second projet. Ce qui est certain, c'est que le 4 janvier 1801, un troisième projet fut présenté à Spina qui portait la trace du plus sincère désir d'entente et d'équité.

Qu'on en juge. On ne parlait plus de religion d'État : mais la religion catholique était déclarée la religion du gouvernement ; elle serait protégée comme telle d'une manière spéciale, et tous les actes contraires au libre exercice de son culte seraient annulés. Sur la démission des évêques, le gouvernement demeurerait inflexible, mais, pour adoucir la rigueur de la résolution, on décidait qu'en cas de refus de démission, les nouveaux élus n'auraient que le titre d'administrateurs jusqu'au décès de l'ancien titulaire. Sur les chapitres et séminaires, on déclarait que le gouvernement ne serait pas tenu de les doter, mais leur accorderait protection. Il était stipulé que le revenu des biens ecclésiastiques non aliénés viendrait en déduction du traitement du clergé. Quant aux aliénations consommées, le pape s'engageait à ne pas inquiéter les acquéreurs, mais une formule habilement nuancée sauvegardait la dignité du Saint-Siège qui ne *ratifiait* point les achats, mais *autorisait* à ne pas restituer. La promesse de fidélité à la Constitution serait imposée à tous les ministres du culte, mais avec un article additionnel portant que cet engagement laissait sauve la religion. Enfin — et cette correction n'était pas la moins importante — la nouvelle rédaction ne reproduisait pas le texte du second projet relatif au clergé constitutionnel (1).

Ainsi le premier Consul semblait revenir aux pensées bienveillantes qui l'avaient animé à Verceil. Spina n'était autorisé à rien signer ; mais il pouvait, par son approbation personnelle, faire présumer l'adhésion du Saint-Père, et par là imprimer un tour décisif à la négociation. Plût à Dieu que, de suite et sans perdre un instant, il eût pris acte

(1) Voir le texte de ce projet dans BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 683 et suiv.

des intentions gouvernementales, de façon à rendre tout retour en arrière impossible ou malaisé. Cette promptitude de décision, cette sagesse avisée lui manqua, et ce fut sa grande faute. De ses sentiments, nous ne trouvons d'autre témoignage que ces lignes consignées dans une dépêche à Consalvi : « Un troisième projet de concordat m'a été présenté ces jours-ci ; il est meilleur que les précédents ; mais il contient encore des clauses inadmissibles en tout ou en partie (1). » Il arriva donc que l'envoyé pontifical laissa passer, sans la saisir, l'heure brève, l'heure fugitive, où la fortune mettait en ses mains une chance inespérée ; et l'erreur fut d'autant plus regrettable que l'occasion perdue ne se retrouverait plus.

XV

Le 8 janvier, Spina, accompagné de Bernier, fut reçu une seconde fois par le premier Consul, Il lui exprima de nouveau l'horreur qu'avait excitée l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Puis, abordant l'objet des négociations, il insista pour que la religion catholique fût déclarée, ainsi qu'il avait été stipulé dans le premier projet, religion de l'État. « Il suffit, répliqua brièvement Bonaparte, qu'elle soit proclamée la religion particulière des Consuls comme elle est celle de la majorité des Français. » L'entretien s'égarant, on parla de la condition de l'Italie ; et Spina comprit, crut comprendre qu'on voulait consolider au nord de la péninsule une république qui s'étendrait de la Sésia à l'Adige et engloberait les Légations pontificales : « Je n'ai, observa Spina, aucun

(1) Spina à Consalvi, 9 janvier 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 276).

mandat pour les affaires temporelles ; mais la justice, la sagesse, la nécessité même des choses conseillent de restituer au Saint-Père ses antiques possessions. » On revint au Concordat et, à propos des choix épiscopaux, le premier Consul manifesta des dispositions qui ne laissaient pas que d'être un peu inquiétantes : « Je replacerai, dit-il, sur leur siège, un certain nombre des évêques émigrés. » Il ajouta aussitôt : « Je nommerai aussi quelques évêques constitutionnels. » Spina, très déconcerté, s'éleva aussi énergiquement qu'il le put contre ce dessein ; et ce qui l'encouragea, ce fut de se sentir appuyé par Bernier. « Le Saint-Père, observa l'archevêque de Corinthe, est disposé, vis-à-vis du clergé assermenté, à toute la charité, à toute la bienveillance possibles, mais à la condition qu'il fournisse des marques non équivoques de regret et qu'il se soumette aux règles de l'Église. » Avant de lever l'audience, le premier Consul recommanda la hâte, une hâte extrême ; car il était alors en pourparlers avec l'Autriche, depuis longtemps ennemie ; et il eût voulu célébrer, en une même solennité, la paix civile et la paix religieuse.

Spina se retira tout soucieux : « J'ai l'impression, dit-il, qu'on veut contenter tout le monde, et les constitutionnels aussi bien que nous. »

En pressentant des dispositions moins favorables, le délégué du Saint-Siège ne se trompait pas. En ce temps-là même, une enquête menée à fond établissait que l'attentat de la rue Saint-Nicaise n'était point l'œuvre des jacobins, mais avait été ourdie dans les bas-fonds du parti royaliste. Contre les anarchistes, Bonaparte ne désarma point, et, par mesure de haute police, décréta la transportation de cent trente d'entre eux choisis parmi les plus compromis. Quelles que fussent ces arbitraires rigueurs, le premier Consul ne pouvait plus dire, comme il l'avait dit au Conseil d'État le lendemain du complot : « Il n'y a ici ni émigrés, ni chouans. »

Les adversaires du Concordat eussent été bien peu avisés

s'ils n'avaient guetté l'heure propice. Ils la saisirent. Le retour aux influences hostiles se trahit en un nouveau projet — c'était le quatrième — qui, le 14 janvier au soir, fut remis à Spina par l'abbé Bernier. Ce fut avec une surprise douloureuse que l'envoyé pontifical en entendit la lecture.

La religion catholique avait été déclarée dans le premier projet religion de l'État, et dans le troisième, religion du gouvernement : dans le texte nouveau, on se bornait à cette constatation qu'elle était la religion de la majorité des Français. — Pour la démission des évêques, toute trace de ménagement était effacée. D'après le deuxième et le troisième projet, les prélats qui refuseraient de se démettre seraient remplacés par des administrateurs, mais conserveraient leur titre. Désormais, cette apparence de concession disparaissait ; et, vis-à-vis des obstinés, le Saint-Père serait réduit à procéder par voie de déposition pure et simple. — Sur la question des biens nationaux, le texte décelait sinon l'intention de blesser, au moins le dessein d'affirmer jusqu'à l'âpreté le droit absolu de l'État : « Le Saint-Père *autorise* les catholiques français à garder les fruits et la propriété de leurs acquisitions », avait dit le troisième projet. « Le Saint-Père *reconnait* les aliénations », disait le nouveau projet, en sorte qu'à un mot qui signifiait absolution, on substituait un autre mot qui avait un air d'approbation. — D'après le premier et le troisième projet, les revenus des biens non aliénés devaient servir à l'entretien du clergé ; cette disposition n'était point reproduite, comme si on eût craint, en la maintenant, de rendre indirectement hommage à la légitimité du patrimoine ecclésiastique. — Entre tous les articles proposés, les plus graves étaient ceux qui avaient trait au clergé assermenté. « Les titulaires *quelconques* des évêchés français, disait le titre III, seront invités par Sa Sainteté à se démettre de leur siège. » Les *titulaires quelconques* ! Ainsi les évêques constitutionnels étaient confondus avec les évêques demeurés fidèles. Le même esprit se révélait mieux encore

dans l'article 3 du titre IX qui reproduisait, mais en le développant, le deuxième projet, et était conçu en ces termes : « Les évêques qui ont exercé en France des fonctions épiscopales sans avoir été canoniquement institués par le Saint-Siège, et les prêtres qui ont été pourvus par eux, seront de droit réunis au Saint-Siège, s'ils déclarent simplement et volontairement à Sa Sainteté vouloir se conformer aux règles contenues dans les présents articles (1). » Qui n'eût démêlé ici l'empiétement sur les matières spirituelles? Que la réunion des deux clergés fût désirable, que le Saint-Père dût s'y appliquer avec toute sa sagesse, nul esprit sensé ne l'eût contesté. Mais quelle n'était pas l'usurpation quand le gouvernement consulaire, forgeant de toutes pièces une théologie à son usage, signifiait lui-même au Saint-Siège que le seul ralliement au Concordat vaudrait absolution!

Ayant communiqué le document, Bernier s'éloigna, non sans recommander la hâte. Pour Spina, la nuit qui suivit fut pleine d'angoisses. Il lit, relit le projet : « C'est un coup de foudre pour moi », répète-t-il tout confondu. Il se remémore, avec un surcroît de tristesse, les textes successifs qui lui ont été proposés. Quelle confiance accorder à qui se réserve à toute heure de tout modifier, tout changer! Ce qui porte au comble le découragement de Spina, c'est la marche rétrograde de la négociation. Il y a eu un premier projet qui était assez équitable, un deuxième qui était beaucoup moins bienveillant; puis, après un troisième qui était, somme toute, excellent, et qu'on eût dû saisir au plus vite, en voici un quatrième qui détruisait tout.

Dès le matin, Spina se rendit chez Bernier : « Je ne puis, dit-il, que me référer aux mémoires que je vous ai remis. Comme vous le savez, je n'ai aucun pouvoir pour signer un traité. Si le gouvernement français tient absolument au projet, s'il n'en veut rien changer, s'il le présente à la ma-

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 932, fo 270.

nière d'un *ultimatum*, je ne puis proposer qu'une chose, c'est d'expédier un courrier à Rome. Sa Sainteté décidera.» Bernier écouta, un peu ébranlé. Il ajourna toute explication précise, et laissa entendre qu'il tâcherait de voir le premier Consul.

Les deux hommes se séparèrent. Sûrement Bernier souhaitait avec ardeur la conclusion du Concordat. Mais pouvait-on se fier à lui? Il commençait à se dévoiler sous son véritable aspect : admirable rédacteur de dépêches, négociateur d'une dextérité consommée, mais portant en lui une âme de subalterne qui ne sait ni braver ni même déplaire. Il a rédigé un premier projet, puis un second, puis un troisième, puis encore un quatrième, sinon avec le même empressement, au moins avec la même souplesse. Tout dernièrement, devant le premier Consul, il a soutenu Spina qui réclamait l'exclusion des intrus ; et maintenant, il prête son concours à un projet qui affecte de confondre dans le même sort les deux clergés. Spina sera un rapporteur fidèle quand, à quelques jours de là, en une dépêche à Consalvi, il tracera ce court portrait : « Bernier est d'excellentes intentions et de jugement droit ; mais quand il doit parler par ordre, il suit son gouvernement (1). »

Et pourtant, à part Bernier, à qui Spina se confiera-t-il? De Rome, aucune instruction ne lui arrive, mais seulement des lettres où l'on s'étonne de ne rien recevoir de lui. A Paris, tout lui est hostile. Sur Talleyrand, il est fixé. De Grégoire, il écrira quelques jours plus tard : « Grégoire nous fait une guerre atroce. » Il a eu jusqu'ici un confident en la personne de l'ambassadeur d'Espagne, M. de Musquiz. Voici que M. de Musquiz vient de recevoir son ordre de rappel.

Livré à lui-même, n'ayant auprès de lui que le Père

(1) Spina à Consalvi, 9 février 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents*, t. I^{er}, p. 373).

Caselli, Spina se consume en ses réflexions. Cependant, en ces jours-là, il sort, pour la première fois, du strict incognito où il s'est enfermé. Le 18 janvier, on célèbre, en la chapelle des Carmes, la fête de Saint-Sulpice, patron de la grande église voisine, qui appartient encore au clergé constitutionnel. A cette occasion, se déploie une pompe inaccoutumée. L'évêque de Saint-Papoul officie, l'évêque de Senlis est au chœur ; dans une tribune, Mgr Spina assiste à la cérémonie ; l'abbé Bernier monte en chaire, et, à travers son discours, introduit, à l'adresse du délégué pontifical, quelques mots empreints de respect, de félicitations, d'espérance. Ces paroles rapportées par la presse semblent à plusieurs le gage d'un dénouement heureux. Ainsi arrive-t-il que l'heure où la paix religieuse est le plus menacée est aussi celle où les catholiques en saluent avec le plus de confiance le prochain avènement.

On ne pouvait ajourner plus longtemps la réponse. L'archevêque de Corinthe la formula le 19 janvier en un message à Bernier. Répétant ce qu'il avait déjà dit, il observait qu'il n'était autorisé par le Saint-Siège à signer aucun traité. Il le pouvait d'autant moins que certains articles du projet étaient tout à fait nouveaux, tout à fait inconnus à Sa Sainteté. Il remarquait en outre qu'il s'agissait des intérêts religieux et qu'en un objet aussi grave, nul ne pouvait substituer son jugement à celui du Saint-Siège. Il concluait en demandant qu'on l'autorisât à envoyer à Rome un courrier. En terminant, il se répandait en protestations conciliantes : « Je vous prie d'assurer le premier Consul ainsi que le ministre des Relations extérieures, que Sa Sainteté fera sûrement tous les sacrifices qui lui sont possibles, et que moi-même, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'une harmonie parfaite règne entre les deux gouvernements (1). »

C'est une justice à rendre à Bernier qu'en transmettant

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^os 133 et 134.

le message il ne négligea aucun effort pour prévenir un éclat : si le délégué pontifical refusait sa signature, ce n'était, disait-il, par aucun sentiment d'hostilité personnelle, mais par scrupule, faute d'instructions de sa cour ; et l'on ne pouvait douter de sa franchise. Toute cette habileté se dépensa en pure perte. Le 21 janvier, la réponse du ministre des Affaires étrangères arriva par l'intermédiaire de Bernier. Elle était soupçonneuse jusqu'à l'injure, discourtoise jusqu'à la brutalité. Elle débutait en ces termes : « Les difficultés que Mgr l'archevêque de Corinthe oppose à la ratification du projet de traité avec le Souverain Pontife et les formes sous lesquelles il présente sa mission auprès du gouvernement sont tout à fait inattendues. Quelque opinion que Mgr l'archevêque de Corinthe se forme de l'objet de sa mission et de la nature de ses pouvoirs, le gouvernement de la République ne l'a reçu que comme un agent chargé de traiter avec lui des intérêts de Sa Sainteté... Quand Mgr l'archevêque de Corinthe a été autorisé à venir en France, quand l'objet de sa mission a été annoncé au premier Consul par le cardinal évêque de Verceil, le gouvernement de la République était loin de prévoir que le caractère de Mgr l'archevêque se réduirait à celui d'un simple témoin et que le résultat de son agence serait d'informer Sa Sainteté des sentiments du gouvernement de la République. Si Mgr Spina persistait dans de telles dispositions, le gouvernement serait fondé à penser que le but du gouvernement pontifical n'a été que de lui tendre un piège, d'éloigner la guerre de ses États et d'endormir la France dans une fausse sécurité. Dans ce cas, le refus de l'agent de Sa Sainteté nous avertirait encore à temps du véritable motif de sa mission, et vous seriez aussitôt autorisé à l'informer que sa présence ici deviendrait désormais inutile (1). »

Ainsi s'exprimait M. de Talleyrand. Pour trouver pareille

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^o 136 et 137.

dépêche, il fallait remonter à cinq années en arrière, c'est-à-dire à l'époque où le ministre Delacroix enjoignait à l'envoyé de Pie VI, M. Pieracchi, de quitter la France. Le glorieux gouvernement consulaire n'aboutirait-il qu'à copier le misérable Directoire ?

XVI

Ici intervint le premier Consul. En ces derniers jours, il avait, avec une remarquable indifférence, laissé Bernier nouer les fils et Talleyrand les brouiller. On peut même croire, non sans raison, que tout ce manège ne lui déplaisait pas trop. A travers la négociation, il s'avançait d'un pas cauteleux, avec un double souci, celui de ne pas rompre, celui d'exiger beaucoup en donnant lui-même très peu. A qui pratiquait cette conduite, une certaine opposition, surgissant à gauche, était plus gênante en apparence qu'en réalité et pourrait même être utilisée. Bonaparte s'en armerait contre le Saint-Siège, en colorant ses propres refus sous le prétexte de l'opinion publique à ménager, des difficultés intérieures à prévenir, des passions à ne pas réveiller. Dans le jeu compliqué de la politique consulaire, Talleyrand, Fouché, Grégoire — pour ne parler que des principaux — figureraient autant de pions que, selon l'occurrence, on déplacerait, on avancerait, on reculerait. Volontiers même on grandirait tous ces adversaires, afin de rehausser le mérite de les contenir ou de les braver ; et le comble de l'habileté, le comble de la bonne fortune aussi, serait qu'après s'être servi d'eux pour donner peu de chose, on fût remercié pour leur avoir résisté.

En politique, un peu raffiner peut servir : trop raffiner gâte tout. Bonaparte voulait, non pousser à bout le gouver-

nement pontifical, mais seulement l'intimider. Sous peine de s'exposer à ce que tout se brisât, il fallait ramener en arrière ceux qu'on avait laissés trop s'avancer.

Ainsi fit Bonaparte. Désavouant son ministre, il autorisa Spina à expédier un courrier à Rome, à la condition que ce courrier rapportât bien vite la réponse du Saint-Père. En outre, il résolut d'envoyer auprès du Saint-Siège, avec le titre de ministre plénipotentiaire ou de chargé d'affaires, un représentant qui serait muni d'un double pouvoir, l'un pour le spirituel, l'autre pour le temporel. « La convention, ajoutait le premier Consul, pourrait être signée à Rome par lui et par un *individu* désigné par le pape (1). » Le choix se porta sur François Cacault, personnage très sage et surtout très assagi, connaissant à merveille l'Italie, tout dévoué à Bonaparte et, quoique très ignorant des questions religieuses, avide de conciliation et de paix. Dans le même temps, quelques paroles gracieuses, quelques actes bienveillants soulignèrent les dispositions meilleures du gouvernement envers les catholiques. Dans le public, quelques-uns parmi les mieux informés avaient deviné, cru deviner que la négociation concordataire subissait un temps d'arrêt. Le soupçon fit de nouveau place à la confiance : « Je sais par une voie très secrète, écrivait le 11 février l'abbé Émery à M. de Bausset, que Mgr Spina a déplu et qu'on a pensé à se brouiller avec lui, mais cela s'est raccommodé. »

Serait-ce vraiment l'entente? Il eût fallu pour cela qu'un texte un peu remanié et adouci ménageât les trop vives répugnances. Il n'en alla pas de la sorte. Jaloux d'éviter une rupture, Bonaparte avait mis un peu de conciliation là où Talleyrand avait accentué les rigueurs. Mais, s'étant fait remettre les pièces de la négociation, il dicta un projet —

(1) Lettre du premier Consul à Talleyrand, 13 pluviôse (2 février 1801) (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 2). Plus tard, il fut décidé que Cacault irait à Rome sans titre et ne prendrait la qualité de ministre plénipotentiaire qu'après la conclusion du traité.

c'était le cinquième — qui ne différait guère du précédent. Ce texte, où se révélait la brève concision du maître, ne contenait pas plus de quatorze articles. Sur les chapitres et les séminaires, sur les fondations, sur les réductions des évêchés, nulle disposition, comme si Bonaparte eût jugé que ces objets n'étaient pas matière à traité, mais qu'il lui appartenait d'y pourvoir, suivant sa volonté souveraine. De la *religion dominante*, de la *religion du gouvernement*, de l'annulation des actes contraires au libre exercice du culte, il n'était plus fait mention. Deux choses importaient surtout au premier Consul : remanier entièrement l'épiscopat, puis assurer la sécurité des acquéreurs de biens nationaux. Sur ce double objet, les exigences se précisaient en des articles de la plus impérieuse netteté. La seule concession réelle était la suppression de l'article du quatrième projet qui déclarait réunis à l'Église, par le fait seul de l'adhésion au Concordat, les membres du clergé constitutionnel (1).

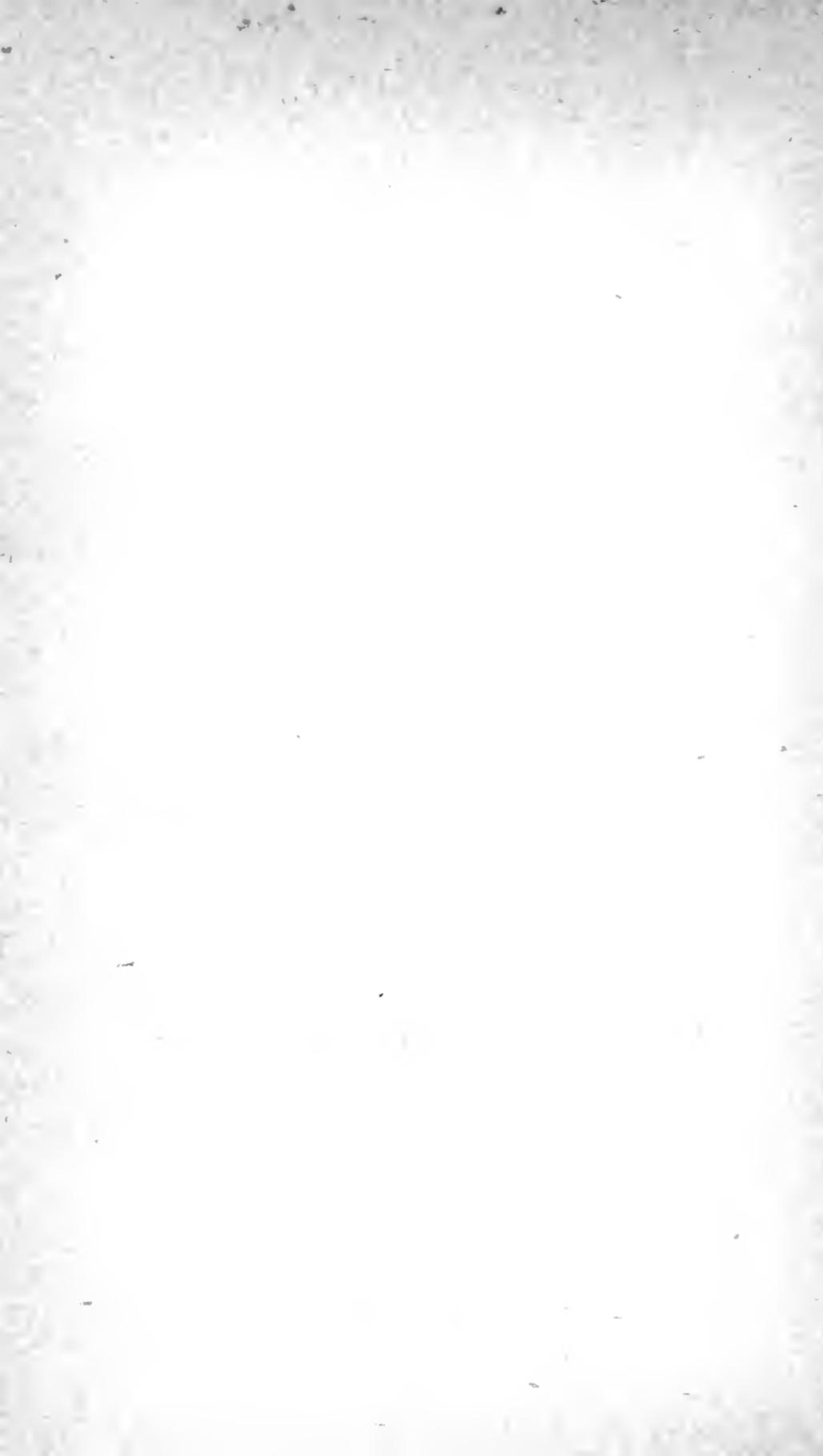
Tel quel, ce cinquième projet, destiné à être transmis au pape, gardait assez de dispositions irritantes pour provoquer à Rome une crise terrible d'anxiété. Par bonheur, en envoyant le document à son ministre, Bonaparte avait ajouté ces mots : « Il est susceptible de quelques corrections de style (2). » Sous prétexte de *corrections de style*, quelques amendements ne pourraient-ils pas s'introduire encore, qui finiraient par rapprocher l'État et l'Église, si intéressés l'un et l'autre à s'unir?

Cependant le courrier que Spina avait gardé auprès de lui attendait de jour en jour l'autorisation de partir. C'était un Italien robuste et fidèle, du nom de Livio Palmoni. Vers la fin de février, il reçut son passeport, avec l'ordre de faire toute diligence et de ne s'arrêter nulle part ; car, en cette affaire du Concordat, plus la négociation traînait, plus on

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 163.

(2) Lettre du 2 février (*Correspondance de Napoléon*, n° 5334, t. VII, p. 2).

proclamait la nécessité d'aller vite. Comme le messenger, sa valise pleine de papiers, allait se mettre en route, une caisse lui fut remise qui contenait la statue de Notre-Dame de Lorette. Cette statue, réputée miraculeuse, avait jadis été enlevée par les Français, emmenée à Paris, et non sans quelque irrévérence exposée en un musée. Bonaparte avait parfois des attentions délicates, surtout vis-à-vis de ceux à qui il demandait de durs sacrifices. Aussi avait-il décidé que la précieuse effigie serait rendue au pape. Et le 26 février 1801, à la petite pointe du jour, chargé de son fardeau aussi encombrant que vénérable, Livio Palmoni s'éloigna de Paris.



LIVRE TRENTE-DEUXIÈME

LA CRISE

SOMMAIRE

- I. — Rome pendant l'hiver de 1800 à 1801. — Le retard des dépêches. — Les embarras nés de l'occupation française; Murat à Rome.
- II. — Arrivée à Rome du courrier Livio Palmoni. — Le cinquième projet français : impression soucieuse. — La petite congrégation; Mgr di Pietro.
- III. — La commission des douze cardinaux; les principaux d'entre eux; leur état d'esprit et comment ils doivent, pour juger le projet français, se dégager de toutes les influences qui se sont, jusqu'ici, exercées sur eux. — La séance du 7 avril 1801. — Les deux points qui attirent surtout la sollicitude des cardinaux; condition générale de l'Église; démission des évêques.
- IV. — Cacault à Rome (8 avril 1801); son désir de faciliter l'entente; comment, en dépit de ses désirs, il retarde, par ses ingérences, la conclusion. — Départ pour Paris du courrier porteur de la réponse pontificale (13 mai 1801).
- V. — A Paris : dispositions meilleures du premier Consul; sage intervention de Bernier. — Spina est reçu le 4 mars par Bonaparte. — Comment les retards de la réponse romaine commencent à éveiller les défiances du premier Consul. — Quel parti se dispose à exploiter ces impatiences.
- VI. — Talleyrand; mémoires divers rédigés sous son inspiration par M. d'Hauterive. — Comment Talleyrand s'applique à introduire dans la négociation les maximes irritantes qui la feront échouer. — Rapport du 22 mars 1801. — Influences diverses hostiles au Concordat.
- VII. — Comment à Paris l'irritation s'accroît. — Déviation de l'abbé Bernier. — Entretien du premier Consul avec Mgr Spina (12 mai). — Dépêche hautaine de Talleyrand (13 mai). — Comment les dépêches de Cacault servent les adversaires du Concordat. — Ultimatum signifié par Talleyrand (19 mai 1801).
- VIII. — Arrivée à Rome du courrier porteur de l'*ultimatum* (28 mai). — Consternation de Consalvi; douleur du Saint-Père. — Comment Pie VII

et avec lui le Sacré-Collège jugent impossible d'adopter sans quelques modifications le projet français.

IX. — Expédient imaginé par Cacault. — Comment Cacault quitte Rome, mais en emmenant avec lui Consalvi qui continuera sa route jusqu'à Paris (4 juin 1801).

I

A Rome, pendant ces longs mois d'automne et d'hiver, le pape et ses conseillers avaient vécu partagés entre l'espoir et la crainte. Ce n'était pas sans quelque inquiétude qu'on avait vu s'éloigner Mgr Spina : il allait bien loin, non plus comme on l'avait cru d'abord, à Verceil, mais en ce Paris révolutionnaire qu'on se figurait tout hérissé d'embûches et de périls. Ne consentirait-il point, par inexpérience ou faiblesse, quelque sacrifice incompatible avec les traditions et la doctrine catholiques ?

En cette perplexité, on s'épuisait à interpréter les moindres signes où se découvrirait la politique du premier Consul. Les Français occupaient la Toscane. Le 12 novembre, une lettre arriva, datée de Florence. Elle était signée du général Dupont qui réclamait en termes fort impérieux que le pape chassât de ses États un certain nombre d'émigrés particulièrement compromis : faute de remplir cette obligation, les provinces pontificales cesseraient d'être respectées. En un langage fort digne, le cardinal Consalvi répondit qu'aucun des émigrés visés dans la dépêche n'était réfugié dans les possessions du Saint-Siège. Bientôt un message plus correct du général Brune apaisa l'émotion. Mais une impression se grava, celle d'une bonne volonté bien dominatrice, qui mêlait incessamment les menaces à la bienveillance et qui, sous le moindre obstacle, pourrait se changer en hostilité.

« La santé du Saint-Père est bonne, écrivait Consalvi ; mais ses soucis dépassent tout ce qu'on peut imaginer. »

Entre tous ces soucis, le plus grand était l'absence de nouvelles. On avait reçu de Spina, vers le milieu de novembre, une lettre datée de Lyon. Bientôt on connut par les feuilles publiques son arrivée à Paris. Puis on ne sut plus rien. En trois dépêches, le 29 novembre, le 6 décembre, le 13 décembre, Consalvi se plaignit du long silence. « Je ne puis croire, mandait-il, que vous ne m'avez pas écrit » ; et, devenant défiant, il recherchait quelle cause inconnue avait pu retarder ou détourner les messages. Huit jours plus tard, les soupçons s'affermirent. « Ici, écrivait le cardinal, on n'hésite pas à croire que les lettres sont interceptées. » Sur ces entrefaites, deux prêtres français arrivèrent à Rome. Curieusement, on les interrogea. Mais ils ne savaient rien. « Si les choses continuent de la sorte, écrivait Consalvi, tous pourparlers seront inutiles, puisque nous ne pourrons communiquer entre nous. » Enfin, le 10 janvier, une lettre de Paris arriva, datée du 20 décembre. Elle portait le numéro 10. Qu'étaient devenues les neuf dépêches antérieures ? Les jours suivants, celles-ci arrivèrent toutes, sauf une. Mais quelques-unes n'étaient que des copies (1). On lut, on relut tout ce que mandait Spina. Cependant, sur beaucoup de points, l'incertitude subsistait. Surtout on eût souhaité être fixé sur cet abbé Bernier, inconnu hier, et maintenant élevé au rang de négociateur. « Ici, mandait Consalvi, quelques-uns en font un assez grand éloge ; mais d'autres le peignent sous de mauvaises couleurs. »

On en était là quand les complications de la politique vinrent accroître encore les embarras du Saint-Siège. Les opérations militaires reprenant contre Naples, les Français, pour joindre leurs adversaires, s'engagèrent dans les États pontificaux. A Rome, pendant quelques jours, l'émoi fut extrême. Les déclarations se succédèrent, très

(1) Non sono tutte originali, ma alcune sono copie (Consalvi à Spina, 17 janvier 1801, *Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1915).

nettes, très positives, affirmant qu'il ne serait porté aucune atteinte à la souveraineté du Saint-Père. Sur ces assurances, on se résigna, mais à la manière des faibles, qui en secret s'irritent et ne laissent pas que de se souvenir. Puis, ces passages de troupes achevaient d'épuiser en vivres l'État romain déjà très ruiné. De là, dans le peuple, une misère extrême dont l'âme excellente de Pie VII ne se consolait pas.

Un armistice conclu entre l'autorité française et le gouvernement napolitain fit espérer la fin de ces occupations étrangères, à la fois onéreuses et humiliantes. On obtint même du général Murat qu'il évacuât de suite, sauf Ancône, tout le territoire pontifical, moyennant un don de soixante-dix mille écus. Le 22 février, Murat vint lui-même à Rome. Il était général en renom, en outre, beau-frère de Bonaparte. Aussi une curiosité attentive s'appliqua à pénétrer, d'après ses paroles, les intentions un peu énigmatiques du premier Consul. On ne lui marchandait ni les fêtes, ni les honneurs, ni les présents. Il fut logé au palais Sciarra ; trois fois il fut reçu par le pape. Lui-même s'ingénia à plaire autant qu'on s'ingénia à le flatter. De nature avantageuse, il disserta avec le même air entendu sur les affaires spirituelles et temporelles. Exagérant son crédit, il promit ses bons offices auprès de son beau-frère. Au bout de trois jours il partit, ayant charmé la cour pontificale, et laissant après lui une grande impression de réconfort. « Ce général Murat est excellent, absolument excellent, écrivait Consalvi le 25 février. » Et il ajoutait en une autre dépêche : « Il est parti enchanté du pape et, j'ose dire, de moi aussi. C'est vraiment un homme parfait, d'une loyauté bien rare de nos jours. » Cependant Murat mandait de son côté au premier Consul : « Ma visite a donné au Saint-Père de la considération et de l'aplomb. Il m'a montré beaucoup d'estime pour vous : je dirai de l'admiration et de l'attachement. » « C'est un bon homme, poursuivait-il, et s'il nous faut un pape,

je vous assure que c'est celui qui convient aux circonstances (1). »

II

Le 10 mars, à la première heure du jour, le courrier Livio Palmoni atteignit Rome. Il était tout harassé, ayant en douze jours accompli la longue route. On le débarrassa de son bagage. C'était d'abord la statue de Notre-Dame de Lorette, que Pie VII fit pieusement placer dans sa chapelle domestique. Puis c'était la valise, toute bourrée de papiers : dépêches de Spina, projets de traités ; projet de bulle ; puis lettres de Bernier, qui, pour hâter la conclusion, avait écrit au cardinal Consalvi, au cardinal Gerdil, au cardinal Antonelli, et avait porté ses instances jusqu'au pape lui-même.

A Rome, on avait déjà quelque connaissance de la situation que ces documents révélaient, car Mgr Spina avait très secrètement, par l'occasion d'un courrier allant à Parme, transmis à son gouvernement le texte du quatrième projet. Mais, pour la première fois, on possédait les éléments nécessaires pour juger l'ensemble de la négociation.

Une petite congrégation fut nommée, composée de trois cardinaux. Elle eut pour secrétaire Mgr di Pietro. La première impression fut douloureuse. Du premier au cinquième projet, combien n'avait-on pas reculé ! « Tout cela est désolant, *amarissimo* », écrivait Consalvi à Spina.

Quels que fussent les désaccords, une circonstance aidait un peu au rapprochement. On se rappelle que le premier Consul, après avoir dicté le cinquième projet, si rigide en sa brièveté impérieuse, avait observé qu'il était susceptible

(1) Lettre du 1^{er} mars 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. II, p. 43-44, d'après les archives de la guerre).

de quelques corrections de style. Bernier, avec sa dextérité habituelle, s'était bien vite prévalu de cette latitude pour introduire dans le texte quelques changements qui, à travers les mots, atteignaient légèrement les choses elles-mêmes. Ainsi avait-il ajouté que le premier Consul adoptait la religion catholique pour sa religion particulière et qu'il protégerait la publicité de son culte ; ainsi avait-il adouci quelque peu, mais dans la forme seulement, l'article relatif aux démissions épiscopales ; ainsi avait-il rétabli l'article sur les séminaires et les chapitres (1).

Il appartenait à Mgr di Pietro d'être le rapporteur de la petite congrégation. En dehors du projet français, il rédigea deux autres plans de convention : l'un qui s'inspirait des dépêches de Spina ainsi que des différents documents de la négociation, et qui avait, pensait-on, chance d'être accueilli par le gouvernement consulaire ; l'autre écrit « un peu plus au courant de la plume » et qui se conformait davantage aux maximes traditionnelles de l'Église. Cependant, tout ce travail n'était que travail préparatoire destiné à fournir les matériaux pour une délibération plus solennelle. C'était à une congrégation plus importante, composée de douze cardinaux, qu'il appartenait de formuler l'avis définitif à soumettre au Saint-Père.

III

Elle se réunit pour la première fois le mardi de Pâques, 7 avril, au palais du Quirinal. Le plus grand secret avait été recommandé, la plus grande diligence aussi. Les opinions

(1) BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. II, p. 58 et suiv.

devaient se formuler par écrit, et, afin que rien ne s'ébruitât, toute intervention de secrétaire avait été interdite.

Pour composer la commission, les choix s'étaient portés sur les plus considérables parmi les cardinaux : Gerdil, originaire de Savoie, vieillard de haute science et de profonde piété, ayant gardé, au milieu des honneurs, des habitudes de simplicité monastique ; Antonelli, très mêlé depuis longtemps aux plus importantes affaires de l'Église, de tempérament envahissant, de caractère dominateur, mais remarquable par le courage et l'élévation des vues ; Carandini, renommé pour sa connaissance des lois, et d'autant plus en crédit qu'il était l'oncle du cardinal secrétaire d'État ; Della Sommaglia, de haute intelligence autant que de caractère ferme. Parmi les membres de la congrégation figuraient pareillement le cardinal Albani qu'on n'avait pu écarter, — car il était le doyen du Sacré-Collège, — mais qui passait pour garder malaisément les secrets et qu'on redoutait d'ailleurs un peu, tant on le savait inféodé à l'Autriche ! Deux ou trois autres avaient été ajoutés à la commission, moins pour leurs lumières que pour les charges qu'ils avaient remplies : tel le cardinal Joseph Doria Pamfili, ancien ministre de Pie VI, mais plus ambitieux que capable et ayant, à l'époque du meurtre de Duphot, manqué tout ensemble de dignité et de sang-froid. L'assemblée comptait enfin parmi ses membres le cardinal Consalvi, secrétaire d'État. C'était le mieux informé ; c'était aussi le plus inquiet ; car ayant lu, analysé, médité toutes les dépêches, il savait que beaucoup de célérité et beaucoup de concessions pourraient seules assurer la réussite.

En poussant aux concessions, serait-il écouté de ses collègues ? Un désir unanime régnait, intense et profond, celui de reconquérir dans l'antique royaume de France l'empire des âmes. Mais quand on mesurait le prix de la réconciliation, la perplexité devenait terrible.

Il faudrait d'abord oublier tout ce qu'on avait souffert

par la France. Tandis qu'ils lisaient les pièces de la négociation, tandis qu'ils gravissaient pour la séance solennelle les marches du Quirinal, les cardinaux pouvaient se remémorer leurs longues épreuves : Rome envahie, la ville pillée, Pie VI captif, eux-mêmes arrêtés, internés, jetés en exil. Puis ils se répétaient les noms de ceux qui avaient occupé, rançonné, opprimé l'État pontifical. Plusieurs de ces noms, ils les retrouvaient aujourd'hui dans l'entourage et parmi les lieutenants de Bonaparte. Bonaparte lui-même, si assagi qu'il parût, avait-il, sans retour, répudié cet héritage ?

Pour tous ces vieillards, un travail bien plus difficile encore, ce serait de réformer, à leur âge, tout l'enseignement dont ils avaient été nourris ; ce serait de rompre avec toutes les habitudes où ils s'étaient complus et comme engourdis ; ce serait de changer la langue elle-même qu'ils avaient eu coutume de parler.

Leur oreille a été bercée par les amples formules de la chancellerie romaine. Toutes ces formules, copiées de pontificat en pontificat, reflètent l'image de l'antique suprématie. On ne parle que de faveurs à consentir, que de concessions à accorder à raison de la faiblesse des âmes ou du malheur des temps. On ne donne que par octroi, en marquant jusqu'où veut bien s'étendre la condescendance apostolique. Même à travers la décadence du respect ou les défaillances de la foi, ce langage s'est perpétué, affirmant la supériorité d'un pouvoir qui puise en Dieu même le droit de régler, d'ordonner, de condamner, d'absoudre. — Or, voici qu'un homme nouveau a surgi, qui efface d'un trait de plume tout ce que l'usage a consacré : il se présente, porteur d'un traité net, précis, impérieux, d'où il a écarté comme redondance inutile tout ce qui signifiait déférence ou hommage. Et le bienfait — car il n'est pas douteux que c'en soit un — est offert d'une main si brutale et sous une forme si commandante, que ceux mêmes qui le reçoivent, se sentant déconcertés, hésitent avant d'accepter et surtout avant de remercier.

Ce qui ajoute au trouble, c'est l'ordre de se hâter. La prescription, outre qu'elle blesse la fierté, dérouté les habitudes. A Rome, la règle invariable est de ne rien précipiter. Cette circonspection, très sage en elle-même, n'a pas laissé que d'imprimer à toutes choses un certain train de lenteur et même de routine. Beaucoup de repos, sous le prétexte que le repos aide à la réflexion : une activité souvent interrompue, comme il arrive en un pays où le gouvernement est exercé par des vieillards ; en outre, une étiquette exigeante, beaucoup de cérémonies absorbantes, beaucoup de fonctions sacrées. — Et maintenant, à cette Rome temporisatrice par tradition, par système, par scrupule, attentive à tout conduire par douceur et à ne rien brusquer, tout enserrée en des liens qu'elle ne relâche qu'avec tremblement, on demande une réponse, non seulement prompte, mais immédiate ; et cela en une négociation qui exige peut-être qu'on refonde et qu'on remanie des règles plusieurs fois séculaires. En une dépêche à Spina, le cardinal Consalvi insinue doucement l'objection. Après avoir promis la célérité, il ajoute qu'on ne peut résoudre en un moment une affaire si grave, et qui mériterait d'être déferée à un concile général.

Plus les membres de la congrégation étudient le projet, plus leur anxiété s'accroît. En quelle ambiance différente n'ont-ils pas vécu ! L'Église, telle que la tradition la leur montre, telle que leur jeunesse l'a vue, pénètre profondément dans l'État qui la reconnaît, la soutient, la fait sienne et qui, même en ses accès de tracasserie et de malveillance, se pique de ne pas lui retirer sa main. Loin de s'enfermer dans une enceinte close, elle se révèle au dehors par une publicité très éclatante, et à ce culte public elle tient essentiellement comme à la marque visible de sa primauté. Elle vit de son patrimoine propre. Elle repose sur toute une hiérarchie sacrée, non seulement les évêques et les prêtres, mais aussi les ordres monastiques. Les lois civiles sont ses tributaires, en ce sens qu'elles protègent ses dogmes, sa disci-

plaine, et ne doivent contenir rien de contraire aux principes qu'elle-même a proclamés. — Or, quoi de commun entre ces règles antiques et le texte péremptoire que le premier Consul prétend dicter? Une considération surtout rend perplexe, même les plus résolus aux sacrifices. Bien avant la Révolution française, on a vu se développer un inquiétant travail d'émancipation. Dans les grands États comme l'Autriche et l'Espagne, dans les petits comme le Portugal et la Toscane, a longtemps fermenté, puis éclaté l'esprit d'indépendance. On a réussi à refouler à demi ces poussées de révolte. Mais trop de concessions à la France, en ravivant ailleurs les hardiesses, n'entraîneront-elles pas partout de pareilles concessions? Ainsi pensent les cardinaux, tout repliés dans leurs souvenirs, jugeant ténébres ce qu'à Paris on juge lumière, et tremblant de laisser altérer en leurs mains le dépôt confié à leur garde. Dans l'extraordinaire complication des choses, ils se débattent, craintifs, timides, capables de devenir obstinés, mais seulement si on les pousse à bout, et, en attendant, partagés entre la tristesse de ce qui leur échappe et l'immense joie de ce qu'ils espèrent recouvrer; formulant les critiques, puis les retenant, les adoucissant; se réfugiant en des subtilités de mots où se voilent les divergences des choses; réprouvant parfois, mais d'une réprobation qui se garde de rien rompre, tant ils sentent le haut prix de la France à reconquérir!

La séance du 7 avril refléta cette double impression : tristesse un peu déçue, soin attentif à ne rien briser. Parmi les cardinaux, un seul, le cardinal Borgia, s'abandonna sans réserve au facile plaisir de la critique. Sur la plupart des dispositions du projet français, on se borna, en général, à des retouches de forme où se trahissaient les tempéraments de la langue ecclésiastique, si différente de la langue impériuse et précise du premier Consul. Sur deux objets principaux, l'attention se concentra : la condition générale de l'Église; la démission des évêques.

Sur le premier point, on avait cessé d'espérer que le catholicisme fût déclaré la religion dominante; du moins stipulait-on que l'État protégerait la *liberté et la publicité du culte*, que toutes les lois *contraires à la pureté du dogme et à l'exercice de la discipline* seraient annulées. — Pour le remplacement des évêques, on ne pouvait guère se faire illusion, car dès la première heure à Verceil, Bonaparte avait publié sa volonté. Seul, le cardinal Albani — au moins par son vote écrit, car il était malade et n'assistait pas à la séance — s'opposa en termes formels à toute dépossession forcée. Les autres n'osèrent combattre directement le projet français. Toutefois on gardait, on voulait garder un arrière-espérance d'adoucir la dureté du sacrifice. Dans cette pensée, on imagina de substituer vis-à-vis des évêques la forme d'une exhortation à celle d'un ordre. La répugnance à adhérer, l'impossibilité de résister se trahiraient au moment de la rédaction définitive en un texte volontairement vague, obscur, équivoque, et conçu en ces termes : « D'après cette exhortation, le Saint-Père prendrait toutes les mesures convenables pour le bien de la religion et le plein effet de la nouvelle circonscription, conformément à l'objet qu'il s'est proposé en l'approuvant (1). »

Le cardinal Consalvi, au cours de cette séance, s'était appliqué à désarmer les objections, à adoucir les résistances. Le lendemain, 8 avril, dans le *post-scriptum* d'une dépêche à Spina, il lui rendit compte de la délibération. Après avoir indiqué les deux points sur lesquels avait porté le débat, il ajoutait : « On rédigera un nouveau projet refondu; puis on fera la lettre pour Bonaparte et on exposera les raisons qui motivent les changements opérés. Ensuite on réunira de nouveau la congrégation pour l'approbation définitive. » Cependant le principal souci était de calmer les impa-

(1) RINIERI, *La Diplomazia pontificia nel secolo XIX*, t. I^{er}, chap. vi, et appendice n^o 2 (d'après les *Archives du Vatican*; papiers de Mgr di Pietro).

tiences du premier Consul ; aussi le secrétaire d'État continuait en ces termes : « Dans dix ou douzè jours, j'espère faire repartir le courrier Livio. »

IV

Le jour même où Consalvi traçait cette dépêche, Cacault arrivait à Rome. Dès le lendemain, il fut reçu par Pie VII. L'audience pontificale dura deux heures. En racontant l'entrevue, le diplomate rendait hommage au Saint-Père, à sa droiture, à sa bonté. Puis il continuait en ces termes : « Le pape et le secrétaire d'État m'ont exprimé l'un et l'autre de la même manière comment l'affaire du Concordat, qu'ils ont à cœur de terminer au plus vite, n'a pu l'être encore. L'importance d'un acte qui fera époque dans les fastes de l'histoire et de l'Église exige des consultations et un examen solennels. » On assurait d'ailleurs, poursuivait Cacault, que tout serait fini dans quinze jours. Le diplomate français ajoutait : « Le pape me paraît disposé à accorder tous les articles proposés, en changeant seulement des expressions. » Et il concluait : « Je vais suivre cette affaire avec zèle ; car je vois qu'il s'agit de mettre la clef de voûte à l'édifice de notre gouvernement (1). »

Très honorable était ce zèle, et l'on ne peut douter que les meilleures intentions ne l'aient inspiré. Pourtant le cardinal secrétaire d'État ressentit plus d'inquiétude que de satisfaction quand l'envoyé français réclama qu'on le tint au courant de toute la délibération. D'abord Cacault, comme il le confessait lui-même, était fort ignorant des choses reli-

(1) Cacault à Talleyrand, 9 avril 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 263).

gieuses ; et l'on risquait de rencontrer sur ses lèvres des objections ou mal fondées ou inopportunes. Puis ces communications seraient une nouvelle cause de retard. Et c'est de quoi Consalvi se désolait.

Ce que le gouvernement pontifical redoutait ne tarda point à se réaliser. Le 20 avril, une seconde séance se tint, dans laquelle les cardinaux furent appelés à fournir leur avis — cette fois sous forme orale — sur chacune des dispositions du traité. L'envoyé français voulut connaître par le détail non seulement le résultat, mais toute la marche de la négociation ; et il fallut bien déférer à son désir. Le 23 avril, il eut une entrevue avec Consalvi : « Pour la *substance*, dit le cardinal, nous accordons tout. » Sans se contenter de cette assurance, Cacault insista de la façon la plus pressante pour qu'on adoptât sans variante les termes mêmes du projet français : « Sur la plupart des articles, répartit Consalvi, nous sommes résolus à nous montrer aussi conciliants que possible dans le choix des expressions. Quant à l'article premier qui est relatif à la condition générale de la religion catholique, il nous est impossible de le garder tel qu'il est. Nous pouvons, puisqu'on le veut ainsi, renoncer à ce que la religion catholique soit déclarée religion nationale, religion dominante. En revanche, il y a deux choses que nous ne pouvons effacer : la première, c'est que la religion sera conservée dans la pureté de ses dogmes, sera protégée dans la liberté et la publicité de son culte ainsi que dans l'exercice de sa discipline ; ce qui implique l'abrogation des lois persécutrices ; la seconde, c'est qu'il sera exprimé en quelque manière que le premier Consul ou le gouvernement est catholique ; autrement, pourrions-nous lui reconnaître le droit de nommer les évêques ? » Cacault écouta sans être persuadé. Il jugeait chose vaine toutes les distinctions auxquelles la curie romaine attachait tant d'importance, et aucun argument ne réussit à le convaincre ou à le ramener.

En combattant les formules pontificales, Cacault croyait

très sincèrement servir la cause de la paix religieuse. Il comprenait combien le langage romain détonnerait à Paris, et si ses objections révélaiènt un sens peu affiné des choses religieuses, elles marquaient une connaissance très exacte des dispositions du premier Consul et surtout de ses conseillers. Et pourtant combien le cardinal secrétaire d'État n'était-il pas perspicace quand il dénonçait les dangers de cette immixtion ! En se jetant à la traverse des délibérations du Sacré-Collège, en prétendant les suivre jour par jour et dans toutes leurs phases, Cacault prolongeait tous les délais, et même en supposant qu'il dût obtenir quelques corrections, l'avantage de ces retouches serait peu de chose auprès des retards que de nouveaux examens entraîneraient. Le danger serait surtout grand si, malgré la promesse contraire faite à Consalvi, Cacault se croyait autorisé à communiquer pièce à pièce à son gouvernement tout ce que lui livrerait la confiance du secrétaire d'État : car alors ces informations, transmises par bribes et tout isolées de l'ensemble, inexactes peut-être et résultant de paroles mal comprises, risqueraient d'irriter au lieu d'éclairer. Le diplomate français ne discerna point le péril de ces divulgations partielles ; et dès le 26 avril, en une dépêche à Talleyrand, il détailla tout ce qu'il avait pu extraire de ses entretiens avec Consalvi. Il signala — et point toujours très exactement — les différences de rédaction pour la condition générale de l'Église, pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, pour le renouvellement de l'épiscopat. « Je tâche d'éloigner ce qui pourrait gêner l'affaire » (1), ajoutait-il, toujours bien intentionné. Mais à qui la dépêche s'adressait-elle ? A Talleyrand, l'homme attentif à tout gêner.

Ce qui accroissait le trouble de Consalvi, c'étaient les dépêches qu'il recevait de Paris. Spina, aiguillonné lui-même

(1) Cacault à Talleyrand, 26 avril 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 305).

par Bernier, suppliait qu'on se hâtât. Dès le 12 avril, il écrivait : « J'attends le retour du courrier Livio. » Cinq jours après, l'insistance se faisait plus pressante : « On ne cesse, mandait-il, de m'interroger sur l'époque où reviendra le courrier. Je l'annonce pour la fin du mois. Surtout qu'il ne tarde pas davantage. »

Le 28 avril, Cacault prit connaissance de la convention. Aussitôt il multiplia les objections, en homme sincère et désireux d'entente, mais que ne touche aucune des objections tirées de l'intégrité doctrinale et de la tradition catholique. De temps en temps, il se prenait à douter de lui-même : « Décidément, disait-il, nous ne parlons pas la même langue. » Sur cette constatation, loin de s'arrêter, il s'obstinait, n'osant rien concéder à cette autre langue qui n'était pas la sienne, mais qui traduisait des répugnances, des scrupules si dignes de respect. Le pire, c'est qu'il envoyait pêle-mêle à Paris des informations qui pourraient fournir des armes aux adversaires du traité. Cependant à Rome, un immense désir régnait, celui de pouvoir, la doctrine étant sauve, contenter la France. Plusieurs des membres de la congrégation s'étaient rassemblés de nouveau, le 30 avril, chez le vieux cardinal Gerdil. Une dernière réunion eut lieu le 8 mai : « Je puis vous assurer, disait Consalvi à Cacault, qu'on travaille jour et nuit pour parvenir à un terme heureux. Il faut que réciproquement nous entrions dans nos positions respectives. » Et il ajoutait : « En matière religieuse il y a des bornes qu'on ne peut franchir (1). » Le pape ne tenait pas un autre langage. Cette fermeté douce ne finit-elle pas par émouvoir Cacault ? Ayant été reçu en audience par Pie VII, il écrivait le lendemain avec un peu de complaisance pour lui-même : « J'ai certainement beaucoup gagné. » Puis il ajoutait, en masquant sous des formes dédaigneuses des avis très sages :

(1) Dépêche du 2 mai 1801, Cacault à Talleyrand (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 313).

« On est croyant plus véritablement ici qu'on ne l'imagine en France ; et les vieux cardinaux qui ont passé leur vie dans les plaisirs n'en ont pas moins nourri dans leur âme la foi dont ils se consolent à la fin de leur carrière. Ces hommes doivent être poussés délicatement en pareille matière. Je crois bien que, si vous trouvez dans la rédaction que vous allez recevoir des expressions inadmissibles, on pourra décider le pape à céder encore quelque chose ; mais il faudra s'y prendre doucement ; les hommes de ce pays-ci, étant d'un caractère souple, cèdent à la force ; cependant il est des choses où l'on ne gagnerait qu'à leur faire perdre la tête en les menant trop durement (1). »

De plus en plus s'imposait pour le gouvernement pontifical la nécessité d'une décision. Du 11 au 13 mai, on acheva de rédiger et l'on rassembla pour le courrier les pièces de la négociation. C'était d'abord le contre-projet romain : par surcroît de précaution, deux rédactions avaient été libellées, légèrement différentes l'une de l'autre ; et suivant l'occurrence, Spina choisirait entre les deux celle qu'il conviendrait le mieux de présenter et de soutenir. Ce contre-projet était accompagné d'un mémoire explicatif où l'on s'appliquait à justifier les amendements au texte français. Le dossier renfermait en outre des instructions supplémentaires pour Spina qui, investi désormais d'attributions officielles, devenait, de simple agent d'information, plénipotentiaire. Il importait au plus haut point de ménager Bernier : c'est pourquoi Pie VII lui adressait un bref, et en termes très laudatifs. L'envoi contenait aussi quelques autres pièces et, en particulier, une lettre de Consalvi à Talleyrand. Cependant, le document le plus important était une lettre particulière du pape à Bonaparte. En cette lettre, en partie autographe, le Saint-Père s'appliquait à justifier quelques chan-

(1) Cacault à Talleyrand, 11 mai 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^o 333).

gements qu'exigeaient, disait-il, les lois les plus respectables et les usages les plus constants de l'Église catholique ; puis, avec une insistance touchante et en un langage empreint de la plus vive douleur, il tentait un dernier effort en faveur des évêques exilés.

Le 13 mai, le courrier Livio Palmoni partit. Il partit, laissant la cour de Rome dans une attente pleine de trouble. N'avait-on pas trop tardé ? Le premier Consul ne s'obstinerait-il pas à repousser tout amendement ? « Que je suis inquiet ! » répétait à ses familiers le pape, cruellement partagé entre deux soucis, celui de la France à reconquérir, celui de la doctrine traditionnelle à conserver.

V

C'est à Paris qu'il faut maintenant revenir. On a vu comment le premier Consul avait, vers la fin de janvier, ressaisi entre les mains de Talleyrand les fils presque rompus de la négociation, et avait autorisé l'envoi d'un courrier à Rome. Le signe le plus notable de la détente avait été le langage onctueux et insinuant de Bernier. Le 25 février, en une note à Spina, il s'était appliqué à faire valoir « l'attachement et le respect » qu'avait pour le Saint-Père le chef du gouvernement français : « Sa Sainteté, avait-il ajouté, peut être assurée que la religion sera protégée et honorée en France. » Anticipant beaucoup sur l'avenir, il avait marqué quelle serait la joie du premier Consul « si, dans la suite, Sa Sainteté se dérobaient momentanément à l'amour de son peuple pour venir en France jouir pendant quelques jours du spectacle de la religion triomphante et raffermie » (1). Spina, qui ne

(1) Note de Bernier à Spina, 25 février 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^o 174).

demandait qu'à être rassuré, avait été charmé de ce langage. « Bernier, mandait-il à Consalvi, est vraiment un digne et docte ecclésiastique, tout à fait ardent pour la religion et pour le Saint-Siège (1). »

Le 4 mars, Spina avait été reçu par le premier Consul. Le prétexte était de remercier le gouvernement français pour les bons offices de Murat. L'accueil fut très bienveillant. « Si l'on me témoigne loyauté et confiance, dit Bonaparte, je serai le meilleur ami du Saint-Siège. » L'entretien se porta d'abord sur la condition de l'État pontifical. Comme Spina se hasardait à parler des Légations et des ressources que le Saint-Siège y pourrait trouver, le premier Consul se déroba à toute réponse précise, mais se répandit en paroles obligantes. « Je ne veux point, dit-il, de la république à Rome, je ne veux point d'un pape dépendant de l'empereur, je veux que le pape ne dépende de personne. » Arrivant à la négociation religieuse, Bonaparte manifesta l'ardent désir que le projet de Concordat fût accepté par Pie VII. Il exprima sa volonté de professer publiquement la religion catholique. Il déclara qu'il n'exigerait des ministres du culte qu'une simple promesse de soumission et de fidélité au gouvernement. En homme qui juge la conclusion toute proche, il fit allusion à la convenance de nommer un légat qui se rendrait à Paris pour achever le règlement des affaires ecclésiastiques et tranquilliser par ses décisions les consciences catholiques (2). Ainsi parla le premier Consul ; et, quelques jours plus tard, en une conversation avec le représentant de l'Autriche, il témoigna la même confiance : « Je suis, dit-il, sur le point de m'arranger avec le pape (3). »

(1) Spina à Consalvi, 25 février 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. 1^{er}, p. 413).

(2) Spina à Consalvi, 4 mars 1801.

(3) M. de Cobenzl à l'empereur, 12 mars 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, t. II, p. 91, d'après les *Archives de Vienne*).

Cet arrangement, il le souhaitait, mais en maître qui n'attend pas. Dès le début du mois d'avril, il se mit à calculer le temps pour le voyage du courrier, le temps pour le retour ; déjà il interprétait chaque jour de retard comme un symptôme d'hostilité.

Avec une sagesse méritoire, Bernier s'appliqua d'abord à calmer les impatiences. « Le voyage du courrier, disait-il en une note du 6 avril, a été un peu plus long qu'on ne l'avait cru. Mais de suite on a nommé une commission où figurent les plus éclairés et les plus tolérants parmi les membres du Sacré-Collège : tel Carandini, actif autant que personne ; tel Gerdil, « le savant émule de Bossuet ». S'autorisant des lettres qu'il avait reçues, Bernier vantait les bonnes dispositions du vieux cardinal Antonelli qui n'attendait que la conclusion du Concordat pour chanter son *Nunc dimittis* (1). Trois jours plus tard, en un billet au premier Consul, l'abbé formulait les mêmes jugements optimistes (2). Le 22 avril, il renouvelait ses appels à la patience : il expliquait comment les cérémonies de la semaine sainte avaient un peu interrompu le travail ; il espérait qu'aucune difficulté sérieuse ne surgirait. Il ajoutait : « La cause sera jugée un peu lentement peut-être, mais assez solennellement pour lier Rome et prouver la libre adhésion du pontife (3). »

Jusqu'à quand ces exhortations seraient-elles écoutées ? En son impérieux désir, Bonaparte n'imaginait pas, ne voulait pas imaginer que sa volonté ne fit pas immédiatement loi. Tout un parti ne s'appliquerait-il pas à exciter cette humeur dominatrice ? « Les ennemis de la religion, écrivait Spina à Consalvi, sont nombreux, attentifs à circonvenir le premier Consul. » Jamais crainte ne fut plus justifiée ; car, en ces jours-là même, un grand effort était

(1) Bernier à Talleyrand, 6 avril 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 257).

(2) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 262.

(3) *Ibid.*, f° 297.

tenté pour exploiter les temporisations romaines et entraîner Bonaparte hors de la voie où il s'était engagé.

VI

Le grand maître de l'intrigue est Talleyrand. Pour la conduire, il jouit d'une condition privilégiée, car c'est lui qui dirige officiellement la négociation, que secrètement il entrave et combat. Son ministère est le centre où tout aboutit. Il est en bonne place pour mesurer toutes les forces et toutes les faiblesses. Il sait par Bernier tout ce que Spina craint ou espère ; par Cacault dont il attend les dépêches, il saura tout ce qu'on pense à Rome.

Tout se réunit en lui pour qu'il soit funeste à souhait : nulle conscience, mais une pénétration qui perce à jour et semble scruter le tréfonds des âmes ; une attitude à l'ordinaire indifférente et silencieuse, puis une phrase qui tombe lentement, avec une brièveté calculée, et qui résume tout ; une souplesse raffinée et d'autant plus habile qu'elle sait mieux s'envelopper de dignité ; de la bassesse dans le caractère, mais de la hauteur dans les manières et de l'insolence dans l'esprit ; une malfaisance sans alliage, mais si supérieure qu'elle intimide et qu'on ose à peine l'appeler de son vrai nom.

Contre Rome, Talleyrand n'opère pas lui-même. De l'Église, il n'aime pas à parler, et quelque chose le gêne du vêtement épiscopal qu'il a porté. Pour développer ses pensées, il emprunte la plume d'un de ses subordonnés, M. d'Hauterive, chef de la division du Midi, et, à ce titre, chargé des affaires d'Italie. C'est un ancien oratorien qui s'est approché du sacerdoce juste assez pour ne pas le comprendre, et sait aussi de la religion juste assez pour la mé-

connaître. Il est d'ailleurs laborieux, instruit, de rédaction habile, assez bien pourvu d'arguments, toujours dispos pour écrire quand il le faut.

Il procède par mémoires qu'on fera passer, en choisissant l'heure favorable, sous les yeux du premier Consul. Déjà il en a rédigé plusieurs, notamment au mois de novembre, au mois de janvier et tout dernièrement au début du mois de mars. En ces rapports, apparaissent amorcées, plutôt que développées à fond, des conceptions très diverses. Tantôt un dessein se formule d'associations religieuses, toutes de condition égale et qui prendront part au budget selon le nombre de leurs adhérents; tantôt on élargit le plan de pacification en l'étendant aux chrétiens des diverses communions protestantes, si odieusement persécutées sous l'ancien régime. Une autre fois, on émet l'idée d'un comité de direction qui présidera au culte et en déterminera l'organisation, la discipline, les pratiques. Une extrême sollicitude se porte sur les prêtres assermentés : on juge que la bulle du pape devra reconnaître la légalité des serments prêtés par eux; on convient d'ailleurs qu'ils sont impopulaires; mais s'ils n'étaient pas discrédités, combien ne seraient-ils préférables « à la hiérarchie orgueilleuse de l'ancien clergé » ! Ces mémoires ne combattent pas directement le Concordat; mais on y hasarde toutes les maximes qui ne manqueraient pas de le rendre impossible, tant il est certain que la cour de Rome ne les accepterait jamais ! Une idée surnage, un peu vague, mais ne se dissimulant que pour reparaître aussitôt, celle d'une réglementation exclusivement civile qui pourrait se substituer avec avantage à un pacte entre l'Église et l'État. Principes sages et d'humaine tolérance, suggestions téméraires ou fausses, tout se mêle, et en une confusion voulue; car le but n'est-il pas, par une extrême surabondance de propositions et d'amendements, d'introduire l'imprécision, le trouble, l'obscurité à travers les conceptions nettes et simples du premier Consul ?

Cependant Talleyrand, après avoir cru toucher à la rupture, a été contraint de s'arrêter. Bonaparte a permis l'envoi d'un courrier à Rome et, par là, toléré un nouveau délai. Que la réponse pontificale tarde, et le ministre ressaisira tous ses avantages. D'avance il escompte les lenteurs romaines et, dans cet espoir, il commande à son confident d'Hauterive une nouvelle note que lui-même il signera.

Elle porte la date du 22 mars et est adressée à Bonaparte. Tout y est calculé pour éveiller les défiances. On y expose que, par le projet de traité, le premier Consul n'a poursuivi que le rétablissement du culte ; au contraire, les ministres du pape « n'ont vu dans cet événement qu'une occasion favorable à leur ambition ». Dans les lignes suivantes, l'accusation se précise. « Je crois pouvoir assurer, d'après ma correspondance et d'après les entretiens que j'ai eus avec des personnes attachées au Saint-Siège, que, dans les discussions qui vont s'ouvrir, on ne manquera pas de reproduire ces anciennes maximes ultramontaines qui ont si longtemps agité l'Europe et que la France seule a réussi à bien combattre. » Le rapport se continue, accumulant en un pêle-mêle artificieux, moitié théologie, moitié histoire, tout ce qui peut impressionner Bonaparte. On y évoque l'image de ce catholicisme violent et dominateur « que les théologiens de Rome, depuis Grégoire et Boniface VIII, ont voulu imposer aux nations chrétiennes ». Une phrase s'intercale, à la fois âpre et perfide : « L'intention du premier Consul n'est pas de rétablir un culte superstitieux, intolérant, et subjugué par une influence étrangère. » Aux prétentions romaines, on oppose les sages traditions toujours maintenues en France par le concours des princes, des magistrats, des évêques, conformément aux principes de l'Église gallicane. Pour mieux atteindre Bonaparte, on s'abrite sous l'autorité de Bossuet ; on fait allusion aux quatre articles, et par surcroît au XIV^e discours de Fleury sur les libertés gallicanes. C'est d'après ces principes, conclut le rapport, qu'il

importera de négocier avec le Saint-Siège, et on devra « les regarder comme des instructions rigoureuses dont il ne sera jamais permis de s'écarter (1). »

Qu'à Rome on se hâte ; et selon toute apparence, tout ce travail dissolvant échouera. Mais les jours s'écoulent sans que rien n'arrive. Spina se désole. Bernier, si zélé jusque-là, commence à fléchir un peu et regarde tout indécis vers Bonaparte, pour chercher en lui sa propre opinion. Dans le public, on sait peu de chose. Mais les chefs de l'Église constitutionnelle sont aux aguets ; ils pressentent des complications, une rupture peut-être, et redoublent d'efforts. Pendant ce temps, Fouché seconde à sa manière les menées qui entraveront ou vicieront la paix religieuse. Si les prêtres fidèles demeurent en exil, à quoi servira de proclamer que le culte est rétabli ? Aussi comme il s'applique, par formalités administratives et tracasseries policières, à décourager les retours ! En même temps, à l'intérieur, les arrestations se continuent ; et le ministre, non seulement ne les dissimule point, mais par une sorte de bravade, les publie dans le *Moniteur*. En sa chambre d'hôtel, le pauvre Spina note tous ces signes. Et de Rome toujours même silence. C'est que là-bas on demeure lent, même lorsqu'on croit se presser ; puis il se trouve que les ingérences de Cacault, en multipliant les communications, allongent encore les délais. Tout étreint d'angoisse, Spina tremble qu'une perfidie de Talleyrand ou qu'un coup de colère de Bonaparte n'emporte tout l'ouvrage. « Par grâce, écrit-il à Consalvi, par grâce, renvoyez-nous Livio. » *Per carita, venga Livio.*

(1) Rapport de Talleyrand au premier Consul, 22 mars 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 236).

VII

Tout était préparé pour une crise. Dès le 23 avril, Spina ayant vu Talleyrand, celui-ci lui manifesta la plus vive impatience que toutes les affaires ecclésiastiques fussent terminées promptement. Il ajouta : « Je ne dois point vous dissimuler que le premier Consul est inébranlable dans sa résolution de renouveler à son gré l'épiscopat. — J'ai fidèlement tout rapporté à Sa Sainteté, répliqua avec brièveté Spina, et le courrier qui nous transmettra la réponse ne tardera pas à arriver. »

Entre tous les agents de la négociation, Bernier était le plus actif. En ces derniers temps, il s'était employé avec le zèle le plus louable à contenir l'humeur impérieuse de Bonaparte. Mais en cette conduite courageuse persisterait-il jusqu'au bout? Le 2 mai, en une lettre adressée par lui à Talleyrand, on put surprendre une légère déviation. Après avoir noté que le courrier de Rome devait partir le 25 avril pour tout délai, il ajoutait : « Nous sommes au 2 mai. Il a déjà sept jours de marche. Je regarderais tout délai ultérieur comme une cause légitime de suspicion que mon cœur éloigne comme le vôtre, et qui me répugne aussi bien qu'à vous, vu le caractère du pape actuel (1). » Cependant trois jours plus tard, en une lettre au premier Consul, l'abbé se ressaisissait : « J'espère tout, lui mandait-il, et crois que vos vœux seront remplies (2). »

On en était là quand arriva de Rome la dépêche écrite par Cacault le 26 avril. Le diplomate français, ayant reçu de

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 315.

(2) *Archives nationales*, série F¹⁹, liasse 1902.

Consalvi quelques explications verbales, les transmettait pêle-mêle. Il parlait de la profession de catholicisme du premier Consul, de la formule pour les biens ecclésiastiques. Avec une promptitude un peu inconsidérée, il annonçait que le pape demanderait au gouvernement français la liste des évêques à écarter. Il laissait deviner de nombreuses retouches, tout en ajoutant que ces corrections portaient surtout sur la forme. C'est une justice à rendre à Bernier qu'avec une dextérité remarquable il s'efforça d'abord de remettre toutes choses au point : Cacault, disait-il, avait mal compris ; il serait opportun d'attendre. Le sage avis demeura vain. A qui ne cherchait qu'à tout troubler, la dépêche offrait une ressource précieuse. Or, Talleyrand et ses amis étaient en fonds d'habileté pour saisir l'occasion : « Je ne veux pas gâter l'affaire », avait écrit Cacault. Ce fut alors que vraiment elle se gâta.

Le 12 mai, Spina fut appelé d'urgence avec Bernier à la Malmaison. L'accueil de Bonaparte fut d'abord très court. Mais éclatant bientôt, il se plaignit des lenteurs, des changements apportés au projet. « C'est un parti pris à Rome, dit-il, de tout trainer en longueur. » Il rendait hommage au Saint-Père, mais faisait retomber sa mauvaise humeur sur les membres du Sacré-Collège, et spécialement sur Consalvi, dont il suspectait la loyauté. Spina, très troublé, défendit de son mieux le secrétaire d'État : « C'est, dit-il, entre tous les cardinaux, celui sur lequel vous pouvez le plus compter. — Les faits le prouveront », répliqua brièvement Bonaparte. Le premier Consul continua : « On avait promis le retour du courrier pour le 30 avril ; nous voici au 12 mai ; il n'est point arrivé. Et maintenant Cacault écrit qu'à Rome on prétend introduire des modifications au projet, qu'en particulier Sa Sainteté n'admet pas l'article relatif aux évêques, mais voudrait que le gouvernement indiquât ceux des prélats qu'il compte écarter, avec les raisons de leur exclusion. — J'ignore, repartit Spina de plus en

plus déconcerté, la résolution du Saint-Père. » L'entretien se poursuivant, le premier Consul se plaignit que la cour de Rome recherchât l'appui des puissances non catholiques : la Russie, la Prusse, l'Angleterre : « Je suis résolu, dit-il, à ne lui témoigner d'égards qu'autant qu'elle-même placera en moi sa confiance. » Cependant l'audience durait depuis plus d'une heure. En manière de conclusion, Bonaparte précisa sa pensée. « Expédiez de suite, dit-il, un courrier à Rome. Dites bien que, si le Saint-Père se prête à mes desseins, j'aurai pour lui toute la déférence possible. Dans le cas contraire j'établirai, sans rencontrer d'opposition, un culte quelconque, et cela en dehors du Saint-Siège, vis-à-vis duquel je me croirai délié de toute obligation. »

Une fois encore, Talleyrand avait libre carrière. Incontinent il en profita. Dès le lendemain, en une dépêche à Cacault, il enchérit sur le langage du maître. « Les intentions du gouvernement de la République ne peuvent, dit-il, changer que dans un sens rétrograde. Il a fait pour Rome tout ce qu'il est possible de faire, et il n'entendra à aucune modification sur l'ensemble ou sur les détails du projet. » Le document se continuait avec une grande recherche d'insolence dédaigneuse : « Je ne puis me persuader que la cour de Rome s'abuse sur la force des circonstances et tienne encore à l'ancienne manière de gagner du temps. Cette manière est au nombre de celles qui sont surannées et que la politique romaine doit abandonner. Le temps sert les institutions qui croissent et s'élèvent ; il dévore, quand on le laisse faire, toutes celles qui sont en décadence. La chose la plus prudente que puisse faire la cour de Rome est de profiter des dispositions du gouvernement de la République qui fait preuve envers elle d'une libéralité dans laquelle il y a autant de courage que de bienveil-

(1) Dépêche de Spina à Consalvi, 12 mai.

lance. Si elle laisse à ces dispositions le temps de se refroidir, rien ne sera capable de les ranimer, et, elle doit en être assurée, rien encore ne sera capable de les remplacer à son avantage (1). »

Tandis que Talleyrand, par la plume de d'Hauterive, traçait ces lignes hautaines, Mgr Spina, en deux lettres à Consalvi, l'une officielle, l'autre tout intime, racontait le terrible éclat. En son extrême angoisse, un seul eût pu l'aider, Bernier. Mais Bernier, si prêtre qu'il fût, n'était-il pas enchaîné à la fortune de Bonaparte? Ce jour-là même, la déviation acheva de se marquer. Le même courrier qui portait à Rome la sommation de Talleyrand y porta aussi une dépêche de l'abbé pour le cardinal Consalvi. Un art savant y dosait le regret et le reproche, l'onction et la menace, l'intimidation et le respect. On y parlait « des inconcevables délais » si contraires au succès de la négociation. On détaillait, sans qu'aucune réserve sacerdotale les adoucît, les exigences de Bonaparte, qui voulait, avant tout, un clergé soumis. On ajoutait avec un accent nettement réprobateur que « des délais après des promesses étaient impolitiques et toujours désastreux ». « Je n'ai tracé ces caractères, disait en terminant Bernier, qu'avec un sentiment pénible de douleur... Ma tâche est remplie : il ne me reste plus qu'à attendre, avec l'humilité d'un chrétien soumis et le vif désir d'un catholique zélé, la décision du successeur de Pierre (2). » Ayant achevé cette lettre, l'abbé en envoya copie à Talleyrand. Puis, en subordonné docile, il rendit compte au premier Consul : « J'ai fait part, dit-il, au cardinal secrétaire d'État de votre juste mécontentement, de vos volontés, de vos intentions. Je me suis appliqué à faire sentir les suites terribles d'un refus. Il faudra que, malgré sa prétendue finesse qui n'est que fausse politique, le cardinal s'explique. » Et il

(1) *Affaires étrangères*, Rome; vol. 930, f° 374.

(2) Bernier à Consalvi, 13 mai 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 372).

terminait en assurant Bonaparte « de son dévouement sans bornes » (1).

Le premier Consul souligna la crise en la publiant. Le 14 mai, en sortant de la Malmaison, M. de Cobenzl, envoyé d'Autriche, raconta par le détail, en une dépêche à son souverain, la scène de l'avant-veille. Quelques jours plus tard, M. Lucchesini, ministre de Prusse, mandait de son côté à Berlin : « Le pape est de nouveau menacé de la vengeance du premier Consul. » « Je suis né catholique, disait Bonaparte exaspéré, mais vraiment le pape me donnerait envie de me faire luthérien ou calviniste ainsi que toute la France. »

Depuis le 13 mai, le courrier Livio était en route ; mais on ne le savait pas et, à force d'attendre, on avait cessé d'espérer. Sur ces entrefaites arriva une nouvelle dépêche de Cacault, celle du 2 mai : elle énumérait, sans beaucoup de discernement ni de compétence, les variantes entre le texte français et le texte pontifical ; en outre, elle semblait attribuer au Saint-Siège l'intention de demander le rappel de certaines lois françaises, notamment la loi sur le divorce. A Paris, la communication accrut les colères. C'est alors qu'on résolut de renforcer la sommation déjà adressée au gouvernement pontifical et de la transformer en un ultimatum.

C'était à Talleyrand qu'appartenait l'exécution. « Depuis la date de ma dernière lettre, mandait-il le 19 mai à Cacault, les nouvelles données que le gouvernement de la République a recueillies sur les dispositions de la cour de Rome le portent à se confier moins que jamais dans la sincérité de ses protestations apparentes. Ses délais, ses tergiversations, ses arguties..., tout lui fait croire qu'elle s'est laissée aller à la dangereuse entreprise de lutter contre les circonstances, de se

(1) Bernier à Talleyrand, 14 mars ; Bernier au premier Consul, 14 mai (*Archives nationales*, série F¹⁹, liasse 1902).

jouer de la France... quand la question de son existence comme puissance temporelle n'est pas encore résolue, et quand celle même de son existence spirituelle n'est pas hors de toute contradiction. » Après avoir constaté combien la cour de Rome s'était montrée « malveillante, vétilleuse, dissimulée », après avoir déploré que le Saint-Père fût entouré « de perfides conseils », le ministre continuait en ces termes : « Le gouvernement de la République ne peut être insensible à l'espèce d'ingratitude avec laquelle la cour de Rome répond à tous les efforts qu'il a faits pour l'arrêter au bord de l'abîme, pour ralentir, s'il se peut, le cours progressif de la décadence de son pouvoir. » La conclusion était l'ordre à Cacault d'impartir à la cour pontificale un délai de cinq jours pour accepter en bloc et sans aucun amendement le projet libellé à Paris. Faute d'acceptation dans ce délai, l'envoyé français devrait quitter Rome, se retirer à Florence, et toute négociation serait définitivement rompue (1).

Ainsi parla Talleyrand. Tandis que le ministre écrivait à Cacault, Bernier, cette fois encore, écrivait à Consalvi et l'adjurait d'envoyer de suite « cette bulle, ce concordat si longtemps désiré » : « Il n'existe plus, ajoutait-il, que ce seul moyen de conserver en France, en Italie, la religion de nos pères, le pouvoir temporel du Saint-Siège à Rome, les électors ecclésiastiques en Allemagne, et peut-être la paix intérieure dans la majorité du continent européen (2). » « Bernier n'a écrit qu'à regret », mandait Spina à Consalvi. Quels que fussent les regrets, ils s'absorbaient à cette heure dans un désir intense, celui de ne pas déplaire. Loin que Bernier parût offusqué, en son âme de prêtre, par l'insolente dépêche de Talleyrand, il jugeait, sans aucune nuance de réprobation, cette dépêche « foudroyante » (3). Puis il s'adressait au premier Consul et, avec un luxe de soumission qui

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f° 388.

(2) *Ibid.*, f° 386.

(3) *Ibid.*, f° 391.

étonne, il traçait ces lignes. « Quand vous serez satisfait, nous le serons tous (1). »

VIII

Le 28 mai, le messenger, porteur de la sommation, atteignit Rome et déposa son courrier à la légation de France. Cacault redoutait un éclat, non une rupture définitive. Aussi fut-il consterné. Pour préparer Consalvi à la terrible communication, il lui transmit de suite deux lettres de l'abbé Bernier et de Spina qui étaient jointes au paquet diplomatique ; puis le soir même, il se présenta chez lui.

Le secrétaire d'État était souffrant avec la fièvre, et ce fut au lit qu'il reçut le diplomate. L'annonce de l'ultimatum l'avait atterré : « Si vous partez, dit-il, le pape en mourra. » Il ajouta : « Le projet que nous avons envoyé au premier Consul et qui s'est croisé avec son propre courrier aura sans doute satisfait votre gouvernement. Il n'est pas mot pour mot celui qui a été envoyé de Paris, mais il en reproduit la substance, et tout ce qui pouvait déplaire a été amendé suivant vos observations. » Ayant parlé de la sorte, Consalvi adjura derechef Cacault de retarder de quelques jours son départ. L'heure avancée, la fatigue du cardinal ne permettaient pas que l'entretien se prolongeât. Quand le ministre français fut parti, Consalvi, tout malade qu'il était, ne résista pas à épancher sa douleur. De son lit il écrivit à Spina. Il lui exprimait sa consternation pour l'imminente rupture. A la tristesse l'indignation se mêlait. « On m'accuse, disait-il, de duplicité ; on attaque mon honneur. Le remède est facile : qu'on me remplace. Je ne puis en dire davantage, continuait-

(1) *Archives nationales*, série F¹⁹, liasse 1902.

il, car la tête me brûle, la fièvre me consume, je sais à peine ce que je trace. » Puis une pensée dominante le ressaisissait, celle de la douleur du Saint Père ; et il ajoutait : « Je suis pénétré d'une émotion poignante en songeant combien son cœur va être transpercé (1). »

Le lendemain, Pie VII reçut Cacault. Le pontife était triste, profondément ému, mais résolu : « J'ai accordé, dit-il, tout ce qu'on m'a demandé. Aucun intérêt temporel ne peut me faire parler autrement que ne le prescrivent les lois de l'Église. » Il poursuivit : « On prétend que j'ai cédé aux insinuations des ennemis de la France, il ne m'en a été fait aucune. Je désire ardemment l'accord, et le Sacré-Collège aussi. Le nom du premier Consul est respecté dans Rome, et il n'y a personne ici qui ne souhaite la protection de la France. » Après avoir ainsi témoigné de ses sentiments, le Saint-Père répéta qu'il y avait des limites qu'il ne dépasserait pas : « Je n'ai pas manqué, écrivait Cacault en rendant compte de l'audience, de représenter au pape qu'il avait le pouvoir d'accorder ce que nous demandions, que son pouvoir de lier et de délier était absolu quand il s'agissait de prévenir des maux infinis. Mais je ne l'ai pas seulement ébranlé. » Et résumant son jugement, le diplomate français s'exprimait en ces termes : « On peut anéantir la cour de Rome ; on ne peut changer ni sa marche ancienne ni ses dogmes (2). »

Ce n'était pas sans regret que Cacault traçait ces lignes. En citoyen sensé, en patriote éclairé, il se désolait de la paix religieuse compromise. Puis sans l'avouer aux autres, sans se l'avouer à lui-même, il sentait que, par ses inopportunes ingérences, il avait accru les retards et par suite contribué à l'échec. Quelles que fussent ses répugnances, ses ordres étaient formels. Le 30 mai, il notifia l'*ultimatum* : il quitte-

(1) Consalvi à Spina, 28 mai 1801.

(2) Cacault à Talleyrand, 3 juin 1801 (*Affaires étrangères*, vol. 931, n° 40).

rait Rome et se retirerait à Florence si, dans le délai de cinq jours, le Saint-Père n'avait pas adopté sans modification le projet français. Et dans le style emphatique de l'époque, il écrivait un peu plus tard à Talleyrand : « Je me suis décidé à enfermer le pape dans le cercle de Popilius. »

Les jours qui suivirent furent à Rome pleins d'angoisse, mais sans que l'excès des inquiétudes ébranlât les énergies. De nouveau les cardinaux furent convoqués, et de nouveau ils jugèrent que le texte français ne pouvait être accepté sans modifications. L'événement s'était ébruité, et dans le corps diplomatique on ne s'entretenait que de l'imminent conflit. La malveillance ou la crédulité propageant les fausses rumeurs, on allait jusqu'à annoncer l'envahissement prochain de l'État pontifical. Pendant ce temps, les patriotes romains très excités ne dissimulaient ni leur joie ni leurs espérances et jugeaient que « le fruit était mûr » pour la révolution. Ces propos, recueillis par la police, ne laissaient pas que d'ajouter à l'anxiété. Si Cacault partait, son départ ne serait-il pas le signal de quelque révolte? Dans le choc des factions, quelques-uns des militaires français, qui séjournaient à Rome en touristes, ne seraient-ils pas maltraités? On se rappelait le meurtre de Duphot, et ce souvenir glaçait d'effroi.

IX

On en était là quand Cacault prit une de ces résolutions hardies et opportunes qui font époque dans la vie d'un diplomate.

Différer son départ, il ne le pouvait pas. D'un autre côté, son bon sens lui montrait tous les dangers de la rupture : c'était l'espoir évanoui de la paix religieuse, c'était Rome, toute l'Italie peut-être, livrée de nouveau à la révolution ;

c'était la cour pontificale, rejetée par excès de terreur ou de colère vers les partis extrêmes. Cacault venait d'écrire à Talleyrand : « Je me suis décidé à enfermer le pape dans le cercle de Popilius. » En dépit de cette fausse rhétorique, combien le diplomate n'eut-il pas donné pour fournir au Saint-Père le moyen de rompre le cercle et de s'en évader !

Le ministre de France avait alors auprès de lui un jeune secrétaire de légation, M. Artaud. En un long entretien que celui-ci a rapporté (1), il lui exprima toutes ses pensées. « Le premier Consul, lui dit-il, veut un Concordat. J'en suis sûr : c'est une vieille idée chez lui : il le voulait déjà avant Tolentino. Seulement, à la manière des hommes d'épée, il n'imagine d'autre forme que celle du commandement. Voyons toutes choses avec sang-froid. Nous retirerons-nous naïvement, au risque que la France soit livrée pour un temps à une sorte d'*irrégiosisme* ou à un catholicisme bâtard avec un patriarche pour chef de l'Église nationale?... J'aime Bonaparte. Que d'occasions de gloire il perdra s'il fait le Henri VIII à faux ! Il craint, je le sais, les plaisanteries de ses généraux ; il les redoute d'autant plus que bien des fois il s'y est associé... Mais que Dieu le préserve de semer en France du grain gâté ! » « Bonaparte, continua Cacault en employant une expression dont il se servait quelquefois, c'est le *petit tigre*, tour à tour aux manières félines et aux bonds irrésistibles. Il cède aujourd'hui à un mouvement mauvais. Il faut l'en garder malgré lui. »

Ayant ainsi parlé, le diplomate s'arrêta un instant. Puis il reprit : « J'ai mon idée. Je suis tenu d'obtempérer à mes ordres. Donc je pars, je vais à Florence. Seulement, en partant, j'emène avec moi Consalvi qui continuera sa route jusqu'à Paris afin d'y poursuivre les négociations... Quant à vous, ajouta-t-il en s'adressant directement à son secrétaire, je vous prescris de demeurer à Rome afin d'y garder contact

(1) ARTAUD, *Vie de Pie VII*, t. I^{er}, p. 121-130.

avec le Saint-Siège. Par cette conduite il se peut, je vous en préviens, que vous vous compromettiez, mais je ne vois que ce moyen de tout sauver. » M. Artaud avait écouté très ému. Si nous en croyons son récit, il ne répondit rien, mais tendant les mains à son chef, il l'embrassa.

Sur ces entrefaites, Consalvi survint et entreprit d'exposer de nouveau les motifs de conscience, les raisons d'ordre théologique qui empêchaient le Saint-Père d'accepter sans réserve le projet français. « Comment voulez-vous, répondit tristement Cacault, que je puisse convaincre, surtout sur des matières si peu comprises dans la société séculière et dont le sens échappera sûrement à Bonaparte ? » Mais bientôt, mesurant ce qui restait de chances, il exposa à Consalvi le plan qu'il venait de développer. « Allez, lui dit-il, à Paris. Expliquez vous-même à Bonaparte les scrupules du Saint-Père. Portez-vous garant de ses sentiments. — Mais je ne suis pas *persona grata*, objecta Consalvi, à la fois ému et surpris. » Et il rappela que jadis, après le meurtre de Duphot, il avait été suspecté, emprisonné, exilé. « Peu importe, répartit Cacault : ce qui touchera Bonaparte, c'est le rang du personnage qui sera envoyé vers lui. Vous êtes cardinal, vous êtes secrétaire d'État. Quel ambassadeur pourrait le flatter davantage et mieux aider à une heureuse conclusion ! »

Il fallait obtenir l'adhésion du pape. Très troublé mais à demi conquis, Consalvi se rendit au Quirinal. Avant d'y entrer, il s'arrêta chez l'ambassadeur d'Espagne, M. de Vargas, et très confidentiellement lui fit connaître le plan de Cacault. M. de Vargas approuva chaleureusement. De cette approbation le cardinal se sentit fortifié ; et ce fut avec une confiance raffermie qu'il pénétra dans les appartements du Saint-Père.

Pie VII n'accueillit pas sans étonnement la suggestion qui lui parut tout à fait extraordinaire. A Rome, ce pays de la lenteur, on n'était accoutumé ni aux coups de théâtre, ni aux combinaisons improvisées, ni aux voyages précipités.

Puis, si l'étrangeté des temps n'avait effacé l'ancienne étiquette, combien singulier n'eût pas paru ce départ subit d'un cardinal secrétaire d'État, s'empressant en solliciteur pour apaiser un maître irrité ! Quelles que fussent les répugnances, l'expédient semblait, en la condition critique des affaires, le seul propre à ramener le premier Consul. Le 2 juin au soir, le Sacré-Collège fut réuni. A l'unanimité il approuva le projet. Cependant Cacault, lié par la rigidité de ses ordres, était tenu de quitter Rome au bout de cinq jours. Une grande crainte régnait, celle que son départ, interprété comme une rupture avec la République française, ne fût pour les patriotes romains un prétexte de manifestations. Pour dissiper toute apparence de brouille, il fut décidé que le ministre et le cardinal partiraient ensemble, très ostensiblement et dans la même voiture. Donc, à la cour pontificale, on se hâta comme jamais on ne s'était hâté. En deux jours, tous les préparatifs de l'extraordinaire ambassade furent achevés. On désigna le secrétaire d'État intérimaire qui serait le cardinal Joseph Doria. On rédigea les instructions pour Consalvi. Au ministre qu'il affectionnait entre tous, le pape fit des adieux touchants et émus, tant la séparation lui coûtait, tant le voyage de Paris paraissait redoutable par l'importance de l'enjeu, l'incertitude de l'issue, les dispositions impérieuses de l'homme à adoucir et à convaincre ! Et le 6 juin, à quatre heures du matin, Cacault et Consalvi, assis côte à côte, sortirent ensemble de Rome, chacun d'eux allant où le devoir l'appelait, l'un à Florence pour obéir à son gouvernement, l'autre à Paris pour y poursuivre, s'il se pouvait, l'œuvre compromise de la paix religieuse.

Cette date marque l'heure critique des négociations. Qui l'emportera : l'accord ou la rupture, la paix ou la guerre ? La rigidité romaine et l'impétuosité de Bonaparte se heurteront-elles au point de se briser l'une contre l'autre ? Tout

est redevenu précaire, incertain ; et il semble que Napoléon se lasse du Saint-Siège aussi bien que le Saint-Siège se désabuse du « nouveau Charlemagne ». A ce tournant périlleux, un acteur intervient, toujours présent quoique souvent invisible, et dominant toute la négociation qui se déroule en apparence en dehors de lui et sans lui. Cet acteur, caché derrière la toile, mais plus puissant que tous ceux qui s'agitent sur la scène, c'est le peuple français. Il parle peu, écrit moins encore, mais, en des émancipations, à la fois timides et audacieuses, découvre plus clairement que ne le pourrait faire aucun discours son persévérant vouloir. Ces manifestations de la volonté populaire méritent qu'on les rassemble et qu'on les décrive ici ; car les négociations, dont on dira plus loin le dénouement, jamais n'eussent abouti à l'accord, si le peuple, le vrai peuple, n'eût marqué le dessein de rétablir ce que la société élégante et polie se refusait à restaurer. Plus que le pape, plus que le premier Consul, il sera le libérateur des consciences asservies. Et la suprême habileté, la suprême sagesse de Bonaparte, ce sera de discerner, à travers les railleries des beaux-esprits, à travers les raisonnements des philosophes, à travers les blasphèmes des militaires, la voix assourdie mais doucement suppliante des provinces lointaines, et au risque de rencontrer auprès de lui les silences improbateurs, les objections, les reproches même, d'aller surprendre jusqu'en ses profondeurs intimes le vœu de la nation.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME

LE VŒU DE LA FRANCE

SOMMAIRE

- I. — État intérieur de la France ; les lois de proscription ; Fouché. — La *promesse* ; adhésion assez générale à Paris ; répugnance en beaucoup de départements. — Les préfets ; comment les pratiques administratives varient suivant les lieux.
- II. — Deux courants dans la société politique, l'un vers les rigueurs, l'autre vers la tolérance ; de même deux courants dans la société religieuse, l'un vers l'intransigeance, l'autre vers la conciliation ; débat sur la promesse ; divergences suivant les départements.
- III. — Comment cet état de choses fournit un prétexte à ceux qui veulent prolonger la politique de rigueurs ; prêtres détenus ; prêtres laissés en liberté. — Les ecclésiastiques insoumis ; leur état d'esprit et dispositions diverses qui les animent.
- IV. — Quelle classe de proscrits ecclésiastiques semble d'abord oubliée ; les prêtres déportés à la Guyane. — Décret tardif du 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800) ; quelles causes retardent ou entravent le retour.
- V. — *État religieux de la France : Paris.* — Églises des constitutionnels, églises des catholiques romains : en quel milieu se recrutent surtout les fidèles ; signes religieux hors des églises. — De quelques tentatives ; jeunes clercs réunis rue Saint-Jacques. — Attente anxieuse de ce que le premier Consul décidera. — Comment le monde intellectuel affecte encore d'ignorer ou de railler les projets de restauration religieuse. — A quels signes se reconnaît cependant une orientation nouvelle : Chateaubriand : *Atala* (1801) ; comment les journaux annoncent déjà la publication du *Génie du christianisme*.
- VI. — *État religieux de la France : les départements.* — Comment on pourrait dessiner en la première année du dix-neuvième siècle la carte de la France chrétienne. — Les prêtres ; pétitions, en certains départements, pour leur retour. — Le culte. — De quelques mainteneurs de foi : Mgr d'Aviau. — Comment tout varie suivant les régions : de quelques contrastes. — Ce qui naît ou se reconstitue d'œuvres chrétiennes.

- VII. — L'enseignement public : comment le peuple attache un prix extrême à garder dans les écoles les « anciens livres » et l'enseignement religieux ; témoignages suggestifs : vœux des conseils généraux en l'an IX, en faveur de l'enseignement traditionnel et des anciennes congrégations.
- VIII. — Les religieuses hospitalières ; quels regrets elles suscitent ; vœux des conseils généraux en leur faveur.
- IX. — Le clergé constitutionnel ; son attitude après le 18 Brumaire ; ce qu'il garde de forces ; comment, malgré une certaine apparence de vitalité, il est voué à la ruine.
- X. — Comment Bonaparte ne peut ignorer le vœu de la France. — Rapports des conseillers d'État en mission : considérations diverses qui affermissent le premier Consul en son dessein de ramener en France la paix religieuse. — Comment le cardinal Consalvi peut poursuivre sans trop d'inquiétude son voyage vers Paris.

I

Une fois encore, avant de clore ce livre, il faut dresser l'inventaire de la France chrétienne. Deux choses me frappent : tout ce que la persécution a gardé d'empire : tout ce que l'âme populaire a gardé de foi.

Les lois de proscription — lois de 1792 et de 1793 — ont été remises en vigueur au lendemain du 18 Fructidor. Elles n'ont point été abrogées. Bien plus, à la police Fouché préside, en sorte qu'à ne consulter que l'aspect extérieur, l'appareil est complet : dans le code, les lois de la Terreur, et, dans les conseils du gouvernement, un terroriste pour les appliquer.

Et voilà comment le 18 Brumaire, tout d'abord, n'a rassuré qu'à demi. Quelques-uns sont sortis de leur cachette, mais timidement ; d'autres sont revenus de l'exil, mais en très petit nombre. Tout était incertain, précaire, voilé d'obscurités. Puis, parmi ceux des bannis que travaillait le regret de la patrie, plusieurs se rappelaient le 18 Fructidor, recouvrant de ténèbres l'éclaircie de liberté.

C'est par une voie détournée que Bonaparte a marqué son premier pas vers la pacification religieuse. Un arrêté du 7 nivôse an VIII, suivi d'une loi du 21 nivôse, a décidé que tout ministre du culte serait tenu, pour exercer publiquement son ministère, de promettre fidélité à la constitution. Ici s'est révélé un commencement de bienveillance, mais caché sous un aspect de sujétion. En paraissant imposer un engagement, le premier Consul a offert une sûreté à qui veut la saisir. Le prêtre qui aura souscrit la promesse sera marqué d'une estampille tutélaire. Avec lui il portera son certificat de civisme. Il sera le prêtre *soumis aux lois*. Et dès lors, comment pourrait-on lui appliquer les décrets de proscription?

A Paris l'évolution, même sous sa forme dissimulée, fut en général comprise. Avec énergie l'abbé Émery se prononça pour la promesse et pareillement l'abbé de Boulogne, directeur des *Annales philosophiques*. Six mois après le 18 Brumaire, plus de la moitié du clergé parisien s'était conformé à l'arrêté du 7 nivôse. — Dans les provinces, il n'en allait pas de même. Là-bas, ainsi qu'on l'a dit plus haut (1), des répugnances tenaces ajournaient souvent les résolutions.

Cependant, une loi a été votée, celle du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui organise l'administration française d'après les règles encore en vigueur aujourd'hui. Vers l'époque de Pâques, en l'an 1800, les préfets arrivent dans leur département. Une recherche attentive s'applique à discerner, d'après leurs premiers actes, ce qu'on peut espérer de bienveillance, ce qu'on peut craindre d'hostilité. Mais tout jugement général est malaisé, tant sont divers les milieux où le premier Consul a porté ses choix! Parmi les nouveaux administrateurs, il y a seize anciens conventionnels, quinze anciens constituants, sept anciens

(1) Livre trentième, paragraphe III.

membres de l'Assemblée législative, plusieurs membres des conseils des *Anciens* et des *Cinq-Cents* (1). Dans la liste on remarque plusieurs prêtres abdicataires comme Joubert, Caffarelli; plusieurs régicides, tels que Letourneur, Delacroix, Musset; puis, tout à l'inverse, quelques fonctionnaires de l'ancien régime et, pour compléter le contraste, un La Rochefoucault qui devient préfet de Seine-et-Marne. Une idée dominante a inspiré le premier Consul, celle de rassembler pour le service du pays ceux qui jadis se sont combattus; et il se fie à son prestige pour établir promptement, à travers les divergences, l'unité.

L'unité viendra. En attendant, les conduites sont diverses comme ont été diverses les destinées; et la même organisation administrative où se fixera l'image de la France centralisée n'offre au début qu'obscurité. En matière religieuse surtout, la confusion est extrême; et où les catholiques cherchent une règle, ils ne rencontrent que pratiques équivoques et changeantes, soit qu'ils se heurtent à la malveillance, soit que s'ébauche vis-à-vis d'eux un commencement de protection.

Qu'on en juge. Parmi les préfets, il y a ceux qui arrivent tout pénétrés de l'esprit fructidorien. Dans le Pas-de-Calais, l'un des premiers actes de l'administration est de faire afficher tous les décrets sur la police des cultes (2). Dans la Haute-Garonne, on refuse d'abord, suivant les plus rigoureuses pratiques de Fouché, d'admettre au bénéfice de la promesse les ecclésiastiques insermentés (3). Dans l'Hérault, le préfet Nogaret proclame que les lois de 1792 et de 1793 sont demeurées en vigueur; il ordonne que les prêtres insoumis soient recherchés et conduits à la maison d'arrêt de

(1) AULARD, *l'État de la France en l'an VIII*, introduction, p. III, note.

(2) DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. IV, p. 143.

(3) Avis du préfet de la Haute-Garonne du 17 germinal an VIII (*Annales philosophiques*, t. II, p. 461-463).

Montpellier (1), puis, perpétuant les anciennes vexations, il fait défense aux *Pénitents* de se réunir en corps dans leur chapelle. — Dans la Gironde, il est prescrit aux autorités locales d'exiger *irrémissiblement* la promesse; de plus, on ne devra point hésiter à poursuivre tout prêtre intolérant ou persécuteur (2). — Dans le Calvados, le préfet Dugua, nommé six mois après le 18 Brumaire, semble jaloux de maintenir les pires traditions jacobines. « Les mauvais prêtres, — et il en est peu de bons, — écrit-il à Fouché, sont capables de tout (3). » S'inspirant de cette maxime, il entend imposer la promesse de soumission à tous les ecclésiastiques, même à ceux qui n'exercent aucune fonction sacerdotale : tous les ministres du culte, même soumis, devront être placés sous la surveillance des autorités; quant aux autres, ils devront être traités en rebelles et déportés (4).

Telle est la jurisprudence rigoureuse. Voici, tout à l'opposé, des pratiques si douces qu'on dirait déjà le complet apaisement. Dans la Drôme, comme la promesse soulève quelques scrupules, le préfet admet qu'elle soit suivie de cette restriction : « Sauf la religion catholique (5). » — Dans les Landes, une restriction à peu près semblable est pareillement tolérée (6). — Dans le Maine-et-Loire, l'administration réproouve toute pensée persécutrice et rend en général hommage à la sagesse du clergé (7). — Le préfet de la Lozère, M. de Jerphanion, va plus loin, et de sa propre autorité se fait conciliateur entre le gouvernement et les populations

(1) Arrêté du 12 prairial an VIII (SAUREL, *Persécution religieuse dans le département de l'Hérault pendant la Révolution*, t. IV, p. 18).

(2) *Archives nationales*, F¹⁹, dossier 428.

(3) Lettre au ministre de la Police, 28 frimaire an IX (Raoul PATRY, *le Régime de la liberté des cultes dans le Calvados de 1795 à 1801*, p. 220).

(4) Raoul PATRY, *le Régime de la liberté des cultes dans le Calvados de 1795 à 1801*, p. 220 et *passim*.

(5) *Archives nationales*, F¹⁹, dossier 422.

(6) *Idem.*, dossier 436.

(7) UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 15 et 16 note, et *passim*.

cotholiques. En une circulaire, il invite instamment les ministres du culte à souscrire la promesse. « A supposer, ajoutez-il, qu'il y ait dans la constitution des articles qui paraissent blesser la justice, cette circonstance ne doit pas empêcher la soumission, celle-ci ne comprenant pas nécessairement l'approbation sur tous les points (1). » Ainsi s'exprime-t-il, et avec un zèle de pacification que le gouvernement juge excessif ou prématuré. Le 24 juillet 1800 en effet, Bonaparte écrit au ministre de l'Intérieur : « Faites connaître au préfet de la Lozère l'inconvénient de sa circulaire aux ministres du culte catholique, et en général l'inconvénient de se mêler aux discussions religieuses (2). »

Tout offre l'aspect de la diversité. Dans le Calvados, le culte demeure environné de toutes sortes d'entraves ; qu'on passe dans le département voisin, celui de la Manche, et là le préfet pousse si loin la tolérance qu'on lui reproche de s'être laissé tromper par les prêtres (3). Tandis qu'en Lozère le préfet est blâmé pour protéger à l'excès les catholiques, le préfet de la Mayenne n'est pas moins critiqué parce qu'il favorise le culte constitutionnel (4). — Tel préfet, ancien prêtre abdicataire ou apostat, est arrivé avec une réputation redoutée de malveillance ou de rigueur ; et voici qu'en matière religieuse, il pratique la tolérance ou du moins le laisser-faire. Parfois il arrive que, dans la même administration, des tendances contradictoires se combattent. Dans le Doubs, le préfet est modéré ; mais le secrétaire général est Briot, un ancien fructidorien, qui a participé à toutes les violences passées (5). Dans le Haut-Rhin, le conflit arrive à l'état aigu. Là-bas le préfet se décide, durant l'été de l'année 1800,

(1) *Annales philosophiques*, t. 1^{er}, p. 428.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. VI, p. 533.

(3) Rapport du conseiller d'État Fourcroy (*Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1018).

(4) CHASSIN, *Pacification de la Vendée*, t. III, p. 653.

(5) SAUZAY, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, t. X, p. 531, et *passim*.

à recevoir quelques promesses de fidélité qui sont accompagnées de réserves quant aux matières confessionnelles. « Il faut, dit-il comme pour se justifier, ménager les populations qui, si elles sont très pieuses, sont en même temps très paisibles. » Mais, à quelques jours de là, comme il est absent, le secrétaire général, contrecarrant son chef, prend un arrêté qui déclare nulle toute promesse restrictive. Les populations soutiennent le préfet, les fonctionnaires le secrétaire général, et voilà l'anarchie (1).

II

Ce qui accroit l'embarras et risque de perpétuer le trouble, ce sont les dispositions des catholiques eux-mêmes. Tout de même que, dans la société civile, deux courants contraires se heurtent, l'un qui pousse vers la paix, l'autre qui ramène vers les rigueurs, tout de même dans la société religieuse prévaut, ici la confiance, là le soupçon. Suivant les départements, les administrations se montrent malveillantes ou favorables : dans le clergé et aussi parmi les fidèles se manifestent, suivant les régions, les mêmes diversités.

C'est à l'occasion du nouveau serment ou, comme on dit, de la *promesse de fidélité*, que se prolongent ou renaissent les conflits.

Je cherche à recomposer ce que nous apprennent les documents officiels et ce que nous ont transmis les souvenirs des contemporains. Tout est contradiction. A Paris, l'opinion générale est favorable au serment ; à Lyon, une doctrine toute contraire prévaut, sous l'influence de l'un des vicaires

(1) *Archives nationales*, F¹⁰, dossier 465.

généraux, l'abbé Linsolas, prêtre de haute vertu, mais d'intransigeance farouche, qui bientôt sera arrêté par mesure de police et subira une longue détention. Dans la Côte-d'Or presque tout le clergé est réfractaire : dans les deux départements voisins, la Haute-Marne, la Saône-et-Loire, la soumission est, au contraire, la règle (1). A Toulouse, le 7 août 1800, l'abbé du Bourg, représentant de l'archevêque exilé, se rend au Capitole pour prêter le serment, et son exemple entraîne en grande partie son clergé (2) ; dans les départements limitrophes, le Gers, le Lot-et-Garonne, la même attitude prévaut (3) : mais à l'est de Toulouse, au diocèse de Carcassonne, les instructions épiscopales interdisent toute promesse (4). A l'autre extrémité de la France, en Normandie, on peut observer pareil contraste ; à Rouen l'autorité ecclésiastique, en dépit de quelques fluctuations, paraît tolérer le serment ; à Bayeux elle le prohibe (5). A Nîmes, la plupart des prêtres de la ville se décident à la promesse (6). Sont-ils suivis par leurs confrères ? On en peut douter : car, en l'an X, bien après la publication du Concordat, on comptera encore dans le département du Gard cent quarante-cinq prêtres insoumis (7). A Marseille ainsi que dans les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes, le serment est généralement prêté ; dans le Var l'évêque le défend (8), sans être d'ailleurs toujours obéi. Dans la Drôme, l'Ardèche,

(1) *Archives nationales*, AF^{IV}, 1005, tableau sept.

(2) *Monseigneur du Bourg*, par dom DU BOURG, p. 315. — Rapport du préfet de la Haute-Garonne, 20 messidor an VIII (*le Mouvement religieux dans la Haute-Garonne*, par l'abbé CONTRASTY, p. 28. — *Annales philosophiques*, t. II, p. 133).

(3) DURENGUES, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 551.

(4) *Annales philosophiques*, t. II, p. 135.

(5) PATRY, *le Régime de la liberté des cultes dans le Calvados*, p. 223 et 246.

(6) *Annales philosophiques*, t. III, p. 329.

(7) Rapport du commandant de la gendarmerie, 2 fructidor an X (*Archives départementales du Gard*, série L).

(8) *Archives nationales*, F¹⁰, 479.

l'Isère, l'archevêque, M. d'Aviau, autorise d'abord la promesse ; puis il apprend que toute restriction est interdite par le ministre de l'Intérieur : alors il se ravise ou du moins se réserve (1). — Cependant les départements de l'ouest ont été d'abord soumis à un régime à part. Là-bas une pensée domine, celle de donner quelques gages au clergé afin de le séparer du parti royaliste. Dans cet esprit, on n'a au début, dans l'Ille-et-Vilaine, réclamé des prêtres aucun serment, mais on s'est borné à exiger d'eux qu'ils ne troublent pas la tranquillité publique ; en retour on les a munis de *cartes de sûreté* qui leur permettront d'exercer librement le culte (2). Dans la Loire-Inférieure la même tolérance a prévalu (3) et pareillement dans le Maine-et-Loire (4). Maintenant on s'efforce d'appliquer l'arrêté consulaire. Mais dans tous les départements bretons, la promesse n'est que l'exception, soit que l'on considère la Loire-Inférieure où le clergé est tranquille au milieu de populations paisibles, soit que l'attention se porte sur l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, encore tout agités des remous de la Chouannerie, soit enfin qu'on regarde vers le Finistère où le schisme a gardé une portion de son empire et où catholiques et constitutionnels luttent encore avec passion.

III

Cette hésitation à se rallier fournit un naturel prétexte à qui veut maintenir en dehors du droit commun les ministres du culte catholique. Mais cette malveillance est elle-même,

(1) *Vie de Mgr d'Aviau*, par l'abbé LYONNET, t. II, p. 154-155.

(2) BEERNAERTS, *le Régime consulaire en Bretagne*, p. 180.

(3) Circulaire du préfet de la Loire-Inférieure, 7 germinal an VIII (LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, p. 566).

(4) UZUREAU, *le Mouvement religieux en Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, passim.

comme tout le reste, capricieuse, avec des ressauts de rigueur et de longs apaisements.

Il y a d'abord les prêtres vieux et infirmes, détenus dans les maisons de réclusion que la *Terreur* a jadis organisées, que le bienfaisant régime de 1797 a fermées, et que l'intolérance fructidorienne a remplies de nouveau. Vis-à-vis de ces prêtres, la règle — autant qu'on peut retrouver une règle à travers les interprétations diverses — est d'élargir ceux qui consentent la promesse et de différer la libération des autres. — Il y a ensuite les ecclésiastiques déportés aux îles de Ré et d'Oléron. A l'époque du 18 Brumaire, leur nombre était de neuf cents environ à l'île de Ré et approchait de deux cents à l'île d'Oléron. On a commencé par libérer les prêtres mariés, les assermentés, ceux qui n'ont point exercé le culte, en un mot les moins dignes de pitié : ainsi le veut l'arrêté du 8 frimaire. En dehors de ces catégories, la bienveillance consulaire s'est exercée par de très nombreuses grâces individuelles. Puis on a libéré les prêtres belges. Maintenant le triage se poursuit. On élargit et l'on place en surveillance la plupart de ceux qui consentent la promesse. Sur les autres la clémence demeure suspendue. Timidement, certains avis se formulent pour l'entière évacuation des deux îles. « Assurément, s'il ne dépendait que de moi, écrit l'un des administrateurs, je mettrais tous ces prêtres en liberté (2). » Mais, si nombreuses que soient les mesures isolées, cette interprétation ne prévaut pas. A la fin de l'année 1800, il y a encore soixante-dix déportés à l'île de Ré et presque autant à l'île d'Oléron (3).

Telle est, vis-à-vis des prêtres détenus, la pratique administrative. Le sort des ecclésiastiques demeurés en liberté ne laisse pas que d'être lui-même précaire. Tout prêtre qui exerce publiquement le culte sans avoir souscrit la promesse

(1) Victor PIERRE, *la Terreur sous le Directoire, États annexés*.

(2) LEMONNIER, *la Fin de la déportation aux îles de Ré et d'Oléron*, p. 6.

(3) Victor PIERRE, *la Terreur sous le Directoire*, p. 388 et 391.

peut être poursuivi. L'est-il en réalité? Souvent l'autorité, volontairement distraite, feint de ne rien voir; puis soudain, sur une plainte, sur une dénonciation, les ordres rigoureux s'accumulent. Dans le Pas-de-Calais, à la fin de 1800, je note cinq prêtres arrêtés coup sur coup, et l'un d'eux au moment où il célèbre à l'autel: mêmes sévérités en Dauphiné, en Alsace, en Franche-Comté, en Languedoc, en Auvergne, en Normandie. Le même arbitraire qui a présidé aux arrestations se retrouve dans toute la procédure qui suit. Quelques-uns sont traduits devant les tribunaux; mais le plus souvent la justice n'est pas saisie. Il en est qui sont reconduits aux frontières, et, comme dit un rapport du préfet du Bas-Rhin, redéportés (1). Trois ou quatre sont incarcérés à l'île de Ré, en sorte que la forteresse qui se vide par les libérations voit arriver de nouveaux détenus. D'autres demeurent en prison, et il en est dont la détention se prolonge pendant plusieurs mois, soit qu'ils refusent la *promesse*, soit qu'on les oublie. Cependant beaucoup sont relâchés presque aussitôt, les uns parce qu'ils se résignent au serment, les autres parce qu'un protecteur puissant intervient en leur faveur. Ceux qu'on élargit rentrent-ils dans le droit commun? Les plus favorisés ne sont que des graciés. Il y a des lieux qui leur sont rigoureusement interdits, par exemple leur ancienne paroisse qu'ils pourraient fanatiser. Une résidence leur est fixée: ils y sont placés sous la surveillance de la municipalité. Et contre ce traitement la plupart se gardent de protester; car, après les échafauds de la Terreur et les tortures de la déportation, n'être qu'en surveillance paraît déjà liberté.

Ces pratiques arbitraires sont-elles toujours injustifiées? Des vicissitudes extraordinaires ont créé dans une portion du clergé des dispositions, extraordinaires aussi: plus de chef incontesté, mais des instructions venues de l'exil, qui

(1) *Archives nationales*, F¹⁹, 464.

arrivent tard ou pas du tout et qu'on s'est habitué à discuter ; un brisement à peu près complet de tous les cadres hiérarchiques où les timides trouvaient un soutien pour leur faiblesse, et les audacieux une discipline pour leurs ardeurs ; plus de centres d'études, plus de livres, et, dans les intelligences, des choses si anciennement apprises qu'elles échappent à la mémoire ou se morcellent en fragments qui ne se relient plus ; une vie errante, toute conduite à l'aventure et où plusieurs ont trouvé à la longue une sorte d'attrait, tant elle comporte d'imprévu, tant elle permet d'indépendance ; des luttes perpétuelles où le tempérament se fortifie plutôt que l'âme ne s'adoucit ; un perpétuel éveil des vertus héroïques, mais qui laisse un peu sommeillantes les vertus journalières. De là chez quelques-uns une disposition médiocre pour s'adapter à l'état de paix ; une confuse envie de représailles que contient mal la charité ; une rigidité péremptoire et ignorante qui fausse et exagère les maximes de l'Église ou les applique sans opportunité. Celui-ci, uniquement sensible à l'injustice, dénonce à voix très haute les acquéreurs de biens nationaux ; celui-là, jugeant mérite ce qui peut-être n'est que bravade, pratique, quoique insoumis, le culte public avec ostentation ; ce qui permet de sévir contre lui sous le prétexte qu'il a « fanatisé sa commune ». Un troisième, mettant à profit la dévotion des femmes, leur souffle un zèle si intempestif que plusieurs, dit un rapport préfectoral, « ont la tête tournée et sont folles à lier » (1). Un quatrième tente de ressaisir les actes de l'état civil et de se substituer au maire qui, d'ailleurs, en son ignorance ou en sa paresse, ne demande parfois qu'à être dépossédé. Tel autre se livre à des pratiques que l'autorité civile juge superstitieuses et qui le sont en effet. Il en est surtout qui, oublieux de toute prudence comme de toute charité, com-

(1) Rapport du secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, 15 fructidor an IX (SEVESTRE, *le Clergé breton d'après les enquêtes préfectorales*, p. 14).

battent violemment leurs confrères assermentés ; et c'est de quoi ceux-ci, volontiers délateurs, se vengent en les faisant arrêter.

Il se trouve donc que Fouché et ses agents ne sont pas toujours calomniateurs. En revanche, à côté de ces prêtres inconsiderés, combien n'en est-il pas qui, tout en refusant la promesse, ne méritent que sympathie et pitié ? Chez eux nulle pensée hostile, mais un unique souci, celui des âmes. Divers menus faits attestent un patriotisme que ni les épreuves ni la persécution n'ont altéré : ainsi arrive-t-il que, dans l'Isère, en certains oratoires privés, à la nouvelle de la paix avec l'Autriche, on chante le *Te Deum* (1). Seulement un scrupule obsède dont on ne se dégage pas. De longues déceptions ont rendu méfiant. Des serments, combien l'autorité civile n'en a-t-elle point imposés ! Or, en voici un nouveau, un serment de fidélité à la Constitution. La Constitution, les pauvres prêtres le plus souvent ne la connaissent pas. Que si le texte en parvient jusqu'à eux, ils lisent, lentement, avec une attention très tendue et peut-être sans bien comprendre. Ils arrivent au bout et constatent, non sans surprise, que pas un article, pas un mot, ne se réfère aux matières religieuses. Sur quoi ils commencent à se rassurer. Mais voici que leurs regards se fixent sur les dispositions qui consacrent à tout jamais la proscription des émigrés, par conséquent des évêques, presque tous émigrés. Et alors l'angoisse les étroit de nouveau. Cependant ils se débattent sous les conseils contradictoires : « Soumettez-vous », leur écrit-on de Paris. « Soyez inflexibles », leur mande-t-on de l'exil. Puis, à la manière d'une fumée qui obscurcit toutes choses, un bruit intense et confus de disputes s'élève, *fidélistes* et *antifidélistes* luttant d'obstination. Suivant les influences successives qui prévalent, les répugnances se ravivent ou s'atténuent, en sorte que, dans la même région,

(1) *Archives nationales*, F¹¹⁹, 434.

les calculs, vrais pour une période, cessent de l'être pour la période qui suit, et c'est ce qui décourage tout essai de statistique. Eux pourtant, les humbles prêtres, plus ils écoutent, plus ils sont perplexes. En vivant avec les paysans ils en ont pris les habitudes, et tout de même que les paysans n'aiment pas à signer, ils n'aiment pas non plus à apposer leur nom au bas d'un acte irrévocable. Ce n'est pas qu'ils refusent, mais ils se dérobent. Ils voudraient surseoir. Surseoir jusqu'à quand? Jusqu'à ce que le pouvoir soit plus assuré, jusqu'à ce que du Saint-Siège vienne une direction. Se soumettre au gouvernement, concourir à la tranquillité publique, ils sont prêts à tout. Ce qui éveille leurs scrupules, c'est l'adhésion aux lois. Ils voudraient, par des réserves, par des commentaires, mettre leur conscience à l'abri. Or, ce sont ces réserves que le gouvernement repousse, bien que certains préfets les aient acceptées (1). Alors ils se rejettent en arrière, avec une obstination qui n'est pas sans courage : car refuser la promesse, c'est risquer la captivité si on est libre, et renoncer à la délivrance si l'on est en prison. — Les écrits émanés de quelques-uns de ces prêtres permettent de pénétrer jusqu'au fond de leur âme, âme de confesseurs, quoique de confesseurs qui sont les esclaves d'une formule interprétée trop étroitement. De tous ces hommes je ne citerai qu'un seul, obscur entre tous, mais dont les sentiments permettent de juger les dispositions de beaucoup d'autres. C'est un prêtre de la Dordogne, du nom de Mage. Il est, en 1800, détenu à Bordeaux au fort du Ha. On possède quelques fragments de sa correspondance (2). Il ne blâme pas ceux qui font la promesse. Lui, il n'a pu s'y résoudre et, quand même sa conscience l'éclairerait mal, il est tenu d'y obéir. « Je voudrais, dit-il en faisant allusion aux conseils qu'il a reçus, une auto-

(1) (*Archives nationales*, F¹⁹, 422). — F¹⁹, 465.

(2) *Semaine religieuse de la Dordogne*, année 1914, p. 15-16.

rité plus sûre, plus prépondérante. » En sa captivité, il bénit Dieu ; mais par intervalles, de sa poitrine un gémissement s'échappe, tant il sent le poids de sa misère ! Il est là-bas, seul prêtre, mêlé à des compagnons de mœurs équivoques : « Je ne vois pas, dit-il, une seule fois par an un honnête homme. » Cependant sa santé faiblit autant que son énergie s'obstine ; et le 15 mars 1801 il meurt, sans avoir revu sa famille et son pays.

IV

Sur une classe de proscrits la justice consulaire s'étendit si tardivement que les victimes durent plus d'une fois désespérer de leur salut.

On se souvient des prêtres que la cruauté du Directoire avait, en 1798, jetés sur les côtes de la Guyane. Pendant la première année, plus de la moitié avaient succombé. Une partie des survivants se trouvaient rassemblés à Sinnamary où ils avaient été transférés après l'évacuation de Conanama ; les autres étaient dispersés dans la colonie, soit qu'ils eussent trouvé à s'y occuper, soit qu'ils eussent été reçus en quelque famille charitable. Sur les déportés la mort frappait encore, mais à coups très espacés ; car les faibles avaient péri ; et il ne restait plus que les hommes robustes, désormais accommodés au climat aussi bien qu'aguerris contre la souffrance.

Le 7 janvier 1800, le bâtiment la *Sirène* arriva à Cayenne, annonçant le coup d'État du 18 Brumaire. Parmi les prêtres fidèles, la nouvelle n'éveilla que de fragiles espoirs. Que serait Bonaparte ? On ne le savait guère ; et le peu qu'on savait ne rassurait qu'à demi.

Bientôt un commencement de clémence s'exerça, mais vis-à-vis des déportés politiques. Des députés proscrits au 18 fructidor, deux seulement subsistaient encore à la Guyane,

les autres étant morts ou s'étant évadés : c'étaient Barbé-Marbois et Lafont-Ladébat. L'un et l'autre reçurent des passeports pour rentrer en France. Quant aux prêtres catholiques, il ne semblait pas qu'on en prît souci ; et si loin de la patrie, ils pouvaient se croire oubliés pour jamais.

Un jour, un arrêté consulaire arriva — fort en retard, car il avait déjà six mois de date — c'était celui du 8 frimaire an VIII qui autorisait la libération des prêtres mariés, ou assermentés, ou n'ayant pas exercé le culte. L'agent du gouvernement dans la colonie était alors un certain Victor Hugues, jadis accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Rochefort, et l'un de ces terroristes qui s'étaient perpétués dans le régime nouveau. La lecture de l'arrêté ne laissa pas que de le rendre fort perplexe ; car il ignorait la condition particulière de chacun des proscrits lesquels, assermentés ou non, n'étaient tous, à ses yeux, que des fanatiques. En son embarras, il fit interroger chacun des déportés. Quelques-uns se déclarèrent prêts à profiter de la mesure consulaire. Les autres, quel que fût l'intense désir du retour, répliquèrent avec une noble fierté qu'ils étaient prêtres fidèles et entendaient le demeurer. « Ce sont des espèces de fous, écrivait Hugues en rendant compte des réponses (1) ; ils ont même affecté de paraître scandalisés qu'on pût les soupçonner d'être dans l'un des cas prévus par l'arrêté. » Le délégué officiel ajoutait : « Je n'ai d'ailleurs pas à m'en plaindre ; ils sont assez tranquilles. »

Le 24 août 1800, deux prêtres partirent qui étaient l'objet de grâces individuelles : l'un des deux était M. Brumauld de Beauregard, futur évêque d'Orléans. Un peu plus tard, neuf ou dix s'embarquèrent à leurs frais sur des navires de commerce. N'étaient-ce pas ceux qui avaient consenti à bénéficier de l'arrêté du 8 frimaire ?

(1) Lettre du 21 août 1800 (Victor PIERRE, *la Terreur sous le Directoire*, p. 398).

Ce fut seulement dix mois après le coup d'État — et cette oublieuse incurie pèse lourdement sur le gouvernement consulaire — qu'une mesure générale s'étendit à tous ceux dont le seul crime était leur foi. Le 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800), il fut décidé que les déportés de la Guyane seraient rapatriés. Ce n'était d'ailleurs qu'une demi-libération ; car les proscrits ne seraient pas rendus de suite à leur famille et à leur foyer. Ils devaient d'abord, d'après les termes de l'arrêté consulaire, être transférés aux îles de Ré ou d'Oléron.

La décision était tardive, et bien parcimonieuse la clémence. L'exécution fut misérable. La guerre sévissait avec la Grande-Bretagne dont les marins faisaient la chasse aux bâtiments français. Au mois de décembre 1800, une frégate, la frégate la *Dédaigneuse*, chargée de rapatrier les proscrits, parut devant Cayenne. Par malheur, les déportés dispersés dans les divers districts furent avertis, sans autre commentaire, qu'ils eussent à se rendre au chef-lieu de la colonie. Ils arrivèrent sans hâte. Quand ils surent l'objet de la convocation, il leur fallut retourner au lieu de leur résidence pour régler leurs affaires et reprendre leur menu bagage. Dans l'intervalle, les vaisseaux britanniques se montrèrent dans les eaux de la Guyane. Le commandant de la frégate avait ordre d'éviter tout combat. Ne pouvant plus attendre, il fit voile vers l'Europe, n'emmenant avec lui que dix-huit déportés parmi lesquels quinze prêtres.

L'année 1801 commença. C'était la quatrième de la proscription. Dans les temps qui suivirent, des bâtiments de commerce firent relâche et prirent à leur bord les déportés en état de payer leur passage. Ce ne fut qu'en octobre 1801, après neuf mois d'une nouvelle attente, que s'opéra, par le navire l'*Alerte*, un second essai officiel de rapatriement. Cette fois trente-trois déportés ecclésiastiques furent embarqués. Sur cette terre cruelle où tant de confesseurs avaient péri, il ne restait plus, autant qu'on peut supputer les chiffres,

que onze prêtres. Sept revinrent en Europe à la fin de 1801 et au cours de l'année 1802. Quatre demeurèrent à la Guyane où ils s'étaient fixés (1).

V

J'ai marqué les divers aspects de la persécution qui tantôt s'apaise ou même est désavouée, tantôt se ravive par accès. Ceux que, par une habitude invétérée, on appelle encore les *fanatiques* ont traversé de trop mauvais jours pour ne pas jouir de la demi-éclairecie. Ils ont en 1795, en 1796, relevé en partie leurs autels et, l'année suivante, ont presque achevé de les restaurer. La détestable entreprise du 18 fructidor les a replongés dans le malheur. Maintenant ils se ressaisissent, un peu méfiants, un peu déconcertés par les alternatives de symptômes alarmants ou propices, mais malgré tout sentant en Bonaparte un protecteur.

Je voudrais — autant que le permettent des documents un peu incomplets — recomposer, d'abord pour Paris, puis pour la province, l'état de la vie religieuse en la première année du siècle nouveau.

Le signe le plus visible du culte, c'est le temple. Qu'on entre à Paris le dimanche dans quelque'une des églises les plus importantes : Notre-Dame, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Sulpice. Les rites s'y célèbrent selon toutes les formes du catholicisme romain, dans l'appareil le plus décent et le plus digne. Cependant un observateur attentif sera frappé de deux choses. D'abord il remarquera le petit nombre des fidèles. De plus, s'il assiste au prône, les paroles qui tombent de la chaire lui paraîtront rendre

(1) État des déportés de la Guyane, décédés, rapatriés ou établis (Victor PIERRE, *la Terreur sous le Directoire*, appendice n° 4, p. 423 et suiv.).

un son un peu inaccoutumé : dans les annonces l'emploi déjà un peu désuet du mot de *citoyen* et les supputations du calendrier nouveau s'associant à celles du calendrier grégorien ; puis dans le sermon, une certaine enflure où se retrouve le souvenir des anciennes harangues civiques. A ces signes, tout esprit averti reconnaîtra l'église constitutionnelle. — Plus loin, d'autres églises se montrent, très semblables aux premières par le cérémonial ou les oraisons, mais beaucoup plus remplies ; et à cette affluence se révèle le catholicisme romain. Ainsi apparaissent Saint-Roch, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, les Carmes, puis divers sanctuaires récemment recouverts en vertu de l'arrêté du 7 nivôse qui a permis la reprise des anciens édifices cultuels non aliénés. En outre les divins mystères se célèbrent en un assez grand nombre de petits oratoires que le Directoire a jadis interdits, que le régime nouveau tient pour suspects, mais tolère à demi ; là officient, entourés d'adeptes à la piété très ardente, les prêtres qui se sont dérobés à la promesse, tandis que les autres — les prêtres *soumis* comme on les appelle — exercent ouvertement leur ministère dans les églises ou les chapelles publiques.

En quel milieu le catholicisme rencontre-t-il surtout ses prosélytes ? Le police a dans les églises ses affidés ou, comme on dit par un agréable euphémisme, ses *observateurs*. Leur langage ne laisse pas que d'être suggestif. Ils notent que les *spectateurs du culte* — tel est le mot souvent employé — sont des femmes, des enfants, et le plus ordinairement de petites gens. En un rapport rédigé en 1800, au lendemain de la Pentecôte, nous lisons ces mots : « Peu d'hommes dans les églises, et surtout de la classe inférieure. » « Celle supérieure, ajoutez-on, paraît éviter tous les exercices d'une religion à laquelle plusieurs se disent attachés (1). » Ce n'est pas que la foule

(1) Rapport de police, 12 prairial an VIII (AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. 1^{er}, p. 384).

élégante ne se montre parfois. En certaines circonstances, la curiosité ou la mode triomphe de l'indifférence ou est plus forte que le respect humain. Un jour, à Saint-Roch, Mme Récamier doit quêter, et à cette occasion la nef se remplit d'une multitude bourdonnante tandis que la file des équipages s'allonge rue Saint-Honoré. Un autre jour, en la fête de Sainte-Cécile, un grand concert de musique attire vers Saint-Gervais. Puis à tout hasard quelques hommes du monde se groupent autour des prédicateurs en renom, l'abbé de Boulogne, l'abbé de Lafage, l'abbé Fournier, et aussi l'abbé Rauzan qui revient de l'exil et commence, à la chapelle des Carmes, la longue série de ses missions. Pendant les sermons, les policiers sont aux aguets. Le plus souvent ils constatent dans leurs rapports « qu'il ne s'est rien dit contre la Constitution ». Cependant l'un des orateurs, l'abbé Fournier, prêtre plus ardent que mesuré, s'écarte à diverses reprises de la commune réserve : il ne se lasse pas de flétrir les erreurs et les crimes de la Révolution ; il attaque et dénonce par allusions très transparentes le clergé constitutionnel. En 1801 à la suite d'un sermon plus véhément que tous les autres, prononcé le jour de la Pentecôte, il est arrêté, traité comme fou, traîné à Bicêtre, puis enfermé en une prison d'État ; ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs d'être nommé cinq ans plus tard évêque de Montpellier.

En dehors des églises et des oratoires, les traces de la vie religieuse ne se découvrent dans Paris qu'à la condition de les chercher. La loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes subsiste en son intégrité : nul emblème pieux ; nulle manifestation extérieure ; nul costume ecclésiastique hormis un petit collet et un manteau court que la police commence à tolérer ; nul cortège funèbre à travers les rues, mais seulement, par une pratique récente, les prières rituelles récitées au bord de la tombe par le prêtre qui a fait transporter au cimetière les ornements sacrés. Toute tentative d'émancipation exige des ménagements inouïs, et le

plus grand danger serait d'aller trop vite. Pendant l'été de l'année 1800, une société se forme dans le dessein de rétablir le *collège de Navarre* et de le reconstituer suivant les anciens règlements. Puis on annonce par affiches que le culte public y sera exercé comme par le passé. Cette fois, c'est trop et par ordre de la police les placards sont enlevés (1).

Ce qu'il est téméraire d'étaler, il est possible de l'accomplir, à la condition que rien ne transpire au dehors et que l'autorité puisse dire : « Je ne sais pas. » L'abbé Emery habite toujours rue d'Enfer, pauvre jusqu'à l'ascétisme et persuadé plus que jamais que le seul bien possible est celui qui s'opère sans bruit. Un intense souci le travaille, celui d'assurer, par la reconstitution du séminaire Saint-Sulpice, le recrutement futur du clergé. Il n'espère point que d'ici longtemps, les anciens locaux puissent être recouverts. Mais ne lui serait-il pas possible de rétablir, fût-ce petitement, fût-ce misérablement, quelque chose de ce que la Révolution a détruit? Sous son initiative, en l'automne de l'année 1800, quelques aspirants au sacerdoce sont rassemblés, les uns très jeunes, les autres déjà plus âgés et reprenant les études interrompues par la Révolution. A leur intention, on loue, rue Saint-Jacques, la moitié d'une maison qui porte l'enseigne de *la Vache noire*. Ils sont huit ou neuf au début, pas davantage. Bientôt leur nombre se double, se triple même. Dans les maisons voisines on cherche des chambres où les nouveaux arrivants puissent se loger. A six heures du matin, tout le monde se réunit en une pièce convertie en chapelle. Les repas sont pris en commun. Faute de préau, les jeunes gens se promènent, entre les leçons, par groupes de deux ou trois, sur le boulevard Montparnasse. Le dimanche, ils suivent les offices, d'abord à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, puis plus tard aux Carmes. Il y a cinq ou six professeurs,

(1) Rapport de police (AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. 1^{er} p. 506, 518, 520).

parmi lesquels l'abbé Frayssinous. Le directeur est l'un des prêtres de Saint-Sulpice, l'abbé Duclaux. L'abbé Emery demeure un peu à l'écart, mais inspirateur toujours écouté, et suivant avec une vigilance anxieuse l'œuvre chère à son cœur. A la rentrée suivante, les jeunes clercs seront plus de trente. Quelques-uns marqueront dans l'Église par le rang qu'ils y occuperont : tels M. Feutrier qui sera évêque de Beauvais et M. Letourneur qui sera évêque de Verdun ; tel surtout la jeune Hyacinthe de Quélen, le futur archevêque de Paris, dont l'abbé Emery, ce merveilleux discerneur d'homme, disait déjà : « Ce sera un jour un grand prélat dans l'Église de France (1). »

C'est en cette remontée un peu lente, toute mêlée d'arrêts, parfois même de reculs, que se répandent les premiers bruits de pourparlers avec Rome. Déjà le discours de Milan a mis les esprits en éveil. Puis on a appris que l'abbé Bernier était arrivé de l'Anjou, et ceux qui connaissent son crédit naissant ont noté curieusement ce retour. « Il va se passer quelque chose d'intéressant », écrit le 27 septembre 1800 l'abbé Emery. Sur ces entrefaites est publiée la lettre par laquelle le pape annonce aux évêques de France les négociations. Bientôt une indiscretion révèle le nom du délégué choisi par Pie VII. A quelque temps de là, les feuilles publiques font connaître l'arrivée à Paris de Mgr Spina. Si secrètes que soient les conférences, quelques rumeurs transpirent. Tour à tour on annonce et on dément l'accord. Cependant vers le milieu de décembre, les bruits favorables prennent consistance ; et ceux qui se croient les mieux informés s'attendent à un prochain dénouement.

L'espoir est prématuré. Les mois suivants s'écoulent au milieu d'informations incomplètes, tronquées, contradictoires. Cette attente est patiente et silencieuse. Parmi ceux qui se tiennent aux écoutes, anxieux pour le rétablissement

(1) Voir GOSSELIN, *Vie de M. Emery*, t. II, p. 1-7.

du culte, je note surtout des femmes, femmes du monde, petites bourgeoises, simples ouvrières, anciennes religieuses ; et celles-ci sont assez nombreuses, car les rapports successifs de la police en fixent le chiffre pour Paris, d'abord à deux cent soixante-quatorzē, puis à quatre cent quatorze (1). Avec elles, il y a toute la clientèle ordinaire des prêtres, un peu dispersée sous l'orage révolutionnaire, mais qui s'est rassemblée dès les premières éclaircies de la tempête apaisée. Je vois aussi des vieillards que l'âge a ramenés vers Dieu et qui tremblent de mourir sans que la religion les soutienne et les console. A ne consulter que les apparences, cette armée est l'armée des humbles. Visiblement le monde intellectuel demeure en marge du catholicisme et, s'il s'occupe des négociations avec Rome, c'est pour les combattre ou les railler.

Ce n'est pas qu'en prêtant l'oreille, on ne surprenne, en ce passage d'un siècle à un autre, quelques protestations imposantes contre le philosophisme. Mais ces protestations, que les âges suivants noteront avec curiosité, sont sur l'heure peu entendues. — Il y a Joseph de Maistre qui vient de publier son premier grand ouvrage ; mais il est loin, Français par la langue, non par la patrie, et comme il condamne en bloc la Révolution, il écarte par avance tous ceux que la Révolution, en ses débuts, a conquis et charmés. — Il y a Bonald qui vient de rentrer de l'exil ; mais son livre : *la Théorie du pouvoir*, a été interdit en France par le gouvernement directorial, et d'ailleurs ses doctrines, qui ne seront complètement développées que plus tard, sont trop obscures en leur forme, trop opposées aux opinions communes, pour qu'elles soient recueillies par d'autres que par quelques initiés. — Loin de la France, on trouverait un grand désabusé du philosophisme, Rivarol. Il estime que « les Rousseau, les Diderot, les d'Alembert, les Helvétius, les Voltaire sont morts à propos ». Il

(1) PISANI, *l'Église de Paris pendant la Révolution*, t. IV, p. 59, note.

juge qu' « avec la religion, il n'est point d'erreur mortelle pour les peuples ». « Il y a, continue-t-il, un contrat éternel entre la politique et la religion. » Et il ajoute en une pensée magnifique, encadrée dans une métaphore trop hardie : « Tout État, si j'ose le dire, est un vaisseau qui a ses ancres dans le ciel (1). » Mais Rivarol est à Hambourg, parmi les émigrés ; lui-même est sur le point de mourir. Et ses contemporains n'écouteront que distraitemment les éloquents paroles que l'avenir méditera.

Je cherche où se marquent dans le monde intellectuel les signes du réveil. Parmi les hommes de lettres, il en est un, Ducis, qui, loin de désertier ou d'insulter l'autel, l'embrasse avec ferveur ; mais il apparaît tout cantonné dans sa foi individuelle, tout confiné dans l'austère dignité de sa vie, et gardant, en un isolement altier, presque sauvage, les croyances où il puise pour lui-même consolation et paix. — Cependant, tout à l'inverse, un autre homme se montre, La Harpe, qui, soit qu'il brise, soit qu'il reconstruise, aime à tout faire avec bruit. Il est critique, homme de lettres, polémiste, professeur. En 1796, en 1797, il a, en des cours publics demeurés fameux, entrepris d'exterminer le philosophisme du dix-huitième siècle. Et dans sa chaire, c'est merveille de voir s'animer ce petit homme, tout en physiologie, tout en ardeur, éloquent et âpre, abondant et plein de saillies, si acharné à terrasser la libre pensée qu'on ne pourrait douter, à l'entendre, qu'un champion bien précieux ait surgi pour l'ancienne foi. Est-ce bien l'homme qui aidera à restaurer ? Le poids de ses palinodies pèse sur lui. Il a été jadis le lieutenant de Voltaire et l'un des plus impies parmi ses contemporains ; il a, dit-on, félicité Robespierre après le discours sur l'Être Suprême, et n'a trouvé la Révolution tout à fait mauvaise que quand cette même Révolution l'a

(1) *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française, récapitulation.*

atteint. En vain essaie-t-il de compenser par véhémence ce qui lui manque en autorité. Ses ennemis — et il en a beaucoup — contestent sa sincérité ; ses nouveaux amis eux-mêmes se sentent déconcertés, les vraies conversions étant moins bruyantes et moins prolixes. Il excite plutôt qu'il ne persuade ; il embrase plutôt qu'il n'éclaire ; il invective plutôt qu'il ne touche. Il y a quelque chose d'artificiel dans sa chaleur et, dans ses emportements rageurs, des notes qui sonnent faux tant elles sont aiguës ! Et par intervalles, un mot cruel se répète, que Voltaire, son dieu de jadis, a dit autrefois de lui : « Les écrits de La Harpe sont un four où tout chauffe et rien ne cuit. »

Au milieu de cette confusion, l'homme grandissait qui, le premier, imprimerait au courant intellectuel une déviation décisive. En avril 1801, aux vitrines des libraires, un tout petit livre parut : *Atala* par *François-Auguste Chateaubriand*. Du même coup l'auteur entra de plain-pied dans la gloire. En quoi ce récit, à la fois chaste et sensuel, brûlant poème de la nature et de la volupté, de l'amour et de la mort, peut-il intéresser l'histoire religieuse ? Le voici : pour la première fois, depuis bien des années, en la personne du Père Aubry, un prêtre était représenté qui n'était ni borné, ni niais, ni imposteur, qui n'était même ni le curé honnête homme du *Dictionnaire philosophique*, ni le *Vicaire savoyard* de l'*Émile*, mais en qui avait mûri, dans toute sa plénitude, ce fruit divin du christianisme qui est la sainteté. Pour la première fois aussi, un art d'un coloris intense et que Rousseau, même en ses plus belles pages, n'avait jamais dépassé, se consacrait à décrire le plus auguste des mystères chrétiens : la messe au lever du jour, dans une forêt du nouveau monde, au milieu d'une tribu sauvage, en présence de Chactas qui raconterait la scène et d'Atala qui allait mourir.

Et ce poème n'est, dans la pensée primitive, qu'un épisode — combien disparate, j'en conviens — enchâssé dans une œuvre dont on parle déjà et qui sera le *Génie du christianisme*.

Attentif à prolonger la rumeur de sa gloire naissante, Chateaubriand, en une lettre qu'insèrent le *Publiciste* et le *Journal des Débats*, annonce la publication, en sorte que l'ouvrage, même avant qu'il ne voie le jour, est déjà presque fameux.

L'année suivante il paraîtra, court de science, critiquable en son plan, par-dessus tout fragile en ses tentatives de prouver. Il réussira pourtant, et jusqu'à faire époque dans l'histoire des idées et de la littérature. Il réussira malgré ses faiblesses, peut-être à cause de ses faiblesses mêmes, en fournissant aux contemporains le seul aliment spirituel que les contemporains pussent supporter. En lui-même, il ne suscitera point la foi ; mais en exaltant les beautés de la religion, en retraçant les bienfaits des âges disparus, il replacera sur le chemin qui y conduit. Et ce chemin de la croyance, Chateaubriand s'appliquera tant à le parer que tout naturellement on en suivra la pente. En une surprise charmée, on tournera les pages, avec un étonnement infini d'y retrouver tout ce que Buffon a de richesse, tout ce que Bernardin de Saint-Pierre recèle de délicates nuances, tout ce que Rousseau déploie de couleur et de passion, en sorte que toutes les puissances du dix-huitième siècle sembleront captées au profit du christianisme et que le sceptre de l'intelligence paraîtra avoir changé de côté. — Voici pourtant par quelle vertu mystérieuse le livre fameux s'insinuera surtout dans les âmes : quand Chateaubriand célébrera, avec sa magnifique prodigalité d'images, l'harmonie des cloches, la poésie des cimetières de campagne, les blancheurs des premières communions, les pompes fleuries des Rogations et de la Fête-Dieu, vieillards et hommes mûrs se sentiront tout secoués par l'intense vision du passé. De là, dans les âmes désabusées, des regrets mélancoliques, des intermittences de remords, et un retour, au moins sentimental, vers les autels désertés. Les plus sceptiques eux-mêmes n'échapperont pas à ces réminiscences. Involontairement ils deviendront attentifs, ainsi qu'il arrive quand parvient à nos oreilles un air familier

à notre enfance, oublié depuis longtemps et tout à coup retrouvé. C'est peut-être un air vieilli, d'un art fort imparfait, un peu primitif en sa naïveté ; mais jadis il a résonné sur les genoux maternels et, l'âme tout entière s'imprégnant de souvenirs, on ne peut l'entendre sans s'émouvoir, sans s'attendrir et sans pleurer.

VI

« Il y a dix années que la France est sans religion », écrivait à la fin du printemps de 1801 le cardinal Antonelli, en une note au cardinal Consalvi. Même pour Paris, ce jugement est, comme on vient de le voir, beaucoup trop sommaire. Combien n'est-il pas inexact si l'on considère les départements !

Ce n'est pas que la vie religieuse s'y soit maintenue ou y renaisse également. Bien au contraire, un spectacle un peu confus rend toute généralisation fort malaisée. Pour quelques provinces, l'abondance des documents permet un inventaire à peu près complet. Ailleurs la pénurie des informations est extrême, soit que les contemporains aient négligé d'écrire, soit que les âmes, tout enveloppées de tiédeur, aient entraîné en cette sorte d'indifférence qui ne laisse rien à recueillir ou à perpétuer.

C'est surtout aux extrémités de la France — frontière de terre, frontière de mer — que la foi s'est conservée ou se ravive. Ainsi apparaissent obstinées pour leur culte, au nord la Flandre, à l'est la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, puis, en inclinant vers le sud-est, certaines parties montagneuses du Dauphiné et la catholique Savoie. Plus loin, tout au midi, la ligne offre une brisure aux confins de la Provence, région un peu molle à l'ordinaire, à moins qu'elle

ne se redresse tout à coup en des réveils ardents comme son climat. De l'autre côté du Rhône, dans le Gard, dans l'Hérault, la vie religieuse est intense en certains endroits, un peu engourdie ailleurs, mais si influencée par les passions politiques que les deux courants se mêlent sans qu'il soit toujours possible de les isoler. Dans certaines vallées pyrénéennes, beaucoup de ferveur, en particulier dans le département de l'Ariège dont « les habitants, nous dit un rapport officiel, tiennent au culte autant qu'à leur vie » (1). Toulouse a eu, pendant la Révolution, un admirable mainteneur de foi en la personne du saint abbé du Bourg ; et à la nouvelle du 18 Brumaire, le premier souci a été de relever les croix. « Les lumières de la philosophie sont rares partout, et surtout dans ce pays », écrit en parlant de son département, le préfet de la Haute-Garonne (2). Bordeaux conserve le souvenir de ses martyrs, et dès la première année du siècle, reconstitue quelques-unes de ses œuvres de piété et de charité. Au nord de Bordeaux, nouvelle brisure, principalement dans la Saintonge où presque toutes les observances religieuses ont, à ce qu'on assure (3), disparu. Mais, en remontant vers la vallée de la Loire, voici, au débouché de la plaine de Luçon, toute la masse des terres fidèles : le Bocage vendéen, le pays des Mauges, tout le reste de l'Anjou, les départements bretons et, au delà, comme par prolongement, le Maine, le Cotentin, la Basse-Normandie. — Cependant, tout au centre de cette vaste circonférence, je distingue un foyer très ardent de fidélité aux anciennes croyances, c'est la région du Massif central, Haute-Ardèche, Haute-Loire, Lozère, Tarn, Cantal, Aveyron, région pieuse entre toutes qui, en beaucoup d'en-

(1) Analyse des procès verbaux des conseils généraux, Ariège, session de l'an IX.

(2) Rapport du 20 messidor an VIII (CONTRASTY, *le Mouvement religieux dans la Haute-Garonne sous le Consulat*, p. 29).

(3) Chanoine LEMONNIER, *l'Organisation du clergé en 1803 dans la Charente-Inférieure*, p. 21 et 22.

droits, n'a point à relever les autels, tant elle a su, même dans les plus mauvais jours, les défendre et les garder!

Une bande circulaire, coupée de quelques lacunes, et qui tantôt s'amincit, tantôt s'étend vers l'intérieur par de larges renflements; puis tout au cœur, à la manière d'un réduit, une forte citadelle catholique, hérissée de montagnes, ainsi se dessine la carte de la France chrétienne.

Cette carte elle-même, si on voulait la pousser jusqu'aux détails, comporterait peut-être des retouches et certainement des additions. Outre la grande forteresse cévenole, combien d'enclaves, combien d'ilots où la religion a conservé ou repris son empire! Seulement ici tout est capricieux. Il y a des régions toutes voisines les unes des autres et qui offrent entre elles un singulier contraste. Au nord, dans la région de la Lys et un peu plus bas dans l'arrondissement de Saint-Pol, les observances catholiques ont, en grande partie, repris: à quelques lieues de là règne l'indifférence. Qu'on descende la vallée de la Saône: à Chalon, à Tournus, à Mâcon, presque nulle trace de vie chrétienne, hormis la présence de quelques sœurs hospitalières qui sont restées pour le service des malades; à une quinzaine de lieues au sud-ouest, dans le Brionnais et en inclinant vers le Forez, on rencontre des villages remarquables par leur persévérance dans la foi. Même contraste entre le Gers où tout sommeille, et la Haute-Garonne où les pétitions en faveur des églises s'accumulent dans les bureaux de la préfecture. Et à travers toute la France, on observe les mêmes alternances de zèle et d'engourdissement. On dirait une flamme qui, s'allumant sur les frontières en de multiples foyers, se rabat vers l'intérieur; mais combien n'est-elle pas inégale, tantôt claire et vivace, tantôt rampant et s'assoupissant à tel point qu'elle ne se révèle que par un peu de fumée.

Entrons dans les détails. La principale pénurie est celle des prêtres. La loi de déportation a jeté en exil la plus grande partie du clergé français. En 1796, en 1797, plusieurs sont

revenus. Puis le 18 fructidor a de nouveau tout dispersé. Dès les premiers temps du Consulat, de nombreuses pétitions se forment, surtout dans l'Ouest, pour le rappel des prêtres bannis. Il en vient des Côtes-du-Nord (1), du Morbihan (2), de la Loire-Inférieure (3), de la Vendée (4), du Maine-et-Loire (5). Mais le gouvernement qui est disposé à accorder des faveurs ne s'enhardit point encore jusqu'à rapporter les décrets. Les exilés eux-mêmes hésitent à rentrer, les uns par crainte des lois non abrogées, les autres par attente d'un état politique mieux assuré. Sur ces entre-faites, le 20 octobre 1800, un décret décide que les prêtres qui se seront déportés pour obéir à la loi ne sauraient être assimilés aux émigrés (6). Cette humaine mesure calme les terreurs. En revenant, on risque des vexations, non les suprêmes châtimens ; et d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, les retours se multiplient.

Après les prêtres, le culte. Mais où l'exercer ? Seuls, les prêtres soumis — qu'on appelle aussi prêtres *fidélistes* — ou les prêtres constitutionnels ont la possession des églises. Pour les autres, il n'y a que le culte privé. De cet état légal est née une situation singulière. Il y a de grandes villes, de vastes territoires où le clergé catholique a refusé la promesse. Le peuple y est pieux et aspire aux cérémonies religieuses. Devant lui se dressent de vastes sanctuaires, consacrés par la dévotion des siècles. Or, il se garde d'y entrer, et cela par une abstention qui ne marque point la tiédeur, mais au contraire le scrupule. Il arrive donc qu'en certaines régions,

(1) *Archives nationales*, F¹⁰, carton 418.

(2) Abbé LE BRETON, *la Roche-Bernard pendant la Révolution*, t. II, p. 370 (d'après les archives du Morbihan).

(3) Lettre du préfet de la Loire-Inférieure, 9 germinal an VIII (LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, p. 566).

(4) *Annales philosophiques*, t. I^{er}, *passim*.

(5) UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 34 et suiv.

(6) DUVERGIER, *Collection des lois*, t. XII, p. 328.

l'église est d'autant plus déserte que le peuple est plus dévot. Cependant, à peu de distance, en quelque rue écartée, les passants se pressent, dissimulant leur nombre à force de silence et de recueillement ; puis ils pénètrent, ceux-ci dans une maison particulière, ceux-là dans un hangar, un oratoire, une ancienne chapelle ; là se célèbre le saint sacrifice, en une affluence qui ne laisse pas une place vide.

Je n'ai pas résisté à noter ces derniers jours du culte caché. Ailleurs la condition est plus propice, et l'église paroissiale est recouverte, soit que les prêtres aient souscrit la promesse, soit qu'une tolérance, bienveillante jusqu'à ne rien voir, feigne d'ignorer l'empiètement. Souvent c'est une seconde prise de possession ; car en beaucoup de communes, le culte, repris en 1796 ou 1797, a cessé après le 18 fructidor. De nouveau on aménage le temple et, s'il est nécessaire, on le répare. Quand il faut payer, l'embarras est extrême. En général, les communes acquittent les notes ; mais plus tard, un avis ministériel (1) met toutes les dépenses à la charge des fidèles à qui ont été dévolus les édifices cultuels. — Cependant il importe de pourvoir au mobilier sacré. Comme en 1796, comme en 1797, on sollicite les fidèles ; en outre — et c'est là un signe de l'esprit nouveau — on recourt aux municipalités. Quand l'autorité préfectorale est favorable, on ose même, quoique timidement, s'adresser à elle. Ainsi font, dans le Maine-et-Loire, les habitants d'Ecouflant : il leur manque un devant d'autel, une cloche, une table de communion. C'est au préfet qu'ils portent leur requête, et ils terminent leur supplique par ces mots : « Vous ajouterez par là une couronne à votre équité (2). »

Jusque dans les campagnes les plus reculées, le bruit s'est répandu des négociations avec Rome. En attendant, il faut

(1) Avis ministériel du 20 nivôse an X (*Archives nationales*, F¹⁹, dossier 448).

(2) Pétition du 9 avril 1800 (UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 62, note).

assurer la subsistance des prêtres qui ont recommencé à exercer le ministère sacerdotal. Alors se reprennent, en beaucoup d'endroits, les essais d'organisation que le 18 fructidor a interrompus. En Anjou, par voie de cotisations volontaires, un véritable denier du culte s'établit (1). Dans la Loire-Inférieure, il semble que, par les soins des marguilliers, des contributions se prélèvent en nature sous une forme plus ou moins obligatoire, et contre cette résurrection indirecte de la dime, le Conseil général proteste (2). En Vaucluse, on peut noter quelques essais pour rétablir les anciennes redevances (3). Dans la Haute-Garonne un appel est adressé aux habitants des campagnes : il n'aboutit qu'à un assez misérable résultat ; mais des quêtes organisées à Toulouse assurent à peu près la subsistance du clergé (4).

Il n'est guère de diocèse qui n'ait eu pendant la Révolution deux ou trois mainteneurs de foi, vicaires généraux ou représentants de l'évêque exilé, prêtres à l'âme simple et au cœur vaillant, abrités contre toute crainte, tant ils vivaient en Dieu ! Ils se sont appelés, pour ne citer que quelques noms, Gassiot à Bourges, Rachat au Puy, Vernet dans l'Ardèche, Colmar en Alsace, Rochemore à Nîmes. Plusieurs sont morts. Ceux qui survivent notent les signes meilleurs avec une émotion joyeuse, un peu tremblante aussi, tant les déceptions passées ont rendu méfiant ! Quelques-uns sont fixés dans une intransigeance dont ils ne se départiront pas. Mais les plus sages s'appliquent à rassembler autour d'eux leurs confrères, à rétablir la discipline, à resserrer les règles hiérarchiques un peu oubliées dans la grande tourmente, en un mot, à préparer par prévoyance l'œuvre que, s'il plaît à Dieu, le premier Consul réalisera. Tel apparaît en Anjou le vicaire

(1) UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 17, note.

(2) *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux*, an IX, p. 751.

(3) *Archives nationales*, F¹⁹, dossier 480.

(4) CONTRASTY, *le Mouvement religieux dans la Haute-Garonne sous le Consulat*, p. 53.

général Meilloc, administrateur du diocèse. Il a cette heureuse fortune d'appartenir à un département où l'administration, fort tolérante, se borne à veiller à la paix publique, sans exiger trop impérieusement la promesse. Dès l'année 1800, il dresse l'état de ses prêtres et visite en missionnaire une portion du département : puis, l'année suivante, reprenant les anciens usages, il fait imprimer un *ordo* et publie un mandement pour le Carême ; enfin il pourvoit, autant qu'il le peut, aux places vacantes. Un jour, sur un ordre du ministre de la Police, il est arrêté ; mais promptement libéré, il reprend sa tâche (1). Et jacobins et philosophes de s'ébahir : « Tout est changé, écrit l'un d'eux, et l'on ne s'y reconnaît plus. » Et un autre d'ajouter avec un surcroît de surprise : « Il semble maintenant que pour chaque paroisse, l'acquisition d'un curé soit une nécessité. »

En une autre partie de la France, un prélat offre un exemple plus admirable encore de courage, d'activité et de vertu : c'est M. d'Aviau, l'ancien archevêque de Vienne. Il est rentré en France en 1797 ; après le 18 fructidor, il a vécu caché, tantôt à Lyon, tantôt dans les montagnes de l'Ardèche, mais remplissant en secret les fonctions de son ministère. Maintenant, sous l'heureuse éclaircie, il sort de sa retraite. En 1800, il entreprend une longue tournée pastorale dans l'Isère. Il voyage à pied, un havresac sur l'épaule, accompagné d'un seul prêtre qui, plus tard, aux jours de la paix rétablie, racontera ce qu'il a vu. A chaque étape, il demande l'hospitalité, non aux plus riches, mais de préférence à de simples artisans. Souvent l'église n'a pas été rendue au culte ou appartient au schisme. Alors il dresse l'autel en une chambre chez ses hôtes ou dans une grange écartée. C'est là qu'il entend les confessions, et parfois toute la nuit. A l'aube, il dit la messe où beaucoup communient ; après

(1) UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 15, 16, 19 et *passim*.

quoi il prêche et administre la confirmation. Pendant le jour, un peu de repos ; puis nouvelle étape et nouvel exercice du ministère apostolique. En route, nulle avanie, hormis toutefois aux environs de Bourgoin. — Bientôt le prélat s'enhardit, et jusqu'à publier un mandement qu'il signe : *Charles-François, archevêque de Vienne*. Un peu plus tard nous retrouvons M. d'Aviau dans l'Ardèche. C'est là qu'au Monestier il procède à une ordination. Assez nombreux sont les aspirants à la prêtrise. Il en est venu du Puy, il en est venu de Toulouse ; deux sont arrivés de la Vengée. La cérémonie a lieu la nuit — car la prudence est encore la règle — et dans une grange attenant au presbytère. On avait tendu de rideaux de lit les murs afin d'en parer un peu la nudité. L'archevêque parut, une crosse de bois à la main et sur la tête une mitre en carton doré. La tradition a retenu les paroles qu'il prononça : « Vous pouvez, dit-il, répéter après saint Paul : *Vincula et tribulationes me manent, sed nihil eorum vereor.* » Et ayant ainsi exhorté les ordinands à la constance et au sacrifice, il acheva les rites augustes qui les feraient prêtres de Jésus-Christ (1).

Tout ce qui se fonda dans une organisation d'ensemble n'apparaît alors que sous un aspect d'infinie variété. Ici un lourd sommeil appesanti et une attente passive de ce que le gouvernement décidera : là, des âmes ardentes, toutes chargées de regrets et de souvenirs. Il n'est pas rare — et nombre de rapports administratifs signalent cette cause de division — que les membres d'une même famille prennent pour les offices dominicaux des chemins opposés. A Carpentras, les jours de dimanche, quelques hommes s'espacent sur les bancs presque vidés de la petite cathédrale Saint-Siffrein où se célèbre l'office constitutionnel : à peu de distance de là, les femmes se pressent dans une chapelle dite chapelle de l'*observance* pour assister à la messe d'un prêtre

(1) LYONNET, *Vie de monseigneur d'Aviau*, t. II, p. 186-188.

insermenté (1). A côté de craintes presque pusillanimes, voici des manifestations presque imprudentes : ainsi arrive-t-il que le clergé de Beaucaire célèbre en très grande pompe un service en mémoire des habitants de la ville qui, jadis, ont été guillotins : « Cette démonstration, dit un rapport officiel, a rappelé des souvenirs que le temps commençait à faire oublier ; de là des propos qui heureusement n'ont pas eu de suite (2). » — En certains départements, les cloches demeurent silencieuses ainsi que le veut la loi. En d'autres, le désir de rallier les paysans a suggéré des interprétations bienveillantes : dans la Somme, on permet les sonneries au milieu du jour quand le brouillard ne permet pas aux travailleurs des champs de se guider d'après le soleil (3) ; dans la Meurthe, on autorise les cloches le matin, à midi, et le soir ; ce qui ressemble fort à l'*Angelus* d'autrefois (4) ; dans le Bas-Rhin, il se trouve que certains curés, revenus de la déportation, ont repris de leur propre autorité l'ancien mode de convocation ; et l'autorité administrative, n'osant ni sévir, ni tolérer, sollicite les instructions du ministre de la Police (5).

On se laisserait à marquer les formes sous lesquelles renaît la dévotion populaire. Dans les districts montagneux, aux confins de la Lorraine et de l'Alsace, elle se manifeste souvent par des pèlerinages. — Dans la région du Massif central, elle se traduit par des élans extraordinaires de ferveur, et aussi par un surcroît de fidélité aux prêtres insermentés dont l'influence est, par endroits, toute-puissante. — Par contraste, tout au Midi, aux bords de la Méditerranée, ce qui ressuscite de pratiques religieuses revêt l'aspect de divertissement, de spectacle et presque de farandole. A Saint-Tropez, on sort, à l'occasion de la fête patronale, le saint de la paroisse

(1) Chanoine Albert DURAND, *Vie de M. Périer, évêque de Nîmes*, p. 286.

(2) *Archives départementales du Gard*.

(3) F^{ic} III, Somme, carton 7.

(4) F^{ic} III, Meurthe, carton 7.

(5) F^{ic} III, Bas-Rhin, carton 7.

qu'on a, pour le rendre plus attractif, déguisé en général. A Ollioules et dans plusieurs communes environnantes, même appareil de réjouissances. A la Seyne, le 13 messidor an IX qui est, selon le calendrier chrétien, le 2 juillet, jour d'une des fêtes de la Vierge, on se met pareillement en liesse pieuse. Le préfet maritime arrive de Toulon. Le soir, on joue *Sainte Geneviève de Brabant ou l'innocence reconnue*, tragédie en trois actes et en vers, « tirée, dit l'affiche, de l'Écriture sainte ». Deux rapports dénoncent la manifestation : le premier, en un grossissement très méridional, déclare que « la réaction est prête à ressaisir son sceptre sanglant » ; le second, de style moins enflammé, se termine par cette phrase rassurante : « Le préfet maritime a été fêté autant que le saint de la paroisse (1). »

En ces jours de restauration chrétienne, une région surtout attire les regards : la Vendée. C'est, entre toutes les contrées de France, celle qui s'est sacrifiée pour sa foi jusqu'à l'effusion du sang. Là-bas il semble que l'entière pacification religieuse précède le Concordat. Deux des vicaires généraux, l'un et l'autre sages et d'humeur conciliante, viennent d'arriver d'Espagne. Les instructions de M. de Mercy, évêque de Luçon, autorisent la promesse. Sous ces influences apaisantes, le clergé se rallie ; le culte qui n'a jamais tout à fait cessé reprend avec une liberté presque entière. Voici les fêtes patronales. Sous le ciel de Provence, on les célèbre en un appareil d'allégresse bruyante et presque de réjouissance foraine : ici elles se commémorent en un recueillement grave et tout chargé de souvenirs, tant demeure présente l'image des morts ! Puis voici, en cette année 1801 les fêtes du printemps : les Rogations, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu. Par avance, des mains pieuses ont paré le sanctuaire ; sous les gerbes de fleurs et sous les branches d'aubépines se dissimulent la nudité des murailles et les

(1) *Archives nationales*, F¹⁹, dossier 479.

mutilations de la guerre civile. Tout ce qu'on a pu garder de cloches est mis en branle et, quand le vent vient du sud, il en pousse les sons jusqu'au bord de la Loire. Le plus souvent les processions, sortant des églises, se déroulent dans les champs ; et dans l'une des communes, on note même qu'un gendarme escorte le Saint-Sacrement, l'épée nue à la main (1).

Çà et là la renaissance chrétienne s'affirme par les œuvres charitables ou pieuses qui se forment ou se restaurent. — En Alsace, sous la double inspiration d'un saint prêtre, l'abbé Colmar, et d'une admirable femme, Mlle Humann, une association est créée pour le soulagement des malades et pour l'instruction des enfants (2). — A Grenoble a été réorganisée l'œuvre de la Miséricorde pour la visite des prisonniers ; dans la même ville, une future religieuse, Mlle Duchesne, rassemble des enfants vagabonds ou abandonnés, leur apprend à lire et les catéchise (3). — A Bordeaux, au début de 1801, sous les auspices de l'abbé Chaminade, des jeunes gens, appartenant à des classes sociales très diverses, professeurs, étudiants, commis, artisans, se réunissent en une congrégation de piété. C'est à Bordeaux aussi que se reconstitue dans le même temps l'orphelinat de la Providence et qu'est créée, par le dévouement et la générosité de Mlle de Lamouroux, l'œuvre de la Miséricorde pour les filles repenties (4). — Ce début du siècle voit naître pareillement diverses congrégations enseignantes : tel l'institut Notre-Dame organisé à Amiens par Mlle Julie Billiard et Mlle Élisabeth Blin de Bourdon et qui aura en Belgique son principal développement ; tel surtout l'ordre du Sacré-Cœur fondé par la fille d'un tonnelier de Joigny, la bienheureuse Sophie Barat, et qui se répandra dans le monde entier.

(1) CHASSIN, *la Pacification de la Vendée*, t. III, p. 706 (d'après les papiers de Mercier du Rocher).

(2) *Vie de mademoiselle Humann*, par Mme FLICHE, p. 52 et *passim*.

(3) Mgr BAUNARD, *Histoire de Madame Duchesne*, p. 35.

(4) *Vie du Père Chaminade*, par le Père Simler, p. 158, 186-188 et *passim*.

VII

J'arrive à l'un des traits où se marque le mieux la ténacité du sentiment religieux. Même dans les régions de foi un peu molle, une volonté domine, celle de garder intactes dans l'âme des enfants les croyances traditionnelles.

Le Directoire s'était efforcé d'introduire dans les écoles officielles tout un enseignement d'où le christianisme serait banni. Se piquant de modération, il avait écarté les livres au titre trop provocant : l'*Alphabet des sans-culottes*, le *Manuel républicain*. D'autres livres avaient été édités : le *Catéchisme français du citoyen La Chabaussière*, les *Conseils d'un père à son fils par François de Neufchateau*, puis à l'infini des recueils de *Chants civiques*. Mais ces innovations n'avaient rencontré que défaveur : « Rendez-nous les anciens livres », avaient répété avec une tranquille obstination les parents.

Ce langage, ils l'avaient tenu avant le 18 Brumaire. Sous le gouvernement nouveau, la protestation redouble d'énergie. Elle s'accroît par le discrédit où sont tombés les instituteurs publics, souvent immoraux, tarés, ivrognes, ou incrédules avérés. Les répugnances sont telles que souvent les écoles officielles sont presque désertes. Dans les villes, des maîtres privés, le plus souvent anciens congréganistes, distribuent, comme ils peuvent, l'enseignement. Dans les campagnes souvent nulle école, ou une école que par scrupule les pères de famille frappent d'interdit.

Les rapports officiels abondent qui constatent cet état. Tantôt on accuse l'hostilité des *fanatiques* qui mettent dans les mains des enfants « des recueils d'erreurs propres à alimenter la superstition » ; (1) tantôt on s'en prend aux parents

(1) *Archives nationales*, F^{1c} III, Somme, carton 7.

eux-mêmes et à leurs irréductibles préjugés (1). Tout à l'inverse, il arrive parfois que la constatation se nuance d'hommage vis-à-vis de ceux que la Révolution a proscrits. En une enquête sur l'instruction dans le département de l'Aisne, nous lisons ces lignes : « Partout où il est resté des frères des écoles chrétiennes ou des *ignorantins*, on en est fort content » ; et l'on ajoute le regret que « les ordres consacrés dans le département à l'instruction des jeunes filles — ordre de l'Enfant Jésus, ordre de la Croix — aient tous disparu » (2).

C'est aux conseils généraux qu'il appartiendra d'interpréter le vœu de la France. Combien leurs déclarations ne sont-elles point suggestives ! En l'an VIII, ils se tiennent en une attitude réservée et se bornent à réclamer le rétablissement de quelques anciens collèges tels que Beaupréau et Tournon (3). Mais l'année suivante, leurs procès-verbaux constituent le plus instructif des documents. Il en est, comme ceux du Puy-de-Dôme, du Bas-Rhin, de la Loire-Inférieure, qui se contentent d'exprimer des regrets. Il en est d'autres qui, en un reste de timidité, voilent à demi leurs pensées : le conseil général de Maine-et-Loire, sans s'expliquer davantage, invite le ministre à prendre des informations sur les anciens Oratoriens, les Bénédictins, les Doctrinaires. En revanche, certaines assemblées se haussent jusqu'à des déclarations qui ne comportent ni équivoque ni obscurité. « Les écoles sont désertes, disent les conseillers généraux de la Haute-Saône, depuis qu'on a supprimé l'enseignement de la morale et de la religion. » « Point d'instruction sans éducation, disent à leur tour les gens de Bordeaux, et point d'éducation sans morale et sans religion. » Ils ajoutent non sans finesse, et par une critique très transparente du nouveau calendrier : « Il y a trop de congés ; les instituteurs sont

(1) *Archives nationales*, F^{1c} III, Tarn, carton 5.

(2) *Ibid.*, carton 1014.

(3) Conseil général du Maine-et-Loire ; conseil général de l'Ardèche (*Analyse des procès-verbaux des conseils généraux*, an VIII).

forcés de fermer leur école les jours de *Décadis*; les parents font chômer les jours de repos du culte chrétien. C'est ainsi qu'au lieu de parer à l'abus des fêtes, on l'a augmenté (1). » D'autres assemblées, et en grand nombre, précisent leurs vœux. Dans l'Aisne, on demande que les anciennes congrégations enseignantes soient réorganisées. Dans la Somme, on propose de confier les écoles primaires de l'un ou de l'autre sexe à des établissements « du genre de ceux qui avaient mérité la confiance publique ». Dans le Pas-de-Calais, on réclame, pour l'instruction des garçons et des filles, les *frères ignorantins*, les *filles de la Charité* et de la *Providence*. Telle est la région du Nord. Dans l'ouest, les conseils généraux du Calvados, de la Sarthe, de l'Ille-et-Vilaine, des Deux-Sèvres, formulent des vœux pareils. Au centre, mêmes doléances dans le Lot, la Haute-Vienne, la Dordogne, le Cher, la Côte-d'Or. Qu'on descende vers le Midi, et dans l'Aude, l'Ariège, les Basses-Pyrénées, le langage est le même : « Qu'on ramène, disent les uns, les sœurs dans les écoles, et principalement les *sœurs de l'Instruction chrétienne*. » « Qu'on rappelle, ajoutent les autres, les *frères des écoles chrétiennes* sous le nom de frères de l'instruction publique, et qu'on leur confie les écoles primaires (2). »

VIII

En ce retour au passé, un regret domine, celui des sœurs hospitalières.

Pendant la Révolution, un certain nombre d'entre elles étaient restées, sans costume, sans oratoire, sans prêtre,

(1) *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux*, an IX, p. 574.

(2) *Ibid.*, *passim*.

sans culte, et se démarquant elles-mêmes par ardeur à servir. En 1796, en 1797, d'autres avaient reparu ; puis le 18 fructidor avait ravivé l'esprit sectaire. Maintenant on retrouve les religieuses en beaucoup de départements, par exemple, la Charente, les Deux-Sèvres, la Nièvre, la Moselle, le Maine-et-Loire, le Morbihan, la Saône-et-Loire. Il arrive parfois que les autorités les rappellent. Le plus souvent elles se réinstallent à petit bruit, et par une sorte de permission tacite, dans les hôpitaux en détresse ou désertés.

Que le gouvernement leur marque sa bienveillance, et les craintes se dissiperont. Le 1^{er} nivôse an IX (22 décembre 1800) un arrêté du ministre de l'Intérieur Chaptal autorise Mme Duleau, supérieure des filles de Saint-Vincent-de-Paul, à s'établir rue du Vieux-Colombier, en une maison appartenant aux hospices et, dit l'arrêté, à y former *des élèves*. Les novices viennent, et si nombreuses que bientôt on doit chercher un emplacement plus grand (1). Dans le même temps, la même faveur s'étend aux Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

L'exemple porte ses fruits. De plus en plus, les hospices, les hôpitaux sont de nouveau confiés aux religieuses. Il arrive aussi, par exemple à Bordeaux, qu'on remet aux *filles de la charité* le soin de distribuer les secours au nom du bureau de bienfaisance. « Cette mesure, écrira un peu plus tard le préfet de la Gironde, a produit d'heureux effets. Les pauvres ont été mieux soignés, les secours ont été distribués d'une façon plus régulière (2). » — Parfois la transition d'un régime à un autre ne laisse pas que de créer d'assez singuliers contacts. A Besançon, les demoiselles philanthropes — ainsi appelle-t-on les infirmières — ne disparaissent que progressivement pour faire place aux *sœurs*. Celles-ci ne sont admises d'abord qu'en petit nombre, et

(1) *Souvenirs du comte Chaptal sur Napoléon*, publiés par son petit-fils, p. 71-72.

(2) *Archives nationales*, F^{ic} III, Gironde, carton 5.

sous le prétexte que l'hôpital militaire vient d'être réuni aux hospices civils. A l'hospice rien n'a été démarqué. Dans la grande cour, l'arbre de la liberté étend ses branches. Au-dessus de la porte du réfectoire, un buste est dressé en l'honneur de la *déesse Raison*. Les salles s'appellent la *salle Voltaire*, la *salle Rousseau*. La pharmacie se nomme *l'hôtel de la Montagne*. Au dîner, on place à table, d'abord la supérieure, puis alternativement une sœur et une laïque. Et cet état de choses dure jusqu'à ce que l'année suivante, on congédie les infirmières, avec un témoignage de satisfaction et un an de leur traitement (1).

De plus en plus le peuple se souvient. Il se rappelle celles qui ont été les consolatrices des malades, les servantes des pauvres. Elles se sont nommées jadis, en Lorraine, les *sœurs de Saint-Charles*; dans le Charolais, le Lyonnais, le Forez, la Haute-Ardèche, les *sœurs de Saint-Joseph*; dans l'Ouest, les *sœurs de la Sagesse*; dans le Hainaut, les *sœurs Noires de Mons*; dans le centre, les *sœurs de la congrégation de Nevers*; et un peu partout les filles de Saint-Vincent-de-Paul. Les conseils généraux ont recueilli ce vœu et, en l'an IX, de même qu'ils plaident pour les congrégations enseignantes, de même ils plaident pour les sœurs hospitalières.

Sur le désordre, la détresse, la désorganisation des hôpitaux, il n'y a qu'une voix. Parmi les assemblées départementales, quatre-vingt-quatre dénoncent le mal (2). Beaucoup d'entre elles s'arrêtent là, soit qu'elles estiment qu'en signalant les abus ou les scandales, elles ont suffisamment marqué l'urgence de revenir au passé, soit que, les religieuses ayant déjà été rétablies dans leur propre département, elles jugent superflue toute manifestation. Mais vingt-deux conseils généraux, pris dans toutes les parties de la France, for-

(1) SAUZAY, *Histoire de la persécution religieuse dans le Doubs*, t. X, p. 575-576.

(2) *Analyse des procès-verbaux des conseils généraux*, an IX.

mulent un vœu très net en faveur des congréganistes : « Rappelons les sœurs de Charité. » Ainsi s'expriment, dans la région du Nord, les conseils généraux du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure ; dans la région du centre, ceux de la Seine-et-Oise, de l'Allier, du Cher, de la Creuse ; dans la région de l'Ouest, ceux de la Manche, de la Sarthe, de la Vienne, de la Vendée, des Deux-Sèvres ; dans la région du Midi, ceux de la Drôme, du Tarn, des Hautes-Alpes, des Basses-Pyrénées ; dans la région de l'Est, ceux du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Meurthe. Dans la Meurthe, le conseil général, s'inspirant de l'arrêté ministériel pour les filles de Saint-Vincent-de-Paul, sollicite la même faveur pour les sœurs hospitalières de Saint-Charles. D'autres assemblées se haussent jusqu'à un ton grave qui affecte presque un air de remontrance : « Lorsque la religion, disent les conseillers généraux de la Gironde, s'associait à l'humanité, les hospices trouvaient des secours abondants ; ces secours se sont taris depuis qu'on a fermé les temples. »

Tel est le vœu public. Peut-être serait-il plus universel encore si une opinion très répandue ne considérait l'existence des corporations comme incompatible avec le régime nouveau. Encore quelques années, et les filles de Saint-Vincent-de-Paul auront réformé la plupart de leurs établissements. Et elles ne seront pas seules à développer leur institut ; d'autres congrégations rencontreront pareille prospérité. Aux *Archives nationales*, un état qui ne porte pas de date, mais remonte, ainsi que je m'en suis assuré, au début de l'Empire, offre le tableau des maisons hospitalières ou des dispensaires organisés par les sœurs de la Sagesse. Ce tableau déconcerte, tant il décèle un développement inattendu ! La congrégation, répandue surtout dans les départements de l'Ouest, dessert quatre-vingt-deux maisons et compte cinq cent cinquante-huit religieuses. A cette statistique une note est jointe qui est ainsi conçue : « Institution excellente,

fortement demandée, et susceptible d'une grande extension (1). »

IX

Ce qui accroit la force des catholiques, c'est le discrédit ou la décadence de tout ce qui n'est pas eux.

Sous le Directoire, en face du culte traditionnel, trois sortes d'autels ont tenté de se dresser, — les autels théophilanthropiques, — les autels décadaires, — les autels constitutionnels. — Or, en dépit d'efforts obstinés pour durer, le culte théophilanthropique se débat dans l'impuissance ; et le jour approche où Bonaparte, en lui retirant l'usage des édifices nationaux, lui portera le dernier coup. Quant au culte décadaire, le premier Consul en a marqué la ruine le jour où il l'a déclaré obligatoire seulement pour les fonctionnaires. Restent les *constitutionnels*, en déclin eux aussi, quoique en déclin moins visible, et s'épuisant en efforts pour dissimuler leur décadence et retarder leur fin.

Le régime du 18 fructidor les a englobés dans la suspicion commune à tout le clergé : en même temps, il les a aidés ; car, en appesantissant sur l'Église romaine ses pires violences, il leur a permis de reconquérir en partie les autels que les catholiques fidèles ont été contraints d'abandonner. Maintenant le coup d'État du 18 Brumaire amène un résultat tout inverse : dans l'apaisement général, les *constitutionnels* se sentent très abrités contre toute persécution ; mais en même temps leur inquiétude est plus vive que leur sécurité n'est grande ; car ils sentent que la paix dont ils jouissent s'étendant à leurs adversaires, ceux-ci vont reprendre la plénitude de leur empire.

(1) *Archives nationales*, F¹⁹, dossier 481¹.

C'est contre cette mauvaise fortune qu'ils s'ingénient à lutter. Au lendemain du 18 Brumaire, leur premier soin a été, non seulement de se rallier, mais de se souder au pouvoir nouveau. A Metz, l'évêque Francin appelle Bonaparte « l'ange envoyé à la France » (1). A Laval, l'évêque Dorlodot parle « du héros vertueux à qui la Providence a confié l'administration de la République » (2). A Agen, l'évêque Constant s'empresse de visiter le commissaire envoyé par le premier Consul (3). A Clermont, un peu plus tard, l'évêque Périer loue « le jeune héros appelé par la Providence à cicatrifier les plaies de la Révolution » (4). Beaucoup offrent leurs services ; tel Lecoz qui, dans une lettre à Bonaparte, trace de lui-même l'image suivante : « Je ne suis point un fanatique ; mon zèle n'est ni amer ni aveugle. Je ne me crois point un ignorant, j'ai donné trente ans de ma vie à l'étude des sciences humaines ; les philosophes anciens et modernes me sont connus... Je ne suis point un homme pusillanime. Carrier me proscrivit comme fédéraliste et plus encore comme évêque catholique : j'ai bravé les exécrables noyades de Carrier. Les Vendéens me destinèrent à un *autodafé* : j'ai peu redouté leurs bûchers sacrilèges (5). » A ce portrait exempt de modestie, Lecoz ajoute un programme de gouvernement qui s'étend à la fois aux matières religieuses et aux matières civiles. Et un autre jour, en une lettre à Grégoire, il hasarde ces lignes : ...« Vous connaissez les Consuls ; s'ils pouvaient, au moins provisoirement, me faire loger dans quelque maison nationale (6). »

Une habileté fort opportune sera de déployer en toute circonstance un ardent patriotisme. L'avantage sera double :

(1) FLORANGE, *Francin, évêque de Metz*, p. 112.

(2) QUERUAU-LAMERIE, *l'Église constitutionnelle dans la Mayenne*, p. 54.

(3) DURENGUES, *l'Église d'Agen durant la Révolution*, p. 545.

(4) Chanoine DURAND, *Vie de monseigneur Périer*, p. 230.

(5) LECOZ, *Correspondance*, p. 340.

(6) *Ibid.*, p. 355.

d'abord celui de complaire au gouvernement, puis celui de marquer le contraste avec le clergé insoumis, suspect de vœux pour la royauté ou de complaisance pour l'étranger. A toute occasion de rendre grâce à Dieu, les *constitutionnels* se hâtent de parer leurs églises pour le chant du *Te Deum* : ainsi arrive-t-il pour la victoire de Marengo, la conspiration déjouée du 3 nivôse, la victoire de Hohenlinden, la paix de Lunéville. Cependant les catholiques romains ont discerné le péril de se laisser distancer, et c'est une émulation entre les deux clergés à qui chantera le premier, pour toute nouvelle heureuse, le cantique glorieux.

Un constant effort s'applique à voiler la décadence en déployant tous les dehors de l'activité. Depuis plusieurs années, le *Comité des Réunis*, ce comité directeur dont Grégoire est l'âme, s'ingénie à combler les vides créés dans le corps épiscopal par les décès, les indignités, les désertions. Il y a eu trois sacres d'évêques en 1797, huit en 1798, quatre en 1799. Le travail de reconstitution se poursuit. Les formes électorales de 1791 ont été profondément changées. D'après un décret rendu par le concile de 1797, le clergé de chaque archiprêtré doit présenter une liste de candidats ; puis le dimanche, à l'issue de la messe, les fidèles sont appelés à voter. Telle est la règle, mais qui paraît avoir subi elle-même de fréquentes modifications, suivant les circonstances ou la volonté arbitraire des métropolitains. A l'élection ou à la procédure qui en tient lieu le sacre succède ; et pour la cérémonie on s'applique à rassembler toutes les pompes qui communiqueront à l'église schismatique une certaine apparence de prestige et d'éclat. Le 18 janvier 1800, à Paris, est sacré M. Leblanc de Beaulieu, curé de Saint-Étienne-du-Mont, nommé évêque de Rouen. En diverses villes, d'autres consécration épiscopales suivent : le 19 janvier, celle de l'évêque Garnier nommé à Embrun ; le 2 février, celle de l'évêque Nicolas nommé à Nancy ; le 26 octobre, celle de l'évêque Belmas nommé à Carcassonne ; le 9 novembre, celle

de l'évêque Scheller nommé à Cambrai (1). Et il y aura encore en 1801 plusieurs sacres, soit que l'Église constitutionnelle gardât vraiment l'illusion de subsister, soit que, se sentant perdue, elle espérât, en affirmant jusqu'au bout sa vitalité, obtenir plus d'avantages dans l'organisation nouvelle.

En dépit de ces apparences un peu meilleures, des signes très visibles révèlent la faiblesse et annoncent la fin.

Parmi les chefs règne la division ; car Royer, l'évêque métropolitain de Paris et le *Comité des Réunis* vivent en hostilité presque ouverte. Les *assermentés* ont leur journal, les *Annales de la religion*, mais peu prospère à ce qu'il semble, et qui se compromet souvent par ses violences. Une société, dite *Société de philosophie chrétienne*, a été créée jadis pour promouvoir le goût du travail dans le clergé. Mais toutes les annonces de concours, tous les appels à l'étude demeurent à peu près vains (2). Entre tous les embarras, l'un des plus grands est celui de la pauvreté. Il y a pour le *Comité des Réunis* des jours de grande tristesse : ce sont ceux où l'on annonce les rétractations. A Paris, au début de l'année 1800, le clergé de Saint-Merry revient au catholicisme romain ; puis onze mois plus tard, au temps de Noël, c'est le clergé de Saint-Germain l'Auxerrois qui, à son tour, fait défection. Au 1^{er} janvier 1801, les constitutionnels n'ont plus dans la capitale que cinq églises : Notre-Dame, Saint-Médard, Saint-Sulpice, Saint-Paul, enfin Saint-Étienne-du-Mont qui est, selon le témoignage de Grégoire, « la paroisse modèle » (3).

Si, de Paris, le regard embrasse les départements, une

(1) Biographie des évêques constitutionnels publiée en 1827, et reproduite par la revue *la Révolution* (juillet et août 1884).

(2) Compte rendu du citoyen Grégoire au Concile de 1801 (*Actes du second Concile national de France*, t. III, p. 209).

(3) Compte rendu de Grégoire au Concile de 1801 (*Actes du second Concile national de France*, t. III, p. 194).

douzaine de diocèses apparaissent, gardant une organisation à peu près régulière et pourvus de chefs soucieux de leurs devoirs. Dans le Lot-et-Garonne, plus de cent cinquante prêtres reconnaissent l'autorité de l'évêque Constant (1). Dans la Manche, en l'année 1800, à l'occasion d'une assemblée synodale, plus de cent ecclésiastiques entourent l'évêque Bécherel (2). En avril 1801, dans le Puy-de-Dôme, Périer groupe autour de lui en synode une centaine de curés (3). Dans le Jura, l'évêque Moïse, aussi zélé pour son ministère qu'âpre de caractère et de langage, déploie une rare activité : il s'occupe d'organiser un séminaire qui recevra les jeunes clercs, non seulement de son propre diocèse, mais de celui de Besançon ; il accomplit de longues tournées pastorales ; et, comme au mois d'août 1800, il convoque ses prêtres pour un synode, ceux-ci arrivent au nombre de quatre-vingts (4). Quelques autres prélats peuvent être cités qui réussissent à maintenir autour d'eux un peu de cohésion : tel, dans la Haute-Saône, Flavigny, intègre, charitable et bon ; tel, dans le Pas-de-Calais, Mathieu Asselin, très pieux, très zélé pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, et de vie si respectable que ses adversaires disent de lui : « Quand on est si vertueux, ce n'est vraiment pas la peine d'être schismatique. »

A côté de ces diocèses privilégiés, combien d'autres où toute trace d'organisation régulière a disparu !

Il y a des départements où l'indignité des évêques s'est révélée en de tels scandales que le culte constitutionnel ne se relèvera jamais : telle la Dordogne qu'a gouvernée l'abject Pontard ; telle la Creuse où Huguet, l'homme des pires factions, a porté la mitre. Il y a d'autres départements depuis longtemps sans évêque : tels le Loiret où jadis a pon-

(1) DURENGUES, *l'Église d'Agen pendant la Révolution*, p. 548.

(2) PISANI, *Répertoire de l'Église constitutionnelle*, p. 181.

(3) Chanoine DUBAND, *Vie de Mgr Périer, évêque de Nîmes*, p. 242.

(4) PERROD, *Vie de Moïse, évêque du Jura*, p. 200, 209 et *passim*.

tifié Jarente, l'Yonne qui a appartenu à Loménie de Brienne, le Gard où Dumouchel a étalé ses débauches, la Haute-Vienne administrée par l'indigne Gay-Vernon, la Loire-Inférieure où a paru autrefois dans la cathédrale, Minée, l'ami de Carrier. La désertion et l'apostasie qui ont déshonoré tant d'évêques ont creusé plus de vides encore parmi les vicaires épiscopaux. Ils se sont dispersés partout, en quête de vivre, instituteurs, bibliothécaires, gardes-magasin, marchands, employés de régie, commis aux vivres, épaves lamentables qui surnagent quelque temps jusqu'à ce que le flot, en les recouvrant, anéantisse leurs traces. Les meilleurs se contentent de ne pas provoquer de scandale. On cite un diocèse où quatre d'entre eux sont restés près de la cathédrale : deux ne font rien, le troisième est professeur de mathématiques, le quatrième est professeur d'histoire ; aucun des quatre ne va à la messe (1).

En certains détails se peint la précarité de cette pauvre Église déjà décrépite au bout de dix années. L'évêque Dufraise a été élu au siège de Bourges, ce siège qu'a naguère déshonoré Torné. C'est un ancien religieux, gallican, dit-on, jusqu'aux moelles, mais pieux, intègre, et qui, au temps de Robespierre, a eu l'honneur d'être incarcéré (2). Il arrive plein de zèle et réunit autour de lui, si l'on en croit son témoignage, plusieurs milliers de fidèles ; mais dans sa magnifique cathédrale il est seul, moins évêque que curé et, de plus, curé sans vicaire. Et dans sa ville épiscopale il demeure comme emprisonné, n'osant la quitter pour visiter son diocèse ; car s'il s'éloignait, même pour quelques jours, les insertementés — telle est du moins sa crainte — se substitueraient à lui (3). — A côté de ceux qui se consomment en leur impuis-

(1) PISANI, *Répertoire de l'Église constitutionnelle*, p. 222.

(2) « S'il eût été possible d'implanter en France la constitution civile, dit M. Francisque Mège (*Revue d'Auvergne*, 1885, p. 286), c'est par des hommes comme Dufraise que ce résultat eût été obtenu. »

(3) Correspondance de Dufraise citée par le chanoine PISANI, *Répertoire de l'Église constitutionnelle*, p. 94-95.

sance, il y a ceux qui, sans rien briser ni rien profaner, se sont silencieusement évadés de l'autel : tel Marbos, évêque de la Drôme. C'est un modéré qui, sous la Terreur, a subi la prison. Quand le culte a pu se célébrer de nouveau sans trop de péril, il s'est obstinément refusé à le reprendre. Il est conseiller de préfecture, et, à ce qu'on assure, fonctionnaire excellent. Chaque jour, il passe devant sa cathédrale, n'y entrant jamais ; jamais non plus insulteur. Et pendant ce temps, dans toute la région, le culte catholique se reconstitue à la place de l'autre qui s'effrite et se détruit. — On s'épuiserait à marquer le désarroi des âmes et la bizarrerie des destinées. Dans la Nièvre, il y a un évêque, l'évêque Tollet, qui passe sa vie à regretter le schisme, puis à effacer, tant il est faible, les traces de son repentir. Au mois de juillet 1795, il a adressé à l'évêque légitime, M. de Suffren, sa rétractation ; puis il a ressaisi, quoique sans le reprendre tout à fait, son propre désaveu (1). On a gardé une partie de sa correspondance (2) : elle révèle un prêtre qui a lu Rousseau sans s'en défier et l'Évangile sans le comprendre tout à fait. Il sert l'Église constitutionnelle, juste assez pour la laisser tomber doucement, mais sans que le catholicisme romain, très sommeillant lui-même en ces régions, profite beaucoup de cette tiédeur. Au début du siècle, on le trouve réfugié à Vendennes, une petite commune dont il a été le curé et qu'il n'aurait pas dû quitter. Il y est maire ; il y instruit les enfants ; il sait un peu de médecine et soigne les malades ; il a une petite fortune qu'il partage avec les pauvres, et si bien qu'à sa mort il ne laissera rien (3). — Voici d'autres vies épiscopales non moins déconcertantes. A Verdun reparait en 1800 dans sa cathédrale l'évêque Aubry. Il s'y trouve un peu

(1) THEINER, *Documents sur les affaires religieuses de France de 1790 à 1802*, t. I^{er}, p. 437-439.

(2) Lettres de l'évêque Tollet recueillies par M. de Lespinasse, Nevers, 1904.

(3) *L'Évêque Tollet*, par l'abbé DASSE, *passim*.

dépaysé. C'est qu'à l'époque de la Terreur, il a livré ses lettres de prêtrise, et depuis cinq ans, devenu meunier, il est occupé à moudre la farine à Saint-Aubin, son village natal. — En cette même année 1800, à l'autre extrémité de la France, dans les Hautes-Alpes, on peut voir un autre évêque non moins extraordinaire. On l'appelle André Garnier. Il a soixante-treize ans ; il se garde d'habiter Embrun sa ville épiscopale ; mais il est fixé à Avançon, où il fut curé. Il y est maire, et moitié magistrat, moitié pasteur, pourvoit, non sans sollicitude, aux besoins des paysans. De temps en temps, monté sur sa mule, il s'aventure hors de son village et çà et là, au hasard de ses courses, il distribue le sacrement de confirmation (1).

Au culte schismatique, de vastes régions échappent presque complètement ; telle l'Alsace : « La majeure partie du peuple est attachée aux insermentés », ainsi s'exprime, au début de l'année 1800, un rapport officiel (2) ; et le retour des prêtres déportés qui commencent à arriver d'Allemagne précipitera la défaite. — La Lorraine n'est guère moins réfractaire : les constitutionnels se maintiennent malaisément dans la Moselle ; dans la Meurthe, ils sont débordés par le nombre toujours croissant des rétractations ; dans les Vosges, ils ne prospèrent que dans la région de Mirecourt. — Un peu plus bas, dans le Doubs, beaucoup de catholiques, voulant à tout prix le culte, ont accepté, après le 18 fructidor, le ministère des assermentés : maintenant le retour des ecclésiastiques fidèles ravit aux constitutionnels cette fragile faveur, en sorte que, s'ils conservent en beaucoup d'endroits les églises, ils achèvent de perdre les âmes. — Au delà du Jura où l'âpre et rude Moïse garde quelque empire, voici la Savoie, où, dès 1796, l'évêque Panisset s'est rétracté, quoique d'une rétractation un peu équivoque et suspecte. — A Lyon,

(1) Th. LEMAS, « André Garnier » (*Bulletin des Hautes-Alpes*, 1890, p. 242).

(2) *Archives nationales*, F¹⁰ III, carton 7.

il semble que l'intransigeance des catholiques romains doive favoriser le culte rival. Il n'en est rien : et un rapport préfectoral constate que les insermentés, bien que réduits au culte privé, « sont généralement préférés » (1). — Qu'on descende la vallée du Rhône : dans la Drôme, le premier déserteur est l'évêque ; dans le Vaucluse, les jureurs détiennent à Avignon les églises ; mais un synode diocésain, tenu en août 1801, ne réunit, en dehors des malades et des vieillards, que vingt et un prêtres (2). Dans les Bouches-du-Rhône, les constitutionnels ont, dit-on, « perdu la confiance » (3), et à Aix notamment, ils rallient à eux à peine « le trentième de la population » (4). De l'autre côté du fleuve, dans le Gard, après l'apostasie de l'évêque Dumouchel, un prêtre courageux, du nom de Fabrègue, s'est dépensé en efforts pour soutenir le schisme, mais tout à coup il s'est rétracté et a même été l'objet d'un arrêté de déportation : à l'heure où nous sommes, le discrédit est complet et se transforme même, dans la région montagneuse qui touche aux Cévennes, en très vive impopularité ; car plus tard, quand la paix religieuse sera rétablie, l'on recommandera de ne point nommer de prêtres assermentés aux cures de l'arrondissement du Vigan, de peur qu'ils ne se heurtent à l'hostilité des populations (5). Dans l'Hérault, le culte constitutionnel est pareillement en recul, sauf au nord du département, dans la vallée d'Olargues (6). Dans le Midi pyrénéen, le schisme n'apparaît que par places, assez vivant, dit-on, dans la région de Tarbes, très combattu dans la grande ville de Toulouse. — Si l'on

(1) Rapport du préfet du Rhône au conseiller d'État en mission Najac (*Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1022).

(2) Chanoine DURAND, *Vie de Mgr Périer, évêque de Nîmes*, p. 294.

(3) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1065, tableau n° 7.

(4) Rapport du conseiller d'État Français de Nantes au premier Consul (*Archives nationales*, AF^{IV}, 1015).

(5) *Archives départementales du Gard*.

(6) SAUREL, *Histoire de la persécution religieuse dans le département de l'Hérault*, t. III, appendice X.

remonte vers le Massif central, la défaveur est plus manifeste encore. Dans la Lozère, l'évêque vit réfugié à la Canourgue, osant à peine se montrer à Mende et impuissant à reprendre possession de sa cathédrale. « Le fanatisme, écrit-il, est général dans mon diocèse (1). » Dans la Haute-Loire, le clergé constitutionnel, en dépit de quelques efforts pour se relever, est débordé par le clergé rival et ne trouve quelques dédommagements que dans la région de Brioude. Dans l'Aveyron, l'évêque Debertier, très respectable pourtant, a écrit dès 1795 : « La grande majorité du peuple ne me voit qu'avec peine » (2) ; et il ne semble pas que, depuis, les gains aient été sensibles. Dans le Cantal, il n'est pas à Saint-Flour un seul prêtre constitutionnel qui, durant la Terreur, n'ait abdicqué (3). Dans le Lot, un rapport consigné aux Archives formule, sur le clergé assermenté, une opinion singulièrement sévère : « Ce clergé, y lisons-nous, est avili (4). » — Je passe sur d'autres départements qui n'ont point d'histoire ou dont l'histoire ne s'est point encore dégagée des archives où elle est ensevelie. Cependant nulle région, plus que les provinces de l'Ouest, n'a été agitée par les dissensions religieuses. — Dans l'Orne, la Sarthe, la Mayenne, les assermentés, obsédés par la crainte des chouans, se blottissent le plus souvent dans les villes où ils gardent quelque influence et où ils trouvent un peu de sécurité. — En Anjou, ils sont, nous apprend un rapport administratif, « tout à fait au rebut » (5), sauf dans l'arrondissement de Saumur. — Dans la Loire-Inférieure, ils ne sont influents que dans la région de Paimbœuf où ils gardent la majorité des paroisses (6). — L'Ille-et-Vilaine a pour évêque Lecoz. Dans les temps qui ont suivi le 18 fructidor,

(1) PISANI, *Répertoire de l'Épiscopat constitutionnel*, p. 348-349.

(2) SABATIER, *Debertier, évêque de Rodez*, p. 358.

(3) PISANI, *Répertoire de l'Église constitutionnelle*, p. 298.

(4) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1065, tableau n° 7.

(5) UZUREAU, *le Mouvement religieux dans le département du Maine-et-Loire après le 18 Brumaire*, p. 74.

(6) LALLIÉ, *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, p. 581.

il s'est plu à enregistrer pour son église quelques succès. Maintenant ni son activité, ni son zèle ne parviennent à ralentir le déclin. En sa correspondance, il lui arrive encore de se louer lui-même : « Je jouis ici, écrit-il le 9 avril 1800, d'une grande considération. » Mais le plus souvent le découragement l'emporte. « Humainement parlant, mande-t-il à Grégoire le 15 juin 1800, nous ne pouvons rien apercevoir que notre prochaine ruine. » « Nous ne pouvons compter sur trois mois d'existence, écrit-il un peu plus tard (1). » — Si l'on pénètre dans le Morbihan, le spectacle y est le même. « A Vannes, écrit l'un des commissaires envoyés en mission par le premier Consul, je suis entré le jour des Rois dans la cathédrale ; on y célébrait la messe constitutionnelle ; il n'y avait que le prêtre et deux ou trois pauvres. A quelque distance, grande foule dans la rue ; c'étaient des gens qui n'avaient pu pénétrer dans une chapelle où l'on disait la messe dite messe des catholiques (2). » — Dans les Côtes-du-Nord, un évêque zélé, l'évêque Jacob, réussit à conserver à l'Église constitutionnelle un peu de vitalité ; mais lui-même est sur le point de mourir. — De tous les départements bretons, le Finistère est le seul où le clergé assermenté poursuit, sans trop de désavantages, la lutte contre le clergé rival. Là gouverne l'évêque Audrein, d'humeur âpre, volontiers dénonciateur, d'aspect et de langage peu sacerdotal, mêlé jadis à la politique et à la pire, mais s'imposant par obstination et par ardeur dominatrice. Il est actif, d'un zèle que les résistances surexcitent et que les haines n'intimident point. Il parvient à rassembler des ressources et à faire vivre ses prêtres. En un synode qu'il convoque en juillet 1800, il réunit une soixantaine d'ecclésiastiques, ce qui, dans la défaveur générale, semble succès (3). Mais à peu de temps de là, comme il se rend à Morlaix pour

(1) LECOZ, *Correspondance*, p. 367.

(2) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1016.

(3) PEYRON, *la Fin de l'Église constitutionnelle dans le Finistère*, p. 9.

y prêcher, il est assassiné. Sa mort entraîne un extrême désarroi, et c'est au milieu de cette perturbation qu'on atteint l'époque du Concordat.

X

On a marqué le vœu du peuple de France qui, se séparant des beaux esprits, des savants, des philosophes, aspire à la restauration du culte et, entre tous les cultes, ne reconnaît vraiment que le catholicisme romain.

Ce vœu, Bonaparte ne peut l'ignorer ; car les documents qui l'attestent sont sous ses yeux.

Naguère il a confié à plusieurs des conseillers d'État la mission de se rendre dans les départements pour y contrôler l'administration et y étudier l'esprit public. A la fin de ce printemps de 1801, les rapports sont arrivés, et il peut à loisir les feuilleter.

Voici d'abord le dossier de la Bretagne. Le commissaire enquêteur a été Barbé-Marbois. Il est parti de Paris le 25 décembre 1800. Il a pris les avis des préfets et a consulté en outre le général de Hédouville. En son rapport, il s'exprime en ces termes : « Entre tous les bienfaits produits par le 18 Brumaire, celui qui a le moins coûté au gouvernement est celui qui a répandu le plus de contentement : la liberté des cultes. Elle n'est point entière ; mais, après une aussi furieuse persécution, la tolérance semble liberté. » Barbé-Marbois constate l'impopularité générale du culte constitutionnel. Il convient des répugnances que soulève la promesse. Mais, continue-t-il, les prêtres insoumis ne sont point des prêtres factieux : c'est à eux notamment que, dans les Côtes-du-Nord, on doit la paix publique et le paiement des contributions. Et répétant ce qu'a dit l'année

précédente l'abbé Bernier, il juge que trop de rigueur à exiger la promesse risquerait de tout gêner (1).

Barbé-Marbois est un proscrit du 18 fructidor; et à ce titre son témoignage peut être suspecté. Voici un autre commissaire qui ne saurait être taxé de complaisance pour les catholiques; car jadis, à l'Assemblée législative, il a été l'un des plus ardents à dénoncer le fanatisme: c'est Français de Nantes. Il a été chargé de visiter le Comtat Venaissin et la Provence. Il note qu'en certaines villes comme à Toulon, il n'y a « aucun prêtre ni aucun culte d'aucune espèce ». Mais, comme Barbé-Marbois, il constate le discrédit des assermentés: « On ne peut, dit-il, estimer *au delà du dixième* la portion de la population qui leur est attachée. » Sur le clergé insermenté il est sévère, mais remarque que, depuis deux ans, il s'est « bien amélioré ». Parlant du Comtat Venaissin, Français de Nantes ajoute: « On ne peut se dissimuler que la majorité du peuple ne soupire encore après le gouvernement papal. » Le rapporteur constate que le peu que savent les enfants leur est enseigné le plus souvent par les curés, par les anciennes religieuses. Puis il émet le vœu que les legs pieux aux hospices soient autorisés, que certaines corporations charitables, comme celle des Dames de la Miséricorde, soient rétablies (2).

D'autres rapports ne sont pas moins instructifs. Le conseiller d'État Najac a été appelé à visiter la France centrale; et il marque, d'après les rapports des préfets, combien est grande dans toute la région cévenole la puissance des prêtres (3). — Le conseiller d'État Duchatel a été envoyé en Dauphiné et en Savoie. Dans la Drôme, on rend hommage

(1) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1017. — La plupart des rapports des commissaires envoyés en mission par le premier Consul ont été reproduits, soit intégralement, soit par larges extraits, par M. ROCQUAIN. Ces extraits ont été publiés sous ce titre: *État de la France au 18 Brumaire*.

(2) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1015.

(3) *Id.*, carton 1022.

à la sagesse du clergé. En revanche on l'accuse, dans l'Isère, de jeter la division dans les familles, dans les Hautes-Alpes de s'opposer à l'exécution des lois sur l'état civil, dans le département du Mont-Blanc de se refuser obstinément à la *promesse*. Mais deux des préfets ne manquent pas d'ajouter cette remarque suggestive : qu'un arrangement intervienne avec la cour de Rome, et selon toute apparence, toute cause de trouble disparaîtra (1).

La région parisienne a été la plus travaillée par les influences de la capitale, la plus entamée par le philosophisme et par la libre pensée. Le conseiller d'État Lacuée a été chargé de l'enquête pour cette partie de la France. Il ne laisse pas que de tenir un langage fort malveillant : car il demande qu'on protège le clergé constitutionnel, qu'on soutienne ouvertement les acquéreurs de biens nationaux, que surtout on « se méfie de tous ceux qui ont émigré et dont on ne peut espérer rien de bon » (2). « On voudrait, continue-t-il, qu'il fût possible d'établir une *religion modifiée*. » Mais, ayant parlé de la sorte, il note, lui aussi, la sollicitude des paysans pour leur église, leur presbytère et surtout leurs cloches. Du rapport, si défavorable en son ensemble, je détache cette phrase suggestive : « Les constitutionnels sont préférés par les uns, c'est par un petit nombre ; ceux qui ont fait *la promesse* ont plus de sectaires ; ceux qui n'ont prêté aucun serment sont les plus ardemment suivis. »

Le témoignage en faveur de l'Église catholique aura d'autant plus de prix qu'il émanera d'un libre penseur avéré. Or, parmi les commissaires enquêteurs, se trouve Fourcroy, incrédule obstiné autant que chimiste fameux. Il a visité le Poitou et la Charente, puis un peu plus tard la Normandie. Je me persuade que Bonaparte ne déplie pas, sans une curio-

(1) Procès-verbal du conseil d'administration tenu à Grenoble le 20 floréal an IX (*Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1016).

(2) *Archives nationales*, AF^{IV}, carton 1010.

sité très éveillée, le rapport où l'illustre savant a consigné ses pensées. Le début est presque une confession. « L'instruction, dit Fourcroy, est trop peu répandue pour avoir triomphé des préjugés religieux. » Il ajoute que les philosophes modernes ont trop présumé de leurs forces, trop escompté l'avenir : « C'est, continue-t-il, une erreur dans laquelle je suis moi-même tombé. » Après avoir formulé cet aveu, le commissaire enquêteur s'applique à préciser la condition du clergé. Résolument il abandonne les constitutionnels : il les juge peu nombreux et sans argent, mal vus des populations rurales, exerçant le culte en des sanctuaires vides ; et il estime que le mieux serait de les utiliser dans les emplois administratifs ou pour l'instruction publique. Quant aux prêtres catholiques romains, la plupart se sont dérobés à la *promesse*. Beaucoup sont paisibles ; mais d'autres sont dangereux, soit qu'ils se montrent ouvertement hostiles, soit qu'ils cachent leurs menées. Ayant ainsi parlé, Fourcroy exprime le regret que l'Assemblée constituante n'ait pas profité de sa puissance pour établir le protestantisme. « Il est maintenant trop tard ; et de longtemps l'occasion ne se retrouvera plus. » La conclusion est que, puisque le mal est fait, il vaut mieux enchaîner les prêtres par les bienfaits que de les laisser agir par leurs forces isolées. Dans cet esprit, il faudra restituer les presbytères non vendus. Déviant de plus en plus, Fourcroy conseille de confier aux curés le soin d'instruire les enfants des paysans. Sans doute ils leur enseigneront en même temps la religion catholique ; mais, ajoute-t-il en philosophe désabusé, « c'est un mal inévitable. » La suite du rapport achève d'étonner. Fourcroy propose qu'on charge les prêtres de rédiger les livres pour les écoles primaires. Ainsi s'exprime-t-il, sans que le libre penseur qui sommeille en lui tressaille ou se révolte. S'il se ressaisit, c'est pour s'excuser en quelques lignes ironiquement dédaigneuses : « Aussi bien, conclut-il, les parents n'enverraient pas leurs enfants chez les maîtres qui n'enseigneraient point

la religion. Ils l'exigent chez ceux qu'ils paient pour les instruire (1). »

Bonaparte a terminé. Maintenant il peut replier ses dossiers. Ce n'est pas un dévot, ce n'est pas un fanatique, c'est l'un des plus qualifiés parmi les libres penseurs qui lui découvre à quel prix s'obtiendra la véritable paix. Ce n'est pas tout. Les conseils généraux ont tenu l'année précédente leur première session. Ils se sont montrés un peu indécis sur leurs droits, timides et circonspects dans leur langage. En dépit de cette réserve, on a pu saisir quelques motions suggestives : ici on a demandé la liberté des cultes ; là on a exprimé le vœu que l'intervention du pape puisse rallier les partis contraires ; ailleurs on a réclamé la protection du gouvernement pour les prêtres soumis (2). En une seconde session, les pensées s'affermiront : sur dix-huit assemblées départementales qui s'occuperont des questions religieuses, quinze se prononceront pour le rétablissement du culte (3).

Autour de Fouché tout un parti subsiste, se refusant à désarmer. Le plus souvent Bonaparte laisse faire. Mais quand les rapports du ministre de la Police sont en ses mains, n'y puise-t-il pas un motif de plus pour clore les luttes religieuses ? Il y a des régions tranquilles : n'est-ce pas sagesse d'y consolider la paix ? des régions agitées : n'est-ce pas œuvre d'homme d'État que d'y rétablir le calme par concessions légitimes ? des régions que la guerre civile a désolées : quelle ne serait pas l'imprudence si on laissait renaître et se développer les ferments de révolte à demi détruits ?

Bonaparte a trop contribué comme chef militaire à édifier l'histoire glorieuse pour avoir eu le temps d'approfondir l'autre histoire, celle des luttes intestines. Cette histoire pourtant, il la connaît en gros. Un souvenir surtout hante son âme de soldat, celui de l'insurrection vendéenne, cette levée en masse

(1) *Archives nationales*, AF^{ns}, carton 1016 et 1018.

(2) Analyse des procès-verbaux des conseils généraux, an VIII.

(3) *Id.*, an IX.

de tout un peuple se portant aux armes pour sa foi ; et par les derniers remous de la lutte, il comprend ce que fut la lutte elle-même. Il a réfléchi. Il ne veut pour les catholiques ni l'entière liberté qui peut-être serait, à l'excès, génératrice de puissance, ni la persécution qui déshonorerait le persécuteur sans anéantir les persécutés. Il aime mieux une Église surveillée qu'une Église proscrite, un culte public qu'un culte caché, un clergé soumis, correct, et bien traité, qu'un clergé grandi par la disgrâce elle-même, Et après tout, n'en déplaît à Fouché, n'en déplaît aux philosophes, le risque est mince à relever les autels si l'on se réserve de garder les clés du temple.

C'est pourquoi, en ce mois de juin 1801, Consalvi, qui chemine tout accablé sous sa responsabilité, peut continuer sa route vers Paris. Il aura à subir de rudes assauts ; mais il aurait tort de désespérer ou même de craindre à l'excès ; car Bonaparte veut la paix. Il la veut d'une volonté ferme ; et sa volonté fût-elle sujette à des retours, il serait entraîné par le vœu même du peuple de France qui, à travers la Révolution, a gardé, quoique réduite parfois à de faibles lueurs, la flamme chrétienne, et est maintenant bien résolu à ce qu'elle ne s'éteigne point.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME

LA SIGNATURE

SOMMAIRE

- I. — Voyage de Consalvi ; son arrivée à Paris (20 juin) ; ce que lui apprend Spina. — Consalvi aux Tuileries : solennité de la réception ; avec quel mélange de courtoisie et d'humeur impérieuse Bonaparte signifie ses volontés.
- II. — Bernier et Consalvi. — Comment est repoussé par Consalvi, comme il l'a été par Spina, le sixième projet. — Entretien de Consalvi et de Bernier (23 juin). — Communication du septième projet ; anxiété de Consalvi ; comment il sent l'urgence des plus grands sacrifices ; ce qu'il concède, ce qu'il persiste à revendiquer. — Départ de Talleyrand pour les bains de Bourbon-l'Archambault.
- III. — Comment, malgré toutes les divergences, on semble s'acheminer vers l'entente. — Consalvi et Bernier. — Espérances de Consalvi.
- IV. — Les derniers jours. — Alternative d'entente et de désaccord. — Comment, le 11 juillet, tout paraît conclu.
- V. — La journée du 13 juillet. — Les billets de Bernier à Consalvi. — Bonaparte ; ses ultimes répugnances ; quel projet est substitué à celui qui a été arrêté la veille. — Conférence chez Joseph Bonaparte ; comment elle se prolonge pendant plus de quinze heures ; comment la rédaction, enfin adoptée, est repoussée par le premier Consul.
- VI. — Le 14 juillet : réception et banquet aux Tuileries ; langage du premier Consul ; comment il finit par autoriser une nouvelle conférence. — De quelques concessions obtenues par Consalvi. — Signature de la convention (15 juillet 1801).

I

Le 8 juin, Consalvi avait atteint Florence où il devait se séparer de Cacault. Murat, qui commandait en cette ville, l'accueillit non seulement avec courtoisie mais avec défé-

rence. Il lui donna une garde d'honneur, le retint à diner et, avec son optimisme protecteur, l'assura que tout se terminerait *benissimo*. C'est ainsi réconforté de bons procédés et de bonnes paroles que le cardinal prit la route de France. Il voyagea avec une célérité remarquable pour le temps et tout à fait étonnante pour un prince de l'Église. Le 20 juin, dans la soirée, il était à Paris et rejoignait Spina à l'hôtel de Rome.

Le même gîte abritait les deux envoyés de la cour pontificale. Mais quelle différence entre eux ! Spina était de condition relativement obscure : Consalvi, cardinal et secrétaire d'État, ajoutait au prestige de son rang le crédit qu'il puisait dans la tendre affection, dans l'intime confiance du Saint-Père. Spina, simple agent diplomatique, sans attributions bien définies, n'avait été revêtu que tout récemment de facultés plus amples : Consalvi avait, sauf la ratification du Saint-Père, pouvoir pour tout régler, à la condition que le dogme et la discipline ou, comme on disait, la *substance* fussent pleinement sauvegardés. Sous un autre aspect, les deux missions n'étaient pas moins dissemblables. Spina, expédié à Paris pour y démêler l'état des esprits plus encore que pour conclure, avait entamé des négociations qui, demeurant secrètes, pouvaient, sans grand éclat et suivant l'occurrence, s'accélérer ou se ralentir, s'interrompre ou se reprendre. A l'heure où l'on était arrivé, l'impatience du premier Consul, la longueur même des pourparlers ne permettait plus de nouvel attermoisement ; et toutes choses étant devenues publiques, l'issue ne pouvait être qu'accord définitif ou rupture définitive aussi.

Tout pénétré de cette responsabilité agrandie, Consalvi, dès son arrivée, interrogea Spina. Ce qu'il apprit de lui, dans les confidences hâtives et à bâtons rompus de la première heure, fut plus propre à le troubler qu'à le rassurer. Les dépêches apportées par le courrier Livio, parti de Rome le 13 mai et arrivé à Paris le 23, avaient d'abord produit

bonne impression. Bonaparte avait été touché dans son amour-propre par la lettre du Saint-Père qui employait vis-à-vis de lui les formules usitées jadis à l'égard des rois de France. Bernier, de son côté, ne s'était point senti d'aise en recevant le bref laudatif dont le pape l'avait honoré. Mais Talleyrand n'était pas de ceux qu'on amadoue par une lettre, bien que dans la valise de Livio, il y en eut une de Consalvi pour lui. Bien vite il avait ravivé les griefs. Dans les documents venus de Rome, il avait relevé tout ce qui pouvait offusquer ou déplaire. Il avait dénoncé « l'esprit de chicane » qui régnait à la cour pontificale ; il avait mis en relief « les prétentions immodérées du sacerdoce » ; il avait surtout flétri « les conseillers perfides qui avaient su s'emparer de l'esprit du Saint-Père » (1). Puis il avait libellé un nouveau projet — c'était le sixième — qui reproduisait toutes les clauses déjà repoussées et que Spina, malgré les instances de Bernier, n'avait pu accepter.

Ce qui gravait l'impression sombre, c'étaient les menus incidents de la politique. En ce temps-là, le clergé constitutionnel, autorisé à tenir un concile national, se préparait très ostensiblement à l'ouvrir. Sur les questions religieuses, les journaux étaient généralement silencieux ; que s'ils parlaient, c'était le plus souvent dans un sens hostile. Enfin quelques prêtres étaient encore l'objet de mesures de rigueur.

Un ambassadeur de crédit très affermi eût réussi à dissiper les préventions, à vaincre les obstacles. Telle n'était point la condition de Consalvi. Les mêmes critiques, qui n'osaient s'élever jusqu'à Pie VII, se déversaient avec la plus malveillante malignité sur les personnes de son entourage : de là, vis-à-vis du secrétaire d'État, des jugements qui étaient sévères sans se préoccuper d'être justes. Dans les régions officielles, une opinion fort répandue lui attribuait les retards

(1) Dépêche de Talleyrand à Bernier (*Affaires étrangères*, vol. 931, p. 34).

de la cour de Rome, et divers rapports l'avaient desservi auprès du premier Consul. En ces jours-là même, le conventionnel Alquier, sur la foi d'une lettre qu'il n'avait pas vue et qui était rapportée en termes tout à fait inexacts, écrivait de Naples, en parlant du cardinal : « Je ne l'avais cru que niais, il est en outre faux et méchant (1). » A la vérité, dans ses dépêches, l'honnête et intègre Cacault formulait sur Consalvi une appréciation plus bienveillante, plus équitable aussi : il le jugeait d'esprit clair, de caractère doux, et ajoutait que si on l'encourageait, il s'ouvrirait à la confiance (2). Ce témoignage suffirait-il à détruire les impressions contraires? « Je ne suis point *persona grata* », avait dit le cardinal en quittant Rome. Et ce mot, il se le répétait à Paris.

Il fallait affronter l'homme tout-puissant. L'occasion s'offrit bien vite, plus vite même que Consalvi ne s'y fût attendu.

Le premier Consul qui était alors à la Malmaison venait deux fois par mois aux Tuileries pour y recevoir les diplomates, les hauts fonctionnaires, les grands corps de l'État. Justement, le 21 juin (2 messidor suivant le calendrier républicain) devait être l'un de ces jours de réception. A la demande d'audience formulée par Bernier au nom de Consalvi, le premier Consul répondit : *aujourd'hui même*; et comme on lui demandait en quel appareil devrait se présenter l'envoyé du Saint-Père, il répondit : le plus en cardinal possible.

En arrivant à l'*hôtel de Rome*, Consalvi avait écrit au cardinal Doria : « Je désire que mon séjour ici soit très bref. » N'était-il pas exaucé au delà de ses souhaits? Il portait encore la fatigue de quinze jours de voyage. Toutes les habitudes de sa vie l'avaient accoutumé aux lenteurs de l'étiquette traditionnelle. Les hommes, les lieux, les influences, tout lui était inconnu. Et voici que subitement, presque à

(1) Alquier à Talleyrand, 16 juin 1801 (*Affaires étrangères*, Naples, vol. 127, f^o 170). Cette dépêche ne fut reçue qu'un peu plus tard à Paris.

(2) Cacault à Talleyrand, 8 juillet 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, f^o 66).

sa descente de voiture, sans qu'il pût recueillir ou rassembler ses impressions, il se trouvait convoqué devant celui de qui tout dépendait.

Bonaparte s'était appliqué à déployer une pompe très solennelle, soit qu'il se flattât d'intimider par le spectacle de sa puissance, soit qu'il lui plût de bien établir, en montrant publiquement un cardinal à son audience, qu'il n'était point le solliciteur et que c'était le pape et non lui qui avait pris le *chemin de Canossa*. En ses *mémoires* et en ses dépêches, Consalvi a décrit toute cette mise en scène, avec un étonnement admiratif où se mêlent la timidité, la crainte, et aussi une sorte de gratitude pour tant d'honneurs inattendus. Dès qu'il fut arrivé aux Tuileries, l'un des fonctionnaires du palais le conduisit dans la salle des ambassadeurs. Puis on le fit monter dans les grands appartements. Beaucoup de personnages officiels, tous en habits de gala ; sur les escaliers, des gardes qui présentaient les armes ; au dehors, une foule très pressée ; partout une extrême curiosité, tant la présence d'un cardinal, après dix années de révolution, semblait chose inouïe ! Dans la dernière antichambre, Talleyrand attendait, et ce fut lui qui introduisit Consalvi dans la galerie où se tenait Bonaparte. Le premier Consul était en grand uniforme, entouré des ministres. Il fit quelques pas pour venir à la rencontre de Consalvi. Puis, se tenant debout, en avant de sa suite et ne retenant à ses côtés que le ministre des Affaires étrangères, il se mit à parler.

L'audience dura trois quarts d'heure. Ce fut un de ces entretiens, en apparence très abandonnés, en réalité très préparés, auxquels se complaisait Bonaparte. Il commença à voix basse, d'un ton doux et très calme : « Je vous avoue, dit-il à Consalvi, que j'ai été longtemps mal disposé contre vous et que je vous ai considéré comme un ennemi de la France. La confiance que le Saint-Père vous témoigne, les rapports de Murat, diverses autres attestations ont détruit cette impression fâcheuse. » Sur la personne de Pie VII, le

premier Consul s'exprima dans les termes les meilleurs. En revanche, sur le gouvernement pontifical, son langage révéla les plus disgracieuses préventions. Consalvi écouta longtemps en silence. Enfin prenant la parole à son tour : « On nous prête, dit-il, des idées, des desseins que nous n'avons jamais eus. Ce n'est pas dans un esprit d'hostilité, mais au contraire avec le plus extrême désir d'entente que nous avons examiné les propositions françaises ; et ma présence ici est le gage des dispositions qui nous animent. » Ainsi s'exprima le cardinal, et non sans énergie quoique sans entrer dans les détails ; car le lieu même et la publicité de l'audience ne permettaient guère une explication poussée à fond. Arrivant aux récents désaccords, Bonaparte exposa pour quelles raisons il lui était impossible d'accepter les amendements introduits à Rome dans le projet français. Puis, en un langage très absolu bien que toujours courtois, il ajouta : « On vous présentera un nouveau projet qui change ou modifie en quelques points celui qui a été envoyé au Saint-Père. Mais il est impossible de pousser plus loin les concessions, et il faut que tout soit terminé et signé dans le délai de cinq jours. — Je suis autorisé, répondit Consalvi, à consentir quelques changements, à la condition que la *substance* des choses ne soit point altérée. Si la rédaction que vous m'annoncez laisse intacte la *substance*, vous pouvez être assuré que je serai heureux de tout finir aussitôt ; dans le cas contraire, comme tout ce qui concerne l'essentiel de la religion et de la discipline est au-dessus de mes facultés, je ne pourrai faire autre chose que d'envoyer un courrier au Saint-Père en lui soumettant la nouvelle rédaction. — Non, non, répliqua Bonaparte ; des motifs de la plus haute importance m'empêchent de me prêter à de nouveaux délais. Il faut que tout soit terminé dans l'espace de cinq jours. Autrement tout sera rompu ; j'établirai en France une religion nationale, et j'ai toute raison de croire que j'y réussirai. — Je ne puis imaginer, reprit Consalvi, que vous vous portiez à cette extrémité. J'ai con-

fiance en votre sagesse : confiez-vous à nous et à notre intense désir d'une prompte solution. » Pour toute réponse, le premier Consul répéta que tout nouvel ajournement équivaldrait à une rupture. Puis, d'une inclination de tête qui ressemblait à un salut, il leva l'audience. Cependant, avant de regagner le cercle d'où il s'était détaché, il eut à cœur de tempérer ce que son langage avait de péremptoire. « Nous nous reverrons », dit-il. Et ce fut son dernier mot.

II

Bernier serait le délégué de Bonaparte auprès de Consalvi comme il l'avait été auprès de Spina. Il soumit au cardinal le sixième projet, que celui-ci repoussa comme l'avait fait Spina. A ce propos, il semble qu'une discussion poussée à fond se soit engagée entre l'abbé et le représentant du Saint-Siège. — Consalvi souhaitait que le gouvernement s'engageât à protéger la pureté du dogme et de la discipline. « Cela est impossible, répliqua non sans raison Bernier ; les questions de dogme ne relèvent que de la théologie ; et quant à la discipline, nos maximes gallicanes diffèrent en certains points des maximes romaines. » — Il serait au moins nécessaire, continua le cardinal, de déclarer abolies les lois révolutionnaires contraires à la religion, au culte, à ses ministres. « On ne peut, objecta Bernier, prendre l'engagement d'abolir des lois, car ce serait fournir au pouvoir législatif un prétexte d'intervention, et cette ingérence risquerait de tout gêner. » — Passant à un autre ordre d'idées, Consalvi tenta, sans beaucoup d'espoir, d'adoucir la clause relative à la démission des évêques ; mais un refus très péremptoire dissipa toute illusion. — Rebuté sur ces différents points, le cardinal put pressentir sur d'autres matières des disposi-

tions plus bienveillantes. Se conformant à ses instructions, il tenait essentiellement à ce que le culte fût non seulement libre mais public : Bernier, ne repoussa pas cette addition. La cour de Rome attachait aussi un prix extrême à ce que le traité constatât, sous une forme ou sous une autre, que le chef du gouvernement professait la religion catholique ; autrement serait-il possible de lui reconnaître la nomination des évêques et les prérogatives dont jouissaient jadis les rois de France ? Il ne semble pas que cet argument ait été combattu par Bernier. Cependant le dernier projet français, ainsi que plusieurs autres, stipulait que les prêtres mariés ou abdicataires seraient admis à la communion laïque. En cette disposition se découvrait un empiètement évident sur la puissance ecclésiastique, seule compétente en ces matières pour lier ou pour absoudre. Le cardinal demanda que ce texte fût effacé ou qu'il fût complété par ces mots : « selon les lois de l'Église. » Et à cet amendement Bernier donna son adhésion.

Ces conférences seraient tout à fait stériles si l'on n'aboutissait enfin à une conclusion. Le vendredi 26, un nouveau projet — c'était le septième — fut remis à Consalvi de la part du ministre des Affaires étrangères. Ce même soir, le délégué du Saint-Siège dînait chez Talleyrand. A l'issue du repas, Bernier, l'un des convives, prit à part le cardinal, et faisant allusion à la récente communication : « Le gouvernement, dit-il, s'est appliqué à tenir compte des désirs du Saint-Père. Il ne peut admettre d'autres changements, même minimes » ; et il ajouta : « J'ai besoin d'avoir votre réponse pour demain. »

C'était de nouveau la mise en demeure. En deux dépêches au cardinal Doria, Consalvi a dépeint ses inquiétudes. Rentré à l'hôtel de Rome, il lut, à tête reposée, la nouvelle rédaction qu'il n'avait fait que parcourir dans l'après-midi. Sa déception fut profonde. Les projets se succédaient, trainant en eux les mêmes idées sous une forme à peine démarquée.

Dans le texte qui lui était remis, le cardinal ne retrouvait même pas trace des changements que Bernier, dans la dernière conférence, avait paru accueillir : rien sur la publicité du culte ; rien sur la profession de foi catholique des consuls ; nulle atténuation de la clause pour les ecclésiastiques mariés ; une formule de serment qui semblait approbation des lois de la République. Où Bernier avait apporté son désir d'entente, Talleyrand venait d'apposer sa griffe.

La nuit était venue. Consalvi se mit à sa table et, avec l'aide de Spina et du Père Caselli, reprit mot par mot le texte français. Il fallait, si l'on ne voulait échouer, pousser jusqu'à la plus extrême limite les concessions. Les négociateurs romains le comprirent. Pendant six heures, le travail de révision se continua, avec une patience douloureuse, mais aussi avec la réconfortante pensée que chaque sacrifice accompli rendait à la paix religieuse une chance de plus. Vers quatre heures, Spina et Caselli se retirèrent pour prendre un peu de repos. Demeuré seul, Consalvi approcha sa table du feu — car pour ces Italiens les nuits parisiennes de juin paraissaient fraîches — et en un mémoire qui ne contenait pas moins de cinq feuillets, s'efforça de préciser ce qu'il pouvait à toute rigueur concéder, ce qu'il lui était interdit d'accepter. Depuis longtemps il n'était plus question de la religion d'État, de la religion dominante. Sur la démission des évêques, on s'était résigné. Sur les biens nationaux l'acquiescement était complet, et la seule recherche était celle d'une formule qui n'eût point un air d'approbation. Bernier, quatre jours auparavant, s'était efforcé de convaincre le cardinal que le gouvernement ne pouvait s'ériger en protecteur de la pureté du dogme, en gardien de la discipline : soit qu'il fût persuadé, soit qu'il jugeât tout nouvel effort inutile, le représentant du Saint-Siège n'insistait plus. A Rome on eût ardemment souhaité la révocation de toutes les lois contraires à la religion : mais désespérant d'aboutir, le cardinal, ici encore, se résignait au silence. Ayant ainsi

fait une très large part aux sacrifices, le secrétaire d'État du Saint-Père concentrait sur quatre points ses suprêmes résistances. — Il insistait pour qu'une phrase glissée dans le traité marquât la profession de foi catholique du gouvernement. — Il réclamait la publicité du culte. — Il demandait que la clause relative aux ecclésiastiques mariés ou abdiqués fût supprimée ou modifiée. — Enfin la formule du serment éveillait aussi la sollicitude du négociateur pontifical : les lois de l'époque antérieure, en grande partie maintenues, contenaient de nombreuses dispositions que la doctrine catholique réprouvait ; pour calmer tous les scrupules, il importait que l'engagement imposé aux ecclésiastiques de tout ordre fût une promesse, non de soumission aux lois, mais simplement de fidélité et d'obéissance au gouvernement (1).

Les concessions étaient telles que visiblement on se rapprochait. Dans la journée du 27 juin, Consalvi, ayant achevé son contre-projet, le remit à Bernier. Celui-ci promit de le transmettre au ministre des Affaires étrangères et, si nous en croyons les documents pontificaux, le trouva, quant à lui, tout à fait acceptable. Puis le cardinal attendit la réponse, partagé entre l'espoir d'une heureuse conclusion et la crainte, presque le scrupule, de s'être peut-être trop dessaisi. A son grand étonnement, les journées du 28, du 29, du 30 juin s'écoulèrent sans qu'aucune communication ne lui parvint. En revanche une grande nouvelle se répandit : Talleyrand avait pris congé du premier Consul et venait de partir pour les bains de Bourbon-l'Archambault. Sur cette information, on crut dans le monde diplomatique que l'affaire du Concordat était arrangée. Non, elle ne l'était point encore. L'ancien évêque d'Autun s'était même appliqué, avant de partir, à combattre, dans une note, les amendements proposés

(1) Dépêches de Consalvi au cardinal Doria, 1^{er} juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 142 et suiv., d'après les *Archives du Vatican*).

par le cardinal Consalvi. De plus, il laissait à Paris, en la personne de M. d'Hauterive, un agent fort actif et toujours en éveil. Pourtant cet éloignement était symptôme décisif : si Talleyrand partait, ce n'était pas que le traité fût conclu ; c'était qu'il se décourageait désormais de le faire échouer.

III

Et, en effet, à travers toutes les discussions même les plus subtiles, même les plus tenaces, on s'acheminait vers la conclusion. Était-ce à dire que de part et d'autre on se fût convaincu ? La société séculière entendait garder toutes ses maximes, et Rome toutes ses traditions. La divergence persistante des vues soulevait parfois l'une contre l'autre les deux parties sur le point de se rapprocher : de là chez le premier Consul des retours d'irritation et, chez les représentants du Saint-Père, des ressauts de méfiance. On parlait alors à Paris d'*ultimatum*, et à Rome de la *substance* intangible à sauvegarder. Puis, les dispositions réciproques s'amollissant, les délais, même les plus impérieusement fixés, se prorogeaient, et l'on recommençait à remanier les phrases, à peser les mots. Pendant de longs mois, au milieu de ces à-coups, la négociation s'était trainée. Maintenant on se laisse aller vers l'accord, accord tout de raison, plus résigné qu'empressé, sans fusion réelle d'aspirations et de pensées, accord sauveur pourtant, car il rendra la paix au peuple chrétien de France.

Cet esprit de sage conciliation, Consalvi s'en est pénétré. Plus que toutes les dépêches, son séjour à Paris l'a instruit. « Il faut être ici, mande-t-il le 1^{er} juillet au cardinal Doria, pour comprendre les choses... On est ici capable de tout. En cas d'échec, la religion serait exposée aux plus extrêmes dangers. Il est vrai que Dieu la préservera toujours ; mais

il ne faut pas tenter le Seigneur. » En homme sensé, Consalvi tient un compte équitable des difficultés que peut-être à Rome on ne comprend pas bien. Dans cet ordre d'idées, il juge que certains retours au passé sont impossibles en France et que les raisons invoquées sont vraiment irréfutables. Ainsi parle-t-il, préparant à de grands sacrifices et les conseillant (1). Et dans ses lettres intimes à Mgr Di Pietro, il montre la même résignation : « On fait ce qu'on peut, non ce qu'on désire. »

Cet opportunisme un peu triste, fort désabusé mais non découragé, est bien propre à faciliter une heureuse issue. Ce qui concourt au même but, ce sont les dispositions de Bernier. Qui pourrait compter les variations de ce personnage demeuré un peu énigmatique, qui poursuit une négociation religieuse, avec tous les raffinements de la plus on-doyante, de la plus profane diplomatie ? Au mois de mai, il a, quoique prêtre, modelé son langage sur celui de Talleyrand, sur celui du premier Consul. Peu après, à l'arrivée du courrier Livio, il s'est senti, un moment, conquis par le bref élogieux du pape. Quelques jours plus tard, par une nouvelle évolution, il s'est rangé aux côtés du ministre des Affaires étrangères, et a pesé, autant qu'il l'a pu, sur Spina pour obtenir de lui l'approbation du sixième projet (2). Puis, changeant derechef, il s'est plu à vanter Consalvi et s'est haussé jusqu'à conjurer Talleyrand de tout faire pour contenter le Souverain Pontife. Il s'est avancé plus encore ; et le 27 juin, en une conférence avec Consalvi, il a jugé admissibles la plupart des vues du cardinal. Nous voici maintenant au 1^{er} juillet. Bernier revient à la manière dure et, s'appropriant la dernière note de Talleyrand au moment de partir pour Bourbon-l'Archambault, combat le même projet que,

(1) Consalvi à Doria, 1^{er} juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Vatican*, t. III, p. 449, d'après les *Archives du Vatican*).

(2) Rapport de Bernier à Talleyrand, 16 juin (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, f^o 81).

trois jours auparavant, il a déclaré admissible (1). Mais comme on sent qu'il parle par ordre ! Quel n'est pas le contraste entre sa correspondance officielle et le ton de ses entretiens ! Dans sa conversation toutes les critiques s'adoucissent. Il annonce une note qui démontrera la concordance, quant au fond des choses, entre le projet français et les vues pontificales. Il insinue qu'au surplus quelques retouches de rédaction pourront tout arranger. Le lendemain, 2 juillet, nouvelle entrevue entre le cardinal et le commissaire français. Celui-ci n'apporte pas la note promise ; mais une parole bien significative lui échappe : « Depuis le départ de Talleyrand, dit-il, l'affaire m'est confiée plus librement, plus complètement. J'ai plus de latitude pour en rendre compte aux trois Consuls, je puis espérer de plus grandes facilités (2). » Et ayant parlé de la sorte, il propose une conférence pour le jour suivant. Ce qu'est cette conférence, nous l'ignorons. Mais sans doute elle est satisfaisante ; car, dès le départ de l'abbé, Consalvi, avec un espoir tout ranimé, écrit à Doria : « Il semble que nous sommes d'accord sur quelques-unes des bases principales. Il est probable que le gouvernement se prêtera à la nouvelle rédaction arrêtée entre nous. » Cependant le cardinal n'ose s'abandonner à la joie. Et presque aussitôt il se reprend : « Il ne faut pas, ajoute-t-il, tenir la chose comme sûre ; combien de fois les apparences n'ont-elles pas été plus belles, puis tout a échoué misérablement (3). »

(1) Bernier à Consalvi, 1^{er} juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. VI, p. 73 (d'après les *Archives du Vatican*).

(2) Consalvi à Doria, 2 juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 157, d'après les *Archives du Vatican*).

(3) Consalvi à Doria, 3 juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, t. III, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 158).

IV

Est-ce enfin le dénouement? Du récit je voudrais élaguer tout ce qui le surcharge et l'obscurcit. Mais la clarté ne s'obtiendrait qu'aux dépens de la vérité; et la négociation ne serait pas fidèlement rapportée si on ne la retraçait, subtile, compliquée et tenace, ainsi qu'elle le fut jusqu'au bout. Tout se mêle, crainte et espoir. Le représentant du Saint-Siège remanie légèrement le contre-projet rédigé par lui le 27 juin. Le 5 juillet, les négociations paraissent en bonne voie. « Je ne puis encore, écrit Consalvi au cardinal Doria, mander la nouvelle tant souhaitée de la conclusion... Mais d'après les dernières conférences il semble que l'affaire prend bonne tournure (1). » Et cependant qui compterait les à-coups? Le 6 juillet, Bernier a été reçu par Bonaparte. Celui-ci élève des difficultés sur la profession de foi des Consuls, sur la publicité du culte, sur la formule du serment. Le soir, l'abbé se rend à l'hôtel de Rome. Redevenu absolu, presque cassant, il annonce une note qui précisera les intentions du gouvernement et que Consalvi devra accepter sans modification. Le cardinal est consterné : « Dieu m'est témoin, écrit-il à Doria, que jamais je n'ai ressenti pareille angoisse. »

Le lendemain, il semble que Bonaparte s'apaise. Au fond il souhaite surtout deux choses : la première, c'est de renouveler à son gré tout l'épiscopat, la seconde, c'est de garantir, par une décision émanée du Saint-Siège lui-même, la sécurité des acquéreurs de propriétés nationales. Qu'il écarte par surcroît toute formule qui semblerait limitation du droit

(1) Consalvi à Doria, 5 juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 175, d'après les *Archives du Vatican*).

de l'État ou immixtion de l'Église dans la société civile, et ses vœux principaux seront accomplis. Or, les textes remaniés lui assurent tout cela et plus encore. Un billet adressé le 7 juillet à Bourbon-l'Archambault semble attester des dispositions plus conciliantes : « Il paraît, mande Bonaparte à Talleyrand, que les affaires vont et que nous nous arrangeons avec le cardinal. » Il ajoute dédaigneusement : « Il a fallu leur passer quelques mots. » Puis, faisant allusion à sa santé qui a été pendant quelques jours un peu précaire, il termine par cette phrase : « L'état de maladie est un bon moment pour s'arranger avec les prêtres (1). »

Les journées des 8, 9, 10 juillet sont remplies par les pourparlers entre Consalvi et Bernier. De la Malmaison où le Premier Consul a délibéré avec ses deux collègues, arrivent encore, d'après le témoignage de Bernier, des représentations irritées. Et les deux négociateurs de s'évertuer de nouveau en recherches de nuances, en transpositions de mots. — Une phrase glissée incidemment dans le texte définitif permet de donner satisfaction au Saint-Siège qui souhaite ardemment qu'il soit fait mention de la profession de foi catholique des Consuls. Le principe de la publicité du culte est reconnu : seulement il est décidé, pour remplir le vœu du gouvernement, que cette publicité sera subordonnée aux règlements de police qui seront jugés nécessaires ; puis, pour satisfaire à son tour le délégué pontifical, on ajoute ces mots : « vu les circonstances », ce qui donne à la restriction même un air de disposition transitoire. Pour le serment, on se réfère aux formules usitées sous l'ancien régime. Quant à l'article relatif aux prêtres mariés ou abdicataires, on le supprime et avec raison, puisque le règlement de leur condition vis-à-vis de l'Église, étant affaire de conscience, relève par suite, non de l'autorité civile, mais de l'autorité ecclésiastique.

Le 11 juillet, dans la journée, entre les deux délégués,

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 240.

l'accord parut enfin complet. Ce jour-là, en un rapport au premier Consul, l'abbé Bernier lui annonça l'heureuse conclusion, en s'appliquant à bien marquer que les vœux du gouvernement avaient été dans l'ensemble pleinement satisfaits. Vous désiriez, disait-il en substance, que la publicité du culte fût subordonnée aux règlements de police ; cette clause est acceptée ; seulement on a ajouté « vu les circonstances », parce que les circonstances sont tout à la fois le motif de la clause et la base des règlements qui seront pris dans les différents temps. — Vous désiriez l'ancien serment des évêques. Il est textuellement admis, et étendu à tous les prêtres. — Vous désiriez une stipulation en faveur des prêtres mariés ou abdicataires. « Il a été impossible de faire d'un cas de conscience la matière d'un contrat. Mais aucun de ces prêtres n'aura lieu de se plaindre ; tous seront tranquilles sans avoir à s'avilir. J'ai par écrit, à cet égard, une promesse du Saint-Siège ; et je réponds au gouvernement de tout ce qu'il désire. » Bernier ajoutait : « Le cardinal et Mgnor Spina promettent de signer de suite le projet ainsi conçu. Daignez donc, général, expédier de suite les pouvoirs nécessaires à cet effet. Il suffit que ce soit une lettre ou le moindre arrêté de votre part... Vous n'aurez jamais pris une mesure plus efficace ni plus propre à vous attacher le cœur des catholiques français (1). »

La soirée du 11, la journée du 12 s'écoulèrent sans que Bernier reçût de Bonaparte l'assentiment positif qu'il eût souhaité. Mais l'approbation parut résulter implicitement des mesures qui furent prises et qui n'auraient eu aucun sens si un désaccord eût subsisté. Le 12 juillet, un arrêté consulaire nomma les commissaires français délégués pour signer la convention : c'était Joseph Bonaparte, le conseiller d'État Crétet, l'abbé Bernier. Du côté pontifical les signataires seraient le cardinal Consalvi, Mgnor Spina, le Père Caselli.

(1) *Affaires étrangères, Rome, vol. 931, f° 125.*

Une note fut préparée pour le *Moniteur*. Elle était ainsi conçue : « M. le cardinal Consalvi a réussi dans les négociations dont il a été chargé par le Saint-Père auprès du gouvernement. » Dans le même temps, une proclamation aux Français fut rédigée à l'occasion du 14 juillet. On y lisait ces mots : « Bientôt cessera le scandale des divisions religieuses. »

Qui n'eût douté d'un prochain et heureux dénouement? Toutefois Consalvi, instruit par les précédents mécomptes, eût désiré une approbation explicite venue des Tuileries; et en l'absence de tout message positif, il ne parvenait pas à se rassurer complètement. La journée du lendemain justifierait ces soupçons. La paix religieuse ne se conclurait pas sans une suprême tentative d'intimidation, aussi peu digne de la France que du grand homme qui présidait à ses destinées.

V

Le 13 juillet dès le matin, un billet de Bernier notifia à Consalvi l'arrêté qui nommait les commissaires délégués pour la signature. Il ajoutait comme on ferait pour une affaire définitivement conclue : « Recevez, Éminence, mes félicitations sur le terme de vos travaux. »

Consalvi attendit, très apaisé cette fois par le ton du message. Dans l'après-midi, c'est-à-dire vers quatre ou cinq heures, un second billet de l'abbé lui parvint qui était ainsi conçu :

Je vous prévien que la conférence aura lieu chez le citoyen Joseph Bonaparte, ce soir à huit heures.

J'irai vous prendre à sept. Voici ce qu'on vous proposera d'abord; lisez-le bien; examinez tout; ne désespérez de rien.

Je viens d'avoir une longue conférence avec Joseph et Cretel.

Vous avez affaire avec des hommes justes et raisonnables. Tout finira bien ce soir.

Je vous offre mon profond respect.

BERNIER (1).

A cette lettre énigmatique un projet était joint — le huitième, autant du moins qu'on peut s'y reconnaître au milieu de tous les remaniements successifs. Avec un soudain ressaut d'inquiétude, Consalvi déplia le papier : il lut d'abord avec surprise ; puis sa surprise devint stupeur et à la fin, la stupeur elle-même se transforma en indignation. La nouvelle rédaction, loin de reproduire celle qu'avait acceptée le cardinal, en différait par des changements que tout le monde eût jugé notables et qui, dans l'esprit du Saint-Siège, étaient tout à fait essentiels. Nulle allusion à la profession particulière des Consuls ; la publicité du culte subordonnée à tous les règlements de police que le gouvernement jugerait nécessaires, et cela sans aucune réserve tirée du temps et des circonstances ; l'obligation pour le Saint-Père de conférer *immédiatement* l'institution aux évêques nommés ; le choix des curés par les évêques subordonné à l'approbation du gouvernement ; l'obligation de pourvoir à la subsistance du clergé transformée en une simple assurance qui avait un air de projet plutôt que d'engagement ; la sanction du Saint-Siège s'étendant, paraissant s'étendre, non seulement aux aliénations de biens nationaux déjà consommées, mais aux aliénations futures ; nulle mention des séminaires et des chapitres ; enfin la reproduction, par une addition marginale, de la clause sur les ecclésiastiques mariés.

Consalvi tenait de sa nature et avait appris dans ses hautes fonctions la maîtrise de lui-même. Cette fois il éclata. Sans perdre un instant et dans toute la chaleur de son émotion, il écrivit en ces termes à Bernier :

(1) RINIERI, *La Diplomazia pontificia nel Secolo XIX*, p. 1^{er}, p. 233 d'après les *Archives du Vatican*).

Rien, monsieur, n'égalait notre surprise en lisant le brouillon que vous venez de m'envoyer. Je ne sais pas concevoir comment, après que nous sommes convenus en tous les articles, on puisse présenter le jour même de la signature une rédaction aussi différente de celle qui avait déjà été arrêtée, comme vous le savez si bien. Vous savez aussi que tous les mots ont été si étudiés qu'ils ne peuvent recevoir aucun changement. Je suis navré de douleur en pensant qu'au lieu de nous réunir pour signer, je sois appelé à une nouvelle discussion. Les pouvoirs ne me permettant pas d'autre changement, je réclamerai l'exécution de ce qui avait déjà été convenu ou admis (1).

Que s'était-il passé depuis les accords conclus entre Bernier et Consalvi? Quelles influences avaient réussi à glisser de nouveau dans le traité, à la dernière heure, les clauses irritantes et les formules impérieuses qu'un examen attentif jusqu'au scrupule, patient jusqu'à la minutie, en avait bannies?

Bonaparte, même en ses jours les meilleurs, ne s'était jamais dégagé de certaines répugnances tenaces. Toute profession de foi catholique, même dissimulée et comme cachée en une phrase incidente, lui déplaisait. « Je ne suis ni hérétique ni athée, avait-il dit à Consalvi en le recevant le 2 juillet en une seconde audience. Jamais je n'ai abjuré la religion catholique; je suis donc présumé catholique, et l'on ne peut pas plus me demander une déclaration à cet égard qu'on ne l'exigerait du roi d'Espagne ou de tout autre souverain. Tout ce que je pourrais admettre, ce serait que le pape, dans la Bulle qui accompagnera le traité, rendit hommage, sous forme d'éloge, à ma foi catholique et, de la sorte, en prit acte. » — Contre la publicité du culte, le premier Consul ne formulait pas de moindres critiques. Que le culte s'exerçât librement dans les églises, il le concédait sans peine. Mais toute cérémonie extérieure éveillait ses méfiances, soit qu'il redoutât sincèrement que ces manifestations fussent cause

(1) RINIERI, *La Diplomazia pontificia nel Secolo XIX*, t. 1^{er}, p. 236.

de troubles, soit qu'il craignit, par cet excès de faveur, de fournir une arme aux adversaires du traité. — Enfin Bonaparte s'expliquait mal les objections contre le serment à la constitution et aux lois. En homme à qui manque le sens des choses religieuses, il ne comprenait guère les scrupules que ces objections recélaient, et ce qui était délicatesse de conscience lui apparaissait avec un vague aspect de rébellion.

Bernier n'avait réussi qu'incomplètement à dissiper ces préventions. Comment furent exploitées ces arrière-pensées? Bonaparte avait voulu associer à ses dernières décisions les deux autres Consuls. L'un d'eux, Cambacérès, était imbu contre la cour de Rome de tous les préjugés des légistes et, dans cet esprit, craignait avant tout que l'autorité séculière ne se désarmât. Aussi on ne peut mettre en doute le témoignage de Consalvi qui, à deux reprises (1), dénonce en termes très formels son hostilité. Cette influence fut-elle la seule? Talleyrand s'était éloigné, mais ses rapports restaient. Le jour même de son départ, il avait, en un dernier billet, dénoncé l'esprit d'étroitesse et de malveillance qui animait les agents du Saint-Siège : il avait jugé que les amendements du cardinal Consalvi « faisaient rétrograder la négociation jusqu'à l'époque des premières difficultés » ; il avait conseillé que de nouveau les volontés du gouvernement fussent traduites sous la forme comminatoire d'un ultimatum (2). Et cette note avait été présentée par d'Hauterive comme le commentaire du dernier projet remis par le ministre avant de partir pour les eaux, projet qui ne tendait aucun compte des tempéraments de rédaction réclamés par Consalvi et non repoussés par Bernier. C'est ce projet qu'au moment de conclure, le premier Consul, négligeant à la fois

(1) Dépêche du 16 juillet 1801 et éclaircissements sur la convention du 15 juillet (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 226 et 239).

(2) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, f° 146.

les objections du cardinal et les concessions de son propre représentant, s'était approprié, au moins d'une façon générale. Il arrivait donc que Talleyrand, d'influence contenue tant qu'il était demeuré près du maître, semblait sur le point de triompher, alors qu'il était loin et que de la négociation il paraissait se désintéresser.

Le silence de Bonaparte vis-à-vis de Bernier pendant la journée du 12 juillet avait été le signe de ces dispositions équivoques. D'Hauterive, d'ailleurs, veillait. Si, le 12, la trace de son action n'apparaît pas, elle se révèle dès l'aube du lendemain. Il sent qu'on touche au dénouement, et voici que, dans un rapport au premier Consul, il renouvelle contre les vues du Saint-Siège les critiques qu'eût formulées le ministre lui-même (1). Cependant le texte de la convention, tel que Bonaparte se l'est approprié, arrive de la secrétairerie d'État au ministère des Affaires étrangères pour y être recopié. Et d'Hauterive, de sa propre autorité, y ajoute une clause qui relève de la loi du célibat les ecclésiastiques mariés.

Bernier qui venait d'annoncer à Consalvi la subite évolution ne laissait pas que d'en être confus autant que le cardinal en était consterné. Il sentait la coalition, en dernière heure, de tous les adversaires du traité. Or, en ce revirement, il se trouvait condamné, ou à contredire le maître redoutable, ou à combattre ses propres vues ; car c'était son propre projet qui venait d'être, en dehors de lui, non seulement remanié, mais dénaturé. C'est dans ce cruel embarras que, vers sept heures du soir, il se présenta à l'hôtel de Rome.

Le cardinal l'accueillit fort mal. Comme Bernier tentait de l'adoucir, de lui faire entrevoir une heureuse issue, loin de s'apaiser il se révolta : « Ce sont, répliqua-t-il, des cajoleries, des flatteries. » Et il qualifia avec véhémence l'incorrection du procédé dont il était victime. Tout submergé

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, n° 146.

sous l'avalanche des reproches, l'abbé ne put qu'invoquer la volonté du premier Consul.

Il était près de huit heures du soir quand, sous la conduite de Bernier, Consalvi, accompagné de Mgnor Spina et du Père Caselli, arriva rue du Faubourg-Saint-Honoré à l'hôtel Marbeuf qui était alors la résidence de Joseph Bonaparte. Joseph, qui était accueillant et hospitalier, reçut avec une extrême courtoisie les délégués pontificaux. De la négociation il ne savait que ce que Bernier, le matin même, lui avait appris, et le conseiller d'État Crétet n'était pas mieux instruit. D'après les explications qui leur avaient été fournies, les deux commissaires français prévoyaient bien quelques difficultés, mais ne pénétraient point tout ce que les nuances à peine pondérables des mots cachaient de divergences réelles. En cet état d'esprit, ils ne se figuraient qu'un dernier débat, assez promptement et assez aisément terminé. Aussi leur surprise ne fut pas médiocre quand Consalvi leur déclara que le texte qu'on lui présentait n'était point acceptable, et que la seule convention qu'il pût signer était celle qui, à la suite d'un échange de notes très précises, avait été arrêtée entre Bernier et lui.

Mis directement en cause, l'abbé déguisa son trouble et, avec une assurance empruntée, répliqua que les traités pouvaient toujours être changés jusqu'à ce qu'ils fussent signés. Donc il fallut recommencer, comme si tout fût à refaire, le fastidieux et subtil travail qui se poursuivait depuis six mois. La difficulté s'accroissait par l'obligation de se hâter ; car le premier Consul voulait que tout fût terminé dans les vingt-quatre heures. Elle s'aggravait aussi par la condition des délégués français. A Joseph Bonaparte, à Crétet, il fallait, chemin faisant, tout apprendre ; et Bernier, le seul qui fût pleinement instruit, était condamné, pour soutenir le nouveau projet, à combattre tout ce qu'il avait, trois jours plus tôt, jugé excellent.

Cependant cette ignorance de deux des commissaires,

cette situation équivoque de Bernier rendit aux Italiens quelques avantages. Puis Consalvi, très irrité quoique toujours maître de lui, puisa sans doute dans son irritation même une fermeté de langage qui impressionna. Le débat, repris point par point, dura toute la nuit et se prolongea toute la matinée du lendemain, sans autre interruption que celle d'un court repas. A la fin, la haute raison, la puissance persuasive du cardinal dissipa beaucoup d'objections ; et ses efforts, sans être couronnés d'un succès complet, obtinrent des résultats inespérés. Après un débat très vif — *guerra terribile*, dit Consalvi en un langage un peu imagé — la profession de foi des Consuls fut rétablie. — Sur la publicité du culte, la discussion fut d'autant plus longue qu'on savait combien ce point tenait à cœur à Bonaparte. On tourna, on retourna toutes les formules, Romains et Français luttant de subtilité. A titre de transaction, un amendement fut adopté qui substituait à cette phrase : *les règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires*, cette autre phrase : *les règlements de police que les circonstances du temps rendront nécessaires*. — A propos de l'institution canonique, on effaça le mot *immédiatement* qui avait vis-à-vis du Saint-Siège un air peu séant de mise en demeure. — Pour le choix des curés, on substitua à la nécessité de l'approbation gouvernementale la promesse de ne nommer que « des pasteurs qui jouiraient de la confiance du gouvernement ». — L'article sur les séminaires et chapitres fut rétabli. — En ce qui concernait les biens nationaux, il fut convenu que la décision du Saint-Père ne s'appliquerait qu'aux domaines déjà vendus et non aux propriétés non encore aliénées. — Pour les fondations pieuses, le droit des fidèles fut reconnu à titre de principe général ; et toute restriction fut supprimée, l'État se réservant au surplus de légiférer ultérieurement sur la matière. — Enfin la clause sur les ecclésiastiques mariés fut effacée.

On touchait au terme de cette extraordinaire délibération qui durait depuis près de dix-huit heures. A travers

l'immense fatigue, un désir ardent animait Consalvi et ses collègues, celui de consolider leur succès relatif et d'obtenir que, séance tenante, les signatures fussent apposées. A ce vœu on parut d'abord souscrire, et les copies furent dressées. Puis, au dernier moment, la crainte du maître paralysa la hardiesse, et l'on décida qu'avant de tout conclure on recourrait derechef à lui.

C'était s'exposer à une nouvelle bourrasque. Consalvi, qui commençait à se rassurer, se reprit à trembler. L'événement ne justifia que trop ses craintes. Quand Joseph, se rendant aux Tuileries, eut communiqué à son frère la rédaction adoptée, c'est-à-dire, autant qu'on peut compter, le *neuvième projet*, l'indignation du premier Consul éclata. Deux points surtout éveillèrent sa réprobation : l'amendement relatif à la publicité du culte, la retouche à l'article sur le choix des curés. Bien qu'on fût au mois de juillet, un reste de feu brûlait dans la cheminée. De colère Bonaparte prit le projet et le jeta dans le foyer : « Si vous aviez signé ce papier, ajouta-t-il, je vous l'aurais jeté à la tête. » Et parlant des délégués pontificaux : « Qu'ils signent de suite, dit-il, ou qu'ils partent immédiatement. »

Pendant la longue conférence, Joseph, avec sa modération d'esprit et sa sagesse, avait travaillé de son mieux à la paix. Des Tuileries il revint désolé et supplia Consalvi de céder. Cette fois le cardinal fut inébranlable. Il avait atteint cette limite extrême où se formule, inflexible, le *non possumus* de l'Église.

VI

La négociation, plus décevante, plus compliquée qu'aucune autre le fut jamais, menaçait de tourner à l'*imbroglio*, mais à l'*imbroglio* tragique. On était dans l'après-midi du

14 juillet, et les pompes officielles se déployaient en souvenir de la Révolution à la fois honorée et contenue. Le matin, un entrefilet du *Moniteur* avait annoncé la fin prochaine des discussions religieuses. Or, voici qu'au dernier moment, un violent coup de colère jetait bas tout l'édifice qu'une incroyable patience avait, pièce à pièce, construit. Cependant aux Tuileries un banquet d'apparat devait réunir à cinq heures — heure où l'on dînait alors — les membres du corps diplomatique et les principaux personnages de l'État. Consalvi et Spina se trouvaient parmi les invités. La perspective de se rencontrer avec Bonaparte les pénétrait d'un embarras mêlé de répulsion et d'effroi. Mais, entre tous les partis, l'abstention était le pire. Le temps pressait, car il était plus de quatre heures. Rassemblant tout son courage, le cardinal se rendit aux Tuileries.

De la scène qui suivit, le représentant du Saint-Siège a lui-même tracé deux récits : l'un très imagé qui est celui de ses *Mémoires*, et qui, dans la traduction française plus colorée que littérale, est plus imagé encore ; l'autre, de style beaucoup plus tempéré, qui est tiré des dépêches au cardinal Doria. Le premier, écrit vers 1812, au plus fort des démêlés entre Napoléon et la papauté, s'est peut-être empreint de l'amertume qu'inspiraient les persécutions impériales ; le second, au contraire, consigné en une correspondance officielle, s'est probablement appliqué, par circonspection diplomatique, à atténuer l'éclat des paroles ou la violence des menaces ; en sorte que c'est entre les deux versions que réside sans doute la vérité. Ce qui est certain — car un témoin très digne de foi l'atteste (1) — c'est que Bonaparte, après un premier accueil poli et correct, se répandit presque aussitôt en vifs reproches. « Tous ces délais, dit-il, sont exaspérants : ce que j'ai proposé ou rien ;

(1) Dépêche de Cobenzl à Colloredo, 30 juillet 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. VI, p. 96 et suiv., d'après les *Archives de Vienne*).

et je sais bien alors quel parti je prendrai. » Si nous en croyons les *Mémoires*, il ajouta avec un surcroît d'irritation : « Je n'ai pas besoin de Rome, je n'ai pas besoin du pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a su changer la religion de son pays, à plus forte raison le pourrais-je, moi ! En changeant la religion en France, je la changerais dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir. Vous avez voulu rompre, monsieur le cardinal ; que la responsabilité en retombe sur vous. » La foule des assistants et son propre trouble ne permettaient guère à Consalvi de longues explications. « Je ne puis, répondit-il brièvement, ni outrepasser mes pouvoirs ni accepter des maximes qui seraient contraires aux principes professés par le Saint-Siège. » Puis il protesta que la cour de Rome, loin de provoquer une rupture, souhaitait avec la plus vive ardeur l'entier accord. Cependant le premier Consul s'obstinait. Sur la publicité du culte, il se montrait surtout irréductible et entendait se réserver toute latitude pour tous les réglemens de police qu'il lui plairait d'édicter. Comme le ministre d'Autriche, M. de Cobenzl, se trouvait près de lui, il se tourna de son côté : « Je vous fais juge, monsieur de Cobenzl. »

On passa à table. Le dîner fut court. Au salon l'entretien reprit. Pendant le repas, Cobenzl, choisi en quelque sorte pour arbitre par Bonaparte, avait réfléchi. La question, ainsi que lui expliqua Consalvi, était moins une question de fait qu'une question de principe : si l'Église pouvait ignorer, paraître ignorer les réglemens intérieurs de chaque État, en revanche elle ne pouvait, sans dérogation à ses maximes essentielles, reconnaître par avance, d'une façon générale et sous la forme d'un traité, sa subordination à toutes les ordonnances de police qu'il plairait à l'autorité civile d'adopter. — Ce que venait de lui exposer Consalvi, Cobenzl entreprit de l'expliquer à Bonaparte. C'était, d'après le témoignage du cardinal, un homme d'une rare bienveillance et

d'une remarquable dextérité. En outre, il n'entrevoyait pas sans déplaisir la rupture ; car il redoutait que le premier Consul, renonçant à tous ménagements, ne bouleversât toutes choses en Italie et surtout n'achevât en Allemagne la ruine des principautés ecclésiastiques. L'esprit tout en recherche de formules conciliantes, le ministre d'Autriche finit par proposer qu'on admit la publicité du culte, avec cette seule phrase restrictive : « sous la surveillance du gouvernement. » Le premier Consul ne rejeta pas l'amendement. Quant à Consalvi, il se garda de contredire. Ce n'était pas que la retouche lui parût très heureuse ni surtout suffisante ; mais l'essentiel était de renouer, fût-ce avec un fil un peu lâche et de qualité médiocre, le nœud rompu de la négociation. Cobenzl allait et venait, conseillant à Consalvi la souplesse et faisant valoir auprès du maître les périls de l'intransigeance. En tout cet éclat, qui pourrait dire la part de la colère, la part du calcul ? Par cette très publique, très voyante mise en scène, le premier Consul ne voulait-il pas surtout prouver qu'il demeurait l'arbitre suprême, que la vraie sollicitieuse était l'Église et qu'il réglait toutes choses avec assez de maîtrise pour que les plus ombrageux, les plus hostiles pussent se reposer sur sa vigilance à sauvegarder les droits de l'État ? Par degrés l'homme terrible s'apaisa. Il lui arriva même de parler du Saint-Père en termes excellents, comme s'il eût pris soin de l'élever au-dessus de toutes les querelles. Après quelques retours d'irritation, Bonaparte finit par autoriser une nouvelle conférence qui aurait lieu le lendemain à midi. Mais ce serait « la dernière, ajouta-t-il, absolument la dernière ». Consalvi avait conçu tant de craintes que subitement il passa de la méfiance à une gratitude inattendue : « Le premier Consul a vraiment bon cœur, écrivait-il au cardinal Doria en rendant compte de ces incidents. » Et il est curieux de recueillir, prise sur le vif, cette phrase qui contraste si fort avec le ton des *Mémoires*.

Le lendemain 15, à midi, en l'hôtel de Joseph Bonaparte, on se réunit donc de nouveau. Pendant toute la nuit, pendant toute la matinée, Consalvi, Spina, Caselli avaient médité, conféré, et aussi prié Dieu. Dès le début de la séance, Joseph laissa très habilement traîner sur le bureau le rapport rédigé l'avant-veille par M. d'Hauterive. Le cardinal a raconté lui-même qu'il y jeta un coup d'œil. De la sorte il put mesurer tout ce qui s'accumulait d'objections contre le traité, tout ce qui s'agitait de passions hostiles autour des Tuileries. La principale discussion porta, comme la veille, sur la publicité du culte. L'embarras était extrême : car on savait combien le premier Consul tenait à marquer en termes non équivoques son droit de contrôle et, au besoin, d'interdiction. La correction proposée la veille par Cobenzl paraissait insuffisante à Consalvi ; elle se bornait en effet à reproduire sous une forme plus brève, peut-être un peu moins brutale, le texte français. Les délégués romains, sentant qu'ils n'obtiendraient pas mieux, acceptèrent qu'on subordonnât la publicité « aux règlements de police jugés nécessaires » ; mais ils réclamèrent l'addition de ces mots *pour la tranquillité publique*. De la sorte, on limitait dans son objet l'intervention administrative qui ne s'exercerait, ne devrait s'exercer que pour le maintien de l'ordre. Ce fut sur cette formule que le débat se concentra. Pendant de longues heures on discuta, avec une obstination extraordinaire, avec une patience extraordinaire aussi. La querelle était-elle, comme elle apparaîtra peut-être à quelques-uns, simple querelle de mots ? Derrière les mots se cachait la rivalité de deux puissances, l'État se montrant jaloux de son contrôle plus encore que l'Église de sa liberté. Puis le Saint-Siège avait tant cédé de ses privilèges antiques qu'il voulait au moins conserver ce vestige de sa traditionnelle primauté. Enfin l'énergie calme et la courtoise dextérité de Consalvi l'emportèrent. Non seulement le cardinal obtint pour la publicité du culte le léger remaniement qu'il sollicitait, mais toutes les retouches consenties

la veille furent acceptées de nouveau. La nomination des curés fut seule l'objet d'un changement. A ces mots : le choix des curés ne pourra se porter que sur des pasteurs qui jouissent de la confiance du gouvernement, on substitua ceux-ci : le choix ne pourra se porter que sur des personnes agréées par le gouvernement.

La séance avait duré toute la journée et s'était prolongée bien avant dans la soirée, On dressa les copies. Spina et Caselli traduisaient au fur et à mesure chaque article en langue latine. Une dernière crainte agitait Consalvi, celle que les commissaires français voulussent, comme la veille, soumettre la rédaction au premier Consul. Cette suprême épreuve lui fut épargnée. Il était près de minuit quand tout fut fini. Suivant l'ordre convenu des préséances, les délégués signèrent : d'abord Consalvi puis Joseph ; Spina ensuite et Crétet ; le Père Caselli enfin et Bernier. Et ainsi fut converti en traité, après huit mois de négociations, neuf projets successifs, deux mémorables menaces de rupture, la convention que, dans le style officiel du temps, on appela la *convention du 26 messidor an IX* et que la postérité devait connaître sous le nom de *Concordat*.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME

LA RATIFICATION

SOMMAIRE

- I. — Arrivée à Rome du courrier porteur de la convention. — Les objections et sur quels points elles portent. — Arrivée de Consalvi, et avec quelle ardeur il insiste pour la ratification pure et simple. — Cacault. — Assemblée du Sacré-Collège (11 août). — Les critiques. — Comment la majorité se prononce pour l'acceptation du traité. — Ratification par le Saint-Père (15 août 1801).
- II. — Comment, pendant quelques jours, les félicitations s'échangent : témoignages de bon vouloir ; protestations d'amitié ; présents.
- III. — Comment Bonaparte souhaite, pour régler les questions qui dérivent du traité, l'envoi à Paris d'un *légal a latere*. — Le cardinal Caprara : son passé ; son caractère. — Son arrivée à Paris ; quelle sera sa tâche. — Double obstacle qui complique l'exécution du Concordat.

I

Le Concordat que le premier Consul n'avait accepté qu'après tant de discussions aurait-il, par surcroît, la mauvaise fortune de déplaire à la Cour pontificale ? Le 25 juillet, dans la soirée, le courrier porteur de la convention atteint Rome. Quand on eut lu le traité, quand on eut lu les dépêches de Consalvi, l'inquiétude balança presque la joie, tant on craignit pour les maximes de l'Église !

Les pièces furent transmises à Mgr di Pietro. Puis une

commission d'examen, composée de cinq cardinaux, fut nommée. Les critiques se concentrèrent sur deux articles, les articles I^{er} et XIII, le premier relatif à la publicité du culte, le second aux biens nationaux. Sur la publicité du culte, trois des commissaires repoussèrent la rédaction adoptée : c'étaient Albani, Antonelli et aussi Gerdil, bien qu'il fût un ami de la France : « Autre chose, dirent-ils, est de tolérer ; autre chose est d'approuver. L'Église peut accepter sans protestation des règlements décrétés sans elle ; elle ne peut reconnaître elle-même, par avance, en la forme d'un traité solennel, la subordination aux statuts de police qu'il plaira à l'autorité civile d'édicter. » Sur l'aliénation des biens nationaux, il y eut aussi deux votes négatifs, ceux d'Albani et de Gerdil. Ils jugeaient, par une glose singulièrement subtile, que le Saint-Père, en ne marquant pas suffisamment sa désapprobation, semblait reconnaître le droit qu'aurait eu l'Assemblée constituante de disposer du patrimoine sacré. En cette discordance d'avis, un nouveau comité fut nommé, composé de six théologiens. Ceux-ci, sur les articles I^{er} et XIII, se divisèrent eux-mêmes, trois d'entre eux conseillant le rejet et trois l'adoption.

Heureusement Consalvi arrivait. De loin, il avait senti les critiques. Pénétré d'inquiétude, il avait avancé son départ. Le 25 juillet, il avait quitté Paris et avait voyagé presque sans arrêt. Seule, une chute l'avait retenu un peu à Bologne. Pour prévenir toute décision prématurée, il avait, de Florence, écrit au cardinal Doria : « De vive voix, je vous dirai tout. » Puis, en un message à Mgr di Pietro, il avait recommandé la prudence, la discrétion surtout. Il avait ajouté : « J'arriverai vendredi, mort ou vif ; car ma présence est trop nécessaire pour la ratification (1). »

Le 8 août, le cardinal était à Rome. L'extrême fatigue

(1) BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III p. 356 et 357.

du voyage, le contre-coup de sa chute, l'obligèrent à se mettre au lit. Telle était la hâte de savoir que Pie VII accourut lui-même à son chevet pour l'interroger. Consalvi put ainsi, dès la première heure, énumérer les obstacles qu'il avait rencontrés, souligner l'urgence de tout accepter. Il fit valoir l'impatience du premier Consul qui eût souhaité que la ratification pût arriver à Paris pour le 15 août, jour anniversaire de sa naissance. Pour satisfaire à ce vœu, le temps matériel manquait ; mais il importait de se hâter, de peur que quelque nouvelle complication ne surgît.

Une réunion générale du Sacré Collège fut décidée pour le 11 août. Sur ces entrefaites, Cacault, qui était depuis le mois de juin à Florence, revint à Rome. Il y revint tout joyeux de la paix religieuse, et y voyant le gage de la paix générale. Parlant du traité qui serait, annonçait-il, bientôt ratifié, il répétait avec un accent ému : « Ce sera l'ouvrage d'un héros et d'un saint. » Cependant, au milieu de sa joie, une chose l'étonnait : la réserve extraordinaire des prélats et des cardinaux. Où il croyait rencontrer l'allégresse, il se heurtait à un impénétrable silence : « Tous les docteurs du premier ordre, écrivait-il, sont employés et en mouvement. Le Saint-Père est dans l'agitation... jamais on n'a vu la Cour pontificale plus recueillie, plus sérieusement et aussi secrètement occupée de la nouveauté qui vient d'éclorre (1). »

En s'exprimant de la sorte, Cacault se montrait observateur fidèle. Au moment décisif, un ultime scrupule ravivait toutes les perplexités. On n'eût osé rejeter, on hésitait à approuver tout à fait. En ce cruel embarras, on s'épuisait à torturer la langue pour en extraire des maximes qui, à force d'être remaniées, deviendraient tout à fait inintelligibles. Le Sacré Collège s'étant réuni, les objections si souvent dé-

(1) Cacault à Talleyrand, 8 août 1801 (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 921, f° 217).

veloppées se produisirent une dernière fois et dans la forme solennelle de votes écrits.

De même que dans la congrégation des cinq cardinaux, le débat se porta presque exclusivement sur les articles I^{er} et XIII de la convention.

L'Église, disaient les opposants, peut tolérer, accepter, se soumettre en silence : elle ne peut ni signer elle-même son propre assujettissement, ni dissimuler ou travestir la vérité, si le devoir oblige à la proclamer. En certains jugements se trahit, et non sans quelque amertume, le regret d'une œuvre trop incomplète pour être féconde. Ainsi arriva-t-il que le cardinal Antonelli, après avoir rendu un très explicite hommage à Consalvi, tourna court, et sans se soucier de la logique, ne résista pas à souligner les lacunes de la convention : peu de ministres des autels et réduits à l'état de salariés ; les pasteurs légitimes dépossédés de leur siège ; nulle restauration des ordres monastiques ; les chapitres, les séminaires demeurés sans ressources. Était-ce là la religion rétablie ?

Contre cette intransigeance, beaucoup de cardinaux protestèrent ; tels Roverella, Vincenti, della Somaglia, Carandini, d'autres encore. Au surplus, ceux mêmes qui, par scrupule, critiquaient le traité, n'eussent-ils pas été saisis de scrupules bien plus grands si, par leur opposition, le traité eût échoué ? Ils ne souhaitaient, disaient-ils, que des retouches, et sur un ou deux points seulement. C'est contre cette obstination d'amendement que s'élevait avec une vigilance inquiète Consalvi. Il ne se lassait pas de répéter qu'un seul changement perdrait tout ; puis, de plus en plus pressant, il pria, il suppliait qu'on se gardât de laisser échapper, par querelle de détails, le magnifique enjeu de la France reconquise.

Sur le premier article, dix-huit cardinaux se prononcèrent pour l'adoption pure et simple, onze pour une rédaction modifiée ; sur l'article XIII, le nombre des dissidents se

réduisit à six ou sept. C'était le succès, quoique un peu précaire et contesté. Par égard pour l'opposition, on décida, après une nouvelle réunion chez le cardinal Gerdil, d'envoyer à Spina pour qu'il choisît entre elles deux ratifications : l'une était pure et simple ; l'autre exprimait, sous forme de disposition additionnelle, l'espoir qu'avec des temps meilleurs la publicité du culte pourrait être plus complète et plus large. Mais pouvait-on conserver quelque illusion, et la ratification sans retouche aucune n'était-elle pas la seule que conseillait la prudence, la seule que produirait Spina? Le 15 août ramenait une des grandes fêtes chrétiennes. Ce jour-là, Pie VII, après avoir invoqué Dieu une dernière fois, apposa sa signature. Et le courrier porteur de l'acte fameux partit pour Paris où il arriva le 27 août (1).

II

Entre les discussions qui avaient précédé le traité et celles qui bientôt surgiraient, il y eut alors quelques jours d'entente heureuse et apaisée. De part et d'autre, on s'appliqua à voiler les dissentiments, à chasser les arrière-pensées. Ce fut l'heure des félicitations réciproques, des échanges de présents, des effusions d'amitié. On eût dit une courte, très courte lune de miel, à travers ce mariage de raison que fut le Concordat.

En témoignage de bon vouloir, le premier Consul décida que la ville de Pesaro, avec tout le territoire environnant, serait restituée au Saint-Siège. Il prescrivit en outre l'évacuation des États pontificaux, sauf la ville d'Ancône, où

(1) RINIERI, la *Diplomazia pontificia*, t. 1^{er}, chap. XIII. — Dépêche de Consalvi à Spina, 16 août 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 406).

tiendraient garnison deux mille hommes, mais soldés et entretenus par la France. Quelques jours plus tard, comme il recevait le corps diplomatique, Bonaparte tint à marquer ses nouvelles tendances en reprochant publiquement au chargé d'affaires de la République cisalpine les mesures anti-religieuses adoptées à Milan : « Moi-même, ajouta-t-il, j'irai là-bas, s'il le faut, pour châtier les coupables. » Cependant les évêques constitutionnels tenaient à Paris leur concile national : sous une forme très courtoisement adoucie mais très nette, ils furent invités à se séparer. Fouché avait, cinq jours après le Concordat, rappelé, en une circulaire très âpre, les lois contre les prêtres : il fut désavoué. Le 31 août, le premier Consul reçut Spina à la Malmaison : il lui marqua sa joie pour la ratification pontificale, s'exprima sur Pie VII avec beaucoup de déférence, parla assez dédaigneusement des prêtres constitutionnels.

Le 10 septembre, les ratifications furent échangées. Tous les mauvais souvenirs s'effaçant, une émulation de coquetterie poussa les uns vers les autres ceux qui, pendant huit mois, avaient si passionnément discuté. Spina, si attentif d'abord à se dérober, se montra dans les cercles diplomatiques. Il visita tous les ministres ; surtout il se garda d'omettre Fouché, à qui il offrit tous les compliments de Consalvi. De ces gracieusetés inattendues, l'ancien oratorien, l'ancien mitrailleur de Lyon se déclara très touché et, mis tout à fait en belle humeur, lâcha même la grâce d'un émigré.

Ceux qui ne pouvaient se joindre s'écrivaient. La courtoisie française et l'obséquiosité italienne rivalisant, les félicitations s'échangeaient, et avec une ampleur de termes qui ne laisse pas que de surprendre, Consalvi écrit à Joseph Bonaparte une lettre pleine d'effusion. Et Joseph, très flatté, de répondre en un langage plein de vénération pour le pape, et avec de grands témoignages de satisfaction pour tout le monde, pour Consalvi, pour Spina, pour Caselli, pour lui-

même. Bernier, à la fin de la négociation concordataire, a éprouvé quelque mécompte de se voir, au moins en apparence, supplanté par Joseph Bonaparte et d'être réduit à apposer le dernier sa signature sur l'acte fameux. Voici que, revenu de son court dépit, il rêve pour son pays une longue paix et pour lui-même l'archevêché de Paris. En attendant, il se répand en paroles flatteuses et reconnaissantes. Il a naguère dénoncé les « lenteurs et les finasseries de Consalvi ». Maintenant, il lui écrit : « Le souvenir de votre séjour à Paris vivra dans mon cœur autant que moi (1). » Puis il fait monter ses pensées jusqu'au pape. « Qui eût dit il y a deux ans, lui écrit-il, que la France, guérie de son délire, reviendrait en quelques mois à son Dieu, et que le plus illustre de ses guerriers tiendrait à honneur de déposer aux pieds de Jésus-Christ sa gloire et ses lauriers? Témoin malheureux et dix ans victime des horreurs de la Révolution, à peine puis-je concevoir ce miracle subit (2). »

Il n'est pas jusqu'à Talleyrand qui ne fournisse sa note dans le concert général. Il exprime son extrême regret, son extrême peine d'être revenu de Bourbon-l'Archambault, juste le jour du départ de Consalvi et de n'avoir pu le voir qu'un instant. « Le premier Consul, ajoute-t-il, est parfaitement convenu que c'est uniquement à la piété du Saint-Père et au zèle persévérant de Votre Éminence qu'est dû le prompt achèvement de l'importante et mémorable transaction (3). » Consalvi n'a garde de se laisser distancer. En une lettre à Spina, il le prie de remercier le ministre et de lui présenter ses respects. Il va plus loin. N'est-ce pas l'époque des universelles indulgences? Dans cette même dépêche à Spina, nous lisons ces lignes qui étonnent un peu sous la plume d'un cardinal : « J'espère que vous ne me blâmez pas d'adresser tous mes compliments à Mme Grand. »

(1) THEINER, *les Deux Concordats*, t. 1^{er}, p. 278-281.

(2) *Ibid.*, p. 278-281.

(3) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, f^o 352.

Et Spina de répondre à Consalvi : « Mme Grand que j'ai vue hier vous adresse mille saluts. »

Une ancienne tradition voulait que toute paix fût consacrée par des présents. Pie VII eût aimé qu'on dérogeât à cet usage. Il lui répugnait que l'ombre même d'un intérêt personnel se mêlât à une négociation si grande. Puis il était pauvre : « Je n'ai guère, disait-il, à donner que des reliques. » Et il ajoutait : « Je crains qu'elles n'aient que bien peu de prix en France. » Mais Bonaparte tint à déployer sa magnificence. D'importantes gratifications furent attribuées par lui aux employés de la chancellerie romaine. Quant à Spina, il reçut une tabatière ornée de pierres précieuses ; le père Caselli ne fut point oublié ; et Consalvi fut, d'après son propre témoignage, traité plus somptueusement encore. Comme le gouvernement pontifical manifestait quelque confusion de ces largesses, Talleyrand s'appliqua à écarter toute idée de réciprocité. « Quelques chapelets, écrivait-il pieusement à Cacault, un camée à chaque plénipotentiaire, une boîte ornée du portrait du pape sans aucun diamant pour le citoyen Joseph Bonaparte, c'est là le genre de présent le mieux fait pour être accueilli (1). » Pie VII, malgré son indigence, ne voulut pas se laisser vaincre en générosité, et témoigna, lui aussi, très libéralement, sa gratitude aux principaux acteurs de la négociation. A Bernier, celui qui avait le plus travaillé, on donna un calice. C'était le seul à qui, par surcroît, les reliques pussent plaire. Il en avait demandé, on lui en envoya. Spina conseilla même qu'on lui en envoyât beaucoup. « Sanctifiez-moi cet homme-là, ajouta-t-il ; qu'il soit moins dénué d'artifices, qu'il aspire moins à plaire au gouvernement, et il sera tout à fait excellent. »

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 932, f° 34.

III

Toute cette profusion de présents, tous ces échanges de bons procédés n'étaient qu'intermède. Il y aurait quelque chose d'aussi laborieux que de conclure le Concordat, ce serait d'en régler l'exécution.

Déjà se sont succédé du côté pontifical plusieurs négociateurs : Martiniana, qui a reçu les premières confidences de Bonaparte ; Spina, l'homme à la mission ingrate, un peu plus qu'un agent d'information, beaucoup moins qu'un ministre accrédité ; puis Consalvi arrivé en pleine crise, et qui, après de terribles angoisses, a enfin, au prix de durs sacrifices, conquis le succès. Maintenant, pour interpréter l'acte fameux, il semble qu'un agent ordinaire — fût-il archevêque comme Spina ou cardinal comme Consalvi — ne suffise pas. Il faut éviter les perpétuels recours au Saint-Siège et les retards qu'entraîneraient les échanges de courriers. Il faut reconstituer sur place, en France même, la hiérarchie religieuse. De là l'idée d'un envoyé extraordinaire, muni de facultés presque illimitées pour lier ou délier, condamner ou absoudre. Un souvenir revient en mémoire, celui de ces légats *a latere* qui jadis, à de très rares intervalles, apparaissaient dans les pays catholiques, portant avec eux l'autorité du Saint-Siège dont ils étaient l'émanation directe. C'est un de ces envoyés que le premier Consul souhaite et attend. Il le souhaite non seulement par goût de simplifier et d'abrégé, mais aussi et surtout par esprit de domination. Quelle plus grande commodité en effet que de transporter pour ainsi dire à Paris la puissance de Rome, que d'installer par procuration le pape à domicile, que de tout régler avec le concours d'un personnage de dignité éminente

qu'on comblera d'honneurs et qu'on tiendra dans la main !

Plusieurs fois a été insinué à Paris le nom du légat souhaité, et Consalvi a pu, après Spina, transmettre à Rome le désir du gouvernement consulaire. Maintenant le vœu se précise : celui qu'on attend, c'est Caprara.

Le cardinal Caprara, alors âgé de soixante-huit ans, était, entre tous les dignitaires de la Cour de Rome, l'un des plus chargés d'honneurs. Il avait représenté le Saint-Siège à Lucerne, à Cologne, à Vienne. Il était de haute naissance, de mœurs pures, de nobles et grandes manières, d'âme charitable, d'esprit très orné. Était-ce seulement pour ces dons précieux que Bonaparte l'avait désigné et presque imposé ? Chez le cardinal, un trait dominait, à savoir une condescendante faiblesse qui, après un simulacre de lutte, inclinait presque toujours à capituler. Pendant trente années, il avait vécu dans le monde diplomatique du dix-huitième siècle, et à force d'entendre parler de la décadence de la papauté, s'était persuadé qu'elle ne pouvait vivre qu'à la manière des vieillards. c'est-à-dire en fuyant à tout prix tout ce qui serait crise, résistance ou combat. En cette conviction triste et désabusée, un seul souci le possédait, non celui de revivifier l'Église par un souffle nouveau, mais celui d'en ralentir ou d'en voiler le déclin, de façon que les apparences fussent à peu près sauvées et que les sacrifices se revêtissent de dignité. Le pire, c'est que cette disposition presque peureuse se laissait deviner et par là fournissait beau jeu à qui l'exploiterait. Ainsi s'était montré Caprara comme agent du Saint-Siège, non par servilité, mais par conviction que ce serait déjà succès que de perdre lentement et peu à la fois. Représentant un pouvoir faible et qu'il croyait plus faible encore, il avait tellement la crainte de la force qu'il paraissait en avoir le culte. La Révolution française avait éclaté. Il en avait, non sans clairvoyance, mesuré les développements et avait hésité à la condamner en bloc ; ce qui, dans les milieux les plus rétrogrades, l'avait fait appeler

le cardinal jacobin (1). Ce n'était pas qu'il fût capable de pactiser avec aucun excès ; mais au spectacle des violences, il s'était de plus en plus convaincu qu'on ne se sauve qu'en pliant. Pendant l'occupation française, il avait vécu assez tranquille à Bologne, puis s'était confiné dans son évêché d'Iesi. Cette attitude, un peu équivoque à force d'être craintive, avait fini par déplaire ; et auprès de Pie VI le cardinal était tombé dans une sorte de disgrâce. Cependant Bonaparte, dans l'intervalle de ses campagnes italiennes, n'était pas tellement absorbé par les occupations militaires qu'il ne notât entre temps les hommes qui pourraient servir ses desseins. A la fin de la négociation concordataire, il se rappela Caprara dont il connaissait la famille. On a dit aussi que le chevalier d'Azara l'aida à se souvenir. Pouvait-on imaginer d'ailleurs un ambassadeur plus à souhait ? A quelque temps de là, Cacault, en une dépêche à Talleyrand, dépeignait ainsi Caprara : « Il a l'esprit éclairé. Il est indifférent et froid à l'égard des querelles théologiques et ennemi du fanatisme qui les soulève. Il se prêtera à tout ce que le premier Consul pourra désirer. Il tiendra seulement, en homme d'honneur, à garder au pape sa considération (2). »

Le désir si net du premier Consul ne permettait guère les objections. Mais l'obstacle ne viendrait-il pas de Caprara lui-même ? Il était âgé, de vue très faible, travaillé par de multiples infirmités. En dépit de sa santé, il accepta la lourde charge. « Dieu veuille, répondit-il à Consalvi, que si je vais à Paris, j'en puisse revenir. Mais à tout prix, puisque Sa Sainteté commande, j'obéirai. »

Il fallait se hâter, car le premier Consul manifestait alors une grande impatience de tout terminer. Le 20 août, Ca-

(1) Cacault à Talleyrand, 8 fructidor an IX (*Affaires étrangères*, vol. 931, f° 298).

(2) Cacault à Talleyrand, 22 fructidor an IX (*Affaires étrangères*, Rome, vol. 931, f° 344).

prara était à Rome. Le 24 août, il fut nommé légat *a latere*. Le 27, en un consistoire public, il reçut la grande croix d'argent, qui était le signe de sa nouvelle dignité, et qu'on devait, dans les cérémonies, porter devant lui. En rendant compte de la solennité, Cacault répétait : « Le cardinal convient parfaitement et sous tous les rapports à la légation de France. » Il ajoutait : « C'est un acte de grand courage de sa part d'avoir accepté cette mission, car il paraît n'avoir qu'un souffle de vie. »

Les jours suivants, Caprara reçut ses instructions. Ses pouvoirs étaient proportionnés à son éminente dignité. Sur deux points surtout devraient se porter ses sollicitudes : le sort des prêtres abdicataires ou mariés ; la réconciliation des évêques intrus. Même vis-à-vis des prêtres qui avaient le plus ouvertement, le plus manifestement abjuré l'état ecclésiastique, il avait le droit d'absolution, mais à la condition qu'ils ne fussent réintégrés dans aucune charge sacrée. Vis-à-vis des évêques intrus, le même pouvoir d'absoudre lui était accordé ; seulement, ces évêques devraient tout d'abord abandonner leur siège, puis le scandale de leur faute devrait être le mieux possible réparé.

Le 5 septembre, Caprara partit. Monsignor Sala l'accompagnait en qualité de secrétaire. Quelques autres prélats, prêtres ou serviteurs, complétaient la suite. Il avait d'abord tracé son itinéraire par le Tyrol, la Suisse et Bâle ; puis il se décida, pour abréger, à prendre la route du Mont-Cenis. Dès son entrée en France, des honneurs lui furent rendus qu'il eût aimé à décliner. Aux Échelles, bourg de la frontière savoyenne où il arriva le soir, il trouva toutes les maisons illuminées. A Lyon, il s'arrêta une journée, et y reçut un courrier qui lui fut remis par un homme qu'il ne connaissait pas, et qui était, disait-il, un certain Camille Jordan. Il poursuivit sa route, accompagné par une escorte d'honneur et salué à chaque arrêt par les autorités officielles. Le 4 octobre, il atteignit Paris. Avidé de se soustraire aux manifestations,

il combina les heures pour arriver la nuit, et rejoignit modestement à l'hôtel de Rome Spina et Caselli.

C'était la fin de son voyage, le commencement de ses grands soucis. Le premier Consul ne souffrit ni que le légat continuât à loger en une hôtellerie, ni qu'il se contentât d'un petit train de maison, comme semblait l'exiger la pénurie des finances pontificales. Il avait fait préparer pour lui un somptueux hôtel au quartier des Invalides ; puis, poussant la courtoisie jusqu'aux attentions les plus minutieuses, il veilla à ce que rien ne manquât de ce qui pouvait assurer le confort de la vie et satisfaire aux aises d'un vieillard. Quand le cardinal eut rendu grâces pour toutes ces prévenances, il put, dans le recueillement de la solitude, mesurer les embarras de sa tâche qui eût effrayé la plus robuste jeunesse, et qui était accablante pour ses vieux ans.

Contre l'exécution du Concordat, deux obstacles allaient en effet se dresser, et tellement redoutables qu'à la sagesse qui avait conclu le traité devrait s'ajouter une sagesse plus grande, celle qui lui permettrait de porter ses fruits.

De ces deux obstacles, le premier résiderait dans les dispositions du haut clergé émigré. Plus de quatre-vingts évêques vivaient depuis dix ans en terre d'exil, coupables peut-être jadis ou imprévoyants, mais aujourd'hui souffrant pour leur foi. Que diraient-ils quand leur arriverait l'ordre de se démettre, sous peine d'être déposés ? Que diraient-ils surtout s'ils pouvaient soupçonner que déjà des intrus, convoitant leur héritage, s'apprêtaient à occuper leur place ? La paix religieuse dont le premier acte était de les sacrifier ne leur apparaîtrait-elle pas comme une paix perfide, pire que la guerre elle-même ? Puis la convention passée entre le pape et l'usurpateur n'était-elle pas la négation du droit monarchique ? Quel autre que le roi de France pouvait, en vertu de l'antique patronage séculier, traiter avec le Saint-Siège sur les matières ecclésiastiques ? Et eux-mêmes, les évêques de l'ancien régime, n'étaient-ils pas comptables

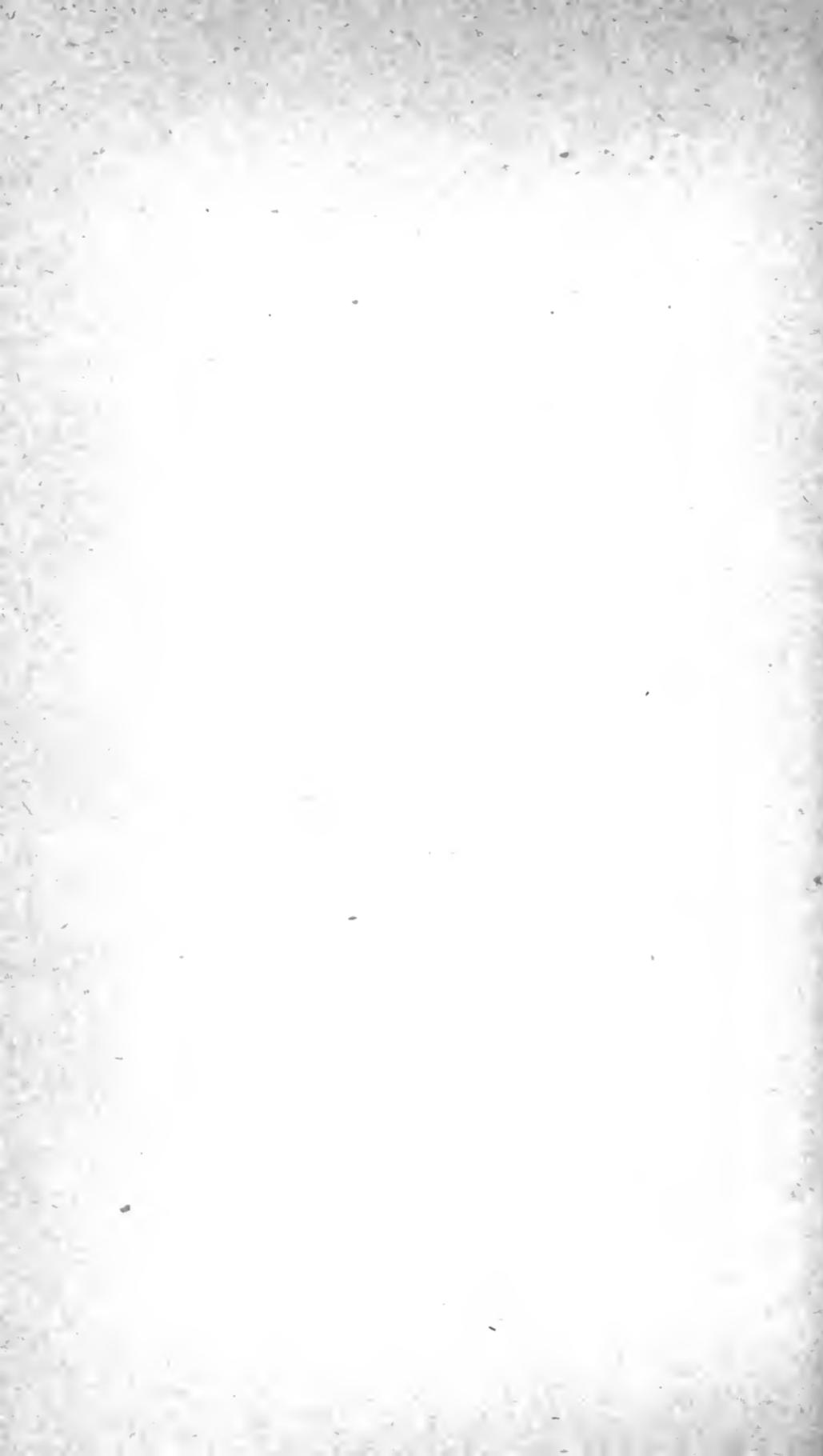
envers le roi de qui ils tenaient leur siège et à qui seul ils devaient le rendre s'ils en étaient relevés?

Telle était l'opposition qui, à droite, s'annonçait. Dans le parti opposé, on devinait un autre obstacle.

Les adversaires du Concordat n'avaient point réussi à empêcher le traité. Un espoir restait, celui de l'altérer après coup. On le pourrait de deux façons. — La première, ce serait de favoriser le clergé constitutionnel, de rejeter comme dégradante pour lui toute idée de désaveu ou même d'inégalité et de l'introduire dans le clergé fidèle par d'assez larges affusions, pour que l'Église, purgée en apparence du schisme, en gardât le germe en elle. — La seconde, ce serait de ressaisir la Convention et de reprendre pièce à pièce, par décrets ou règlements administratifs, une portion de ce qu'elle avait concédé. Une prévoyance attentive s'appliquerait à cet effet à combiner tout ce que les ordonnances régaliennes recelaient de subtiles sujétions, tout ce que les lois révolutionnaires avaient accumulé de brutales servitudes; et de ce double métal, une chaîne se forgerait qui enserrerait l'Église au point de la paralyser. L'entreprise se poursuivrait avec d'autant plus de confiance qu'on ne désespérerait point d'y associer Bonaparte. On épierait pour les exploiter chacun de ses retours de mauvaise humeur contre le Saint-Siège et le clergé. On extrairait, à son usage, de l'arsenal des lois tout ce qui pourrait le tromper ou le séduire. Surtout on surexciterait son appétit d'exclusive domination, et en dressant devant lui l'Église comme une rivale, peut-être réussirait-on à lui souffler la méfiance soupçonneuse qui aurait raison de son ferme bon sens.

Opposition de l'Église exilée, opposition de la France révolutionnaire, incrédule ou impie, telles sont les deux oppositions qu'il faut décrire avant d'achever ce livre. L'une s'emporte d'abord jusqu'à des tentations de révolte, puis se perd peu à peu dans le silence et l'oubli. L'autre, bien plus sagement coordonnée, sera au contraire assez puissante

pour troubler Bonaparte, pour l'intimider, pour retarder pendant plus de six mois la publication de l'acte fameux. Et quand enfin la convention sera publiée, elle ne le sera qu'avec une charte additionnelle greffée sur la vraie charte de l'État et de l'Église, et où se concentrera la dernière hostilité des adversaires du Concordat.



LIVRE TRENTE-SIXIÈME

L'ÉGLISE DE L'EXIL

SOMMAIRE

- I. — Comment un retour en arrière est nécessaire pour qu'on puisse saisir les dispositions du clergé exilé.
- II. — Deux catégories de proscrits : évêques et prêtres émigrés ; prêtres déportés. — Les reculs dans l'exil. — Nombre approximatif des ecclésiastiques sortis de France.
- III. — Misère du clergé en terre étrangère : Suisse, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre.
- IV. — Les dispositions des exilés : leurs entretiens, leurs illusions ; petites joies et cuisants soucis ; comment, en dépit des persécutions, demeure vivace le regret de la patrie. — Ce qui subsiste de vie intellectuelle : vie morale ; vie religieuse.
- V. — Les évêques : comment plusieurs d'entre eux, médiocres jadis dans leur diocèse, grandissent dans l'exil. — De quelques évêques : M. de La Luzerne ; M. de Juigné. — Le cardinal de La Rochefoucauld à Munster. — M. de La Tour du Pin, archevêque d'Auch.
- VI. — L'idée religieuse et l'idée monarchique : comment les évêques en exil doivent se garder contre le danger de solidariser l'une et l'autre. — Comment ils se dérobent aux suggestions de Louis XVIII pour transformer les prêtres catholiques en missionnaires pour le compte de la royauté.
- VII. — Comment les années 1798 et 1799 comptent parmi les plus pénibles pour les émigrés. — Insécurité de l'exil lui-même : Suisse, Italie, Espagne. — Comment l'Angleterre seule offre un asile assuré.
- VIII. — La vie des proscrits en Angleterre. — L'abbé Carron et ses œuvres de bienfaisance. — Les lieux de culte. — Les principaux évêques réfugiés à Londres.
- IX. — Comment est accueillie dans les cercles de l'émigration la nouvelle du 18 Brumaire : bruit de négociations avec Rome ; correspondance du cardinal Maury avec Louis XVIII.
- X. — Période d'attente. — Comment les discussions se prolongent sur

la légitimité de la *Promesse*. — Comment on apprend la conclusion du Concordat.

XI. — Incertitude sur les clauses de la convention. — Lettre du Saint-Père aux évêques (15 août 1801) pour leur demander leur démission. — Comment cette lettre est notifiée. — Les évêques réfugiés en Angleterre : leur émotion ; leurs conciliabules ; comment la majorité d'entre eux se dérobe à l'invitation de Pie VII.

XII. — L'impression publique en France : l'abbé Émery.

XIII. — Les démissions des évêques : France, Italie, Espagne. — Ce qui se passe en Allemagne et en Autriche.

XIV. — Rome : avec quelle anxiété on y attend les démissions épiscopales. — Des sentiments de quelques évêques. — Nombre des démissionnaires et des réfractaires. — Comment Bonaparte devient inconsciemment ouvrier d'accroissement pour la puissance pontificale. — Les premiers retours en France.

XV. — Les évêques réfractaires en Angleterre et sur le continent.

I

Au cours de cette histoire, je n'ai parlé qu'incidemment du clergé exilé. J'ai noté, pendant les premières années de la Révolution, les départs des évêques, les fuites partielles des prêtres ; j'ai analysé jusqu'en leurs détails les lois de déportation. Mais je n'ai pas suivi les proscrits sur la terre étrangère. Au risque de revenir assez loin en arrière, il faut décrire leur destin, raconter leurs épreuves, marquer tout ce qu'un long séjour loin de la France avait accumulé en eux de dispositions contradictoires : illusions ou découragement, préjugés traversés de clairvoyance, obstination farouche ou lassitude accablée. L'intérêt est ici double. D'abord l'histoire de l'Église exilée est une partie de l'histoire religieuse de la France. Puis cette histoire permet de saisir, au moment du Concordat, la mentalité du clergé et surtout des évêques, trop meurtris par l'infortune pour n'être pas défiants et presque aussi enclins à repousser la paix qu'à en rendre grâces, tant ils la jugent incomplète, peu sûre, mêlée surtout d'intolérables sacrifices !

II

Deux afflux successifs d'exilés avaient débordé en terre étrangère. Les uns s'étaient évadés dès les premières années de la Révolution, afin d'échapper soit aux menaces des clubs, soit aux violences arbitraires des autorités locales ; les autres — très improprement considérés comme émigrés, car ils n'étaient que des expulsés, — s'étaient en masse hâtés vers la frontière pour obéir à la loi de déportation (1).

Les succès des armes françaises avaient refoulé les bannis, en sorte que l'exil lui-même avait eu ses étapes et ses reculs. Les prêtres et les évêques français avaient formé de petites colonies à Bruxelles, à Tournay ou dans les villes flamandes. La victoire de Jemmapes les contraignit à s'éloigner ; la défaite de Neerwinden leur permit de revenir ; en 1794, la triomphante journée de Fleurus les obligea à gagner dans une hâte affolée, soit la Hollande d'où ils seraient bientôt chassés par la conquête de Pichegru, soit l'Allemagne ou l'Angleterre. Un sort pareil atteignit ceux qui s'étaient établis à la frontière du sud-est, à Chambéry ou à Nice. Les Français survinrent en conquérants : de là une nouvelle fuite vers la Suisse ou vers l'Italie.

En 1794, à l'époque où sévissait la Terreur, les proscrits étaient répartis entre cinq foyers principaux : 5 000 environ en Suisse, venus généralement de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, de la Haute-Alsace ; 5 ou 6 000 en Espagne, presque tous fugitifs, soit des provinces entre Loire et Gironde, soit du Midi toulousain ; 4 ou 5 000 en Italie, originaires, pour la plupart, du Lyonnais, du Dauphiné, du Languedoc oriental, de la Provence ;

(1) Loi du 26 août 1792.

près de 5 000 en Allemagne, venus des points les plus divers ; enfin 8 000 à peu près à Londres ou dans les îles anglo-normandes et appartenant pour la plus grande partie à la France de l'ouest. En dehors de ces contrées, un certain nombre d'exilés, prêtres ou prélats, — 2 000 peut-être, sans qu'on puisse rien préciser, — vivaient dispersés, les uns ayant obtenu de résider en Autriche, les autres ayant porté leurs pas jusqu'en Pologne, jusqu'en Russie. D'après les calculs qui paraissent le plus exacts, le nombre total des émigrés ecclésiastiques, nombre que n'avaient encore diminué ni les décès ni les rentrées, s'élevait à environ 30 000 (1).

III

Alors avait commencé la vie de l'exil avec toutes ses douleurs.

Entre tous les soucis, le plus pressant avait été celui de vivre.

(1) L'abbé Grégoire (*Mémoires*, t. II, p. 171-173), se fondant sur des renseignements fournis par le chef du bureau des émigrés, parle de trente-six mille émigrés ecclésiastiques. Ce chiffre, qui est sans doute établi d'après le nombre des passeports demandés par les prêtres déportables, me paraît sensiblement exagéré : en effet, un assez grand nombre de prêtres ont pris des passeports de déportation, puis ne s'en sont point servi, mais sont restés en France et s'y sont cachés. Tout à l'opposé, dans un livre récent, *Histoire des négociations du Concordat*, p. 16, M. le comte Boulay de la Meurthe, si consciencieux dans ses recherches, me paraît être resté au-dessous de la vérité, lorsqu'il a évalué à vingt-cinq mille seulement le nombre total des ecclésiastiques sortis de France. M. l'abbé Sicard, dans ses belles études sur le clergé de France, parle en termes un peu imprécis (t. III, p. 131) de trente à quarante mille émigrés ecclésiastiques. Après comparaison attentive, je crois que le chiffre de trente mille doit être considéré comme le plus exact. J'ajoute que, suivant les époques, les chiffres varient pour chaque pays, d'après les allées et venues des émigrés, tantôt en quête d'un sort moins misérable, tantôt changeant d'asile, soit à l'approche des armées françaises, soit sous les injonctions des gouvernements étrangers.

Les premiers émigrés avaient réussi à sauver quelques débris de leur fortune ; ces ressources s'épuisaient rapidement. Quant aux déportés de 1792, beaucoup étaient pauvres. Ceux qui jouissaient de quelque aisance avaient emporté un peu d'or ; mais cet or avait été confisqué à la frontière par les autorités françaises et remplacé par du papier monnaie.

En Suisse, la gêne devint bientôt misère. Le pays n'était point riche, et tel était le nombre des émigrés que presque subitement le coût de la vie monta. Il fallut chercher du travail ; il était rare et mal payé ; les plus habiles se firent horlogers ou brodeurs ; les plus robustes, aide-maçons ; les plus alertes, pêcheurs dans les lacs. D'autres devinrent râpeurs de tabacs ou faiseurs de chandelles. Pour alléger les frais, on organisa à Fribourg et à Soleure des tables communes. Comme les embarras croissaient, on recourut à d'autres moyens. L'abbaye d'Einsiedeln avança quelques milliers de florins. Puis les évêques songèrent à un emprunt gagé sur leurs propriétés qui leur seraient, disaient-ils, rendues à leur retour ; mais la garantie était trop incertaine pour que, sans une candeur extrême, on y pût compter. Sur ces entrefaites, un prêtre imagina et fit approuver par les évêques un projet de quête au profit de l'émigration sacerdotale. Les quêteurs se distribuèrent les territoires et parcoururent d'abord la Suisse et l'Allemagne, puis se répandirent dans les autres contrées de l'Europe. La collecte la plus fructueuse fut celle de la Russie qui donna plus de 91 000 livres (1).

En Allemagne, la détresse fut pire encore. Beaucoup d'émigrés y arrivèrent en une fuite éperdue, chassés des provinces belges par la conquête française, et refoulés de Bruxelles sur Liège, de Liège sur Maëstricht, de Maëstricht jus-

(1) JÉRÔME (abbé), *Collecte à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse*, p. 252.

qu'aux bords du Rhin. Le peu qu'ils avaient gardé de bagage, ils avaient dû l'abandonner en chemin. Ils arrivèrent, épuisés de la marche, les vêtements maculés, les souliers en lambeaux, mal remis des affres de la poursuite, et en ce dénue-ment sordide qui inspire un peu de mépris à quiconque ne sait pas se grandir jusqu'à la pitié. Plusieurs des survivants ont raconté leurs épreuves : les haltes découragées le long du chemin, un peu de pain obtenu par grâce, l'hospitalité mendrée le soir au seuil des abbayes ou des presbytères. La générosité allemande, même la mieux intentionnée, s'exerce d'une main un peu lourde, qui s'abat durement sur celui-là même qu'elle secourt. En tel monastère, les prêtres furent restaurés, assez confortablement couchés, gratifiés même de quelque monnaie ; mais le lendemain on les reconduisait dès l'aube jusqu'à la porte, sans leur permettre de dire la messe. Il ne manqua point de curés bienfaisants, mais peu jaloux d'égalité vis-à-vis de confrères si minables, et les faisant manger à part ou coucher dans une remise. La magnifique fraternité chrétienne de quelques religieuses consola de ces petites humiliations : ainsi se montrèrent près de Coesfeld les bénédictines de l'abbaye de Marienborn, prodigues au point de tout donner et traitant en confesseurs de la foi les exilés venus de France (1). Pour gagner leur vie, beaucoup de prêtres recoururent, comme en Suisse, aux métiers manuels ; les plus heureux réussirent à donner des leçons. Quelques générosités particulières allégèrent un peu la commune détresse. De petites colonies se formèrent au sud de l'Allemagne, dans la région de Constance, puis tout au nord, à Hildesheim, à Brunswick. Cependant le gros des proscrits, venus pour la plus grande partie de Belgique et de Hollande, se massa surtout en Westphalie, et Munster devint comme la capitale de l'émigration ecclésiastique.

Vis-à-vis de certains membres du haut clergé, l'Espagne

(1) BASTON (abbé), *Mémoires*, t. II, p. 287-288.

exerça d'abord une hospitalité, non seulement empressée, mais déferente. Quand, en compagnie des évêques de Lavaur et de Tarbes, l'archevêque d'Auch, M. de La Tour du Pin, déboucha des Pyrénées en Catalogne, il vit en chaque bourg ou village l'*alcade* venir au-devant de lui et le haranguer. C'était à qui offrirait des vivres. Les paysans s'approchaient et baisaient la main des prélats. « Qui aurait pu croire que nous n'étions que des fugitifs? écrivait, dans son journal de route, l'évêque de Tarbes (1). » Quand toute cette fumée d'honneurs se fut dissipée, la réalité apparut, dure jusqu'à la rigueur. Une ordonnance royale (2) fixa le sort des réfugiés et les répartit entre les monastères dont ils devraient observer les règles et les usages. Il leur était interdit de s'écarter de leur résidence sans autorisation. En outre, ils avaient défense de prêcher, d'enseigner, de confesser. Le plus souvent une défiance extrême les tenait à l'écart. En eux, l'on vénérât le caractère sacerdotal et l'on respectait le malheur ; mais ils étaient étrangers, et, par suite, suspects. L'état de guerre avec la France accrut cette humeur ombrageuse, en sorte que les infortunés, chassés de France par la Révolution, se virent traités en complices de cette même Révolution qui les avait proscrits. Cependant il fallait vivre. La principale ressource fut de dire les messes tardives et de recueillir par là quelques honoraires : par ce jeûne, on obtenait de quoi payer la petite pension due aux monastères dont on recevait l'hospitalité. Un secours pouvait tout adoucir, celui des évêques espagnols, presque tous riches et quelques-uns jusqu'à la plus extrême opulence. La plupart nourrissaient contre le clergé français les préventions les plus obstinées : les uns lui reprochaient ses doctrines gallicanes ; les autres lui imputaient d'avoir, en quittant la France, déserté, sous le coup du péril, le service des autels. Quels que fussent les

(1) DELBREL, *Un évêque du temps de la Révolution, La Tour du Pin archevêque d'Auch*, p. 24-25.

(2) Ordonnance du 2 novembre 1792.

griefs, presque toujours la charité parla plus haut que le préjugé. L'évêque de Sigüenza et l'évêque de Léon pourvurent chacun à la subsistance de cent prêtres ; l'évêque de Valence assura le sort de deux cents. Dans le même temps, l'archevêque de Tolède, qui était, il est vrai, l'un des plus riches bénéficiaires de la chrétienté, s'appliquait à héberger tous les prêtres de passage et ne les laissait partir qu'avec un important subside (1). Entre tous les prélats, l'un des moins riches se montra le plus généreux : ce fut l'un des évêques de la Galice, Mgr de Quévêdo, évêque d'Orense. De sa maison de campagne et de son palais épiscopal, il fit le refuge des prêtres français. Outre l'aumône qui fait vivre, il leur prodigua les trésors de sa compatissante charité. La plupart de ses hôtes étaient originaires de Vendée. Ceux-ci gardèrent fidèle mémoire de leur bienfaiteur et, longtemps après le retour en France, dans les presbytères du Bocage ou du Marais, on s'entretenait avec une gratitude attendrie du saint prélat qui s'était dépouillé pour les exilés.

De même que la conquête de la Belgique rejeta les émigrés vers le Nord, de même l'occupation de la Savoie et du comté de Nice les refoula vers la Péninsule. Pour les prêtres, l'Italie se personnifiait en un seul homme : le pape ; en une seule ville : Rome. Vers l'État pontifical ils se précipitèrent.

Tout ce que put faire Pie VI, il le fit. Il créa, sous la direction de monsignor Caleppi, une œuvre dite *Œuvre de l'hospitalité aux Français*, chargée de régulariser les secours. On calcula qu'à chaque prêtre nécessiteux un subside annuel de cinquante écus pourrait être alloué. Mais bientôt l'affluence des proscrits dérouta toutes les prévisions. On inscrivit sur les listes plus de trois mille noms (2) ; mais combien d'autres

(1) Geoffroy DE GRANDMAISON, *l'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, p. 107-108 ; CONTRASTY, *le Clergé français émigré en Espagne, passim*. — Lettres diverses de prêtres émigrés (*Archives nationales*, F⁷ 668).

(2) *Manuscrits inédits des archives vaticanes*, publiés par MM. AUDARD, FOULON, LE ROHELLEC, p. 24-197.

n'étaient point portés ! Plus tard, un comité fut créé pour centraliser les dons particuliers. On s'efforça de loger les religieux dans les monastères et, autant que possible, les prêtres aussi. On divisa la principauté en cinq districts entre lesquels on répartit les exilés. L'embarras s'accrut par l'arrivée des émigrés laïques et aussi de religieuses qui, d'instinct, se dirigeaient vers l'État pontifical comme vers le lieu où régnait le suprême protecteur. Et les demandes de secours se succédaient, pressantes, déchirantes. On a gardé plusieurs des suppliques des évêques : celui-ci rougit de solliciter : *Mendicare erubesco*; celui-là ne réclame qu'à titre de prêt ; un troisième invoque l'urgence de rembourser ce que lui-même il a emprunté ; un quatrième supplie qu'on se presse de venir à son aide, autrement, le secours ne servira que pour ses funérailles ; un cinquième implore, non pour lui, mais pour ses prêtres, et aussi pour un vieux serviteur qui l'a suivi hors de France et qu'il ne peut laisser sans pain (1). Entre les lettres, j'en distingue une, celle d'un évêque qui détaille tout ce qu'il aurait à vendre : trois montres en or, une boîte émaillée, des boutons de manche, des bagues, des pierres gravées, avec cela une voiture anglaise pour courir la poste. Je vais à la signature : c'est M. de Bonnac, l'évêque d'Agen qui, jadis, a eu son jour d'honneur ; car c'est lui qui, le premier, à l'Assemblée constituante, a répudié le serment à la constitution civile. Et le pape donne autant qu'il le peut, plus même qu'il ne peut, mais par petites sommes, et point assez au gré des besoins et des espérances. Un souci le domine, celui de maintenir à distance de Rome ces hôtes à la fois vénérables et gênants. A Rome, il craint des imprudences, des manifestations qui fourniraient un prétexte à l'intervention de la France. Il n'exerce pas une telle vigilance que plusieurs ne se glissent jusque dans la ville,

(1) THEINER, *Documents relatifs aux affaires religieuses de France de 1790 à 1801*, t. II, *passim*.

sous le sauf-conduit d'un diplomate, d'un cardinal, d'un personnage en crédit. Cependant, au centre même de Rome, au Corso, il est, pour les ecclésiastiques émigrés, une sorte de lieu d'asile, c'est le palais de *Mesdames*, sœurs de Louis XVI, sorties de France dès 1791 pour recouvrer la liberté de leur culte. C'est à qui s'introduira chez elles pour y trouver la table, une vie paisible, peut-être même un petit traitement. Elles entretiennent là-bas toute une maison ecclésiastique : trois évêques, un vicaire général d'Évreux, dit *chef de leur conseil*, avec cela deux confesseurs au moins (1). Ce n'est pas tout. De temps en temps, des religieuses, secouant leur timidité, se risquent à frapper à leur porte. Comment les écarter? Plusieurs, rappelant les jours anciens, invoquent le nom de Madame Louise de France.

Dans l'histoire de l'Église exilée, une place à part est due à l'Angleterre. Dès l'automne de 1792, les déportés affluèrent en masse : les uns — c'étaient en général des Bretons — abordèrent à Jersey; les autres débarquèrent sur tous les points de la côte, Douvres, Hastings, Portsmouth, Southampton : de là, on les vit s'acheminer vers Londres, ceux-ci à pied et traînant après eux leur chétif bagage, ceux-là juchés sur des chariots ou ayant trouvé place sur les voitures des marchands de poisson. La tristesse du climat, l'ignorance de la langue gravaient l'impression d'isolement. En revanche, quelle n'était pas le réconfort de se sentir en une vraie terre d'asile, non sujette comme les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, aux incursions françaises, mais protégée par l'infranchissable Océan. La cherté de la vie eut bientôt rendu terrible la misère. Ce fut l'honneur de l'Angleterre de se montrer généreuse. Grands seigneurs, bourgeois, marchands, ministres anglicans, professeurs des universités, tous, sans distinction de confession religieuse, s'unirent en une égale pitié. Seul, le bas peuple se montra tout d'abord ombrageux

(1) AUDARD, *Manuscrits inédits des archives vaticanes*, p. 23.

et hostile : c'était préjugé antipapiste, déjà affaibli dans les classes élevées, mais farouchement gardé dans les masses ; c'était aussi dépit de voir dévier vers les émigrés des ressources qui, pensait-on, se détourneraient des pauvres. Sous des formes multiples se manifesta l'aide britannique. Des comités s'organisèrent pour réunir des fonds. Puis aux souscriptions s'ajoutèrent toutes sortes de dons particuliers. Le gouvernement mit à la disposition des prêtres, jusqu'en 1796, le château de Winchester. Là furent rassemblés, par arrivée de groupes successifs, plus de sept cents ecclésiastiques (1) vivant en commun et qu'assista la généreuse duchesse de Buckingham. Enfin un subside annuel au profit des émigrés fut voté par le Parlement. — Il restait à répartir les secours. Parmi les prélats qui avaient débarqué en Angleterre dès les premières années de la Révolution se trouvait M. de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon. C'était un personnage de haute sainteté, charitable jusqu'à l'entier dépouillement. C'est par son entremise que les secours furent le plus ordinairement distribués. En cette tâche, il eut des auxiliaires, et en particulier une femme de grand cœur, Mme Dorothee Silburne, qui fut la providence des prêtres exilés. L'ensemble des libéralités privées ou des secours officiels permit d'assurer à chaque prêtre sans ressources un subside mensuel de près de deux guinées (2). En outre, beaucoup cherchèrent à s'employer comme précepteurs ou en donnant des leçons ; d'autres furent commis ou employés de bureau. Ainsi se régularisa en Angleterre la vie des proscrits, vie misérable, pleine de douleurs, non exempte d'humiliations, mais adoucie par deux certitudes : d'abord celle de la sécurité, puis celle que le pain de l'exil, à la condition qu'il ne fût que le pain, serait du moins à peu près assuré.

(1) LUBERSAC (abbé DE), *Journal de l'émigration ecclésiastique en Angleterre*, p. 3.

(2) PLASSE, *le Clergé français réfugié en Angleterre*, t. 1^{er}, p. 214, 289.

IV

A l'épreuve de la pauvreté se joignaient, dans l'ordre moral, de cruelles souffrances.

Il semblait que la communauté d'infortune dut rapprocher tous les cœurs. Il n'en allait point de la sorte. Souvent des discussions fort aigres s'engageaient sur les événements passés, et en particulier sur la légitimité du serment *liberté-égalité*. En terre étrangère aussi bien qu'en France, il y avait les intolérants et les modérés. Il y avait les émigrés de la première heure, tout figés dans l'intransigeance, puis les prêtres, victimes de la loi de déportation, pauvres gens, jetés par force hors de leur pays, assez indifférents aux formes politiques, ne se jugeant liés que par leur conscience religieuse et se retournant mélancoliquement vers tout ce qu'ils avaient quitté.

Une curiosité attentive s'appliquait à épier, à saisir, à propager les nouvelles. Cette curiosité était plus passionnée qu'éclairée. Une ignorance générale de la langue et — hormis en Angleterre — une extrême pénurie de papiers publics rendaient les informations malaisées. Le plus souvent, on se bornait à traduire, et parfois de façon fort infidèle, quelques fragments de gazettes déjà vieilles; on y puisait ce qui plaisait le plus, et ce qui plaisait le plus était rarement ce qui était le plus vrai. Puis les rumeurs circulaient de bouche en bouche, encore altérées par les enjolivements d'imagination inventives à l'excès.

Au delà du présent, les esprits s'appliquaient à scruter l'avenir. En cette recherche, les plus clairvoyants étaient souvent les moins écoutés. L'exil avait ses parleurs, gens qui se croyaient d'autant plus profonds qu'ils étaient plus

candides, et qui, avec un optimisme qu'aucun mécompte ne dissipait, se montraient incorrigibles en leurs illusions. Cependant beaucoup, confondus par la grandeur des événements, fermaient les yeux, désespérant de rien voir, ou cherchaient des prodiges dans le ciel. Quand finiraient ces temps de désolation? Pour percer le mystère, on recherchait çà et là des lambeaux de prophéties : celle-ci — fort authentique, assurait-on — avait été trouvée dans les archives d'une abbaye ; celle-là était l'œuvre d'une religieuse renommée pour sa sainteté ; une troisième émanait d'un ermite mort il y a bien longtemps, qui ne savait pas écrire, mais dont on avait recueilli les prédictions. Et avidement les pauvres émigrés lisaient, commentaient, cherchaient, à travers l'obscurité ou l'incohérence des paroles, une application à leur propre sort : ainsi s'entretenait-on, soit à Soleure pendant les repas servis aux tables communes ou à Constance dans les promenades autour du lac, soit à Hildesheim, où les prêtres du Boulonnais et de l'Artois étaient réunis en assez grand nombre autour de leur évêque.

Cette vie de l'exil avait, à côté de ses cuisants soucis, ses petites joies. Chez ces hommes de bonne nature française, bien souple et bien résistante, peu de chose suffisait pour rasséréner. Un bon repas au foyer d'un hôte bienveillant, un feu clair dans la cheminée durant les rudes hivers de Suisse ou d'Allemagne, la rencontre imprévue d'un confrère ou d'un ami, et les voilà tout ranimés. Que par une voie détournée, ils pussent recevoir quelques secours de France, et de leur modeste pécule un peu accru ils jouissaient avec des bonheurs d'enfant. Puis, dans leurs courses d'exilés, il arrivait que certaines villes, par le repos qu'ils espéraient y goûter, leur offraient l'image de la patrie, et alors ils se détendaient avec l'allègement du voyageur se préparant à une halte qui prend un air d'installation. Ainsi se révèle M. de Nicolai, évêque de Béziers, quand, chassé d'Erfurt par l'Électeur de Mayence, il arrive à Bologne. Avec délices,

sous le beau soleil italien, si différent de celui d'Allemagne, il se promène à travers les arcades. Comme il sera bien dans la ville claire et joyeuse, dans les États du pape, son maître après Dieu ! Et il trace ces lignes toutes consolées : « Bologne devient Béziers pour moi. (1) » Et ailleurs, on saisit sur le vif les mêmes joies : tel ce prêtre qui a été admis à se fixer à Rome au couvent de Saint-Onuphre. Tout lui plaît : le site, la grande paix, les beaux livres surtout. Et il écrit à monsignor Caleppi, à qui il doit ce sort privilégié et qu'il appelle son bienfaiteur : « Quand j'entre dans la bibliothèque, il me semble que c'est vous qui m'en ouvrez la porte. »

Il faut saisir en hâte ces heures d'apaisement tant elles sont suivies de retours ! C'est en tremblant qu'on déplie les rares correspondances que laisse passer l'inquisition républicaine. On souhaite et on redoute de savoir. Tout est souci, souci des événements publics, souci de la famille, souci des ouailles qu'on a laissées là-bas. Une autre torture, c'est d'être réduit à désirer la défaite de la France. Tout progrès des armes françaises, c'est un nouveau refoulement dans l'exil. De là des vœux impies et dont on trouve l'expression en des lettres assez nombreuses gardées aux *Archives*. C'est seulement quand l'exaspération née de la terreur ou de la colère s'est apaisée, que le cœur désavoue ce que la plume s'est hasardée à tracer. Alors reparaît la vivace persistance du sentiment national. A Londres, l'évêque de Saint-Pol-de-Léon secourt les prisonniers français capturés par les Anglais. En Franconie, les ecclésiastiques émigrés, bien pauvres eux-mêmes, se dépouillent de leur linge au profit de leurs compatriotes emmenés en captivité (2). Combien ne citerait-on pas de traits pareils !

Cependant, quand, après la Terreur, un régime plus humain s'établit, on surprend dans les correspondances

(1) Chanoine GRANIER, *le Dernier Évêque de Béziers*, p. 18.

(2) FORNERON, *Histoire générale des émigrés*, t. 1^{er}, p. 399.

quelques signes de dispositions réconfortées. En une lettre écrite d'Espagne le 16 janvier 1796, je lis ces mots : « Je tourne chaque jour plusieurs fois mes regards du côté de Jérusalem, ma patrie, à l'exemple du prophète Daniel ; et j'espère, avec la miséricorde du Seigneur, que le temps de notre captivité finira (1). » Une autre lettre marque une confiance encore plus affirmée : « L'encre qui a tracé le décret du 26 août 1792 peut tracer un décret bien différent (2). » Ce décret « bien différent » n'arrive pas, et les âmes, un instant soulevées d'espoir, retombent sur elles-mêmes, tout alourdies d'attente trompée. La déception se révèle sous des formes très diverses. Il y a la tristesse explorée : « J'écris, dit l'un, en versant des torrents de larmes. » Il y a la tristesse résignée : « La patience, lisons-nous dans une autre lettre, est bien nécessaire à qui professe le désagréable métier d'émigré (3). » Il y a la tristesse désabusée qui se traduit par cette phrase : « Surtout ne faites pas la sottise de quitter la France (4). » Je souligne ce mot qui est révélateur. C'est en effet vers la France que les regards se portent. On a pu en blasphémer le nom ; mais c'est après elle qu'on soupire. Avec quel soulagement on la retrouvera, si peu qu'elle offre de paix et de liberté ! Surtout après tant de migrations, quelle ne sera pas la joie de se fixer au pays natal pour ne plus le quitter ! « Nous avons, disait en termes vulgaires un pauvre prêtre, lavé nos mouchoirs dans la Meuse, dans le Rhin, dans l'Inn, dans le Danube » ; et dans ce langage se peignait l'obsession du repos. Un évêque exprimait à sa manière et sous une autre forme le même souhait : « Si jamais, disait-il, je puis retrouver en France un fauteuil qui ne soit pas *national*, comme je m'y assoierai pour n'en plus bouger ! »

(1) *Archives nationales*, F⁷, 668.

(2) *Id.*, F⁷, 668.

(3) *Id.*, F⁷, 3438.

(4) *Id.*, F⁷, 668.

Un grand danger serait qu'en cette lutte continuelle pour l'existence, toute trace de culture intellectuelle disparût. Tout semblait excuser l'inertie : point de livres et nul argent pour en acheter ; des bibliothèques publiques peu utilisables par l'ignorance des langues étrangères ; une misérable chambre peu propice à l'étude et partagée avec un ou deux compagnons ; une certaine paresse née de l'excès du malheur ; un morne découragement d'entreprendre des écrits qui demeureraient inachevés ou qui s'égareraient dans les déplacements de l'exil ; enfin la nécessité matérielle de vivre primant tout le reste et rabattant vers la terre toute pensée prête à s'élever. C'est un sujet d'étonnement que de constater, même en des conjonctures si défavorables, quelques essais pour échapper à l'enlissement. En Angleterre, l'abbé de Fabry, vicaire général de Saint-Omer, publiait les *Méditations d'un émigré sur la Révolution française* (1). En Espagne, d'après le conseil de l'archevêque d'Auch, un prêtre, l'abbé Saussol, commençait un travail sur la *Conduite à tenir après la persécution* (2). A Constance, un autre prêtre, l'abbé Arvisenet, composait un livre qu'il intitulait : *Memoriale vitæ sacerdotalis*. « C'est un ouvrage dans le goût de l'*Imitation*, » disait avec quelque complaisance admirative l'abbé Lambert, l'un de ses compagnons (3). En divers endroits, notamment à Hildesheim, quelques ecclésiastiques instruits avaient pris l'habitude de se réunir en conférence et de mettre en commun leurs lumières, soit sur la théologie, soit sur les questions du temps : de là plusieurs études, les unes demeurées manuscrites, les autres publiées plus tard, puis un ouvrage qui paraîtrait dès 1797 sous ce titre : *le Miroir du clergé* et qui résumerait les devoirs du sacerdoce aux

(1) Voir DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. 1^{er}, p. 464 et suiv.

(2) DELBREI, *Un évêque du temps de la Révolution, La Tour du Pin-Montauban*, p. 38

(3) Abbé LAMBERT, *Mémoires de famille*, p. 212.

divers degrés de la hiérarchie (1). Dans les États pontificaux, les exilés furent pareillement invités à l'étude ; est-il besoin d'ajouter qu'en les introduisant dans les bibliothèques, on les dirigeait d'un geste doucement impérial vers les rayons où s'étagaient les livres contre le gallicanisme ? Cependant plusieurs, au milieu de leurs misères ou dans l'intervalle de leurs travaux manuels, demandaient aux lettres profanes un peu d'oubli. Il y a cinquante ans, dans les greniers des presbytères, on découvrait encore, de loin en loin, de vieux papiers tout maculés de poussière : c'étaient des pièces de vers, des vers latins en général. Parfois, dans la marge, une date était inscrite : 1796, 1797, ou bien un lieu d'origine : Soleure, Constance, Brunswick, Paderborn. Le plus souvent la forme était médiocre, avec un luxe extrême de réminiscences mythologiques et une solennité tantôt enflée, tantôt larmoyante. Et pourtant ces humbles fragments touchaient, par le souvenir ravivé de l'homme inconnu, mort depuis longtemps, qui jadis les avait composés dans la douleur et pour le remède de son âme. Parmi ces versificateurs de l'exil, quelques-uns semblent plus ambitieux : tel un certain prêtre lyonnais, l'abbé Collet, qui, d'un monastère de Terni, envoie des vers à Mesdames de France. Bientôt il s'enhardira jusqu'à composer un poème en douze chants qu'il intitulera : *Josué ou la conquête de la terre promise*. Tout charmé de lui-même, le bon prêtre s'adresse à Mgr Caleppi, ce protecteur de l'émigration ecclésiastique, et lui demande de lire son œuvre. Puis avec une suffisance naïve, il ajoute que le Saint-Père pourrait bien aussi y jeter les yeux.

Un péril plus grand que l'engourdissement intellectuel, ce serait que, dans la vie à la fois misérable et aventureuse de l'exil, le véritable esprit sacerdotal s'affaiblît ou s'éteignît.

(1) DERAMECOURT, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. IV, p. 246.

Le clergé émigré sut, en général, échapper à ce danger. Dans les États romains, si nous en croyons les notes consignées par la chancellerie pontificale, un seul ecclésiastique — et encore n'avait-il reçu que les ordres mineurs — se signala par sa mauvaise conduite (1). En Angleterre, quelques prêtres bretons donnèrent de fâcheux exemples d'intempérance. Est-il exact qu'en outre quelques autres se marièrent? Le bruit en courut, et Grégoire en ses *mémoires* le rapporte (2). Pour l'Allemagne, le même Grégoire, plus suspect de malveillance que de faveur, reproduit le témoignage d'un émigré qui, ayant connu, soit par lui-même, soit indirectement, une centaine de prêtres exilés, jugeait qu'un seul était de mauvaises mœurs et deux autres plus ou moins suspects, mais que le reste était excellent (3). — L'ignorance de la langue, les résidences changeantes et précaires, les ombrageuses jalousies du clergé local ne permettaient guère aux ecclésiastiques émigrés d'exercer les fonctions de leur ministère. La plupart s'appliquèrent du moins à se sanctifier eux-mêmes. En Suisse, on les voit se rendant à pied à Notre-Dame d'Einsiedeln. A Constance, après leur journée de travail, ils se réunissent le soir dans les églises. A Saragosse, on les retrouve à Notre-Dame del Pilar, dévots jusqu'à la plus extrême ferveur, quoique un peu scandalisés en leurs habitudes austères par la piété bruyante et presque idolâtrique des Espagnols. On peut citer à leur honneur des traits d'une rare délicatesse. Quelques-uns ont reçu de l'argent en dépôt; même aux heures les plus critiques, ils n'y touchent pas. Plusieurs, pendant toute la durée de leur exil, se piquent d'acquitter scrupuleusement toutes les messes attachées aux *bénéfices* dont ils ont été dépouillés. Je note, en divers lieux, des associations pieuses. A Trèves, tout au début de l'émigration, les

(1) THEINER, *Documents relatifs aux affaires religieuses de France de 1790 à 1801*, t. II, p. 646.

(2) GRÉGOIRE, *Mémoires*, t. II, p. 268.

(3) *Ibid.*, p. 186.

ecclésiastiques du diocèse de Nancy se rassemblent à des jours déterminés pour implorer la miséricorde de Dieu sur l'Église et sur la France (1). A Munster, tous les jeudis, un office se célèbre pour attirer la bénédiction du ciel sur la ville et sur le prince-évêque qui donne l'hospitalité aux proscrits (2). Pourtant d'autres aspirent à une perfection plus haute. Des trappistes sont venus de France et se sont installés à la Val-Sainte dans le canton de Fribourg; des recrues leur arrivent, et en tel nombre qu'ils fondent de nouveaux établissements. Puis il y a les prêtres que travaille l'ambition d'un apostolat lointain. Plusieurs passent en Amérique : tel l'abbé Orfroy, qui sera missionnaire au Canada; tel l'abbé de Cheverus, qui sera évêque de Boston, et qui, plus tard, revenu dans son pays, deviendra, sous un autre régime, archevêque de Bordeaux. Un autre part pour le Thibet. Deux ou trois autres s'embarquent pour les Indes, et sans doute pour y mourir bientôt, car toute trace d'eux s'est perdue.

V

Tous ces prêtres avaient, tantôt au loin, tantôt dans leur voisinage, leur chef naturel, c'est-à-dire leur évêque.

Il y a des existences qui, après s'être traînées longtemps dans la vulgarité, se redressent tout à coup sous l'aiguillon du malheur. Louis XVI avait médiocrement régné. Quand les portes du Temple se furent refermées sur lui, il se revêtit de telle grandeur que, dans cette transfiguration magnifique, le martyr racheta le roi. On peut, toutes proportions gardées,

(1) Abbé MARTIN, *la Persécution et l'anarchie religieuse en Lorraine*, p. 126.

(2) Julien LOTE, *Vie du cardinal de La Rochefoucauld*, p. 613.

appliquer à certains évêques le même jugement. La prospérité les avait gâtés, l'exil vint qui les sacra.

Ils avaient administré leur diocèse négligemment ou pas du tout. En leur disgrâce, le remords les saisit du devoir méconnu. Au risque de compromettre les messagers, ils multiplièrent les lettres pastorales, les instructions, les conseils, en sorte qu'une fois hors de France, plusieurs surprirent par leur activité autant qu'ils avaient étonné jadis par leur inertie.

Ils avaient possédé de grands biens. Maintenant ils ont tout perdu. Six cents livres par an, tel est le budget de dépenses qu'établit pour son usage l'évêque de Saint-Claude. Mais, à part quelques réclamations angoissées quand le besoin devient suprême indigence, ils portent sans se plaindre la pauvreté : c'est vertu chrétienne de renoncement, soudain réveillée dans les profondeurs de la conscience ; c'est aussi fierté de gentilhomme ; car l'homme de race, qui jadis a contrarié l'homme de Dieu, maintenant le complète et l'anoblit.

Ils ont connu les vanités, les plaisirs du monde. Voici que l'épreuve leur a apporté sa vertu sanctifiante. M. de la Galaisière, évêque de Saint-Dié, qui était, par sa belle prescience, le plus représentatif des prélats du royaume, aspire maintenant à en être le plus saint. M. de Galard, infatué jadis jusqu'à la morgue des prérogatives de son rang, ne se complait plus qu'en des rêves d'humilité : si la Providence le ramène en son évêché du Puy, il veillera en père sur son clergé ; de sa table, de sa demeure, il bannira tout luxe ; il sera l'homme de tous et surtout des plus pauvres. Ainsi se fixe-t-il en ses pieuses résolutions, soit à Saint-Maurice-en-Valais où il s'est établi d'abord, soit à Ratishbonne où le rejette un nouveau recul de l'exil.

Pour beaucoup de ces dignitaires ecclésiastiques, les heures de la disgrâce sont celles de la méditation. L'âge les atteint les infirmités aussi. Ont-ils gardé un serviteur ? Ils sont par-

fois obligés de le congédier. A peine conservent-ils autour d'eux un ou deux prêtres pour figurer l'entourage d'autrefois. L'isolement suggérant la réflexion, ils se souviennent des sentences que jadis, en visitant les abbayes dont ils étaient les commandataires, ils ont vu gravées à la porte des cellules : *Judicium durissimum his qui præsumunt fiet*, ont-ils lu à la porte du prieur. *Beata solitudo*, ont-ils lu un peu plus loin à la porte d'un simple moine. Jadis ces maximes ont effleuré leur esprit sans le pénétrer. Maintenant elles se découvrent à eux avec leur sens austère, tandis qu'ils songent à l'échéance du suprême jugement. La mort qui frappe autour d'eux les avertit de se tenir prêts. Le premier qui a succombé a été, à la fin de 1792, M. de Durfort, archevêque de Besançon, qui repose dans le cimetière de Soleure. Puis la liste funèbre s'est allongée : jusqu'en 1796, elle compte quinze noms d'évêques, tous morts en exil ; seize autres mourront encore, soit en Italie ou en Angleterre, soit en Autriche ou en Allemagne, avant que la paix religieuse soit rétablie.

Du milieu des prêtres, quelques prélats émergent, entourés d'une vénération affectueuse et confiante qu'ils n'ont pas connue, au même degré, dans les jours heureux : tel apparaît à Constance M. de La Luzerne, renommé pour sa science, sa sagesse, ses lumières ; tel se montre, dans la même ville, M. de Juigné, l'archevêque de Paris. Jadis, il s'est révélé un peu faible, et de la France, il est parti un peu vite. Loin de son diocèse, il n'a plus qu'à se montrer bon, charitable, vertueux ; et il l'est à tel point qu'à ceux qui l'approchent il laisse une impression qui ne s'efface pas. Entre toutes les villes allemandes, Munster a été la plus hospitalière aux proscrits ; car, à certains moments, douze ou quinze évêques s'y sont trouvés réunis. Là-bas, l'émigration a un chef naturel : c'est un vieillard de plus de quatre-vingts ans, le cardinal de La Rochefoucauld. En lui, nulle capacité éminente ni même au-dessus de la moyenne, mais une telle hauteur d'âme, qu'elle est, par

elle-même et pour quiconque en est témoin, une exhortation à monter vers les sommets. Archevêque de Rouen, abbé commandataire de Cluny, il a été, parmi les prélats de l'Église gallicane, l'un des plus chargés de richesses et de dignités. Maintenant, il est pauvre. De son opulence, nul regret ; sur ses honneurs passés, nul retour. Il s'est fixé en cette calme égalité d'humeur qui est le fruit d'un entier abandon à Dieu. C'est dans une toute petite maison qu'il habite. Outre une légère collation, il ne fait qu'un repas. Il ne paraît de vin à sa table que dans les grands jours. La solitude de l'exil lui apparaît comme une grâce de Dieu pour se mieux préparer à la mort. Sa seule vanité, s'il en garde une, est de montrer, par d'assez longues marches, tout ce qui lui reste de vigueur. Presque tous les jours, il sort, et, d'un pas allègre, fait le tour de la ville. Quand il approche du poste militaire, les hommes de garde, du plus loin qu'ils l'aperçoivent, sortent, s'alignent, présentent les armes. Ainsi l'a commandé le prince Électeur, respectueux d'une si grande infortune. Et cette marque de déférence est la seule où se révèlent les honneurs qu'il a portés (1).

Je cherche parmi les prélats ceux qui furent en exil les mainteneurs de foi et de vertu. A Rome s'est fixé l'admirable archevêque de Vienne, M. d'Aviau. Mais déjà il s'apprête à rentrer dans son pays, et c'est à la France qu'il appartient. Cependant c'est en Espagne que se rencontre l'homme que l'infortune a le plus grandi. Il s'appelle La Tour du Pin et était archevêque d'Auch. Il a trouvé asile dans les montagnes de la Catalogne, à l'abbaye de Montserrat. Là, il a vécu plusieurs années, priant, méditant, s'adonnant surtout à la lecture des livres saints, qui lui sont, dit-il, un « bien précieux réconfortatif » dans l'exil. Sa pensée ne se détache point de ses prêtres : « Nous nous sommes fait, leur dit-il souvent, un jargon de résignation et de confiance

(1) *Mémoires de l'abbé BASTON*, t. II, p. 377-387.

en Dieu, mais qui ne va pas plus loin que les lèvres. » Et il les invite à se montrer recueillis, appliqués à l'étude, éloignés des disputes et des vaines curiosités. Ses vues sont larges ; et l'on sent que nul sacrifice d'opinion ne lui coûtera, si quelque jour par ce sacrifice il peut contribuer à la paix religieuse en son pays. Les vicissitudes de l'exil l'ont porté de Catalogne en Estramadure, d'où il reviendra plus tard à Montserrat. Le souvenir s'est gardé d'une retraite qu'il prêcha aux prêtres français à Saragosse. En cette ville étaient rassemblés un très grand nombre d'ecclésiastiques originaires, les uns du Bordelais ou du Périgord, les autres des diocèses d'Agen, d'Auch, de Tarbes. M. de La Tour du Pin leur parla de Dieu comme il en savait parler, en homme qui porte — c'est l'expression d'un des exilés — l'Évangile dans son cœur. Tout gravait l'impression : les accents de la langue française que, depuis si longtemps, on n'avait point entendue en chaire ; les cérémonies suivant la liturgie gallicane, la psalmodie avec les inflexions de la province natale. Les Espagnols, si défiants de l'étranger, se sentirent eux-mêmes conquis. L'archevêque avait refusé tout honneur, s'était logé en un couvent dans la plus modeste des cellules. « Voici le saint », disaient les gens de Saragosse en montrant le prélat. Et les prêtres exilés de s'attendrir : « On pleurait, dit l'un d'eux, sur les bords de l'Ebre, comme au temps d'Israël sur les bords de l'Euphrate. » Comme s'ils eussent ressaisi pour un moment l'image de la patrie, ils ajoutaient : « Nous nous croyions en France (1). »

(1) DELBREL, *La Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch*, p. 31-37 (d'après les souvenirs de l'abbé Besse).

VI

En leur disgrâce, les évêques auraient à se garder d'un péril, celui de se lier si étroitement à la royauté que religion et monarchie parussent synonymes et qu'il semblât impossible de rétablir l'une si l'autre n'était en même temps restaurée.

Le danger était d'autant plus grand, qu'une tradition, presque aussi vieille que la France elle-même, avait confondu dans une même pensée le trône et l'autel. Une idée dominait : celle d'une alliance indissoluble, renouvelée à chaque règne, sous une forme mystique, par le sacre de Reims. Et l'infortune, loin de relâcher les nœuds, les a resserrés. Louis XVI est mort, le dauphin aussi. Maintenant, la dignité royale repose sur le comte de Provence, qui a pris le titre de Louis XVIII. On le sait tout submergé de malheur et traînant à travers l'Europe son dérisoire simulacre de cour, en attendant que la faveur de Paul I^{er} lui offre à Mittau, au fond de la Courlande, un asile un peu moins précaire. On le sait aussi très travaillé par l'esprit douteur du siècle. N'importe ; il figure le roi très chrétien. Ainsi pensent les prélats, mêlés à la noblesse émigrée et en partageant les regrets, les douleurs, les espoirs. Mais leur fidélité même ne connaîtra-t-elle aucune limite, et le cas échéant, ne sauront-ils pas dédoubler leur personnalité, royalistes sans doute, mais évêques avant tout ?

En trois circonstances, on put mesurer où s'arrêterait, si complète qu'elle fût, l'obéissance épiscopale.

En 1796, comme l'état de la France, revenue aux idées de modération, laissait un vague espoir aux partisans de la royauté, Louis XVIII s'adressa aux évêques et leur de-

manda de former parmi eux à la pluralité des suffrages un comité de dix membres, qui correspondrait avec le clergé du second ordre et aviserait aux moyens les plus efficaces pour accélérer la restauration des autels et du trône. La plupart des réponses se répandirent en témoignage de zèle. Mais, sous la plume de quelques-uns des prélats les plus considérables, en particulier les archevêques de Lyon (1) et de Narbonne (2), se formulèrent les plus vives répugnances. Ils estimèrent que la commission serait sans autorité. Ils jugèrent en outre que les évêques ne pouvaient se dessaisir au profit de leurs collègues. Une autre difficulté fut invoquée, celle de trouver un lieu propice pour réunir le comité. Et le projet ne reçut point d'exécution.

Le prétendant ne se découragea point. Huit ou dix mois plus tard, à l'époque des élections de 1797, il imagina un second projet. Cette fois, il s'agissait de missionnaires à envoyer dans chaque diocèse et qui seraient à double fin : apôtres pour la religion, émissaires pour la royauté. Derechef, les évêques exprimèrent en termes chaleureux leur dévouement. Mais, autant qu'on peut en juger par les documents conservés, ils se dérochèrent, tant une campagne politique entreprise par le clergé leur paraissait pleine de périls !

Le roi ajourna son dessein, mais sans l'abandonner encore. Variant légèrement ses combinaisons, il songea à former un comité de cinq évêques, qui se chargeraient de nouer en France, par des prêtres sûrs, des intelligences au profit de la monarchie. Ces confidents de la pensée royale seraient les archevêques de Reims et de Toulouse, les évêques de Saint-Pol-de-Léon, de Clermont, de Boulogne (3). Les prélats à qui l'appel s'adressait comptaient parmi les plus irréduc-

(1) *Archives du ministère des Affaires étrangères*, Fonds Bourbon, vol. 589, f° 126.

(2) *Ibid.*, vol. 589, f° 117.

(3) *Ibid.*, vol. 592, f° 204.

tibles partisans de la monarchie. Leurs réponses durent dissiper toute illusion chez le prince, tant elles laissaient percer, à travers le respect, la désapprobation ! « Il est de la plus grande importance, écrivait l'archevêque de Reims, que les ministres de la religion prennent une marche absolument isolée de tout intérêt temporel... L'autorité de la religion perdrait de son poids si l'on paraissait y mêler des vues politiques (1). » L'évêque de Boulogne, si persuadé qu'il soit de l'excellence de la monarchie, se montre très effrayé. Sans doute il juge que la forme monarchique est la plus parfaite, et il n'est même pas éloigné de croire que ce soit la seule qui convienne à une grande nation. Mais il estime qu'il n'est pas possible d'enseigner au peuple que la religion catholique ne se lie bien qu'à la royauté ; car la vérité est qu'elle peut se lier à toute sorte de gouvernement légitime (2). L'évêque de Léon s'exprime de même (3). Quant à l'évêque de Clermont, après avoir protesté que pour la cause royale il donnerait sa vie, il démontre les dangers d'un apostolat politique. La religion, dit-il en substance, est le plus puissant, presque l'unique moyen de rétablir la monarchie. Mais la plus extrême circonspection est nécessaire. Aussi, « dans les circonstances actuelles, les ministres du culte ne peuvent être véritablement utiles à la cause qui est la leur qu'en ne paraissant en aucune manière travailler pour elle et surtout d'après son impulsion et sous ses ordres » (4).

Nous n'avons pas la dernière des réponses, celle de l'archevêque de Toulouse. Qu'importe ? La démonstration était complète. L'exil, même avec ses mirages, n'avait pas troublé chez les évêques la lucidité du jugement. Au roi ils appar-

(1) *Archives du ministère des Affaires étrangères*, Fonds Bourbon, vol. 592, f° 348.

(2) *Ibid.*, vol. 593, f° 81.

(3) *Ibid.*, vol. 594, f° 55.

(4) *Ibid.*, vol. 593, f° 52.

tenaient par une fidélité sans défaillance. Mais ils venaient de prouver qu'au-dessus de tout, au-dessus du roi même, ils plaçaient les devoirs de leur charge et l'Église de France (1).

VII

Cette Église, la verraient-ils jamais rétablie dans sa hiérarchie et dans son libre culte? Entre toutes les années de l'exil, celles de 1798 et 1799 furent les plus lourdes à porter, tant l'avenir paraissait vide d'espérance! Le détestable coup d'État du 18 Fructidor avait tout anéanti : « Nous sommes toujours, écrivait M. de La Tour du Pin, dans l'attente de quelque chose qui ne vient jamais. »

Il sembla dans ce temps-là que la terre étrangère elle-même se dérobaît sous les pas des proscrits. En 1796, le Directoire avait sollicité du gouvernement helvétique l'éloignement des émigrés. Les Suisses avaient feint de céder, puis s'étaient dérobés. Après le 18 fructidor, la réclamation se renouvela, cette fois, sous une forme comminatoire. Le 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), Bacher, le représentant de la France, libella la sommation : s'il réclamait l'expulsion des émigrés, c'était « au nom de la liberté ». Il faisait appel au patriotisme de tous les républicains « sincèrement attachés aux principes de Guillaume Tell ». Il parlait des manœuvres contre-révolutionnaires dont les réfugiés étaient les complices. Il ajoutait que, dans le pays de Vaud et ailleurs, des chapelles avaient été mises à la disposition des ecclésiastiques déportés pour célébrer leurs offices, et que ces établissements, situés près de la frontière, entretenaient le

(1) Les négociations de Louis XVIII avec l'Épiscopat ont été racontées avec beaucoup de détails par M. l'abbé Sicard dans son beau livre sur *le Clergé pendant la Révolution*, t. III, liv. IV, chap. IV.

fanatisme dans les départements limitrophes. La conclusion était que le gouvernement helvétique se débarrassât au plus vite de la « horde dangereuse des émigrés et des prêtres » (1). Que pouvaient les cantons suisses? Le 15 frimaire, Bacher mandait au Directoire : « Zurich, Berne, Lucerne, ont baissé pavillon. Unterwald, Soleure, Appenzell, se sont aussi exécutés (2). » Et le 1^{er} nivôse, il confirmait la nouvelle, en annonçant la soumission du canton d'Uri (3). Peu après, les Français envahirent eux-mêmes le pays. Parmi les prêtres, plusieurs essayèrent de rentrer en France par la Franche-Comté; mais la frontière était bien gardée. Quelques-uns se terrèrent aux lieux où ils s'étaient réfugiés. Les autres s'écoulèrent vers l'Allemagne et l'Autriche ou tentèrent de passer en Italie.

L'Italie elle-même offrait-elle un sûr abri? Dès 1796, Bonaparte avait envahi la Péninsule. Avec une libérale sagesse, il avait recommandé la tolérance envers le clergé et avait étendu sa protection aux prêtres déportés. Mais, en 1798, la République romaine fut proclamée. Que deviendraient les hôtes de Pie VI? Le désordre général qui régnait ne permit pas que les mesures de rigueur reçussent une complète exécution. Mais, sous les menaces, beaucoup se dispersèrent et se dirigèrent vers Venise pour passer de là dans les États de l'empereur.

En Espagne, le clergé déporté éprouvait lui-même, quoique à un moindre degré, les vicissitudes du sort. En 1795, les hostilités avaient cessé entre le roi Charles IV et la République française. Bientôt, entre les deux gouvernements, la paix était devenue entente et presque amitié. Partout le Directoire s'appliquait à pourchasser les émigrés. Après le 18 fructidor, il formula à Madrid la même demande qu'à

(1) *Archives du ministère des Affaires étrangères, Suisse*, vol. 464, f^o 196 et 197.

(2) *Ibid.*, vol. 464, f^o 227.

(3) *Ibid.*, vol. 464, f^o 237.

Berne. Le faible Charles IV se résigna. Le 23 mars 1798, une ordonnance royale parut qui expulsait les émigrés et ne leur laissait d'autre faculté que celle de s'établir aux îles Baléares (1). S'étant soumis, le roi se ressaisit, et la décision ne fut point exécutée. Mais trois mois plus tard, sur de nouvelles instances, trois cent quinze réfugiés français, nobles ou prêtres, furent embarqués pour Palma (2), en sorte que, toutes choses empirant, il y eut des exils dans l'exil même.

Joseph de Maistre avait écrit : « Presque tous les gouvernements d'Europe exécutent sur les émigrés les décrets de la Convention. » La prévision se vérifiait. C'est alors que les proscrits sont rejetés de région en région. M. de Bonal, évêque de Clermont, a été à Bruxelles, à la Haye, à Altona, à Fribourg ; le voici maintenant à Munich. M. de Juigné et M. de La Luzerne, qui étaient à Constance, ont pris refuge, le premier à Augsbourg, le second en Autriche. M. de Galard, que nous avons vu à Saint-Maurice en Valais, a gagné Ratisbonne. M. de Nicolai, qui est venu d'Allemagne à Bologne, est passé à Florence. M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, qui était en Espagne, se trouve relégué aux îles Baléares. Nulle demeure permanente, mais des existences ballottées de tous côtés, suivant les sommations du Directoire et les terreurs des gouvernements. En un seul lieu, l'Angleterre, le sol est assez ferme pour que les réfugiés puissent s'y poser sans craindre qu'il se dérobe sous leurs pas.

VIII

Là-bas, vers la fin du siècle, ils sont parvenus à se grouper, misérables, mais sûrs de n'être ni livrés ni abandonnés, traînant une vie douloureuse, mais assez rapprochés les uns

(1) *Affaires étrangères, Espagne*, vol. 651, f^o 279.

(2) *Ibid.*, vol. 652, f^o 258.

des autres pour s'entr'aider et pour se donner par instants en leurs petites assemblées l'illusion de la patrie retrouvée.

Depuis 1796, sous la menace des incursions françaises, les îles anglo-normandes ont été évacuées. En outre, le château de Winchester a été transformé en établissement militaire. Un certain nombre de prêtres émigrés sont répandus dans les différents comtés de l'Angleterre. Mais l'immense majorité est rassemblée à Londres, ou bien encore dans les localités voisines.

En cette agglomération de Londres, les exilés ont leurs œuvres, leurs lieux de culte, leurs réunions, leurs cérémonies commémoratives.

Le grand initiateur d'œuvres est un simple prêtre, l'abbé Carron. Il consacre à organiser l'assistance matérielle ou morale le même zèle que M. de La Marche à distribuer les secours pécuniaires. Originaire de Rennes, il s'est, dès sa jeunesse, façonné dans son diocèse à tous les raffinements de la charité. L'exil l'a d'abord jeté à Jersey, où il s'est dépensé avec un zèle incroyable pour le soulagement de ses compatriotes. Depuis 1796, il est à Londres. Il s'y montre quêteur infatigable, et avec des résultats qui tiennent du prodige. Nul refus ne le rebute, nulle malveillance ne le déconcerte. Son ingénieuse industrie à solliciter n'a d'égale que sa sagesse d'organisateur. Il crée deux écoles pour les jeunes Français exilés. Puis il fonde un asile pour les ecclésiastiques vieux et infirmes, et une sorte de séminaire pour les aspirants au sacerdoce. Il aménage en outre un hospice pour les femmes émigrées, malades ou en couches (1). Les Anglais, d'abord un peu défiants, se ravisent bientôt et admirent sans réserve. Plusieurs, au surplus, se sont déjà laissé gagner par cette contagion de charité. Tel Burke, le grand orateur catholique qui, dès 1796, a fondé, aux environs

(1) *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, p. 330, 332.

de Londres, une école pour les enfants dont les pères sont morts pendant la Révolution « par le glaive ou par l'échafaud ».

En même temps qu'ils développent leurs œuvres, les proscrits réussissent à rassembler des ressources pour ériger des chapelles. La première a été consacrée, dès 1795, dans le quartier de Soho, sous le vocable de Sainte-Croix. La seconde, dite chapelle de Notre-Dame, a été édiflée au sud de la Tamise, dans le quartier de Southwark. Puis deux oratoires ont été créés sous les auspices de l'abbé Carron et de l'un de ses collaborateurs. Enfin, le 15 mars 1799, une autre chapelle est solennellement inaugurée dans King's street, près de Portman square, en l'un des quartiers les plus élégants de Londres. On la nomme la chapelle de l'Annonciation (1). Et dans le clergé anglican, nulle protestation, mais au contraire une sympathie fréquemment exprimée vis-à-vis de ceux qui n'appartiennent pas à la même communion chrétienne, mais sont des frères et des frères malheureux. Et de cette sympathie généreuse on ne citera ici qu'un trait. Un jour, l'université d'Oxford décida de faire tirer quatre mille exemplaires du Nouveau Testament en une édition conforme au texte de la *Vulgate*, pour être distribués au clergé français réfugié en Angleterre.

Dans ces chapelles, notamment dans celle de King's street, les émigrés, à certaines dates, se rassemblent avec un tel empressement, qu'aucune place ne demeure vide; et on dirait alors qu'entre ces murs tient, pour un instant, la patrie elle-même. Un jour, c'est une pieuse affluence pour remercier Dieu à l'occasion du mariage de Madame Royale qui vient d'être célébré à Mittau. Un autre jour, c'est un évêque qui donne la confirmation. Un autre jour encore, des enfants s'alignent des deux côtés de l'autel pour la première commu-

(1) LUBERSAC (abbé DE), *Journal historique et religieux de l'émigration en Angleterre, passim*. — PLASSE (abbé), *le Clergé français réfugié en Angleterre*, t. II, chap. XII et XIII.

nion. Cette cérémonie de la première communion, combien de fois jadis, en France, n'y a-t-on pas assisté ! Mais ici, sous l'intense évocation des souvenirs, qui ne serait touché ? Parmi ces enfants qui vont participer aux saints mystères, plusieurs ont déjà leur histoire : celui-ci est le dernier de sa race, ses parents étant morts sur l'échafaud ; celui-là a vu jadis son père partir pour Quiberon, ce voyage tragique d'où l'on n'est point revenu ; un troisième, qui porte un des plus illustres noms de France, a dû emprunter les vêtements dont il est revêtu pour se présenter à l'autel. Et tandis que le prêtre distribue le pain consacré, la pensée de ces jeunes infortunes arrache des larmes, même à ceux que la foi ne subjugue pas.

Souvent, en ces solennités, dans le chœur, tout petit, tout resserré, presque misérable, douze ou quinze évêques étaient assis ou agenouillés. Ils apparaissaient à la manière de rois sans couronne, exilés, pauvres, somptueux encore en leur costume, seul débris de leurs pompes évanouies. Même en leur détresse, étaient-ils tout à fait négligeables ? Ils demeuraient imposants par leur nombre. Puis, étant réunis en un même lieu et à portée de concerter leurs résolutions, ils pourraient, en cas de revirement imprévu, exercer sur les affaires religieuses une influence qui échapperait aux autres prélats, dispersés de tous côtés sur le continent.

En cette année 1799, les voici en la chapelle à la fois pauvre et aristocratique de King's street, tels que nous les ont dépeints les correspondances et les mémoires contemporains.

Au premier rang, les archevêques.

Et d'abord Dillon, archevêque de Narbonne. Un durable souvenir, d'ordre politique plutôt que religieux, s'attache à son nom, celui des États de Languedoc, que, pendant de longues années, il a présidés : travaux publics, réformes financières, institutions de bienfaisance, tout, là-bas, a été marqué de son empreinte. Du prélat on parlait peu, et lui-

même vivait plutôt en grand seigneur qu'en prêtre. Mais quelles n'étaient point les louanges pour le haut magistrat civil, d'esprit toujours en éveil, attentif à toute amélioration, et revêtu d'une telle autorité que nulle charge, fût-elle la première du royaume, n'eût semblé trop pesante pour lui. Maintenant, en exil, l'archevêque de Narbonne garde le regret de son incomplet destin. D'avoir été zélé pour le progrès, il ne se repent point. Seulement, il entend que toute réforme s'accommode au cadre de l'ancien régime, sans le déborder jamais. Ainsi se montre-t-il, à la fois homme de lumières et figé dans l'intransigeance, capable de tout comprendre, mais aimant mieux ne rien changer que de compromettre le vieil édifice où la France s'est abritée. En partant pour l'exil, il a pu sauver quelques débris de son patrimoine. Il a, à ce qu'on assure, des fonds placés dans les banques de Londres ; de temps en temps, si nous en croyons un contemporain (1), il donne des diners d'évêques, et de cette condition privilégiée, tout le monde s'émerveille, tant elle contraste avec la détresse qui est le sort commun !

L'Angleterre a donné asile à un autre archevêque, appartenant pareillement aux provinces méridionales ; c'est M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Lui aussi, il a porté dans son diocèse le goût des affaires et de la politique. Chez lui aussi, le grand seigneur a empiété un peu sur le prêtre. N'appartient-il pas à ce dix-huitième siècle où l'ambition commune est de déployer ses facultés hors de son état ? En revanche, à l'Assemblée constituante, il s'est montré zélé pour les intérêts religieux ; c'est lui qui a préparé et rédigé, au nom de ses collègues, l'*exposé de principes* qui a été la condamnation de la Constitution civile ; enfin, il n'a quitté la France que l'un des derniers, sous le coup de la loi de déportation. A Londres, il est pauvre, quoique non parmi les plus besogneux. L'élégance de sa personne, la grâce de ses manières,

(1) GRÉGOIRE, *Mémoires*, t. II, p. 257.

le charme de sa conversation, sa connaissance parfaite de la langue anglaise, l'ont introduit dans les cercles les plus aristocratiques. De son crédit, il profite pour plaider, auprès du gouvernement britannique, sans beaucoup de succès d'ailleurs, la cause de la France républicaine ; car, au milieu de ses infortunes, il a conservé le cœur très français (1). Autant Dillon est intransigeant, autant il est souple. Royaliste, il l'est, mais avec une fidélité dont on sent les bornes, et qui ne s'obstinera point si un ordre nouveau surgit et surtout s'affermi. Au temps de la prospérité, sa foi s'est endormie en un demi-sommeil. Elle s'est réveillée au contact des événements. Dans les méditations de l'exil, il tourne pieusement ses regards vers Dieu, sans toutefois les détourner des hommes. De tout temps, il a aimé et cultivé les lettres. Maintenant il voudrait rassembler en une sorte d'association tous les écrivains que les leçons du malheur ont rapprochés de la religion. Ainsi se formerait une ligue intellectuelle, presque une croisade contre le philosophisme et la libre pensée. Lui-même, il aspire à prêcher d'exemple ; et le voici qui publie une traduction versifiée des *Psaumes*. De son œuvre il est charmé. « Je vous assure, écrit-il à sa sœur la chanoinesse qui s'est permis quelques critiques, que ce sont de bons et de très bons vers. » Et il ajoute avec une vanité si naïve qu'elle n'offusque pas : « J'en suis fâché pour les psaumes, mais je ne pense pas qu'ils soient aussi poétiques que leur traduction (2). » Tout exalté, il voudrait que Louis XVIII fit acheter et répandit cinq cents exemplaires du volume. L'œuvre est louée par Delille qu'on nomme en ce temps-là le *Virgile français*. Cependant, à la louange, quelques-uns mêleront plus tard un peu de raillerie. C'est qu'un journal rappellera que le grave interprète des *Psaumes* n'a pas dédaigné jadis de traduire les *Héroïdes* du galant Ovide.

(1) LAVAQUERY, *le Cardinal de Boisgelin*, t. II, p. 201-202.

(2) *Ibid.*, p. 210

En la chapelle de King's street, on pourrait distinguer un troisième archevêque. Celui-là est enveloppé d'un voile de tristesse ou plutôt de confusion, comme s'il avait quelque chose à racheter ; et volontiers ses collègues s'éloignent de lui. On l'appelle Champion de Cicé. Il fut jadis archevêque de Bordeaux. Il fut aussi, en 1790, ministre de Louis XVI, et cela pour son malheur ; car, en cette qualité, il lui arriva de contresigner le décret sur la Constitution civile du clergé. En vain s'est-il excusé plus tard, en alléguant qu'il n'avait conseillé qu'une acceptation conditionnelle. En vain a-t-il refusé le serment et pris sa part de toutes les misères de l'exil. Une sévérité inflexible lui tient rigueur ; et il se traîne douloureusement, interprétant les silences, subissant les allusions mortifiantes, dévorant toutes sortes de petites avanies. Entre temps, il sollicite, tantôt de Pie VI, tantôt de Louis XVIII, des certificats d'absolution, tout de même qu'en France on sollicite des certificats de civisme. Pie VI répond qu'il ne souhaite que « l'union des âmes dans la charité » ; Louis XVIII juge que l'archevêque de Bordeaux a tenu « une conduite ministérielle correcte ». En dépit de ces témoignages, l'archevêque demeure isolé. Il est tenu en suspicion non seulement par Dillon, l'homme de l'intransigeance, mais par Boisgelin, l'homme des solutions conciliantes. Un jour, en 1798, les prélats réfugiés à Londres envoient une adresse de sympathie à Pie VI, prisonnier à la Chartreuse de Florence. Ils la signent tous, mais négligent de solliciter la signature de Cicé, et en ce volontaire oubli se marque l'obstination d'une malveillance qui ne veut pas désarmer. Ainsi s'introduit la discorde, même parmi ceux qu'eût dû rapprocher jusqu'à l'intimité la plus extrême la ressemblance des destinées.

Au-dessous des archevêques, voici les évêques : Le Mintier, évêque de Tréguier, ennemi implacable de la Révolution, la jugeant, sans en rien excepter, œuvre satanique, et consumant ses derniers jours — car il est sur le point de mourir — à la dénoncer et à la combattre ; puis La Marche, cet

autre évêque breton, intransigeant lui aussi, mais tout transfiguré de charité ; puis encore les évêques que la politique a saisis jusqu'à les absorber tout entiers ; tel M. de Béthizy, évêque d'Uzès ; tel M. de Conzie, évêque d'Arras, sorte de politicien à robe violette, qui prend ses intrigues pour des négociations et qui, travaillant pour le comte d'Artois, se montre à la fois crédule, ardent et léger, à l'image du pauvre prince lui-même.

Que dire des autres ? De physionomie effacée, ils apparaissent à l'arrière plan, et comme enlisés dans les vulgaires et monotones embarras de l'exil. Ils traînent leur vie, tout englués qu'ils sont dans les soucis matériels : conserver un peu d'or, garder s'il se peut un serviteur, se prémunir contre les atteintes des infirmités, alléger et comme endormir la souffrance en se pelotonnant frileusement au domicile de rencontre où leur destin les a fixés. De temps en temps ils sortent tout soucieux, entrent furtivement dans la boutique d'un revendeur et se défont, un jour d'une tabatière, un autre jour d'une montre, d'une bague ou d'un émail. Même au milieu de leur détresse, plusieurs cèdent à une fantaisie singulière, celle de se faire peindre : de là des portraits dont plusieurs subsistent encore et qui figurent, non des malheureux que la pauvreté tenaille, mais des prélats de haute mine, à la croix d'or et au rochet de dentelles, comme si une dernière coquetterie eût été de voiler la disgrâce en s'ornant, pour l'avenir, de toutes les parures d'autrefois. Ces évêques, même en leur indigence, ont bien aussi un autre luxe, celui de la charité. Si pauvres qu'ils puissent être, ils s'abandonnent parfois à de magnifiques imprévoyances, quand ils rencontrent plus pauvre qu'eux. Quand ils ont cédé à ces beaux mouvements, le plus souvent ils retombent en leur inertie. Il y a eu pour eux, aux premiers temps de l'exil, la période d'illusion ; puis, un peu plus tard, la période des mécomptes cruels et des souffrances exaspérées. Maintenant ils tendent le dos à la mauvaise fortune, avec

un seul souci, celui de l'alléger un peu. Cependant le soir, en gens du monde qu'ils sont, et tout marqués du dix-huitième siècle, ils se réunissent tantôt chez un de leurs confrères, tantôt chez quelque grand seigneur un peu moins besogneux que les autres. Longtemps, en ces assemblées, ils ont discuté et avec passion. Aujourd'hui, avec une tranquillité morne, ils s'approchent d'une table et prolongent bien tard les parties d'échecs, de trictrac ou de reversis. A ce jeu, ils s'appliquent fort, ne se figurant plus qu'il y ait d'autres combats à livrer, et débattant avec passion les coups, comme ils eussent fait jadis de la politique ou de la religion. Le lendemain, ils recommenceront la même vie, tout engourdis dans les souffrances d'un exil dont ils ne prévoient plus le terme ; en sorte que l'heure où l'on espère le moins est aussi celle où se prépare le grand événement qui va tout changer.

IX

Ni le débarquement de Fréjus, ni le coup d'État de Brumaire ne secoua cette torpeur. Cependant en quelques âmes un espoir s'éveilla, vague, fragile, et qu'on osait à peine exprimer, celui que Bonaparte pourrait être l'ouvrier de la restauration monarchique : « C'est un homme dangereux, écrivait de lui le cardinal Maury à la nouvelle du retour d'Égypte ; mais la Providence a ses desseins, et il faut attendre que les événements nous les expliquent (1). »

L'attente était chimérique. Du moins Bonaparte s'appliquerait-il à inaugurer, en matière religieuse, une politique de tolérance ? A l'étranger comme en France, on lut le

(1) *Mémoires et correspondance du cardinal Maury*, publiés par Mgr RICARD, t. 1^{er}, p. 253.

décret du 7 nivôse et le commentaire dont le *Moniteur* l'accompagna. Parmi les évêques émigrés, plusieurs, se déroband aux influences ambiantes, s'enhardirent jusqu'à autoriser la promesse : tels M. de Machault, évêque d'Amiens (1), M. de Balorre, évêque de Nîmes, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, M. de La Tour du Pin, archevêque d'Auch (2), M. de Mercy, évêque de Luçon, M. de La Luzerne, évêque de Langres, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix (3). D'autres en plus grand nombre, par exemple l'archevêque de Reims et les évêques réunis à Munster, la désapprouvèrent ou même l'interdirent. M. de Juigné la jugea d'abord condamnable ; puis il déclara que si, par une interprétation que le gouvernement accepterait, elle se réduisait à une soumission passive, il laisserait toute liberté à son clergé (4). Parmi les prélats, beaucoup, dans les premiers temps, évitèrent de prendre parti. Ils attendaient que le gouvernement consulaire s'affermît ou que le pape se prononçât.

On en était là, quand on connut coup sur coup le discours aux curés de Milan, la journée de Marengo, le *Te Deum* chanté après la victoire. Bientôt le bruit se répandit des pourparlers de Bonaparte avec le cardinal Martiniana.

Ce qui semblait sujet de joie éveilla dans certains cercles de l'émigration plus de dépit que d'espérance. Toute une correspondance tracée sous l'impression première des événements, celle du cardinal Maury, permet de saisir sur le vif cette politique intransigeante qui répugnait à restaurer l'autel si le trône ne se relevait en même temps.

Nous avons laissé Maury au moment où, sous les premiers coups de la persécution, il avait quitté la France. Il s'était réfugié dans les États pontificaux et y avait recueilli plus d'honneurs que la Révolution ne lui avait infligé d'avanies.

(1) *Correspondance de l'abbé Emery*, lettre du 6 avril 1800.

(2) *Annales philosophiques*, t. 1^{er}, p. 334-335.

(3) *Id.*, t. II, p. 128.

(4) *Correspondance de l'abbé Emery*, lettre du 28 mars 1800.

Il était devenu archevêque *in partibus* de Nicée, avait, en 1792, représenté le pape à la Diète de Francfort, puis avait été fait évêque de Montefiascone et cardinal. Tant de faveurs avaient marqué plus d'engouement que de sagesse. Maury était de ceux qui ne se redressent avec toute leur taille qu'à la tribune, et qui retombent, médiocres et vulgaires, quand l'enivrement de l'éloquence ne les soutient plus. Privé de l'auditoire qui l'avait élevé au-dessus de lui-même, il était apparu avec sa vraie nature, tout surabondant d'une vigueur physique à laquelle ne répondait pas la vigueur de l'âme, loquace plutôt qu'avisé, importun plutôt que persuasif, à la fois absolu et inconsidéré, intransigeant, mais d'une intransigence débordante qui attestait la violence du tempérament ou l'âpreté des convoitises plutôt que la chaleur des convictions. Avec le temps on l'avait pénétré, et s'il était près du trône pontifical par le rang, il en était loin par la confiance. Cependant, au conclave de Venise, il avait joué un rôle important ; et Pie VII ayant notifié son avènement à Louis XVIII, celui-ci avait désigné Maury pour le représenter à Rome.

Dès qu'il connut l'entrevue avec Martiniana, le cardinal négligea jusqu'à l'oublier le bien de l'Église pour ne songer qu'à la monarchie. En trois dépêches au prétendant, le 12 juillet, le 18 juillet, le 1^{er} août, il exprima ses craintes. Il espérait que les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir feraient tout échouer. « Comment, disait-il, concilier le catholicisme avec les décades, les serments, le divorce, la destruction des collèges et des séminaires ? » Mais, ayant parlé de la sorte, il ajoutait : « Si la proposition est sérieuse, ce sera une terrible affaire que nous aurons à débattre dans un mois (1). »

Louis XVIII était à Mittau, au fond de la Courlande. Ce fut le 14 août seulement qu'il reçut le premier message. Il

(1) *Correspondance du cardinal Maury*, t. 1^{er}, p. 407 et suiv.

comprit, lui aussi, le danger. Trois jours plus tard, en une de ces notes très précises de pensée, très soignées de style, où il se complaisait, il exhala son inquiétude. « Un des plus grands malheurs du roi, disait-il, c'est qu'il n'apprend les choses qui peuvent le plus l'intéresser que quand elles sont à peu près consommées. » En quelque lieu que les conférences dussent se tenir, Rome, Paris ou Verceil, le prince jugeait, lui aussi, l'affaire très grave. Si les groupes religieux lui échappaient, que lui resterait-il ? « Le pape, ajoutait-il, a cru sans doute bien faire, mais dans la vérité il s'est conduit comme un enfant. » Beaucoup plus clairvoyant que Maury, le roi ne croyait point à l'échec. Si Bonaparte veut l'accord, il fera tout pour le réaliser. Rien ne l'arrêtera, ni le calendrier décadaire qu'on supprimera, ni le serment qu'on abolira, ni le divorce qu'on sanctionnera pour le passé et qu'on abrogera pour l'avenir, ni la condition des prêtres qu'on se décidera à doter. Une seule chose soutenait l'espoir du prince. Il ne se persuadait pas, il ne pouvait se persuader que le Saint-Père pût jamais sacrifier l'ancien clergé, celui qui, depuis dix ans, souffrait en exil, pour lui substituer de toutes pièces, au gré de Bonaparte, un clergé nouveau (1).

Maury n'avait pas attendu ce message ; car il était remuant autant que personne, et volontiers compensait en zèle ce qui lui manquait en autorité. Si nous l'en croyons, il entretint pendant trois matinées consécutives monsignor Spina qui déjà avait été désigné comme négociateur. Plus tard, en un long mémoire au Saint-Père, il développa, non sans éloquence, toutes les raisons de se défier : Qui avait envahi les États pontificaux ? Bonaparte. Qui avait arraché à Pie VI le traité de Tolentino ? Bonaparte encore. Qui s'était fait musulman en Égypte ? Le même Bonaparte. C'était un frère de Bonaparte qui, envoyé comme ambassadeur à Rome, s'était ins-

(1) Note de Louis XVIII au cardinal Maury, 17 août 1800 (*Mémoires et correspondance de Maury*, t. 1^{er}, p. 438 et suiv.).

tallé à dessein dans la *Lungara*, afin de se trouver plus à proximité des révolutionnaires et de les aider plus sûrement. Ce qu'il faut, continuait Maury, ce n'est pas soutenir ou consolider l'usurpateur, mais l'isoler. Il veut maintenant par calcul souder à son pouvoir les masses catholiques : que le pape ne se fasse point le complice de cette manœuvre. S'il ne peut se dérober aux négociations, au moins qu'il les traîne en longueur. Et dans ce but, Maury suggérait l'idée d'une réunion de vingt évêques que le Saint-Père consulterait.

X

Ces objections, ces remontrances n'arrêteraient point Pie VII. Quel que fût son attachement pour la royauté légitime, un intérêt supérieur, celui de l'Église, enchainait sa conscience. Le 13 septembre 1800, il annonça aux évêques l'ouverture des négociations.

Cette fois, on ne pouvait ni douter, ni railler, ni affecter l'indifférence. En recevant, au lieu de leur exil, le message du pontife romain, les plus engourdis s'éveillèrent et devinrent attentifs. L'Église gallicane pacifiée, c'était le rêve caressé pendant dix ans et à la fin presque abandonné, tant on l'avait attendu ! « Une lueur de félicité se présente à mes yeux attendris », écrivait l'évêque de Béziers (1). En même temps, à l'espoir se mêlait la défiance. Nul ne se fût avisé de tenir le langage de Maury. Mais combien était suspect Bonaparte ! En outre, pouvait-on accepter de l'usurpateur même un bienfait, sans trahir la monarchie ?

En octobre 1800, on apprit le départ de monsignor Spina ; et un mois plus tard, on connut son arrivée à Paris. Puis

(1) GRANIER (chanoine), *le Dernier Evêque de Béziers*, p. 45.

on ne sut plus rien. En cette attente, une question continuait à se discuter : celle de la promesse et de sa légitimité. Elle se débattait avec d'autant plus d'ardeur qu'elle se rattachait étroitement au Concordat lui-même. Quiconque tolérait la promesse acceptait implicitement le gouvernement de fait représenté par Bonaparte, et par suite reconnaissait à ce gouvernement le droit de traiter avec le Saint-Siège pour les matières religieuses. Ceux qui, au contraire, réprouvaient ou interdisaient tout engagement, marquaient par là l'obstination de leurs répugnances et leur volonté de ne souffrir aucun empiètement sur les droits de la monarchie. Donc, les adhésions se comptaient ; et l'on voyait en chacune d'elles un signe de l'orientation future. Cicé autorisa la promesse et pareillement M. de Barral, évêque de Troyes. En revanche, en trois groupes principaux prévalait la doctrine intransigeante. Le premier était celui des évêques que la politique royaliste avait absorbés jusqu'à les accaparer tout entiers : tels La Fare, évêque de Nancy, qui représentait Louis XVIII à Vienne ; Conzie, l'homme du comte d'Artois ; le cardinal de Montmorency, premier aumônier de la cour de Mittau. Le second, qui reconnaissait Dillon pour chef, avait ses tenants les plus notables à Londres. Le troisième se composait des évêques d'Allemagne, les uns rassemblés à Munster, les autres subissant l'influence d'Asseline, évêque de Boulogne, réfugié à Hildesheim.

De sa lointaine retraite, Louis XVIII épiait les événements, autant du moins que le permettaient les distances et l'incertitude des informations. Volontiers il accumulait les mémoires et se plaisait à les polir avec des raffinements de lettré ; mais quand il s'était fort appliqué à fixer ses pensées, il se consumait dans le dépit de n'avoir guère d'autre lecteur que lui-même, tant il sentait que ses vues, même les plus ingénieuses, seraient accueillies par l'indifférence des chancelleries ou ne dépasseraient pas le cercle de quelques correspondants sans crédit ! En ce qui concernait les affaires reli-

gieuses, le prétendant réprouvait en principe la promesse : comment, disait-il, prêter serment à un régime usurpateur et qui maintenait les lois de proscription? Après avoir ainsi parlé, il reculait comme effrayé de son propre rigorisme, et peu soucieux de stricte logique, s'arrêtait, s'accrochait pour ainsi dire à un compromis. Pour les évêques, le refus de tout serment lui paraissait un devoir absolu, ceux-ci étant doublement liés à la monarchie par leur titre qu'ils tenaient du roi et par leur qualité de gentilshommes. Quant aux simples prêtres, la modestie de leur condition leur imposait une fidélité moins étroite, et s'il leur arrivait de se soumettre, il était sage de ne pas les blâmer ouvertement (1).

Ainsi pensait le prince en son château de Mittau. Il n'eut pas le temps de s'attarder en ses réflexions. En janvier 1801, un ordre signé de Paul I^{er} l'expulsa des États du tsar, et il dut, en plein hiver, à travers les routes glacées de la Pologne, se mettre en quête d'un autre abri. Tandis qu'il errait à l'aventure, Maury à Rome se dépensait en efforts pour retarder la négociation concordataire ; mais ses démarches ne révélaient que sa propre impuissance. A ses interrogations pressantes, le silence était la seule réponse ; et, comme il ne pouvait imaginer que la cour pontificale ne sût rien, il attribuait à un parti pris de mauvais vouloir ce qui n'était que très réelle ignorance. Quand, plus tard, les dépêches arrivèrent, on se garda de lui rien confier. Bien au contraire, on s'appliqua à le reléguer, autant qu'on le put, en son petit évêché de Montefiascone. Que s'il se hasardait dans Rome, il y paraissait, moins en cardinal, moins en ambassadeur du roi très chrétien, qu'en nouvelliste aux écoutes, et qui, par surcroît de mauvaise fortune, écoute en vain. Ainsi tenu à l'écart, il se vengeait en criblant de ses épigrammes tous ceux qu'ils soupçonnait de quelque complaisance pour

(1) Note au cardinal Maury, 10 décembre 1800 (*Correspondance du cardinal Maury*, t. II, p. 33-34).

l'ordre nouveau. Il flétrissait la « poltronnerie » de M. de Boisgelin. Il n'avait pas assez d'injures pour les « misérables grands vicaires de Paris, prostitués à tous les serments ». De M. de Bausset, évêque d'Alais, et correspondant habituel de l'abbé Émery, il disait : « C'est un intrigant sans moyens et un petit écrivain entortillé de l'école de Marivaux. » Consalvi, le secrétaire d'État du Saint-Père, ne lui agréait pas davantage : « Il ne s'intéresse qu'à lui-même, écrivait-il, et c'est pourquoi il sera toujours du parti du plus fort (1). »

Les mois s'écoulèrent au milieu de rumeurs contradictoires. Les évêques regardaient avec un renouveau de sollicitude vers leurs sièges abandonnés depuis dix ans ; mais les retrouveraient-ils jamais ? Sur la légitimité de la promesse, les discussions se traînaient, à la fois énervantes et passionnées. On sut le départ du secrétaire d'État de Pie VII et son arrivée à Paris. Encore plusieurs semaines d'attente. Enfin, par delà la frontière, le *Moniteur* parvint qui contenait ces mots : « Le cardinal Consalvi a réussi dans la mission dont il était chargé. »

XI

Il avait réussi, mais comment, à quoi, et à quel prix ? Le 18 juillet 1801, l'abbé Sicard écrivait à l'archevêque de Bordeaux : « Tout a été arrêté le 14 juillet dans la nuit » ; et il énumérait quelques-unes des clauses de la convention (2). Dans les jours qui suivirent, des copies manuscrites, plus ou moins exactes, se répandirent en Normandie (3). En dépit de ces divulgations partielles, l'obscurité régnait. Et en vain

(1) *Correspondance du cardinal Maury*, t. II, *passim*.

(2) Rapport de police (AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. II, p. 428).

(3) *Id.* (AULARD, *id.*, t. II, p. 526).

eût-on demandé aux feuilles publiques des éclaircissements, car Bonaparte avait prescrit aux journaux le silence.

Une curieuse lettre de l'abbé Émery montre quelle était l'ignorance, et comment étaient colportés les bruits les plus invraisemblables. L'abbé écrivait le 6 septembre : « Un personnage vint me voir hier soir avec un petit écrit qui renfermait quelques traits du nouveau Concordat recueillis, à ce qu'il me disait, par lui-même, de la bouche d'un conseiller d'État qui en avait pris lecture à la Malmaison. Je vous avoue que j'en ai été consterné. » La consternation était justifiée. Qu'on en juge plutôt : d'après le prétendu texte lu ou copié à la Malmaison, la convention consacrait la déchéance de la maison de Bourbon ; elle proclamait en outre le droit des peuples de changer à volonté leur gouvernement ; enfin elle désignait les évêques sous le nom de « professeurs de morale de premier ordre ». Bientôt Émery reconnut qu'il avait été le jouet d'une erreur qui touchait à la mystification : « Cela est faux, écrivait-il avec quelque confusion, n'en parlons plus (1). » Mais c'est un signe caractéristique de l'ignorance générale qu'un homme d'un sens aussi droit, d'une aussi haute sagesse, ait pu se laisser abuser par un rapport aussi fantaisiste.

Si, même à Paris, des fables aussi grossières trouvaient créance, quelles ne devaient pas être, en pays étranger, les lacunes ou les inexactitudes des informations ! Pourtant M. de Boisgelin fut assez bien renseigné. En outre, parmi les évêques, plusieurs pressentirent par des avis particuliers le sort qui leur était réservé. Deux lettres écrites de Londres, l'une par l'évêque d'Uzès à l'archevêque de Reims, l'autre par l'évêque de Saint-Pol de Léon à l'évêque de Tarbes, ne laissent à cet égard aucun doute. Les deux prélats prévoyaient une demande de démission générale, et jugeaient qu'en cette

(1) Lettre du 17 septembre 1801.

occurrence les membres de l'épiscopat devraient se rassembler afin de répondre collectivement aux communications du Saint-Père (1).

Bientôt tout s'éclaira. Le 15 août, en la fête de l'Assomption, Pie VII, après avoir invoqué Dieu, s'était résigné au sacrifice qui coûtait tant à son cœur. En un bref qui demeurerait fameux sous le nom de bref *Tam multa*, il s'était adressé aux évêques et avait réclamé d'eux la renonciation à leur charge. C'était pour le rétablissement de la religion elle-même qu'il les invitait à se dépouiller. Éloges, affection, douleur, regrets, tout s'accumulait pour rendre l'exhortation plus tendrement persuasive. Le pontife rappelait que plusieurs d'entre les évêques avaient, en 1791, offert d'abandonner leur siège, si, par cet abandon, ils pouvaient aider à la paix religieuse. C'est ce sacrifice, refusé alors, qui, aujourd'hui, était demandé pour le bien suprême de l'Église. Cependant l'invitation paternelle se transformait soudain en ordre, et en ordre assez péremptoire ; car, devenu tout à coup impérieux vis-à-vis de ceux qu'il sollicitait avec larmes, Pie VII exigeait une réponse dans le délai de dix jours. « Nous sommes obligés, disait-il, à cette rigueur par la cruelle nécessité des temps. »

Le bref fut envoyé dans les divers pays aux nonces ou représentants du Saint-Siège pour être remis par eux aux prélats. La diversité des résidences, l'ignorance des adresses exactes allait être, surtout en Allemagne, cause de retard dans les notifications. En revanche, pour la Grande-Bretagne, le document pontifical, expédié à Spina et copié en autant d'exemplaires qu'il y avait d'évêques à avertir, fut, dès le 13 septembre, transmis de Paris à l'adresse de monsieur Erskhine, agent du Saint-Siège en Angleterre. Quatre

(1) Lettres du 18 août et du 1^{er} septembre 1801, citées par le père Dudon, en une très solide étude publiée sous ce titre : « Autour des démissions épiscopales » (*Études religieuses des pères de la Compagnie de Jésus*, année 1907, p. 48-49).

jours plus tard, celui-ci le signifia aux dix-huit évêques rassemblés à Londres.

Bien que la communication fût attendue, on ne l'imaginait ni si absolue ni si péremptoire. En une émotion intense, les prélats lurent, relurent le bref pontifical. Ainsi, après avoir été victimes aux jours de la persécution, ils seraient victimes une seconde fois aux jours de la pacification. Ainsi la Révolution les avait dépouillés ; et voici que le Saint-Père, quoique avec des regrets et des larmes, les invitait à ratifier eux-mêmes leur propre spoliation. Ainsi, ce que le monde nommerait paix ne serait pour eux que continuation de disgrâce et, dans la réconciliation générale, ils demeureraient à l'écart, à la manière de suspects qu'on excepte d'une amnistie.

Sur le continent, les évêques étaient éloignés les uns des autres ; et les délais des correspondances, les retards des rendez-vous laisseraient aux émotions ou aux colères le temps de s'user. Rassemblés dans la même ville et le plus souvent dans le même quartier, les prélats réfugiés à Londres se communiquèrent leurs impressions toutes chaudes et s'exaltèrent en une violente montée de douleur et de courroux. Leur doyen était l'archevêque de Narbonne, Dillon, tout pénétré de royalisme, tout saturé d'intransigeance. Ce fut chez lui, dans *Orchard street*, qu'ils se réunirent, d'abord le 19, puis le 21 septembre, pour concerter leurs résolutions.

Dillon prit la parole. « Devons-nous, dit-il, donner ou refuser nos démissions ? Si nous étions assurés que notre sacrifice affermit la paix, nous ne devrions pas hésiter. Mais en quoi la viduité simultanée de toutes les Églises de France peut-elle rendre la paix à cette même Église ? Du traité, d'ailleurs, nous ignorons tout ; et comment pourrions-nous, en cette ignorance, prendre une décision éclairée ? Sur le droit, continuait Dillon, il n'y a pas de doute : nous ne pouvons être privés de nos sièges que par la mort ou un jugement canonique. » S'autorisant des termes mêmes du bref, l'archevêque contestait que le Saint-Père fût libre. « Sa vo-

lonté est forcée : autrement il ne nous parlerait pas sur ce ton, où la menace se mêle à la douleur. Ce qu'on peut discerner, c'est un piège tendu par Bonaparte, à qui seul nos démissions peuvent profiter en lui permettant de peupler de ses créatures l'épiscopat. » Le discours se termina en une explosion de fierté. Monsignor Erskhine, en transmettant le bref, avait ajouté que le Saint-Père recommanderait les démissionnaires à la bienveillance du gouvernement pour qu'ils fussent compris dans l'organisation nouvelle ou fussent dotés de pensions. Contre cette suggestion dédaigneusement protectrice, Dillon se révoltait. « Nous ne méritons pas, disait-il, cette injure ; nous ne sommes pas encore réduits à mendier la commisération de Bonaparte (1). »

M. de Béthizy, évêque d'Uzès, appuya, à ce qu'on assure, Dillon, et pareillement M. de Conzie, l'agent du comte d'Artois. La cause de la démission trouva un défenseur autorisé en la personne de M. de Boisgelin. On peut retrouver ses arguments en une brochure qu'il publia quelques semaines plus tard et qui n'était autre chose que sa réponse au Saint-Père. Il ne niait ni la dureté de la mesure ni le prix douloureux du sacrifice. Mais toute sa pensée se résumait en une raison décisive qu'il avait déjà exprimée en une lettre à M. de Fontanges, archevêque de Toulouse : « La religion, disait-il, peut se rétablir par notre concours, elle est perdue par nos discussions. » Longtemps les débats durèrent, car aux deux réunions des 19 et 21 septembre, une troisième séance succéda, peut-être même une quatrième (2). Autour de Boisgelin s'étaient ralliés Cicé, archevêque de Bordeaux, d'Osmond, évêque de Comminges, Noë, évêque de Lascar. Un cinquième évêque, M. de Baral, évêque de Troyes, eût fortifié cette minorité, mais il était parti pour la Hollande,

(1) Séance des archevêques et évêques français résidant à Londres, tenue le 21 septembre 1801 (*Affaires étrangères*, Fonds Bourbon, vol. 601, f° 94-95).

(2) PELTIER, *Paris pendant l'année 1801*, vol. 33, p. 179.

d'où on l'attendait. De son côté, Dillon entraînait à sa suite tous les intransigeants, les uns se croyant tenus envers le roi, les autres se persuadant que le pape n'était pas libre et que le meilleur moyen de le servir était de lui résister. Il y eut, jusqu'au dernier moment, quelques hésitants : tels les évêques de Nantes, de Vannes, de Montpellier ; tel le charitable évêque de Saint-Pol, cruellement perplexe entre les deux causes qu'il n'eût jamais voulu séparer, celle du roi, celle du pape. Quand on recueillit les suffrages, l'influence de Dillon prévalut. Sur dix-huit votants, quatre seulement se prononcèrent pour la démission (1).

Monsignor Erskine reçut le 24 septembre la démission de l'archevêque de Bordeaux ; le 25, celle de l'archevêque d'Aix ; le 26, celles des évêques de Lescar et de Comminges ; enfin, un peu plus tard, celle de l'évêque de Troyes arrivé de Hollande. Quant aux prélats réfractaires, ils marquèrent leurs réserves en une lettre collective adressée le 27 septembre au Saint-Père. Ils déclaraient, sous une forme respectueuse, mais très nette, que les raisons invoquées par le souverain pontife ne les avaient pas convaincus. Ils ne se décidaient donc point à rompre le lien sacré qui les attachait à leurs diocèses. Sans formuler un refus positif, ils exprimaient l'espoir que rien ne serait décidé avant qu'ils n'eussent été entendus.

Pendant ce temps, dans les cercles de l'émigration anglaise, les propos aigres, les épigrammes creusaient la scission entre les deux partis. Les soumissionnaires étaient accusés, tantôt de trahir la cause royale, tantôt de vouloir rentrer en France à tout prix. En une correspondance contemporaine, je lis ces mots : « Nous nous traitons tout à fait en adversaires. » Un soir, chez la comtesse de Bouillé, comme l'évêque de

(1) Rapport de M. Otto à M. de Talleyrand, 25 septembre 1801 (*Affaires étrangères, Angleterre*, vol. 596, f^o 7). — Lettre de l'archevêque d'Aix à l'archevêque de Toulouse et de l'évêque de Comminges à l'archevêque d'Auch (DUDON, *Études religieuses*, juillet 1907, p. 52 et 53). — Lettre de l'archevêque d'Aix en réponse au bref de S. S. le pape Pie VII,

Comminges s'approchait d'une table d'échecs où était assis M. de Chauvigny, évêque de Lombez, celui-ci s'écarta : « Je ne joue pas, s'écria-t-il, avec un rentrant. » Avec une passion singulière, les journaux français publiés à Londres se rangeaient dans l'un ou l'autre camp. Lally Tollendal, en des lettres adressées au *Courrier de Londres*, soutint les démissionnaires : Montlosier, dans le *Courrier de l'Europe*, les combattit. L'abbé de Châteaugiron, un prêtre renommé parmi les émigrés pour l'éloquence de ses sermons et la pompe de ses oraisons funèbres, se fit l'écho des passions royalistes. Faisant face à l'orage, Boisgelin publia sa lettre au pape. Peltier, le journaliste favori de l'intransigeance royaliste, ne manqua pas de prendre parti. Une médiocre autorité s'attachait à son nom, tant on le savait violent, léger, sceptique de langage, avec une pointe égrillarde comme si le malheur n'eût rien appris, toujours prêt à soutenir de sa verve caustique et de son style éclatant les intrigues les plus folles, les projets les plus inconsidérés ! Cette fois, au milieu des injures qui lui étaient familières, il glissa à l'encontre des démissionnaires un argument qui ne laissait pas que d'embarrasser. Que fera le Tribunal, disait-il ? Que fera le Corps législatif ? Nul n'en peut répondre, vu le nombre d'athées et de philosophes qui siègent dans les deux assemblées. Or, quelle ne sera point l'anarchie si les démissions sont données et si ensuite le Concordat est rejeté (1) !

XII

Pendant tout le mois de septembre, Spina attendit un message de monsignor Erskhine. Ne recevant rien, il ressentit de ce silence quelque inquiétude. Mais Talleyrand qu'il eut

(1) PELTIER, *Paris pendant l'année 1801*, vol. XXXIII, p. 192.

occasion de voir le rassura. Sur ces entrefaites, le *Journal des Débats*, le *Journal de Paris* et la *Gazette de France* annoncèrent, d'après une feuille publique anglaise, les résistances épiscopales. La police, de crainte que l'exemple ne fût contagieux, supprima le numéro. Quelques jours plus tard, deux dépêches, l'une de monsignor Erskhine, l'autre de M. Otto, agent français à Londres, révélèrent toute la vérité.

A Paris, dans les sphères officielles, la colère éclata, et, par un singulier renversement des choses, ceux qui n'avaient parlé jusqu'ici que de contenir les empiétements du Saint-Siège se montrèrent les plus zélés à souligner les droits de la Papauté. La faveur s'accroissant vis-à-vis des démissionnaires, on songea à autoriser leur retour en France. — Cependant, parmi les rares catholiques qui suivaient de près les affaires religieuses, la tristesse régnait, et aussi l'embarras. Il semble que le trouble ait gagné, même le sage abbé Émery. Toute sa vie, il avait combattu la politique intransigeante. Depuis deux ans, il s'épuisait à vaincre les objections contre la promesse de fidélité. Avec son bon sens pratique, il jugeait, pour le bien de l'Église, les démissions nécessaires. Mais le bref aux évêques — bref dont il avait eu communication — n'avait pas laissé que de l'émouvoir. Cette même modération qui était le fond de sa nature s'accommodait mal du document pontifical. Cette péremptoire mise en demeure, ce délai fixe de dix jours lui paraissait peu compatible avec la dignité épiscopale, peu séant vis-à-vis de ceux qui avaient tant souffert. Puis, en prêtre de haute sainteté, mais pénétré de respect pour les franchises légitimes de l'Église de France, il ne se façonnait pas à ce procédé de *table rase*, à cet universel et obligatoire renouvellement. Opposant, il se fût gardé de l'être ; approbateur, il ne l'était que publiquement et à la condition de marquer, dans sa correspondance intime, ses répugnances et sa douleur. « Dans le vrai, écrivait-il le 27 septembre à M. de Bausset, la manière dont on agit est bien violente. Il n'y en a pas d'exemple. Le pape n'a pas pu

en citer un seul. Il est vrai que des évêques ont offert ou ont donné leur démission pour le bien de la paix, mais ils n'ont pas été forcés. » « Je crois, ajoutait l'abbé, qu'on ne peut rien faire de mieux que de répondre à la demande du Saint-Siège ; mais je conçois qu'on pourrait appuyer par des raisons spécieuses un refus au moins dilatoire (1). »

XIII

On était fixé sur l'Angleterre. L'exemple serait-il suivi ?

Parmi les évêques demeurés ou rentrés en France, la soumission fut universelle. Les prélats réfugiés en Italie se fixèrent également dans l'obéissance. Un seul fit exception : Mgr de Nicolai, évêque de Béziers : « C'est le roi, dit-il, qui, jadis, m'a nommé ; je ne puis déposer ma charge que si le roi m'y autorise. »

Restait l'Espagne, restaient surtout les pays germaniques.

En Espagne, le vertueux archevêque d'Auch déféra aussitôt à l'invitation pontificale, et pareillement l'archevêque de Toulouse, qui était alors aux îles Baléares. Deux évêques seuls imitèrent leurs collègues de Londres : M. de Thémînes, évêque de Blois ; M. de Coucy, évêque de la Rochelle.

Sur l'Allemagne, l'attention se portait avec une curiosité anxieuse. Là-bas, la promesse de fidélité avait rencontré une opposition très vive, et cette intransigeance semblait mauvais présage. Les exemplaires du bref furent remis le 3 octobre par monsignor di Pietro au cardinal Consalvi, et celui-ci les adressa aux représentants du Saint-Siège pour notification. Mais les évêques étaient dispersés de tous côtés, à Munster, à Hildesheim, à Wolfenbüttel, à Augsbourg, à

(1) *Correspondance de l'abbé Émery.*

Ratisbonne, à Munich ; et l'on eut, à ce qu'on assure, quelque peine à les atteindre. De là des délais, fâcheux à double titre ; car ils fournissaient un prétexte à l'impatience de Bonaparte ; en outre, ils permettaient aux prélats anglais d'exercer à loisir leur influence sur leurs collègues d'Allemagne.

Parmi les évêques réfugiés en pays germanique, plusieurs, comme l'archevêque de Reims, comme les évêques de Metz ou de Nancy, étaient tellement rivés à la monarchie par leurs charges ou leurs souvenirs, qu'ils eussent jugé trahison toute avance, même indirecte, à un ordre nouveau : le pape pourrait les remplacer ; ils ne faciliteraient pas eux-mêmes, par leur démission, la tâche de l'usurpateur. A Hildesheim, M. Asseline, évêque de Boulogne, s'était fixé dans la même intransigeance. C'était un personnage de science solide et de vertu éprouvée. Il aimait à se recueillir en ses pensées autant que d'autres à se répandre en paroles. Parlant des démissions : « C'est une affaire, disait-il, dont il faut s'entretenir beaucoup avec Dieu, peu avec les hommes. » Ses méditations silencieuses avaient affermi en lui une conviction, celle que religion et monarchie étaient en France deux forces qu'on ne pouvait dissocier ; et étroitement fixé dans cette foi, il y persévérerait jusqu'au bout. La cité de Munster était aussi un foyer de résistance : « C'est un canton très exagéré », écrivait, dès le 7 août 1800 à propos de la promesse, l'abbé Émery. Les mêmes critiques qui s'étaient formulées contre le serment se formulèrent contre la démission. Le cardinal de La Rochefoucauld était mort ; mais en cette ville résidaient, en 1801, outre le cardinal de Montmorency, les évêques de Digne, de Limoges, d'Aire, de Séez. Cédèrent-ils, comme l'a écrit l'abbé Émery, à l'influence des prêtres de leur entourage ? Ce qui est certain, c'est que, tous quatre, ils se déroberent à la soumission.

Que dire des autres prélats ? Chez plusieurs, on saisit des hésitations, des flottements. A la première heure, l'arche-

vêque de Bourges paraît se dérober. L'évêque de Pamiers décide d'abord de se démettre, puis, dans l'espoir d'entraîner ses collègues réfractaires, il suggère l'idée d'une sorte de congrès d'évêques qui se tiendrait à Ruremonde (1). Beaucoup s'attardent à peser les arguments contradictoires. Celui-ci se démettrait volontiers, mais il redoute que son successeur ne soit un intrus ; celui-là invoque l'ignorance où l'on est des clauses du Concordat ; d'autres souhaiteraient des délais. Cependant un scrupule domine, celui de manquer à la fidélité monarchique ; et quiconque lit entre les lignes retrouve presque toujours cette crainte, bien qu'il soit rare qu'on l'exprime ouvertement.

Pendant tout cet automne de 1801, des messages s'échangèrent entre Paris et l'Allemagne, dans le but d'apaiser les hostiles et d'incliner vers la soumission les douteux. Caprara écrivit lui-même, au commencement de novembre, au cardinal de Montmorency, et plus tard à l'archevêque de Reims ainsi qu'à l'évêque de Boulogne. L'abbé Émery, imposant silence à ses propres objections, s'employa de toutes ses forces pour la paix. Même en dehors du clergé, toutes les influences furent mises à profit : ainsi arriva-t-il que le général Mathieu-Dumas s'interposa pour obtenir la soumission de l'archevêque de Bourges. Portalis fit passer au delà du Rhin diverses brochures, en particulier les lettres de Lally Tollendal et l'écrit de l'archevêque d'Aix. Enfin, le 6 novembre, l'abbé de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, fut envoyé en Allemagne. Au moment de son départ, Bernier le chargea de lettres pour ceux des évêques, au nombre de onze, dont on craignait l'opposition. Cependant le voyage de M. de Pancemont avait pour but principal la soumission de M. de Juigné, archevêque de Paris. L'archevêque était à Augsbourg, cruellement indécis, voulant, ne voulant pas,

(1) Lettre du 29 novembre à M. de Fontanges (Paul DUDON, « Autour des démissions épiscopales », *Études religieuses*, juillet 1907, p. 55).

voulant encore, et se trouvant exposé par sa faiblesse, qui n'était dépassée que par sa bonté, à toutes les entreprises des agents royalistes. A un prêtre qui l'avait vu au commencement de novembre, il avait marqué sa volonté de déférer à l'appel du Saint-Père. Puis, comme s'il se ravisait, il avait écrit une lettre qui révélait d'inquiétantes arrière-pensées. Enfin, le 18 novembre, M. de Pancemont, arrivé à Augsbourg, manda au cardinal Caprara que M. de Juigné avait résolu de se démettre ; le 29 novembre, la démission fut annoncée par le *Moniteur* (1).

XIV

A Rome, on avait appris avec douleur la manifestation de Londres. Ni l'adhésion unanime des évêques résidant en France, ni les nouvelles favorables venues d'Italie et d'Espagne n'avaient rassuré. Voici qu'on attendait les messages d'Allemagne. Anxieusement on supputait les démissions. Le 11 novembre, on en comptait vingt-deux (2), le 30 novembre quatre de plus seulement (3). Beaucoup d'autres étaient en route, mais on les ignorait ; et du petit nombre on se désolait. Quel ne serait pas le désastre si, les résistances s'accroissant, un nouveau schisme dans l'Église était le premier fruit du Concordat !

(1) M. de Pancemont n'avait-il pas été un peu optimiste ou le *Moniteur* n'avait-il pas parlé un peu vite ? Ce ne fut que deux mois plus tard que M. de Juigné, triomphant de ses longues hésitations, envoya en termes très formels l'acte de démission.

(2) Consalvi à Caprara, 11 novembre (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. IV, p. 248, d'après les *Archives du Vatican*).

(3) Mgr di Pietri à Consalvi, 30 novembre (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. IV, p. 314, d'après les *Archives du Vatican*).

Tout plein de ces pensées, Consalvi s'ingéniait à désarmer les résistances. Il savait que, chez beaucoup d'évêques, une crainte dominait, celle d'être remplacés par un intrus. S'appropriant cette idée, le secrétaire d'État, en une dépêche à Caprara, lui suggéra une nouvelle démarche auprès du premier Consul : décider qu'aucun constitutionnel ne serait nommé aux évêchés, ce serait, disait-il, ravir aux prélats réfractaires leur meilleur prétexte. Ainsi s'exprimait Consalvi, poursuivant un double avantage, celui d'accroître le chiffre des démissions, celui d'éviter les assermentés.

Pendant à Rome les lettres des évêques arrivaient. Dès la fin de décembre 1801, on put être assuré que le parti de la soumission aurait la majorité. Mais quelle majorité faible et péniblement obtenue ! En outre, parmi ceux qui se démettent, combien ne surprend-on pas de regrets, de doutes, d'arrière-pensées !

Il y a les désabusés : tel l'évêque de Castres, M. de Royère. En une lettre à l'archevêque de Toulouse, il déclare qu'il n'hésite pas à se sacrifier, puisque « le chef de l'Église croit le sacrifice nécessaire pour le bien de la religion ». « Je ne le vois pas comme lui, ajoute-t-il, mais je dois soumettre mon jugement au sien. » Et il conclut en ces termes : « En donnant nos démissions, nous ne répondons plus des événements malheureux. C'est Rome qui répond de tout (1). »

A côté des désabusés, voici maintenant ceux qui, en se dépouillant, laissent échapper des accents de tristesse à travers lesquels perce un secret reproche. En annonçant sa démission à ses diocésains, l'évêque de Senes proclame qu'il ne se séparera jamais d'esprit et de cœur de ses collègues de l'Église de France. Il proteste contre l'extinction de son titre épiscopal qui remonte au onzième siècle. Il fait allusion

(1) Lettre du 26 octobre 1801 (DUDON, « Autour des démissions épiscopales », *Études religieuses*, juillet 1907, p. 57-58).

à sa nomination par le roi très chrétien dont il aurait voulu prendre conseil. Il atteste son amour pour sa patrie d'où il a été banni pour conserver le sacré dépôt qui lui avait été confié. S'étant exprimé de la sorte, il date ainsi sa lettre comme pour lui imprimer plus de solennité : A Rome, devant le tombeau des Saints Apôtres, le 11 novembre, en la fête de saint Martin (1).

Et voici, maintenant, ceux qui, en donnant leur démission, rappellent, non sans hauteur, toutes les maximes générales qui permettraient de la refuser. Ainsi se montre l'évêque de Langres, M. de La Luzerne. A une première lettre un peu ambiguë, il fait succéder un avis motivé, rédigé sous forme de considérants, à la manière d'un arrêt de justice. Avec une grande étendue de développement, il marque combien les règles traditionnelles ont été méconnues. Après avoir formulé ces réserves, il ajoute que les circonstances actuelles, sans exemple dans l'histoire des peuples chrétiens, ont obligé le Saint-Père à outrepasser les lois faites pour les circonstances ordinaires. Nous ne pouvons, ajoute-t-il, nous dépouiller de nos droits, mais nous pouvons nous abstenir de les faire valoir. Il conclut par ces mots : « Nous avons jugé devoir acquiescer à la proposition qui nous est faite pour le bien de l'Église et nous reconnaissons l'ordre de Jésus-Christ dans la demande de son vicaire terrestre. » Voilà l'adhésion claire et complète. Mais, en se soumettant lui-même, le prélat entend réserver l'indépendance de ses successeurs. « Nous déclarons, dit-il en finissant, que notre présente adhésion donnée aux mesures prises par le Saint-Père ne doit nullement tirer à conséquence pour la suite des temps ; que notre intention est qu'on ne puisse jamais en faire un exemple pour les circonstances différentes qui pourraient survenir ; et nous voulons que cette déclaration que nous faisons aujourd'hui serve, dans tous les temps,

(1) *Affaires étrangères*, Fonds Bourbon, vol. 601, n° 142.

de protestation anticipée contre ce qui pourrait être tenté au contraire (1). »

Vers la fin de l'hiver, l'ensemble des réponses permit une supputation exacte. Il y eut quarante-six adhésions contre trente-six réponses négatives, à savoir treize arrivées d'Angleterre (2), dix-neuf venant de l'Allemagne ou de l'Autriche, quatre provenant des autres régions. Étaient-ce, à proprement parler, des refus? En général, les opposants se bornaient à réclamer des explications ou des délais, à solliciter la faculté de se réunir pour concerter leurs résolutions; et ce fut sous cette forme, respectueusement mais obstinément passive, que se marqua le plus souvent la résistance.

Pie VII avait lutté jusqu'au bout avant de sacrifier l'ancien épiscopat. Quand il sentit que beaucoup d'évêques se dérobaient au sacrifice spontané, et qu'il devait procéder lui-même à la douloureuse exécution, sa tristesse se doubla.

Pendant ce temps, à Paris, contre les évêques réfractaires, un grand murmure de réprobation s'élevait: « De tels hommes, disait Portalis, auront à se reprocher d'avoir trahi à la fois la religion et la patrie. » L'accusation, outre qu'elle était bien âpre, résonnait avec un son singulier dans la bouche de celui qui la formulait. Toute la doctrine gallicane, traditionnellement représentée par les légistes, chaudement soutenue par Portalis lui-même, reposait sur l'indépendance des évêques, sur la limitation jalouse de la puissance pontificale. Or, voici que ces mêmes légistes imputaient à crime aux prélats exilés d'avoir, par leurs protestations, traduit en actes ce qu'eux-mêmes en tous temps avaient enseigné. L'étrange évolution des événements avait voulu ce renversement des choses. Pour s'assurer la toute-puissance de fa-

(1) Voir le texte complet de cette lettre dans BOULAY DE LA MEURTRE, *Documents*, etc., t. V, p. 141-143 note.

(2) Le nombre des opposants avait été à Londres de quatorze; mais on ne compte pas l'évêque de Moulins qui avait été nommé par le roi, mais n'avait pas reçu l'institution du pape.

onner à son gré l'épiscopat nouveau, le premier Consul avait dû investir le pape d'une toute-puissance correspondante, celle de faire table rase de l'épiscopat ancien. Pie VII, autant qu'il l'avait pu, avait résisté à l'impérieuse mise en demeure; et ce n'était que sous la contrainte qu'il avait laissé la dure main de Bonaparte conduire sa main habituée à bénir. Maintenant, à Rome, la résolution est prise. Bien que non sans déchirement, on frappera, on déposera, on remplacera. Ce sera, du même coup, la faillite du gallicanisme, faillite amenée et applaudie par ceux-mêmes qui se sont le plus appliqués naguère à dénoncer et à prévenir les empiétements du Saint-Siège. Ainsi l'a voulu Bonaparte, obligé de commander à Rome l'arbitraire afin de pouvoir l'exercer à Paris, devenant de la sorte, malgré Pie VII, ouvrier d'accroissement pour la puissance pontificale et fortifiant inconsciemment au centre de la chrétienté un empire qui survivrait au sien.

XV

Et désormais dans cet ancien épiscopat, éprouvé par plus de dix ans de souffrances, je distingue deux groupes : ceux qui commencent à regarder vers la patrie; ceux qui, fixés dans l'intransigeance, demeurent rivés à la terre d'exil.

Les premiers sont les démissionnaires. Tout en souhaitant le retour, ils n'osent se presser. Ils craindraient, en sollicitant trop vite leur rentrée, de paraître guidés par des vues d'ambition; et c'est de quoi, en hommes d'honneur, ils seraient désolés qu'on les suspectât : puis, malgré l'apaisement général, ils se défient un peu de l'accueil que leur réserve la police française. Ont-ils tout à fait tort? Le 18 janvier 1802,

Boisgelin, muni de passeport, débarque à Calais. Les instructions officielles commandent de diriger vers Bruxelles tout émigré rentrant, afin qu'on ait le loisir de vérifier son identité. Portalis eût voulu éviter à l'archevêque cette mesure de suspicion. Se fondant sur un ordre sommaire surpris à Bonaparte, Fouché tient bon. Boisgelin est donc envoyé comme en quarantaine à Bruxelles, accompagné de M. de Noë, évêque de Lescar, qui l'a suivi. Ce n'est que le 7 février qu'il obtient de gagner Paris (1). — Ciccé, revenu peu après, est d'abord très bien accueilli, et dîne même chez le consul Lebrun ; cependant, un matin, il est mandé à la préfecture de police d'où il ne revient qu'à trois heures de l'après-midi (2). Il serait puéril d'attacher trop d'importance à ces menues vexations ; mais elles marquent le mélange de malveillance et de faveur qui subsistera jusqu'au bout ; et à ce titre, elles sont suggestives : « Vous voyez, écrivait en ce temps-là Émery, que la police ne marche pas dans le sens du gouvernement. »

Voici maintenant ceux qui ont refusé d'abdiquer. Vis-à-vis d'eux, Bonaparte se fera l'exécuteur des volontés pontificales, et avec une sévérité que le cœur de Pie VII eût sans doute désavouée. Les évêques réfractaires ont méconnu les paroles du pape et ont dédaigné de plier devant celui qu'ils nomment « l'usurpateur ». Contre toute opposition, « l'usurpateur » prendra ses sûretés. Quand, plus tard, un sénatus-consulte (3) permettra aux émigrés le retour, les prélats non démissionnaires seront exclus de la mesure. Et la rigueur des lois achevant ce qu'a commencé leur propre intransigeance, le même acte qui libérera leurs compagnons d'infortune les désignera pour un perpétuel bannissement.

Alors commencera pour eux un nouvel exil dans l'exil

(1) LAVAQUERY, *le Cardinal de Boisgelin*, t. II, p. 294-295.

(2) *Correspondance de l'abbé Emery*.

(3) Sénatus-consulte du 6 floréal an X, tit. I^{er}, art. 10 (DUVERCIER, *Collection des lois*, t. XIII, p. 399).

même. Quiconque se représente leur condition la jugera, entre toutes, digne de pitié. Jusqu'ici, le poids de l'infortune a paru moins lourd, tant la charge en était partagée ! Maintenant ils sont seuls ou presque seuls, avec quelques prêtres rivos à leur destin. Leur isolement, leur indigence, leurs infirmités leur sont occasion de vertu ; mais le mérite en est vicié par la désobéissance qui est à la racine, en sorte que leurs meilleures œuvres n'apparaissent que comme œuvres mortes à leur conscience troublée. Confesseurs de l'Église, ils le sont, — car ils ont cruellement souffert pour la foi, — mais ils sont des confesseurs indociles avec des aspects d'orgueil, presque de rébellion. Au Saint-Siège, ils ont fourni la plus magnifique preuve de fidélité en repoussant, même sous les pires menaces, la Constitution civile du clergé ; et maintenant voici que, pour se dérober aux volontés de Pie VII, ils sont condamnés à puiser dans les maximes gallicanes de quoi se défendre et se justifier. Gallicans, le sont-ils du moins avec profit ? Ils se heurtent à un double désaveu, celui des gallicans de Paris, comme Portalis, qui les repoussent, celui des ultramontains de Rome qui les répudient.

Sont-ils schismatiques ? Ils s'indigneraient qu'on les en soupçonnât. En leur esprit étroitement obstiné, une résolution s'est affermie, — résolution toute négative, — celle de ne pas concourir par leur propre désistement à une organisation bâtarde, dont ils n'attendent aucun bien. Sur le reste ils s'abstiennent, observateurs désabusés, et contemplant de loin, avec une fermeté qui se juge intrépide, un monde qui se meut en dehors d'eux. De leur diocèse, ils savent peu de chose, soit qu'on les ait oubliés, soit plutôt qu'il y ait là-bas danger à entretenir une correspondance avec un évêque réfractaire. Généralement ils ont l'âme trop haute pour s'abaisser jusqu'à jeter le trouble au lieu où ils ont jadis régné. Quelques-uns, comme M. d'Argentré, évêque de Limoges, et M. de Bovet, évêque de Sisteron, recommandent même très formellement l'obéissance aux pasteurs que l'au-

torité pontificale a institués (1). Quatre ou cinq seulement poursuivent avec activité, du fond de l'exil, une politique anticoncordataire. Les plus ardents sont M. de Coucy, évêque de La Rochelle et M. de Thémînes, évêque de Blois, réfugiés l'un et l'autre en Espagne. Bonaparte exaspéré les dénonce : il demande d'abord leur réclusion dans un monastère (2), puis leur transfèrement à Bayonne, où ils seront remis aux mains de la gendarmerie française (3) ; et Charles IV, pour se soustraire à la colère de son puissant voisin, se décide à les interner.

Tout au début de l'Empire, les évêques réfractaires sont en partie dispersés en Allemagne, en Autriche. Mais de même qu'avant le Concordat leur principal rassemblement est en Angleterre. Ils sont à Londres douze ou treize ; et leur nombre se grossit par deux nouveaux arrivants : M. Asseline venu de Hildesheim, puis l'évêque de Tarbes, M. de Montagnac, un démissionnaire qui semble se repentir de sa soumission. En ces jours-là, nul espoir, mais un silence morne qui a succédé aux discussions ardentes nées du Concordat. Les seules cérémonies dignes de mémoire sont les cérémonies funèbres. Que l'un des évêques meure, alors une brève notice rappelle son nom, son origine, ses malheurs ; quelques insignes des dignités passées se posent sur le cercueil ; et souvent aussi une inscription, pompeuse jusqu'à l'enflure, énumère tous les titres accumulés jadis sur celui qui a fini dans l'exil. Ainsi se console-t-on de ce qu'on est par le souvenir de ce qu'on fut. Cependant, comme les années s'écoulaient, le premier bruit circule des dissentiments entre Napoléon le protecteur et Pie VII le protégé ; puis les événements se précipitent : c'est l'occupation de Rome, le divorce,

(1) Lettres des 20 février et 21 avril 1802 (Voir l'*Ami de la religion*, t. XIX, p. 375 et 376).

(2) Lettre à Talleyrand, 7 juin 1803 (*Correspondance de Napoléon*, t. VIII, p. 434-435).

(3) *Id.*, 12 décembre 1803 (*Id.*, t. IX, p. 180).

le concile de Paris, Fontainebleau. Et les exilés de s'attrister par fidélité à l'Église, mais aussi de se rendre hommage à eux-mêmes pour une méfiance que les événements viennent de justifier. En même temps, dans l'édifice impérial, les premières fissures se creusent et s'élargissent bientôt jusqu'à provoquer l'éroulement. Un jour vient où Louis XVIII, réfugié lui aussi depuis quelques années en Angleterre, quitte le château d'Hartwell pour la France. Ce jour est pareillement le dernier de l'émigration ecclésiastique. Sur les trente-six évêques réfractaires, seize seulement survivaient. Trois reprendront place sous la Restauration dans la hiérarchie épiscopale.



LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

LES OBSTACLES

SOMMAIRE

- I. — Signes d'opposition au Concordat : d'Hauterive ; Talleyrand ; le Conseil d'État et sa silencieuse réserve. — *La Décade*. — Rumeurs répandues dans le public.
- II. — Comment cette opposition puise une certaine force dans les dispositions un peu équivoques de Bonaparte. — Mesures diverses pour imposer silence aux adversaires du traité, ou pour les ramener.
- III. — Comment la condition des constitutionnels peut devenir, pour l'exécution du traité, un terrible obstacle. — Bonaparte et le clergé assermenté. — Comment le premier Consul entend fusionner les deux clergés ; comment il réitère sa volonté de choisir, pour les évêchés, un certain nombre d'ecclésiastiques constitutionnels. — Anxiété de la cour de Rome. — Bref pontifical communiqué par Spina aux évêques assermentés. — De quelle façon ce bref est accueilli : protestation de Grégoire. — La rétractation : quelle formule est fournie par Portalis.
- IV. — Comment un autre obstacle peut naître des impatiences de Bonaparte. — Pour quel motif il veut tout précipiter. — Comment la cour de Rome veut, au contraire, autant qu'elle le peut, se conformer aux règles traditionnelles. — La bulle des circonscriptions épiscopales : comment elle tarde à arriver et comment s'épuise la courte patience du premier Consul.
- V. — La soirée du 31 octobre : Portalis chez le cardinal Caprara. — Le légat à la Malmaison (1^{er} novembre 1801) : plaintes de Bonaparte contre la cour de Rome, et comment il dicte péremptoirement ses volontés.
- VI. — Rome : les dispositions de Pie VII. — Arrivée du courrier annonçant les volontés de Bonaparte. — Comment le gouvernement pontifical cède sur tous les points, hormis pour les *constitutionnels*. — Lettre de Pie VII au premier Consul.
- VII. — Arrivée du courrier venu de Rome : Caprara aux Tuileries (16 décembre 1801). — Comment Bonaparte, qui a paru si pressé de publier le Concordat, se dérobe maintenant à toute fixation de date.

- VIII. — A quel motif est dû ce changement : les assemblées ; le Tribunat. — Dessein de ne publier le Concordat qu'après s'être assuré contre toute opposition des corps politiques.
- IX. — Incidents divers : Départ de Spina et du P. Caselli. — Caprara seul à Paris : en quelle attente il se consume. — Il bénit le mariage de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais. — Le premier Consul à Lyon : la république cisalpine. — La dépouille de Pie VI à Rome : les funérailles. — Comment Caprara, en dépit de son optimisme, s'étonne du retard que subit la publication du Concordat ; comment le premier Consul se dérobe à toute explication. — Note par laquelle Bernier combat un ajournement trop prolongé.
- X. — Remaniement du Tribunat et du Corps législatif, et comment il est véritable épuration. — Comment Bonaparte, désormais assuré contre toute opposition des corps politiques, peut réaliser ses desseins.
- XI. — Encore les constitutionnels : Portalis et Talleyrand ; résolution de Bonaparte. — Caprara : en quelle ignorance il est tenu ; ses embarras ; ses mécomptes ; comment il cède, hormis pour la question de la rétractation, laquelle demeure réservée et non tranchée.
- XII. — Les *articles organiques* : comment le dessein en est ancien ; principales dispositions de ce règlement fameux.

I

On a dit les résistances de l'ancien épiscopat. Aux protestations venues de l'exil se joignaient les plaintes de ceux qui, ayant rangé l'Église parmi les vaincus de la Révolution, s'indignaient que de la défaite elle pût se relever jamais.

Dès le lendemain du traité, ils commencent, sans perdre courage, leur campagne. La Convention a été signée dans la soirée du 15 juillet. Le 16 juillet, voici que les objections se formulent, et sous la plume de M. d'Hauterive, le confident de Talleyrand. Il craint bien que tout ne soit réglé ; mais, à tous risques, il hasarde ses avis. Il proclame, comme un principe absolu, l'entière neutralité de l'État en matière religieuse. Il se plaint que de la Convention — sans doute déjà définitive — ait été effacée la clause relative aux ecclésiastiques mariés. Il juge qu'en désignant nommément

les chapitres, les séminaires, on leur donne trop d'importance. Il affecte de craindre que l'article relatif aux fondations ne favorise un jour la reconstitution des propriétés ecclésiastiques. Il finit en annonçant « une grande opposition dans les esprits » ; et de cette opposition, il semble qu'il donne le signal tant il la fournit d'arguments (1) !

N'est-il pas le fidèle interprète de son chef ? Talleyrand est aux bains de Bourbon-l'Archambault. A son retour, il parle du traité sans malveillance, et écrit à Consalvi avec tant de bonne grâce qu'on dirait qu'il a désarmé. Cependant, le 29 août, à propos de la ratification, il ne laisse pas que d'émettre des opinions un peu inquiétantes : « Le premier Consul, écrit-il, a senti qu'une religion quelconque étant une chose inévitable, il était plus prudent d'en favoriser que d'en contrarier le culte, plus facile et plus juste d'en régulariser l'exercice que de le proscrire. » Puis, après avoir parlé des agents du Saint-Siège et de « leur obstination à ne pas adopter certaines vues du gouvernement », il ajoute qu'il sera toujours possible d'obvier par des arrêtés particuliers aux inconvénients majeurs qui résulteraient de l'exécution littérale du traité (2). Ainsi s'annonce une réglementation administrative qui, sous prétexte d'adapter le Concordat à nos lois civiles, le retouchera au point de le dénaturer.

Le Conseil d'État était demeuré étranger à la négociation. La Convention une fois signée, le premier Consul jugea à propos de l'instruire. Le 18 thermidor (6 août) en une séance générale, il lui notifia les principales dispositions du traité, insista sur l'insuffisance des doctrines philosophiques, vanta les avantages de la religion pour le bonheur des hommes et la sécurité des États. Le plus remarquable ne fut pas le discours de Bonaparte, mais l'attitude de l'Assemblée : sur tous les bancs, une extraordinaire intensité d'attention, mais

(1) *Affaires étrangères, Rome*, vol. 931, f° 158.

(2) *Ibid.*, f° 309.

partout des regards contraints qui se détournaient, et ce silence glacial qui est la leçon des grands. Pour tous ces hommes sur qui s'était gravée la double empreinte du philosophisme et de la Révolution, être irrégieux paraissait une liberté.

Le public ignorait les termes du Concordat, mais il avait lu, le 14 juillet, la note du *Moniteur* : le cardinal Consalvi a réussi. Quelques jours plus tard, *la Décade* osa dénoncer, en un langage amer et ironique, la nouvelle orientation de la politique consulaire : « Rome, disait-elle, va devenir notre alliée fidèle. Les discussions qui s'étaient élevées, semble-t-il, entre le Saint-Père et le gouvernement sur des matières religieuses et en même temps politiques, viennent d'être tranchées à la satisfaction des deux puissances. Ainsi la tiare se raffermirait sur la tête du successeur de Pie VI. Ce pape n'aura pas été le dernier, ainsi que l'espéraient follement des gens qui se rappelaient les troubles excités pendant tant de siècles dans le monde entier, par le pontificat romain... Longtemps encore, les papes ouvriront et fermeront les portes du ciel, vendront des dispenses aux fidèles, continueront d'entretenir chez les nations étrangères une milice très active et d'autant plus puissante qu'elle combat sans être vue et qu'elle commande aux consciences (1). »

Bonaparte voulait le silence. Les louanges des catholiques l'eussent compromis ; les critiques des libres penseurs l'exaspéraient. Le 6 août, en une note brève et commandante, il défendit que les journalistes s'occupassent des questions religieuses.

On pouvait enchaîner les plumes, non contenir les langues. A Paris, dans les lieux publics, la malveillance se répandit en propos perfides. « Pour obtenir ou conserver une place, disait l'un, il faudra désormais faire, comme jadis, preuve de catholicité. » « Tous les citoyens, disait un autre, vont être

(1) *La Décade*, 10 thermidor an IX.

obligés de déclarer devant la municipalité quel culte ils entendent professer. » Un troisième ajoutait, railleur : « Il reste à savoir quels seront les confesseurs des Consuls et en quelle église ils offriront le pain béni (1). » Cependant, avec une assistance de moins en moins nombreuse, les *théophilanthropes* continuaient à célébrer leurs rites. Le rétablissement du culte catholique par le Concordat leur parut le triomphe d'une insupportable concurrence ; et le 7 septembre (20 fructidor), à Saint-Germain l'Auxerrois, si nous en croyons un rapport de police, l'orateur de la secte s'éleva, quoique à mots couverts, contre « la tyrannie du culte catholique » (2).

II

Je m'excuse de ces menus détails. Ces critiques n'apparaissent-elles pas bien débiles, bien impuissantes, quand on songe à l'immense acclamation populaire qui salue déjà, qui saluera surtout plus tard la paix religieuse reconquise ? Et pourtant cette opposition mérite d'être mise en relief. C'est qu'elle puise une force singulière dans les dispositions complexes et un peu incertaines de l'auteur même du Concordat.

Bonaparte a conclu le traité. Puis il a manifesté son approbation par des paroles flatteuses, sa joie par des présents. Restaurateur du culte, il l'est, mais avec un souci dominant, celui de limiter étroitement, de restreindre même un peu, ce qu'il a donné.

Sans doute il ne souffre aucune critique, ni des journaux, ni de ses fonctionnaires, ni des pouvoirs publics, ni de ses

(1) Rapports de police, septembre et octobre 1802 (rassemblés par AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. II, p. 494 et 575, *passim*).

(2) AULARD, *Paris sous le Consulat*, t. II, p. 508.

amis. Pourtant, cette opposition qu'il surveille, qu'il châtie même, il en suppute anxieusement les forces, et avec une propension singulière à les exagérer. Il y a les idéologues, d'un crédit un peu entamé, non encore usé : les uns, comme Monge, Berthollet, Volney, n'ont-ils pas été les compagnons de l'expédition d'Égypte? les autres, comme Cabanis, n'ont-ils pas été, au 18 Brumaire, les parrains, les répondants de Bonaparte? Il y a les assemblées publiques, en ce moment non réunies à Paris, mais où se rencontrera sans doute une désapprobation presque unanime. Il y a les militaires, maîtrisés plutôt qu'entièrement subjugués : tel l'envieux Bernadotte ou le brutal Augereau ; tel Lannes, fidèle et murmurant, à la manière d'un camarade de bataille mal plié aux inégalités que vient de consacrer la fortune ; tel Moreau, médiocre politique autant qu'admirable général, faible, indécis, mécontent, et prêt à offrir une proie à qui voudra l'exploiter.

Aussi, comme Bonaparte se fait à lui-même toutes les objections qu'il ne tolère pas ! Comme il s'applique bien à établir que la puissance séculière ne s'est point dessaisie et surtout que les prêtres ne domineront jamais !

A divers signes se révèle cette politique raffinée, attentive à satisfaire l'opposition presque autant qu'à la contenir.

Dans cet esprit, l'une des mesures les plus importantes est la création, sous le nom de direction des cultes, d'un service public, soigneusement épuré de toute apparence ecclésiastique et chargé de présider aux choses de la religion. Une habileté consommée dicte le choix du fonctionnaire qui assumera la tâche. Le titulaire de ce haut emploi est Portalis. Les catholiques pourraient-ils se plaindre? N'est-ce pas lui qui, jadis, sous le Directoire, a, du haut de la tribune des *Anciens*, demandé le rappel des lois de proscription? Par ailleurs, ce personnage semble fait à souhait pour les desseins du premier Consul. Il est laborieux, exact, intègre. à la manière de ces serviteurs qu'aime déjà et qu'aimera

toujours Bonaparte. Avocat de profession, il a, comme tous les légistes, vécu dans le culte des maximes gallicanes, en sorte qu'à contenir la puissance romaine, il se prêtera par conviction autant que par obéissance. Cependant une santé faible, un grand désabusement de toutes choses, une admiration sans bornes pour le maître lui inspireront une docilité telle que toute objection, s'il s'y arrête, expirera sur ses lèvres. Pour comble d'opportunité, il apportera dans la soumission même cette humeur douce et grave, cette dignité de forme qui écarte toute idée de servilisme. Ainsi se montrera-t-il, écouté à force de science, respecté à force de probité, gardant toutes les allures d'indépendance qui conviennent à un magistrat, complaisant d'ailleurs, et au point de faire regretter Bernier.

Un moyen très efficace pour désarmer les objections, ce serait d'associer à la protection du culte catholique la protection des autres cultes chrétiens. Le dessein, outre qu'il est habile, porte en soi un incontestable aspect de justice. Les protestants n'ont-ils pas été persécutés odieusement sous l'ancien régime, et n'est-ce pas légitime réparation que de leur assurer un statut légal? L'idée a déjà été émise en l'un des rapports de M. d'Hauterive. Bonaparte n'a garde de négliger la suggestion. Dès le 10 août, en une note au ministre de l'Intérieur, Chaptal, il prescrit une enquête sur les protestants (1); plus tard des règlements interviendront qui leur garantiront toutes les libertés dont ils ont été si longtemps privés. Et par cette équitable conduite, Bonaparte sert au plus haut degré sa politique : pourra-t-on lui reprocher d'avoir traité avec Rome quand sa bienveillance s'étendra avec une sollicitude égale sur les calvinistes, sur les luthériens?

Un autre souci travaille Bonaparte. Il craint que la dépense pour l'entretien du clergé ne fournisse un argument

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 281.

à l'opposition. Il faut ravir cette arme aux adversaires du Concordat. En annonçant au Conseil d'État la conclusion du traité, le premier Consul insiste sur la modicité des traitements : cinq ou six mille francs pour les évêques, et pour les curés, au nombre de six mille, une indemnité beaucoup moindre. Les premiers pourront être payés sur les fonds secrets, les seconds sur des centimes additionnels (1). Un peu plus tard, pour prévenir toute critique budgétaire, d'autres expédients seront imaginés : on décidera d'abord d'imputer les premières dépenses du culte sur les recettes extraordinaires de la Batavie (2) ; puis on songera à une combinaison plus économique encore qui consisterait à créer un fonds pour le clergé avec le prix des biens ecclésiastiques aliénés sur la rive gauche du Rhin.

III

Il s'en faut que ces actes successifs se soient révélés sur l'heure avec la netteté où ils nous apparaissent aujourd'hui. Mais ce qu'on en savait suffisait à rendre fort attentifs les adversaires du traité. Ne serait-il pas possible de mettre à profit les craintes, les timidités, les méfiances de Bonaparte ? Or, une question subsistait, faite à point pour recreuser les séparations, c'était le sort futur du clergé constitutionnel.

Tandis que s'achevaient les négociations du Concordat, les évêques assermentés tenaient à Paris leur Concile national. Lecoz présidait ; Debertier remplissait les fonctions de promoteur ; Grégoire, véritable chef, s'appliquait à combattre les découragements, à maintenir les espérances. Les

(1) THIBAudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 159.

(2) Arrêté du 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801) (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 361).

réunions se tenaient avec une certaine solennité, comme pour prolonger une illusion de puissance. Sur ces entrefaites, s'ébruita la nouvelle du traité.

L'assemblée conciliaire avait, aux yeux de Bonaparte, cette opportunité de figurer, à côté du clergé fidèle, un clergé de rechange, tout prêt, tout organisé, en cas d'échec des pourparlers. La convention une fois signée, la menace n'avait plus d'objet. Une plus longue tolérance étant désormais inutile, le premier Consul dépêcha Fouché aux Pères du Concile pour qu'ils eussent à se dissoudre.

Cette mesure, notifiée avec courtoisie, signifiait-elle disgrâce? Vis-à-vis du clergé assermenté, Bonaparte ressentait à la fois dédain et sympathie. Il inclinait à n'en tenir que peu de compte, le sachant discrédité. Mais, en sens inverse, il ne méconnaissait aucune des affinités qui liaient à l'ordre nouveau les prêtres constitutionnels. Leur serment les avait attachés, comme par un pacte indissoluble, à la Révolution: s'étant montrés fidèles à la loi civile, il était juste que cette même loi les couvrit de sa protection. Ils apparaissaient purs de toutes les taches, tache de noblesse, tache d'émigration, tache de solidarité avec l'ancien régime. En outre, le premier Consul sentait qu'en ces âmes plébéiennes, il rencontrerait un empressement de docilité, une ferveur d'obéissance qui contrasterait avec les hauteurs des prélats venus de l'exil. Pour plaider leur cause, les constitutionnels avaient d'ailleurs à la Malmaison et aux Tuileries de puissants avocats: tels les anciens parlementaires et les magistrats, fidèles à toutes les doctrines jansénistes ou gallicanes; tel aussi Joseph Bonaparte, cet ami de l'évêque Grégoire.

En réorganisant la France après le 18 Brumaire, Bonaparte avait ambitionné une fusion de tous les partis pour le service du pays. Dans l'ordre judiciaire, il avait mêlé ensemble à la Cour de cassation Merlin le proscripteur et Murair le proscrit; puis il avait nommé un d'Aguesseau premier président de la Cour d'appel. Le même esprit avait

présidé au recrutement des fonctionnaires administratifs. Pour les ministres du culte, une conduite toute pareille parut bonne à pratiquer. On emprunterait aux deux clergés pour constituer l'épiscopat nouveau. Ainsi pensa-t-on, sans prendre garde que cet éclectisme, en harmonie avec les contingences de la politique, pourrait se heurter aux rigidités de l'Église.

Dès le mois de janvier 1801, Bonaparte avait dit à Spina : « Je nommerai des évêques émigrés, mais aussi quelques prélats constitutionnels. » Deux mois plus tard, une liste de candidats à l'épiscopat avait été préparée ; et sur cette liste avaient figuré sept évêques assermentés. Le 20 juillet, cinq jours après la signature du Concordat, Bonaparte avait derechef notifié sa volonté de faire appel aux intrus : « J'en nommerai sept ou huit », avait-il déclaré au cardinal Consalvi. Toutes les dépêches des agents pontificaux marquent avec quelle surprise douloureuse ils avaient accueilli ce dessein. D'abord ils essayèrent de se rassurer : c'était sans doute une boutade, un accès de mauvaise humeur qui passerait ; puis on se fiait au langage tenu à Verceil. Quand les déclarations réitérées du premier Consul n'eurent plus laissé de doute, l'étonnement devint stupeur. Il semblait que les expressions les plus amples, que les mots les plus figurés de la langue italienne fussent impuissants à égaler la consternation. En rapportant le projet de Bonaparte, Consalvi juge l'affaire *amarissima*. L'événement prend à ses yeux les proportions d'une horrible tempête, *horribile tempesta* ; et il ne sait en quels termes dépeindre l'agitation de sa conscience, *grandissima agitazione* ; le Saint-Père est disposé, vis-à-vis des intrus, à la plus grande indulgence ; il leur tendra les bras ; il les accueillera *paternissimamente*. Mais est-il juste de placer à la tête des diocèses ceux qui, en se séparant du Saint-Siège, ont donné le scandale du schisme ? Cependant Bonaparte ne se laisse pas convaincre. Et voici que se marque le conflit entre la société civile et la société religieuse. Voici que sont

prêts à se heurter les deux *non possumus*, l'un laïque, l'autre ecclésiastique. « Nous ne pouvons, dit Bonaparte, abandonner ceux dont le seul crime est de s'être soumis aux lois de l'État. — Et nous, répondent les représentants du Saint-Siège, nous ne pouvons reconnaître comme pasteurs et imposer aux fidèles comme conducteurs d'âmes ceux qui se sont révoltés contre les lois de l'Église. »

La cour de Rome se défend à la manière des faibles, en reculant. On espère, on veut espérer que le premier Consul ne nommera aucun intrus. Que si, par impossible, il persistait en son dessein, il est essentiel qu'au moins les élus rétractent leurs erreurs. Tel est, varié sous toutes les formes, le langage que tiennent les négociateurs qui se succèdent à Paris, Spina, Consalvi, Caprara. « Les intrus, ne se lassent-ils pas de répéter, sont des coupables. Le Saint-Père est disposé à tout oublier, mais à la condition qu'eux-mêmes ils réclament l'amnistie. »

Cette amnistie, sont-ils disposés à la demander? On a pu noter quelques entretiens entre les membres des deux clergés. L'hiver dernier, l'évêque constitutionnel de Paris, Royer, s'est rendu à l'hôtel de Rome, pour y voir le représentant du Saint-Siège. Tout dernièrement, à Mortefontaine, chez Joseph Bonaparte, Spina a rencontré Grégoire. Ainsi qu'il arrive dans les conjonctures embarrassantes, la conversation s'est d'abord égarée sur toutes choses, hormis sur l'unique objet qui préoccupât. « La Providence, a dit enfin Spina, a placé sur le Siège de saint Pierre un pontife éminent, doux et bon. Ne ferez-vous pas les démarches qui vous replaceront parmi les fils légitimes de l'Église? — Je suis prêt à tout, répondit courtoisement Grégoire. » La suite de l'entretien laissa craindre qu'il ne fût prêt à rien. Il loua les libertés de l'Église gallicane, puis il vanta, non sans raison d'ailleurs, ses courageux efforts pendant l'époque révolutionnaire pour conserver en France la religion. Quand il eut fini, Spina se hasarda à parler d'humilité; il en parla

une première fois, puis une seconde, et Grégoire se déroba.

On en était là, quand les évêques constitutionnels reçurent communication d'un bref adressé de Rome le 15 août à monsignor Spina et qui mettait leur conscience en demeure de se prononcer. Tout ce que peut suggérer la mansuétude évangélique s'accumulait en invitations émues vis-à-vis de ceux que le Saint-Père aspirait à ramener. C'était « avec toute l'effusion de son cœur paternel » que Pie VII conviait à la réconciliation. Il ne voulait pas douter que la paix religieuse, conquise à si haut prix, ne fût la paix pour tout le monde. Sous ce langage tout pénétré d'onction s'enveloppait la mise en demeure, très nette, très formelle. Des évêques séparés, Pie VII réclamait un double sacrifice : le premier, c'était qu'ils se démissent des fonctions épiscopales qu'ils avaient remplies sans institution du Saint-Siège ; le second, c'était qu'ils adhérassent à toutes les décisions pontificales relatives aux affaires de France.

Quelle que dût être l'issue, la crise était ouverte. Le bref adressé à Spina fut communiqué le 29 septembre à Royer, évêque de Paris, et, dans les temps qui suivirent, aux autres évêques. Le premier Consul exigeait que tous les sièges devinssent vacants ; il se trouvait donc qu'en obéissant au pape, on obéissait pareillement au pouvoir civil ; aussi les démissions se succédèrent sans objections ni résistance. Mais à la pensée d'une adhésion aux brefs de Pie VI, les orgueils froissés se révoltèrent. Le premier, Grégoire éclata. Le 3 octobre, en un mémoire au premier Consul, il s'éleva avec une véhémence inouïe contre les prétentions romaines. Les brefs de Pie VI en 1791 et 1792, disait-il, condamnaient les principes constitutionnels du gouvernement d'alors ; nous ne pourrions y adhérer sans méconnaître les lois et trahir les intérêts de notre patrie. On nous déclare hors de l'unité de l'Église parce que nous avons, sans institution du pape, pris possession de nos sièges ; mais pendant douze siècles, les évêques d'Orient et d'Occident n'ont pas pris de bulles de

l'évêque de Rome. Aux termes du bref, continuait Grégoire, le pape nous a jugés ; mais nous a-t-il entendus ? On nous offre l'absolution : mais où est le crime ? et où sont les coupables ?

En cette impétueuse protestation, Grégoire avait laissé échapper toutes les émotions de son âme. Ses collègues se garderaient de le désavouer ; mais, plus maîtres d'eux-mêmes, plus attentifs à sauvegarder l'avenir, ils s'entretenaient en des vues plus raffinées. Beaucoup d'entre eux se sentaient tirillés entre leur orgueil et leur vanité. Tandis que leur orgueil réprouvait toute rétractation, leur vanité rêvait de ne déposer la mitre que pour la ressaisir aussitôt. Les fonctions épiscopales qui, jadis, les avaient séduits au point d'obscurcir leur conscience, leur apparaissaient d'autant plus enviabiles que désormais ils pourraient les remplir en toute sécurité, par délégation de cette autorité romaine qu'ils n'avaient secouée qu'avec un frisson de crainte, qu'ils ne persistaient à méconnaître qu'avec des ressauts de remords inavoués. S'ils réussissaient à se glisser dans l'organisation nouvelle, quel ne serait pas l'avantage ! Cette fois, ils seraient bien évêques, tout à fait évêques, évêques régulièrement institués, aussi légitimes qu'aucun des prélats d'autrefois ; et à cette pensée leur cœur se gonflait d'aise, tant ils jugeaient toutes choses bien combinées pour leur grandeur en ce monde et leur salut dans l'autre !

Cependant, à travers les rêves complaisants de leur vanité, la formule de rétractation réapparaissait, telle qu'elle se trouvait consignée, à la suite du bref déposé entre leurs mains. Cette formule comporte la soumission à tous les brefs pontificaux que, pendant dix ans, ils ont méconnus ou déclarés apocryphes. Et alors ils se rejettent en arrière, en gens de demi-science, de demi-vertu, de demi-courage, trop débiles pour cette magnifique humilité chrétienne qui se grandit

(1) *Annales de la religion*, t. XIV, p. 61.

dans l'aveu même des fautes, tant cet aveu rapproche de Dieu ! Voici pourtant qu'ils se reprennent en un retour de souplesse et d'ingéniosité. Quel ne serait pas le bonheur si une formule pouvait se rencontrer qui eût un air de retour vers l'Église romaine sans entraîner aucune abdication du passé et qui permit de se croire absous en épargnant la mortification de se repentir !

Cette formule, les évêques constitutionnels l'auraient-ils trouvée tout seuls ? Plusieurs d'entre eux confièrent à Portalis leur embarras. Après de longues conférences, celui-ci leur fournit le modèle d'une lettre au Saint-Père où se trouvait la phrase suivante : *J'adhère à la convention relative aux affaires ecclésiastiques de France et aux principes que Sa Sainteté et le gouvernement y ont consacrés.* Ce texte, si nous en croyons le directeur des cultes, « rallia tous les esprits ». Et en effet, il fut assez généralement adopté, bien que quelques-uns, comme Grégoire et Moïse, ne l'aient reproduit qu'avec de notables variantes.

Cette déclaration, qui ne s'appliquait qu'au traité nouveau, sans aucun rappel des anciennes dissidences, serait-elle acceptée à Rome ? Un conflit n'éclaterait-il point entre l'Église qui, attentive à la pureté de sa doctrine, exigerait une rétractation formelle, et les évêques qui, se sentant appuyés par le gouvernement, se refuseraient à rien répudier ? A Paris, on parlait de fusion ; à Rome, on subordonnait toutes choses à un préalable pardon. Là résidait pour l'exécution du traité un redoutable obstacle. Et en cette opposition obstinée des vues et des pensées, les adversaires du Concordat, toujours actifs, toujours aux écoutes, puisaient un terrible motif d'espérer.

IV

Ils pouvaient escompter un autre danger, celui qui naît des impatiences de Bonaparte.

Le premier Consul veut aller vite. Dès le 20 juillet, en une dépêche à son frère Joseph, il demande qu'on « arrange tout ce qui est relatif aux constitutionnels », qu'on hâte toutes choses de façon à ce qu'il puisse nommer aux évêchés, aux archevêchés ; il voudrait que, dès le commencement de septembre, les nouveaux élus pussent être installés dans leurs diocèses (1). Cependant il se contient d'abord ; car il faut concéder quelque chose aux lenteurs romaines. Mais s'il se prête à quelques délais, c'est avec le dessein de tout précipiter ensuite. Le 31 août, comme il reçoit Spina, il lui expose son programme qui est de procéder à la manière du théâtre, où le grand art est de frapper les imaginations. « Aujourd'hui, dit-il, le cardinal légat présente la bulle au gouvernement et est reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Le même jour, la bulle est publiée, et j'ordonne un *Te Deum* dans tous les départements. Demain est chanté le *Te Deum*, et je fais publier la bulle relative à la nouvelle circonscription des diocèses. Le jour suivant, le légat consacre quelques évêques. Le public reste ébloui et comme subjugué de tout cela. » « Que voulez-vous, ajoute-t-il, les Français aiment l'opéra. Il faut donc des coups d'opéra (2). »

Ainsi s'exprime Bonaparte, en machiniste consommé, mais aussi en politique avisé. C'est que, dans sa constitution,

(1) *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 252.

(2) Mémoire de Spina à Consalvi, 10 septembre 1801 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. III, p. 521, d'après les *Archives du Vatican*).

il a introduit une manière de parlement. Les Chambres — il y en a même trois : Sénat, Corps législatif, Tribunat — devront obligatoirement se réunir le 1^{er} frimaire (22 novembre). Elles ne sont point tellement disciplinées qu'on ne puisse craindre d'elles quelque velléité d'indépendance. De là, chez le premier Consul, le dessein de tout terminer avant qu'elles se rassemblent, et de les acculer à un fait accompli.

Cette promptitude qui semblait sagesse deviendrait danger, tant elle s'accorderait mal avec les procédés de la curie romaine !

L'exécution du traité comportait le renouvellement intégral de l'épiscopat. Contraint à sacrifier tant de prélats dévoués à l'Église, Pie VII voulait du moins adoucir le coup. Dans cet espoir, il procéderait tout d'abord par exhortation paternelle et avec l'espoir qu'une obéissance unanime dispenserait d'employer la rigueur. On a dit sous quelle forme affectueuse le Saint-Père avait, par brefs individuels, demandé aux anciens évêques leur démission. Mais, ainsi qu'on l'a vu (1), les notifications, surtout pour les évêques réfugiés en Allemagne et dans les pays les plus éloignés, avaient subi quelque retard. Déjà l'automne s'avancait, et beaucoup de prélats n'avaient point encore reçu le message de Pie VII.

C'est alors que, des deux gouvernements, l'un distança l'autre, Pie VII temporisant par scrupule, le premier Consul se montrant ardent à tout brusquer.

Tout d'abord, cette divergence n'altéra pas sensiblement la bonne volonté de Bonaparte. Loin que sa mauvaise humeur éclate, il se répand en paroles bienveillantes. Comme il reçoit Spina le 30 septembre, il s'exprime en ces termes : « Je veux, dit-il, traiter le pape avec autant d'égards que s'il avait quatre cent mille hommes. » Puis, en témoignage de ses bonnes dispositions, il laisse entendre que le dimanche pourra redevenir le jour officiel du repos, que les inscriptions

(1) Voir plus haut liv. XXXVI, §§ 11 et 12.

païennes gravées sur la façade des temples seront effacées ; que la copossession des églises sera retirée aux théophilanthropes (1).

Cependant, le 1^{er} octobre 1801, les préliminaires de paix avec l'Angleterre sont signés. De là chez le premier Consul, la pensée d'unir en une même solennité la paix civile, la paix religieuse. Dans son esprit, il arrête une date, celle du 18 brumaire. Ce jour-là, selon le style emphatique du temps, « la paix et la religion s'embrasseront ». Et voici que le 6 octobre, recevant Caprara qui vient d'arriver, il lui confie son dessein. Le cardinal écoute, à la fois séduit et indécis. Il reconnaît les avantages de cette promptitude qui déconcertera les ennemis de la religion et ne leur permettra point d'ourdir de nouvelles cabales. Ayant parlé de la sorte, il objecte doucement les délais qu'exigent tout à la fois l'examen des nouvelles circonscriptions épiscopales et l'institution de tant de nouveaux évêques (2).

En formulant ces réserves, Caprara interprétait fidèlement les dispositions de la cour pontificale. Pie VII, après tant de nouveautés inouïes, était résolu à ressaisir, pour le reste, les traditions anciennes et, s'il se pouvait, à n'en pas trop dévier. On venait de recevoir, par l'intermédiaire de Spina, le tableau des circonscriptions épiscopales dressé par Bernier : il ne comportait, pour toute la France, que dix archevêchés et quarante évêchés. N'était-ce pas bien peu ? On se soumettrait s'il était nécessaire ; mais les règles canoniques voulaient qu'aucun titre épiscopal ne fût supprimé sans que les titulaires ne fussent entendus ou du moins avisés. Il fallait donc attendre le consentement ou la démission des anciens évêques avant de rédiger et d'expédier la bulle des

(1) Spina à Consalvi, 3 octobre 1801.

(2) Caprara à Consalvi, 6 octobre 1801 (*Archives nationales*, F¹⁰, liasse 1910). Cette correspondance de Caprara, qui a été publiée en partie par M. le comte d'Haussonville, en son beau livre : *L'Église romaine et le premier Empire*, et plus complètement encore par M. Boulay de la Meurthe, est aujourd'hui aux *Archives nationales*.

circonscriptions. Les seuls évêchés auxquels il fût permis de pourvoir de suite étaient ceux qui se trouvaient vacants par la mort des titulaires. Que toute cette procédure fût de médiocre efficacité, on ne pouvait guère le nier, puisque, de toute façon, ces évêques qu'on affectait de vouloir entendre seraient dépouillés s'ils refusaient de se démettre. Mais, à Rome, après avoir tant cédé sur le fond, on s'attachait désespérément à la forme et avec une obstination qui, par intervalles, touchait à l'entêtement. Cependant, sans cette bulle des circonscriptions attendue impatiemment à Paris, le premier Consul se trouvait paralysé pour la nomination des évêques, c'est-à-dire pour l'exécution du Concordat. Et voilà sur quel point les deux puissances risquaient de se heurter de nouveau.

Comme les jours s'écoulaient, l'impatience du premier Consul s'accrut. Avec une mauvaise humeur à peine dissimulée, il énumérait ses embarras. Il y avait le clergé constitutionnel qu'à Rome on répudiait et qu'à Paris on voulait introduire dans la hiérarchie nouvelle. Il y avait les évêques réfugiés à Londres, que tout d'abord on avait cru dociles et qui s'agitaient dans une opposition voisine de la révolte. Il y avait enfin la bulle des circonscriptions qui était promise, qui était attendue, mais qui n'arrivait pas. Quand elle arriverait, les délais de l'institution canonique n'entraîneraient-ils pas d'autres retards? Bonaparte s'était fixé tout d'abord pour la publication solennelle du Concordat la date du 18 brumaire. Maintenant il songe à la fête de Noël. Mais même pour cette époque, sera-t-on prêt?

On avait sous la main Caprara. On le savait très bon, très désireux d'éviter tout désaccord, condescendant jusqu'à la faiblesse. Le 19 octobre, Portalis eut avec lui une longue conférence. En cet entretien, il put se convaincre que la circonscription des diocèses ne souffrirait à Rome aucune difficulté sérieuse, que les seules causes de lenteur étaient dues à l'observation scrupuleuse des formes traditionnelles.

Rassuré de ce côté, il tenta de pousser plus loin ses avantages. Quel ne serait pas le surcroît de commodité, quelle ne serait pas l'économie de délais si, la bulle une fois arrivée, les recours au Saint-Siège étaient supprimés, et si l'institution canonique elle-même était conférée directement par le cardinal légat ! Sentant combien la hardiesse était extraordinaire, Portalis revêtit sa suggestion d'une forme badine : « Que Votre Éminence, dit-il, se rappelle ce vers de Corneille dans *Sertorius* :

Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où je suis.

Que répliqua Caprara ? Il ne semble pas que la réponse ait été décourageante ; car, en rapportant au premier Consul l'entretien, Portalis finit sa dépêche par ses mots : « Le cardinal m'a tout promis, et j'espère que tout marchera comme vous le désirez (1). »

On pouvait compter sur Caprara ; mais Caprara, en son inlassable désir de conciliation, ne se hasardait-il pas bien en avant de la cour pontificale ? Sur ces entrefaites, un courrier arriva de Rome ; mais il ne contenait pas la bulle attendue. Dans le même temps, une correspondance d'Allemagne annonça que, dans le cercle de la Basse-Saxe, les évêques émigrés n'avaient point encore reçu le bref par lequel le Saint-Père leur demandait leur démission. Sur ce double indice, ce que le premier Consul gardait de patience s'échappa. Renonçant aux voies ordinaires de la diplomatie et renouvelant un de ses procédés familiers, il résolut d'imposer, par une péremptoire mise en demeure, l'immédiat accomplissement de ses volontés.

(1) Rapport de Portalis au premier Consul, 19 octobre 1801 (*Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1903).

V

Le 31 octobre, vers onze heures du soir, Caprara rentrait chez lui, accompagné jusqu'à sa porte par monsignor Spina, qui était sur le point de quitter Paris, mais participait encore aux affaires de la légation. Le cardinal était tout à fait satisfait. Il s'était rendu à la Malmaison pour y remettre, de la part du Saint-Père, à Joséphine, épouse de Bonaparte, un magnifique chapelet. A la vue du présent, — bijou autant qu'objet pieux, — Joséphine n'avait pas contenu sa joie : « J'ai enfin ce que je désirais depuis longtemps », avait-elle répété plusieurs fois. Et elle avait remercié avec cette effusion de grâce créole, moitié frivolité, moitié bonté, qui manquait rarement son effet, même vis-à-vis des gens d'Église. Puis le légat s'était fait conduire au ministère des Affaires étrangères et avait déposé entre les mains de M. de Talleyrand un exemplaire du Concordat écrit sur parchemin et revêtu d'une luxueuse reliure. A cette attention, le ministre s'était montré fort sensible. Il avait loué la finesse du travail, la perfection des détails. « Ce précieux document, avait-il ajouté, sera déposé aux Archives. » Il s'était ensuite répandu en paroles obligeantes, en protestations d'amitié. Et Caprara, tout rassuré, avait pris congé, avec l'espoir qu'en dépit de quelques nuages, la paix, une paix solide, était désormais établie entre l'Église et l'État.

Cependant Caprara venait de pénétrer dans ses appartements et ne s'était pas encore séparé de Spina quand on lui annonça la visite de Portalis, qui, depuis quelques instants déjà, l'attendait. L'heure tardive faisait présager une communication urgente, et sans doute de majeure importance. Très ému et passant soudain de l'espoir à la crainte, le car-

dinal retint auprès de lui Spina qui pourrait l'aider de ses conseils. Puis il fit introduire le nouvel arrivant.

En redoutant un à-coup, le légat ne se trompait pas. Pendant la journée, Portalis avait reçu de Maret, le secrétaire des Consuls, un message qui dénonçait, avec une vivacité non exempte d'amertume, les retards apportés à l'exécution du traité. « Ces retards, ajoutait-on, étaient pénibles, dangereux, et auraient, s'ils se prolongeaient, les résultats les plus fâcheux. Ils venaient tous de la chancellerie romaine, et il importait que le cardinal légat s'occupât d'y mettre un terme (1). » De la dépêche, une phrase se détachait bien en relief : « Il n'y a pas un instant à perdre. » Cette phrase marquait les impatiences de Bonaparte. Et c'est pourquoi, malgré l'heure indue, le conseiller d'État chargé des cultes se présentait à l'improviste en l'hôtel de la légation pontificale.

Portalis était docile autant que savant et intègre. On lui avait commandé d'être ferme ; il le fut et jusqu'à la brutalité, soit qu'il exagérât son rôle à force de le vouloir remplir, soit qu'il estimât que, dans l'intérêt même de l'entente future, il fallait ne laisser à la cour de Rome aucune illusion. Il commença par annoncer à Caprara que le premier Consul le recevrait le lendemain, 1^{er} novembre, à la Malmaison. En attendant, comme pour incliner à la soumission, il détailla, en une forme rendue à dessein péremptoire, les volontés de Bonaparte. Bonaparte se refusait à procéder par mesures successives à l'exécution du Concordat. Il voulait absolument publier en une seule fois les noms des cinquante archevêques et évêques. Il voulait que l'institution fût immédiatement conférée. Il voulait qu'il fût procédé aussitôt au sacre. Il voulait que, sans le moindre délai, les nouveaux prélats se rendissent dans leur diocèse. Puis, précipitant ses paroles en homme qui se libère au plus vite d'un message pénible,

(1) Voir *Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 398.

le directeur des cultes ajouta : « Sans la bulle des circonscriptions, rien ne peut se faire. Rome arrête tout, et ce retard paraît prémédité. » A ce soupçon, Caprara protesta, et avec lui Spina. Ils déclarèrent à l'envi que le délai ne serait que de quelques jours, que le seul motif de retard était la nécessité d'attendre la réponse des évêques au bref pontifical. Sans se laisser interrompre, Portalis réitéra avec un surcroît de raideur les exigences de Bonaparte. Jaloux de ne rien omettre, il s'appliqua à bien marquer que, parmi les nouveaux élus, il y aurait des constitutionnels. Comme Caprara parlait de rétractation, il se hâta de répliquer que la simple adhésion au Concordat devrait être considérée comme suffisant désaveu. Ainsi s'exprima-t-il, impérieux par ordre autant qu'il était courtois par nature ; enfin, ayant épuisé ce qu'il avait à dire, il se retira.

D'après les paroles du messenger, on pouvait deviner quel serait le lendemain l'accueil du maître. Caprara était faible. En un emportement calculé, Bonaparte se plut à le terrifier. En termes très amers, il se plaignit des Romains, de tous les Romains : « Ils ne songent, dit-il, qu'à me tendre des pièges, qu'à m'amuser par d'éternels ajournements. Mais je ne veux pas être un jouet, je ne veux pas être traité en enfant, je ne veux pas être mené en lisière. » Longtemps, si nous en croyons le rapport où Caprara a consigné l'entretien, sa colère s'épancha à la manière d'un torrent (*a guisa di torrente*). Comme le pauvre cardinal tentait quelque justification, il l'interrompit brusquement : « Je n'excepte personne, hormis le pape pour qui j'ai affection et respect. » Profitant d'un instant où l'homme terrible se calmait un peu, Caprara hasarda timidement : « Puisque vous avez de l'affection pour le pape, voudriez-vous lui faire l'extrême peine de nommer des constitutionnels ? » A ces mots, Bonaparte reprit, tout ressaisi d'irritation : « Oui, je nommerai des constitutionnels, j'en nommerai quinze. » Le légat, de plus en plus déconcerté, se défendit en reculant : « Au moins,

dit-il, qu'on ne nomme point les chefs de la secte. » Portalis, qui assistait à l'audience et s'était tenu jusque-là, intervint : « Pour les chefs de la secte, vous pouvez vous rassurer », dit-il au cardinal. Quant à la rétractation, ce fut Bonaparte qui tint à s'expliquer : « C'est de l'orgueil, dit-il, que de demander une rétractation, et c'est de la lâcheté que d'y consentir. » Puis, après une longue dissertation théologique, il conclut que l'adhésion au Concordat valait toutes les soumissions : « Qu'on envoie au plus tôt, dit-il en terminant, la bulle des circonscriptions ; et surtout, ajouta-t-il, que cette bulle n'ait pas le sort de certains brefs aux évêques d'Allemagne qui, il y a dix jours, n'étaient point encore parvenus à destination (1).

Caprara se retira terrifié. Que dire cependant ? Tragédie et comédie, menaces et caresses, en ce contraste se résume toute la négociation concordataire. Quels n'avaient point été la veille les gracieuses coquetteries de Joséphine, les remerciements empressés de Talleyrand ! Une scène de cajolerie avait précédé la mémorable scène de violence. A l'emportement allait de nouveau succéder la bonne grâce, en sorte que l'éclat de colère, tout encadré entre les témoignages de courtoisie et d'amitié, n'apparaîtrait que comme un orage entre deux embellies. Ayant levé la tumultueuse audience — *tempestosa conversazione*, dit Caprara, — Bonaparte ne manqua pas de faire savoir au légat qu'il le reverrait un peu plus tard et le retenait à diner. Quand il retrouva le cardinal, il lui montra la plus parfaite aménité. Pendant le repas et jusqu'à une heure avancée de la soirée, il l'entretint de toutes sortes de sujets dans l'ordre économique et politique. Il lui parla de Malte, de Naples, de l'Espagne ; il parut s'intéresser au fâcheux état des finances pontificales ; il écouta avec bienveillance Caprara, quand celui-ci lui répéta combien la

(1) Caprara à Consalvi, 2 novembre 1801 (*Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1910).

perte des Légations enlevait au Saint-Père ses plus indispensables ressources. Obligeamment retenu par Bonaparte, le cardinal ne put quitter la Malmaison qu'à dix heures du soir. Le lendemain, après avoir rapporté à Consalvi l'entretien, il ajoutait ces lignes : « Je dois dire, pour être vrai, qu'en dehors de la conversation sur les affaires ecclésiastiques, le premier Consul m'a parlé sur un ton tel que je n'aurais pu souhaiter ni plus d'abandon, ni plus de confiance (1). »

VI

Autant l'impatience dominait à Paris, autant régnait à Rome une disposition soucieuse. Bonaparte regrettait d'avoir trop donné, Pie VII d'avoir trop sacrifié. Dans la négociation concordataire, les représentants du Saint-Siège s'étaient défendus en reculant ; la seule concession qu'ils eussent obtenue était un lambeau de phrase autorisant la publicité du culte, pauvre petit avantage auquel ils s'étaient désespérément attachés afin de n'avoir pas l'air de tout abandonner. Maintenant on s'accroche, comme on peut, aux anciennes règles, mais avec la crainte, avec le tremblement de compromettre par intransigeance la convention elle-même. Démission des évêques, résistance de ces mêmes évêques, introduction du clergé constitutionnel dans le clergé fidèle, tout pour Pie VII est anxiété. Ce qui aggrave l'inquiétude, c'est l'appréhension qu'à Paris les intérêts de l'Église soient mal compris ou médiocrement défendus. Consalvi est rentré à Rome, Spina est sur le point d'y revenir.

(1) Caprara à Consalvi, 2 novembre 1801 (*Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1910.)

Là-bas Caprara demeurera seul ; et de sa faiblesse on se méfie.

Ce fut en ces conjonctures qu'arriva de Paris, le 18 novembre, un courrier envoyé par Caprara. Quelques heures plus tard, un autre courrier, expédié celui-là par Talleyrand, débarqua à l'ambassade de France. Les dépêches contenues dans les deux valises s'éclairaient les unes par les autres et se complétaient. Une fois encore Pie VII était condamné à se débattre sous l'humeur impérieuse de l'homme redoutable qui donnait et retenait, qui menaçait et caressait, qui tantôt ralentissait, tantôt précipitait toutes choses, et voulait que toute allure se réglât sur la sienne.

Sans perdre une heure, Consalvi, en une dépêche à Caprara, s'appliqua à dissiper tout reproche de négligence et surtout de duplicité. C'était en exécution du traité qu'on avait demandé aux évêques leur démission : comment les brefs relatifs à cet objet auraient-ils pu être expédiés en Allemagne, en Espagne, avant qu'on eût connu la ratification du Concordat ? Et en protestant de sa loyauté, le secrétaire d'État avait pour garant l'ambassadeur de France. « Tout ici, mandait à Talleyrand l'honnête Cacault, a été fait de bonne foi, avec soin, et avec le désir d'avoir des réponses favorables. Le pape et le cardinal Consalvi n'ont d'autre intérêt que le succès de l'affaire. Si elle manquait, que deviendraient-ils après s'être lancés aussi en avant (1) ? »

Plusieurs fois déjà, les membres du Sacré Collège avaient été convoqués. De nouveau, ils furent consultés. Quels que fussent les froissements, un désir intense dominait, celui de ne fournir aucun prétexte de rupture. Dans cet esprit, on concéderait tout ce que les maximes essentielles de l'Église permettaient de sacrifier. Donc on enverrait de suite, au risque d'enfreindre les règles ordinaires, la bulle des circonscriptions. En outre, puisque Bonaparte exigeait que l'ins-

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 932, n° 187.

titution canonique suivit immédiatement les nominations, on décida que la faculté d'instituer les évêques nommés serait transférée au cardinal Caprara. Il y eut des objections : donner l'institution sans enquête sérieuse, et comme par fournées, c'était s'exposer à des choix médiocres et que peut-être on aurait à regretter. Mais la gravité des circonstances interdisait toute autre conduite ; et pour une fois, dans cette Rome temporisatrice et lente, on jugea qu'un peu d'imprudence comportait moins de danger que l'extrême circonspection.

L'espoir était qu'en retour du double sacrifice, on obtiendrait du moins l'exclusion des constitutionnels. Sur ce point se concentrèrent toutes les instances. En son anxiété, Pie VII s'adressa directement au premier Consul : « Les règles de la foi, lui écrivait-il, ne permettent point que l'institution soit donnée à des évêques déclarés illégitimes et schismatiques par jugement du Saint-Siège, et qui persévèrent dans leurs erreurs, ainsi qu'il résulte de la lettre qu'ils nous ont écrite. » On comptait, on osait compter que Bonaparte ne nommerait aucun évêque assermenté ; que s'il en nommait, il éviterait de les prendre parmi les chefs de la secte ; en tout cas, aucun d'eux ne devrait être désigné, si, par une rétractation préalable, il ne déclarait se soumettre à tous les jugements du Saint-Siège sur les affaires gallicanes. A cet égard, Pie VII marquait dans les termes les plus forts son immuable résolution. « Nos prédécesseurs, disait-il, nous ont transmis pur et intact le dépôt de la foi ; nous avons le devoir absolu de le maintenir ; et nous aimerions mieux verser tout notre sang que nous abaïsser jusqu'à une prévarication qui nous rendrait traître au tribunal de Jésus-Christ. »

VII

Le 13 décembre, Caprara reçut le courrier de Rome. Par là, il apprit que la bulle des circonscriptions allait arriver et que la faculté d'instituer les évêques lui était conférée. Les divergences se réduisaient donc à une seule, la condition des assermentés qui ne pourraient être nommés — si l'on s'obstinait à en nommer — que moyennant rétractation préalable.

Caprara jugea que l'heure était venue d'affronter le premier Consul. Avec soin il prépara ses arguments et se les répéta ; puis, rassemblant tout son courage, il demanda une audience à celui de qui tout dépendait.

Il fut reçu le 16 décembre aux Tuileries. Bonaparte savait déjà la décision du Saint-Siège pour la bulle, pour l'institution des évêques ; et de cette double résolution, il témoigna son contentement. Caprara s'apprêtait à traiter à fond la question qui lui tenait à cœur ; mais timide par nature, il n'osa l'aborder de suite, et par une entrée en matière qui n'était pas très heureuse, il se mit à parler d'abord de la détresse matérielle du Saint-Siège : « Vous voudriez les Légations », dit Bonaparte en souriant, et après un intervalle : « Eh bien ! nous verrons. » Pour amener la conversation vers les matières religieuses, Caprara fit allusion au jubilé qui serait célébré en actions de grâces pour le culte rétabli. Comme Bonaparte paraissait ne pas comprendre, le légat hasarda quelques explications : « C'est bien, interrompit le premier Consul, vous arrangerez tout cela avec Portalis. — On pourrait, hasarda Caprara croyant entrer dans les vues du maître, faire la publication le jour de Noël. » La suggestion laissa Bonaparte très froid. Il consulta négli-

gement l'almanach. « Il n'y a plus que huit jours, observait-il avec brièveté. » Puis à bâtons rompus, et dans un désordre très voulu, il se mit à dissenter sur les électors ecclésiastiques, l'abbaye de Saint-Gall, Naples, le général Acton, et aussi Bénévent qui pourrait faire retour au Saint-Siège. Cependant des intrus, pas un mot, même sous forme indirecte. Une seconde fois, le légat entreprit, comme par un travail d'approche, d'orienter la conversation vers le seul sujet qui l'intéressait, et qui seul aussi, sans doute, intéressait le gouvernement français. Dans ce but, il parla de la lettre du Saint-Père à Bonaparte. Comme cette lettre visait surtout la condition des assermentés, il y avait lieu d'espérer que, par transition naturelle, le grand sujet serait enfin abordé. Mais le premier Consul avait sans doute résolu de ne parler ce jour-là que des choses auxquelles il ne pensait point. Il se contenta d'un bref remerciement pour le message pontifical et ajouta qu'il y répondrait. Caprara n'était pas de ces diplomates impulsifs qui forcent les obstacles ; et peut-être cette circonspection était-elle sagesse. Avec une résignation douce qui se conciliait bien avec sa timidité, le cardinal se dit que dans peu de jours il connaîtrait les nominations des évêques, qu'il saurait de la sorte si, parmi eux, se trouvaient des assermentés, et qu'alors on pourrait aviser pour les rétractations. Il prit congé, remportant intacts tous les arguments que son cerveau avait médités ; et ainsi finit cette audience qui fut surtout remarquable par tout ce qu'on n'y dit point (1).

(1) Caprara à Consalvi, 19 décembre 1801 (*Archives nationales*, F¹⁰, liasse 1910).

VIII

D'où venait tant d'indifférence après tant d'ardeur, tant de lenteur après tant de hâte? C'est dans les complications de la politique intérieure qu'il faut chercher la cause de ce changement.

La Constitution de l'an VIII avait reconnu le droit de suffrage, mais l'avait réduit à une seule fonction qui était de créer des catégories d'éligibles. Tous les citoyens âgés de vingt et un ans étaient appelés à désigner le dixième d'entre eux; et dans cette première liste seraient recrutés les fonctionnaires communaux, cantonaux et d'arrondissement. Les individus compris sur cette première liste composeraient à leur tour une seconde liste, également du dixième, et dans laquelle seraient choisis les fonctionnaires départementaux. Puis ces électeurs formeraient eux-mêmes, toujours dans la même proportion du dixième, une troisième liste, dite liste des *notabilités nationales*, d'où seraient tirés les membres des assemblées.

Ainsi qu'on le voit, le droit populaire ne s'exerçait que pour abdiquer aussitôt. Il se réduisait à une faculté de présentation, et sur des listes si larges que ces propositions, portant même au troisième degré sur cinq ou six mille noms au moins, ne pouvaient ni éclairer beaucoup, ni gêner sensiblement les choix définitifs. Comment s'étaient arrêtés ces choix en matière politique? Sieyès, aidé de Roger Ducos et des deux consuls nouveaux, Cambacérès et Lebrun, avait fait office de créateur et avait d'abord désigné, dans la proportion de la moitié plus un, la majorité du Sénat, haute assemblée gardienne de la Constitution. Les sénateurs ainsi créés s'étaient complétés en choisissant eux-mêmes leurs collègues. Puis ils

avaient nommé les membres du Tribunal, chargés de discuter les lois, et les membres du Corps législatif, chargés de les voter. La seule restriction — et combien peu gênante — était que les élus fussent inscrits sur la liste des notabilités nationales.

Ces assemblées avaient reflété l'esprit de ceux qui les avaient nommées. Parmi les hommes que Sieyès, l'organisateur primitif, avait introduits dans le Sénat, je note Destutt de Tracy, Volney, Laplace, Creuzé-La Touche, Cabanis. Tous ces élus s'étaient adjoint pour les autres sièges leurs amis : tels Lagrange et François de Neufchâteau. La même tendance avait guidé dans le recrutement du Corps législatif où s'étaient glissés un grand nombre de prêtres apostats ou abdicataires (1). Le Tribunal, qui n'était fait que pour parler comme le Corps législatif n'était fait que pour se taire, et où siégeaient Chénier, Andrieu, Daunou, Benjamin Constant, Ginguené, professait — et avec plus de turbulence — des opinions pareilles.

Il se trouvait donc que ces corps politiques, qui n'offraient par leurs attributions qu'un simulacre de parlement, n'offraient, par leurs tendances, qu'un simulacre de représentation nationale. On avait puisé dans les notabilités pour y prendre tous ceux que la nation n'eût pas choisis. Par-dessus tout, le peuple, le vrai peuple, entendait rouvrir tout grands les temples ; or, sénateurs, députés, tribuns, ne voulaient que les entrebâiller.

Bonaparte savait tout cela. Pour prévenir les remontrances gênantes, il avait imaginé d'abord de précipiter la publication et d'intimider ses adversaires par un coup d'audace, comme à la guerre on déconcerte par promptitude l'ennemi. Ainsi avait-il pensé, avec la confiance que les critiques brutales des soldats, que les objections à la fois savantes et débiles des philosophes se perdraient, comme une disso-

(1) Stanislas GIRARDIN, *Journal et souvenirs*, t. I^{er}, p. 246.

nance négligeable, dans le bruit accumulé du bourdon de Notre-Dame et du canon des Invalides, dans l'imposante acclamation du peuple fidèle, et dans les notes grandioses du *Te Deum* montant vers Dieu.

Soit qu'il n'eût point pénétré cette opportunité, soit qu'il eût été dominé par le souci des règles ou qu'il eût redouté le danger d'institutions épiscopales hâtives, le Saint-Siège n'avait pas cru qu'il convint de s'associer à cette promptitude hardie. Ainsi s'était écoulé le moment favorable ; ainsi s'était-on trouvé acculé à la date du 1^{er} frimaire (22 novembre), date fixée par la loi constitutionnelle pour l'ouverture de la session législative.

Dès lors, ne pouvant plus procéder, comme il l'avait dit naguère à Spina, par coup de théâtre, Bonaparte, avec son ordinaire prestesse de décision, s'était employé à ramener par douceur ce pseudo-parlement qu'il était trop tard pour négliger et qu'on n'osait encore braver. — Le 13 novembre, Roederer, en un article très étudié inséré dans le *Journal de Paris*, s'était appliqué à bien marquer le caractère du Concordat, qui était un acte, non de réaction religieuse, mais de conciliation entre les partis. — Dix jours plus tard, l'*Exposé de la situation de la République* avait révélé le même soin à dissiper les préventions, à désarmer les critiques. On ne divulguait point les clauses de la Convention, toujours tenues secrètes. Mais on les présentait comme un acte solennel destiné « à réunir dans les mêmes sentiments ceux qui professaient une commune croyance » ; et ces expressions volontairement vagues semblaient indiquer que le premier fruit du traité serait la fusion des deux clergés. Comme pour souligner la prédominance de l'autorité laïque, on annonçait qu'« un magistrat chargé de tout ce qui concernait les cultes s'était occupé des droits de tous ». Le gouvernement qui protégeait le culte catholique étendrait aussi son patronage aux chrétiens des communions séparées de Rome. Dans cet esprit, on faisait connaître que « des conférences

avec des ministres luthériens et calvinistes permettraient de préparer les règlements qui assureraient à tous la liberté ». « Des mesures égales, ajoutait-on, pourvoiraient à l'entretien de tous les cultes ; rien ne serait laissé à l'arbitraire de leurs ministres. » Avec un optimisme de plus en plus alléchant, on attestait que de ces mesures le trésor public ne sentirait aucune surcharge. Le document s'achevait en ces termes : « Si quelques citoyens ont été alarmés par de vaines rumeurs, qu'ils se rassurent. Le gouvernement a tout fait pour rapprocher les esprits ; mais il n'a rien fait qui puisse blesser les principes et l'indépendance des opinions. »

Il fut bientôt visible que ces paroles émoullientes se dépensaient en pure perte. Le Corps législatif eut à nommer son président ; il désigna Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, et l'un des incrédules les plus fameux de son temps. A quelques jours de là, le Corps législatif et le Tribunal présentèrent pour un siège au Sénat l'évêque Grégoire. Le double incident était révélateur. Le nom de Dupuis signifiait protestation contre le catholicisme, le nom de Grégoire, protestation contre le Concordat.

Bonaparte s'émut un peu. Surtout les dispositions du Tribunal lui apparaissaient gênantes, presque dangereuses. Le 8 décembre, il consulta Stanislas de Girardin, l'un des membres de cette assemblée sur lequel il pouvait compter : « Pensez-vous, lui dit-il, que le Concordat serait adopté par vos collègues ? — Je le crois, répondit M. de Girardin. » Puis il ajouta par une réserve significative : « Mais si vous le présentez, il faudra le faire discuter en séance secrète. Sur les subsistances et sur la religion, les séances ne doivent jamais être publiques (1). »

L'assurance était médiocre, et le passé même du Tribunal n'offrait que médiocre garantie. Installés au Palais-Royal, là où, en 1789, les émeutes populaires avaient commencé,

(1) Stanislas GIRARDIN, *Journal et souvenirs*, t. I^{er}, p. 238.

les tribuns se grisaient des souvenirs que ces lieux rappelaient. Leur nom même, emprunté à l'antiquité, paraissait évocateur, et il semblait qu'ils fussent destinés, comme par réminiscence classique, à braver la tyrannie. Dès leur première session, en 1800, diverses lois sur les archives, les justices de paix, les tribunaux spéciaux, leur avaient fourni l'occasion d'affirmer leur indépendance. En cette attitude, ils s'étaient montrés d'ailleurs plus pétulants que mesurés, tapageurs d'allures au point de gêner même le bien, impuissants à triompher de la situation fautive qui les réduisait à amorcer perpétuellement des débats que seul le Corps législatif trancherait. Tel quel, ce bourdonnement de paroles avait importuné Bonaparte. Or, voici que la session nouvelle s'ouvrait sous les mêmes auspices d'humeur dénigrante et de rogne malveillance. Le 7 décembre, au Tribunal, à propos d'un traité avec la Russie, un débat très aigre éclata. Les jours suivants, l'esprit d'émancipation s'affirma par la proposition de rejeter le titre I^{er} du Code civil. Le goût d'opposition devenant contagieux, le Corps législatif vota le rejet. A tous ces indices, un nouveau symptôme s'ajouterait bientôt par la nomination de l'évêque Grégoire au Sénat.

Décidément, il était à craindre que le Concordat, fournissant un aliment aux passions antireligieuses, ne surexcitât chez les tribuns l'esprit de dispute et ne secouât la torpeur du Corps législatif. De là l'évolution de Bonaparte, naguère si ardent à hâter la publication du traité, et maintenant temporisateur au point de paraître ne pas comprendre les suggestions de Caprara. La lenteur serait désormais aussi habile que la promptitude avait paru judicieuse. En effet, la Constitution elle-même offrait un moyen de sortir d'embarras. Elle prescrivait pour l'an X un renouvellement partiel du Corps législatif et du Tribunal. Si l'on pouvait diriger adroitement le sort ou, ce qui vaudrait mieux, substituer à la voie du sort un système de désignations nominales,

on arriverait à une épuration qui supprimerait toute résistance sérieuse et permettrait de tout achever sans crise ni froissement. Il suffirait d'attendre pour mettre toutes choses à point. C'est à quoi se décida le premier Consul. Ainsi serait ménagée à la cour de Rome une nouvelle surprise, de telle sorte que, l'imprévu dominant tout le reste, le Saint-Siège s'étonnerait, s'inquiéterait même des retards de Bonaparte plus qu'il ne s'était ému de sa précipitation.

IX

Cet intermède — peut-on l'appeler d'un autre nom — se prolongerait pendant plus de deux mois. Rien n'est arrêté, mais tout est suspendu ; et c'est seulement par quelques incidents que se trahit la grande négociation du Concordat.

Spina a quitté Paris et, avec lui, le Père Caselli. « Que fait ici l'archevêque de Corinthe ? » a dit le premier Consul en un moment de dépit (1). « J'aime mieux qu'il aille faire de la théologie à Rome », a dit, de son côté, Portalis (2). Il semble que cette mauvaise humeur se soit fondue dans la courtoisie des adieux. En partant, Spina sollicite une faveur. Il a jadis consolé les derniers jours de Pie VI ; il demande et obtient qu'en repassant par Valence, il puisse recueillir la dépouille du pontife et l'emporter jusqu'à Rome pour qu'elle y reçoive la sépulture.

L'année 1802 a commencé. A Paris, Caprara demeure seul avec son secrétaire, monsignor Sala, et les prêtres de sa suite. Son principal souci, ce sont les constitutionnels ; mais il ne sait rien. Cependant le Premier Consul lui prodigue les caresses

(1) Caprara à Consalvi, 2 novembre 1802 (*Archives*, F¹⁹, liasse 1910).

(2) Portalis au premier Consul, 12 brumaire an X (*Archives nationales*, AF^{iv}, carton 1044).

autant qu'il évite les confidences. Un jour, il lui montre aux Tuileries, dans un quartier écarté du palais, une très grande chambre : « C'est là, dit-il, qu'après la publication du Concordat, je ferai célébrer la messe les jours de fête. » Caprara ne manque pas de transmettre la bonne nouvelle. Mais quel n'est point son regret de ne pouvoir fournir au Saint-Père aucune précision sur le sujet qui, à Rome, tient tant à cœur ! Confiné dans son luxueux hôtel, il demeure triste et inquiet. Privé d'informations, il est réduit à parler dans ses dépêches de sa santé qui est un peu précaire, de l'hiver parisien qui est rude, de la Seine qui charrie des glaçons. Et comme on sent qu'en son fastueux exil il regrette les doux horizons des Marches et le paisible évêché d'Iési !

Il est légat du pape. N'est-il pas aussi à l'occasion grand aumônier de la Cour consulaire ? Le 4 janvier, à une heure très avancée de la soirée, Portalis vient le trouver, l'invite à prendre avec lui ses habits pontificaux et l'emmène rue de la Victoire, au domicile particulier du premier Consul. C'est là qu'il devra administrer le sacrement de mariage à Louis Bonaparte, frère cadet du général, et à Mlle Hortense de Beauharnais. Le bon cardinal n'objecte rien et paraît même charmé, car on lui a dit que Mlle de Beauharnais était un modèle d'édification pour la paroisse Saint-Roch. Dans une des chambres de l'habitation, il fait dresser un autel, tandis que Portalis se rend aux Tuileries pour le contrat civil. A onze heures, le cortège arrive, c'est-à-dire les futurs époux, Joséphine, les trois consuls et presque tous les membres de la famille Bonaparte. Le cardinal donne la bénédiction nuptiale. Quand il a fini, il semble que le goût de se faire bénir s'étende comme par contagion. Murat s'approche du cardinal : il lui confie qu'il n'est marié que civilement avec Caroline, la sœur du premier Consul, et qu'il souhaiterait que son union fût consacrée par l'Église. Tout est prêt ; l'autel n'est pas dégarni, ni les cierges éteints ; les témoins du premier mariage sont sous la main, et incontinent une

seconde cérémonie suit la première. Comme après un moment d'attente il n'y a plus personne à marier, toute la compagnie se rend pour souper à l'appartement supérieur, tandis que le légat demeure en bas avec le premier Consul. Ne serait-ce pas le moment d'aborder le grave sujet du Concordat? Il semble que le cardinal ne l'ose ; il se borne à rappeler à Bonaparte ses bienveillantes assurances pour Ponte-Corvo et Bénévent. « Je ne m'en dédis pas », répond gracieusement le Premier Consul. Cependant, il est minuit et demi, et Caprara, qui souffre d'un refroidissement récent, est pris d'accès de toux. Avec un surcroît d'obligeant intérêt, Bonaparte l'engage à se soigner. « Nous avons besoin de vous, lui dit-il familièrement, pendant une *paire d'années*. — Je resterai tout le temps qu'il faudra », répond Caprara mi-flatté, mi-résigné. Et, à travers la nuit glacée, sa voiture le reconduit à son hôtel.

Bonaparte consacre à toutes sortes d'objets le temps que n'absorbe plus la négociation religieuse. Peu après le mariage d'Hortense, il part pour Lyon. Là-bas, à mi-chemin entre Milan et Paris, se sont réunis les délégués de la République cisalpine, cet État qui s'est jadis créé avec les dépouilles de l'Autriche, de Venise, de la principauté pontificale. A Rome, on se tient aux écoutes, avec un vague, très vague espoir que le premier Consul, en réglant la condition définitive de cette partie de l'Italie, voudra restituer au Saint-Siège quelques-uns de ses anciens territoires. La dernière illusion s'évanouit. L'État cisalpin, reconstitué sous le nom de *République italienne* et placé sous la présidence de Bonaparte, comprendra non seulement le Milanais et la Vénétie, mais Ferrare, Bologne, Ravenne. Et les Romains de dire : « Adieu, les Légations. »

A la cour pontificale, un bien autre souci domine. Depuis longtemps la fête de Noël est passée ; et de la publication du Concordat, on ne sait rien. On s'étonne, on commence à s'inquiéter. « Le pape s'afflige du retard », écrit Consalvi. Et

il ajoute : « Tout est fait de notre côté. » Des dépêches de Cacault à Talleyrand, la même impression se dégage : « Ici, écrit-il, nous attendons les nouvelles avec une grande perplexité. » Cependant, durant quelques jours, une solennité auguste concentre ailleurs les pensées. Spina venait de traverser l'Italie, ramenant la dépouille de Pie VI. Par la route de Viterbe, le convoi funèbre atteignit le 15 février la *Storta*, presque aux portes de la ville. Le 18, la basilique de Saint-Pierre se para de deuil pour un suprême hommage. Tout ce que les obsèques religieuses peuvent accumuler de magnificence se déploya en mémoire du pontife ; et celui qui avait succombé dans l'exil, dans les opprobres, dans le dénuement, retrouva, au moment de descendre dans la tombe, toutes les pompes que, dans l'éclat de son règne, il avait trop aimées. L'éloge du mort était malaisé. Si l'on se taisait sur le martyre des dernières années, ce silence aurait, aux yeux des catholiques du monde entier, un air de crainte servile et de plate obséquiosité. Si, au contraire, on évoquait tout ce passé, ne risquerait-on pas de blesser la France par un importun rappel de souvenirs ? Un prélat, monsignor Joachim Tosi, réussit, dit-on, à éviter ce double écueil. On avait craint que Cacault s'abstint de paraître à la cérémonie. Il se garda de cette maladresse et se montra en habit de deuil, à côté du ministre de l'Empereur, à côté de l'ambassadeur d'Espagne. A leur exemple et par fidélité aux anciens usages, il offrit, en manière d'oblation, les cierges traditionnels qui brûleraient autour du catafalque. Et il sembla que le sceau de l'oubli s'imprimait sur le passé, en même temps que se scellait le sépulcre où la grande victime des cruautés directoriales trouverait enfin le repos.

A Paris, Caprara comptait les jours. Les dépêches venues de Rome, et où se révélait une surprise pleine d'anxiété, stimulaient sa vigilance. Le 3 février, il fit demander une audience à Bonaparte. N'ayant reçu qu'une réponse évasive, l'inquiétude finit par le gagner aussi. Cependant, avec son

optimisme ordinaire, il essayait de se rassurer. Le premier Consul, écrivait-il à Consalvi, était accablé d'occupations ; il voulait tout faire par lui même ; l'espoir d'obtenir de nouvelles démissions pouvait être une cause de retard ; on travaillait au choix des évêques ; il n'y aurait probablement aucun intrus. Le cardinal ajoutait : « Il y a des gens bien puissants qui mettent tout en mouvement. Je ne répète pas moins qu'avec l'aide de Dieu j'espère l'emporter (1). »

Le plus sûr était encore de s'aider soi-même. A quelques jours de là, en une note très pressante, le légat s'adressa à Bonaparte, le conjurant de tout terminer, et surtout le suppliant de ne nommer aux évêchés aucun assermenté. Mais visiblement, l'homme tout-puissant s'obstinait à se dérober. Un peu plus tard, chez Lucien Bonaparte, Caprara rencontra le premier Consul. Celui-ci lui parla des évêques, non de ceux de France, mais de ceux de la Lombardie et de la Romagne. Comme le légat lui faisait valoir la détresse du Saint-Siège, qui puisait dans les Légations ses principales ressources, il répliqua avec une bienveillance un peu méprisante : « Nous pourrons de temps en temps vous faire passer de la main à la main un million » Plusieurs fois il répéta ces mots : « Le pape doit avoir confiance en moi. » Caprara osa enfin faire allusion aux retards dans la publication du Concordat. « Vous savez bien, répliqua Bonaparte, pourquoi l'on n'a pu le publier plus tôt. » Il ajouta : « Que voulez-vous ? On m'a remis un fatras de pièces, et je dois traiter les affaires les unes après les autres. Maintenant c'est l'affaire d'Amiens. L'autre affaire, ajouta-t-il, en faisant allusion au Concordat, ne tardera pas trop. » Puis, jaloux de rompre l'entretien et de se dérober à toute précision, il parla de la cathédrale de Milan, de saint Charles Borromée. Cependant, des tables de jeu étaient dressées : « Vous devriez, dit le premier Consul

(1) Caprara à Consalvi, 13 février 1802 (*Archives nationales*, F¹⁷, liasse 1910).

au cardinal, jouer au *reversis* avec Mme Bonaparte. » Caprara s'excusa sur sa mauvaise vue.

La temporisation aurait ses avantages si, en permettant d'attendre le renouvellement partiel des assemblées, elle prévenait toute opposition publique. Elle pourrait devenir très inopportune, si, par l'extraordinaire accumulation des délais, la confiance des catholiques s'altérait. C'est ce que comprit l'homme qui avait été pour le premier Consul le principal négociateur du Concordat, je veux dire l'abbé Bernier. Depuis la nomination de Portalis à la direction des cultes, il était un peu moins agissant ; pourtant l'examen des choix épiscopaux lui avait été en partie réservé ; et il suivait avec une extrême sollicitude l'achèvement de l'œuvre à laquelle son nom serait attaché. Le 18 février, en un mémoire au premier Consul, il s'exprimait en ces termes : « J'oserai, général, réitérer mes humbles prières pour la publication de la convention religieuse. Jusqu'ici, de sages délais ont produit du bien ; mais s'ils étaient plus longtemps prolongés, ils deviendraient nuisibles. Ces retards sont vus avec inquiétude dans un grand nombre de départements. On essaie de persuader aux catholiques que rien ne se fera, parce que rien n'est encore publié... Dans quinze jours, le carême aura commencé. Ce temps est le plus propre pour tirer des opinions religieuses tous les avantages que l'on s'en promet. Quel bien ne feront pas les évêques, s'ils ont le temps de se rendre dans les diocèses nouveaux dans les deux premières semaines de carême, et d'y disposer tout pour la Pâque ! Quelle circonstance plus favorable que celle-là ! Mais un plus long retard la laissera échapper. Je présente ces motifs à votre sagesse : elle en jugera (1). »

(1) *Archives nationales*, série F¹⁹, liasse 1902.

X.

Ce vœu de Bernier ne tarderait pas à être exaucé. On touchait à l'époque où un fort habile remaniement des assemblées publiques ferait disparaître le principal obstacle à la promulgation du Concordat.

En son article 38, la Constitution décidait que le premier cinquième du Tribunat et le premier cinquième du Corps législatif devraient être renouvelés en l'an X ; de là l'exclusion obligée de vingt tribuns et de soixante députés. En vertu de cette disposition, Bonaparte avait, dès le 7 janvier 1802, invité le Sénat chargé de nommer les tribuns et les députés « à préparer sans délai les opérations qui précéderaient le renouvellement ». On remarquera l'imprécision de ce langage. Il était vague, à l'image de la Constitution elle-même : en effet, celle-ci, par une remarquable lacune, s'était bornée à prescrire le remplacement partiel, sans déterminer en aucune façon de quelle manière il s'accomplirait. Ce silence même serait pour Bonaparte singulière bonne fortune ; car il lui permettrait de choisir et de faire prévaloir le mode de procédure qui servirait le mieux ses desseins.

Parmi les conseillers d'État, plusieurs avaient estimé que, la Constitution étant muette, le tirage au sort devrait fixer les éliminations. Ceux qui avaient opiné de la sorte s'étaient montrés mauvais courtisans. Ce que Bonaparte voulait, c'était profiter du renouvellement pour se débarrasser de ce qui lui restait d'adversaires. Pour lui, remplacement signifiait épuration. « D'ici vingt ans, disait-il, il ne faut pas d'opposition (1). » Et il désignait lui-même ceux qu'il consi-

(1) RŒDERER, *Œuvres*, t. III, p. 427. — Voir aussi THIBAudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 226.

dérail comme ses ennemis : tels Daunou, Benjamin Constant, Thiessé, Chazal, Chénier. « Tant qu'ils seront là, répétait-il, je ne présenterai aucun projet de loi (1). » Il jugeait « qu'il fallait ôter les vingt mauvais membres du Tribunat et les remplacer par vingt hommes bien pensants » ; et l'on procéderait de même pour les soixante membres à éliminer du Corps législatif (2).

Bien que le Sénat fût fort docile, il n'avait point encore atteint ce degré de discipline qui repousse comme factieuse toute contradiction. Il fallut que Cambacérès déployât toute son autorité de juriconsulte pour vaincre les objections. Il rallia à lui la Commission, et, avec elle, le rapporteur qui fut le savant Tronchet. En dépit de ces efforts, quand, le 5 janvier, la discussion s'ouvrit, le système du tirage au sort trouva encore des défenseurs : tels les sénateurs Lambrechts, Le Couteux, Garat (3). Les amis du Premier Consul s'arrêtèrent à une combinaison très arbitraire, mais d'un opportunisme raffiné, qui, tout en écartant le tirage au sort, ne comportait aucun aspect d'injure personnelle vis-à-vis des exclus. On considéra que le Sénat, qui, l'année précédente, avait nommé les tribuns et les députés en les choisissant sur la liste des *notabilités nationales*, était fondé à désigner les quatre cinquièmes dont le mandat serait continué. Ceux qui ne seraient point renommés se trouveraient virtuellement privés de leur siège, mais sous une forme très adoucie qui était celle de la non-réélection, non celle de l'exclusion nominative. Cet ingénieux système prévalut, quoique non sans un reste d'opposition. Quand on ouvrit le scrutin, le sénatus-consulte fut adopté par quarante-quatre voix contre quinze (4).

(1) Lettre de Lyon 21 janvier 1802 (*Correspondance de Napoléon*, t. VII, p. 467).

(2) *Id.*, 18 janvier 1802 (*Id.*, t. VII, p. 462).

(3) THIBAudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 233.

(4) Procès-verbal de la séance du Sénat, 25 nivôse an X (*Archives nationales*, Registre CC¹).

L'exécution répondit au vœu de Bonaparte. Du 22 janvier au 5 février, le Sénat procéda, d'abord pour le Corps législatif, puis pour le Tribunal, à cette sorte d'épuration, savamment déguisée sous la forme d'une réélection. Tribuns opposants ou députés suspects furent presque tous écartés, doucement et comme par préterition. Les élections pour le nouveau cinquième se firent le 9 mars pour le Tribunal, quelques jours plus tard pour le Corps législatif ; et le Sénat, ayant épuisé tout ce qu'il recélait d'indépendance, s'appliqua, d'une façon générale, à ne fixer son choix que sur des noms qui plairaient. Cependant, aux termes du sénatus-consulte, les exclus devaient garder leurs fonctions jusqu'au 21 mars. A partir de cette date, toute résistance étant brisée, Bonaparte pouvait légiférer sans crainte en matière politique, en matière religieuse aussi.

Sans plus tarder, il publiera le Concordat. Mais qui compterait ses cauteleux ménagements ? En achevant son œuvre de restauration religieuse, il s'appliquera à rassurer ceux mêmes qu'il vient de combattre ou d'écarter. Aux adversaires du Concordat, il offrira un double gage : le premier, ce sera l'introduction du clergé constitutionnel dans le clergé nouveau ; le second, ce sera le règlement administratif qui deviendra bientôt fameux sous le nom d'*articles organiques*. *Affaire du clergé assermenté, affaire des articles organiques*, telles sont les deux complications qui, s'intercalant à la dernière heure, vont réveiller — et jusqu'à une extrême acuité — des discussions qu'on croyait finies.

XI

On a dit comment Bonaparte avait manifesté plusieurs fois son intention de donner place dans l'organisation nouvelle aux assermentés. Le choix des évêques devant coïn-

cider avec la publication du traité, l'heure était venue d'une résolution définitive.

A ce moment décisif, on démêle autour du premier Consul deux influences contradictoires : d'un côté, Portalis ; de l'autre, Talleyrand.

En deux rapports rédigés l'un et l'autre vers la fin de l'hiver, Portalis avait résumé ses pensées. Il constatait, d'après les enquêtes des préfets, que les archevêques et évêques nés de l'ordre de choses décrété par l'Assemblée constituante n'avaient point la confiance du peuple. Il ajoutait que la plupart avaient été nommés en dehors des formes édictées par la Constitution civile et par conséquent n'avaient aucune existence légale. Sévère jusqu'à l'extrême rigueur, il jugeait que « ce serait compromettre le grand œuvre du rétablissement de la religion que de placer à la tête des diocèses des sujets qui ne peuvent inspirer que le mépris ou le ridicule. » Plus loin, Portalis semblait se ressaisir, mais pour témoigner, à l'égard du clergé assermenté, cette sorte d'indulgence qui achève d'accabler. « Je conviens, disait-il avec une ironie dédaigneuse, que, parmi les évêques dits constitutionnels, il en est trois ou quatre qui ont de l'instruction et des mœurs et qui peuvent être utiles, s'ils savent par leur conduite faire oublier celle de leurs malheureux collaborateurs. Ils auront fort à faire pour vaincre la répugnance des peuples et pour prendre racine dans l'opinion publique (1). » C'était dans cet esprit que le directeur des cultes dressait la liste des candidats à l'épiscopat. Sur cette liste, on ne relevait que deux assermentés, M. Charrier de La Roche et M. Montault des Iles, prélats de savoir solide, de vertu éprouvée, et qui, d'ailleurs, avaient déjà abandonné l'Église constitutionnelle.

Voici maintenant le parti opposé, celui qui a pour inspi-

(1) *Archives nationales*, série F¹⁹, liasse 1903. — Voir aussi Rapport du 1^{er} ventôse an X (*Archives nationales*, AF¹⁹, 1944).

rateur Talleyrand et pour rédacteur ordinaire d'Hauterive. Cette fois, le ministre des Affaires étrangères trace lui-même le canevas de la réponse à Portalis. Il juge que le directeur des cultes n'a rassemblé que des témoignages partiels qui ne sont pas l'opinion publique. Il estime convenable que, sur les cinquante nouveaux archevêques ou évêques, on nomme quinze constitutionnels. Il voudrait même qu'à Paris l'évêque fût choisi parmi les assermentés (1). Et, à quelques jours de là, d'Hauterive, prenant à son tour la plume, regrave la pensée de son chef : il parle de « légèreté peu excusable », de « rabâchage antirévolutionnaire » ; il ajoute que « les notes sur les évêques constitutionnels ont été presque toutes difamatoires ». Et se montrant aussi sévère pour Portalis que Portalis s'est montré rigoureux pour les assermentés, il écrit, à propos de la liste des candidats aux évêchés : « Je ne vois aucune raison de croire que cette liste ait été faite avec impartialité et discernement (2). »

Bonaparte est l'arbitre souverain. De quel côté penchera-t-il ? Son parti est pris. Derechef il proclame sa volonté de nommer des constitutionnels.

Cependant, en cette conduite, on voudrait se dérober aux objections de Caprara. Il est faible, conciliant jusqu'à l'excès, et, à ce titre, peu redoutable. En revanche, il est considérable par le rang, respectable par la vertu ; et le plus sûr est encore de ne pas laisser à ses plaintes l'occasion de s'exhaler. Dans ces derniers temps, le premier Consul s'est appliqué à l'éviter. Maintenant, on ne peut plus le tenir à l'écart. Mais on se bornera à laisser pénétrer jusqu'à lui une portion de vérité, juste assez pour que sa vigilance ne s'éveille pas trop, ni surtout trop vite. Le 15 ou le 16 mars, — autant qu'on peut fixer les dates, — il voit arriver chez lui Portalis et Bernier. Ceux-ci lui présentent sous forme de

(1) *Archives nationales*, AF^{IV}, 1044.

(2) *Affaires étrangères*, Rome, supplément, vol. 22, f^o 341. — En tête de ce rapport est inscrite, sûrement par erreur, la date de *prairial an X*.

projet, ce qui, dans l'esprit du maître, est déjà décidé. Le premier Consul, lui disent-ils, ne sait pas encore s'il nommera ou nom des constitutionnels : s'il en nommait, les excluriez-vous absolument ? Et Caprara de répondre le jour même ou le lendemain : « Le Saint-Père, pour terminer le schisme, pourra, bien qu'avec une peine extrême, admettre que le Consul nomme quelques constitutionnels. Mais j'ai confiance qu'il me sera permis de faire, sur les sujets choisis, les observations que je jugerai utiles ; en tout cas, aucun des assermentés ne pourra être institué sans que je l'aie, au préalable, réconcilié avec l'Église (1). »

Les jours s'écoulaient sans que le cardinal sache rien de plus. Le 25 mars, le canon tonne dans Paris en signe de réjouissance. C'est le traité d'Amiens. Assuré de la paix avec l'Europe, Bonaparte va sans doute, pour tout célébrer à la fois, se hâter de publier l'édit de paix religieuse. Mais que pourrait dire Caprara ? Il est à la fois le plus représentatif et le plus mal informé des diplomates. Il est investi, pour le rétablissement du culte en France, des attributions les plus étendues que le chef suprême puisse déléguer. Il est revêtu du redoutable pouvoir de conférer l'institution aux évêques. Or, quels seront ces évêques ? Il l'ignore. Dans l'épiscopat reconstitué, y aura-t-il des schismatiques ? S'il y en a, qui seront-ils ? Quel en sera le nombre ? Et le pouvoir civil se prêtera-t-il à ce qu'ils soient réconciliés tout d'abord avec l'Église romaine ? Tout est obscurité. En cette incertitude prolongée, Caprara est-il tout à fait dupe ? Par intervalles, une crainte l'envahit, celle qu'à l'improviste, au dernier moment, on lui présente des décisions toutes faites, en l'enfermant en de courts délais, et avec la mise en demeure de tout accepter ou de tout refuser. Mais il repousse comme une maladresse la tentation de laisser voir ses soupçons ou d'étaler sa clairvoyance. Il sent qu'avec un maître aussi

(1) Caprara à Consalvi, 21 mars 1802 (*Archives nationales*, F¹⁹, 1910)

absolu, aussi irritable que Bonaparte, le plus grand péril serait de dissiper brutalement toutes les équivoques et d'avoir raison trop bruyamment. Aussi il attend, il se réserve ; il hésite à interroger, de peur qu'en interrogeant il ne provoque une déclaration intransigeante qui le contraindrait à être intransigeant à son tour. Cette conduite a toutes les apparences de l'aveuglement ; mais cet aveuglement même est à demi volontaire, tant il serait dangereux de compromettre, par impatience ou éclat, la négociation laborieuse qui semble toucher au dénouement !

De ces dispositions, faites de prudence presque pusillanime, de crédulité un peu naïve, de passivité un peu débile, nous trouvons un curieux témoignage en une dépêche que, le 27 mars, Caprara adresse à Consalvi. Il commence par recommander à la bienveillance du Saint-Père M. de Talleyrand, qui attache un prix extrême à être relevé de toute censure ecclésiastique, et dont la conduite, dit le légat, atteste suffisamment la résipiscence et le repentir. Sur la question des constitutionnels, le cardinal confesse son ignorance. « C'est, ajoute-t-il, une affaire que je ne perds pas de vue. Je ne puis dire au moment où j'écris ce que j'ai le droit d'espérer ; je ne le saurai que quand j'aurai en main la nomination de tous les nouveaux évêques. » Caprara craint qu'à Rome on ne s'étonne des retards : « C'est, dit-il, que le premier Consul veut tout résoudre par lui-même. » Les lignes suivantes témoignent d'un optimisme un peu candide ; car, après avoir marqué avec quelle allégresse le peuple français se prépare à célébrer la fête de Pâques, le légat continue en ces termes : « Le premier Consul s'associe à ces pensées ; il compte se conformer dans la quinzaine pascalle aux coutumes catholiques et remplir les devoirs imposés par l'Église. » Le nombre des diocèses a été porté de cinquante à soixante, et Caprara transmet la nouvelle comme symptôme heureux. Il annonce que Bonaparte s'est fait remettre successivement deux listes de sujets aptes à l'épiscopat ; et il ajoute : « Dans

l'une ou l'autre de ces listes, on n'a introduit le nom d'aucun intrus. » La suite de la dépêche dévoile en partie la procédure qu'entend suivre le premier Consul : « A ma connaissance, écrit le cardinal, dix-huit des anciens évêques et quatorze ecclésiastiques ont été prévenus officieusement par lettre de se tenir prêts pour être replacés sur les nouveaux sièges ou créés évêques ; on ne leur a d'ailleurs point fait connaître à quel siège épiscopal ou métropolitain ils seraient appelés. » Le prélat ajoute avec une humilité remarquable : « Quant à moi, on ne m'a jusqu'ici donné aucun avis. » Dès qu'il en sera requis, il agira d'ailleurs avec la plus extrême hâte, *in sommissima fretta*, afin qu'on ne puisse l'accuser d'être cause de retard. A ce point de sa dépêche, Caprara revient — tant il en est obsédé — à la question des intrus. Il n'a pas vu Bonaparte. Mais en un entretien avec un personnage en crédit, il a développé tous les inconvénients, tous les dangers de nommer des constitutionnels ; celui-ci lui a promis de plaider la cause auprès du premier Consul, de la plaider à fond ; et sur cette déclaration, le légat aime encore à se rassurer.

Réelle ou affectée, la demi-sécurité de Caprara touchait à sa fin. En ce jour même du 27 mars, vers deux heures, il apprit que le lendemain dimanche un *Te Deum* serait chanté à Notre-Dame, en actions de grâces pour la paix. Puis, trois heures plus tard, survinrent Portalis et Bernier. Portalis entra brusquement en matière : « Il est, dit-il, dans l'intention du premier Consul qu'à la cérémonie de demain figurent les deux clergés, celui que vous appelez légitime et celui qui est constitutionnel. » Le cardinal sursauta. Devenu ferme tout à coup, il répliqua : « Votre demande est incompatible avec la religion qui est la mienne et que vous professez vous-même. » Et il répéta plusieurs fois : « Je ne puis pas ! Je ne puis pas ! » Longtemps Portalis insista : « Voulez-vous, disait-il, tout ruiner ? » A quoi le cardinal, devenu presque éloquent, répliquait : « Dieu sait que nul

plus que moi n'aspire à la fin du schisme : c'est le vœu le plus ardent du Saint-Père, c'est l'objet de toutes nos sollicitudes. » Mais il observait que les assermentés s'étant séparés de Rome, il ne pouvait se mêler à eux avant qu'ils ne fussent réunis à l'Église. Pendant cet entretien, Bernier s'était tu, ne pouvant ni contredire Portalis, ni, en sa qualité de prêtre, l'approuver. A ce moment, il intervint avec des formes très conciliantes et un débonnaire aspect de médiateur : « Je prévoyais bien, dit-il au légat, que Votre Éminence ne se prêterait pas à officier en promiscuité avec les constitutionnels ! » Ayant ainsi parlé, il tira de sa poche un papier. C'était un projet de note qu'il engagea le cardinal à signer : « Cela, dit-il, n'est en rien contraire à vos devoirs. » Caprara lut. La note, assez longue, se résumait en deux points principaux : le légat y déclarait qu'il ne pouvait entrer en communication avec les prêtres et les évêques assermentés avant que le Concordat n'eût été publié et qu'eux-mêmes ils ne fussent réconciliés. En revanche il reconnaissait que le premier Consul pourrait nommer parmi les constitutionnels « ceux que, dans sa sagesse, il en jugerait dignes ». « Je conviens, continuait la note proposée à la signature du légat, qu'il faut réunir tous les partis ; aussi, après l'institution canonique donnée aux évêques qu'il plaira au premier Consul de nommer, je procéderai à leur réunion, de manière qu'il ne puisse rester aucun germe de trouble ou occasion d'humiliation (1). » Caprara relut la pièce, y fit quelques retouches. Puis, tout torturé d'anxiétés, il se tourna vers Bernier : « Vous êtes calme, monsieur ; vous n'êtes pas, comme moi, accablé sous l'obsession des responsabilités. Pouvez-vous m'affirmer que, dans cette note, il ne se trouve rien qui offense nos maximes ? Si oui, je consens à signer pour éviter un plus grand mal. » On devine la réponse. Caprara

(1) Voir BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. V, p. 264.

apposa son nom. La cérémonie du 28 fut remise, et ce fut sa petite victoire. En revanche, sur la question des intrus, il venait de capituler, et Bernier emportait l'écrit qui consacrait le grand sacrifice.

Je n'ai retracé qu'à regret cette scène de finesse et presque de finasserie. Convenait-il que Bonaparte, qui avait pour lui la force et qui, en dépit de toutes ses exigences, poursuivait un grand dessein, gâtât le mérite de son œuvre en appelant la ruse à son aide? L'heure était venue d'ailleurs où l'on se déciderait à tout découvrir. Le cardinal venait d'adresser au premier Consul une demande d'audience. Le prétexte était de le féliciter pour la paix d'Amiens. Le 30 mars, dans la soirée, le légat fut reçu à la Malmaison, en présence de Portalis.

Après quelques mots de gracieuse bienvenue, Bonaparte entama l'entretien. « Dans les choix épiscopaux, dit-il, il y aura — mais en petit nombre — des constitutionnels. » A ces mots, Caprara, rassemblant tout son courage, développa une dernière fois les arguments tant de fois répétés ; mais lui-même, par sa déclaration écrite, ne s'était-il pas, trois jours auparavant, désarmé? « Le pape, répliqua le premier Consul, m'a donné par écrit, par l'intermédiaire de Cacault, l'assurance qu'il accueillerait à bras ouverts les constitutionnels. Donc toute insistance est désormais inutile. Cela ou rien, ajouta-t-il en affermissant sa voix. Il y aura dix évêques constitutionnels : deux seront archevêques ; huit seront évêques. » Qu'eût pu répondre Caprara? Timidement, il hasarda de mettre au point les déclarations du Saint-Père : « Accueillir les constitutionnels paternellement et à bras ouverts, est-ce du même coup consentir à les faire évêques? » En parlant, le cardinal jetait les yeux sur Portalis, espérant un secours. N'était-ce pas lui qui, six semaines auparavant, avait jugé en termes si sévères le clergé assermenté? Le directeur des cultes s'était tu jusque-là. Il rompit le silence, mais pour parler comme le maître. Cependant Bonaparte

demeurait impassible. « Ou cela ou rien », répétait-il. « Mais, interrompit Caprara, se raccrochant à un suprême argument, ne peut-il pas arriver que le clergé des diocèses refuse de reconnaître les évêques constitutionnels? » La réponse ne se fit pas attendre : « Les ecclésiastiques qui agiraient de la sorte, je ne les déporterais pas à Cayenne, mais je les internerais dans la Romagne. » Il y eut un long silence. Enfin Caprara se décida, comme il l'a écrit dans sa dépêche à Consalvi, « à boire la coupe amère ». « Soit, dit-il, soit pour la nomination, soit pour l'institution. Mais je ne puis reculer, même d'une seule ligne, en ce qui concerne les conditions que le Saint-Père entend imposer aux constitutionnels. » A la perspective d'une rétractation, le visage du premier Consul s'assombrit. Cette fois, Caprara ne faiblit point. « Je suis obligé, dit-il, d'agir de la sorte ; mes instructions, ma conscience, mon honneur, m'en font un devoir. » Bonaparte tenta d'insister, mais en vain. Alors, se tournant vers Portalis : « Vous avez entendu ce que veut le légat. Vous en répondrez. »

Ce que serait cette rétractation, on le dira plus loin en racontant le dernier à-coup de la négociation concordataire. Cependant, en rétablissant le culte, Bonaparte avait résolu de prendre, vis-à-vis des catholiques, une autre sûreté. On veut parler ici des *articles organiques*.

XII

L'idée n'était point nouvelle. Plus d'une fois, pendant la discussion du traité, une arrière-pensée avait percé, celle de ressaisir par réglemens administratifs les prérogatives qu'on serait contraint d'abandonner. Au Concordat, un commentaire viendrait se souder qui reproduirait, sous leur

forme la plus âpre, les maximes gallicanes, et consacrerait, en matière de culte, l'intervention de l'État.

Pour agir de la sorte, le Premier Consul pouvait invoquer un double précédent. Tout récemment, la Convention expirante n'avait-elle pas transmis au Directoire comme un legs suprême cette loi du 7 vendémiaire an IV qui réglementait jusqu'à la plus extrême rigueur la police des cultes ! Que si l'on remontait plus haut, toute la tradition régaliennne se déroulait, résumée en un constant effort pour échapper à la prédominance romaine et contenir les empiétements du clergé. — Tel était le passé. Pourtant, quelles que fussent les apparences, la condition des choses avait trop changé pour qu'on fût autorisé à se fonder sur l'un ou l'autre exemple. Le misérable Directoire, tout armé de la loi du 7 vendémiaire, s'était trainé dans la persécution ; or, la gloire de Bonaparte consistait précisément à ne pas lui ressembler. Quant à l'ancienne royauté, elle s'était trouvée en présence d'une Église privilégiée, très jalouse de ses prérogatives et disposée souvent à les étendre, en sorte qu'à l'encontre de cette puissance un peu débordante, la vigilance avait été parfois sagesse. Tout autre était le clergé au sortir de la Révolution. Si l'on exceptait quelques prêtres de doctrine intransigeante ou d'esprit peu mesuré, il n'aspirait qu'à la paix, et de telle manière que vis-à-vis de lui un excès de précaution semblerait soupçon blessant ou rigueur injustifiée.

Monsignor Spina, au cours de sa mission, avait pressenti, sans bien les démêler, les arrière-projets de Bonaparte. Le 5 juin 1801, il écrivait à Consalvi : « J'étais persuadé qu'il serait créé un *aumônier général* par le ministère de qui passeraient toutes les affaires ecclésiastiques. Maintenant j'entends parler d'un ministre laïque. » Et il ajoutait avec un commencement d'inquiétude : « Qui sait de quelles attributions l'investira le gouvernement ? » A Rome, la même prévoyance avait inspiré les mêmes craintes. Quand, au mois l'août, le Concordat avait été soumis à l'examen du Sacré-

Collège, l'on avait discuté longuement sur les règlements de police que le gouvernement français pourrait édicter « en vue de la tranquillité publique ». On s'était enfin résigné, mais non sans appréhension que de ces règlements l'autorité civile n'abusât (1).

Le 8 octobre 1801, Portalis avait été préposé aux affaires religieuses. Peu après sa nomination, le premier Consul lui dicta, sur l'organisation des cultes, des notes qu'il fut chargé de coordonner en style administratif. De là un projet d'arrêté qui, vers la fin d'octobre, fut complètement rédigé. De ce projet, Caprara n'eut point, sur l'heure, connaissance, hormis par une très brève allusion aux règlements qui devraient intervenir, dès que l'organisation du clergé nouveau serait achevée.

Pendant les mois qui suivirent, le traité, conclu mais non publié, demeura en suspens, et de même aussi le règlement qui devait l'interpréter. Celui-ci subit quelques remaniements. Comme on approchait de la conclusion, le premier Consul jugea bon que le légat fût enfin tiré de la demi-ignorance où on l'avait tenu jusque-là. Le 30 mars, vers la fin de l'audience qu'on a racontée, il lut au cardinal le projet d'organisation du culte catholique. Le pauvre Caprara était épuisé de la discussion qu'il avait dû soutenir à propos des constitutionnels. L'abondance et la complication des objets débattus achevèrent de le dérouter ; et il semble que le sens de la communication lui échappa en partie, tant fut inexact le compte rendu qu'il envoya, quatre jours plus tard, à Consalvi ! Pourtant, soit fatuité, soit étonnante persistance d'illusion, il se flatta d'avoir obtenu de Bonaparte de notables concessions. « J'ai fait au Consul, écrivait-il le 4 avril au secrétaire d'État, plusieurs observations sur divers objets ; et il n'a pas fait difficulté d'abandonner certains points et d'adoucir certains autres. »

(1) RINIERI, *La Diplomazia pontificia*, t. 1^{er}, chap. XIII, § 4.

Voici les dispositions les plus notables du règlement fameux qui serait connu plus tard sous le nom d'*articles organiques*.

Le principal souci était de prévenir ou de déjouer tous empiétements du Saint-Siège. Dans cet esprit, il était stipulé qu'aucun acte de la cour de Rome, même concernant des particuliers, ne pourrait être reçu, publié ou imprimé sans l'autorisation du gouvernement. La même règle s'appliquait aux décrets des synodes étrangers et même des conciles généraux. On ajoutait qu'aucun individu se disant nonce, légat ou commissaire apostolique, ne pourrait, sans l'agrément du pouvoir, exercer, sur le sol français ou ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane (1).

La défiance vis-à-vis de Rome ne signifiait point du tout confiance entière vis-à-vis du clergé national. On ne laissait pas que de le tenir en suspicion, du moins à l'état de collectivité ; car, sans une permission expresse, aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain ne pourrait être tenu. En outre, on ne manquait pas de prévoir le cas où l'autorité ecclésiastique porterait atteinte aux droits de l'État ou des citoyens, soit par usurpation, soit par excès de pouvoir. S'il en était ainsi, les préfets, fonctionnaires publics ou simples particuliers seraient admis à recourir au Conseil d'État par la voie d'une procédure toute spéciale ; et le Conseil d'État, suivant les circonstances, se bornerait à *déclarer l'abus* ou se dessaisirait au profit des autorités compétentes (2).

Les rois de France, sous l'influence des légistes et des parlementaires, avaient plus d'une fois cédé à la tentation de s'ériger en théologiens. Théologien, Bonaparte l'était à sa manière. Il s'était composé une petite bibliothèque religieuse et, avec son don merveilleux d'assimilation, s'était formé assez vite un jugement sur Bossuet, le gallicanisme, la Décla-

(1) Tit. 1^{er}, art. 1, 2, 3.

(2) *Id.*, art. 4, 6 et suiv.

ration de 1682. Or, tout ce qu'avait revendiqué Louis XIV lui paraissait bon à ressaisir. Donc nulle doctrine ne lui avait plu davantage que celle qui, à la fin du dix-septième siècle, avait anéanti les derniers vestiges de la suzeraineté papale et avait solennellement répudié toute ingérence, même indirecte, de l'Église dans les affaires temporelles. A rajeunir ces maximes, Bonaparte trouvait plusieurs bénéfices : d'abord il fixait à l'Église sa place, place subordonnée plus encore qu'égale ; puis, en consacrant les opinions des légistes, il fournissait une satisfaction aux adversaires du Concordat ; enfin il recueillait cet avantage de paraître émancipateur des consciences, tandis qu'il n'émancipait en réalité que sa puissance propre. Ces vues, à la fois très raffinées et très dominatrices, avaient inspiré une des dispositions les plus importantes de l'arrêté ! Cette disposition proclamait obligatoire dans les séminaires l'enseignement des *quatre articles* de la *Déclaration de 1682*. Les professeurs devaient s'engager par écrit à se conformer aux doctrines qui y étaient développées ; pour plus de sûreté, une expédition de cet engagement devait être transmise au directeur des cultes (1).

Une surveillance jalousement attentive s'appliquait à régler toute la vie extérieure de l'Église. C'est ainsi que le gouvernement entendait soumettre à son contrôle les allées et venues des évêques, la composition des chapitres, les effectifs des séminaires, les ordinations et le nombre des ordinands (2).

Pendant, de l'ensemble des articles deux dispositions se détachaient, très propres à réjouir les catholiques. La première stipulait que le dimanche serait désormais le jour de repos pour les fonctionnaires : ainsi disparaissaient les dernières traces de la législation décadaire. La seconde décidait que le même temple ne pourrait être consacré qu'à

(1) Tit. II, section II, art. 24.

(2) *Ibid.*, art. 9-36.

un même culte ; par là on échappait à cette promiscuité qui avait été si souvent cause de querelle ou de déplaisir.

Le sort matériel du clergé se trouvait déceimment assuré : 15 000 francs de traitement pour les archevêques, 10 000 pour les évêques ; puis, suivant la classe, 1 000 ou 1 500 francs pour les curés. Toutefois, par une remarquable lacune, rien n'était prévu pour les desservants et vicaires. Le casuel était déguisé sous le nom d'oblations ; et les règlements sur les formes et la quotité de ces oblations devraient être sanctionnés par l'autorité publique. Quant aux fondations en faveur du culte ou de ses ministres, elles ne pourraient consister qu'en rentes sur l'État et seraient subordonnées à l'autorisation gouvernementale. Les cérémonies extérieures ne seraient tolérées que dans les villes où il n'y avait pas de culte dissident. On pouvait craindre que le clergé, maître de l'État civil avant la Révolution, ne fût tenté d'enfreindre, en cette matière, les lois nouvelles : c'est pourquoi il était stipulé que la bénédiction nuptiale ne pourrait être donnée qu'à ceux qui justifieraient du mariage civil. — Convient-il d'insister sur les autres prescriptions ? Elles seramifiaient jusqu'à des minuties où se retrouvaient, à travers quelques vues politiques, des préoccupations peu dignes de Bonaparte et de son génie. « Mon frère le sacristain », disait de Joseph II le grand Frédéric. Ne serait-on pas tenté de répéter ce mot ? Tout était réglementé : la liturgie et le catéchisme qui seraient unifiés pour toute la France ; les fêtes et observances qui ne pourraient être modifiées sans permission du gouvernement ; le costume des prêtres qui seraient habillés « à la française et en noir », et celui des évêques, qui porteraient « des bas violets » ; puis les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, les prières publiques, les stations de l'Avent et du Carême, les publications au prône, les sonneries des cloches, le calendrier qui reproduirait pour les mois les supputations républicaines et désignerait les jours d'après le vocable d'autrefois. Que le pouvoir fût sage, et dans la pratique il renoncerait

à la plupart de ces interventions. Dans le cas contraire, quelles ne seraient plus les occasions de querelles et de tracasseries !

De l'examen des articles organiques, je ne veux tirer ici qu'une conclusion. Par la publication du Concordat, Bonaparte allait prendre rang parmi les restaurateurs de culte. Par les articles organiques, il se rachèterait de s'être montré dévot. Tel serait le sens de cet arrêté tenu longtemps en réserve, puis produit à l'heure voulue pour signifier aux catholiques qu'ils n'étaient point les maîtres et pour marquer aux libres penseurs qu'ils ne devaient point désespérer.

Cependant, il convenait d'attendre avant de porter un jugement définitif. Que si l'arrêté qu'on vient d'analyser apparaissait comme un acte uniquement émané de la puissance séculière, il serait jugé rigoureux, mais sans qu'aucune autre accusation pût se formuler. Si, au contraire, il était publié à la suite du Concordat et avec les apparences de la connexité avec lui, alors cette volontaire équivoque constituerait, à l'encontre de la papauté, un abus pire que tous ceux que le Conseil d'État aurait jamais à réprimer à l'encontre du clergé.

Ainsi subsistent ou s'accroissent les difficultés ; et pourtant on s'achemine vers l'accord, quoique à travers toutes les subtilités de calcul et toutes les divergences qui, d'ordinaire, conduisent à la rupture. C'est que deux chances souveraines dominent tout le reste : d'un côté, l'admirable bon sens de Bonaparte, lucide même en ses emportements ; de l'autre, la sainte clairvoyance de Pie VII attentif à ne rien considérer, hormis les âmes à reconquérir. Et là réside le gage presque infaillible du succès.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME

LA PAIX RELIGIEUSE

SOMMAIRE

- I. — Le Concordat au Conseil d'État. — Réunion du Corps législatif (5 avril 1802) ; rapport de Portalis.
- II. — Le Concordat au Tribunat : comment il revient au Corps législatif. — Vote définitif (8 avril 1802).
- III. — Les nominations épiscopales. — Élaboration des listes : travail de Bernier ; travail de Portalis. — Les noms des nouveaux évêques ; M. de Belloy, archevêque de Paris.
- IV. — Caprara ; quelles inquiétudes troublent pour lui la joie du succès. — Réception officielle aux Tuileries (9 avril 1802) ; comment le serment prêté par lui est inexactement rapporté par le *Moniteur*.
- V. — Les catholiques : comment ils ignorent les dissentiments et notent avec joie les symptômes heureux.
- VI. — La semaine sainte : en quelles inquiétudes continue à se débattre le représentant du Saint-Siège. — Les évêques constitutionnels ; la rétractation ; les diverses formules ; comment s'atténuent les exigences de Caprara. — Ce qu'il advient des rétractations.
- VII. — Comment cette douloureuse histoire secrète échappe au public. — Le jour de Pâques. — Démonstrations officielles. — Le sentiment public. — Le cortège consulaire. — La cérémonie de Notre-Dame (18 avril 1802). — Repas aux Tuileries ; conversation du premier Consul avec le cardinal Caprara, et comment Bonaparte se rend témoignage à lui-même.
- VIII. — En quoi ce témoignage est-il justifié. — Traits généraux du Concordat : les évêques ; étendue de leurs pouvoirs et étroitesse de leur dépendance. — Comment on se méfie tout à la fois, et du pouvoir pontifical qu'on s'applique à contenir, et du *bas clergé* qu'on livre à l'évêque. — Soins d'écartier comme par préterition le clergé régulier.
- IX. — Bonaparte : comment il se révèle tout entier dans la négociation du Concordat.

X. — Les deux gloses dont peut s'accompagner le Concordat : comment et en quoi il fut bienfait.

XI. — Vers qui doit, par-dessus tout, monter l'action de grâces pour le culte rétabli : le peuple fidèle, les confesseurs, les martyrs.

I

Le temps pascal commençait, en 1802, le 4 avril. Cette période de pieux recueillement, où les catholiques sont invités à pourvoir à leur conscience, serait aussi celle où la paix se rétablirait dans la France réconciliée.

Une fois déjà, le 6 août 1801, le premier Consul avait rassemblé le Conseil d'État et lui avait notifié quelques-unes des clauses principales du Concordat. Le 2 avril, il le réunit de nouveau et lui fit connaître le texte intégral du traité ainsi que la bulle de ratification. La lecture fut écoutée en silence. Quand on arriva à cette phrase de la bulle pontificale : « Que si quelqu'un violait jamais cette Convention, qu'il sache qu'il encourrait la malédiction de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul », on vit le maître sourire, et l'assemblée, en un petit ressaut d'indépendance, se mit à rire assez bruyamment. Le sourire de Bonaparte, c'était la dernière coquetterie aux philosophes, avant que, sous le nom méprisant d'*idéologues*, ils fussent tout à fait congédiés.

Le lendemain, Bernier écrivait à Consalvi : « Enfin, après de longs retards nécessités ou amenés par les circonstances, nous touchons à la conclusion. Le Concordat a été admis hier sans discussion au Conseil d'État... Après demain, 5 avril, il sera présenté au Corps législatif... Je ne m'attends à aucune difficulté. » En messager qui ne veut transmettre que des vérités agréables, l'abbé se gardait de parler des *constitutionnels* ou de faire allusion aux *articles organiques*.

En revanche, en des accents d'une componction émue, il marquait, avec une grande surabondance d'éloges, la part de chacun dans l'heureux événement. L'hommage commençait par le cardinal Caprara qui s'était appliqué avec le plus grand zèle pour que le Saint-Siège fût pleinement satisfait. Il se continuait par monsignor Spina qui venait d'être revêtu de la pourpre et avait reçu par là la digne récompense de ses travaux. A ce point de sa dépêche, Bernier s'arrêtait pour parler des funérailles de Pie VI, « dont il avait lu les détails avec attendrissement ». En ses effusions laudatives, il n'oubliait surtout pas le destinataire de la lettre, le cardinal Consalvi. « monsignor Spina, écrivait-il, a eu raison de vous dire que je vous étais attaché pour la vie. Ce souvenir ne s'éteindra qu'avec moi. » Il ajoutait, en un langage un peu plus familier : « Le premier Consul m'a chargé de vous dire mille choses honnêtes. » En cette distribution d'éloges, Bernier aurait eu quelque droit de parler de lui-même. Avec soin, il s'en abstenait ; modestement triomphant, il se contentait de ces mots : « Je ne puis vous exprimer, écrivait-il, combien je suis touché de tout ce que Sa Sainteté a daigné me faire dire par Votre Éminence (1). »

Le lundi 5 avril, le Corps législatif, convoqué en session extraordinaire, se réunit. Les députés, tous en costume, firent leur entrée à midi au son de la musique, et défilèrent entre deux haies de vétérans. Dans les tribunes, beaucoup de monde, et de la plus haute condition. Le président nommé fut un homme obscur qui s'appelait Marcorelle. En prenant place au fauteuil, il paya un tribut d'hommage aux Consuls. Mais du Concordat, pas un mot. Puis un député, nommé Delaborde, proposa qu'une délégation de vingt-cinq membres se rendit aux Tuileries, afin de féliciter Bonaparte pour le traité d'Amiens ; lui aussi, en parlant de la paix avec l'Angleterre, il s'abstint de toute allusion à l'autre paix, la paix

(1) THEINER, *les Deux Condordats*, t. 1^{er}, p. 397.

religieuse. Au Corps législatif comme au Conseil d'État, on eût dit une conspiration du silence, soit que les répugnances n'eussent point désarmé, soit qu'on jugeât bon de laisser au premier Consul seul toute la responsabilité d'une résolution que lui seul avait voulue.

Au banc des conseillers d'État étaient assis les commissaires du gouvernement, Portalis, Régnier, Regnault de Saint-Jean d'Angely. Portalis prit la parole. Il commença par marquer l'insuffisance des lois positives si la religion n'y ajoute ses sanctions. Les lois n'arrêtent que les bras : la religion subjuge le cœur ; les lois n'atteignent que les citoyens : la religion s'empare de l'homme. Et, développant cette pensée, Portalis flétrit les athées, copiste en cela de Robespierre qui, lui-même, avait copié Rousseau. Là s'arrêta la ressemblance ; car l'orateur, sans s'attarder au déisme et se portant aussitôt bien au delà, proclama la nécessité d'incarner en des rites très stricts la croyance populaire en l'âme immortelle. Une seule religion, le christianisme, avait de tout temps conquis l'adhésion presque universelle. Il s'offrait en France sous deux formes distinctes : la forme catholique, la forme protestante. Ainsi parla Portalis, attentif à mettre sur le même rang les deux communions ; ce qui semblerait juste réparation vis-à-vis des réformés et résonnerait avec un son de tolérance vis-à-vis des incrédules. — La suite du rapport fut une apologie du christianisme. C'est, dit en substance Portalis, la religion la mieux appropriée aux mœurs d'une nation policée : elle a été, au cours des siècles, la constante inspiratrice des œuvres de bienfaisance et de charité ; elle a des dogmes, mais des dogmes qui ne remplacent pas la raison et ne font qu'occuper la place que la raison laisse vide et que l'imagination remplirait beaucoup plus mal. Ce fut sous cette forme très ample, très oratoire, que se développa le discours ; il nous semble aujourd'hui banal, mais ne l'était point alors ; car dans les milieux intellectuels, la religion avait été si complètement

oubliée, que tout ce qui la rappelait semblait nouveau. Dans les tribunes, quelques voix chuchotaient : « Il parle comme un curé. » Mais ces murmures étaient à peine distincts ; et les phrases, récitées plutôt que lues, — car la faible vue de l'orateur ne lui eût guère permis une lecture continue, — tombaient une à une dans l'auditoire solennel et attentif. — Aux raisons d'utilité sociale, Portalis joignit les considérations d'ordre politique. « Le gouvernement, dit-il, est tenu d'intervenir dans les affaires religieuses par une surveillance protectrice ; car s'il abandonnait un ressort aussi puissant, il ne manquerait pas d'ambitieux ou de brouillons pour le saisir et pour jeter partout la perturbation. » — Cependant, une opinion très en éveil représentait le Concordat comme une victoire de la puissance romaine. Portalis s'employait de toutes ses forces à détruire ces préventions. Il observait que la papauté, redoutable jadis, ne l'était plus, tant elle avait besoin de l'appui de la France ! Il faisait valoir les maximes traditionnellement gardées dans notre pays, et qui rendaient vaines toutes les entreprises ultramontaines. Il remarquait en outre que le licenciement des ordres religieux privait Rome des milices sur lesquelles elle eût jadis pu compter ; il n'y avait plus en France, comme ministres du culte, que les évêques et les curés, tous intéressés à défendre les maximes gallicanes, gage de leur propre liberté. — La meilleure garantie pour le pouvoir civil, c'étaient les armes qu'il puisait dans les articles organiques. A cet égard, le langage de Portalis prêtait à la plus fâcheuse équivoque, car il paraissait souder l'un à l'autre le traité avec le Saint-Siège et le règlement administratif édicté par le gouvernement français : « La convention avec le pape, disait-il, et les articles organiques de cette convention, participent à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire à la nature d'un véritable contrat. » — Avant de finir, Portalis parlait de nouveau des Communions Réformées, et affirmait derechef cette sorte d'impartialité supérieure qui serait,

vis-à-vis de tous les cultes, la règle du gouvernement. Puis il terminait en demandant au Corps législatif de déclarer exécutoires comme loi de l'État la convention du 26 messidor et les articles organiques de cette convention.

II

Les formes compliquées de la Constitution exigeaient que le projet fût renvoyé du Corps législatif aux tribuns. Ceux-ci le débattaient et exprimeraient par leur vote leur assentiment ou leur désapprobation ; puis la proposition serait reportée par eux au Corps législatif qui ne manifesterait son opinion par aucun discours, mais, après avoir entendu les orateurs du Tribunal, statuerait silencieusement.

L'assemblée du Tribunal venait d'être épurée, comme on l'a dit, par un scrutin d'élimination. Ainsi avait disparu Daunou, le principal auteur de la Constitution de l'an III et trop lié à elle pour ne pas la regretter ; Chazal, très secourable au 18 Brumaire, mais très compromis jadis dans la Révolution ; Ginguené, modéré sous le régime de la Terreur, mais devenu presque factieux sous le régime de la modération ; Benjamin Constant, trop doué de malice et d'éloquence pour n'être pas dangereux. Maintenant les voici dehors, cachant sous la raillerie le dépit de n'être rien, la plume enchaînée aussi bien que la parole tant la presse est surveillée, mais se dédommageant par des épigrammes qui se propagent à travers les salons comme des flammes pétillantes et courtes à travers le bois mort. « Nous sommes dans la nouveauté d'une religion », disait ironiquement Benjamin Constant.

Sur ceux qui restaient, pouvait-on tout à fait compter ? Ils venaient de marquer le retour à la docilité en nommant

pour président Stanislas de Girardin, très en faveur auprès de Bonaparte. En dépit de cet indice, quelques-uns demeuraient, négligés dans le scrutin d'épuration et qui étaient très suspects : tels Chauvelin, Duveyrier, puis Eschassériaux l'aîné et Mallarmé. En outre, le gouvernement n'avait pu guider tous les choix nouveaux, et parmi les élus figurait en particulier Carnot, qu'on disait hostile au Concordat.

Ces dispositions légèrement équivoques commandaient encore quelques ménagements. Siméon, nommé rapporteur, s'appliqua à désarmer ce qui demeurerait de préventions. C'était un personnage instruit, d'esprit judicieux, et qui connaissait d'autant mieux le traité qu'étant le compatriote et le parent de Portalis, il avait pu pénétrer par lui les incidents de la négociation. Il n'est pas douteux que, par les soins du gouvernement et des plus complaisants des tribuns, les rôles n'aient été officieusement distribués par anticipation ; car vingt-quatre heures seulement s'écoulèrent entre la présentation au Corps législatif et l'examen par le Tribunal. En son rapport tout préparé d'avance, Siméon développa avec un rare talent les avantages du Concordat. Quand il se fut assis, nul ne demanda la parole, et sans désemperer on alla aux voix. Il y eut soixante-dix-huit suffrages favorables, sept hostiles, quinze abstentions. C'était l'adoption, mais non l'assentiment unanime que le gouvernement eût pu espérer du Tribunat épuré.

Il importait que, d'un geste à la fois commandant et persuasif, le premier Consul montrât au Corps législatif la voie à suivre. Le 6 avril, Bonaparte reçut la délégation qui, sous la conduite du député Delaborde, venait le féliciter pour le traité d'Amiens. Delaborde — peut-être à dessein — ne parla que de la paix politique : Bonaparte — à dessein certainement — ne parla que de la paix religieuse : « La population entière de la France, dit-il, sollicite la fin des querelles religieuses et l'organisation du culte. Vous serez unanimes, comme la nation, dans le résultat de votre délibération. Le

peuple français apprendra avec satisfaction qu'il n'y aura pas eu un seul de ses législateurs qui n'ait voté la paix des consciences et la paix des familles, plus importante pour le bonheur du peuple que celle sur laquelle vous venez de féliciter le gouvernement. »

Les députés se rassemblèrent de nouveau le 8 avril. Pour contenir ou désarmer les oppositions, les mêmes raffinements de calcul se déployèrent jusqu'au bout. L'orateur délégué par les tribuns pour défendre le Concordat fut Lucien Bonaparte. Il était de parole sonore, de nature impulsive, brouillon et inconsideré dans la vie ordinaire, mais doué de ce tempérament un peu âpre et rude qui, en intimidant les assemblées, les entraîne. Au 18 Brumaire, il avait sauvé son frère ; pourtant qui l'eût soupçonné de marcher servilement dans ses traces ? Volontiers il se proclamait républicain et se cabrait contre toute subordination, en sorte que, son langage eût-il été dicté, nul ne l'eût accusé de parler par ordre. A son tour, il vint proclamer deux choses : d'abord la nécessité de la religion ; ensuite la nécessité que cette même religion fût à la fois protégée et contenue. Il insista surtout sur la parité de traitement entre toutes les communions chrétiennes. Et qui eût pu douter de cette égalité quand, après Lucien Bonaparte, on vit un autre tribun, M. de Jaucourt, de vieille famille protestante, se faire le défenseur du traité : « Le dix-neuvième siècle, dit-il, acquittera les torts du siècle de Louis XIV. »

Le Corps législatif ressemblait à ces juges des cours et des tribunaux qui décident et ne parlent pas. Le scrutin s'ouvrit tout ensemble sur le Concordat et sur les articles organiques, les deux textes étant accolés ensemble en une connexité très propre à tromper les esprits peu avertis. Bonaparte, en recevant l'avant-veille M. Delaborde et ses collègues, avait, sous une forme presque impérative, recommandé l'unanimité. En dépit de cet avis, le Corps législatif eut, comme le Tribunal, ses irréductibles. La protestation

contre le rétablissement du culte se traduisit, au moment du vote, par vingt et une voix hostiles contre deux cent vingt-huit voix favorables ; en outre une quarantaine de députés s'étaient abstenus d'assister à la séance, résignés qu'ils étaient à ne pas combattre, mais obstinés à ne point approuver.

III

Le Concordat était désormais loi de l'État. Il fallait, sans plus tarder, publier les noms des évêques.

Déjà, par plusieurs élaborations successives, le plan de l'organisation ecclésiastique avait été préparé.

A la fin de l'automne de l'année 1800, Bernier avait ébauché un premier projet et avait noté, en les choisissant surtout parmi les vicaires généraux, les ecclésiastiques dignes de la confiance du gouvernement (1). Puis, cinq mois plus tard, au mois de mars 1801, il avait dressé un double tableau : tableau des futurs diocèses (2) ; tableaux des candidats aptes à l'épiscopat. Il y aurait en tout pour la France et les provinces conquises dix archevêchés, quarante évêchés. Quant aux candidats à nommer, Bernier proposait une liste de plus de cent quatre-vingts sujets, entre lesquels le premier Consul choisirait : trente-trois étaient d'anciens évêques ; sept étaient des prélats constitutionnels ; le reste se composait — comme on disait alors — de pasteurs du second ordre parmi lesquels vingt-six assermentés. Au nombre des constitutionnels figurait l'évêque Grégoire, dont le nom ne reparaitrait dans aucune des combinaisons ultérieures (3).

Devenu directeur des cultes, Portalis s'était aidé des notes

(1) *Affaires étrangères*, Rome, vol. 930, f^{os} 85 et 108.

(2) *Ibid.*, f^o 237.

(3) *Archives nationales*, F⁴⁰, liasse 1902.

de Bernier, et, à la fin de février 1802, avait désigné, pour chaque siège, les titulaires à proposer au premier Consul. Ce rapport qu'on a déjà cité (1) se distinguait par les traits suivants : d'abord l'exclusion à peu près complète des constitutionnels ; puis, comme par compensation, une suspicion très marquée vis-à-vis des anciens évêques, admis au nombre d'une quinzaine seulement dans l'organisation nouvelle ; enfin le dessein très net de recruter la majeure partie de l'épiscopat parmi les prêtres méritants et vertueux qui, pendant la Révolution, n'avaient pas quitté la France, et avaient, suivant l'expression de Portalis, « porté le poids du jour et de la chaleur ». C'était dans cet esprit que le directeur des cultes signalait à la faveur du premier Consul l'abbé Émery, l'abbé de Dampierre, vicaire général de Paris, l'abbé Colmar, prêtre de Strasbourg, l'abbé de Rochemore, vicaire général de Nîmes (2).

On a dit comment le premier Consul s'était refusé à abandonner les constitutionnels et comment il avait porté de cinquante à soixante le nombre des diocèses. Puis, au mois de mars, les états de propositions avaient été remaniés. L'élaboration de ces listes avait obligé à de trop minutieuses enquêtes pour que le secret ne s'ébruitât point. Si nous en croyons l'abbé Émery, quelques ecclésiastiques, d'ambition très surexcitée, s'employaient avec une activité extrême à pousser leur fortune. Dans les cercles religieux, une curiosité très en éveil s'appliquait à deviner les résolutions de Bonaparte : dans l'épiscopat renouvelé, y aurait-il des assermentés ? En quel nombre ? et quels seraient les élus ? Cependant, quelques noms de l'ancien épiscopat revenaient en mémoire : Boisgelin, qui venait de rentrer ; Cicé, revenu, lui aussi ; puis le sage Fontanges et le vertueux La Tour du Pin, que l'Espagne venait de restituer à la France. D'autres attiraient

(1) Voir *supra*, liv. XXXVII, § 11.

(2) *Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1903.

aussi l'attention : tel l'ancien archevêque de Vienne, M. d'Aviau, qui, depuis quatre ans, poursuivait ses labeurs apostoliques, tantôt en Dauphiné, tantôt dans le Vivarais : tel M. de Roquelaure, évêque de Senlis, qui, dès 1797, avait reparu dans Paris : tel surtout M. de Maillé, qui n'avait jamais cessé d'exercer les fonctions épiscopales, alors que les remplir, c'était risquer sa vie. Sur Bernier surtout, les pronostics s'échangeaient. « Il a maintenant un carrosse et a donné à dîner au légat, écrivait de lui l'abbé Émery. Vous voyez qu'il commence à prendre figure. » Avait-il pris figure au point de se hausser jusqu'à l'archevêché de Paris? Son nom avait été un instant prononcé. Mais il était simple prêtre, avait été compromis jadis dans les affaires vendéennes, et ne laissait pas que d'avoir des ennemis. Tout au plus pourrait-il, ainsi que le hasardait l'abbé Émery, être élevé au rang de coadjuteur.

Le 9 et le 11 avril, neuf archevêques et trente-quatre évêques furent nommés ; puis, dans les temps qui suivirent, les autres diocèses furent pourvus. Quand, plus tard, l'ensemble des choix permettrait une supputation exacte, on calculerait que l'épiscopat renouvelé comportait seize évêques de l'ancien régime, douze évêques constitutionnels, trente-deux prêtres appartenant au clergé dit du second ordre. Bernier n'obtint que l'évêché d'Orléans. « Je le crois très attrapé, écrivait de lui l'abbé Émery. » Pour ne mentionner que les plus notables, Champion de Cicé devint archevêque d'Aix ; d'Aviau, archevêque de Bordeaux ; Boisgelin, archevêque de Tours. Deux prélats constitutionnels, Lecoz et Primat, furent nommés, le premier à Besançon, le second à Toulouse. Un simple prêtre fut promu à l'archevêché de Rouen ; mais tous les régimes ont leurs privilégiés, et il s'appelait Cambacérés. On remarqua que les quatre évêques qui, dans les réunions de Londres, avaient, à l'exemple de Boisgelin, donné leur démission, furent tous compris dans l'organisation nouvelle : ainsi les récompensa-t-on de leur

courage à se séparer de leurs collègues. Parmi les ecclésiastiques du second ordre, M. de Pancemont fut nommé à Vannes, M. de Dampierre à Clermont; l'abbé Émery fut désigné pour Arras, mais n'accepta pas. Pour le siège de Paris, il semble que les incertitudes aient été assez longues. Portalis avait pensé à La Tour du Pin, mais il ne savait pas s'il accepterait; à d'Aviau, mais il était « trop vertueux » pour le monde de la capitale; à Boisgelin, mais il était peut-être, observait le directeur des cultes, « trop aimable pour plaire à la nation dévote (1) »; en outre n'avait-il pas, à la manière des prélats du dix-huitième siècle, des visées politiques; et à ce titre ne porterait-il pas ombrage à Talleyrand? En cet embarras, on songea à un ancien évêque, très respectable d'aspect, très vénérable par l'âge, très recommandable par la bonté. Il avait occupé jadis le siège de Marseille et, en se cachant avec soin, avait réussi, pendant la Révolution, à ne pas émigrer. Toute sa vie, il avait été d'humeur pacifique, et, comme il avait quatre-vingt-treize ans, sa naturelle douceur s'était empreinte d'un commencement de débilité. Dans le *Moniteur* du 18 germinal, on put lire ce décret : « Le citoyen Jean-Baptiste de Belloy est nommé archevêque de Paris. » Qui, dans les régions officielles, n'eût été pleinement rassuré? Le nouvel archevêque semblait à point pour n'offusquer personne : il était assez inoffensif pour plaire à Bonaparte, assez exempt de vues politiques pour tranquilliser Talleyrand, assez vieux enfin pour que Bernier rêvât de lui succéder.

IV

Au fond de son hôtel, Caprara, aussi environné d'honneurs que peu consulté, était réduit à enregistrer les événements. Le 30 mars, on lui avait vaguement expliqué les articles

(1) *Archives nationales*, F¹⁹, liasse 1903.

organiques, et il les avait compris plus vaguement encore. Maintenant, il les lit à tête reposée, et ce qu'il en saisit ne laisse pas que de le troubler fort. Surtout il s'étonne, il s'émeut que le règlement administratif, au lieu d'être présenté comme loi séparée, ait été soudé au Concordat, et offre de la sorte un aspect de connexité avec le traité lui-même. Cependant, on va nommer les évêques ; et sur les nouveaux élus à qui il devra conférer l'institution canonique, Caprara ne sait guère que ce que sait le public lui-même. Entre temps, le légat prend connaissance des rapports présentés au Tribunat, au Corps législatif. Est-il vrai, comme on l'a prétendu, que celui de Lucien Bonaparte lui ait plu ? Ce qui est certain, c'est qu'il ne lit point sans une surprise un peu attristée le discours de Portalis. Affirmation réitérée des droits prédominants de l'État, avances poussées jusqu'à la coquetterie vis-à-vis des communions chrétiennes séparées, tout cela résonne avec un son discordant à son oreille habituée aux antiques maximes de l'Église. Parlant du directeur des cultes, il écrit à Consalvi : « Son discours a indiqué un homme pour le moins très indifférent, *indifferentissimo* ».

L'approbation du Corps législatif, en imprimant le dernier sceau au traité, permet de procéder à la réception officielle du légat. Le 9 avril a été le jour fixé pour la cérémonie. C'est pour Caprara l'éclatante consécration de son succès. Voici pourtant quel déplaisir gâte la joie de la réussite. Une heure avant son départ pour les Tuileries, le cardinal voit arriver Portalis. Celui-ci lui communique une formule de serment qui contient la promesse de demeurer fidèle à la Constitution ainsi qu'aux lois de la République, et de ne déroger en rien aux droits, libertés et privilèges de l'Église gallicane. Contre cet engagement, Caprara s'élève avec émotion : parmi les lois de la République, il y a les lois de persécution révolutionnaire qui n'ont pas été abrogées ; quant aux droits et privilèges de l'Église gallicane, le Saint-Siège ne les a pas

reconnus. Sur ce double point, l'adhésion est impossible. Cependant l'heure presse. En somptueux appareil, on se rend aux Tuileries. Devant le légat est portée la grande croix d'argent, insigne de sa dignité. Le cardinal harangue le premier Consul, en des termes où se peint l'admiration, la confiance, l'ardent désir de satisfaire en tout aux vœux du gouvernement français. Mais jugeant que concéder davantage, ce serait trahir les volontés du Saint-Siège et ses propres principes, il omet de son serment la double promesse de fidélité aux lois de la République et d'adhésion aux maximes gallicanes. En un langage très correct, Bonaparte répond. Le lendemain, Caprara ouvre le *Moniteur*. Quelle n'est pas sa surprise d'y lire une formule de serment qui n'est pas celle qu'il a prononcée, mais celle que lui a suggérée Portalis ! Protestera-t-il ? Il y songe d'abord. Puis il se résigne au silence, dans l'intérêt de la paix.

Cependant, le 9 et le 10 avril, une quarantaine d'évêques sont nommés. C'est alors que s'évanouit le dernier espoir où l'optimisme de Caprara s'est complu. Il y a des *constitutionnels* ; il y en a dix ; plus tard, il y en aura douze. Désavoueront-ils du moins leurs erreurs ? Et à la pensée d'une résistance ou d'une révolte, une suprême anxiété étreint l'âme du pauvre légat.

V

Tandis que Caprara se débattait dans l'inquiétude, les catholiques, ignorant ces incidents ou ne les devinant qu'à demi, s'abandonnaient à la joie. Tout ce qu'ils recueillaient d'informations affermissait leurs espérances. Le 6 avril, ils connurent le rapport de Portalis. Le 9, ils surent le vote du Corps législatif. Le lendemain, le récit leur parvint de la réception du légat, et sans qu'un seul mot du compte rendu

officiel pût leur laisser pressentir une équivoque ou un désaccord. Bientôt, la lecture du *Moniteur* les fixa sur les circonscriptions épiscopales. Cependant, vers l'église Notre-Dame qui venait d'être enlevée au culte assermenté, de nombreuses escouades d'ouvriers étaient dirigées. Par leurs soins, des tapisseries furent tendues qui masquèrent le délabrement des chapelles. Un travail hâtif abattit la cloison en planches qui interceptait le pourtour du chœur. Enfin l'entrée du palais archiépiscopal fut débarrassée des décombres qui l'obstruaient.

Qui eût pu douter que le culte ne fût officiellement rétabli? Le 11 avril, qui était le *jour des Rameaux*, Caprara parut à Notre-Dame et sacra trois des nouveaux évêques : Bernier, Pancemont, Cambacérès. Un indult fixa les fêtes qui seraient célébrées à titre obligatoire en dehors du dimanche ; il y en aurait quatre : la *Nativité*, l'*Ascension*, l'*Assomption de la Vierge*, la *Fête de tous les saints*. Des appellations un peu oubliées revenaient en mémoire : ainsi parlait-on d'un jubilé que venait d'autoriser un décret du légat. Ce n'était pas tout. Le culte catholique n'avait pas seulement son restaurateur en la personne de Bonaparte. Il venait de trouver son apologiste. On se souvient qu'un an auparavant, en publiant *Atala*, les éditeurs avaient annoncé que ce n'était qu'un épisode d'une œuvre considérable destinée à faire sensation. Le 22 germinal (12 avril), dans le *Journal des Débats*, on put lire cet avis : « Mercredi prochain, 24 germinal, on trouvera chez Migneret et Lenormand l'ouvrage suivant : *Génie du christianisme ou Beautés de la religion chrétienne*, par François-Auguste CHATEAUBRIAND. 5 vol. in-octavo, prix broché : 18 francs. »

VI

La semaine sainte où l'on entrait offrit le même contraste : allégresse parmi les catholiques ; cruelles anxiétés pour le représentant du Saint-Siège.

Quelle conduite tenir envers les constitutionnels ? Caprara lit, relit les instructions qui, le 1^{er} décembre, lui ont été expédiées... Si le gouvernement français nomme aux évêchés des assermentés, le légat ne pourra leur conférer l'institution que si, préalablement, ils désavouent leurs erreurs. Le cardinal tient en ses mains une formule de rétractation toute faite, rédigée à Rome, et qui ne souffre en sa rigidité ni remaniements ni adoucissements. Si les nouveaux élus veulent devenir véritablement évêques et rentrer dans la communion romaine, ils devront accepter en bloc cette formule, c'est-à-dire confesser leurs fautes et « adhérer à tous les jugements du Saint-Siège apostolique sur les affaires religieuses de France (1). »

Or, tout ce qu'on sait ne permet guère d'espérer cette docilité. D'amour-propre très en éveil, les assermentés considèrent comme déshonneur tout désaveu. Grégoire les excite ; par surcroît, le gouvernement les soutient ; et, s'ils sont disposés à l'union, c'est à la condition que l'union n'implique pas le repentir.

Caprara se consumait en ces inquiétudes, quand, le jeudi saint, vers dix heures du matin, les évêques constitutionnels récemment nommés se présentèrent chez lui. Ils étaient au nombre de six ou sept, sans qu'on puisse exactement pré-

(1) Voir le texte de cette formule dans BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. IV, p. 333-334.

ciser le chiffre. Le but de la démarche était de solliciter l'institution canonique. Le cardinal reçut courtoisement les visiteurs ; puis, avec des formes très paternelles, il les exhorta à être désormais un sujet d'édification pour le monde, et spécialement pour le troupeau qui leur était confié. Ayant parlé de la sorte, il leur présenta la lettre de rétractation à signer, et qui reproduisait, sans y rien changer, la formule envoyée de Rome. La réponse fut un refus. Ce refus s'accompagna-t-il, comme l'un des prélats l'a prétendu (1), de protestations passionnées? Les hommes se vantent souvent après coup de paroles violentes qu'ils n'ont point prononcées, et il est douteux que l'entretien ait pris ce ton de récrimination. Ce qui est certain, c'est que les évêques se retirèrent sans avoir souscrit aucun désaveu.

Incontinent, ils se rendirent chez le directeur des cultes et lui confièrent leur embarras. Portalis se montra très secourable. En légiste rompu à toutes les subtilités, il suggéra une nouvelle formule qui se substituerait à la formule romaine : les prélats se déroberaient à tout désaveu formel ; en revanche, ils déclareraient abandonner la constitution dite *Constitution civile du clergé*, et adhérer à la nouvelle convention entre le Saint-Siège et le gouvernement français. Cette rédaction une fois adoptée, Portalis s'adressa à Bernier et, en un billet très pressant, l'invita à la faire agréer par le légat : « On ne pourrait, écrivait-il, aller au delà sans avilir la nation elle-même. Il importe, ajoutait-il, au bien de la religion et au succès des opérations si heureusement commencées que cette affaire soit terminée dans le jour. »

Sans perdre un instant, Bernier transmit au légat le billet du directeur des cultes. Il y ajouta le commentaire suivant : « Il faut en finir et ne pas irriter. Je vois qu'on est monté ; et très sûrement, on ne paraît pas vouloir fléchir au delà de ce que cette lettre contient. Je recommande avec larmes

(1) *Annales de la religion*, t. XV, p. 134.

à Votre Éminence de sauver l'Église de France par la bonté. »

Ce langage suppliant jusqu'à l'abjuration laissait clairement entendre le danger d'un refus. Mais Caprara se jugeait lié par ses instructions, lié par sa conscience aussi. Sa réponse fut prompte autant que nette : « Quelque disposition de condescendance qui soit dans mon cœur, répondit-il, il m'est impossible d'aller au delà des conditions qui me sont impérieusement prescrites par le Saint-Siège (1).

Ainsi, au dernier moment, se heurtaient deux intransigeances, celle de l'Église fixée dans l'intégrité de ses maximes, celle de l'État qui jugeait humiliation ce que l'Église appelle humilité. On était au jeudi saint. Trois jours plus tard, en la solennité de Pâques, devait être célébrée la grande réconciliation. Tout échouerait-il au moment de se conclure ? Et les mains, toutes prêtes à se tendre, se retireraient-elles, en telle sorte que les deux puissances ne se seraient jointes un moment que pour redevenir indifférentes l'une à l'autre ou même ennemies ?

Les pourparlers qu'on vient de raconter avaient absorbé toute la journée. Il était huit heures du soir quand se formula la réponse péremptoire de Caprara. Deux heures plus tard, Bernier, bientôt suivi de Portalis, se présenta chez le légat. L'un et l'autre conjurèrent le cardinal de se prêter à l'amendement proposé ; sans cela, disaient-ils, l'œuvre serait ruinée : « La seule pensée d'une rupture, répliqua Caprara, me plonge dans l'affliction la plus profonde, mais je ne puis me départir de mes instructions. » Portalis insista, osa même ajouter à l'insistance la menace, se répandit en plaintes sur les « prétentions orgueilleuses de la curie romaine ». Mais le légat demeura inflexible.

« Vous jugez en quel état je passai la nuit de jeudi à vendredi. » Ainsi s'exprimait Caprara dans la dépêche où il

(1) Caprara à Bernier, 15 avril 1802 (BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs au Concordat*, t. V, p. 491).

rendait compte à Consalvi du pénible entretien (1). Cependant au dehors tout annonçait le culte officiellement rétabli. Depuis trois jours déjà, le *Moniteur* avait tracé le programme de la cérémonie qui se déroulerait le dimanche suivant. Aux offices du *Vendredi saint*, les fidèles se pressaient, se jugeant désormais non seulement libres, mais protégés. Une proclamation s'imprimait, émanée du premier Consul, et qui conviait à la concorde, à la tolérance, à la paix. Du ministère de l'Intérieur des instructions étaient envoyées aux préfets pour la réception des nouveaux évêques. Enfin, dans les tours de Notre-Dame, les cloches étaient remises en place, y compris le bourdon fameux qui n'avait pas sonné depuis dix années.

Pendant ce temps, Caprara, si nous en croyons ses dépêches, jugeait l'échec définitif et sa mission finie. S'attendant à être immédiatement congédié, il prit même dans la matinée, de concert avec les gens de sa suite, quelques dispositions pour son prochain départ. Il en était là quand, vers onze heures, Bernier se présenta derechef à son hôtel. Avec une grande solennité de ton, il prit la parole : « Il dépend, dit-il, de Votre Éminence, que la France demeure schismatique et athée, ou qu'elle redevienne catholique. Tout peut encore être sauvé, mais à la condition que vous vous prêtiez au changement proposé hier. » Puis, déployant toute son éloquence persuasive, il entreprit de démontrer que les prélats assermentés, en abandonnant la Constitution civile, marquaient par là la rupture avec leur passé, et qu'à cet aveu implicite un acte formel de repentir n'ajouterait rien. Comme Caprara écoutait, silencieux et sceptique, Bernier répéta, avec plus de force encore, les arguments développés la veille. « On n'obtiendra, dit-il, rien de plus ; car le gouvernement ne veut pas d'une rétractation qu'il juge dégradante. » Il poursuivit : « Que Votre Éminence y réfléchisse ; il s'agit de laisser la France, l'Italie, l'Europe

(1) Caprara à Consalvi, 18 avril 1802.

peut-être, livrées à l'incrédulité, ou de tout rétablir par un acte de souveraine sagesse. »

L'entretien se prolongea longtemps. Cruellement torturé entre la crainte de violer ses instructions et celle de perdre l'empire des âmes, Caprara, comme s'il se fût défié de ses propres lumières, se décida à appeler, pour prendre leur conseil, les prêtres qui composaient le personnel de sa légation. Le premier qui opina fut Camille Rubbi, le théologien du cardinal ; il jugea que la rédaction adoptée à la direction des cultes ne comportait ni désaveu explicite ni repentir. Monsignor Sala, qui prit ensuite la parole, exprima l'avis qu'on sollicitât les instructions du Saint-Père. « C'est impossible, observa brièvement Bernier ; le premier Consul veut que tout soit réglé pour après-demain, jour de Pâques. » Il y eut alors un long intervalle de silence consterné. La consultation se poursuivant, les autres ecclésiastiques se rangèrent à l'avis de Camille Rubbi : « C'est la ruine de la religion en France », remarqua Bernier, et il se retira.

Il se retira, laissant le pauvre cardinal atterré. Demeuré seul avec ses prêtres, Caprara les interrogea de nouveau, avec l'arrière-espoir de saisir sur les extrêmes limites de la rupture un expédient sauveur. C'est alors qu'intervint Raphaël Mazio qui remplissait auprès du légat les fonctions de maître des cérémonies. « Il est indispensable, dit-il en substance, que les assermentés, avant de recevoir l'institution, confessent leur faute et en reçoivent l'absolution ; mais il n'est pas indispensable que cet aveu soit consigné dans les termes mêmes de la formule envoyée de Rome. Ce qui est essentiel, c'est le repentir ; ce qui ne l'est pas, c'est la forme suivant laquelle ce repentir se manifestera. » Partant de là, Raphaël Mazio estima qu'on pouvait accepter le texte proposé par Portalis ; seulement, il fallait qu'à cette déclaration se joignît une abjuration verbale constatée devant témoins, et à la suite de laquelle les évêques schismatiques recevraient l'absolution.

Dans la détresse où l'on se débattait, cet avis parut suprême ressource. Ainsi pensa Caprara, ainsi pensèrent les prêtres de la légation. Sur ces entrefaites, Bernier revint et approuva la combinaison. Il fut convenu que lui et M. de Pancemont, évêque de Vannes, seraient commis pour recevoir les abjurations et en dresser procès-verbal. En hâte on rédigea les décrets d'absolution, et on en fit autant de copies qu'il y avait d'évêques schismatiques à réconcilier. En retour de l'aveu de leur faute, les prélats recevraient les décrets qui les absolveaient ; et ainsi disparaîtrait l'obstacle essentiel à l'institution canonique.

En rendant compte de ces débats douloureux, Caprara écrivait à Consalvi : « Je ne puis penser sans trouble à ce qui s'est passé. Je suis persuadé que Sa Sainteté sera affligée et que Votre Éminence ne sera pas satisfaite. Mais... j'ai cru, en conscience, ne pas devoir suivre une conduite différente de celle que j'ai suivie (1). » Du moins, en élargissant ses instructions au point de s'exposer au blâme, le légat obtiendrait-il que ses vœux, devenus si modestes, fussent remplis ? Les évêques assermentés furent convoqués. Au rendez-vous M. de Pancemont manqua, en sorte que, pour constater l'abjuration du schisme, un seul témoin demeura, Bernier ; et ce fut la première incorrection. Cette irrégularité fut-elle la seule ? Bernier transmit au cardinal Caprara le compte rendu de son entrevue avec les prélats ; et ce compte rendu semble, au moins pour la plupart d'entre eux, dissiper toute équivoque. De Le Blanc de Beaulieu nommé évêque de Soissons, de Belmas nommé à Cambrai, de Primat nommé à Toulouse, Bernier affirme qu'ils donnèrent de grands signes de regrets : le premier manifesta son repentir par ses larmes ; le second l'attesta par des marques répétées de douleur ; le troisième déclara qu'il était prêt à mourir pour la confession de sa foi. Et à tous trois Bernier remit en échange le décret

(1) Caprara à Consalvi, 18 avril 1802.

d'absolution qu'ils reçurent avec respect (1). D'après la déclaration de Bernier, Saurine, nommé à Strasbourg, et Lecoq, nommé à Besançon, marquèrent aussi leurs regrets et promirent qu'ils ne feraient ni n'enseigneraient rien qui pût porter la trace de leurs anciennes erreurs (2). Sur Lacombe nommé à Angoulême, l'évêque d'Orléans — car c'est sous ce nom que désormais on pourra désigner Bernier — est plus réservé. Cependant il déclare qu'autant qu'on peut juger les âmes, il le croit revenu du schisme et qu'il a saisi chez lui des signes de repentir (3). Tel fut le résultat de l'enquête transmise à Caprara. La sécurité du légat ne sera pas longue. Dans la suite, les prélats — et très particulièrement Lecoq et Lacombe — protesteront ; ils désavoueront toute rétractation et déclareront que, n'ayant point péché, ils n'ont eu ni à se repentir ni à recevoir un décret d'absolution (4).

VII

A côté de l'histoire secrète, à la fois compliquée, obscure et douloureuse, voici l'histoire extérieure, celle que le public pénètre, celle que les feuilles quotidiennes retracent, histoire tout expurgée de dissentiments ou de désaccords, histoire tout en pompes, tout en bruits sonores de harangues, tout en cortèges, et qui mériterait le pinceau de Froissart, comme l'autre le burin de Philippe de Comines.

Tout est accumulé pour graver dans la mémoire du peuple des souvenirs qui ne s'effaceront pas. Le jour choisi a été celui de Pâques. Une double commémoration se célèbre :

(1) *Archives nationales*, série AF^{iv}, carton 1890^A.

(2) *Ibid.*, carton 1890^B.

(3) *Ibid.*, carton 1890^A.

(4) *Annales de la religion*, t. XV, p. 47 et 134.

celle de la paix civile — car le traité d'Amiens vient d'être signé — et celle de la paix religieuse. Dès six heures, trente coups de canon, qui seront suivis de dix autres d'heure en heure, annoncent la solennité. Sur les murailles, les afficheurs ont placardé la proclamation où le premier Consul marque l'accord définitif entre le chef de l'Église et le chef de l'État.

A huit heures, les officiers de police, accompagnés d'une escorte de cavalerie, se répandirent dans les divers quartiers de Paris, et, s'arrêtant sur les places et aux carrefours, y publièrent solennellement le Concordat devenu loi de l'État. Dans le même temps, paraissait le *Moniteur* : en bonne place, on y pouvait lire un article où M. de Fontanes déployait toutes les magnificences de son style pour louer le *Génie du christianisme*, cette œuvre retentissante de Chateaubriand son ami.

Les voies publiques commençaient à se remplir de monde : les uns, croyants fidèles, prenaient dévotement le chemin des églises : les autres, indifférents ou se croyant tels, s'abandonnaient à la nouveauté du spectacle, mais non sans un retour instinctif vers les pratiques ancestrales retrouvées. Entre tous les souvenirs, le plus émouvant était celui qu'éveillait le son des cloches ; dans le ciel très pur, elles retentissaient joyeuses en ce matin de Pâques, et plusieurs qui se croyaient très aguerris contre les impressions religieuses, s'attendrissaient jusqu'aux larmes en les entendant.

Ce n'était pas que l'opposition eût désarmé. Il y avait les militaires qu'indignaient les *capucinades* ; les philosophes endurcis tout redressés de révolte à la pensée de la superstition remise en honneur ; les révolutionnaires incorrigibles cantonnés dans l'irréligion comme en une dernière place de sûreté. Mais une police vigilante surveillait toute manifestation et promptement l'eût réprimée si elle eût osé se produire. — Cependant quelques-uns se terraient, assez perspicaces pour discerner les lacunes du traité, assez bien informés pour deviner les dissentiments, assez clairvoyants

pour pressentir de loin les périls. Tel était l'abbé Émery. Il avait de toutes ses forces aidé à la grande réconciliation. Maintenant, il semble qu'un certain doute l'étreigne. Les articles organiques l'ont consterné. Certains choix épiscopaux l'ont troublé jusqu'au fond de l'âme. Il vient, en ce qui le concerne, de décliner l'évêché d'Arras. En ce jour de Pâques, il écrit à M. de Bausset : « Je vais passer cette journée pompeuse dans la solitude. » Et il ajoute : « Comme on est heureux de n'être rien ! »

Presque seul dans le gouvernement, Bonaparte a voulu le Concordat. Maintenant il exige que tous paraissent l'avoir voulu comme lui. Lui-même il a organisé le programme de la cérémonie. Il ne souffre ni abstention, ni excuse ; et en maître qui commande l'obéissance, il lui plaît d'englober dans le cortège de Notre-Dame, et de traîner jusque dans le chœur de la cathédrale, même les adversaires les plus résolus de son dessein. Tous figureront dans la marche triomphale : les deux Consuls, les ministres, les conseillers d'État, les fonctionnaires du palais, et, par-dessus tout, le corps diplomatique, destiné à rehausser par le luxe de ses carrosses et de ses livrées l'austérité de la Cour consulaire, républicaine encore quoique prenant peu à peu des aspects de monarchie. Cependant Bonaparte a tenu à s'entourer d'un appareil militaire. Ses généraux ont horreur de ce qu'ils appellent la *prêtraille*. N'importe ; ils suivront, murmurants et soumis. Deux ou trois seuls demeureront rebelles, entre autres Moreau, qui se montrera avec ostentation dans les lieux publics, comme pour bien témoigner de son indépendance. Et voici, encadrant la marche, les délégations des demi-brigades, infanterie légère, dragons, hussards, chasseurs, grenadiers à pied, légion d'élite à pied et à cheval, tous ébahis de s'acheminer vers une église autrement que pour la piller, tous cherchant à comprendre et ne comprenant guère, tous s'efforçant mais en vain de bannir de leur mémoire ce que dix ans de prédications révolutionnaires ont

enfoncé comme à coups de marteau en leur dur cerveau. C'est au milieu de cette pompe militaire que s'avance le carrosse consulaire, précédé de mameluks à l'éclatant costume, et attelé de huit chevaux, comme on eût fait pour un roi.

Et sur divers points de la ville d'autres cortèges moindres se forment, se dirigeant vers Notre-Dame. Ce sont, venus tous par ordre, les sénateurs, les députés, les tribuns, les membres de l'Institut, les représentants des corps judiciaires. Et en attendant le maître, ils prennent place dans la nef, tous en grand costume, sceptiques, indifférents, ayant vu trop de choses pour se troubler beaucoup, mais fixés en une obéissance silencieusement passive. Jamais on ne vit rassemblés en une église tant de gens qui ne croyaient point à Dieu.

Il était près d'une heure quand le cortège consulaire atteignit le parvis. Sous le portail, M. de Belloy harangua le chef de l'État. Puis Bonaparte et ses deux collègues furent conduits sous un dais qui s'élevait à la droite de l'autel en face d'un autre dais destiné à Caprara. Quand ils eurent pris place, ou, comme dit le compte rendu officiel, *pris séance*, la cérémonie commença. Jadis M. de Boisgelin avait prononcé le discours pour le sacre de Louis XVI. Ce fut à lui qu'il appartint, vingt-sept ans plus tard, de célébrer le rétablissement du culte. Après l'Évangile, les évêques récemment nommés qui étaient présents à Paris prêtèrent le serment de fidélité au gouvernement. Parmi eux figuraient huit prélats constitutionnels, qui n'avaient point encore reçu l'institution canonique, et notamment Lecoz et Lacombe, qui devaient, à peu de temps de là, désavouer toute rétractation. A l'élévation, les troupes présentèrent les armes en signe d'hommage, et les tambours battirent, tout comme sous l'ancien régime. Puis, quand les rites sacrés furent accomplis, le chant du *Te Deum* compléta les pompes de cette journée mémorable.

Le son des cloches, les salves d'artillerie qui avaient marqué le commencement de la solennité en marquèrent aussi la fin. Il était près de quatre heures quand Bonaparte rentra aux Tuileries. Autour de l'église et sur les quais une foule immense, mais beaucoup d'ordre et aucun de ces accidents si fréquents dans les fêtes de l'ancien régime. C'est qu'une police à la fois tutélaire et un peu rude tenait à distance les curieux en maintenant les voies libres ; et en cette régularité sévère se symbolisait le régime qui commençait.

Comme le jour baissait, les édifices publics et beaucoup de demeures privées apparurent tout illuminées. Le ministre des Affaires étrangères rassembla à dîner les diplomates ; le ministre de la Guerre les généraux ; Portalis les évêques. Le premier Consul s'était réservé de recevoir à sa table le cardinal, en un repas peu nombreux, auxquels n'assistaient que Cambacérès et Lebrun, les présidents du Sénat et du Corps législatif et les membres de la famille Bonaparte. Nul ne savait comme le chef de l'État déployer, quand il le voulait, ces grâces enlaçantes, ces cajoleries presque caressantes auxquelles on ne résistait guère. Ainsi se montra-t-il vis-à-vis du cardinal. Dans une demi-intimité, il lui parla, avec le plus familier abandon, de toutes sortes de sujets : Rome, Naples, les troubles que la question du serment avaient perpétués dans les provinces belges. « Il m'a semblé, écrivait le 24 avril Cáprrara en rapportant l'entretien, que le premier Consul a voulu, dans ce tête-à-tête, me faire oublier, à force de bonté, tout ce que j'ai souffert pendant ces derniers jours. » Comme pour graver l'impression favorable, Bonaparte, au moment de se séparer du légat, lui adressa ces paroles : « Vous avez vu avec quelle solennité a été célébré le rétablissement du culte, soit à Notre-Dame, soit au dehors. Eh bien ! dites-moi, aurait-on pu faire plus, hormis le nom, pour marquer que la religion catholique est la religion dominante ? »

VIII

Convient-il d'accueillir ou de reviser le jugement qu'en cette triomphante soirée de Pâques, le premier Consul portait sur son œuvre? Dominante, la religion catholique l'était, mais à la condition qu'elle sût se plier, et jusqu'à l'oubli d'elle-même, devant une domination supérieure, celle de Bonaparte. Qu'on lise le *Concordat*, qu'on le complète par les *Articles organiques*, et une image très nette apparaîtra, celle d'une Église puissante et sujette tout ensemble, faite pour imposer l'obéissance et pour pratiquer elle-même la soumission.

Dans le cadre de l'organisation nouvelle, un personnage déborde : l'évêque. En la condition de ces hauts dignitaires, deux choses frappent, contradictoires en apparence : l'étendue de leurs attributions et l'étroitesse de leur dépendance.

Caprara qui, à la lecture rapide faite le 30 mars par Bonaparte, s'était mépris sur un grand nombre des articles organiques, avait du moins très bien saisi quelle place prépondérante était réservée aux évêques. « Ils ont, écrivait-il à Consalvi, une autorité plus forte que celle qu'ils avaient ici autrefois et qu'ils ont encore ailleurs. » Le légat ne se trompait point. Dans leur diocèse, les évêques présidaient à tout, sans qu'aucun usage traditionnel, sans qu'aucune institution ou coutume vint tempérer leur pouvoir. Jadis la juridiction épiscopale comportait diverses exemptions : désormais tout privilège était aboli. Jadis des abbayes, des monastères subsistaient, nombreux et parfois puissants au point de projeter leur ombre jusque sur le palais épiscopal : l'organisation nouvelle n'autorisait d'autres établissements ecclésiastiques que les chapitres cathédraux et les sémi-

naires. Jadis des collateurs, d'origine et de titres très divers, pourvoient souvent aux cures, ne laissant au chef du diocèse que le droit d'institution : dans le plan adopté, le choix appartenait uniquement à l'évêque, sous la seule réserve que, pour les curés de canton, les nominations fussent agréées par le gouvernement.

A côté des pouvoirs, voici maintenant les servitudes. Dans leur diocèse, les évêques régissaient tout, mais à la condition qu'eux-mêmes sussent obéir en tout. Le gouvernement était maître d'eux plus encore qu'ils ne l'étaient de leur clergé. Avant que l'acte de leur nomination ne fût expédié, le premier Consul se réservait le droit de les faire examiner sur leur doctrine, et le résultat de cet examen serait consigné à la direction des cultes. Ils étaient astreints à un serment qui comportait, non seulement l'entière fidélité, mais encore l'obligation de dénoncer toute menée contre l'État. Vis-à-vis d'eux, le gouvernement réglait tout jusqu'à la minutie : leur résidence, car ils ne pouvaient s'en éloigner sans l'autorisation du premier Consul ; leur entourage, car il ne leur était accordé que deux vicaires généraux, ou trois s'ils étaient archevêques ; leurs tournées pastorales, car ils devaient visiter chaque année une portion de leur diocèse ; leur séminaire, car les statuts de ces établissements devaient être soumis à l'approbation du chef de l'État. Que s'ils voulaient établir un chapitre, l'autorisation officielle était pareillement nécessaire, tant pour le chapitre lui-même que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à le former. En matière d'ordination, l'ingérence apparaissait plus encore : nul ne pouvait être élevé à la prêtrise s'il n'avait atteint vingt-cinq ans, et s'il ne justifiait d'une propriété produisant un revenu annuel de 300 francs ; en outre, le nombre des sujets à ordonner devait être soumis au gouvernement et approuvé par lui.

L'évêque est bien l'homme de confiance, sorte de préfet dans l'ordre religieux, placé à côté de l'autre préfet et lui

faisant pendant. C'est dans cette pensée que Bonaparte, à Vereuil, au premier jour des pourparlers, a dit à Martiniana : « Je veux être maître de renouveler l'épiscopat ; je veux un épiscopat *vierge*. » Dans l'établissement des circonscriptions diocésaines s'est trahi jusqu'à l'évidence le dessein de doubler partout l'influence politique par l'influence religieuse. La Bretagne a, à elle seule, cinq évêchés. Pourquoi ? C'est qu'en cette région pieuse, désolée naguère par la chouannerie, l'évêque sera l'agent le plus efficace pour apaiser, pour contenir, au besoin même pour dénoncer. D'après l'un des projets de Bernier, l'archevêché de Tours devra être transféré à Angers. C'est qu'Angers est le point central d'où l'on surveillera le Maine, l'Anjou, la Vendée. A Rouen, l'abbé Cambacérès, un simple prêtre, est désigné pour le siège métropolitain ; Portalis fournit lui-même le motif de ce choix : « Il importe, dit-il, que le gouvernement ait dans la Normandie un homme qui soit à sa main. »

Une sollicitude attentive s'est appliquée à détruire, soit en bas, soit en haut, toute autre influence que l'influence épiscopale.

En bas, au-dessous des curés de canton, seuls reconnus par l'État, il y a ceux qu'on appelle, suivant les régions, *desservants*, *desserviteurs*, *succursalistes* ; puis, en un rang plus humble encore, les simples vicaires. En tout ce menu peuple ecclésiastique a bouillonné, en 1789, l'esprit d'émancipation ; de là contre les évêques, au temps des États généraux, des hardiesses voisines de la rébellion. Ces hardiesses ont été jadis applaudies. Maintenant, elles paraîtraient très inopportunes. Pour bien s'assurer qu'aucune tête ne se redressera, on imagine une sujétion telle que toute cette démocratie cléricale n'aura rien à espérer ou à craindre que de l'évêque qui, lui-même, en sa somptueuse dépendance, sera tout à la discrétion du gouvernement. Au chef du diocèse, seul maître vis-à-vis de son clergé, seul responsable aussi vis-à-vis du pouvoir, les desservants et les vicaires sont livrés. Pour

eux, malgré les réclamations qu'a formulées Spina, nul traitement garanti, nul rang officiel, nul statut légal. En un seul mot et dont aucune morgue d'ancien régime n'eût égalé la sécheresse hautaine, leur condition est réglée. « Ils sont, dit l'article 31 des articles organiques, approuvés par l'évêque et révocables par lui. »

Le même souci de domination qui se gare contre les poussées d'en bas, s'assure contre les interventions d'en haut. Tout au sommet de la hiérarchie, il y a le pape. Contre les empiétements de la cour de Rome, tout un système défensif, emprunté d'ailleurs à l'ancien régime, est savamment organisé. D'abord, à l'intérieur, les doctrines gallicanes seront obligatoirement enseignées dans les séminaires. Puis aux portes de France, une barrière douanière qui ne laissera rien filtrer protégera contre les importations ultramontaines. Sur le sol de France, nul acte du Saint-Siège ne pourra être reçu, nul représentant du pape ne pourra exercer de fonction sans l'autorisation du gouvernement.

Jalousement contenu ailleurs, l'esprit d'indépendance eût pu trouver un refuge dans le clergé régulier. Les ordres religieux ont leurs statuts, sorte de charte qui est source de force plus encore que de servitude. Ils recèlent en eux cette puissance qui appartient à toute association corporative. Puis, s'ils se sont maintenus dans la pureté de leur origine, ils échappent à toute séduction de dignités, d'argent ou de plaisir, en sorte que les gouvernements humains n'ont aucune prise sur eux, tant ils ont placé haut leur idéal ! Or, sur le clergé régulier, le Concordat s'est tu, marquant par là qu'il a voulu maintenir vis-à-vis de lui la législation de l'Assemblée constituante. « Nous n'aurons plus qu'un clergé séculier », déclare Portalis au Corps législatif. Ce langage est applaudi par la bourgeoisie libre penseuse qui consent, à toute rigueur, à supporter des curés, mais point des congréganistes ou des moines. Il est à peine contredit par les catholiques, tant les abus du dix-huitième siècle ont discrédité les couvents et les

monastères ! Cependant le vrai bénéficiaire est Bonaparte, débarrassé de toute milice cléricale, loué en outre comme homme de progrès par ceux mêmes à qui le Concordat a déplu, et libre de reconstituer à son gré, par faveurs de détail, quelques congrégations hospitalières ou enseignantes qui le remercieront.

IX

En cette longue négociation, Bonaparte s'est révélé tout entier.

Chez lui, nulle vraie foi chrétienne : tout au plus quelques sensations religieuses, par exemple un réveil de souvenirs quand la cloche sonne, ou une vague réminiscence de la première communion ; puis au-dessus, comme un débris qui obstinément surnage, l'idée d'un Dieu unique qui a créé l'univers et d'une Providence qu'à tout hasard on invoque à l'heure du danger.

Un dessein tout politique l'a guidé. Homme d'État avisé, il n'ignore pas que la religion est le plus admirable instrument de paix sociale, et, si l'on sait la tenir dans sa main, le plus efficace moyen de gouvernement.

Si, pour réaliser sa pensée, il a recouru à Rome, c'est que toute autre solution lui a apparu dangereuse ou chimérique. Il n'eût point réussi, bien que quelques-uns le lui aient conseillé, à acclimater le protestantisme en France. Une entière liberté pour toutes les Églises eût répugné à son esprit jaloux de tout régler. Quant à créer de toutes pièces une religion nationale, il a bien vite mesuré tout ce que l'entreprise lui eût suscité d'embarras ou ménagé de ridicule : il ne lui a plu ni de copier Henri VIII et le schisme d'Angleterre, ni de renouveler Robespierre avec le culte de l'Être

suprême, ni surtout de se traîner sur les traces du pauvre La Revellière avec la théophilantropie.

C'est pourquoi il a été à Verceil. C'était en un lendemain de victoire. D'un esprit clair et lucide, peut-être avec un vague sentiment d'action de grâces à Dieu, il a marqué les grandes lignes de la paix future. Devant Martiniana surpris, charmé, subjugué, il les a gravées d'un trait net et ferme, en homme assez puissant pour ne rien craindre, assez généreux pour ne pas trop marchander.

Tel a été le premier mouvement. Revenu à Paris, le premier Consul s'est senti ressaisi par un réseau d'influences hostiles dont il a subi l'enveloppement. Puis, en se serrant de près, les deux puissances se sont révélées l'une à l'autre, absolues toutes deux, celle-ci parce qu'elle s'appuyait sur sa force, celle-là parce qu'elle se jugeait inspirée du Ciel. Rome s'est découverte avec la rigidité de ses maximes, le premier Consul avec les intransigeances de ses ambitions.

C'est alors que la négociation s'est compliquée. Et dans ces pourparlers, Bonaparte a étalé, sans en rien retenir, ses appétits de domination, prenant brusquement toutes les initiatives de façon à ne laisser à l'adversaire surpris que le droit de retouche et d'amendement; concédant, puis ressaisissant ce qu'il a concédé; changeant, remaniant, retranchant, ajoutant, substituant les projets aux projets avec une déconcertante subtilité; parfois ardent à tout conclure et comptant impérieusement les heures, puis semblant s'endormir en de longs ajournements, de telle façon qu'à la crainte de ses colères une autre crainte succède, celle qu'il ait tout oublié; imposant toujours sa langue à qui en parle une autre, et jugeant règle négligeable ce qui semble à Rome maxime intangible; attentif à répudier toute égalité et imprimant à ses décisions un aspect d'ultimatum, en surhomme qui ne s'abaisse pas à discuter.

Il discute pourtant et avec surabondance. Rien n'est moins définitif que ses *ultimatums*; et quand il a étonné par sa

violence, il étonne plus encore par sa surprenante souplesse. Rompre, il n'y songe pas ; mais en des feintes savantes, il se porte jusqu'aux extrêmes confins de la rupture, afin de réduire par la crainte de tout perdre les Romains effrayés. Il donne et il reprend ; il avance la main, puis la retire. Que si on lui résiste, le voici qui se transforme, retors autant qu'il a été impérieux, raccommoquant lui-même avec une remarquable patience les fils qu'il a cassés, luttant de subtilité avec les hommes d'Église, et plus Italien qu'aucun de ceux que le pape lui a envoyés. Il excelle à dresser les épouvantails : tantôt il lâche la bride à Talleyrand et à Fouché, quitte à les désavouer ; tantôt il laisse apparaître, tout à l'arrière de la scène, Grégoire portant ses conseils jusqu'aux Tuileries. Puis aux constitutionnels rassemblés en concile, il ouvre toutes grandes les portes de Notre-Dame, comme pour rendre bien visible un personnel de rechange tout prêt à remplacer l'autre. Ainsi arrive-t-il qu'après s'être servi du pape pour dissoudre l'ancien épiscopat, il se sert du clergé constitutionnel pour rendre plus maniable le pape lui-même. Loin de voiler les dissidences, il se plaît parfois à les publier ; et cela est encore profond calcul, car par cette conduite, il se flatte d'apaiser les adversaires du traité, en montrant bien qu'il sait défendre les droits de la puissance civile, et que le seul Concordat qu'il soit disposé à signer est un Concordat tout expurgé de *fanatisme*, un Concordat tout modernisé et pour ainsi dire *laïcisé*. — Le seul danger de cette diplomatie raffinée, c'est qu'en se répétant, elle s'use elle-même. Les délégués pontificaux, d'abord tout déconcertés par les alternatives de caresses et de menaces, finissent par s'accoutumer aux unes comme aux autres. Et alors, des deux parts, c'est une émulation de finesse, ce sont de savants artifices, ce sont de petites comédies, plus ingénieuses d'ailleurs que profitables ; car à force de s'enlacer, on s'est si bien pénétré qu'on ne réussit plus à se tromper. A certains moments, l'homme terrible reparait, comme

poussé à bout et débridant, à tous risques, ses colères. Dans ces courts instants, ressaisissant les conceptions qu'à tête reposée il juge chimériques, il menace de se passer de Rome, de se faire chef de religion, d'établir une Église française. Un jour où l'accès a duré un peu plus longtemps que de coutume, il consulte Bernier, l'allèche par l'espoir qu'il sera, lui Bernier, le patriarche des Gaules. Et Bernier, si complaisant à l'ordinaire, de répondre cette fois en un bel élan de robuste bon sens et de fidélité catholique : « Qu'on me ramène plutôt aux carrières, mon chien me gardera contre les *Bleus* (1). » Cependant l'irritation se calme. De son clair et profond regard, le premier Consul embrasse, bien au delà de la sphère où les beaux esprits s'agitent, la masse de la nation qui veut son culte, ses prêtres, ses cloches, et n'estime point que, sans cela, la paix civile soit définitive. Alors, il se révèle tel qu'il sera jugé dans le recul des temps et par ceux qui ne voient que l'ensemble des choses, propice à la religion quoique souvent avec les moyens que la religion réprouve, restaurateur du passé quoique avec des retours de malveillance propres à décourager toute gratitude, instrument de Dieu, mais que Dieu n'a dépouillé d'aucune de ses taches, comme pour bien marquer que Lui seul a tout suscité, tout conduit, tout accompli.

X

Quand, à Rome, vers la fin d'avril, on connut par les dépêches de Caprara la définitive conclusion, il semble que le mécompte domina la joie. Trois choses surtout froissèrent :

(1) Cardinal MATTHIEU, *le Concordat*, p. 198 (d'après les papiers du château de la Jonchère).

d'abord le subterfuge peu loyal qui avait falsifié dans le *Moniteur* le serment du légat ; en second lieu, les articles organiques ; enfin la nomination des *constitutionnels* ; et à cet égard, le déplaisir s'accroîtrait quand on saurait que les nouveaux élus désavouaient leur prétendue rétractation. Pie VII, pour souligner ses réserves, s'abstint de faire chanter le *Te Deum*. Puis, le 24 mai, en une allocution consistoriale, il s'appliqua à marquer que le règlement administratif, promulgué en même temps que la convention, lui était absolument inconnu et contenait d'ailleurs des principes toujours contestés par le Saint-Siège.

Tout en découvrant ses tristesses, Pie VII ne manquait pas d'exprimer sa gratitude. Il avait doublement raison. Il avait raison de se plaindre, raison aussi de remercier.

Étudiée au jour le jour et fouillée dans ses replis comme on vient de le faire, la négociation du Concordat apparaît toute traversée de calculs égoïstes, toute pervertie par colère ou rouerie. Deux fois même elle se révèle tout entachée de dol : d'abord par les changements de rédaction introduits au moment de la signature, puis par la frauduleuse jonction du traité et des articles organiques. — Que si, au contraire, au lieu de regarder à la loupe, on se recule pour ne voir que l'ensemble, les taches tout atténuées ne se découvrent plus que comme points noirs ; et toutes les misères de détail se noyant dans la pénombre, l'œil n'aperçoit plus que le début et la fin : au début, la généreuse initiative de Verceil ; à la fin la Pâque chrétienne et la messe chantée dans Notre-Dame.

Ainsi s'offre à nous, avec ses deux gloses, le Concordat. Une justice de détail inclinera à le réprouver : une justice simpliste n'hésitera pas à en rendre grâce.

La vérité c'est qu'il fut un bienfait, un bienfait gâté par ruse, marchandage, insatiable appétit de tout maîtriser, mais certainement un bienfait.

Pour juger le Concordat, il faut le soumettre à une épreuve

négative et se demander ce qui fût advenu si aucune négociation n'avait été amorcée ou si la négociation elle-même avait échoué.

En 1801 deux Églises, — l'Église fidèle, l'Église schismatique, — se dressaient l'une contre l'autre. Que la première dût avoir raison de la seconde, la question n'était point douteuse. Mais elle ne vaincrait tout à fait qu'avec le temps, au prix de bien des divisions, de bien des scandales. Rejetés de position en position, les assermentés, race orgueilleuse et obstinée, réduits à une poignée, mais résolus à ne point se rendre, feraient tête tout en reculant, à la manière de ces vieux sangliers, à la longue et dure vie, dont les derniers coups de boutoir sont les plus dangereux. C'est en ce conflit que Bonaparte intervint. De même qu'il aspirait à fusionner les partis, de même il imagina de fusionner les deux cultes. L'entreprise révélait un sens médiocre des choses religieuses. Il se trouva que le dessein, bien que fort critiquable, eut un résultat heureux. « Que les prêtres des deux cultes s'embrassent », commanda le maître, plaçant dédaigneusement les uns et les autres sur le même rang, et défendant que l'erreur rendit, sous forme de rétractation, hommage à la vérité. Les prêtres rivaux ne s'embrassèrent pas ; et s'ils se pardonnèrent, ils ne se pardonnèrent que *chrétiennement*, ce qui n'est pas se pardonner du tout. Mais ils furent réduits, des deux parts, à garder le silence ; et du silence imposé naquit l'apaisement. En quelques années s'effacèrent peu à peu les traces d'un schisme qui eût pu se prolonger un demi-siècle. Telle fut en fait, et sans qu'on justifie la brutalité des procédés, l'une des conséquences bienfaisantes du Concordat.

De l'accord avec Rome, un autre avantage découla. Qu'on fixe les yeux sur la carte en 1801. En un tiers environ de la France, — provinces de l'Ouest, Flandre, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Savoie, pays cévenol, — le culte s'exerce presque comme autrefois. Ailleurs, — par exemple dans les Charentes, le Nivernais, la Champagne, la moyenne vallée de

la Loire, le bassin de Paris, — le réveil n'est que partiel ou bien encore tout est plongé dans l'engourdissement. — Je me figure dans les premières années du siècle notre pays sans le Concordat. Comme au temps jadis, les paysans cévenols allument les cierges autour de leurs vierges noires, et les Bretons s'agenouillent à Sainte-Anne d'Auray. Au fond de leurs métairies tout ensevelies dans les grands arbres, les fermiers flamands récitent chaque soir en commun leurs prières. Les Francs-Comtois, en gens tenaces et ordonnés qu'ils sont, ont depuis longtemps refait le budget de leur paroisse. Tout au Midi, les citadins du Languedoc ont reconstitué leurs confréries ; et les *pénitents* s'appliquent avec tout leur zèle à retrouver et à replacer dans leurs chapelles les tableaux, les tapisseries, les effigies prétendues miraculeuses que la Révolution a dispersés. — Voici maintenant le contraste. Un peu plus loin, rien ou presque rien ne demeure de l'antique foi : les hommes mûrs ont tout oublié ; les enfants n'ont rien appris ; seuls, quelques femmes, quelques vieillards se rappellent, et avec la tristesse d'être les derniers à honorer des choses finies. En d'autres lieux, des regrets subsistent, mais non accompagnés de l'énergie suffisante pour l'action spontanée et libératrice. — Ici se révèle le bienfait du Concordat. En décrétant pour tout le territoire une organisation uniforme, en remplaçant en chaque presbytère un prêtre, en rétablissant en chaque église les rites traditionnels, il déconcerta les hostiles, il aida les indifférents à se souvenir. Propice surtout aux âmes faibles et de courage peu affermi, il mit le culte à la portée de tous, afin que tous en puissent jouir, sans avoir à pratiquer l'effort de le restaurer eux-mêmes. On a dit souvent, en une formule consacrée, que le premier Consul releva les autels. L'assertion est tout à fait inexacte si l'on embrasse la France entière. En une portion du territoire, tout était restauré ; et je dirai même qu'en quelques endroits le Concordat fut peut-être plus nuisible qu'utile, en substituant à la ferveur

d'une restauration toute spontanée la régularité un peu froide d'une réorganisation officielle. En revanche, l'affirmation se trouve absolument vraie, si l'on envisage les provinces à la foi débile, incapables de reconstituer elles-mêmes ce que la Révolution avait détruit. Dans ces régions, le Concordat fut vraiment sauveur ; car sans lui, il eût fallu que la France fidèle reconquît à ses risques, et pièce à pièce, l'autre France, ainsi qu'on fait pour un pays de mission.

XI

Donc la justice prescrit de remercier. Mais est-ce à Bonaparte seul qu'il convient de rendre grâces ? A côté de lui et même au-dessus de lui, d'autres pourraient revendiquer l'honneur de la paix religieuse rétablie.

Et d'abord le peuple des régions demeurées chrétiennes. Le vrai mainteneur de foi, c'est lui. On ne peut se lasser d'admirer sa constance. La Révolution a éclaté. Comme elle le libérait, souvent il y a applaudi, mais sous la réserve de Dieu à honorer et à servir. La persécution a commencé : il s'est raidi contre elle. Elle a redoublé ses efforts : il ne s'est point laissé abattre. Au premier signe de tolérance, il s'est porté vers l'église pour la rouvrir, vers le prêtre pour le ramener. Comme il respirait sous un régime plus doux, le 18 Fructidor a ramené la Terreur. Cette fois, la tentation eût été grande de céder au sort adverse : derechef il s'est redressé contre la mauvaise fortune. Au lendemain du 18 Brumaire, il n'a pas douté, n'a pas voulu douter que la nouvelle évolution ne signifiât paix religieuse ; et à force de croire toute persécution finie, il a rendu impossible qu'aucune persécution continuât.

Et dans ce peuple fidèle, quiconque a le plus souffert a

aussi le mieux servi. Il y a les bourgeois, les artisans, les ouvriers des villes qui, se trouvant englobés dans l'accusation de fanatisme, ont été rangés parmi les suspects et ont longtemps vécu sous la menace de l'échafaud. Il y a les paysans invinciblement attachés à leur culte et, à ce titre, jetés dans les prisons. Il y a les saintes femmes, qui, au risque de leur vie, ont transformé leurs demeures en tabernacles saints. Du Concordat, ces humbles ont raison de se réjouir ; ils auraient raison aussi d'en être fiers. Sans que, sur l'heure, ils s'en rendent bien compte, ce Concordat est leur œuvre ; car jamais la flamme chrétienne ne se fût ravivée s'ils n'avaient pieusement gardé l'étincelle qui permit de rallumer le flambeau.

Au-dessus du peuple fidèle, au-dessus même des confesseurs, c'est parmi les morts qu'il faut rechercher les meilleurs ouvriers de la reconstitution chrétienne. Combien pendant la Révolution furent immolés en haine de la foi ? Je calcule, après une supputation minutieuse, que plus de douze cents prêtres furent massacrés, guillotins, noyés, fusillés, et cela sans faire état de sept cents autres qui, soit aux îles de la Charente, soit à la Guyane, périrent sous l'excès des privations, des mauvais traitements, de la misère. Je compte de plus parmi les victimes environ cent trente religieuses, et — bien que la statistique soit ici plus incertaine — plus de trois cents laïques, hommes, femmes pieuses, anciennes religieuses, condamnés les uns pour recel de prêtres, les autres pour avoir ouvertement publié leurs croyances. En outre, en combien de procès — et en bien plus grand nombre — l'accusation de fanatisme s'ajoutant à toutes les autres, ne fut-elle pas la raison déterminante qui désigna les victimes pour la mort ! Puis il y a les Vendéens, les Vendéens souvent médiocres ou égarés dans la politique, mais sublimes comme soldats de Dieu.

C'est cette armée du sacrifice qui, par le plus magnifique des triomphes posthumes, fut vraiment l'armée victorieuse.

Elle le fut, au sens mystique de l'Église, par la vertu souveraine du sang versé. Et, même pour qui ne regarde que la terre, elle le fut pour avoir attesté avec une obstination à l'épreuve de tout, fût-ce de la mort, l'irréductible volonté de la nation chrétienne. C'est par là que le succès final, plus qu'à tout autre, lui appartient. Cette leçon de fidélité poussée jusqu'à l'oblation de la vie, Bonaparte la recueillit, la médita, la pénétra. Il comprit qu'il y aurait folie à garder pour adversaires ceux que jamais on ne réduirait par violence et qu'il était si facile de rallier par douceur. Ainsi se décida-t-il à un partage avec l'Église, quitte à empiéter, à retenir, à reprendre, ainsi que le voulait sa nature de conquérant.

Ce sont ces vaincus, devenus après leur mort et par la vertu même de leur mort, des victorieux, qui apparaissent, en une sorte de présence réelle, au radieux jour de Pâques, dans l'enceinte purifiée de Notre-Dame. Dans la nef, j'aperçois les militaires contraints et mécontents, les hommes politiques un peu méprisants, les savants tout confus de leur aspect de dévots. Dans le chœur, Bonaparte est debout, grave, silencieux, mais mesurant strictement ses hommages, en homme qui, en traitant avec Dieu, veut rester le premier. De l'autre côté de l'autel, voici Caprara, le vieillard désabusé ; puis voici, prêt à monter en chaire, Boisgelin, le prélat politique qui a attendu le malheur pour se sanctifier tout à fait. Sur toutes ces têtes, jeunes ou vieilles, le grand souffle chrétien n'a pas passé. Pour pénétrer le sens surnaturel de la cérémonie, il faut contempler, au delà de ce qu'embrasse le regard d'ici-bas, ceux qui, jadis, ont prié, expié, souffert, — et jusqu'au trépas, — afin qu'arrive le jour béni de la paix. Ce sont eux qui, présents quoique invisibles, animent tout, éclairent tout, vivifient tout, et, comme les anges dans la vision de Jacob, font descendre le pardon, même sur ceux qui ne le demandent qu'à demi. Ils se montrent tout chargés de grâces rédemptrices, en adoration comme ces saints des verrières dont les rayons du soleil transfigurent

doucement la pure beauté. Ce sont les vrais assistants du saint sacrifice. *Introïbo ad altare Dei*, dit le célébrant ; et eux seuls peuvent répondre au nom du Dieu qui a réjoui leur jeunesse et qui maintenant réjouit leur éternité. Au moment où le prêtre élève l'hostie sainte, seuls ils sont dignes de répéter l'éternel *hosanna*. C'est à eux seuls que le *Te Deum* livre son vrai sens mystique et sacré. *Te martyrurum candidatus laudat exercitus*, proclame le cantique glorieux. Les vrais martyrs, les voilà, et voilà aussi les vrais triomphateurs, c'est-à-dire ceux qui, en rachetant tout, ont permis que tout se restaurât. Et il convient que ce livre s'achève par un suprême hommage à ces martyrs, tout de même qu'aux funérailles des soldats tombés pour la patrie, les drapeaux, au moment où la fosse se ferme, s'abaissent respectueusement en un dernier salut.

FIN

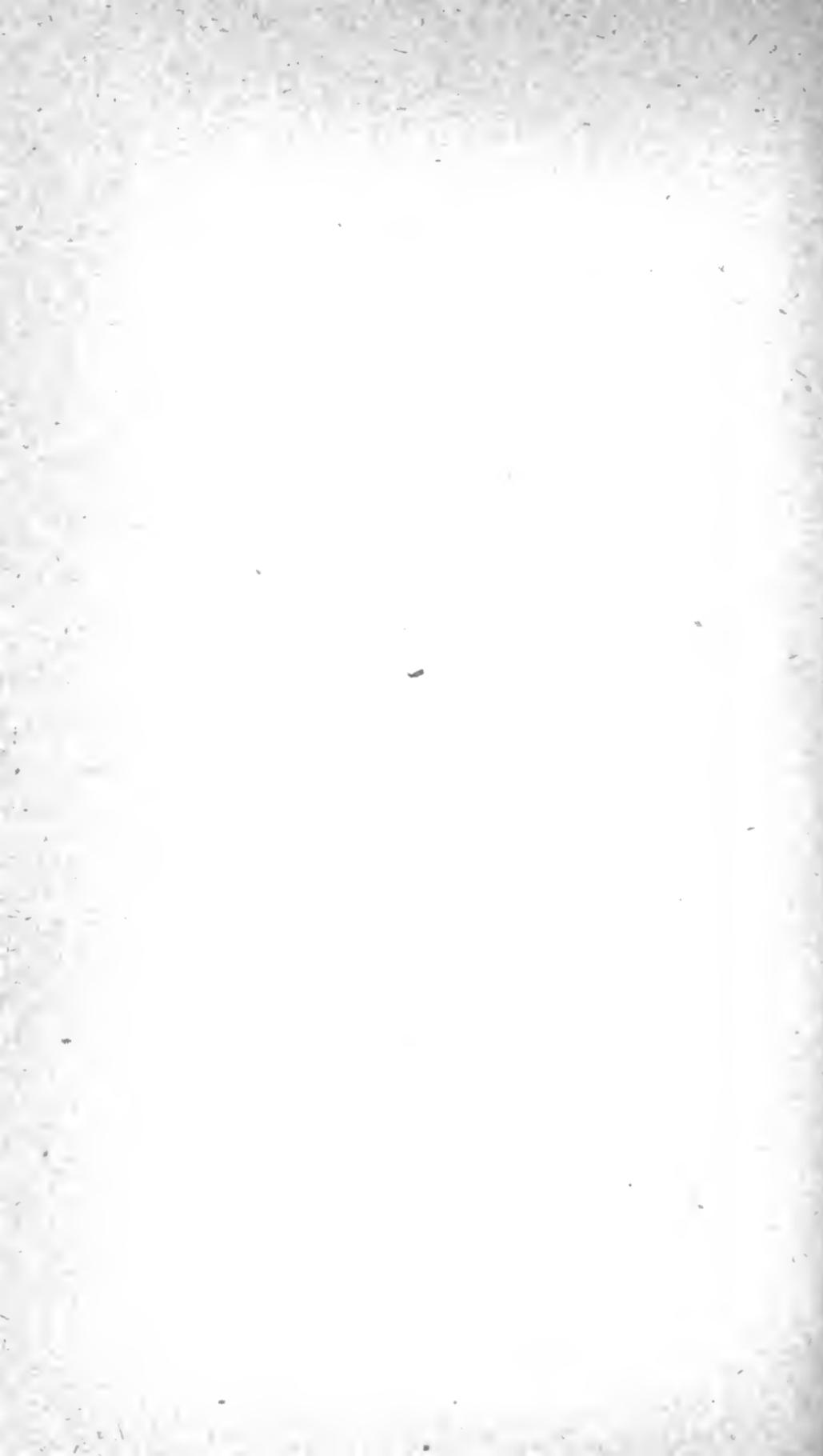


TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TRENTIÈME

DU 18 BRUMAIRE A MARENGO

- I. — Retour de Bonaparte. — Le Directoire ; l'état de la France. — Conduite habile du général. — Barras et Sieyès. — Comment Bonaparte lie partie avec Sieyès. — Plan de coup d'État. — Le 18 Brumaire (9 novembre 1799)..... 1
- II. — Le lendemain du 18 Brumaire : condition des catholiques ; Bonaparte, ses ministres, son entourage. — Arrêté du 8 frimaire an VIII. — Les arrêtés du 7 nivôse (28 décembre 1799), et comment ils marquent pour les catholiques le premier indice d'un état meilleur..... 10
- III. — Politique ondoyante du premier Consul. — Fouché ; comment il tente d'altérer le sens de la promesse de fidélité ; comment et pour quels motifs beaucoup de prêtres hésitent eux-mêmes à souscrire la promesse : de quelques mesures de rigueur. — Comment le premier Consul a besoin d'une nouvelle victoire pour compléter sa puissance 14

LIVRE TRENTE ET UNIÈME

BONAPARTE ET LE SAINT-SIÈGE

- I. — Église libre et Concordat. — Pour quelles raisons Bonaparte veut que la paix religieuse résulte d'un accord avec le Saint-Siège.... 23
- II. — Y avait-il eu, sous le Directoire, quelque négociation avec Rome ? — Les envoyés du pape à Paris après l'*armistice de Bologne*. — Comment le gouvernement directorial prétend imposer au pape Pie VI le désaveu de ses brefs ; comment les délégués pontificaux repoussent cette exigence et comment ils sont chassés de France (juillet 1796). — Comment la négociation est reprise à Florence et comment les demandes fran-

- çaises aboutissent à un nouveau refus (septembre 1796). — Curieuse dépêche où se peignent les dispositions du Directoire vis-à-vis de l'Église romaine..... 26
- III. — Bonaparte : ses dispositions vis-à-vis du Saint-Siège pendant la première campagne d'Italie (1796-1797) ; sa politique raffinée : mélange de paroles violentes et de procédés bienveillants. — Cacault à Rome. — Avances du général Bonaparte au Saint-Siège (octobre 1796) et comment elles sont négligées. — Invasion des États pontificaux et traité de Tolentino (19 février 1797). — Comment Bonaparte, en démembrant les États pontificaux, entend ménager la papauté. — L'année 1797 : note remarquable de Bonaparte (août 1797). — Comment le coup d'État du 18 Fructidor ajourne tout espoir de paix religieuse 36
- IV. — Bonaparte premier Consul et nouvelle campagne d'Italie : discours au clergé de Milan. — Bataille de Marengo. — *Te Deum* à Milan. — Verceil : entrevue de Bonaparte avec le cardinal Martiniana ; et comment en cet entretien sont tracés les premiers linéaments du Concordat (25 juin 1800)..... 48
- V. — Pie VII : comment il accueille avec joie, quoique avec un peu de trouble, les nouvelles transmises par le cardinal Martiniana..... 52
- VI. — Comment la négociation, grâce aux dispositions du premier Consul et de Pie VII, paraît en bonne voie. — Quels désaccords intimes de vues et de pensées retarderont la conclusion..... 55
- VII. — Pie VII : quelles arrières-pensées soucieuses se mêlent à sa joie. — Ses craintes ; les avis dont il est entouré ; une lettre du cardinal Antonelli. — Commission de cardinaux ; vues qui y sont exposées. — Quelle inquiétude naît de l'absence de nouvelles de Paris. — Mgr Spina, désigné pour suivre la négociation, part pour Verceil..... 57
- VIII. — Bonaparte : comment, à son retour à Paris, il paraît hésitant. — Comment il aura à vaincre les résistances de son entourage. — Il décide que la négociation s'ouvrira à Paris. — Mgr Spina y arrive le 5 novembre..... 63
- IX. — Mgr Spina à Paris : ses embarras ; à quel point il se trouve isolé et dépaysé. — Première audience du premier Consul (9 novembre 1800). 68
- X. — Avec quel délégué français doit s'aboucher Spina : l'abbé Bernier ; sa vie, son passé, son caractère..... 72
- XI. — Les négociations. — Échange de notes ou mémoires : condition générale de la religion catholique en France ; démission des évêques ; les biens nationaux ; la promesse..... 76
- XII. — Comment les entretiens, souvent très prolongés, complètent les notes écrites. — Les deux négociateurs ; avantages de Bernier sur Mgr Spina..... 80
- XIII. — Le premier projet : objections de Spina. — Comment un second projet est rédigé, qui répond moins encore aux vues de la cour de Rome (novembre-décembre 1800)..... 85
- XIV. — Attentat de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800). — Comment il est attribué d'abord aux jacobins contre qui Bonaparte se montre fort irrité. — Troisième projet, très favorable aux catholiques, et comment Spina laisse échapper l'occasion..... 88

- XV. — Entretien de Bonaparte et de Spina (8 janvier 1801). — Le quatrième projet, quelles dispositions beaucoup moins bienveillantes l'inspirent. — Anxiété de Spina ; son refus d'adhésion. — Dépêche violente de Talleyrand (21 janvier 1801)..... 91
- XVI. — Comment Bonaparte atténue un peu les dispositions de son ministre. — Cinquième projet. — Départ de Cacault pour Rome — Comment le premier Consul autorise l'envoi d'un courrier à Rome. — Départ du courrier (26 février 1801)..... 98

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME

LA CRISE

- I. — Rome pendant l'hiver de 1800 à 1801. — Le retard des dépêches. — Les embarras nés de l'occupation française ; Murat à Rome... 104
- II. — Arrivée à Rome du courrier Livio Palmoni. — Le cinquième projet français : impression soucieuse. — La petite congrégation ; Mgr di Pietro 107
- III. — La commission des douze cardinaux ; les principaux d'entre eux ; leur état d'esprit et comment ils doivent, pour juger le projet français, se dégager de toutes les influences qui se sont, jusqu'ici, exercées sur eux. — La séance du 7 avril 1801. — Les deux points qui attirent surtout la sollicitude des cardinaux ; condition générale de l'Église ; démission des évêques 108
- IV. — Cacault à Rome (8 avril 1801) ; son désir de faciliter l'entente ; comment, en dépit de ses désirs, il retarde, par ses ingénances, la conclusion. — Départ pour Paris du courrier porteur de la réponse pontificale (13 mai 1801)..... 114
- V. — A Paris : dispositions meilleures du premier Consul ; sage intervention de Bernier. — Spina est reçu le 4 mars par Bonaparte. — Comment les retards de la réponse romaine commencent à éveiller les défiances du premier Consul. — Quel parti se dispose à exploiter ces impatiences 119
- VI. — Talleyrand ; mémoires divers rédigés sous son inspiration par M. d'Hauterive. — Comment Talleyrand s'applique à introduire dans la négociation les maximes irritantes qui la feront échouer. — Rapport du 22 mars 1801. — Influences diverses hostiles au Concordat. 122
- VII. — Comment à Paris l'irritation s'accroît. — Déviation de l'abbé Bernier. — Entretien du premier Consul avec Mgr Spina (12 mai). — Dépêche hautaine de Talleyrand (13 mai). — Comment les dépêches de Cacault servent les adversaires du Concordat. — Ultimatum signifié par Talleyrand (19 mai 1801) 127
- VIII. — Arrivée à Rome du courrier porteur de l'*ultimatum* (28 mai). — Consternation de Consalvi ; douleur du Saint-Père. — Comment Pie VII et avec lui le Sacré-Collège jugent impossible d'adopter sans quelques modifications le projet français..... 132

- IX. — Expédient imaginé par Cacault. — Comment Cacault quitte Rome, mais en emmenant avec lui Consalvi qui continuera sa route jusqu'à Paris (4 juin 1801)..... 134

LIVRE TRENTE-TROISIÈME

LE VŒU DE LA FRANCE

- I. — État intérieur de la France ; les lois de proscription ; Fouché. — La *promesse* ; adhésion assez générale à Paris ; répugnance en beaucoup de départements. — Les préfets ; comment les pratiques administratives varient suivant les lieux..... 140
- II. — Deux courants dans la société politique, l'un vers les rigueurs, l'autre vers la tolérance ; de même deux courants dans la société religieuse, l'un vers l'intransigeance, l'autre vers la conciliation ; débat sur la promesse ; divergences suivant les départements..... 145
- III. — Comment cet état de choses fournit un prétexte à ceux qui veulent prolonger la politique de rigueurs ; prêtres détenus ; prêtres laissés en liberté. — Les ecclésiastiques insoumis ; leur état d'esprit et dispositions diverses qui les animent..... 147
- IV. — Quelle classe de proscrits ecclésiastiques semble d'abord oubliée ; les prêtres déportés à la Guyane. — Décret tardif du 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800) ; quelles causes retardent ou entravent le retour 153
- V. — *État religieux de la France : Paris.* — Églises des constitutionnels, églises des catholiques romains : en quel milieu se recrutent surtout les fidèles ; signes religieux hors des églises. — De quelques tentatives ; jeunes clercs réunis rue Saint-Jacques. — Attente anxieuse de ce que le premier Consul décidera. — Comment le monde intellectuel affecte encore d'ignorer ou de railler les projets de restauration religieuse. — A quels signes se reconnaît cependant une orientation qui commence à changer : quels sont les hommes en qui se personnifie déjà et en qui se personnifie surtout dans l'avenir cette orientation nouvelle : Chateaubriand : *Atala* (1801) ; comment les journaux annoncent déjà la publication du *Génie du christianisme*..... 156
- VI. — *État religieux de la France : les départements.* — Comment on pourrait dessiner en la première année du dix-neuvième siècle la carte de la France chrétienne. — Les prêtres ; pétitions, en certains départements, pour leur retour. — Le culte. — De quelques mainteneurs de foi : Mgr d'Aviau. — Comment tout varie suivant les régions : de quelques contrastes. — Ce qui naît ou se reconstitue d'œuvres chrétiennes.. 165
- VII. — L'enseignement public : comment le peuple attache un prix extrême à garder dans les écoles les « anciens livres » et l'enseignement religieux ; témoignages suggestifs : vœux des conseils généraux en l'an IX, en faveur de l'enseignement traditionnel et des anciennes congrégations 176

- VIII. — Les religieuses hospitalières : quels regrets elles suscitent ; vœux des conseils généraux en leur faveur..... 178
- IX. — Le clergé constitutionnel ; son attitude après le 18 Brumaire ; ce qu'il garde de forces ; comment, malgré une certaine apparence de vitalité, il est voué à la ruine..... 182
- X. — Comment Bonaparte ne peut ignorer le vœu de la France. — Rapports des conseillers d'État en mission : considérations diverses qui affermissent le premier Consul en son dessein de ramener en France la paix religieuse. — Comment le cardinal Consalvi peut poursuivre sans trop d'inquiétude son voyage vers Paris..... 193

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME

LA SIGNATURE

- I. — Voyage de Consalvi ; son arrivée à Paris (20 juin) ; ce que lui apprend Spina. — Consalvi aux Tuileries : solennité de la réception ; avec quel mélange de courtoisie et d'humeur impérieuse Bonaparte signifie ses volontés 199
- II. — Bernier et Consalvi. — Comment est repoussé par Consalvi, comme il l'a été par Spina, le sixième projet. — Entretien de Consalvi et de Bernier (23 juin). — Communication du septième projet ; anxiété de Consalvi ; comment il sent l'urgence des plus grands sacrifices ; ce qu'il concède, ce qu'il persiste à revendiquer. — Départ de Talleyrand pour les bains de Bourbon-l'Archambault..... 205
- III. — Comment, malgré toutes les divergences, on semble s'acheminer vers l'entente. — Consalvi et Bernier. — Espérances de Consalvi. 209
- IV. — Les derniers jours. — Alternative d'entente et de désaccord. — Comment, le 11 juillet, tout paraît conclu..... 212
- V. — La journée du 13 juillet. — Les billets de Bernier à Consalvi. — Bonaparte ; ses ultimes répugnances ; quel projet est substitué à celui qui a été arrêté la veille. — Conférence chez Joseph Bonaparte ; comment elle se prolonge pendant plus de quinze heures ; comment la rédaction, enfin adoptée, est repoussée par le premier Consul. 215
- VI. — Le 14 juillet : réception et banquet aux Tuileries ; langage du premier Consul ; comment il finit par autoriser une nouvelle conférence. — De quelques concessions obtenues par Consalvi. — Signature de la convention (15 juillet 1801)..... 222

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME

LA RATIFICATION

- I. — Arrivée à Rome du courrier porteur de la convention. — Les objections et sur quels points elles portent. — Arrivée de Consalvi, et avec

- quelle ardeur il insiste pour la ratification pure et simple. — Cacault. — Assemblée du Sacré Collège (11 août). — Les critiques. — Comment la majorité se prononce pour l'acceptation du traité. — Ratification par le Saint-Père (15 août 1801)..... 229
- II. — Comment, pendant quelques jours, les félicitations s'échangent : témoignages de bon vouloir ; protestations d'amitié ; présents... 233
- III. — Comment Bonaparte souhaite, pour régler les questions qui dérivent du traité, l'envoi à Paris d'un *légal a latere*. — Le cardinal Caprara : son passé ; son caractère. — Son arrivée à Paris ; quelle sera sa tâche. — Double obstacle qui complique l'exécution du Concordat 237

LIVRE TRENTE-SIXIÈME

L'ÉGLISE DE L'EXIL

- I. — Comment un retour en arrière est nécessaire pour qu'on puisse saisir les dispositions du clergé exilé..... 246
- II. — Deux catégories de proscrits : évêques et prêtres émigrés ; prêtres déportés. — Les reculs dans l'exil. — Nombre approximatif des ecclésiastiques sortis de France 247
- III. — Misère du clergé en terre étrangère : Suisse, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre..... 248
- IV. — Les dispositions des exilés : leurs entretiens, leurs illusions ; petites joies et cuisants soucis ; comment, en dépit des persécutions, demeure vivace le regret de la patrie. — Ce qui subsiste de vie intellectuelle : vie morale ; vie religieuse..... 256
- V. — Les évêques : comment plusieurs d'entre eux, médiocres jadis dans leur diocèse, grandissent dans l'exil. — De quelques évêques : M. de La Luzerne ; M. de Juigné. — Le cardinal de la Rochefoucauld à Munster. — M. de La Tour du Pin, archevêque d'Auch..... 263
- VI. — L'idée religieuse et l'idée monarchique : comment les évêques en exil doivent se garder contre le danger de solidariser l'une et l'autre. — Comment ils se dérobent aux suggestions de Louis XVIII pour transformer les prêtres catholiques en missionnaires pour le compte de la royauté 268
- VII. — Comment les années 1798 et 1799 comptent parmi les plus pénibles pour les émigrés. — Insécurité de l'exil lui-même : Suisse, Italie, Espagne. — Comment l'Angleterre seule offre un asile assuré... 271
- VIII. — La vie des proscrits en Angleterre. — L'abbé Carron et ses œuvres de bienfaisance. — Les lieux de culte. — Les principaux évêques réfugiés à Londres..... 273
- IX. — Comment est accueillie dans les cercles de l'émigration la nouvelle du 18 Brumaire : bruit de négociations avec Rome ; correspondance du cardinal Maury avec Louis XVIII..... 281
- X. — Période d'attente. — Comment les discussions se prolongent sur

- la légitimité de la *Promesse*. — Comment on apprend la conclusion du Concordat 285
- XI. — Incertitude sur les clauses de la convention. — Lettre du Saint-Père aux évêques (15 août 1801) pour leur demander leur démission. — Comment cette lettre est notifiée. — Les évêques réfugiés en Angleterre : leur émotion ; leurs conciliabules ; comment la majorité d'entre eux se dérobe à l'invitation de Pie VII..... 288
- XII. — L'impression publique en France : l'abbé Émery..... 294
- XIII. — Les démissions des évêques : France, Italie, Espagne. — Ce qui se passe en Allemagne et en Autriche..... 296
- XIV. — Rome : avec quelle anxiété on y attend les démissions épiscopales. — Des sentiments de quelques évêques. — Nombre des démissionnaires et des réfractaires. — Comment Bonaparte devient inconsciemment ouvrier d'accroissement pour la puissance pontificale. — Les premiers retours en France 299
- XV. — Les évêques réfractaires en Angleterre et sur le continent. 303

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

LES OBSTACLES

- I. — Signes d'opposition au Concordat : d'Hauterive ; Talleyrand ; le Conseil d'État et sa silencieuse réserve. — *La Décade*. — Rumeurs répandues dans le public..... 310
- II. — Comment cette opposition puise une certaine force dans les dispositions un peu équivoques de Bonaparte. — Comment il contient et dérouté les résistances ; mesures diverses pour imposer silence aux adversaires du traité, ou pour les ramener..... 313
- III. — Comment la condition des constitutionnels peut devenir, pour l'exécution du traité, un terrible obstacle. — Bonaparte et le clergé assermenté. — Comment le premier Consul entend fusionner les deux clergés ; comment il réitère sa volonté de choisir, pour les évêchés, un certain nombre d'ecclésiastiques constitutionnels. — Anxiété de la cour de Rome. — Bref pontifical communiqué par Spina aux évêques assermentés. — De quelle façon ce bref est accueilli : protestation de Grégoire. — La rétractation : quelle formule est fournie par Portalis..... 316
- IV. — Comment un autre obstacle peut naître des impatiences de Bonaparte. — Pour quel motif il veut tout précipiter. — Comment la cour de Rome veut, au contraire, autant qu'elle le peut, se conformer aux règles traditionnelles. — La bulle des circonscriptions épiscopales : comment elle tarde à arriver et comment s'épuise la courte patience du premier Consul. 323
- V. — La soirée du 31 octobre : Portalis chez le cardinal Caprara. — Le légat à la Malmaison (1^{er} novembre 1801) : plaintes de Bonaparte

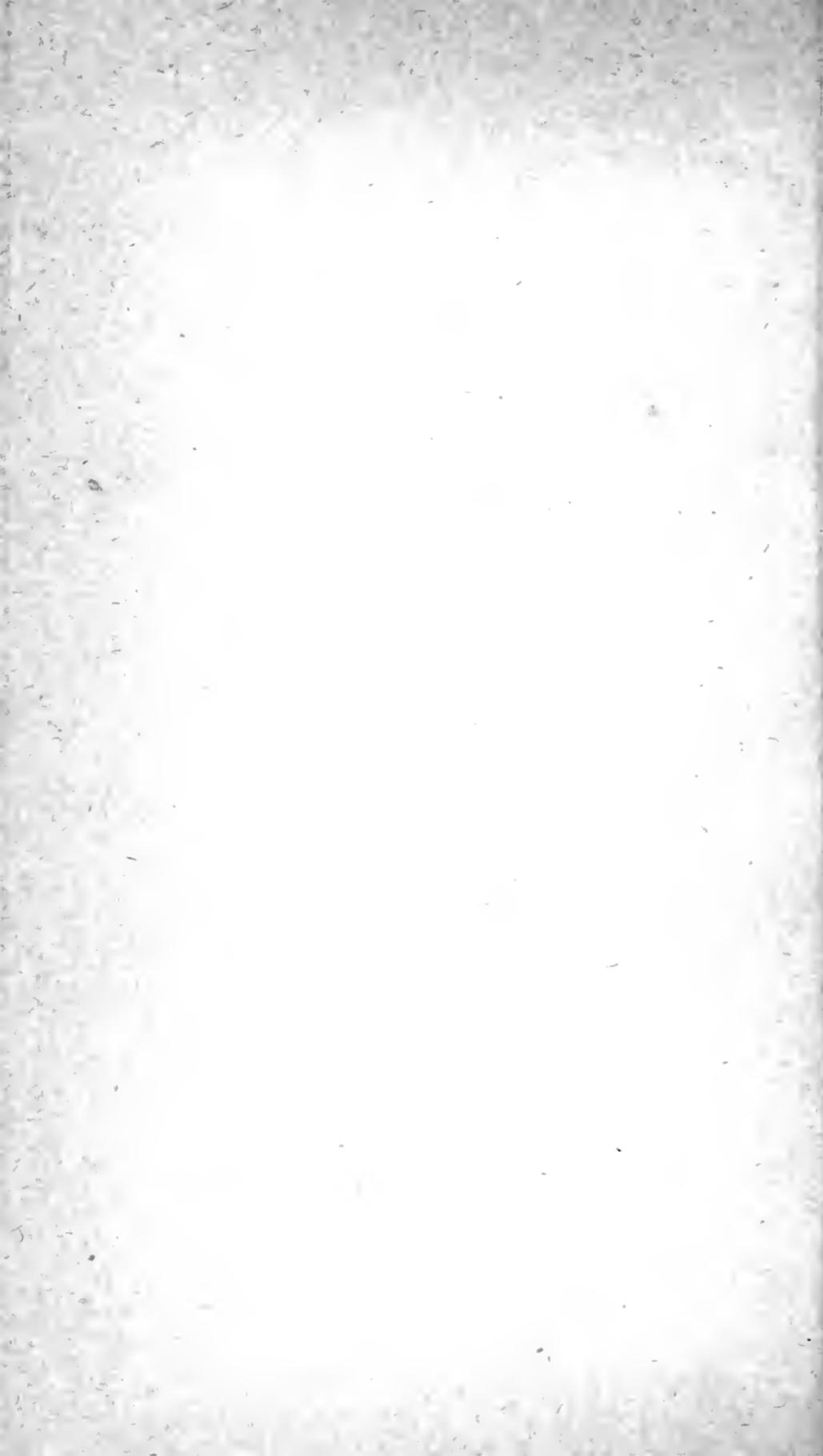
- contre la cour de Rome, et comment il dicte péremptoirement ses volontés 328
- VI. — Rome : les dispositions de Pie VII. — Arrivée du courrier annonçant les volontés de Bonaparte. — Comment le gouvernement pontifical cède sur tous les points, hormis pour les *constitutionnels*. — Lettre de Pie VII au premier Consul. 332
- VII. — Arrivée du courrier venu de Rome : Caprara aux Tuileries (16 décembre 1801). — Comment Bonaparte, qui a paru si pressé de publier le Concordat, se dérobe maintenant à toute fixation de date... 335
- VIII. — A quel motif est dû ce changement : les assemblées ; le Tribunal. — Dessein de ne publier le Concordat qu'après s'être assuré contre toute opposition des corps politiques. 337
- IX. — Incidents divers : Départ de Spina et du P. Caselli. — Caprara seul à Paris : en quelle attente il se consume. — Il bénit le mariage de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais. — Le premier Consul à Lyon : la république cisalpine. — La dépouille de Pie VI à Rome : les funérailles. — Comment Caprara, en dépit de son optimisme, s'étonne du retard que subit la publication du Concordat ; comment le premier Consul se dérobe à toute explication. — Note par laquelle Bernier combat un ajournement trop prolongé. 342
- X. — Remaniement du Tribunal et du Corps législatif, et comment il est véritable épuration. — Comment Bonaparte, désormais assuré contre toute opposition des corps politiques, peut réaliser ses desseins... 348
- XI. — Encore les constitutionnels : Portalis et Talleyrand ; résolution de Bonaparte. — Caprara : en quelle ignorance il est tenu ; ses embarras ; ses mécomptes ; comment il cède, hormis pour la question de la rétractation, laquelle demeure réservée et non tranchée. 350
- XII. — Les *articles organiques* : comment le dessein en est ancien : principales dispositions de ce règlement fameux. 358

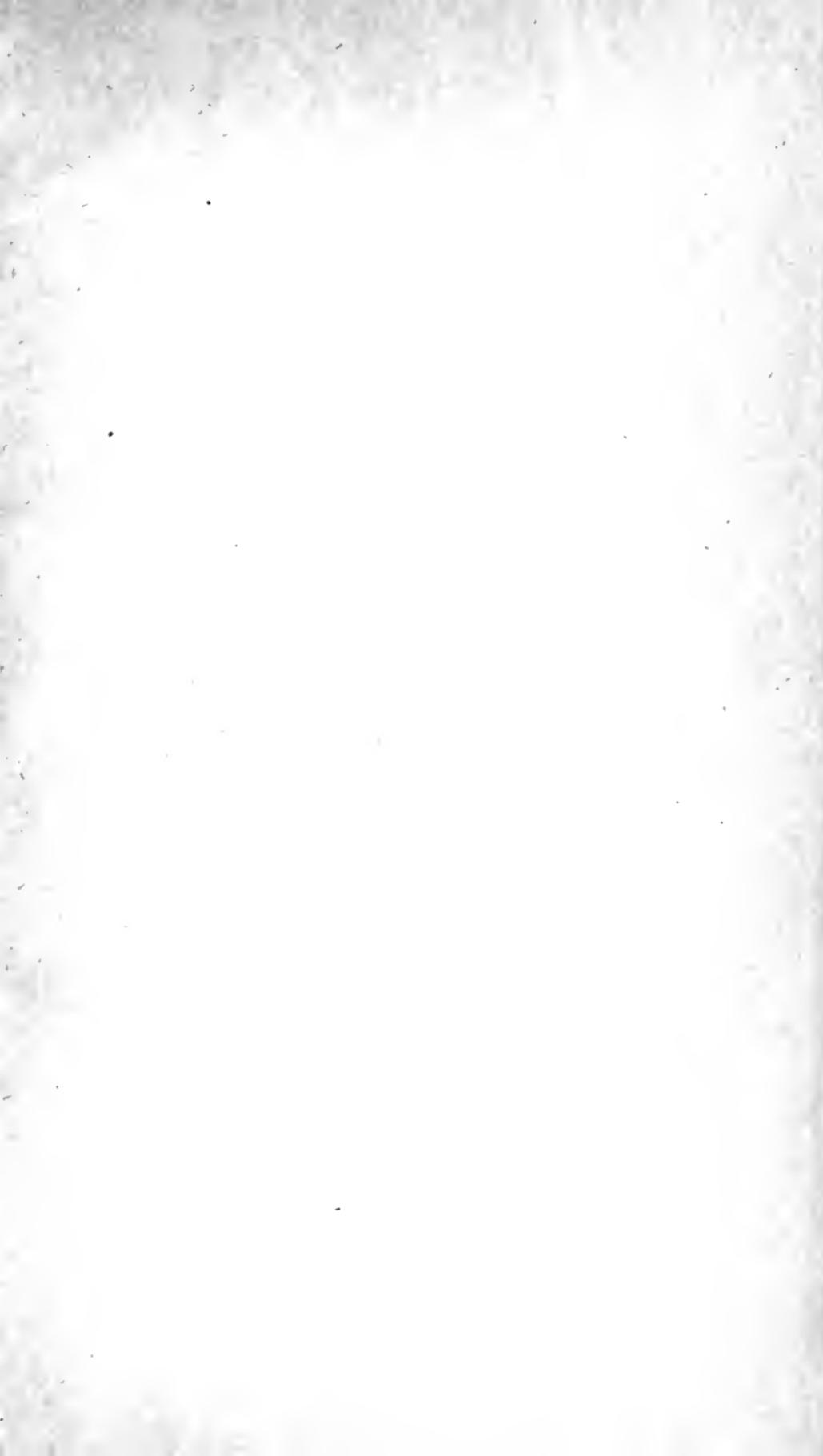
LIVRE TRENTE-HUITIÈME

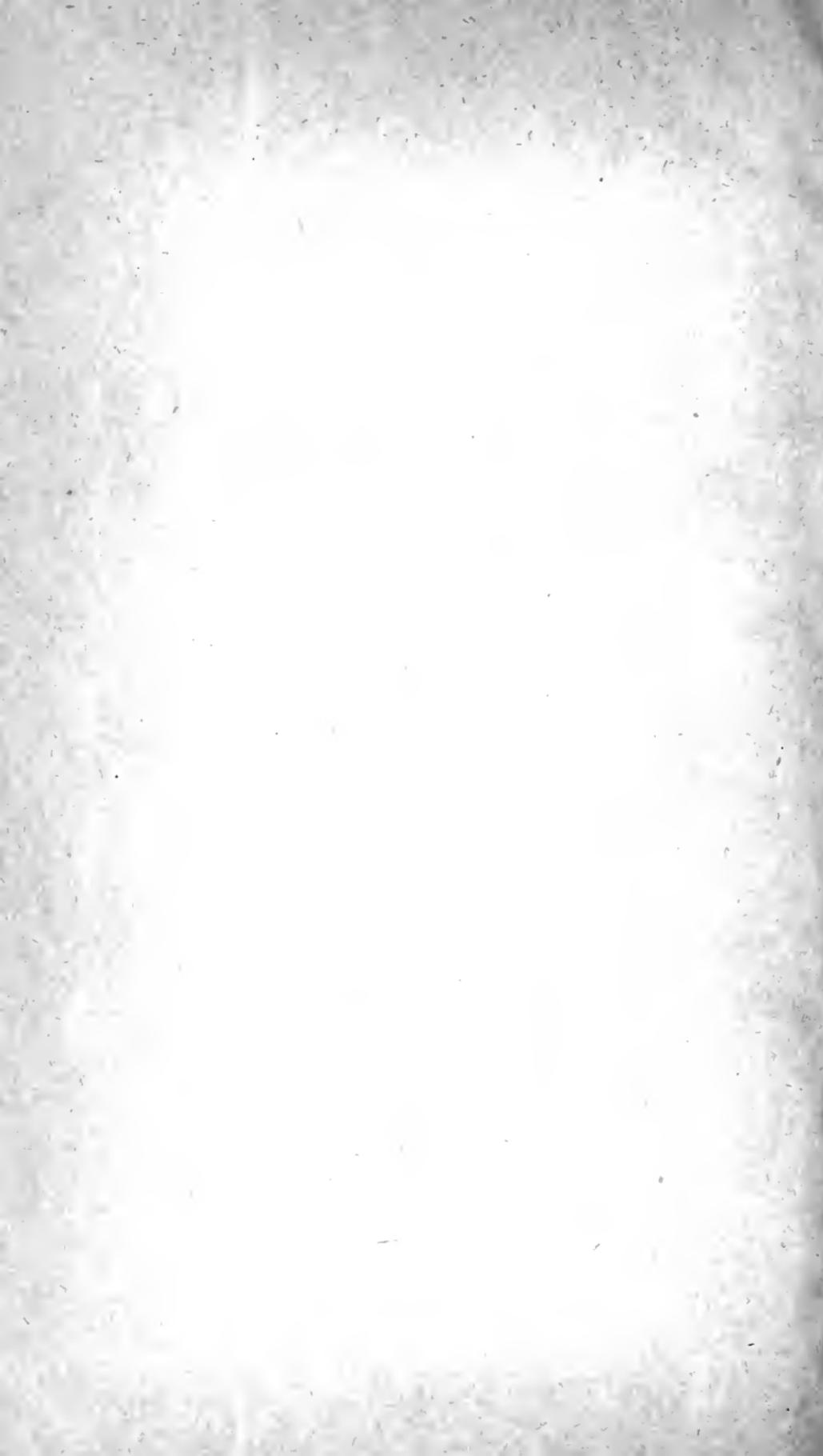
LA PAIX RELIGIEUSE

- I. — Le Concordat au Conseil d'État. — Réunion du Corps législatif (5 avril 1802) ; rapport de Portalis. 366
- II. — Le Concordat au Tribunal : comment il revient au Corps législatif. — Vote définitif (8 avril 1802). 370
- III. — Les nominations épiscopales. — Élaboration des listes : travail de Bernier ; travail de Portalis. — Les noms des nouveaux évêques ; M. de Belloy, archevêque de Paris. 373
- IV. — Caprara ; quelles inquiétudes troublent pour lui la joie du succès. — Réception officielle aux Tuileries (9 avril 1802) ; comment le serment prêté par lui est inexactement rapporté par le *Moniteur*. 376
- V. — Les catholiques : comment ils ignorent les dissidents et notent avec joie les symptômes heureux. 378

- VI. — La semaine sainte : en quelles anxiétés continue à se débattre le représentant du Saint-Siège. — Les évêques constitutionnels ; la rétractation ; les diverses formules ; comment s'atténuent les exigences de Caprara. — Ce qu'il advient des rétractations..... 380
- VII. — Comment cette douloureuse histoire secrète échappe au public. — Le jour de Pâques. — Démonstrations officielles. — Le sentiment public. — Le cortège consulaire. — La cérémonie de Notre-Dame (18 avril 1802). — Repas aux Tuileries ; conversation du premier Consul avec le cardinal Caprara, et comment Bonaparte se rend témoignage à lui-même..... 386
- VIII. — En quoi ce témoignage est-il justifié. — Traits généraux du Concordat : les évêques ; étendue de leurs pouvoirs et étroitesse de leur dépendance. — Comment on se méfie tout à la fois, et du pouvoir pontifical qu'on s'applique à contenir, et du clergé rival, du *bas clergé* qu'on livre à l'évêque. — Soin d'écartier comme par préterition le clergé régulier..... 390
- IX. — Bonaparte : comment il se révèle tout entier dans la négociation du Concordat 395
- X. — Les deux gloses dont peut s'accompagner le Concordat : comment et en quoi il fut bienfait..... 398
- XI. — Vers qui doit, par-dessus tout, monter l'action de grâces pour le culte rétabli : le peuple fidèle, les confesseurs, les martyrs..... 402









A 000 414 809 4

